

**LIBRARY - OF - THE
DEPARTMENT - OF
EXTERNAL AFFAIRS**

61603425 (F)

5

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
OTTAWA
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

AFFAIRES EXTÉRIEURES⁶

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 1

Table des matières

Janvier 1960

Droit de la mer.	431
Le problème démographique et alimentaire mondial	443
Les dix ans du Plan de Colombo	450
Conférence du Plan de Colombo à Djokjakarta	452
La question algérienne.	456
Le Canada et les Nation Unies	
La question de Hongrie	460
L'utilisation pacifique de l'espace	464
La Force d'urgence des Nations Unies.	467
Conseil économique et social	471
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes	476
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada.	480

En prévision de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'ouvrira à Genève le 17 mars 1960, le Gouvernement canadien a fait rédiger et distribuer aux autres États une brochure renfermant un exposé des problèmes en cause et la proposition qu'avance le Canada pour y apporter une solution. Vu l'intérêt que soulèvent partout la Conférence et les questions qui y seront étudiées, le Bulletin reproduit, dans la présente livraison, le texte de cette brochure.

Dre

LA PE

En pré
une fo
vue fo

L A se
L l
de la
droit

Résulta

La pro
d'un s
et cell
mise e
a con
celui
Il s'ag
égalée

ving in
La
obliga
aux É
douze
ligne d

de la b
Elle re
dans l

La
la hau
nation
contre

La
ressou
mariti
haute
États d

L'hond
présidé
Genève

Droit de la mer

LA PROPOSITION DU CANADA

En présentant cette proposition au nom du Canada, nous ne prétendons pas avoir découvert une formule magique, mais espérons seulement rendre possible un accord entre les points de vue fort éloignés qui ont été exposés jusqu'ici.¹

LA seconde conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui doit avoir lieu à Genève en mars ou avril 1960, invitera les États à parachever l'œuvre de la première conférence en dotant le monde d'un code complet et utilisable de droit maritime international.

Résultats de la première conférence du droit de la mer

La première conférence, qui a eu lieu à Genève au printemps 1958, a été couronnée d'un succès remarquable. Sauf en ce qui concerne l'étendue de la mer territoriale et celle de la zone de pêche, celle-ci constituant une nouvelle notion juridique mise en avant pour la première fois lors de cette conférence, les 113 articles que la conférence a approuvés couvrent le domaine entier du droit de la mer, y compris celui de la mer territoriale, quelle que doive être la façon de mesurer celle-ci. Il s'agit là d'une conférence d'intérêt juridique dont l'ampleur n'a jamais été égalée. Elle a été aussi l'une des mieux réussies en neuf semaines, elle a adopté cinq instruments intéressant la presque totalité du droit de la mer.

La Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë codifie les droits et obligations des États à cet égard. Plusieurs de ses articles apportent des avantages aux États côtiers, comme par exemple l'établissement d'une zone contiguë de douze milles pour fins douanières, fiscales, sanitaires et d'immigration, celui d'une ligne de clôture de vingt-quatre milles pour les baies, et l'application de la méthode de la base en ligne droite pour la mesure, dans certains cas, de la mer territoriale. Elle reconnaît et régit d'autre part le droit de passage inoffensif des navires dans la mer territoriale.

La Convention sur la haute mer, qui se fonde sur le principe de la liberté de la haute mer, réunit des règles nombreuses et diverses, relatives notamment à la nationalité des navires, à la protection de la vie en mer et aux mesures à prendre contre la pollution des eaux.

La Convention sur la pêche hauturière vise à maintenir la productivité des ressources biologiques de la haute mer. Elle fait faire un pas de plus au droit maritime en énonçant les principes de la conservation et en les appliquant à la haute mer, ainsi qu'en reconnaissant l'intérêt particulier que présentent pour les États côtiers les ressources de la haute mer voisines de leur littoral.

¹ L'honorable George Drew, C.P., C.R.,
président de la délégation du Canada,
Genève, 31 mars 1958.

La Convention relative au plateau continental constitue le premier acte international consacré à ce sujet. Il accorde à l'État côtier des droits souverains sur l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles du lit de la mer et de son sous-sol, le long du littoral, jusqu'à une profondeur marine de deux cents mètres, ou même davantage s'il est possible.

Enfin, un protocole auquel l'adhésion est libre prévoit le règlement judiciaire obligatoire des différends.

C'est dire quel immense domaine ont couvert les travaux de la conférence.

Échec de la conférence en ce qui concerne la largeur de la mer territoriale et des zones de pêche

Si l'adoption de ces actes n'a pas attiré toute l'attention qu'elle méritait, malgré les grands progrès qu'elle marque dans le développement du droit maritime, c'est qu'on a surtout noté l'échec de la conférence sur les questions de la largeur des eaux territoriales et des droits de l'État côtier dans la zone de pêche contiguë.

A la vérité, les travaux de la conférence de Genève resteront inachevés tant que n'auront pas été adoptées des règles claires et nettes relatives à ces deux domaines, mais on doit ajouter que la conférence n'a pas laissé son désaccord revêtir un caractère définitif. Avant la clôture de ses travaux, elle a adopté une résolution invitant l'Assemblée générale des Nations Unies à étudier à sa prochaine session la possibilité de convoquer une nouvelle conférence en vue du règlement des questions laissées sans solution en 1958. L'Assemblée générale, à sa treizième session, soit dès 1958, a donné suite à cette résolution. A la quasi-unanimité des voix, elle a invité le secrétaire général des Nations Unies à convoquer une seconde conférence pour mars ou avril 1960; cette conférence devra étudier davantage les questions de la largeur des eaux territoriales et des limites de pêche. Dans le préambule de la résolution de l'Assemblée, celle-ci déclare qu'un accord sur ces questions contribuerait sûrement d'une manière sensible à atténuer les tensions internationales et à préserver l'ordre et la paix dans le monde. La seconde conférence aura donc un ordre du jour limité à ces deux questions précises.

Eaux territoriales et juridiction des États côtiers avant la première conférence

Au dix-neuvième siècle, un grand nombre d'États (mais non pas tous) acceptaient, pour la largeur de la mer territoriale, la limite des trois milles. Au vingtième siècle et particulièrement depuis l'échec de la conférence de codification de La Haye (1930), des États en nombre croissant en sont venus à juger cette limite insuffisante; dès lors, ils ont soit étendu leurs eaux territoriales au-delà des trois milles, soit affirmé leur juridiction sur certaines zones de la haute mer pour diverses fins particulières. Plus de vingt États affirmaient avoir juridiction douanière au-delà de leurs eaux territoriales. Plusieurs réclamaient en outre une zone contiguë pour des fins fiscales ou sanitaires. Environ vingt-cinq États ou territoires enfin tenaient à exercer une juridiction limitée sur le plateau continental au large de leurs littoraux. La limite des trois milles perdait donc de la faveur. Dès avant la première conférence de Genève, on se rendait compte qu'elle ne répondait plus à ce que bien des États considéraient comme des besoins essentiels.

En
pays d
Le Car
porté à
pas qu
exercer
qui l'a
qu'aux
comme
certains
des Éta
Travail
La Con
organis
a étudié
ses rec
un proj
mission
rapport
concern
n'étaien
permis
de douz
tions de
au-delà
mettre a
partir d
fiscal. L
que les
à des fin
Les deux
Au déb
nant l'é
toriales.
se détac
la large
haute m
mer ter
d'attein
Ces
dont a

¹⁾ On trouve dans les

En général, les États maritimes comme les États-Unis, le Royaume-Uni, divers pays d'Europe occidentale et le Japon tiennent pour la limite des trois milles. Le Canada, pour sa part, de même que d'autres États relativement jeunes, est porté à réclamer juridiction, pour des fins limitées, au-delà de cette limite, non pas qu'il veuille toucher à la liberté de la haute mer, mais parce qu'il souhaite exercer une autorité plus directe sur les diverses richesses économiques des eaux qui l'avoisinent. A la première conférence de Genève, on s'est rendu compte qu'aux yeux de nombreux États la limite des trois milles ne pouvait être imposée comme règle universelle, puisqu'elle ne permettait pas de concilier les intérêts de certains États maritimes d'une part et les besoins essentiels des jeunes États et des États côtiers d'autre part.

Travail préparatoire de la Commission du droit international

La Commission du droit international en était venue à la même conclusion. Cet organisme, créé par l'Assemblée générale des Nations Unies et composé de juristes, a étudié pendant près de dix ans tous les aspects du droit de la mer; il a présenté ses recommandations dans un rapport en soixante-treize articles comprenant un projet de code relatif à presque tout le domaine du droit maritime. La Commission, dont les membres étaient d'accord sur presque tous les points de son rapport, n'avait pu, cependant, énoncer de recommandation précise en ce qui concerne la largeur des eaux territoriales. Elle posait en principe que, si les États n'étaient pas tous du même avis quant à cette largeur, du moins n'était-il pas permis par le droit international de porter la limite des eaux territoriales au-delà de douze milles. Elle reconnaissait comme fondamentalement légitimes les prétentions des États désireux d'exercer une juridiction douanière, fiscale ou sanitaire au-delà de la limite des trois milles. En conséquence, elle recommandait de permettre aux États l'établissement d'une zone contiguë de douze milles, mesurés à partir des lignes servant de bases, à des fins de contrôle douanier, sanitaire et fiscal. La Commission du droit international avait donc ainsi reconnu clairement que les États pouvaient exercer une juridiction sur une partie de la haute mer, à des fins particulières, sans avoir à repousser la limite de leurs eaux territoriales.

Les deux problèmes à la première conférence

Au début de la conférence, il fut présenté de très nombreuses propositions concernant l'étendue de la juridiction de l'État côtier sur les pêcheries et les eaux territoriales. A la clôture de la conférence, toutefois, deux méthodes fondamentales se détachaient quant à la façon d'aborder la question: l'une consistait à restreindre la largeur de la mer territoriale afin de maintenir le principe de la liberté de la haute mer, et d'accorder aux États côtiers une zone de pêche contiguë à leur mer territoriale et qui leur fût exclusive; l'autre était de permettre aux États d'atteindre leurs fins par l'élargissement de la mer territoriale.

Ces deux solutions furent incorporées dans quatre propositions principales,¹ dont aucune, cependant, ne rallia la majorité requise des deux tiers des voix.

¹ On trouvera les textes de ces quatre propositions dans les pages de l'Annexe.

La formule du Canada consistait à porter à six milles la limite des eaux territoriales et à créer à partir de cette limite une seconde zone de six milles qui serait une zone exclusive de pêche pour l'État côtier. La proposition des États-Unis différait de celle du Canada en ce qu'elle reconnaissait le droit de pratiquer la pêche dans la zone extérieure de six milles aux États qui y avaient déjà exercé ce droit pendant cinq ans. Selon un projet de résolution présenté par huit pays, chaque État aurait pu déterminer la largeur de ses eaux territoriales à n'importe quel point entre trois et douze milles de la côte et aurait eu un droit exclusif de pêche sur une zone de douze milles, si les eaux territoriales n'avaient pas été étendues jusqu'à cette limite. Enfin, aux termes d'une proposition de l'Union soviétique, chaque État aurait pu, en règle générale, fixer l'étendue de ses eaux territoriales entre trois et douze milles.

La proposition du Canada

Par sa proposition à la première conférence sur le droit de la mer, le Canada a voulu distinguer clairement les questions intéressant la pêche côtière et celles qui ont trait à la largeur des eaux territoriales.

La proposition canadienne a été exposée pour la première fois à la onzième session de l'Assemblée générale en 1956; elle avait pour objet de permettre un accord sur le prolongement de la juridiction nationale aux zones côtières, grâce à une différenciation des divers intérêts de l'État aux eaux adjacentes. La Commission du droit international avait déjà proposé d'établir des distinctions entre certains intérêts particuliers. Le projet du Canada allait plus loin; il aurait permis aux États côtiers de s'assurer des pouvoirs exclusifs sur la pêche dans leurs eaux côtières, sans élargir ou chercher à élargir à cette fin la zone de leurs eaux territoriales. Selon le Canada, la formule pouvant donner satisfaction à la communauté internationale doit exclure tout élargissement des eaux territoriales qui serait incompatible avec le principe de la liberté de la haute mer; elle doit aussi tenir compte du besoin croissant des pays côtiers en ressources offertes par les eaux avoisinantes et doit leur accorder juridiction de pêche exclusive sur une zone de douze milles. Le Canada estimait que sa proposition constituait (comme elle constitue maintenant) un compromis véritable entre les États qui désiraient étendre les eaux territoriales à douze milles ou davantage et ceux qui tendaient à restreindre le prolongement de la juridiction des États côtiers sur leurs eaux avoisinantes. En proposant une zone de six milles, le Canada tenait compte des États qui ont à cœur le principe de la liberté de la haute mer; en reconnaissant aux États côtiers une juridiction de pêche exclusive sur six autres milles, il leur offrait l'autorité sur les ressources des eaux avoisinantes qu'ils détiendraient si les eaux territoriales étaient de douze milles.

Soumise à la conférence en 1958, cette proposition a influé sensiblement sur le cours des discussions; elle est même devenue l'élément principal de plusieurs autres projets rivaux. A la conférence de 1960, les questions soumises aux délégués seront vraisemblablement étudiées de nouveau du point de vue de ceux qui préconisent un élargissement des eaux territoriales et de ceux qui établissent des distinctions entre pêches des États côtiers et mer territoriale.

Deuxième conférence sur le droit de la mer

La deuxième conférence offrira probablement la dernière possibilité d'ici nombre d'années d'aboutir à un accord sur la question de la largeur de la mer territoriale et de la zone des droits de pêche réservés aux États côtiers. Elle aura donc à choisir entre une évolution ordonnée du droit international et le chaos qui suivrait l'échec des efforts pour enrichir de nouveaux principes le droit de la mer.

La deuxième conférence reprendra sûrement les délibérations au point où elles les avaient laissées en 1958. Elle sera saisie, vraisemblablement, et dès les débuts, de propositions concernant les eaux territoriales et les zones côtières de pêche, qui ressembleront fort à celles de la première conférence. Il est également probable qu'il lui soit soumis diverses propositions, les unes en faveur d'une limite territoriale de trois à douze milles, d'autres favorables à une zone de six milles et tenant compte des intérêts des pays qui pratiquent la pêche hauturière, et d'autres encore en faveur d'une limite territoriale de six milles et d'une zone de pêche exclusive de six autres milles. Il est possible que l'on propose d'autres solutions à ces deux problèmes.

Une analyse des solutions les plus importantes proposées à la première conférence établit qu'elles avaient toutes un point commun essentiel. La proposition des huit en faveur d'une mer territoriale de trois à douze milles, la proposition de l'Union soviétique, celles des États-Unis et du Canada reconnaissaient toutes explicitement ou implicitement que les États peuvent proclamer leur autorité sur la pêche dans la zone de douze milles adjacente à leur littoral. Effectivement plus de quatre-vingts pays ont voté pour une juridiction de pêche de douze milles selon l'une ou l'autre des diverses formules proposées à la conférence.

Bien que la première conférence n'ait pas abouti à un accord sur la largeur de la mer territoriale et de la zone de pêche, il ressort de ce qui précède que la communauté des nations presque entière s'est entendue sur un point essentiel: tout pays côtier peut étendre sa juridiction en matière de pêche à douze milles du littoral. Étant donné l'importance de ce point d'accord, il y a lieu d'espérer que la prochaine conférence pourra résoudre le problème dont elle est saisie.

Le Canada estime que la formule générale des deux zones de six milles est celle qui répondra le mieux aux exigences de tous les États, qu'elle pourra donc offrir à la conférence une solution acceptable. Cette opinion repose sur des comparaisons avec les autres solutions proposées.

La solution canadienne diffère du projet tendant à fixer la limite extérieure de la mer territoriale à une distance variant de trois à douze milles en ce qu'elle attribue aux pays côtiers les avantages, mais non les inconvénients d'une mer territoriale de douze milles. Elle diffère aussi de la proposition de deux zones de six milles soumise par les États-Unis à la dernière conférence, puisqu'elle ne fait pas état, au sujet de la deuxième zone de six milles, de "droits de pêche traditionnels".¹

¹ L'opinion du Canada sur ce point est exposé à la page 438.

Inconvénients d'une zone d'eaux territoriales de douze milles du point de vue de la sécurité et des communications

Le projet tendant à fixer la largeur de la mer territoriale entre trois et douze milles reconnaît la possibilité d'une zone de douze milles; s'il était approuvé, les eaux territoriales de douze milles seraient généralement adoptées. Selon la solution canadienne, les eaux territoriales seraient de six milles, limite maximum qui soit compatible avec le principe de la liberté de la haute mer. En fixant à six milles la largeur de la mer territoriale, on ne porterait pas atteinte aux droits des pays côtiers; au contraire, avec le complément d'autres règles, on leur assurerait ainsi des avantages supérieurs à ceux qu'ils obtiendraient par l'adoption générale d'une limite de douze milles.

Si la solution canadienne était adoptée à la deuxième conférence, tous les États riverains posséderaient donc six milles d'eaux territoriales et six autres milles de droits de pêche exclusifs. En vertu de l'article 24 de la convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, les États riverains auraient juridiction dans la deuxième zone de six milles en matière de police douanière, fiscale, sanitaire ou d'immigration. Le seul avantage supplémentaire qui pourrait s'associer à la limite de douze milles serait celui de la sécurité. Il y a bien des raisons de croire, notamment à l'âge nucléaire, qu'étendre les eaux territoriales, au delà de six milles n'augmente pas nécessairement la sécurité; au contraire, cela peut contribuer à la diminuer. Ainsi, en temps de guerre un État neutre courrait un plus grand risque d'être entraîné dans un conflit, comme il lui serait plus difficile de protéger ses droits de neutralité dans des eaux territoriales plus étendues. La zone où pourrait s'appliquer le droit de passage inoffensif serait aussi plus étendue, ce qui multiplierait les occasions de litige.

Il semblerait qu'en vertu du droit international la sécurité de tout État peut être mieux assurée par des moyens autres que l'élargissement de la mer territoriale. D'autres mesures sont déjà prévues par les droits de défense et de poursuite qui figurent à l'article 23 de la Convention sur la haute mer, et par les lois qui permettent aux pays, en certaines circonstances, de sévir en haute mer en cas de contraventions commises dans leur mer territoriale. Les démonstrations navales sont des cas qui se règlent mieux par la Charte des Nations Unies (articles 2—alinéa 4—, 10 et autres) que par l'élargissement de la mer territoriale.

Si l'on élargissait les limites des eaux territoriales, on permettrait aux conflits locaux de s'étendre, et on ferait obstacle au maintien de la sécurité collective, tout en compromettant la paix mondiale protégée par l'influence des Nations Unies.

En outre, si la mer territoriale s'étendait au-delà de six milles, on verrait surgir de nouvelles difficultés. Les grands courants commerciaux ne peuvent exister que si tous les pays ont facilement accès à toutes les régions du globe, par voie maritime ou aérienne, sans empiéter sur des territoires étrangers, que ceux-ci soient ou non des territoires neutres. Les échanges commerciaux ne sont libres que si les eaux hauturières n'ont pas de frontières. Si l'étendue de la mer territoriale dépassait six milles, cela limiterait le droit de pénétrer dans une zone

de centaines de milliers de milles carrés, dont l'accès pour le moment est ouvert à tous. En outre cela engloberait dans les eaux territoriales de divers pays vingt-deux masses d'eau reliant mers et océans et qui à l'heure actuelle font partie des eaux hauturières accessibles à tous.

Les conséquences en seraient sans doute des trajets plus longs, des frais de transport accrus, des revenus réduits pour les producteurs et des prix plus élevés pour les consommateurs. En outre, c'est en dernier ressort sur les pays dépendant pour leur existence économique du commerce maritime que retomberait le fardeau de frais de transports plus grands. Il faut admettre que l'extension des eaux territoriales au-delà de six milles serait chose extrêmement onéreuse.

Tout État côtier a pour obligation de gérer et de patrouiller avec efficacité ses eaux territoriales. Si les mers territoriales gagnaient en étendue, cela entraînerait des dépenses accrues pour les gouvernements, non seulement pour administrer et patrouiller ces eaux, mais encore pour augmenter et entretenir les installations de navigation.

Si la mer territoriale dépassait six milles au large des côtes, on aboutirait à entraver la libre circulation dans les airs, puisque la réduction de la surface totale libre des eaux hauturières impliquerait une réduction parallèle de l'espace atmosphérique s'étendant au-dessus d'elles. Il n'existe pas de loi ni de règlement reconnaissant le droit de passer au-dessus des eaux territoriales des divers États; il en ressort qu'en étendant les eaux territoriales à douze milles au large du littoral, on bouleverserait les conditions de la navigation aérienne internationale. A notre époque de voyages aériens multipliés, ce rétrécissement de l'espace libre aérien et l'interdiction d'accès aux régions essentielles aux déplacements internationaux par voie des airs constituent un problème qui touche tous les pays.

Pour conclure, le Canada estime qu'il n'y a aucun avantage précis à étendre à douze milles au large du littoral la mer territoriale, à moins que les divers États intéressés n'y arrivent en appliquant la formule générale de deux zones de six milles, ainsi que les lois et conventions internationales en existence actuellement. Toutefois, une formule qui proposerait l'établissement d'une mer territoriale de douze milles présenterait des inconvénients évidents pour les États côtiers sur les eaux et dans les airs, et se répercuterait sur la sécurité et les intérêts commerciaux de toutes les nations.

Problèmes des pêcheries — Zone extérieure de six milles

La proposition du Canada prévoit une limite de six milles pour la mer territoriale, et une zone exclusive de pêche de douze milles à compter des mêmes lignes de base que celles de la mer territoriale.

Il va sans dire que la conservation a protégé dans une bonne mesure les ressources biologiques des eaux hauturières; ayant été formulée par la Convention sur la pêche hauturière adoptée par la Conférence internationale sur le droit de la mer, cette politique de conservation va jouer un rôle toujours plus important; elle permettra de veiller à ce que les ressources biologiques de la mer ne soient pas exploitées au détriment des États côtiers ou de la collectivité interna-

tionale. Ce programme de conservation reconnaît que les États du littoral ont un intérêt tout spécial à protéger la productivité des ressources biologiques dans les eaux contiguës à leurs côtes, mais il ne prévoit pas l'établissement d'une ceinture côtière suffisante, réservée aux pêcheurs des États en question. Or, dans nombre de centres, les ressources des citoyens de ces États dépendent en grande partie de la protection des réserves de poissons des mers environnantes. C'est en songeant à ce problème que le Canada a proposé l'adoption de textes législatifs qui étendraient la zone de pêche à six milles au large des limites extérieures des eaux territoriales.

Au cours des débats publics, on a souligné certaines différences entre les propositions formulées par les États-Unis et le Canada à la première conférence de Genève; en réalité les deux propositions ont bien des points en commun. Toutes deux en effet tendent à la réduction des eaux territoriales à un maximum de six milles, en tenant compte de la liberté des mers et des conditions nécessaires à la paix et à la sécurité. Les deux propositions acceptent aussi le principe d'une zone de pêche contiguë qui s'étendrait à six milles au-delà de la première zone.

La seule divergence entre les deux projets ressort du principe des droits "traditionnels" ou "historiques", en ce qui concerne la pêche. Ces droits sont réclamés pour les zones de six à douze milles contiguës à certains États côtiers, par des pays dont les pêcheurs, pratiquant leur métier au loin, ont toujours jeté leurs filets dans ces zones.

Les nouvelles nations ne peuvent évidemment se réclamer de droits traditionnels de pêche dans les eaux lointaines. Souvent même elles n'ont pas de pêcheries solidement établies dans leurs propres zones côtières. Toutefois, ces nouveaux États doivent songer aux besoins de leurs populations grandissantes et aux exigences de l'avenir. Quoi de plus naturel pour eux de voir dans les ressources biologiques de leurs eaux côtières une source importante et même essentielle de produits alimentaires? La proposition du Canada reconnaît que les États du littoral ont le droit de chercher les moyens qui offriront à leurs citoyens une meilleure sécurité et une plus grande stabilité économique et sociale.

A l'encontre du projet soumis par les États-Unis à la conférence de 1958, la proposition du Canada n'aborde pas la question des droits de pêche "traditionnels". La formule canadienne prévoit une zone exclusive de pêche s'étendant sur douze milles au large des littoraux; formule simple et qui peut s'appliquer facilement et partout de manière uniforme. Le Canada ne prétend pas résoudre la question des droits, étant donné que les coutumes de pêche varient beaucoup d'une zone à l'autre. Ainsi, l'adoption d'une nouvelle loi internationale, comme celle qui est prévue dans la proposition canadienne, entraînerait sans doute des applications pratiques variant pour les divers pays. C'est pourquoi pour régler la question des droits de pêche "traditionnels" ou d'allocations et rajustements pour les pêches qui se font maintenant dans la zone de six à huit milles, il vaut mieux s'en remettre à des ententes supplémentaires bilatérales ou multilatérales. Cela semble plus pratique que d'essayer d'élaborer un règlement global s'efforçant de résoudre des problèmes qui sont par essence des problèmes régionaux.

Cette
générale
"Nou
que l
que n
au su
Cette
de droit
controve
décisions
admis da
largeur
quatre n
qu'elle n
dans ces
Néan
par un a
formuler
stances hi
des négoc
ententes
regardent
aux prise
trage, co
Celle
deux Éta
à s'adapt
des fact
acquérir
domaine
des prog
Il s'a
répondra
ensemble
peuvent
atteindre
on distin
plus ou
sur les
droit int
pays au
ordre et

Cette opinion a été clairement exprimée par sir Pierson Dixon, à l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1959.¹ Il a déclaré notamment:

"Nous ne nous sommes jamais lassés de redire que c'était là des problèmes que l'on devait résoudre par négociations et par voie d'accords comme ceux que nous avons signés par exemple avec les gouvernements soviétique et danois au sujet des îles Féroé."

Cette attitude est confirmée par une autre raison encore. En effet, l'idée même de droits de pêche "traditionnels" ou "historiques" est mouvante et sujette à controverse; elle n'est pas reconnue par la loi internationale, ni intégrée dans les décisions de tribunaux internationaux. La première conférence de Genève a admis dans certains cas l'emploi d'une ligne droite de base pour le calcul de la largeur des eaux territoriales; elle a permis l'adoption d'une limite de vingt-quatre milles pour la fermeture des baies; mais il peut être utile de souligner qu'elle n'a pas fait mention des droits de pêche traditionnels qui peuvent s'exercer dans ces eaux.

Néanmoins, dans les cas où ces droits seraient réclamés par un État et récusés par un autre État, le meilleur moyen de résoudre le différend ne serait pas de formuler des règles qui reconnaîtraient ces droits (sans tenir compte des circonstances historiques, géographiques, économiques ou autres), mais plutôt d'entamer des négociations bilatérales. Il est évident que le fond même de ces accords ou ententes supplémentaires peut varier selon les circonstances, car ces questions regardent avant tout les intéressés. Si toute entente paraît impossible, les parties aux prises auraient recours à des procédures pacifiques de conciliation ou d'arbitrage, conformément aux obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Cette formule présente l'avantage d'être souple. En effet les ententes entre deux États ou divers groupes d'États peuvent être modifiées ou révisées de façon à s'adapter aux besoins et aux circonstances et peuvent tenir compte de l'évolution des facteurs qui touchent les intéressés. Par contre, toute règle législative tend à acquérir un caractère permanent et universel, qui peut être dangereux dans un domaine essentiellement mouvant, où les fluctuations peuvent s'accélérer par suite des progrès technologiques.

Il s'agit en somme de formuler une nouvelle règle de droit international qui répondrait aux intérêts et aux aspirations de la collectivité mondiale dans son ensemble. Sans une loi de ce genre, un nombre toujours croissant d'États côtiers peuvent conclure qu'ils n'ont d'autre choix que d'agir de façon unilatérale pour atteindre des objectifs qui leur paraissent légitimes. Depuis la Conférence de 1958, on distingue déjà certains problèmes qui pourraient bien se poser dans un avenir plus ou moins rapproché, si la prochaine conférence n'arrive pas à un accord sur les limites précises des zones de pêche. L'adoption de la nouvelle règle de droit international prévue dans le projet canadien pourrait désavantager quelques pays au début; mais il semble évident qu'à longue échéance elle assurerait un ordre et une sécurité dont profiteraient tous les États intéressés. Les inconvénients

¹ 821^e séance plénière, XIV^e session, le 5 octobre 1959.

qu'éprouveraient peut-être certains pays seraient bien moindres que les désavantages qu'entraînerait l'incapacité de la prochaine conférence de proposer des solutions concrètes.

Perspectives de la conférence de 1960

Il ressort de tout cela que la deuxième conférence sera aux prises avec des problèmes intéressants tous les États. En formulant de nouvelles règles de droit international sur la largeur de la mer territoriale et sur la juridiction des États côtiers en matière de pêche, la conférence fera œuvre d'importance décisive pour l'élaboration du droit international et pour le maintien de la paix entre les nations.

Des règlements sur la largeur des mers territoriales et sur celle des zones de pêche complèteraient le code de droit maritime adopté par la première conférence. Ces nouvelles règles devront tenir compte des réalités politiques et économiques de notre époque. Si la nouvelle conférence ne réussit pas dans sa tâche, le concert des nations connaîtra le chaos, et chaque État essaiera d'agir au mieux de ses propres intérêts, sans tenir compte des intérêts des autres pays, et sans se conformer à un code international. La situation actuelle ne peut qu'empirer et aboutir à des différends sérieux, compromettant les rapports amicaux et pacifiques entre nations. C'est pourquoi il est essentiel que tous les pays représentés à la deuxième conférence sur le droit de la mer s'efforcent de s'entendre sur des principes uniformes qui seraient incorporés dans un code international du droit de la mer.

Même si la première conférence sur le droit de la mer n'a pu faire l'accord sur une règle de droit international régissant la largeur de la mer territoriale et les droits de pêche des États littoraux, il ne faut pas être pessimiste quant au succès de la prochaine conférence. Nous savons tous que, sans compter d'autres réalisations impressionnantes, la première conférence a permis de faire des progrès rassurants, même sur ces deux questions. On y a constaté bien nettement que les divergences n'étaient pas prononcées; on y a été presque unanime à soutenir que la zone de la pêche d'un État littoral devait s'étendre jusqu'à douze milles mais non au-delà; en outre le sentiment général a opté pour le maintien du principe de la liberté de la haute mer.

Ainsi donc la deuxième conférence de Genève se réunira dans un climat plus favorable: les principaux sujets de désaccord ont été précisés; les États intéressés ont eu du temps pour étudier les leçons de la première conférence et pour aviser aux meilleurs moyens d'aplanir les divergences qui subsistent. En outre il semble probable que les événements internationaux survenus entre les deux conférences ont permis aux parties en cause de mieux saisir les divers éléments du problème et les données d'une solution satisfaisante.

Quant aux possibilités de succès de la prochaine conférence, la proposition générale favorisant deux zones de six milles apparaît à nos yeux la plus prometteuse. En reconnaissant, dans une formule unique, l'intérêt que portent tous les États littoraux à la liberté de la haute mer et aux ressources des eaux contiguës à leurs côtes, la solution du Canada englobe les sphères fondamentales sur lesquelles on a fait l'accord à la première conférence; et vu que cette formule

concilie l
avec celle
je crois,
divergent
aux probl

La proposi

"1. U
milles m
prévues a

"2. U
jusqu'à d
la largeu
dans sa n
biologiqu

La proposi

"1. L

"2. L

milles à c
droits qu
des resso
que poss
ment la p
dans la r
ment ant
milles de
observer
aux pêch
internati

"3. T
article de
à moins
solution

"4. A
(1,852 m

"5. I
du prés
peut exis

NOTA
que
dema

concilie la position des États qui favorisent une extension de la mer territoriale avec celle des États qui visent à restreindre la juridiction côtière, elle fournit, je crois, une base commune sur laquelle les États dont les vues étaient jusqu'ici divergentes peuvent s'entendre pour apporter une solution équitable et efficace aux problèmes dont la conférence est saisie.

ANNEXE

La proposition du Canada:

"1. Un État a le droit de fixer la largeur de sa mer territoriale jusqu'à six milles marins, mesurés à partir de la ligne de base tracée dans les conditions prévues aux articles 4 et 5.

"2. Un État a une zone de pêche contiguë à sa mer territoriale, s'étendant jusqu'à douze milles marins depuis la ligne de base à partir de laquelle est mesurée la largeur de sa mer territoriale, zone dans laquelle il a les mêmes droits que dans sa mer territoriale en ce qui concerne la pêche et l'exploitation des ressources biologiques de la mer."

La proposition des États-Unis:

"1. La largeur de la mer territoriale de tout État est de six milles au plus.

"2. L'État côtier possède, dans une zone d'une largeur maximum de douze milles à compter de la ligne de base fixée d'après les présentes règles, les mêmes droits que dans sa mer territoriale en ce qui concerne la pêche et l'exploitation des ressources biologiques de la mer; toutefois ces droits sont assujettis à celui que possèdent les navires de tout État dont les vaisseaux pratiquaient habituellement la pêche dans la portion de la zone ayant une ligne de base continue et sise dans la même masse d'eau principale pendant la période de cinq ans immédiatement antérieure à la signature de la présente Convention, de pêcher dans les six milles de cette portion de la zone contigus à la haute mer, avec l'obligation d'y observer les règlements de conservation compatibles avec les règles applicables aux pêcheries adoptées par cette conférence et avec les autres règles du droit international.

"3. Tout différend sur l'interprétation ou la mise en application du présent article doit, à la demande de toute partie à ce différend, être soumis à l'arbitrage, à moins que les parties en cause ne consentent à recourir à un autre mode de solution pacifique.

"4. Aux fins de la présente Convention, le terme "mille" signifie mille marin (1,852 mètres), soit la soixantième partie d'un degré de latitude.

"5. En ce qui concerne les parties en cause, les dispositions du paragraphe 2 du présent article sont assujettis à tout arrangement bilatéral ou multilatéral qui peut exister ou être conclu."

NOTA: Il est proposé que le présent article soit agréé avec l'entente expresse que chaque partie à la Convention s'engage à examiner avec sympathie la demande de toute autre partie de délibérer sur la question de savoir si les

droits accordés par l'article sont exercés de manière à porter préjudice à l'une ou plusieurs des autres parties et, s'il en est ainsi, de songer aux mesures qui doivent et peuvent être prises pour remédier à la situation.

La proposition de l'URSS:

"Chaque État détermine la largeur de ses eaux territoriales conformément à la pratique établie, dans les limites, règle générale, de trois à douze milles, compte tenu des conditions historiques et géographiques, des intérêts économiques, des exigences de la sécurité de l'État côtier et des intérêts de la navigation internationale."

La proposition des huit puissances (Arabie Saoudite, Birmanie, Colombie, Indonésie, Mexique, Maroc, République Arabe Unie et Venezuela):

"1. Tout État a le droit de fixer la largeur de sa mer territoriale jusqu'à douze milles marins, mesurés à partir de la ligne de base tracée dans les conditions prévues aux articles 4 et 5.

"2. Lorsque la largeur de sa mer territoriale est inférieure à douze milles marins mesurés comme il est indiqué ci-dessus, un État a une zone de pêche contiguë à sa mer territoriale s'étendant jusqu'à douze milles marins depuis la ligne de base à partir de laquelle est mesurée la largeur de sa mer territoriale, dans laquelle il a les mêmes droits que dans sa mer territoriale en ce qui concerne la pêche et l'exploitation des ressources biologiques de la mer."

*Le p
alime*

EN 179
pro
doctrin
cette doc
alimentai
vivrière
mourraie
adeptes
graphiqu
temps. L
maximur
toutefois
ment, no
perdu de
productiv
monde il
Ailleurs,
plus haut
Chose
près la n
nouvel in
rythme s
doubler.
moitié de
guerres
populati
une larg
des mala
Ainsi la
A sa
l'aliment
graphiqu
de Popu
cette an
1958, a
culture,
McDou
Toynbee

Le problème démographique et alimentaire mondial

EN 1798, il y a 161 ans, le célèbre économiste anglais, Thomas Malthus, a promulgué le premier, dans son *Essai sur le principe de la population*, la doctrine qui a pris le nom de malthusianisme. Selon les éléments essentiels de cette doctrine, la population augmente à un rythme plus rapide que les ressources alimentaires; elle atteindrait un jour de telles proportions que la production vivrière ne pourrait plus suffire aux besoins mondiaux; alors un grand nombre mourraient d'inanition ou tous demeureraient sous-alimentés. Malthus et ses adeptes ont affirmé que les possibilités biologiques de l'accroissement démographique étaient telles qu'une population donnée pouvait doubler en peu de temps. Dans certains pays nouveaux, où l'augmentation a presque atteint le maximum possible, la population a effectivement doublé en 25 ans. On a reconnu toutefois que certains freins et certains équilibres influent sur ce taux d'accroissement, notamment la guerre et la maladie. Au XIX^e siècle le malthusianisme a perdu de son crédit: la révolution industrielle avait conféré à l'agriculture une productivité jusqu'alors inimaginable; d'autre part, dans certaines régions du monde il est apparu qu'on était disposé à limiter volontairement les naissances. Ailleurs, en Extrême-Orient par exemple, la population tend à se maintenir au plus haut niveau que permettent les moyens de subsistance.

Chose paradoxale, les progrès techniques et scientifiques qui ont suivi de près la révolution industrielle, notamment ceux de la médecine, ont suscité un nouvel intérêt pour le malthusianisme. La population mondiale s'accroît à un rythme sans précédent. Après 1650 la population du globe a mis deux siècles à doubler. La même progression n'a exigé que cent ans par la suite. Dans la première moitié de notre siècle, l'accroissement a été d'environ 60 p. 100, malgré deux des guerres les plus dévastatrices que le monde ait connues. Au rythme actuel, la population doublerait entre 1950 et l'an 2000. Ce phénomène est attribuable pour une large part aux progrès de la médecine préventive et thérapeutique; en effet des maladies qui autrefois décimaient les hommes ont été enrayerées ou maîtrisées. Ainsi la longévité humaine n'a cessé de faire des progrès.

A sa dixième conférence, à Rome en novembre dernier, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a consacré beaucoup de temps au problème démographique et alimentaire. Le célèbre historien anglais Toynbee a donné le titre de *Population et alimentation* à la première conférence McDougall, instituée cette année à la mémoire de Frank Lidgett McDougall qui, jusqu'à sa mort en 1958, a été une figure dominante de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, dont il faisait partie depuis le début. Après avoir rendu hommage à M. McDougall pour le rôle qu'il avait joué dans la création de l'Organisation, Toynbee a déclaré que la fondation de l'OAA non seulement avait fait date mais

qu'elle avait fait de 1945 un tournant de l'histoire. C'est la même année que l'énergie atomique est devenue un engin de guerre. Du point de vue humain, M. Toynbee voit en ces événements de 1945 les deux pôles des réalisations humaines. Cependant, il a fait observer l'existence d'un lien, d'un lien étroit, entre ces deux faits. "Les deux événements, a-t-il déclaré, découlent d'un accroissement de la puissance de l'homme dont le progrès, qui remonte aux débuts de la période historique, s'est accéléré récemment. Dès 1945 les hommes entrevoyaient la possibilité d'accéder à un niveau de vie convenable, tant spirituellement que matériellement, ou de commettre le crime de "génocide", mot nouveau qu'il a fallu créer pour désigner une atrocité qui avait jusque-là dépassé nos moyens . . . Être homme, c'est être libre de choisir entre le bien et le mal. Le bien et le mal ne changent pas. Mais les enjeux de la vie et de la mort augmentent avec les gains successifs de la puissance de l'homme."

Pour la première fois depuis la période paléolithique, où l'homme a établi sa suprématie sur la nature, l'espèce humaine est en danger d'extinction; elle se trouve actuellement à une croisée de chemins, a déclaré M. Toynbee. Utilisée positivement, l'énergie atomique pourrait inaugurer une nouvelle ère de progrès aussi caractéristique que celles de l'agriculture ou de la métallurgie, et que la révolution industrielle. D'autre part, nous pourrions adopter une philosophie toute opposée, une philosophie de résignation. Or, voici ce qu'il a dit à ce sujet:

"Cette philosophie défaitiste a toujours été contraire à la réalité. L'homme a toujours eu un certain libre arbitre, mais à l'aube de sa puissance, sa liberté n'était pas aussi manifeste qu'aujourd'hui. Il se sentait alors impuissant devant des forces qu'aujourd'hui nous pouvons maîtriser, si nous le voulons. Il a été un temps où l'homme s'est senti désarmé, par exemple, devant les fléaux qui le frappaient: la guerre, la peste et la famine. Pour nos ancêtres, être envahis par des hommes et être envahis par des sauterelles étaient deux épreuves également pénibles. L'assaut était inexorable; il n'y avait qu'une chose à faire: combattre. S'il ne pouvait détruire les sauterelles, celles-ci dévoraient les cultures, faisant ainsi périr les habitants. Il ne venait à l'esprit de personne que les ennemis humains, étant des hommes, pourraient entendre raison, et que les adversaires pourraient apprendre, au cours de négociations, qu'il était de l'intérêt commun de maintenir la paix et de s'accorder des concessions mutuelles. Au contraire, chaque tribu estimait que l'autre n'était sensible qu'à la force, comme les armées de sauterelles. De même la peste et la famine semblaient tenir à la fatalité. Comment par sa simple réflexion l'homme pourrait-il supprimer la maladie ou modifier le temps? Lorsque Dieu permit à David de choisir entre la famine, la peste et la guerre, comme punition de son offense, David pensa bénéficier d'une grande faveur. Ce choix, Dieu eût pu le faire lui-même ou infliger à David et aux siens les trois fléaux à la fois."

Toynbee a ensuite développé le thème du choix:

"Aujourd'hui nous ne nous sentons plus impuissants devant un seul de ces trois fléaux des âges passés. Nous avons livré bataille à la peste et nous nous acheminons vers son enrayement. La médecine préventive et curative a battu la maladie

Le profes
la premiè
McDougl
Organis
l'agricult
en brèc
des hor
publiqu
l'expres
pouvoir
considé
de la n
plan po
possibl
de la fa
de viei
Nous s
plus de



*Le professeur Arnold J. Toynbee prononce
la première causerie commémorative
McDougall à la X^e Conférence de
l'Organisation pour l'alimentation et
l'agriculture, à Rome, le 2 novembre 1959.*

en brèche; les animaux domestiques et les plantes ont aussi profité de ce triomphe des hommes. Bientôt ce triomphe sera total grâce à une association de l'hygiène publique et de l'alimentation, grâce à l'alliance entre la santé et l'agriculture, selon l'expression de lord Bruce. Quant à la guerre, nous savons qu'il est en notre pouvoir de l'abolir, si nous en avons la volonté, et les raisons de l'avoir sont considérables en ce moment. Nous le pouvons, car nous avons acquis l'habitude de la négociation et en avons organisé les voies il y a longtemps. Même sur le plan politique, où la coopération est le plus difficile, nous savons qu'il nous est possible de créer un gouvernement mondial, si nous le voulons. Pour ce qui est de la famine, cette question est d'intérêt immédiat pour l'OAA. C'est là un ennemi de vieille date de l'espèce humaine que l'OAA a reçu le mandat de combattre. Nous savons que nous pouvons triompher de la famine, mais cela exigera encore plus de patience que la victoire sur les deux autres grands fléaux."

De l'avis de Toynbee, le choix est chose compliquée parce qu'il suppose une direction rationnelle et humaine des affaires des hommes; il est même difficile de persuader deux personnes de travailler de concert; réaliser l'harmonie entre un plus grand nombre est d'une difficulté qui augmente selon une progression géométrique avec chaque individu qui s'ajoute aux premiers. Transposant cette proposition dans le domaine pratique, il a affirmé qu'il existait une différence de nature entre les mesures rationnelles du bien-être qui peuvent être appliquées plus ou moins efficacement, pourvu qu'il y ait accord et coopération entre les gouvernements, et les autres mesures qui exigent des décisions personnelles de la part d'une multitude de particuliers. L'action gouvernementale, a-t-il fait observer, est d'une efficacité patente en matière de médecine préventive, pour la simple raison que ce sujet n'est pas controversé. Ainsi, les mesures de médecine préventive adoptées au cours des cent dernières années ont été suivies en peu de temps d'un travail considérable; si l'amélioration de la santé publique dépendait de la médecine préventive seulement, les progrès en seraient assurés. Mais, de l'avis de Toynbee, la médecine préventive est négative, comme l'expression même l'implique. Si elle peut épargner à l'homme le lourd tribut qu'il devait verser autrefois à la maladie, elle ne saurait lui apporter les éléments positifs de la santé et de la vigueur. "La santé, a-t-il déclaré, exige l'action conjointe de la médecine préventive et de l'alimentation rationnelle; il faut donc consommer les aliments appropriés, en quantités suffisantes, certes, mais aussi selon des proportions judicieuses... En matière de médecine préventive, l'humanité se comporte un peu comme une famille. La lutte contre la maladie se poursuit à l'échelle mondiale. Théoriquement, la production et la distribution mondiales des vivres devraient aussi être organisées à l'échelle mondiale, ce qui ne saurait tarder s'il faut assurer l'alimentation de la population mondiale qui augmente rapidement. En ce domaine cependant le monde est fragmenté et chaque unité locale obéit à une politique d'un égoïsme étroit. Quelles sont les denrées que chaque pays pourra cultiver? Lesquelles le gouvernement permettra-t-il d'importer? Questions qui sont toujours l'objet de controverses et de conflits politiques. A cet égard l'objectif humanitaire d'une alimentation suffisante pour toute l'espèce se heurte toujours à la même difficulté que l'abolition de la guerre. Dans les deux cas, il y a une difficulté d'ordre politique."

Cette difficulté politique n'est pas la plus grande à surmonter, selon l'observation que Toynbee n'a pas tardé à faire. S'il est du pouvoir des gouvernements de supprimer les restrictions sur l'importation des denrées alimentaires, s'ils ont une voix prépondérante lorsqu'il s'agit de décider quelles denrées leurs pays devront produire et en quelles quantités, ils ne peuvent se prononcer sur le choix des aliments que la population consommera, ni sur le régime alimentaire que les parents feront suivre à leurs enfants. Ces décisions relèvent des multitudes humaines, bien qu'elles déterminent la différence entre une alimentation rationnelle et une alimentation défectueuse. Voilà le nœud du problème alimentaire, a déclaré M. Toynbee. "Le régime de la majorité des hommes est encore déterminé par

des habitudes anciennes, qui sont elles-mêmes entretenues par des préjugés. En ce qui concerne l'incorrection du régime alimentaire actuel, il ne suffit pas que les gouvernements assurent aux populations la possibilité d'un régime rationnel: il faut que chacun soit persuadé de l'adopter, ce qui suppose une campagne d'éducation des masses, laquelle exige elle-même du travail, de l'argent et du temps."

C'est à ce point que les observations de Toynbee ont pris une tournure malthusienne:

"Mais l'alimentation n'est pas le seul domaine où l'éducation et les conversions des masses sont nécessaires pour que l'humanité se libère du danger de famine. Il faut produire les aliments voulus dans des proportions judicieuses et en quantités suffisantes pour nourrir la population mondiale, quelle qu'elle soit. La population évolue selon les rapports entre le taux de mortalité et le taux de natalité. Depuis quelque temps la médecine préventive appliquée par les autorités publiques a réduit sensiblement le taux de mortalité dans la plupart des régions du monde, y compris nombre de pays peuplés dits "arriérés". Si ces progrès de la médecine préventive s'accompagnaient d'une amélioration semblable des régimes alimentaires, le taux de mortalité baisserait encore davantage, notamment en ce qui concerne les enfants en bas âge... Par contre, si l'humanité est sur le point d'échapper aux décimations de la peste et de la guerre, elle s'attirera une nouvelle difficulté: l'accroissement indu de la population. Nos efforts pour réduire le taux de mortalité doivent s'accompagner d'efforts pour réduire aussi le taux de natalité, car les ressources de notre planète, même si elles étaient administrées scientifiquement au bénéfice de toute la famille des hommes, ne seraient pas suffisantes pour nourrir une population augmentant de façon indéfinie. Choisissons les plantes et le bétail les plus appropriés et utilisons les sols qui leur conviennent le mieux; cultivons la mer, selon l'exemple récent des Japonais, tôt ou tard la production alimentaire atteindra sa limite; alors la famine fera périr autant d'hommes qu'autrefois la famine, la peste et la guerre réunies."

Abordant la question controversée de la limitation des naissances, Toynbee a affirmé que laisser la nature suivre son cours extravagant dans la reproduction de l'espèce humaine a pu être raisonnable à une époque où on ne l'empêchait pas non plus de décimer l'humanité par la guerre, la peste et la famine. Nous ne pouvons impunément, à l'heure actuelle, réduire le taux de mortalité et permettre que le taux de natalité suive le cours de la nature. S'interrogeant sur la fin véritable de l'homme, il a dit:

"Est-ce de peupler la terre d'autant d'hommes qu'il est possible de faire subsister simultanément grâce à l'exploitation totale des ressources alimentaires? Ou bien, est-ce de faire en sorte que l'homme puisse mener la vie la plus complète que permettent les limites spirituelles de sa nature? De ces deux possibilités, la première semble irrationnelle. Ce qui importe, assurément, ce n'est pas que la surface de notre planète soit couverte, disons, de 4 milliards d'hommes plutôt que de 3. Ce qui importe, au contraire, c'est que les êtres humains, quel qu'en soit

le nombre, développent pleinement les aptitudes dont la nature les a dotés. Si c'est là la fin véritable de l'homme, nous devrions tendre vers la population optimum que la conjoncture économique et sociale permettra à chaque génération. Le chiffre de cette population optimum ne saurait être fixé de façon abstraite. Il sera plafonné par les limites des ressources alimentaires et des autres nécessités matérielles; son niveau inférieur sera déterminé par tout ce qui donne du prix à la vie des individus. Pour la plupart, la vie est incomplète sans un époux ou une épouse et des enfants; quant à ceux-ci, elle est incomplète également sans un certain nombre de frères et de sœurs. La vie satisfaisante qui doit servir de critère au niveau optimum de la population mondiale est celle du cadre familial. Mais voilà qui nous éloigne considérablement des objectifs de maximum absolu."

Comme solution à ce problème, Toynbee propose la collaboration des gouvernements et l'éducation des masses; cette formule comporterait un élément politique au début seulement. Cette œuvre d'éducation exigera beaucoup de temps, estime-t-il; tenter de l'accélérer serait la compromettre. Voici comment il a défini ce problème au cours de sa conférence:

"Cette situation exige beaucoup de retenue, de patience et de courage de la part de la petite minorité de l'espèce humaine qui dispose de la direction des affaires publiques. Ceux et celles qui occupent ces fonctions de responsabilité à l'heure actuelle sont conscients des dangers auxquels l'humanité est exposée à notre époque. Ils savent que d'ici à ce que nous ayons réussi à abolir la guerre, nous demeurerons exposés à l'auto-destruction. Ils savent aussi que d'ici à ce que nous soyons parvenus à planifier la population, nous resterons dans la course périlleuse entre l'accroissement déréglé de la population mondiale et le développement des ressources alimentaires par les efforts conjoints de la politique et de la science. Si techniquement il est possible de doubler ou de même de tripler les ressources alimentaires du monde — tâche principale de l'OAA et des gouvernements — cette course ne pourra se poursuivre indéfiniment, car un jour on atteindra le point au delà duquel il ne sera plus possible de progresser. En attendant, les hommes d'État et les savants doivent faire face au fait inéluctable que, même unanimes, leurs volontés ne s'imposeront pas, s'ils ne parviennent à persuader le reste de l'humanité, quand même ils sauraient que ces problèmes urgents peuvent se résoudre, quand même ils s'accorderaient tous à souhaiter l'application des solutions possibles. Il faudra éclairer des multitudes d'esprits et inciter des milliers de personnes à faire des multitudes de choix personnels difficiles."

Toynbee a terminé sa conférence sur une note d'optimisme modéré:

"La conversion de l'humanité est, certes, une tâche d'une ampleur effrayante; mais, nous, les humanistes d'aujourd'hui, nous ne sommes pas les premiers à l'entreprendre. C'est ce qu'ont fait au cours des 2,500 dernières années les missionnaires des grandes religions; ce qu'ils ont accompli devrait nous inspirer de la confiance et du courage. De nos jours nous disposons de moyens que ne possédaient pas les apôtres chrétiens et bouddhistes des premiers temps. Sur le plan matériel, les distances ont été réduites, que ce soit un bien ou un mal. Ces moyens

matériel
succès. L
entiers p
cation. L
et les év
nos miss
poursuiv
nos frèr
leurs en
la natur
humains
entre la
revient a
Dan
aux mes
gurer un
tence es

matériels nous seront utiles, mais ils ne sont pas suffisants pour nous valoir le succès. Les missionnaires des grandes religions ont pu convertir des continents entiers parce qu'ils ont travaillé au salut de ceux à qui s'adressaient leur prédication. Ils avaient confiance que la nature humaine serait sensible à leur appel, et les événements ont donné raison à leur foi. Nous ne sommes plus inspirés dans nos missions d'aujourd'hui par les croyances religieuses traditionnelles, mais nous poursuivons le même objectif. Nous nous préoccupons, nous aussi, du salut de nos frères. Nous les incitons à faire des choix personnels qui assurent à eux et à leurs enfants la possibilité de mieux vivre. Nous aussi devons avoir foi dans la nature humaine. C'est à ce prix que nous pourrions aider des millions d'êtres humains à faire leur salut. Nous pouvons les aider dans le choix de tous les âges entre la vie et le bien d'une part et la mort et le mal d'autre part. Mais la décision revient à chacun en particulier. Personne ne peut la prendre pour son voisin."

Dans un autre numéro, le bulletin *Affaires extérieures* consacrera un article aux mesures que l'OAA, dans sa campagne contre la faim, a adoptées afin d'inaugurer un programme ayant pour objet de résoudre les problèmes de sa compétence esquissés par M. Toynbee.

Les dix ans du Plan de Colombo

DÉCLARATION PUBLIÉE PAR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA,
M. JOHN G. DIEFENBAKER, LE 14 JANVIER 1960, DATE DU DIXIÈME
ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DU PLAN DE COLOMBO.

A L'OCCASION du dixième anniversaire du Plan de Colombo, j'éprouve, comme tous les Canadiens et tous les peuples des autres pays parties à ce Plan, un juste sentiment de fierté au sujet des grandes réalisations qu'il a permises. Si le Plan de Colombo existe, c'est qu'on a compris que le progrès économique de toutes les régions du monde est une condition de toute paix satisfaisante et durable,



*Le premier ministre Diefenbaker
sur la locomotive du convoi qui le transporte
à Kandy avec ceux qui l'accompagnent.
La locomotive est un don que le Canada a fait
à Ceylan, dans le cadre du Plan de Colombo.*

convic
aména
ment c
vertu
intern
vastes
que le
tion in
mettre
taire,
Plan c
entre
les aut
Le
sont p
souten
rapide
bien l
affaire
No
ration
Canad
retour
avec l
de ce
Po
vie m
d'être

conviction qu'il contribue d'ailleurs à affermir. Je songe non seulement aux vastes aménagements hydro-électriques, aux travaux d'irrigation, aux usines de traitement du poisson, aux bétonneries et aux diverses grandes entreprises réalisées en vertu du Plan de Colombo, mais aussi à l'esprit de collaboration et de solidarité internationales, éléments essentiels du dispositif. Certes, pendant des années, ces vastes travaux témoigneront éloquemment des techniques et des connaissances que leur exécution a exigées. Ils demeureront un symbole de l'esprit de collaboration internationale qui a amené les peuples d'une multitude de pays différents à mettre en commun leurs idées et leurs ressources au service d'une œuvre humanitaire, aussi extraordinaire à l'heure actuelle qu'il y a dix ans. La mise en œuvre du Plan de Colombo est un exemple frappant de ce que peut faire la collaboration entre pays qui s'unissent pour faire face aux obligations qu'ils ont les uns envers les autres.

Les Canadiens, de même que les peuples des autres pays du Commonwealth, sont particulièrement fiers du rôle qu'a joué le Commonwealth en inaugurant et en soutenant cet admirable Plan. Que l'idée qui a donné naissance à ce Plan se soit si rapidement et si efficacement répandue chez les autres nations, voilà qui indique bien la part importante et utile que le Commonwealth peut prendre dans les affaires internationales.

Notre association avec ces autres nations en Asie a revêtu la forme d'une coopération mutuelle dont tous ont pu bénéficier dans une remarquable mesure. Les Canadiens ont contribué de l'argent, des matériaux et des compétences et, en retour, ont profité énormément de l'expérience acquise en travaillant étroitement avec les nombreux peuples dont ils sont les partenaires dans la mise en œuvre de ce plan.

Pour l'avenir, le principe du Plan de Colombo offre les plus beaux espoirs d'une vie mieux remplie et plus heureuse, but des divers peuples qui ont la bonne fortune d'être associés dans cette entreprise.

Conférence du Plan de Colombo à Djokjakarta

LE COMITÉ consultatif du Plan de Colombo s'est réuni à Djokjakarta, en Indonésie, du 11 au 14 novembre 1959. M. Subandrio, ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, présidait cette réunion, à laquelle participèrent les délégués des 21 pays du Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-est asiatiques. Les représentants passèrent en revue l'essor économique réalisé au cours de l'année passée dans les régions englobées par le Plan, et étudièrent les perspectives d'avenir. La délégation canadienne était présidée par M. Léon Balcer, solliciteur général du Canada, et comprenait de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, des Finances et du Commerce.

Le Comité consultatif se réunit chaque année dans un des pays membres du Plan de Colombo; l'une de ses tâches essentielles est la préparation d'un rapport annuel. Étant donné que le Plan de Colombo n'a pas de fonds budgétaire central, ni de secrétariat, et que l'assistance économique qu'il accorde est mise en pratique par des ententes bilatérales entre pays membres, il est indispensable de rédiger une revue périodique des initiatives prises sous l'égide du Plan. La préparation du rapport annuel attire l'attention des États membres sur les résultats obtenus et sur ce qui reste à faire. Le rapport de 1959 est le huitième document du genre depuis la mise en œuvre du Plan; comme toujours, le rapport a été rédigé par les fonctionnaires des divers pays qui ont tenu une conférence préalable ouverte dès le 26 octobre. Une fois rédigé, le rapport a été lu et approuvé par les ministres, lors de la réunion officielle du Comité consultatif.

Le rapport annuel du Plan de Colombo se compose de trois parties. La première contient une revue d'ensemble du progrès économique dans le Sud et le Sud-est asiatiques, et des observations sur les tâches à accomplir. La deuxième partie se subdivise en chapitres dont chacun est consacré à l'un des États membres; on y trouve les éléments de la situation économique et financière de chacun des pays englobés par le Plan; on y expose les progrès accomplis dans les divers domaines et les prévisions des spécialistes. La troisième partie traite des contributions financières faites par les pays donateurs en vue de la mise en valeur de la région. Cette partie du rapport ne traite pas seulement des contributions des pays d'outre-mer, mais elle étudie les initiatives d'entraide prises par les pays de la région couverte par le Plan, conformément au principe de coopération qui est à la base du Plan.

Tâches à accomplir

Considérant le progrès économique dans la région couverte par le Plan, le Comité consultatif a noté que la situation économique était plus favorable que l'année précédente, alors que les éléments économiques à l'échelle mondiale tendaient à aggraver les difficultés auxquelles faisaient face les pays du Sud et du Sud-est



M. Léon
délégué
du Com
à Djokj
prise at

asiatic
pour e
moins
consu
restai
saires
memb
Le but
miqu

Le
semer
qu'or
au C
part
consa
miqu
savoi



M. Léon Balcer (au centre), chef de la délégation du Canada à la récente réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, à Djokjakarta, en Indonésie. La photo a été prise au cours d'une séance du Comité.

asiatiques. Les États membres ont le ferme espoir de trouver les ressources voulues pour continuer leur programme en 1960, tandis que l'année précédente, ils étaient moins optimistes, comme on le constata à l'époque, à la réunion du Comité consultatif à Seattle. Cependant le Comité a voulu souligner que la tâche qui restait à accomplir était immense et qu'il ne fallait pas relâcher les efforts nécessaires. Dans le chapitre du Rapport intitulé *Les tâches à accomplir*, les pays membres ont formulé une fois de plus leur but ultime.

Le but ultime est de permettre aux pays libres de la région d'atteindre un rythme d'essor économique qui leur permettra de progresser en s'appuyant sur leurs propres ressources.

Le Comité a accordé cette année une attention toute spéciale au taux d'accroissement de la population dans la région du Plan de Colombo. Il a recommandé qu'on demande aux divers pays de soumettre des renseignements sur ce point au Comité consultatif, qui les examinera lors de sa prochaine réunion; d'autre part le Comité voudrait qu'un chapitre spécial du prochain rapport annuel soit consacré à cette question. Le rôle du capital privé dans la mise en valeur économique a également fait l'objet d'une analyse sérieuse. Ayant signalé qu'il faut savoir diriger vers les régions voulues le capital et les hommes possédant la

formation voulue dans les domaines de l'administration et de la technique; le Comité a préconisé une étude des moyens qui permettraient d'attirer les capitaux — comme par exemple la création de centres de renseignements sur les placements.

Prorogation du Plan de Colombo

L'une des décisions importantes que le Comité devait prendre avait trait à la prorogation du Plan de Colombo après 1961. Au moment où le Plan prit naissance, en 1950, on convint qu'il durerait jusqu'en 1957. En 1955, le Comité, réuni à Singapour, décida de le proroger jusqu'en juin 1961, et d'étudier les possibilités d'avenir en 1959. Au cours de la réunion de 1959, tous les délégués furent d'accord pour admettre que le but ultime du Plan était loin d'être atteint, et en conséquence personne ne proposa son abolition. Le Comité a décidé de proroger le Plan pour cinq autres années après 1961; à sa réunion de 1964, il décidera si une nouvelle extension semble nécessaire.

Membres de plein exercice

Au cours de la réunion de Djokjakarta, il fut décidé d'élever Singapour au statut de membre de plein exercice. Depuis quelques années, Singapour participe au Plan de Colombo et ce sont les délégués du Royaume-Uni qui le représente au sein du Comité consultatif. Mais en 1959 Singapour est devenu autonome sur le plan interne, et le Comité a décidé qu'il convenait désormais que les représentants de Singapour soient membres de plein exercice.

Parmi les autres décisions prises à Djokjakarta, il faut mentionner:

- a) la décision de tenir la prochaine réunion du Comité consultatif à Tokyo, dans le courant de l'automne 1960;
- b) la décision de célébrer le 14 janvier 1960 par des programmes de publicité nationale, le 10^e anniversaire du Plan de Colombo; d'avoir d'autres célébrations à partir du 1^{er} juillet 1961; et de faire de la réunion de 1961 du Comité le point culminant de la commémoration des dix premières années de fonctionnement du Plan.

Principe de base

En sus des tâches que nous avons énumérées ci-dessus, les participants au Plan de Colombo s'acquittent d'autres travaux; ainsi les ministres et les fonctionnaires de tous les États membres profitent de leurs réunions de deux ou trois semaines pour échanger des renseignements et apprendre à mieux se comprendre. Le principe de base du Plan de Colombo est le développement économique coopératif. Pour que leur adhésion à ce principe soit complète, il faut que ceux dont dépend le fonctionnement du Plan possèdent une connaissance approfondie des problèmes des autres pays, de leurs procédures et de leurs méthodes. Les administrateurs du Plan se trouvent parfois éloignés les uns des autres par la moitié de la circonférence du globe; il leur est éminemment utile de pouvoir, chaque année, discuter ouvertement et sans cérémonies les modalités qui permettront d'atteindre mieux et plus vite les objectifs du Plan.

A D
Affaires
a formu
du Com
Le Comit
amicale e
à l'initiat
et la soup
coopérati
Toutefoi
préparer l
personnel
nous con
borent eff
une enter
d'espoir.
Monsieur
profitent
exprimés
nations co
humain."

A Djokjakarta, l'allocution de bienvenue fut prononcée par le ministre des Affaires étrangères d'Indonésie. Dans son discours de réponse, M. Léon Balcer a formulé le point de vue du Canada quant aux buts et à la valeur de la réunion du Comité consultatif. M. Balcer a déclaré notamment:

Le Comité consultatif du Plan de Colombo va commencer ses débats dans une ambiance amicale et vivifiante. Nous faisons partie d'une organisation fondée il y a presque 10 ans, grâce à l'initiative des gouvernements du Commonwealth. Notre organisation n'a pas de secrétariat, et la souplesse de ses procédures est l'un de ses traits dominants. Elle fonctionne selon la formule coopérative, et ses décisions sont généralement négociées et mises en pratique de façon bilatérale. Toutefois, nous nous réunissons tous chaque année pour passer notre travail en revue et pour préparer l'avenir. Ainsi les États membres se rapprochent-ils les uns des autres par des contacts personnels, des méthodes de comptabilité fondées sur la confiance mutuelle et des réussites que nous connaissons. Nous vivons à une époque difficile mais nous voyons que 21 nations collaborent efficacement dans une atmosphère de bonne volonté. Que ces 21 nations en arrivent à une entente, cela justifie ceux qui pensent que notre univers déchiré peut nourrir beaucoup d'espoir.

Monsieur le Président, le Canada est heureux de pouvoir participer à ce Plan admirable dont profitent les pays asiatiques. Les principes sur lesquels se fonde notre participation ont été exprimés par notre premier ministre, M. Diefenbaker, qui a affirmé: "Les bons citoyens, les nations conscientes de leurs devoirs doivent s'acquitter de leurs obligations envers tout le genre humain."

La question algérienne

LORSQUE la Première Commission (Questions politiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies a été saisie de nouveau de la question d'Algérie, le 1^{er} décembre 1959, les perspectives de paix paraissaient bien meilleures que pendant les trois sessions précédentes au cours desquelles cette question avait été débattue. C'est le Gouvernement français qui avait éclairci l'atmosphère, une dizaine de semaines plus tôt, en offrant l'autodétermination à l'Algérie pour faire pièce aux rebelles qui en réclamaient l'indépendance.

Le président de Gaulle s'est montré résolu à mettre fin rapidement au conflit qui déchire l'Algérie depuis 1954. Il a promis, le 16 septembre, de laisser la population du pays décider librement de son destin et de demander ensuite à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix. Il a annoncé que les Algériens auront la possibilité, une fois la paix revenue, d'opter pour l'une des trois solutions suivantes: sécession complète d'avec la France, union complète avec la France, autonomie en étroite association avec la France pour ce qui est de l'enseignement, de la défense, des relations extérieures et de l'économie. Il a signalé certains inconvénients des deux premières solutions: la sécession conduirait inévitablement à l'anarchie; l'assimilation ou "francisation" transformerait radicalement la composition démographique du peuple français, "qui s'étendrait, dès lors, effectivement, de Dunkerque à Tamanrasset". Il n'a fait qu'esquisser la troisième solution (fédération autonome liée à la France) et donner à entendre qu'elle pourrait être précisée avant la consultation envisagée: plébiscite, référendum ou élections.

Cet appel au peuple, quelle qu'en soit la forme, se fera au plus tard quatre années après le retour de la paix, c'est-à-dire une fois acquise une situation telle qu'embuscades et attentats n'auront pas coûté la vie à 200 personnes en un an. Les Algériens exprimeront leur choix au suffrage universel, et les informateurs étrangers seront admis à observer le vote. Les rebelles pourront régler avec les autorités compétentes les conditions de leur libre retour; leurs chefs pourront jouer dans la vie publique tout rôle que leur confieront les suffrage de leurs concitoyens.

Le plan du président de Gaulle vise à répondre à l'aspiration de nombreux musulmans algériens à l'autodétermination sans mettre en péril la minorité européenne ni provoquer de réactions trop vives de la part des éléments civils et militaires qui souhaitent le maintien de l'autorité française. Il fait une concession de très grande importance, devant laquelle ont reculé tous ses prédécesseurs, en reconnaissant à l'Algérie une identité propre, et à ses habitants le droit de devenir complètement indépendants s'ils le désirent. Des ministres du Cabinet français ont précisé ultérieurement cette proposition en donnant à entendre que la population algérienne voterait en deux étapes. Elle devrait d'abord choisir entre la sécession d'avec la France et l'association avec la France. Si, comme l'espère le Gouverne-

ment français, elle rejette la sécession, un nouveau scrutin lui permettra de se prononcer sur la manière dont elle entend s'associer à la France: union totale ("francisation") ou association plus souple comportant l'autonomie locale.

Le président de Gaulle, le 10 novembre, a souligné au cours d'une conférence de presse que "tous les Algériens", quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, quel que soit leur programme, pourront prendre part, non seulement au scrutin, mais encore aux délibérations préalables qui régleront les modalités du scrutin, et à la campagne précédant le vote.

Il a répété que les autorités françaises étaient prêtes à accueillir n'importe quand des représentants des combattants rebelles, qui pourraient négocier en toute liberté, soit en secret, soit publiquement, les conditions de la fin des combats.

Le "gouvernement provisoire de la République algérienne" (GPRA), que présidait alors M. Ferhat Abbas, est le porte-parole politique du mouvement nationaliste d'Algérie. Il est reconnu par dix-sept États, mais non pas, évidemment, par la France. Le Gouvernement français consent à discuter avec ses membres ou ses émissaires, à titre de représentants des combattants, les questions d'ordre militaire se rapportant à la cessation des combats, mais non pas les questions qui intéressent l'avenir politique du pays, puisque cet organisme n'a reçu aucun mandat du peuple algérien. Le GPRA n'a encore ni rejeté en principe ni accepté en pratique les ouvertures du Gouvernement français. Le 20 novembre, il annonçait que les cinq dirigeants du FLN faits prisonniers par les Français en 1956 au cours d'un voyage en avion entre Rabat et Tunis et retenus en captivité depuis lors, étaient chargés de négocier les conditions et sauvegardes relatives à la mise en œuvre de l'autodétermination. Le président de Gaulle a repoussé cette offre, ayant constamment soutenu que la cessation des combats devait précéder toute tentative de règlement politique.

C'est dans un tel contexte que s'est ouvert aux Nations Unies le débat sur la question d'Algérie. Le représentant de la Tunisie a parlé le premier; il a félicité le président de Gaulle d'avoir reconnu le droit de la population algérienne à décider librement de son avenir politique, et félicité le GPRA d'avoir accepté la mise en œuvre de l'autodétermination comme solution pour l'Algérie. Le problème militaire, a-t-il dit, ne peut se discuter sans un accord préalable sur les modalités et garanties que devrait comporter une consultation politique. Le représentant de la Birmanie, au nom des 22 États afro-asiatiques, a présenté un projet de résolution demandant instamment aux deux parties d'engager des pourparlers en vue de déterminer les conditions nécessaires à la mise en œuvre, dès que possible, du droit du peuple algérien à l'autodétermination, y compris les conditions d'un cessez-le-feu.

Le vice-président de la délégation du Canada, M. W. B. Nesbitt, a pris part au débat pour exprimer la confiance qu'inspire au Canada la politique libérale énoncée le 16 septembre, et la conviction que le président de Gaulle saura la faire passer dans les faits; il a ajouté que toute initiative des Nations Unies, si bien intentionnée soit-elle, risquerait de compromettre la solution pacifique déjà en vue.

Il n'est nullement opportun, a-t-il déclaré, de prendre le vote sur une résolution qui, non seulement divisera l'Assemblée, mais retardera plutôt qu'elle ne facilitera la solution que tous désirent si vivement. La délégation de la France s'est abstenue d'assister au débat. La plupart des délégations afro-asiatiques se sont prononcées à peu près dans le même sens que celle de la Tunisie. Plusieurs délégations du Commonwealth, d'Europe et d'Amérique ont exposé des points de vue proches de celui du Canada, et quelques autres ont soutenu le point de vue français, selon lequel la question échappe à la compétence des Nations Unies. Le 7 décembre, la Première Commission adoptait la résolution par 38 voix contre 26 (y compris le Canada), et 17 abstentions.

L'attitude du Canada a fait l'objet d'une explication avant la mise aux voix. Le débat ayant révélé que la plupart des États étaient d'accord en ce qui concerne les principes, les fins et les perspectives d'une solution, il ne semblait ni sage ni utile d'adopter une résolution qui insistait plutôt sur les points de désaccord. "Nous sommes convaincus, a déclaré le porte-parole du Canada, que cette résolution, bien loin de simplifier la situation, la compliquerait au moment même où les intéressés, ainsi que nous le savons, cherchent une solution pacifique et juste respectant tous les droits légitimes qui sont en jeu."

Les auteurs de la résolution, après qu'elle eut été adoptée par la Première Commission, l'ont révisée et atténuée avant de la présenter, le 12 décembre, en séance plénière de l'Assemblée générale. Le nouveau texte reconnaissait "le droit du peuple algérien à l'autodétermination" et "demandait instamment que des pourparlers aient lieu en vue d'arriver à une solution pacifique sur la base du droit à l'autodétermination conformément à la Charte des Nations Unies". Cette résolution n'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers n'a pas été adoptée. Le vote a été de 39 voix pour, 22 contre (y compris le Canada), et 20 abstentions.

Le lieu
été n
le gouv
liens et
Son pr
ment, f

ution
litéra
venue
ncées
s du
es de
selon
re, la
ris le

voix.
cerne
utile
Nous
tion,
ù les
juste

mière
e, en
droit
e des
droit
Cette
adop-
tions.



CONSEILLER DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT

Le lieutenant-général E. L. M. Burns, ancien commandant de la Force d'urgence des Nations Unies, a été nommé conseiller du gouvernement en matière de désarmement. Il sera chargé de conseiller le gouvernement sur toutes les questions de désarmement et représentera le Canada dans les entretiens et les négociations de caractère international portant sur ces questions.

Son premier mandat international sera de représenter le Canada au nouveau Comité du désarmement, formé de dix puissances.

Le Canada et les Nations Unies

DANS leurs déclarations à la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les membres de la délégation de notre pays ont exprimé le point de vue du Canada sur diverses questions de haute importance.

La question de Hongrie

A la réunion du 8 décembre 1959, au cours du débat sur le rapport du représentant spécial de l'ONU, le vice-président de la délégation du Canada, M. W. B. Nesbitt, a fait l'exposé suivant:

La délégation du Canada intervient au cours de la discussion sur le rapport du représentant spécial des Nations Unies pour la question de Hongrie, avec une pleine conscience de sa signification tant immédiate que future. Elle participe aussi à ce débat avec un sentiment de tristesse qui provient de ce que la question hongroise doit encore faire l'objet de nos préoccupations et de ce qu'elle est aggravée par de nouvelles allégations de violations des droits de l'homme et d'une complète indifférence à l'égard de l'opinion de nombreux États.

Le rapport du représentant spécial déclare qu'un régime de grande rigueur et de répression continue de peser sur le peuple hongrois. Si, en octobre et novembre 1956, il y avait là une raison d'inquiétude d'ordre humain et constitutionnel pour les Nations Unies, il n'est pas douteux qu'il en est de même en décembre 1959, alors que les allégations de répression demeurent aussi fortes que l'indique le rapport du représentant spécial.

La délégation du Canada sait que le Gouvernement hongrois a souvent nié les accusations de répression et prétendu avec insistance, de même qu'un petit nombre d'États membres qui sont ses alliés, que, quels que soient les événements qui se sont produits ou se produisent encore en Hongrie, il s'agit d'une question qui relève essentiellement de la compétence nationale et qui, par conséquent, dépasse la compétence juridique de l'Assemblée générale.

Certes, tout État membre a le droit de résoudre ses problèmes de sécurité intérieure en tant que questions relevant uniquement de sa compétence. Sur ce point, le Gouvernement du Canada est pleinement d'accord. Mais, lorsque le droit pénal et l'administration vont si loin qu'ils portent atteinte à l'esprit même des principes et objectifs de la Charte, le problème peut, sous certains de ses aspects, devenir l'une des préoccupations essentielles des Nations Unies.

La délégation du Canada ne saurait par conséquent accepter ni la négation des faits comme tels, ni l'affirmation que les Nations Unies ne sauraient s'intéresser à cette question. Notre position repose sur cette simple situation: étant donné les dispositions du Traité de paix signé à Paris en 1947 et les garanties d'indépendance et de respect des droits de l'homme qu'il comporte pour le peuple hongrois, ainsi que les violents événements qui se sont produits en Hongrie en

octobre et novembre 1956, la grande majorité des États membres estiment non seulement qu'il y a eu intervention illégale dans les affaires de la Hongrie de la part d'un autre État, ce qui a amené de graves troubles dans le pays, mais encore d'importantes violations des droits de l'homme, auxquelles les Nations Unies ne peuvent rester indifférentes. En outre, ces violations se poursuivent longtemps après la fin de l'intervention militaire. Ce sont là des faits reconnus et acceptés publiquement comme tels.

En fait, il est possible d'affirmer que, une fois cette période d'intervention militaire passée, le comportement du Gouvernement hongrois à l'égard de son propre peuple constituait une telle infraction à ce que l'on reconnaît comme niveau minimum de conduite des États envers leurs peuples que les Nations Unies ne pouvaient rester indifférentes. De plus, si le Gouvernement hongrois avait vraiment souhaité mettre fin à ces allégations, il devait pour le moins accorder une certaine mesure de coopération aux Nations Unies dans l'application des diverses résolutions adoptées depuis 1956, en particulier en permettant aux représentants de notre Organisation d'enquêter sur place et de faire rapport à l'Assemblée sur la base des faits qu'ils auraient eux-mêmes constatés.

Nous connaissons tous l'histoire. Le Gouvernement actuel de Hongrie, revendiquant le droit d'un État souverain de refuser toute intervention extérieure dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale, s'est refusé à tout ce qui pouvait ressembler à une enquête sur les actes du régime depuis les événements de l'automne 1956. Je pense que l'on aurait pu laisser aller les choses ainsi, même avec la désignation du représentant spécial actuel des Nations Unies, dont nous examinons aujourd'hui le rapport, si deux récents événements ne s'étaient pas produits. Le premier résulte des efforts très considérables qui ont été faits par le premier ministre Macmillan, le président Eisenhower et d'autres dirigeants occidentaux, ainsi que par le premier ministre Khrouchtchev, pour faciliter une diminution de la tension et favoriser des conférences des grandes puissances afin de traiter des problèmes les plus difficiles qui les divisent aujourd'hui. Un nouvel esprit, qu'on l'intitule l'esprit du "Camp-David" ou qu'on le considère comme un nouvel effort de détente, pénètre de nombreux aspects des questions importantes qui se posent actuellement des deux côtés de la politique mondiale. Chacun sait que le Gouvernement hongrois a des liens très étroits avec le Gouvernement de l'Union soviétique; nous sommes donc extrêmement surpris que les amis de la Hongrie ne l'informent pas du caractère illogique, moralement et politiquement, de son manque de coopération dans l'établissement des faits, étant donné la recherche actuelle, par les deux "camps", d'une base saine de solution de leurs graves problèmes, selon le nouvel esprit.

Mais, si cela n'est pas suffisant pour attirer notre attention sur l'importance du rapport du représentant spécial, la délégation canadienne estime qu'il y a des raisons de croire ou tout au moins de soupçonner que des événements nouveaux et choquants se sont déroulés récemment en Hongrie. Je fais allusion aux paragraphes 30 à 34 du rapport du représentant spécial, qui concernent les récentes

informations parues dans la presse de différentes parties du monde, selon lesquelles de nombreux jeunes gens ont été détenus depuis 1956 pour être jugés; ces jeunes gens n'avaient pas à l'époque atteint l'âge prévu par le droit criminel hongrois pour se voir appliquer des châtimens graves dans le cas de délits politiques et de délits connexes. Je désire préciser que mon Gouvernement ne croit pas nécessairement toutes les rumeurs qui circulent en la matière depuis quelques semaines, tant au Canada qu'aux États-Unis, et qui ont largement été dépassés dans la presse de nombreux pays. Mais je ne peux nier que ces rapports nous ont grandement troublés, et que la population du Canada est extrêmement préoccupée à la pensée qu'ils puissent être vrais.

J'ai pleine conscience que la nature des preuves sur lesquelles reposent lesdites allégations de procédures judiciaires cruelles à l'égard de jeunes gens, peuvent ne pas être telles qu'elles satisfassent des observateurs objectifs, désireux de ne fonder des accusations de cette sorte que sur des preuves sérieuses. Néanmoins, en dehors des rapports de quelques journaux, il existe le bulletin N° 9 de la Commission internationale des juristes, déjà bien connu, qui rapporte un peu en détail les procès tenus à huis clos et les confessions obtenues de la part de jeunes gens mis en accusation, ainsi qu'un certain nombre d'exécutions. Ce bulletin, qui figure en annexe à un récent numéro du journal de la Commission internationale des juristes, ne peut être aisément ignoré. Trop de juristes responsables — y compris de nombreux Canadiens — sont membres de cette Organisation, pour que l'on puisse mettre en doute le sérieux de ses efforts et de ses conclusions.

Je sais fort bien que, le 31 octobre, dans une déclaration faite à la section de Budapest du parti des travailleurs socialistes hongrois, M. Janos Kadar, premier secrétaire du Comité central, a démenti officiellement ces allégations. Mais nous savons également fort bien que les démentis officiels constituent la réponse naturelle d'un gouvernement, et qu'il serait naïf de s'attendre à une autre déclaration.

Ce qu'il nous faut ici, ce ne sont pas des démentis, mais un geste qui permettrait de dissiper ce lourd nuage de colère et de soupçon qui pèse à nouveau sur les relations de la Hongrie et de nombreux États membres. La délégation de mon pays souhaite uniquement que les esprits des peuples honnêtes, où qu'ils soient, puissent être assurés, d'une façon ou d'autre, que des charges de cette nature, qui apparaissent dans le rapport du représentant spécial, sont sans fondement et que le Gouvernement de la Hongrie, dans l'exercice normal de ses pouvoirs politiques propres, n'agit pas différemment de ce que l'on pourrait attendre de tout autre État ayant à faire face aux problèmes normaux du maintien de l'ordre public.

De l'avis de mon gouvernement, la seule façon de satisfaire la curiosité des observateurs sympathiques qui ne désirent pas soupçonner à jamais le Gouvernement de la Hongrie, est de permettre qu'une enquête soit faite, soit par les Nations Unies, soit par toute autre institution acceptable.

Notre insistance sur l'acceptation, par le Gouvernement hongrois, des résolutions de l'Assemblée qui ont régulièrement, depuis 1957, fait appel à la coopé-

ration de la Hongrie pour ce genre d'enquête, n'exclut pas la possibilité d'employer d'autres moyens s'ils permettent de rassembler des renseignements impartiaux qui satisferaient ceux d'entre nous qui sont profondément préoccupés par les accusations en question. Sans aucun doute, le Gouvernement hongrois est intéressé à son bon renom dans le monde comme au sein des Nations Unies. Sans aucun doute également, il désire dissiper l'importance croissante de la préoccupation qui se fait jour maintenant dans l'attitude de certains États membres à son égard, particulièrement en ce qui concerne de nouvelles allégations concernant la mise en accusation et l'exécution possible de jeunes gens pour de prétendus crimes politiques. Ne serait-il pas possible, pour le Gouvernement hongrois, d'inviter la Croix-Rouge internationale ou quelque autre organisation charitable ou religieuse, non gouvernementale, du même genre, à procéder aux enquêtes nécessaires et à faire rapport à la presse mondiale de telle sorte qu'il soit mis un terme une fois pour toutes aux soupçons et aux allégations provenant des accusations faites si fréquemment dans les semaines récentes? Le Gouvernement canadien en appelle très sincèrement au Gouvernement hongrois. Désirez-vous apporter une contribution à l'assouplissement des tensions qui se manifeste et au progrès accompli dans la voie du Sommet, qui est, à l'heure actuelle, l'espoir de toute la politique internationale, ou désirez-vous empoisonner les relations et rendre plus difficile et peut-être même impossible, le rapprochement qui se fait pour, aussi limité qu'il puisse être? En dernier ressort, je voudrais demander au Gouvernement de la Hongrie ce qu'il a à perdre dans une telle enquête faite soit par le représentant spécial, soit par toute autre organisation désignée par l'Assemblée, soit par une organisation privée. Il ne peut être aucunement question de mettre en doute sa souveraineté ou son indépendance. Son appartenance à notre Organisation est l'attestation de son statut et les enquêtes que nous suggérons ne changeraient pas un iota à ce statut. Mais le refus continu de permettre de telles enquêtes atteint profondément cet autre statut que la Hongrie, sans aucun doute, désire conserver, c'est-à-dire le statut d'un membre de la famille des nations, dont le bon renom, en ce qui concerne le traitement de son propre peuple et la protection des droits de l'homme, est maintenant obscurci par un très sombre nuage.

La délégation de mon pays, en tant que coauteur du projet de résolution sur la question hongroise, appuiera par conséquent toutes mesures raisonnables encourageant le Gouvernement hongrois à collaborer aux efforts en vue de ne pas nuire au nouvel état d'esprit qui règne actuellement dans les relations internationales, entre tous les États. Nous espérons très sincèrement que les prétendus événements, qui portent atteinte à la réputation du Gouvernement hongrois en ce qui concerne le traitement qu'il réserve aux jeunes délinquants, n'ont pas lieu, comme on l'a rapporté dans le monde entier. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'un silence qui implique un accord tacite. Le Gouvernement hongrois se doit d'écarter tous ces soupçons à notre entière satisfaction, de dissiper nos préoccupations par des éclaircissements qui mettent notre conscience en repos.

L'utilisation pacifique de l'espace

Le 11 décembre 1959, la Première Commission a examiné le rapport du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Au cours du débat, M. Nesbitt a engagé le Comité à formuler une règle selon laquelle aucune partie de l'espace cosmique ou aucun corps céleste ne pourrait être approprié par un État, ni soumis à sa juridiction. Voici le texte de l'exposé de M. Nesbitt:

La délégation du Canada voudrait tout d'abord exprimer sa gratitude aux puissances intéressées pour la patience, l'esprit de coopération et la bonne volonté dont elles ont fait preuve en arrivant à un accord sur cette question et en présentant le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes particulièrement heureux de constater que cet accord prévoit la création d'un comité des Nations Unies auquel pourront participer les pays qui ont la plus grande contribution à apporter dans ce domaine. Depuis le début, la délégation canadienne a souhaité un accord sur la composition d'un organe s'occupant de l'espace extra-atmosphérique qui serait largement représentatif, aussi bien dans ses fonctions que géographiquement, et auquel coopéreraient les puissances qui ont le plus d'expérience dans la science et la technique de l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes convaincus que tous les efforts devraient être faits pour éviter, en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, les difficultés soulevées à propos des armes nucléaires du fait de l'absence d'accords internationaux dès le début. Pour favoriser l'intérêt primordial de la communauté des nations au maintien de la liberté de l'espace en vue de son utilisation à des fins pacifiques, scientifiques et bienfaitantes, pour favoriser la coopération scientifique internationale dans l'exploitation, dans l'intérêt de l'humanité, des possibilités qu'offre l'espace extra-atmosphérique, pour établir la règle du droit concernant l'espace extra-atmosphérique pendant qu'il en est encore temps, pour promouvoir un régime international de l'espace cosmique, pour tout cela, le premier stade indispensable est la création d'un comité des Nations Unies dont la composition serait acceptable pour tous, tel que celui qui est proposé dans le projet de résolution des douze puissances.

Le Canada, qui fait partie du nouveau comité comme de l'ancien, se consacrera bien entendu à la réalisation des objectifs en vue desquels le comité est établi et fera tout son possible, comme il l'a fait au Comité spécial, pour apporter une contribution en rapport avec les connaissances et les ressources de notre pays.

Si la création d'un comité permanent sur l'espace extra-atmosphérique est un événement important dont nous devons nous réjouir, nous ne devons pas perdre de vue cependant les questions de fond qu'il met en jeu, comme celles qui sont mentionnées dans le rapport du Comité spécial, ni le mandat du nouvel organe. Notre but final doit être bien entendu de favoriser la coopération internationale et la réglementation internationale des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

En abordant les travaux du nouveau comité, nous devons nous rappeler que, dans les activités scientifiques, le concept de la coopération internationale a pris un sens très large. Il englobe les échanges officieux traditionnels entre savants de différentes nations; les échanges plus officiels prévus par les organisations internationales scientifiques non gouvernementales, et les échanges qui ont lieu par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales comme les Nations Unies. La délégation de mon pays juge souhaitable de souligner que la prépondérance indiscutable de la coopération internationale dans le domaine scientifique est due aux échanges officieux traditionnels entre les savants eux-mêmes et, à part quelques exceptions marquantes, l'objectif des travaux scientifiques intergouvernementaux devrait être de faciliter et de compléter de tels échanges, mais non pas de les remplacer. De cette façon, la conférence scientifique internationale que l'on envisage peut et devrait jouer un rôle important dans l'échange des données d'expériences concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Il est vrai, évidemment, que la recherche cosmique soulève des problèmes particuliers du fait de son importance pour la défense et du fait qu'elle déborde le cadre des frontières nationales. Cependant, même dans ce domaine, il est vrai, à notre avis, que la meilleure forme de coopération internationale doit être l'échange officieux de renseignements entre savants. La plus grande contribution que peuvent faire les Nations Unies pour favoriser les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique serait de garantir que les savants du monde entier puissent poursuivre les recherches dans le domaine cosmique en ayant toute liberté d'échanger des idées et des renseignements, comme il est de tradition entre savants.

En suggérant que les échanges officieux entre savants constituent l'idéal de la coopération scientifique internationale, et que le succès de toute activité des Nations Unies dans ce domaine doit être mesurée en partie compte tenu de leur capacité à favoriser une collaboration plus étroite entre les savants, je ne veux pas dire que les Nations Unies n'ont pas un rôle plus direct à jouer. Il est clair qu'il y a, dans les recherches sur l'espace extra-atmosphérique, de vastes domaines d'activité qui doivent, en fin de compte, relever de la responsabilité des Nations Unies, ne fut-ce que parce que les activités spatiales sont hors des frontières nationales et posent des problèmes juridiques et réglementaires qui ne peuvent être réglés à l'amiable que par une organisation internationale. La délégation du Canada estime que la contribution toute spéciale des Nations Unies réside dans ces domaines d'activité.

Cependant, prétendre qu'il existe des fonctions réglementaires qui conviennent aux Nations Unies ne revient aucunement à suggérer que les Nations Unies devraient assumer une responsabilité primordiale. Il est clair que certaines institutions spécialisées ont un rôle à remplir dans le domaine de leur compétence. Il est désirable d'éviter, dans les relations entre ces institutions à propos de leurs travaux concernant l'espace extra-atmosphérique, cette concurrence qui a suscité aux Nations Unies tant de difficultés dans d'autres domaines. Si cela n'était pas

évité, nous risquerions de consacrer des forces extrêmement utiles à une œuvre de peu de valeur. Nous estimons qu'il est nécessaire, dès la phase initiale, d'asseoir la coordination sur des bases solides. C'est là une des questions qui devraient être examinées avec soin au cours des discussions du nouveau comité.

En abordant sa tâche, le Comité profitera du travail préliminaire si utile déjà fait par le Comité spécial et exposé dans son rapport (A/4141). Ce dernier, dont les membres du nouveau comité disposeront, donne un compte rendu très utile, très objectif et, à notre avis, très complet, de ce que les Nations Unies et les organisations connexes ainsi que les autres organes internationaux ont déjà accompli au point de vue de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace cosmique; le document contient également, dans les sections relatives aux travaux de ses sous-comités technique et juridique, une esquisse des problèmes de nature scientifique, technique et réglementaire, que l'humanité devra résoudre au fur et à mesure de sa pénétration dans l'espace extra-atmosphérique; il indique des méthodes possibles de rechercher la solution de ces problèmes.

La délégation canadienne estime que ce rapport, qui a été adopté à l'unanimité, est un document très utile; nous approuvons les observations et les conclusions provisoires qui y figurent. Nous pensons que tous ceux qui ont participé à sa préparation doivent être félicités: les hommes de science et les conseillers juridiques des délégations, les membres du Secrétariat et, surtout, le président du Comité, M. Matsudaira, du Japon, M. Ambrosini, d'Italie, président du sous-comité juridique, M. Rose, de mon propre pays, président du Comité technique, et M. Nisot, de la Belgique, rapporteur du Comité spécial.

Le rythme des événements en ce qui concerne l'exploration de l'espace extra-atmosphérique a été si rapide que les conclusions atteintes il n'y a que six mois, même si elles ont été exprimées à titre provisoire, risquent de ne plus être complètement valables aujourd'hui. Cette possibilité est reconnue dans l'une des conclusions générales du rapport qui constate (A/4141, p. 66): "L'Organisation des Nations Unies devrait, dans un an environ, faire le point des progrès, des plans et des besoins concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Si une révision aussi rapide est requise au point de vue de l'organisation du travail en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, elle est encore plus nécessaire, de l'avis de ma délégation, en ce qui concerne les problèmes juridiques. Lors d'une révision quelconque de l'aspect juridique du problème, l'attention devrait d'abord se porter sur toute la série des problèmes touchant à la souveraineté de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes entièrement d'accord sur l'opinion exprimée au paragraphe 7 (A/4141, p. 69), à savoir qu'une codification d'ensemble du droit spatial n'est ni praticable ni souhaitable dans l'état actuel des connaissances et des réalisations. Cependant, nous sommes d'accord avec le Comité spécial pour reconnaître la nécessité à la fois de prendre en temps opportun des mesures constructives et de veiller à ce que le droit spatial corresponde aux réalités.

Tenant compte de la pénétration matérielle de l'homme dans l'espace situé au delà de l'atmosphère terrestre et même au delà du champ de gravitation terrestre, la délégation du Canada estime que l'une des questions qui devront être traitées par priorité par le nouveau comité est l'établissement d'une règle, ainsi que les voies et moyens pour rendre cette règle acceptable d'une manière universelle, de telle manière qu'aucune partie de l'espace extra-atmosphérique ou aucun corps céleste ne puisse être approprié par un État, ni soumis à sa juridiction. Ce résultat pourrait sans doute être atteint si l'Assemblée générale, sur le conseil de son Comité de l'espace extra-atmosphérique, adoptait une déclaration énonçant d'une manière adéquate le principe dont je viens de parler. Si une mesure de ce genre n'était pas prise maintenant, afin de prévenir toute possibilité d'acquisition de droits dans l'espace extra-atmosphérique, cela pourrait fort bien causer un sérieux préjudice au pouvoir de la communauté des nations de rédiger plus tard des règles équitables et sages, reflétant les intérêts et les droits communs de l'humanité entière en ce qui concerne l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

La Force d'urgence des Nations Unies

M. W. Arthur Irwin, représentant du Canada à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, a fait la déclaration qui suit, le 25 novembre, au sujet des finances de la Force d'urgence des Nations Unies:

La question dont nous sommes saisis se présente sous deux aspects principaux: les prévisions budgétaires de 1960 pour la Force d'urgence, et la manière dont seront réunies les finances nécessaires. Je vais d'abord dire un mot des prévisions budgétaires.

La délégation du Canada prend note que le secrétaire général recommande des dépenses totales de 20.2 millions de dollars. Le Comité consultatif, pour sa part, voudrait que ce montant soit ramené à 20 millions, tout en demandant avec instance que l'on vise à réduire les dépenses au niveau de 19.5 millions. La délégation du Canada appuie la recommandation du Comité consultatif.

Ma délégation, néanmoins, constate avec inquiétude que les prévisions ne comportent aucune indemnisation en ce qui concerne le matériel, les matériaux et les fournitures reçus de leurs gouvernements par les divers contingents et financés par ces gouvernements. Nous comprenons, cependant, le désir des États membres de ramener les prévisions au minimum compatible avec la bonne exécution des tâches de la FUNU. C'est pourquoi, même s'il nous paraît important d'assurer une réserve suffisante pour le matériel, nous nous abstenons d'insister à-dessus cette fois.

Nous voudrions signaler, toutefois, le fait que le Canada, comme les autres États participants, a supporté des frais importants au titre du matériel, depuis trois ans. Il ne nous paraît pas équitable que les États participants continuent indéfiniment à supporter ces charges. Aussi espérons-nous que l'Assemblée examinera cette question, afin que, dans un proche avenir, des dispositions soient prises quant aux paiements intérimaires portant sur le matériel.

Dans l'intervalle, nous croyons que le rapport de la Commission devrait consigner le fait que les États membres continuent de reconnaître l'obligation des Nations Unies d'indemniser les gouvernements qui fournissent du matériel, et que les États membres réaffirment leur intention de s'acquitter le plus tôt possible de cette obligation.

J'en viens maintenant à la question fondamentale, celle du financement de la FUNU. Cette question est devenue fondamentale parce que nous en arrivons au point où ce que nous ferons à cet égard décidera du maintien de la Force dans les conditions actuelles, sinon de son maintien tout court. Ma délégation partage le point de vue, déjà éloquemment exposé par le secrétaire général et par de nombreux représentants au sein de la présente Commission, que la FUNU joue un rôle essentiel, un rôle stabilisateur, dans une situation délicate. Nous estimons, d'ailleurs, qu'il est d'un intérêt vital que la FUNU continue à jouer ce rôle, non seulement pour les États de cette partie du monde qui en bénéficient directement, mais aussi pour tous les États membres, quels qu'ils soient. La Force d'urgence est en outre la preuve que les Nations Unies sont capables d'une action efficace au service de la paix et de la sécurité internationales. Le succès final de la FUNU ou son échec démontreront peut-être aux Nations Unies qu'elles peuvent faire davantage dans ce sens. Aussi importe-t-il fort pour la préservation de la paix au Moyen-Orient et pour le maintien du prestige et de l'autorité des Nations Unies que la Force d'urgence soit dotée des moyens nécessaires à sa tâche.

Le Gouvernement canadien a toujours affirmé que le soutien de la Force d'urgence est une responsabilité collective de tous les membres des Nations Unies et que ceux-ci doivent l'assumer en conformité du barème des contributions ordinaires. Nous sommes encore de cet avis. C'est à l'unanimité des voix que la Force d'urgence a été créée; une écrasante majorité des États membres se sont prononcés en principe pour cette création. Ces décisions collectives, toutefois, perdront toute signification si nous ne sommes disposés, non seulement à affirmer le principe de la responsabilité collective et du partage des obligations financières, mais encore à y donner suite dans la pratique.

Il est vrai que la base actuelle de cotisation pour le budget de la Force d'urgence a donné lieu à de vives discussions, mais on doit noter que la très grande majorité des réponses envoyées au secrétaire général lorsqu'il a demandé l'opinion des membres sur la résolution n° 1337 (XIII) de l'an dernier étaient favorables à la répartition des frais de la FUNU entre tous les États membres.

La délégation de l'URSS a soutenu que la Force d'urgence n'avait pas été créée légalement et qu'elle ne devait pas retomber à la charge des membres. Il suffit, je pense, de rappeler à ce propos que l'URSS n'a pas voté contre la création de la Force d'urgence, et que l'an dernier la délégation de l'URSS a elle-même invoqué la résolution n° 377 (V) de l'Assemblée générale, en conformité de laquelle la Force a été créée.

D'autres délégations appuient la Force et acceptent le principe de la responsabilité collective, mais doutent que le recours à l'échelle ordinaire des contributions soit justifié.

On a proposé que les frais de la Force d'urgence soient supportés en majeure partie par les membres permanents du Conseil de sécurité, ces États ayant reçu aux termes de la Charte des responsabilités spéciales en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'y a pas de doute que les "Grands" ont des responsabilités particulières sur ce plan, dans la pratique, mais la Charte des Nations Unies ne leur en donne pas, ni à eux ni à d'autres États. Leur en donner serait violer le principe de l'égalité souveraine des États, que la Charte reconnaît explicitement et qui s'exprime notamment par la règle suivie aux Nations Unies de n'accorder dans les votes qu'une voix à chaque État. Mais il convient de rappeler que cette attribution à tous les États des mêmes droits et devoirs comporte l'attribution de charges financières.

On a dit aussi que les frais de la Force d'urgence devraient être supportés par ceux des pays qui bénéficient le plus de l'existence de la Force. A notre avis, ce serait là remettre en question le financement de très nombreuses entreprises des Nations Unies dont certaines parties du monde bénéficient plus particulièrement que d'autres. Avant de chercher à appliquer une échelle de cotisation distincte, fondée sur le bénéfice que tire chaque État de la paix et de la sécurité, on ferait bien de songer aux répercussions que cela entraînerait dans les autres domaines d'activité des Nations Unies. L'établissement d'échelles distinctes de cotisation pour chacun de ces domaines d'activité ne manquerait pas de paralyser l'Organisation, celle-ci étant ce qu'elle est actuellement.

La délégation de mon pays comprend les motifs qui ont fait présenter ces propositions, mais nous tenons à souligner que l'échelle ordinaire des contributions, si elle ne convient pas dans le cas du budget de la Force d'urgence, ne convient pas non plus dans celui du budget des Nations Unies. C'est l'Assemblée générale qui a établi cette échelle ordinaire, après de longues discussions au cours desquelles ont été envisagés tous les aspects de la question, et notamment les moyens financiers des États membres. Au surplus, elle tient compte du fait qu'il existe forcément un rapport étroit entre les moyens financiers de chaque État et les devoirs qui lui incombent en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

D'après certaines délégations, les finances de la Force devraient être assurées, non pas par une cotisation générale, mais par des contributions libres. Les contributions libres seraient certes bien accueillies, mais nous ne sommes pas d'avis qu'elles puissent suffire. La délégation canadienne est très reconnaissante aux États qui en ont fait, et particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui ont annoncé hier des dons très généreux. Mais il reste qu'à nos yeux une opération aussi fondamentale du point de vue de l'Organisation des Nations Unies ne saurait être financée entièrement sur une base aussi incertaine que celle des contributions libres. Ce serait là, d'ailleurs, faire fi des devoirs qu'impose aux divers États la qualité de membre des Nations Unies.

La question du financement de la Force d'urgence, pendant ces trois premières années, a été tout à fait décourageante. Les paiements continuent de ne s'effectuer

que d'une façon peu satisfaisante. Le 31 octobre 1959, sur les 55.2 millions de dollars formant le total des contributions attendues pour 1957, 1958 et 1959, 19.5 millions n'étaient pas encore perçus. Vingt-six pays n'avaient encore rien versé pour 1957; trente-neuf n'avaient rien versé pour 1958; et cinquante n'avaient rien versé pour 1959. Il est évident que la Force ne pourra continuer longtemps à exister dans ces conditions.

C'est à l'URSS qu'incombe la responsabilité principale de cette situation, mais une part de responsabilité retombe aussi sur ceux des États membres qui appuient la Force en principe mais n'ont pas su s'acquitter de leur contribution.

Si nous croyons en l'utilité de la Force d'urgence, il s'ensuit que nous devons assurer son financement. Si nous ne sommes pas en mesure de l'assurer, nous devons affronter les conséquences qu'entraînera la suppression de la Force. Celle-ci ne survivra pas si les paiements continuent d'être aussi insuffisants.

La délégation du Canada, avec les autres auteurs du projet de résolution, reconnaît toutefois que certains pays, faute de réserves de change suffisantes ou en raison d'une mauvaise situation financière provenant de la rapidité de leur développement économique ou d'autres causes, ne peuvent facilement faire face à leurs obligations en ce qui concerne la Force d'urgence des Nations Unies. Nous avons examiné de près ce problème, dans l'espoir de trouver le moyen d'alléger en toute équité le fardeau de ces États membres. La résolution dont la Commission est actuellement saisie nous paraît présenter une solution à cet égard. Nous espérons que l'esprit dans lequel elle a été rédigée trouvera son pendant dans l'attitude des États membres qui ont eu peine, jusqu'ici, à s'acquitter de leurs obligations.

La solution proposée se trouve dans le paragraphe 2 du projet de résolution, qui établit la base sur laquelle doivent se répartir des contributions libres. Précédemment, ces contributions servaient à réduire la contribution de tous les membres. Nous avons jugé que cette méthode ne tenait pas compte suffisamment des difficultés rencontrées par ceux des États qui sont le moins capables de fournir une contribution. C'est pourquoi la formule proposée attribue au premier titre les recettes des contributions libres aux États dont le pourcentage de cotisation est le plus faible. Dans la pratique, leurs cotisations s'en trouveraient réduites de 50 p. 100, si les contributions libres se maintiennent. Les cotisations des autres États, en remontant du bas de l'échelle des pourcentages, seraient réduites de même jusqu'à épuisement du produit des contributions libres.

Nous espérons que cette méthode permettra aux États membres qui n'ont pu, dans le passé, acquitter la totalité de leurs contributions d'apporter néanmoins leur part au financement de la FUNU. Ce ne sont pas tous les États membres qui jugeront nécessaire, ou qui accepteront, une telle réduction de leur cotisation, compte tenu particulièrement du besoin pressant d'argent liquide de la FUNU. C'est pourquoi, si l'un des membres décide de renoncer au crédit de 50 p. 100, la somme en question sera créditée à la section 9 des prévisions budgétaires, en

conform
inscrites

Les

être off

gouvern

ainsi qu

gations

porter

contribu

aussi pa

situation

Pour

présente

des État

tinue d'

national

lution d

M^{me}

comment

qui ont t

Nous

période

ce docu

l'homme

quelques

Long

mais, il

encore p

Le texte

fallu d'a

vertige l'

Par c

question

et social

hardie n

l'alinéa

populati

à 3,900

liards de

Ce t

fallu des

conformité du paragraphe 4 de la résolution. Cette section 9 est celle où sont inscrites les sommes prévues pour les réserves de matériel.

Les autorités canadiennes envisagent de renoncer à tout crédit pouvant leur être offert grâce à la répartition des contributions libres. La décision de mon gouvernement sur ce point dépendra du débat et du vote sur le projet de résolution ainsi que de la façon dont les autres gouvernements s'acquitteront de leurs obligations financières; la délégation du Canada espère que les autres gouvernements porteront le Gouvernement canadien à s'acquitter lui-même de la totalité de sa contribution. La décision de mon gouvernement sera, naturellement, influencée aussi par ce que feront ceux des autres gouvernements qui se trouvent dans une situation comparable à la sienne par rapport à la Force d'urgence.

Pour conclure, Monsieur le Président, je forme le vœu que les membres de la présente Commission dissipent les doutes qui peuvent subsister quant à la volonté des États membres des Nations Unies de faire en sorte que la Force d'urgence continue d'être un instrument efficace du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je les invite à donner leur appui, en forte majorité, au projet de résolution des Sept, dont nous sommes saisis.

Conseil économique et social

M^{me} Alene Holt, représentant du Canada à la Troisième Commission, a commenté comme suit les passages du rapport annuel du Conseil pour 1958-1959 qui ont trait aux questions sociales et à celles des droits de l'homme.

Nous avons sous les yeux le rapport du Conseil économique et social, pour la période s'étendant du 1^{er} août 1958 au 31 juillet 1959. Les chapitres VI et VII de ce document, traitant des problèmes sociaux et de la question des droits de l'homme, relèvent du mandat de notre Commission. Nous pouvons donc faire quelques observations.

Longs de quelques pages seulement, ces chapitres se parcourent rapidement, mais il faut du temps pour en comprendre toute la portée, et plus de temps encore pour formuler une analyse critique consciencieuse qui leur rende justice. Le texte dont nous parlons se fonde sur une documentation massive, qu'il nous a fallu d'abord consulter longuement et dont on ne saurait se représenter sans vertige l'immense volume!

Par quel bout prendre par exemple les passages du rapport qui traitent des questions sociales? Il se peut que le facteur essentiel de la situation économique et sociale soit l'accroissement de la population mondiale. L'imagination la plus hardie ne peut que difficilement se représenter ce que signifient les chiffres cités à l'alinéa 449 du rapport du Conseil; on y voit que le globe a aujourd'hui une population 2,800 millions d'habitants, et qu'en 1975 il en aura de 3,600 millions à 3,900 millions. Au tournant du siècle, notre petite planète portera de 5 à 7 milliards de personnes.

Ce taux de croissance prodigieuse peut se formuler autrement. Ainsi, il a fallu des milliers d'années, depuis la naissance du monde jusqu'au début du

XIX^e siècle, pour que la terre soit peuplée d'un milliard d'êtres humains. Un siècle plus tard (de 1830 à 1930 environ) ce chiffre avait doublé. Et il ne faudra plus qu'une génération (soit de 1930 aux environs de 1965) pour que soit venu s'y ajouter un troisième milliard. De 1965 à 1980 il y aura un nouveau milliard de plus, tandis qu'au cours des vingt dernières années de notre siècle, de un à trois milliards de nouveaux être humains compteront parmi nos descendants.

Ces chiffres soulignent de façon extrêmement éloquente la grande importance des problèmes sociaux avec lesquels sont aux prises les divers gouvernements nationaux, et les institutions internationales. Depuis quelques dizaines d'années, de grands progrès ont été faits pour préserver la vie et la santé de millions d'êtres humains qui sans cela auraient été voués soit à de longues années d'infirmité, soit à une mort prématurée. Mais il reste encore tant à faire, pour compléter ce qui a été accompli par les organisations nationales ou internationales de santé et de bien-être, car les succès obtenus, longévité, meilleure santé, créent des problèmes nouveaux, dont il faut trouver la solution. Cette population sans cesse croissante il faut la nourrir, l'habiller, la loger. Il faut bâtir de nouvelles villes, créer des industries, trouver assez d'emplois pour ces millions de nouveaux êtres humains. Et tout cela doit se faire sans que se produise de fléchissement marqué des normes de bien-être et de sécurité conquises après tant de luttes et d'efforts.

Pour répondre aux exigences sociales et économiques de tous ces êtres humains, comment mobiliser nos ressources limitées, sur le plan national et international? De quelle façon parviendrons-nous à donner des normes suffisantes (même si leur niveau ne monte que lentement) à notre famille humaine toujours plus vaste, sans renoncer aux choses dont nous sommes assurés? C'est là qu'est le nœud du problème du bien-être, et c'est à cette lumière que nous devons étudier les rapports soumis à la Commission sociale et au Conseil économique et social.

Les documents dont je parle ne donnent bien entendu pas de réponses définitives aux problèmes que je viens d'évoquer; nous ne pouvons d'ailleurs l'espérer. Toutefois la deuxième enquête internationale des programmes de développement social fournit des commentaires intéressants sur les efforts nationaux et internationaux, de 1953 à 1957, pour préserver et améliorer les conditions sociales dans divers domaines. L'enquête examine tous les efforts accomplis et souligne les progrès, même les plus modestes; toutefois, comme l'a dit le secrétaire général dans son allocution au Conseil, le rythme de ces progrès a été plus lent pour les quatre années à l'étude que durant l'après-guerre immédiat.

Il faut faire mention aussi de la troisième enquête internationale de formation pour l'aide sociale, préparée par le secrétaire général, conformément à la résolution adoptée par le Conseil au cours de la treizième session. A la suite d'une décision du Conseil prise l'été dernier, le rapport sur l'enquête sera soumis aux divers gouvernements, qui sont invités à formuler leurs commentaires. Je n'ai pas l'intention pour le moment d'entrer dans trop de détails, mais les représentants du Canada estiment que la réussite de la plupart des programmes sociaux dépend en dernier ressort de l'existence d'un personnel bien formé, expérimenté, et assez nombreux — et cela quels que soient les programmes en cause: logement, bien-

être des collectivités, défense sociale, bien-être de la famille et de l'enfant, ou services sociaux en général. C'est pourquoi le Conseil et la Commission sociale tiennent à s'assurer que grâce à des enquêtes périodiques des moyens de formation disponibles, les gouvernements intéressés profiteront de conseils et d'une assistance technique de haute qualité, afin de pouvoir appliquer des programmes concrets et bien compris de bien-être social; il faudra veiller aussi au recrutement et à la formation de travailleurs sociaux capables de mettre ces programmes en œuvre.

Nombre des aspects du programme social auquel le Conseil et la Commission consacrent leur attention nous semblent se rapporter surtout à des questions nationales ou intérieures; seuls ceux qui s'occupent de près de ces choses peuvent voir clairement la vaste gamme des domaines où les institutions internationales et intergouvernementales peuvent agir de façon efficace. Nous pensons que pour ce qui a trait au logement, à la défense sociale et aux services sociaux, une action internationale ne peut s'exercer que de façon spécialisée et limitée. Un effort international serait pratique surtout en ce qui concerne les conseils et l'assistance technique offerts par le truchement d'enquêtes, de rapports et d'études, comme ceux que le Conseil et la Commission ont reçus au cours de ces dernières années. Je suis sûre que ces rapports et enquêtes peuvent servir de guides et de normes à tous les gouvernements s'occupant de questions sociales, surtout les nouveaux États indépendants qui doivent créer de toutes pièces un réseau moderne de services de bien-être.

Il va sans dire que, dans ce domaine, l'assistance technique ne peut se limiter à des enquêtes et à des études menées par le Secrétariat de l'ONU ou des organismes de spécialistes. Le programme des services consultatifs de bien-être prévoit l'octroi de bourses d'études et de spécialisation qui permettront à des personnes soigneusement choisies de se rendre à l'étranger pour y suivre les programmes de pointe dans les divers domaines du bien-être social. De plus, il y a un fonds d'assistance technique destiné aux conseillers et aux missions techniques qui se rendront dans les pays voulant organiser leurs services sociaux ou leurs programmes de formation. Dans sa résolution 731 G, au cours de la vingt-huitième session, le Conseil a demandé à l'Assemblée générale de relever le montant des crédits budgétaires alloués aux Services consultatifs de bien-être. Le Canada aimerait ne se prononcer sur ce point que lorsque ses représentants auront eu l'occasion d'étudier (sans doute au sein de la Cinquième Commission) sur quoi le Conseil base la recommandation de relèvement des crédits.

Au cours de sa dernière session, le Conseil a autorisé la formation d'un groupe d'experts, chargés d'étudier l'organisation et l'administration des services sociaux. Cette étude sera la troisième étude d'une série qui s'est ouverte avec le rapport rédigé en 1956 sur un programme coordonné sur les normes d'existence des familles, suivi du rapport de 1959 sur les programmes nationaux de service social. Les représentants du Canada estiment que la formation de groupes d'experts et la diffusion de leurs rapports permettent à l'ONU d'offrir l'aide technique nécessaire aux pays qui veulent améliorer et consolider leurs programmes sociaux. Il est

évident que ces études importeront surtout aux gouvernements des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance et qui doivent bâtir en partant de zéro une structure de services sociaux adoptés aux besoins de leurs peuples et à leurs ressources nationales.

Avant d'aborder d'autres chapitres, je voudrais formuler un dernier commentaire sur l'article du rapport ayant trait à la situation sociale, dans l'univers entier. A la page 79 de l'enquête internationale des programmes de développement social, il est fait état du nombre insuffisant de professeurs et d'instructeurs dans tout l'univers; le rapport estime que pour pallier cette carence, deux facteurs peuvent avoir une utilité permanente: des occasions de formation plus nombreuses et de meilleures conditions d'emploi. Les occasions ne s'accroîtront pas seulement grâce aux ressources nationales, mais seront fonction des initiatives prises au niveau international. Je suis heureuse de dire à la Commission qu'au cours de la récente Conférence du Commonwealth sur l'éducation, le Canada a promis de former les étudiants, candidats-instituteurs, venant des pays du Plan de Colombo, grâce aux fonds d'assistance technique prévus par le Plan.

Il y a bien d'autres points encore qu'on pourrait analyser en détail. Malheureusement je dois me borner à formuler de brèves observations sur deux autres paragraphes du chapitre VI, touchant le FISE et le contrôle international des stupéfiants.

Bien que le Canada ait cessé dès la fin de 1958 de faire partie du Conseil exécutif du FISE (il en avait été membre depuis 1946), il a continué à suivre et à approuver les travaux du Fonds international de secours à l'enfance. Les représentants du Canada sont d'avis que la contribution du Fonds au bien-être de l'enfance dans les deux hémisphères mérite les louanges de tous. Nous sommes ravis de voir que c'est un concert de félicitations qui monte vers le FISE, organisme international autour duquel ne sévissent pas les controverses politiques.

Nous avons vu cette organisation, née d'un programme d'urgence aux applications limitées à l'Europe d'après-guerre, grandir et devenir une institution qui collabore avec de nombreux gouvernements à une œuvre permanente qui étend sans cesse son champ d'action. Nous avons remarqué que le Conseil exécutif du FISE reconnaît qu'il faut encourager la formation de personnel indigène pour les tâches de direction et d'administration de certains programmes; nous songeons aux programmes qui visent à l'amélioration d'organismes régionaux déjà existants et qui peuvent offrir aux futures mères la formation voulue en ce qui se rapporte aux soins de puériculture, à l'alimentation infantile, à l'hygiène préventive et aux soins des maladies d'enfants. Grâce à la tâche accomplie dans ce domaine, le FISE devient peu à peu le complément indispensable des autres organismes chargés de l'application de divers programmes d'assistance. Le FISE a une souplesse qui lui permet d'aider les gouvernements nationaux à résoudre les problèmes interdépendants que la faim, l'ignorance et la maladie soulèvent pour l'enfance.

Toutefois, nous pensons que le Conseil exécutif a raison de vouloir que demeurent au premier plan la lutte contre les maladies frappant surtout l'enfance,

les premiers soins aux mères et aux enfants et l'alimentation infantine. C'est qu'il y a là une besogne immense à accomplir, avant que tous les enfants du monde ne connaissent plus la faim, ni les maladies qu'engendrent la crasse et la misère; nous songeons aussi que s'il y a 55 millions de mères et d'enfants aidés par les projets du FISE, il y a 550 millions d'enfants dans les pays qui reçoivent l'assistance du FISE.

Le Canada continuera naturellement à s'intéresser au Fonds. Nous essayerons de susciter un appui plus général pour cette œuvre coopérative, qui s'alimente aux ressources conjuguées des pays membres de l'ONU ayant tous, ici, un objectif commun.

... Le rapport du Conseil permet de constater qu'une action internationale efficace s'exerce toujours dans la lutte contre les stupéfiants. La Commission des stupéfiants a fait quelques progrès dans la lutte contre le trafic illicite, mais elle semble croire que seule une collaboration internationale plus étroite permettrait des progrès satisfaisants.

Le Canada est membre permanent de la Commission et participe activement à ses travaux. Au cours des trois dernières années, le délégué canadien au sein de cet organisme a été président du comité sur le trafic illicite. Le Canada a également un représentant au sein de la mission d'enquête sur les stupéfiants au Moyen-Orient.

J'en viens maintenant au chapitre VII du rapport du Conseil. Le chapitre sur les problèmes sociaux et le chapitre sur les droits de l'homme sont intimement liés, car ils traitent de sujets connexes qu'on ne saurait dissocier. D'autre part les hommes ne peuvent jouir pleinement de leurs droits que lorsque règnent des conditions sociales favorables; par contre à quoi servira d'améliorer la conjoncture sociale, si on ne protège les droits de la personne humaine ?

Mais avant de pouvoir respecter les droits de l'homme, il faut les définir et savoir de quelle façon ils peuvent être protégés. C'est pourquoi les colloques sous l'égide des services consultatifs de l'ONU sont si utiles. Les représentants des pays d'une même région se réunissent pour étudier à fond un sujet donné et arriver à des conclusions appropriées. Ainsi ils mettent en commun leur expérience, leurs connaissances et leurs idées, tout en établissant pour l'avenir des contacts utiles. Les délégués du Canada se réjouissent de penser qu'en 1959 le Canada a été représenté dans deux des colloques organisés par le secrétaire général sous les auspices du programme des services consultatifs.

L'un des colloques portait sur la participation des femmes à la vie civique, problème qui relève de la Commission sur le statut de la femme. Je ne puis parler de cette Commission sans exprimer le plaisir que m'ont procuré ses débats au cours des deux dernières années; le Canada estime qu'on a accompli des progrès considérables dans le domaine des droits politiques des femmes, de la nationalité de la femme mariée et en ce qui concerne le principe: "à travail égal, salaire égal".

Je faillirais à tous mes devoirs si en conclusion je n'exprimais l'admiration des représentants canadiens à l'égard du Secrétariat, qui non seulement a rédigé le rapport que nous examinons, mais encore poursuit une tâche féconde en ce qui

concerne l'organisation sociale et les droits de l'homme. Si ces problèmes sont en voie d'être résolus sur le plan international, cela est dû sans aucun doute en grande partie aux efforts et au dévouement du Secrétariat qui ne se sont jamais démentis.

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes

Au sein de la Quatrième Commission, le 27 novembre 1959, M. Heath Macquarrie, député au Parlement canadien, a fait un discours rappelant les services que le Canada rend aux étudiants étrangers et décrit les mesures adoptées par notre pays pour offrir bourses et autres formes d'aide aux étudiants des autres pays. Ce discours s'inscrit dans le cadre du débat portant sur les initiatives des Nations Unies touchant les territoires non autonomes.

Voici le discours de M. Macquarrie:

Lors du débat sur le rapport du Conseil de tutelle, la délégation canadienne a applaudi aux conclusions de ce document en ce qui a trait à la nécessité d'une instruction mise à la portée des habitants des territoires sous tutelle. J'ai affirmé à cette occasion que le Canada offre une aide éducative de nature générale, plutôt que des programmes spécialement conçus pour les habitants des territoires sous tutelle ou non autonomes. Tout comme les délégués des autres pays, les représentants du Canada songent avec inquiétude et un intérêt très vif aux difficultés que rencontrent toutes les nations insuffisamment développées dans la formation rapide des indigènes afin qu'ils puissent accéder à des postes administratifs, techniques et juridiques de première importance. A nos yeux, ce problème est grave, et nous voudrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à le résoudre.

L'intérêt tout particulier que mon pays porte à cette question dérive, j'aime à le croire, du sens qu'une nation riche en ressources naturelles a de ses obligations envers des pays moins favorisés. Nos efforts dans ce domaine ne sont pas sans doute des efforts d'assistance pure et simple, mais l'expression d'un désir de collaboration accrue en ce qui touche à l'éducation. Le Canada ne veut pas se borner à fournir une assistance technique; il aspire à aider les pays s'engageant sur la voie du progrès à trouver les hommes munis d'une formation générale qui participeront aux activités variées d'un monde complexe.

Un autre aspect encore du problème me touche tout particulièrement et me paraît essentiel. Le voici: un programme d'assistance aux étudiants, qui nous permet de recevoir des jeunes gens et des jeunes filles venant des quatre coins du monde, donne à nos compatriotes une connaissance et une compréhension accrue des vastes problèmes et des aspirations des peuples des pays lointains. Sans doute les programmes de bourses d'études et de spécialisation offrent-ils aux étudiants de l'étranger la chance d'acquérir formation et connaissances dans nos établissements d'enseignement; mais ils permettent également un élément de réciprocité grâce auquel toutes les élites, d'où qu'elles viennent, apprennent à mieux connaître la vie, la culture et les institutions des autres peuples. Les Canadiens eux-mêmes profitent de ces ententes, tout comme les nations moins puissantes et moins

anciennes. Grâce à leurs contacts avec les jeunes étudiants étrangers qui viennent chez nous, nos jeunes gens élargissent leurs horizons et par là-même leur compréhension de leur propre patrie.

Mon activité professionnelle s'est surtout exercée dans le cadre universitaire; à ce titre je voudrais exprimer le plaisir que me cause la pensée des étudiants des autres pays qui sont venus s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur du Canada. Ils ont apporté une contribution magnifique à l'œuvre universitaire et en ont rehaussé le prestige. Nos idées et nos mœurs sont issues de diverses sources culturelles dont elles représentent la synthèse; nos universités reflètent cette polyvalence. Nous accueillons avec joie, dans notre corps étudiantin, les jeunes gens de toutes les régions du globe, représentant des cultures variées. En effet, les universités du Canada maintiennent la grande tradition libérale, qui évite tout endoctrinement politique ou nationaliste, tout sectarisme intellectuel. C'est pourquoi ces établissements sont d'admirables instruments pour le programme de collaboration éducative que nous examinons en ce moment.

Afin de pouvoir franchir les étapes successives vers le noble but que nous nous sommes fixé, nous avons connu certains désavantages et rencontré certains obstacles qui commencent à peine à être éliminés. Par exemple, après la dernière guerre, nos universités ont accueilli un nombre considérable d'anciens combattants, qui accédaient à l'enseignement supérieur sous l'égide de programmes d'aide gouvernementaux. Tous les ans, on voit croître le nombre de jeunes Canadiens qui fréquentent nos universités et nos collèges, et ces établissements doivent s'agrandir pour satisfaire cette soif d'instruction. A l'heure actuelle notre population scolaire, dans les écoles primaires et secondaires, augmente à une cadence qui permet de prévoir un accroissement semblable dans nos établissements d'enseignement supérieur. Nous en sommes heureux et nous prenons les mesures nécessaires pour offrir à notre jeunesse l'éducation voulue. Cependant, étant donné que le Canada se situe assez loin de la plupart des pays insuffisamment développés, ceux-ci connaissaient mal nos institutions d'éducation. En outre, ces pays se heurtaient parfois à des obstacles dans le domaine des devises; il faut songer aussi que l'État canadien est un État fédéral où l'instruction relève de la juridiction provinciale; cette formule a provoqué quelques malentendus à l'étranger quant à l'importance de nos établissements d'enseignement.

En dépit de ces difficultés, certaines régions du monde, assez proches du Canada, ont pu envoyer leurs étudiants dans nos collèges et nos universités. Je voudrais citer par exemple les Antilles, dont la jeunesse vient, chaque année, s'enrôler dans nos universités.

Aujourd'hui, la conjoncture est plus favorable que naguère. Nous avons réussi à résoudre en partie le problème de locaux insuffisants; de leur côté, nombre de pays étrangers ont surmonté l'obstacle dérivant du fait que nous sommes un pays à monnaie forte. Ces pays se rendent de mieux en mieux compte de ce que le Canada peut offrir, et notamment que certaines de nos universités ont des cours complets dans deux langues, en français et en anglais. Le Vietnam, le Laos et le

Cambodge nous envoient des étudiants nombreux, prouvant ainsi que beaucoup de pays veulent donner à leurs jeunes gens une formation universitaire au cours de laquelle le français sera employé comme langue principale.

Bien qu'au Canada l'éducation relève de l'autorité des provinces, le gouvernement fédéral a contribué puissamment à étendre les possibilités d'instruction offertes à notre propre jeunesse et aux étudiants de l'étranger. On y est arrivé par des programmes de bourses de spécialisation par exemple; ainsi le Conseil national de recherche accorde des bourses aux docteurs d'université qui veulent poursuivre leurs recherches, et le Conseil des Arts octroie également des bourses dont je parlerai plus en détail tout à l'heure. Le Canada a versé des sommes importantes aux programmes d'assistance technique (bourses d'études et de spécialisation) de l'ONU, et a accueilli près de 500 boursiers dans le cadre de divers projets des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

En septembre 1958, à Montréal, le Canada a proposé un programme hardi et nouveau de collaboration du Commonwealth tout entier, dans le domaine de l'éducation. Nous voulions que les pays membres du Commonwealth apprennent à mieux se comprendre, et que les régions insuffisamment développées puissent avoir plus d'occasion de progresser. Nous avons pensé qu'un effort coopératif dans le domaine des bourses, de la formation et du placement des instructeurs, serait particulièrement fructueux, ainsi que dans le domaine des connaissances techniques et éducatives.

L'été dernier une Conférence du Commonwealth sur l'éducation s'est tenue à Oxford, afin de donner à ces idées une forme concrète. Comme sir Andrew Cohen l'a signalé récemment, le Canada a consenti à se charger de 250 boursiers, dans le cadre du nouveau programme de bourses du Commonwealth.

Peut-être nos efforts sembleront-ils bien modestes, en comparaison des réussites obtenues par les pays ayant des responsabilités plus directes que nous; mais il faut signaler que depuis le dernier conflit mondial, le Canada reçoit un nombre toujours croissant d'étudiants étrangers. A l'heure actuelle, les étudiants de l'extérieur représentent 5.9 p. 100 (ou 4,792 personnes) de tout notre corps étudiantin; c'est une augmentation de 50 p. 100 par rapport à l'année scolaire 1951-1952.

Sans doute faut-il éviter de s'étendre là-dessus trop longuement; mais il est bon de souligner qu'un étudiant sur 16 dans nos établissements d'enseignement supérieur est d'origine étrangère. L'Afrique nous a envoyé près de 200 jeunes gens (17 d'Éthiopie, 22 de la Nigeria, 28 du Ghana et 16 de la République Arabe Unie). Pour les Antilles, les chiffres sont plus élevés: Trinidad nous a envoyé 549 étudiants, la Jamaïque 194, la Barbade 51, Sainte-Lucie et Saint-Christophe 30. De la région asiatique située à l'est de l'Afghanistan nous sont venus 976 étudiants; Hong-Kong nous en a envoyé 546, Ceylan 17, l'Inde 152, l'Indonésie 49, le Pakistan 52 et les Philippines 11. Quant à l'Amérique latine, le Venezuela nous a envoyé 32 étudiants, le Pérou 12, Cuba 41, le Honduras britannique 36 et le Brésil 10.

Le Canada est heureux de recevoir ces étudiants; nombre d'entre eux sont dans notre pays à leurs frais. Ils peuvent poser leur candidature aux bourses d'études et de spécialisation offertes chez nous par des groupements ou des personnes privées.

En outre, le Canada leur offre deux programmes d'assistance destinés aux étudiants étrangers. Le Conseil national de recherche octroie des bourses de spécialisation pour les détenteurs d'un doctorat, qui permettent de s'inscrire dans les universités canadiennes ou les laboratoires du gouvernement. Le Conseil des Arts a un programme pour boursiers non résidents. Au cours de l'année scolaire écoulée, six étudiants d'Afrique ont profité de ces bourses, qui défraient le coût de voyage aller-retour, les frais de scolarité (qui au Canada sont assez élevés) et accordent une allocation de séjour substantielle. Dans certains cas, les étudiants en sciences naturelles ou appliquées peuvent recevoir des allocations pour leurs livres et leur matériel de laboratoire.

En 1959, le Canada a reçu 11 étudiants d'Afrique, venus chez nous pour y recevoir la formation technique prévue par des programmes spécialisés; ainsi de 1950 au 1^{er} juin 1959, le Canada a reçu 39 étudiants africains, sans compter le personnel scientifique et technique formé sous l'égide du Plan de Colombo. On trouvera certains renseignements à la page 18 du rapport sur les offres se rapportant aux études et à la formation, au titre de la résolution 845 (IX) du 22 novembre 1954 (A/4196); en effet de juillet 1950 à janvier 1959, le Canada a reçu 18 étudiants des territoires non autonomes, qui sont venus recevoir leur formation chez nous, conformément au programme de collaboration technique du Plan.

D'autre part, les pays du Commonwealth ont adopté cette année à Oxford un système multilatéral de bourses dont j'ai déjà parlé. Nous mettrons 250 bourses à la disposition des étudiants des autres pays du Commonwealth. Il n'est pas possible encore de prévoir les modalités de répartition, mais il est probable que bon nombre de ces bourses seront accordées aux étudiants des régions insuffisamment développées du Commonwealth. Tout comme pour les bourses du Conseil de recherche et du Conseil des Arts, certains crédits seront affectés aux frais de déplacement et de séjour. Nous espérons que le Canada sera en mesure d'apporter sa contribution, ici encore, dans tous les domaines voulus.

Voilà donc sous quels aspects le Canada étudie le problème de l'éducation. J'espère que j'ai réussi à indiquer avec toute la précision désirable les occasions offertes par notre pays aux étudiants étrangers, et les efforts du Canada pour ce qui a trait aux bourses et aux autres formes d'aide.

Nous voulons croire qu'un nombre toujours croissant de jeunes gens d'outre-mer profiteront des facilités que nous pouvons leur offrir, car ainsi sera rempli le dessein ultime que j'ai évoqué au début: une meilleure compréhension réciproque des problèmes et des aspirations de tous les pays. Les échanges de connaissances et d'idées sont éminemment fructueux, et c'est là que réside à mon avis la réussite la plus importante de nos efforts concertés.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J. J. McCardle, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Il a quitté Ottawa le 30 novembre 1959.
- M. E. B. Wang, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affecté à l'ambassade du Canada à Oslo. Il a quitté Copenhague le 30 novembre 1959.
- M. N. F. H. Berlis, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rome le 2 décembre 1959.
- M. G.-J.-L. Choquette, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 6 décembre 1959.
- M^{lle} V. Allen, de l'administration centrale, est affectée aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine. Elle a quitté Ottawa le 9 décembre 1959.
- M. P. Tremblay est nommé ambassadeur du Canada au Chili. Il a quitté Ottawa le 21 décembre 1959.
- M. T. LeM. Carter, du Collège impérial de la défense à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 21 décembre 1959.

M. R. A. S. MacNeil, attaché au haut-commissariat du Canada à Londres, est décédé le 26 novembre 1959.

AF

Vol. XII

Le Canada

Réunion

OAA —

Les Nations

Réserves

Conférences

La population

Conférences

Le Bureau

Nominations
diplomatiques

Les Traitements

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 2

Table des matières

Février 1960

Le Canada sur la scène internationale — Fin 1959	482
Réunion ministérielle de l'OTAN en décembre 1959	490
OAA — Dixième session.	496
Les Nations Unies et la situation au Laos	504
Réserves aux conventions multilatérales	507
Conférence des parlementaires de l'OTAN tenue à Washington	513
La population du Commonwealth.	517
Conférence des parlementaires du Commonwealth.	522
Le Bureau des passeports du Canada	524
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	530
Les Traités.	530

Le Canada sur la scène internationale — Fin 1959

CAUSERIE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. HOWARD GREEN, DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE VANCOUVER, LE 4 JANVIER 1960

NOUS AVONS commencé aujourd'hui la première semaine complète d'une nouvelle décennie, celle des années soixante. A cette occasion, il me paraît opportun de vous parler un peu du rôle que joue le Canada dans les grandes réunions internationales de notre temps; je vous dirai ensuite un mot des rapports particuliers que nous entretenons avec certains organismes internationaux ainsi qu'avec certains pays.

En votre qualité d'hommes d'affaires, vous comprenez que les relations internationales ne sont pas quelque chose de lointain, réservé aux seuls dirigeants politiques de Londres, Washington, Paris, Moscou, Ottawa, mais qu'au contraire elles retentissent directement et profondément sur la vie de tous les Canadiens. On peut même dire que, si la paix et la stabilité ne règnent pas partout dans le monde, le Canada sera l'un des pays qui en souffriront le plus, compte tenu de la nécessité où il se trouve de maintenir le volume de ses exportations.

Les grandes puissances, dont la population est considérable et dont le marché intérieur est par conséquent assez stable, sont protégées dans une grande mesure contre les conséquences des tensions mondiales.

Tel n'est pas le cas du Canada. Aussi doit-il, non seulement exercer pleinement son rôle sur la scène internationale, mais s'efforcer constamment d'indiquer la voie à suivre pour que la société mondiale se prête au développement de notre pays dans une économie générale en expansion.

Qu'on ne s'y trompe pas, le Canada a un rôle important à remplir. Il n'y a peut-être pas de pays que les affaires internationales doivent intéresser davantage aujourd'hui, ni qui soit en meilleure position pour tracer la voie aux autres. Je m'explique. Revenons, si vous le voulez bien, aux grandes réunions internationales de notre époque.

Notre rôle dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Parlons d'abord de l'importante réunion de l'OTAN à laquelle j'ai pris part, à Paris, il y a moins de trois semaines.

Je n'ai pas à vous exposer les raisons qui ont porté nos quinze pays à s'unir dans cette organisation de sécurité collective, devenue si importante pour le Canada. La raison principale, c'est qu'aucun État, dans l'ère nucléaire, ne peut garantir à lui seul sa sécurité nationale, quelle que soit sa puissance. L'OTAN, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis dix ans, a donné à tous ses membres,

grandes, moyennes ou petites puissances, une forte mesure de sécurité en face de la menace militaire venant de l'URSS. Tel a été et tel continue d'être le rôle de l'Alliance.

Le fait qui est apparu le plus clairement lors de la dernière réunion de l'OTAN me semble être celui de la transformation du péril soviétique; nous abordons une phase nouvelle des relations internationales dans laquelle la menace de guerre peut s'éloigner, mais la concurrence économique et idéologique non moins acharnée qu'une guerre se continue. Cette nouvelle situation pose à l'OTAN des problèmes aussi urgents que s'il s'agissait d'une menace d'agression brutale comme celle qui a donné lieu à la création de l'Organisation. L'activité de l'OTAN doit, en conséquence, se modifier de diverses façons.

Je suis rentré de Paris convaincu que tous les États membres se rendent bien compte de ce fait, et convaincu aussi qu'il existe chez eux un profond sentiment de confiance qui permettra à l'Alliance de surmonter le danger nouveau. Cet esprit d'interdépendance est d'une importance vitale; il ne sera maintenu et renforcé que si toutes les questions de quelque intérêt pour l'Alliance font l'objet d'amples consultations aux réunions de l'OTAN.

C'est pour cette raison qu'à Paris, en octobre dernier, j'ai demandé au Conseil permanent que la session ministérielle de décembre, qui allait coïncider avec la réunion des chefs de gouvernement du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de l'Allemagne fédérale, soit organisée de manière à permettre des consultations avec les autres membres de l'OTAN, avant et après la réunion occidentale au sommet.

Cette proposition, vous ne l'ignorez pas, a été adoptée; aussi les trois puissances qui représenteront l'Occident aux entretiens au sommet avec l'Union soviétique, non seulement ont bénéficié des vues de l'ensemble de l'Alliance avant la réunion occidentale au sommet, mais ont pu revoir leurs conclusions avec leurs alliés de l'OTAN à la réunion qui a eu lieu le 22 décembre. Je puis vous assurer qu'il n'y a pas eu ce jour-là une simple formalité de présentation de rapport sur des positions déjà arrêtées. Bien au contraire, l'OTAN n'a pas vu souvent une discussion aussi franche et spontanée des problèmes qui opposent l'Est et l'Ouest.

Il en est sorti des décisions qui, je le pense bien, permettront à l'Occident de se présenter avec cohésion aux entretiens au sommet avec l'Union soviétique. D'abord, les grandes puissances se sont engagées à ne pas prendre position de façon définitive sur les questions qui seront discutées au sommet avant d'avoir soumis leurs conclusions provisoires à l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord. Ensuite, elles ont décidé de créer au sein du Conseil de l'OTAN toute une série de groupes de travail qui aideront les grandes puissances à fixer leurs positions de négociation. C'est ainsi que l'Allemagne de l'Ouest fera partie du groupe de travail chargé de la question de Berlin et de celle de la réunification de l'Allemagne; le Canada et l'Italie feront partie du groupe chargé de la question du désarmement. Rien n'empêche de former d'autres groupes, chargés de toutes autres questions qui doivent être abordées au sommet.

C'est dire que l'ensemble de l'OTAN aura conscience de prendre une part tout à fait concrète à la réunion au sommet, quelques-uns de ses membres ayant apporté leur concours à l'établissement des positions de l'ensemble dans le cas de chacune des grandes questions.

Comité du désarmement

La participation du Canada au groupe de travail du désarmement constitue une responsabilité supplémentaire, que notre pays accepte d'ailleurs volontiers. Il n'y a rien là que de logique, car en septembre dernier les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de l'Union soviétique, réunis à Genève, avaient proposé que le Canada soit l'un des dix membres d'un groupe de négociation entre l'Est et l'Ouest sur le désarmement. Ce Comité comprend, du côté occidental, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, et du côté oriental la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. Il ne s'agit pas d'un organisme des Nations Unies, mais l'Assemblée générale des Nations Unies a noté favorablement sa création; il se tiendra d'ailleurs en rapports étroits avec les Nations Unies. C'est ce groupe de dix puissances qui sera chargé au premier titre d'élaborer, de négocier et finalement de mettre en œuvre un programme pratique de désarmement contrôlé et échelonné. Vers lui se portent les espoirs de paix de toute l'humanité.

Vous voyez que la récente décision de l'OTAN de former les cinq membres occidentaux de ce Comité en un groupe de travail de l'OTAN chargé de cette même question du désarmement en vue des entretiens au sommet entre l'Est et l'Ouest, cette décision, dis-je, n'a fait que donner un double rôle à cette réunion de cinq États.

Il ne semble pas, toutefois, que les entretiens au sommet sur le désarmement ne produisent autre chose que des instructions ou des conseils d'ordre général. Le travail véritable s'accomplira au sein du Comité des Dix. Le Gouvernement canadien attache une grande importance aux travaux de ce Comité; c'est pour cette raison qu'il s'y fait représenter par un fonctionnaire canadien aussi distingué que le lieutenant-général E. L. M. Burns, qui commandait précédemment la Force d'urgence des Nations Unies.

Au cours des récentes réunions de Paris, on a pris des dispositions pour que le Comité des Dix commence ses travaux. Profitant de leur présence à Paris pour la session de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des cinq puissances occidentales se sont réunis, le 20 décembre, afin de faire les préparatifs nécessaires. Nous avons pris ce jour-là deux décisions: d'abord, mettre en branle le plus tôt possible les préparatifs de l'Occident, en fixant au 18 janvier la date d'une réunion préliminaire qui aura lieu à Washington, et au 25 janvier celle du début des travaux des cinq États occidentaux; ensuite, nous avons délégué au Gouvernement français la tâche de pressentir les cinq États orientaux membres du Comité du désarmement en vue d'une réunion plénière de ce Comité à Genève vers le 15 mars. Le 28 décembre, l'ambassadeur de l'URSS à Ottawa nous a remis une note acceptant cette proposition de l'Occident.

Il est fort agréable au Gouvernement canadien que les entretiens entre l'Est et l'Ouest sur le désarmement commencent à une date aussi rapprochée, car le Canada a toujours insisté pour que l'on évite tout retard tandis que les États des deux camps se montrent si bien disposés à travailler en vue du désarmement. Nous estimons que ces nouvelles négociations s'ouvriront dans une atmosphère plus propice, et par conséquent donnant lieu à plus d'espoirs, que jamais auparavant.

Elles feront suite à d'importantes transformations survenues, dans le domaine du désarmement, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Royaume-Uni et l'URSS ont en effet tous deux présenté des propositions embrassant l'ensemble de la question du désarmement; celles de l'URSS, pour la première fois, paraissent impliquer l'acceptation en principe de l'inspection et du contrôle. D'autre part, l'Assemblée a adopté unanimement une résolution exprimant l'espoir que seraient élaborées et appliquées le plus tôt possible des mesures tendant à un désarmement général et complet. Enfin, ces négociations se feront dans une atmosphère plus saine, qui, faute d'une meilleure expression, peut être qualifiée d'"esprit du Camp-David".

Le passé nous enseigne que la confiance mutuelle est essentielle au succès des négociations sur le désarmement; à mon avis, les dispositions qui règnent actuellement dans les relations internationales offrent une occasion exceptionnelle de s'attaquer à ce problème.

Réunions au sommet entre l'Est et l'Ouest

Le temps dont je dispose ne me permet pas d'aborder les autres aspects des négociations entre l'Est et l'Ouest, mais j'ajouterai que le Canada est heureux qu'il doive se tenir au sommet non pas une seule réunion mais toute une série de réunions entre l'Est et l'Ouest; elles doivent avoir lieu successivement dans les capitales des divers participants. Nous étions favorables à cette méthode depuis longtemps et pour bien des raisons: tout d'abord, il était manifestement impossible de régler en une courte réunion les questions complexes de la sécurité internationale; ensuite, il y a avantage à ce que se poursuivent les discussions entre les grandes puissances; enfin, une conférence dont on attend tout ou rien peut susciter auprès du public des espoirs qui presque fatalement seraient déçus.

Maintenant que le Canada a accepté une participation que l'on peut qualifier de consultative en ce qui a trait à une partie des entretiens au sommet — celle du désarmement — la série de réunions à venir entraînera sûrement une lourde responsabilité, mais je suis convaincu que les Canadiens l'accepteront, se rendant compte que le sort du monde civilisé dépend de l'issue de ces discussions. Tels sont les enjeux de la partie diplomatique qui se joue à l'heure actuelle.

Ayant suffisamment parlé du rôle du Canada dans les grandes conférences internationales, je vous dirai quelques mots de notre association traditionnelle avec certains groupements internationaux et avec certains pays.

Notre rôle à l'ONU

J'aborderai d'abord la question de notre rôle à l'ONU sans qu'il s'agisse d'un ordre de priorité quelconque. Domaine beaucoup plus étendu que cette associa-

tion avec 81 autres membres! Depuis sa fondation, l'ONU reçoit du Canada un appui considérable et régulier. Certes, l'efficacité de l'Organisation est limitée, et son autorité s'accroît lentement; mais ces limites, je vous le rappelle, découlent de la souveraineté et de l'égalité des membres ainsi que des tensions d'un monde divisé en camps idéologiques.

Sans doute il serait illusoire d'attendre de l'ONU la solution de tous les problèmes internationaux actuels, mais si elle cessait d'exister, le concert des nations n'aurait nul autre parti que de créer à sa place une organisation semblable. Elle symbolise et traduit dans la réalité les aspirations de l'humanité à un monde ordonné, à des relations internationales meilleures et au bien-être de la collectivité. Suspensions, hostilités et peut-être chaos, voilà ce que nous connaîtrions sans elle. Le Canada apprécie hautement la possibilité et l'obligation qu'ont les membres de se consulter à intervalles réguliers et de négocier en vue d'un objectif commun: la paix mondiale.

C'est à l'ONU que le Canada trouve les occasions les plus favorables d'exercer une direction positive. J'ai été frappé par le respect dont nous y jouissons en tant que puissance moyenne désintéressée. Ce qui est facile à comprendre: sans ambitions territoriales, nous n'inspirons de crainte à personne; comme nous n'avons jamais exercé de domination sur un peuple étranger, personne n'entretient de ressentiment à l'endroit de notre pays; personne non plus ne peut nous soupçonner de convoiter des richesses naturelles étrangères, puisque c'est là un domaine où nous sommes bien pourvus. Réputés pour l'indépendance de notre pensée et l'objectivité de nos jugements à l'égard des questions soumises à l'ONU, nous nous sommes fait une multitude d'amis.

A la session récente de l'Assemblée générale, nous avons tenté d'exercer une direction constructive. Ce qui a valu le plus d'attention au Canada, c'est notre proposition, parrainée par dix autres puissances et adoptée par l'Assemblée, qui tendait à faciliter dans le monde entier l'établissement de renseignements précis sur les radiations et leur réunion en un centre spécial. Nous avons pris cette initiative parce que nous comprenons que le problème des radiations ne sera pas résolu même si les nations consentent à discontinuer les essais d'engins nucléaires. Il est indispensable de combler les lacunes de nos connaissances sur ce phénomène terrifiant. Il importe aussi que les recherches sur les effets biologiques des radiations soient fondées sur les renseignements les plus sûrs et les plus complets. L'enthousiasme que cette initiative a suscité chez les Canadiens et l'approbation qu'elle a ralliée à l'ONU m'ont valu une grande satisfaction.

D'autres questions, moins spectaculaires peut-être, ont fait l'objet de l'activité canadienne. L'année précédente le Canada avait été membre du Comité de l'espace extra-atmosphérique, où se sont accomplis d'utiles travaux d'ordre juridique et technique. Mais à cause de la composition de ce Comité, l'Union soviétique n'a pas voulu en faire partie. Sa participation étant une condition de succès, il fallait donc apporter des modifications. La délégation canadienne a donc étudié ce problème et proposé un changement qui a été accepté par l'Est, par l'Ouest et les

pays
dont
N
prog
suivr
spéci
de le
plup
de la
L
régio
dont
Unie
nous
Cach
form
haut
Natio
batai
Le Ca
Le C
Com
sentir
deux
la va
spéci
avec
ceux-
- D
Le C
raine
gard
dyna
vien
avon
anné
un p
P
l'enc
eu p
C
illus
unie

pays neutres; ainsi on peut escompter des résultats utiles du nouveau Comité, dont le Canada fait partie.

Nous avons continué de verser nos contributions humanitaires aux divers programmes pour les réfugiés, et avons innové, avec l'espoir que d'autres pays suivront notre exemple, en marquant l'Année mondiale du réfugié d'une mesure spéciale ayant pour objet l'admission au Canada de 100 réfugiés tuberculeux et de leurs familles. Cette initiative du gouvernement fédéral a reçu l'appui de la plupart des gouvernements provinciaux, à l'exclusion toutefois du gouvernement de la Colombie-Britannique, entre autres.

Les efforts des Nations Unies pour maintenir la paix et surveiller certaines régions où elle est menacée bénéficient toujours d'une participation canadienne dont nous pouvons être fiers. Notre apport à la Force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient demeure inchangé; je crois pouvoir affirmer que nous avons fourni plus d'effectifs aux divers groupes d'observation (Palestine, Cachemire et Liban, entre autres) que tout autre pays. Par conséquent nous avons formé au Canada des groupes considérables d'observateurs civils et militaires hautement expérimentés. Nous ne croyons pas qu'une armée permanente des Nations Unies soit réalisable aujourd'hui, mais nous maintenons au Canada un bataillon en réserve pour l'ONU en cas de nécessité.

Le Canada, membre du Commonwealth

Le Canada, bien entendu, remplit toujours pleinement son rôle de membre du Commonwealth. C'est là une association pour laquelle nous avons un attachement sentimental que sont venus renforcer la camaraderie militaire et les sacrifices des deux guerres mondiales. Pour ma part, il ne m'est jamais arrivé de méconnaître la valeur que représente dans les affaires internationales cette fraternité toute spéciale qui distingue nos relations avec le reste du Commonwealth de nos relations avec les pays "étrangers", si étroits et amicaux que soient nos rapports avec ceux-ci.

Dans cette fraternité sans pareille, il n'y a pas que sentiment, il va sans dire. Le Commonwealth correspond à une conception nouvelle selon laquelle la souveraineté qui comporte une association libre entre pays souverains pour la sauvegarde de valeurs communes, est un ordre politique acceptable et évolué. Conception dynamique aussi, puisque le Commonwealth admet dans ses rangs des pays qui viennent de passer de la condition de colonie à l'indépendance. En 1957 nous avons accueilli au sein de notre association la Fédération de Malaisie. Cette année, ce sera le tour de la Nigeria, où le Canada ouvrira dans quelques semaines un poste diplomatique à Lagos, capitale du pays.

Et un peu plus tard, la Fédération des Antilles entrera dans notre cercle. A l'endroit de cet éventuel membre de plein droit du Commonwealth, le Canada a eu pour principe d'accorder une assistance importante.

Que ces pays se joignent de leur propre gré au Commonwealth, voilà qui illustre le caractère multiracial de la communauté en voie de formation, qui est unie par les mêmes institutions et les mêmes idéals et qui exerce en profondeur

une influence bienfaisante dans le monde entier. Je crois que le Commonwealth apporte un enseignement au monde, en lui indiquant la seule issue acceptable au dilemme fondamental de notre époque; réaliser l'ordre sans sacrifier la liberté.

Il y a d'autres leçons à tirer aussi de son exemple, notamment, en ce qui concerne l'assistance mutuelle orientée vers l'amélioration du sort des pays les moins développés. L'assistance canadienne a été accordée en grande partie dans le cadre du Plan de Colombo, auquel notre contribution a été portée l'année dernière à 50 millions. Le titre complet du projet de mise en valeur est: "Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques". Au cours des dix années de fonctionnement on n'a cessé de mettre l'accent sur le terme "coopératif". En travaillant ensemble, les pays ont noué entre eux d'excellentes relations; ainsi la mise en œuvre du Plan est bien conforme à l'esprit de son titre.

Le Canada a conçu un très grand nombre d'entreprises où Canadiens et Asiatiques ont collaboré harmonieusement, apprenant beaucoup les uns des autres, et ont contribué efficacement au développement d'un pays donné. Les spécialistes canadiens en Asie et les étudiants asiatiques en stage au Canada nous ont aidés à nous mieux connaître et à nous mieux comprendre les uns les autres.

Relations avec les États-Unis

Plus près de nous, nos grands voisins du Sud, les États-Unis, favorisent notre influence internationale, du fait des relations toutes spéciales entre les deux pays. Je dis bien "toutes spéciales", car nous prenons pour acquises la compréhension et l'amitié qui imprègnent les relations quotidiennes des deux pays. Mais il existe peu de pays dans le monde dont les vies quotidiennes de deux peuples soient si intimement imbriquées.

Outre tous ces rapports d'ordre privé, considérons aussi tous ceux que comportent des organismes intergouvernementaux très complexes. Dans le domaine de la défense, nous avons la Commission permanente canado-américaine, qui a été créée en 1940, et le NORAD, commandement aérien mixte dont relève la défense aérienne du continent. Pour ce qui est des questions frontalières, il y a la Commission mixte internationale, qui pourrait servir de modèle, je crois, quant à la façon civile et équitable de régler les questions relatives aux ressources communes à deux pays. Au palier ministériel, deux comités permanents s'occupent, l'un de la défense, l'autre du commerce et des questions économiques. Il y a environ six semaines, mes collègues les ministres des Finances, de la Défense et de la Production de défense et moi avons assisté au Camp-David, à une réunion du Comité de défense commune du Canada et des États-Unis; nous y avons discuté ouvertement les problèmes de défense intéressant les deux pays et nous avons procédé à un échange de vues sur toute une gamme de questions internationales. Ce qui caractérise ces réunions, c'est que de chaque côté on exprime librement ses points de vue, qui sont écoutés par l'autre avec compréhension et respect.

Je ne prétendrai pas que jamais nous ne différons d'opinions, nous et nos voisins du sud; la chose arrive, mais nos points de désaccord sont exposés libre-

ment dans la presse des deux pays. Il est inévitable qu'un peuple aussi nombreux que celui des États-Unis exerce une influence profonde sur un voisin moins peuplé; si nous voulons sauvegarder notre personnalité nationale propre, nous devons éviter l'optimisme facile. Le gouvernement a pour principe de protester ouvertement quand les États-Unis adoptent des mesures qui portent atteinte à nos intérêts nationaux. J'insiste sur le mot "ouvertement" et m'empresse de dire qu'à cet égard nous recevons ce que nous donnons. Voilà la façon dont on aborde et résout les différends, entre amis; je suis sûr que vous aussi vous agiriez de la sorte.

Le Canada et l'Amérique latine

Examinant le rôle du Canada dans les affaires mondiales, ne commettons pas l'erreur de faire abstraction des liens d'amitié qui nous unissent aux autres pays de l'hémisphère, aux vingt pays de l'Amérique latine. Comme nous, ils sont attachés à l'indépendance et tiennent à prendre leurs propres décisions dans les affaires internationales. Puissances moyennes, comme le Canada, plusieurs exercent aussi une influence croissante dans le concert des nations. Aux Nations Unies, il m'a semblé à la fois utile et naturel de collaborer avec certains pays d'Amérique du Sud, notamment avec le Mexique, le Brésil et l'Argentine; je m'attends à une intensification de nos échanges et de nos relations politiques avec tous les pays sud-américains, ce à quoi vous pouvez contribuer, bon nombre d'entre vous — grâce à vos contacts d'affaires importants.

Revenant à mon texte, je vous dirai que dans les affaires mondiales pas un seul pays n'est sollicité par les événements comme le Canada, que pas un seul n'a pareille occasion d'agir en chef de file.

Le Canada saura peut-être jouer un rôle décisif dans l'instauration de la paix mondiale.

Quoi qu'il en soit, engageons-nous dans la nouvelle décennie avec le courage et la force de caractère de nos aïeux, et, au terme de cette période, le Canada aura pris place, je crois, parmi les nations dirigeantes du monde.

Réunion ministérielle de l'OTAN, en décembre 1959

LA RÉUNION annuelle des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quinze pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord a eu lieu à Paris du 15 au 17 décembre 1959. Les ministres ont tenu une autre séance le 22 décembre, à la suite d'une rencontre des chefs de gouvernement des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne, qui ont étudié surtout les préparatifs de la prochaine réunion "au sommet" entre nations de l'Est et de l'Ouest. D'autre part, le 21 décembre les ministres des Affaires étrangères du Canada, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont réunis pour discuter la convocation du Comité des Dix pour le désarmement. Les sessions de l'OTAN se rattachaient organiquement aux réunions des chefs de gouvernement et aux débats ministériels sur le désarmement; c'est pourquoi l'OTAN ne s'est pas contentée de passer en revue la situation internationale et les problèmes courants dont elle était saisie au chapitre de la défense; elle a également étudié les questions ayant trait aux prochaines négociations "au sommet" entre l'Est et l'Ouest, et les préparatifs des discussions sur le désarmement au sein du Comité des Dix, comme au cours de la réunion "au sommet".

Les réunions en cause se sont tenues au nouveau Siège de l'OTAN, en face du bois de Boulogne. La délégation du Canada se composait des membres suivants: M. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Fleming, ministre des Finances, M. Parkes, ministre de la Défense nationale, M. Léger, délégué permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, M. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; la délégation comprenait également le président, les chefs d'état-major, le général Foulkes, et des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, des Finances et de la Défense nationale.

Les trois premières journées de la réunion ont été consacrées à une analyse de la situation internationale, des problèmes de défense et des négociations prochaines à l'échelon supérieur. Les délégués ont étudié avec une attention spéciale l'attitude actuelle du Gouvernement soviétique au sujet des problèmes mondiaux; ils ont exprimé l'espoir que les entretiens futurs avec l'URSS permettraient de se rapprocher d'une solution dans les domaines essentiels. Examinant la situation militaire, les ministres ont pris note du fait que la puissance militaire soviétique continuait à croître et ont conclu que les plans actuels de défense de l'OTAN restent valables. Compte tenu des progrès déjà accomplis ainsi que de l'amélioration de la situation économique de la plupart des pays de l'OTAN, les Ministres sont convaincus que l'OTAN, dans son ensemble, est en mesure de sauvegarder la force nécessaire à l'Alliance. Songeant à l'avenir, les Ministres ont demandé au Conseil permanent de mettre au point un programme à long

terme quant aux objectifs de l'Alliance dans les domaines politique, militaire, scientifique et économique, ainsi qu'en matière de contrôle des armements. (On trouvera à l'Annexe A le texte du communiqué publié après les délibérations des trois premières journées.)

Au cours de la réunion du 22 décembre, les délégués ont étudié les rapports des quatre chefs d'État, traitant des préparatifs pour la réunion "au sommet" Est-Ouest, et les recommandations des cinq ministres des Affaires étrangères quant aux questions de désarmement. Les communiqués des quatre chefs d'État sur les problèmes "au sommet" et l'invitation envoyée à M. Khrouchtchev constituent les Annexes B et C). Le Conseil a pris note de la proposition à soumettre au Gouvernement soviétique, touchant l'ouverture "au sommet" de négociations entre l'Est et l'Ouest, et a approuvé le principe d'une série de réunions de ce genre, dont la première se tiendrait à Paris en avril 1960. (A la suite d'une correspondance ultérieure avec l'URSS, la date a été fixée au 16 mai 1960.) Le Conseil atlantique a approuvé les dispositions voulant que l'OTAN soit consultée avant les négociations, consultations qui permettront au Conseil et à ses membres de jouer un rôle actif dans la réussite finale.

Au chapitre du désarmement, le Conseil a étudié le rapport des cinq ministres des Affaires étrangères et a approuvé l'idée d'une première réunion du Comité des Dix pour le désarmement, qui se tiendrait vers le 15 mars 1960. (Le texte du communiqué des cinq ministres sur le désarmement se trouve à l'Annexe D.) Le Conseil a donné son accord aux consultations qui auraient lieu entre les cinq ministres et les représentants des autres membres de l'Alliance. En outre, le Conseil a appuyé une proposition du Canada demandant au Conseil permanent, en faisant appel au besoin aux autorités militaires de l'OTAN, d'envisager quelle contribution supplémentaire il pourrait apporter à l'étude des plans de désarmement contrôlé. (Le texte du communiqué faisant suite aux réunions ministérielles et publié le 22 décembre, constitue l'Annexe E.)

ANNEXE A

Communiqué sur la réunion ministérielle de l'OTAN 17. décembre 1959

Le Conseil de l'Atlantique Nord a ouvert sa session ministérielle ordinaire à Paris le 15 décembre. A la cérémonie qui a marqué l'inauguration du Siège permanent à la porte Dauphine, M. Michel Debré, premier ministre de la République française, et M. Halvard Lange, président d'honneur du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Norvège, ont pris la parole.

2. Le Conseil a consacré trois jours à une discussion approfondie des problèmes de l'Alliance. Il a d'abord examiné la situation internationale. Les Ministres ont réaffirmé unanimement leur confiance dans l'Alliance atlantique, s'accordant pour juger qu'elle demeurera indispensable dans les années à venir. Ils ont chargé le Conseil permanent d'entreprendre l'étude de plans à long terme, pour les dix

prochaines années, concernant les objectifs de l'Alliance, tant dans les domaines politique, militaire, scientifique et économique que dans celui du désarmement contrôlé. Le Conseil est également convenu que les divers problèmes économiques qui affectent l'OTAN devraient faire l'objet de nouvelles études au sein du Conseil permanent.

3. Le Conseil a examiné la situation militaire. Il a constaté que la puissance militaire soviétique continuait à croître. Les plans actuels de défense de l'OTAN restent donc valables. Dans ces conditions et à la lumière de l'examen annuel, les Ministres ont jugé qu'un effort vigoureux était nécessaire pour garantir à l'Alliance sa pleine efficacité. Ils sont convaincus que, compte tenu des progrès déjà accomplis ainsi que de l'amélioration de la situation économique de la plupart des pays de l'OTAN, l'Alliance, dans son ensemble, est sans nul doute en mesure de réaliser cette tâche essentielle.

4. Le Conseil a réaffirmé que l'objectif de l'Occident demeurait un désarmement général et contrôlé. Tout sera mis en œuvre pour réaliser des progrès dans ce sens. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, les mesures nécessaires à la sécurité de l'Alliance ne devront en aucune manière être négligées.

5. Les Ministres ont procédé à une discussion approfondie sur les prochaines négociations entre l'Est et l'Ouest. Ils se sont mis d'accord sur les procédures par lesquelles l'OTAN continuera à participer à la préparation de ces négociations. Le Conseil reprendra ses discussions le 22 décembre, après la réunion des chefs de gouvernement et publiera alors un second communiqué.

Le Conseil a conclu ses travaux en souhaitant que les négociations à venir conduisent à la solution des problèmes essentiels et puissent ainsi servir l'idéal de paix et de sécurité que l'Alliance a toujours affirmé et défendu.

6. Sur l'invitation du Gouvernement turc, la prochaine session ministérielle du Conseil se tiendra à Istanbul, en mai 1960.

ANNEXE B

Communiqué final des "quatre" relatif à la conférence "au sommet"

Le président des États-Unis d'Amérique, le président de la République française, le premier ministre du Royaume-Uni et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne se sont réunis à Paris et à Rambouillet les 19, 20 et 21 décembre 1959 et ont procédé à un échange de vues sur divers sujets d'intérêt commun.

Au cours de ces rencontres ont été prises en considération les vues exprimées par les gouvernements membres de l'Alliance atlantique lors de la session du Conseil de l'Organisation, tenue à Paris du 15 au 17 décembre.

Parmi les sujets examinés figuraient les relations entre l'Est et l'Ouest, le désarmement et le problème de l'Allemagne, y compris Berlin. Sur ce dernier point, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé les principes contenus dans le communiqué des quatre puissances du 14 décembre 1958 et dans la déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord du 16 décembre 1958 sur Berlin.

Les chefs d'État et de gouvernement sont tombés d'accord sur l'intérêt d'une conférence à quatre tenue avec le président du Conseil des ministres de l'Union soviétique. Cette conférence aurait pour objet d'examiner un certain nombre de questions d'intérêt mutuel. Le président Eisenhower, le général de Gaulle et M. Macmillan ont adressé des lettres à M. Khrouchtchev proposant que cette réunion se tienne le 27 avril à Paris. Ces lettres ont été remises ce matin à Moscou. Les textes en sont publiés d'autre part.

Les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord sur la procédure à suivre pour la préparation de cette conférence et ont donné les instructions nécessaires à cet effet. Le Conseil de l'Atlantique Nord sera tenu informé des résultats des présents entretiens au cours de la réunion ministérielle, qui aura lieu le 22 décembre. Le Conseil sera consulté régulièrement sur les études en cours.

Les chefs d'État et de gouvernement expriment l'espoir que la conférence projetée contribuera à consolider la paix dans la justice.

ANNEXE C

Lettre d'invitation à M. Khrouchtchev

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, j'ai rencontré récemment le président de Gaulle et le président des États-Unis d'Amérique. Parmi les sujets que nous avons considérés figurait la possibilité d'une rencontre avec vous pour examiner des questions internationales d'intérêt mutuel.

Nous sommes convenus qu'il serait désirable que les quatre chefs d'État ou de gouvernement se réunissent de temps à autre pour discuter les principaux problèmes qui commandent la consolidation de la paix et la stabilité du monde. Je souhaite vous faire savoir que je suis prêt à vous rencontrer, vous-même, Monsieur le Président, ainsi que le Président de Gaulle et le Président Eisenhower, à la date la plus rapprochée possible. Compte tenu des obligations de chacun dont nous pouvons avoir connaissance, nous avons pensé que la date d'ouverture de la conférence proposée pourrait être le 27 avril et que Paris serait le lieu le mieux approprié pour cette première réunion.

J'espère vivement que cette proposition vous agréera.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Harold Macmillan

ANNEXE D

Communiqué des "cinq" sur le désarmement — 21 décembre 1959

Les ministres des Affaires étrangères du Canada, des États-Unis, de France, d'Italie et de Grande-Bretagne se sont réunis à Paris le 21 décembre. Les cinq

pays sont membres du Comité des Dix pour le désarmement, dont la formation a été évoquée dans le communiqué du 7 septembre 1959, par les Gouvernements de France, de Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'URSS.

2. Les cinq ministres des Affaires étrangères sont convenus de suggérer aux autres États membres du Comité des Dix que celui-ci commence ses travaux le 15 mars 1960 ou aux environs de cette date, au lieu convenu, c'est-à-dire Genève, sous réserve de l'accord du Gouvernement helvétique. Ils sont également convenus d'informer le secrétaire général des Nations Unies de cette proposition.

3. Il a été en outre décidé que les représentants des cinq gouvernements devraient se réunir à Washington en janvier, afin de préparer la réunion du Comité des Dix pour le désarmement. Au cours de ses délibérations ce groupe de travail prendra en considération les vues du Conseil de l'Atlantique Nord, qui sera tenu pleinement au courant des progrès de ses travaux.

ANNEXE E

Communiqué final de la réunion ministérielle de l'OTAN 22 décembre

Le Conseil de l'Atlantique Nord a achevé les travaux de sa session ministérielle le 22 décembre.

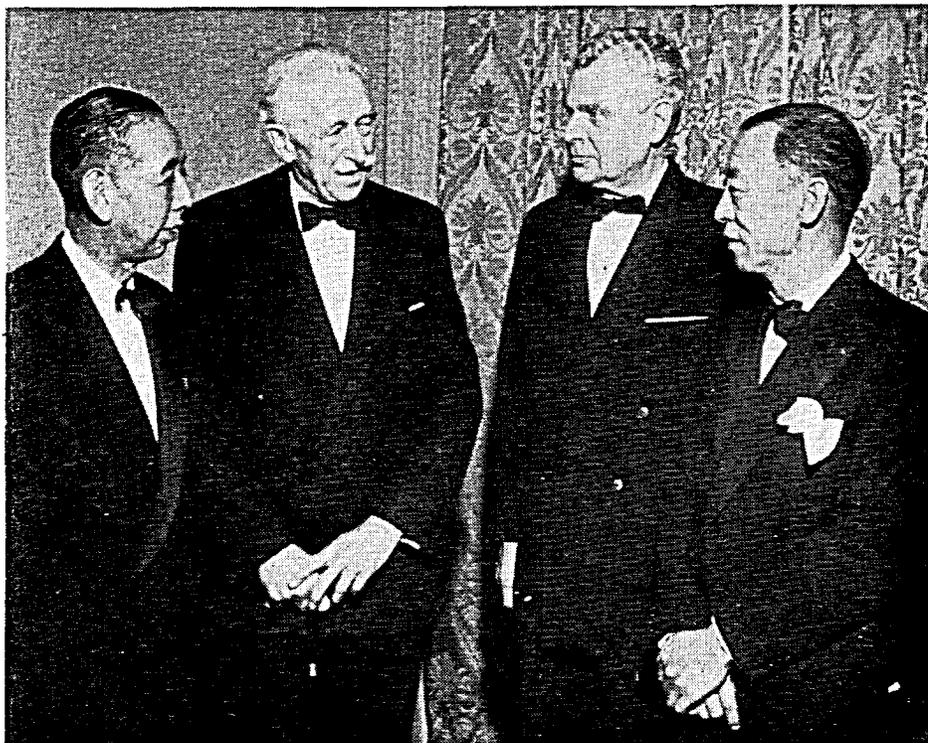
2. Il a entendu un exposé du ministre des Affaires étrangères de France, fait au nom des Gouvernements de la République française, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, sur les conclusions auxquelles ont abouti les chefs d'État et de gouvernement au cours de la conférence qu'ils ont tenue à Paris du 19 au 21 décembre sur les relations entre l'Est et l'Ouest. Au cours de la discussion détaillée qui a suivi, le Conseil a constaté que les vues exprimées par les quatre gouvernements reflétaient pleinement celles que ses membres avaient exposées le 15 décembre. Il donne son complet accord à la position qui a été prise par ces gouvernements.

3. Le Conseil prend note des arrangements qui ont été proposés au Gouvernement de l'URSS en vue de l'ouverture de négociations à Paris en avril. Il est d'accord sur les dispositions prises pour assurer une consultation complète avec tous les gouvernements membres pendant la préparation de ces négociations, et s'engage à apporter une participation constructive en vue d'en assurer le succès. Il charge le Conseil permanent d'assurer l'information et la consultation des gouvernements membres et de prendre à cet effet toutes les dispositions nécessaires.

4. Le Conseil a entendu un rapport du ministre des Affaires étrangères d'Italie, au nom des cinq membres occidentaux (Canada, États-Unis, France, Italie, Royaume-Uni) du Comité des Dix pour le désarmement, concernant les décisions prises par eux. Il est d'accord avec ceux-ci pour que la date du 15 mars soit proposée pour la réunion du Comité. Il approuve les dispositions relatives aux consultations préalables et charge le Conseil permanent, en faisant appel

au besoin aux autorités militaires de l'OTAN, d'envisager quelle contribution il pourrait continuer d'apporter à l'étude des plans de désarmement contrôlé.

5. Tout en se réjouissant des perspectives nouvelles de négociations et d'entente, le Conseil croit nécessaire de réaffirmer les principes qu'il a énoncés sur Berlin le 16 décembre 1958 et d'insister de nouveau sur le fait que l'Alliance doit rester vigilante et forte. Il partage l'espoir des quatre chefs d'État et de gouvernement que la prochaine conférence contribuera à consolider la paix dans la justice.



Au cours d'une visite à la Résidence du Gouverneur général à Ottawa, le premier ministre du Japon, M. Nobosuke Kishi (à gauche) est photographié en compagnie du Gouverneur général, M. Georges-P. Vanier, (deuxième à compter de la gauche), du premier ministre, M. John G. Diefenbaker, et de M. Toru Hagiwara, ambassadeur du Japon au Canada.

OAA — Dixième session*

AU COURS des trois semaines allant du 31 octobre au 20 novembre 1959, les représentants de 76 États membres ont étudié à Rome les progrès de la production, de la commercialisation et de la consommation des denrées de première nécessité tirées du sol, de la mer et de la forêt. Étaient aussi présents les observateurs des neuf autres institutions spécialisées de l'ONU et de près de cinquante organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Avant la fin de la session, la République de Guinée a été admise dans les rangs de l'OAA, dont elle est devenue le 77^e membre. La Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, la République du Tchad, la République malgache, les Républiques du Gabon, du Sénégal et du Soudan sont devenues membres associés. Ce titre a été aussi octroyé à Chypre, à la Fédération de la Nigeria et de la Somalie, avec entente que ces pays accéderaient à l'Organisation comme membres de plein exercice, dès que leur tutelle prendrait fin ou qu'ils auraient réalisé leur indépendance, s'ils confirmaient que telle était leur intention. L'État du Cameroun et la République du Togo deviendront membres, eux aussi, au terme de leur tutelle, s'ils le souhaitent. Fait à noter, 11 de ces 12 territoires sont africains.

Le ministre de l'Agriculture, M. D. S. Harkness, dirigeait la délégation du Canada. Il avait pour suppléant M. J.-F. Booth, du même ministère. La délégation comprenait aussi des représentants des Pêcheries, du Nord canadien et des Ressources nationales (forêts), de la Santé et du Bien-être (hygiène alimentaire), du Commerce et des Affaires extérieures.

Les discussions ont porté principalement sur les thèmes ci-après: taux d'accroissement de la production alimentaire d'une part et de la population d'autre part; problème chronique des excédents; soutien des prix et mesures de stabilisation; réforme agraire, programmes spéciaux proposés par le directeur général: Année mondiale de la semence et Campagne contre la faim.

Outre l'examen de ces questions et des mesures à adopter, les programmes des dix sections techniques de l'Organisation, ainsi que des questions financières, administratives et constitutionnelles, ont retenu l'attention de l'OAA. M. Sen (Inde) a été réélu directeur général pour quatre autres années. Le nombre des membres du Conseil a été porté de 24 à 25. Le Canada y a été réélu pour trois ans. Enfin, la conférence a approuvé le programme des sections techniques et le budget biennal de \$18,451,000. Une quote-part de 4.09 p. 100 classe le Canada au cinquième rang des pays qui contribuent au budget de l'OAA.

Tous ces travaux ont comporté l'adoption de 97 résolutions.

Dans son allocution, M. Harkness a exposé le point de vue du Canada sur le programme d'ensemble de l'OAA:

*par M. Frank Shefrin, secrétaire du Comité canadien interministériel de l'OAA et membre de la délégation du Canada.

“Je m'intéresse tout spécialement, a-t-il déclaré, au thème que le directeur a développé en présentant le programme de 1960-1961. Je me réjouis de ses conclusions; sans doute beaucoup de problèmes attendent une solution mais les deux prochaines années permettront surtout d'affermir les bases de l'OAA. Les possibilités et les besoins d'une action internationale intensifiée sont divers et existent en nombre de domaines. Mais je crois que nous sommes unanimes à reconnaître, du point de vue de l'emploi de nos ressources, l'importance des tâches relevant du mandat actuel de l'Organisation. D'autre part, nous devons y apporter un souci d'objectivité, d'équilibre et d'ordonnance judicieuse . . .

“Nous accordons un appui enthousiaste aux sections de l'Agriculture, des Pêcheries et des Forêts, qui enseignent comment accroître le rendement des cultures et améliorer le bétail, comment tirer le meilleur parti des forêts et des petites exploitations forestières, comment relever la productivité de la pêche. Je puis en dire autant de la section économique qui consacre une partie croissante de ses ressources à améliorer la commercialisation et la distribution des denrées agricoles. Les produits alimentaires mis sur le marché devraient y gagner en qualité et en quantité.

“Depuis une quinzaine d'années les pays sont beaucoup plus éveillés au problème de l'alimentation. Au Canada il y a abondance, mais nous nous intéressons néanmoins aux problèmes alimentaires qui se posent chez nous et à l'étranger. C'est là un domaine où l'on consacre bien des efforts aux recherches et à l'éducation. A cet égard, la section d'hygiène alimentaire de l'OAA a joué, elle aussi, un rôle important. Depuis qu'il a participé à la conférence de Hot-Springs en 1943, le Canada a toujours insisté sur la nécessité pour l'OAA d'accorder dans son programme une place importante à la question de l'hygiène alimentaire . . .”

La production

La production agricole a marqué en 1959 un léger gain sur celle de 1958, mais elle a été de près de 30 p. 100 supérieure à la moyenne des années 1948 à 1952. Cependant les augmentations récentes ont été inférieures à celles de la population mondiale. La moyenne n'a dépassé que de 0.5 p. 100 l'accroissement démographique, qui est de 1.6 p. 100, alors qu'il avait été de 1.5 p. 100 pendant les premières années de l'après-guerre. Les taux d'accroissement de la population et de la production varient considérablement d'un pays à l'autre, il va sans dire. Quelques exemples de cette disparité ont été signalés à la conférence: en Inde l'accroissement démographique était de 1.9 p. 100 alors que celui de la production était passé de 2.8 p. 100 au cours du premier plan quinquennal à 3.9 p. 100 pour les trois premières années du second plan; au Chili, les augmentations seraient de 2.5 p. 100 pour la population et de 1.7 p. 100 pour la production; au Pakistan la production alimentaire n'a guère progressé, bien que l'accroissement démographique soit de 1.6 p. 100. Dans plusieurs pays d'Extrême-Orient et dans certaines régions de l'Amérique latine et de l'Afrique, les gains de la production ont à peine suivi ceux de la population, ou parfois ont accusé du retard sur eux.



M. Douglas S. Harkness, ministre de l'Agriculture du Canada et délégué canadien à la X^e Conférence de l'OAA à Rome, prend la parole au cours d'une session de la Conférence.

Le taux élevé d'accroissement démographique durera probablement des années. Au cours de la conférence, on a insisté sur le besoin de poursuivre les efforts pour faire disparaître les obstacles à une application plus complète des connaissances techniques dans les pays sous-développés et pour élever leur pouvoir d'achat de façon que la production abondante des pays évolués leur soit plus largement accessible et leur permette d'assurer à leurs populations une meilleure alimentation. Organiser les approvisionnements alimentaires immédiats, en quantités suffisantes, posait déjà un problème très difficile. Il n'était pas prudent d'en retarder la solution beaucoup plus longtemps, et il ne fallait pas compromettre celle-ci par les craintes ou les espoirs peu fondés que l'on pouvait entretenir au sujet d'un avenir lointain.

Produits de base

Voici les principaux sujets d'étude de la conférence, en ce qui concerne la commercialisation des produits agricoles de base et les problèmes qui s'y rattachent:

- 1) persistance des excédents de certaines denrées importantes (le blé, d'intérêt tout spécial pour le Canada) et fluctuations brusques dans l'approvisionnement de quelques autres (lait écrémé en poudre);

- 2) l'évolution du rapport des échanges défavorable à certains pays exportateurs de denrées agricoles;
- 3) nécessité croissante d'harmoniser les politiques agricoles. (Le soutien des prix et les mesures de stabilisation sont d'un intérêt tout spécial.)
- 4) tendance récente aux groupements de pays. (Les deux cas les mieux connus sont la Communauté économique européenne, ou les Six, et l'Association européenne de libre-échange, ou les Sept.)

Quant aux excédents, l'OAA a proposé diverses solutions, depuis la production sélective jusqu'à la réglementation de l'écoulement des excédents. Selon ces principes de réglementation, les pays à excédents doivent accorder la priorité aux mesures tendant à accroître la consommation et s'appliquer à réduire au minimum, ou à empêcher complètement, les contre-coups que pourrait avoir sur le marché régulier l'écoulement des excédents. Quarante pays membres de l'OAA, y compris le Canada, ont déclaré qu'ils tiendraient compte de ces principes, s'ils avaient à disposer d'excédents.

On a proposé au cours de la session des arrangements destinés à faciliter la constitution de réserves et, à cette fin ou à des fins connexes, l'harmonisation des mesures relatives à l'écoulement des excédents.

Au sujet du problème des excédents, M. Harkness a déclaré en séance plénière :

"Examinant le problème des excédents, au cours de la neuvième séance de sa conférence, l'OAA a prié le sous-comité de Washington d'étudier si, dans la situation actuelle, les principes sur l'écoulement des excédents étaient au point. Selon le rapport du sous-comité, ils étaient à peu près satisfaisants. Nous sommes de cet avis. Ces principes nous ont été utiles. Il est extrêmement difficile d'écouler des excédents sans porter atteinte aux échanges commerciaux. Mais, ces principes étant de mieux en mieux observés, et les exportateurs ayant souvent l'occasion de se consulter, on peut dire que ces inconvénients sont réduits . . .

"En inaugurant la conférence, le directeur général a posé, à propos des excédents, la question la plus importante, selon moi: ne faut-il pas nous efforcer de résoudre à la fois le problème des excédents et celui de la faim? Peut-être conviendrait-il au début d'établir avec soin la valeur des mesures qui ont suivi les efforts antérieurs en ce domaine. Alors il serait bon de partir du point où nous en sommes en coordonnant autant que possible les accords bilatéraux et en facilitant l'action multilatérale si possible . . .

"Une action internationale commune ne ferait pas nécessairement perdre le caractère distinctif de l'assistance accordée par chaque pays. Les programmes nationaux resteraient soumis à la compétence des législations nationales et tomberaient toujours sous le coup des accords internationaux existants, eu égard aux principes de l'OAA relatifs à l'écoulement des excédents. Il faudrait disposer à ce sujet d'un centre de renseignements, non seulement en ce qui concerne les réserves et les excédents, mais aussi les besoins alimentaires présents et futurs des divers pays et régions, ainsi que les diverses politiques agricoles. L'état des pays manquant d'aliments serait ainsi porté à la connaissance de ceux où se trouveraient

des quantités excédentaires, et celles-ci seraient plus facilement utilisables. Ces travaux, et d'autres probablement, pourraient être confiés à une organisation qui aurait charge d'observer la situation "alimentaire" du monde, d'accumuler des renseignements à ce sujet et, enfin, de faciliter la mise en œuvre des mesures désirables et réalisables . . ."

Le délégué de l'Inde qui participait à la même discussion a déclaré que l'on était heureux de recevoir de l'aide en période de besoin, mais que les pays à excédents devaient prendre des mesures pour que les états de pénurie ne se reproduisent pas. Il a proposé que l'on fasse l'expérience d'une banque alimentaire mondiale qui établirait un plan selon lequel des réserves d'aliments pourraient être constituées aux endroits où elles apporteraient des résultats immédiats.

L'OAA a pris note de ces propositions; mais aucune mesure concrète n'a été arrêtée à ce sujet au cours de la conférence.

Mesures de stabilisation agricole et de soutien des prix

On a insisté au cours de la conférence sur la nécessité d'harmoniser les politiques agricoles des divers pays de façon à favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés internationaux. C'est là un point que M. Harkness a traité dans son allocution:

"Il faut aussi étudier les situations qui aboutissent à la formation d'excédents. Les gouvernements devraient examiner dans quelle mesure leur politique a pu contribuer à ces excédents. Dans nos pays, nous sommes tous tenus de protéger et de maintenir les prix des productions agricoles, ce qui a abouti parfois à un protectionnisme excessif. A l'occasion, le Canada a jugé nécessaire d'adopter certaines mesures d'aide aux industries agricoles, mais il s'est gardé de donner dans un protectionnisme déraisonnable et excessif. Nous avons voulu rester souples, et lorsque les méthodes de soutien ont engendré des excédents, nous avons modifié notre politique, notamment dans le cas du lait écrémé en poudre, des œufs et du porc.

"Nous avons trouvé remarquable le rapport du groupe d'études sur la stabilisation des prix agricoles et sur les politiques de soutien des prix; ce groupe a été créé à la suite d'une requête formulée à la neuvième session de la conférence. Nous espérons que la présente assemblée accordera à ce rapport toute l'attention qu'il mérite. Nous nous sommes intéressés tout spécialement aux recommandations concernant les mesures qui ne se rapportent pas aux prix, aux mesures que les agriculteurs pourraient adopter eux-mêmes, mais nous aimerions aussi que l'on accorde une attention sérieuse à la partie du rapport qui porte sur le soutien des prix, tout spécialement à ce qui a trait aux moyens à prendre pour réduire l'écart entre les prix nationaux de soutien et les prix internationaux. J'espère que nous pourrions réaliser un accord suffisant au sujet de l'action à la base des mesures de soutien et qu'il en résultera aussi peu d'inconvénients que possible pour les agriculteurs des autres pays. Je sais que c'est en forgeant que l'on devient forgeron, mais beaucoup de pays doivent modifier en ce moment leur programme de soutien

des prix de façon à ne pas porter préjudice à leurs agriculteurs, et de faciliter l'accroissement des échanges internationaux . . .”

On a accordé au cours de la conférence beaucoup d'attention au rapport du groupe d'experts sur la stabilisation des prix agricoles et les politiques de soutien des prix, présidé par un Canadien. Ce rapport énonce les principes directeurs dont les gouvernements doivent tenir compte lorsqu'ils arrêtent ou revisent leur politique agricole; dans quelques-uns de ces principes, il est fait mention de la nécessité de faire en sorte qu'il ne se crée pas de surplus incommodants. L'OAA a noté combien il était difficile pour le groupe d'experts de concilier les différentes opinions et de tenir compte de toute la gamme des conditions économiques et sociales. La plupart des délégations ont approuvé la partie analytique du rapport, mais il leur a été plus difficile de s'entendre sur les principes énoncés; enfin, le tout a fait l'objet d'une discussion féconde, et l'assemblée a exprimé l'avis que le rapport pourrait être modifié et nuancé. Le Comité des produits de base doit examiner ces principes plus à fond et les reviser. Cette révision devra bien tenir compte de l'expérience acquise par les autres organisations internationales dans le même domaine, notamment par le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) où se poursuivent actuellement des consultations sur les diverses politiques agricoles. Le rapport doit être prêt pour la session que la conférence de l'OAA tiendra en 1961.

Réforme agraire

Plusieurs des pays qui ont assisté à la conférence, Cuba, le Venezuela, le Pakistan, etc., ne s'étaient dotés que tout récemment d'une législation sur la propriété foncière, ce qui a nécessité de longs entretiens. Les délégations ont consacré beaucoup de temps aux divers aspects d'une réforme agraire: planification complète, répartition suffisante des terres et mise en œuvre judicieuse du programme. Ce n'était pas la législation sur la réforme agraire qui posait de véritables difficultés concrètes, mais la mise en œuvre de la réforme. Le succès de celle-ci tenait surtout aux moyens d'acquisition et de répartition des terres et aux méthodes employées pour accroître la productivité des terres redistribuées. On a établi au cours de la conférence que les mesures agraires devaient tenir compte de la nécessité de maintenir et d'améliorer les rendements agricoles en mettant à la disposition des nouveaux propriétaires et exploitants des moyens financiers et techniques suffisants; autrement, il en résulterait une gêne sociale et une perte de confiance dans la réforme agraire même.

La conférence a approuvé des résolutions portant création en Amérique latine et dans l'Asie du Sud-Est d'instituts régionaux de réforme agraire, qui s'intéresseraient de façon permanente aux problèmes de la propriété foncière et de l'utilisation des terres, et qui conseilleraient les gouvernements sur les modifications à apporter au régime agraire.

Projet de développement méditerranéen

Ce projet a été étudié. Il intéresse tous les pays que baigne la Méditerranée (sauf l'Albanie et le nord de l'Italie), ainsi que le Portugal, la Jordanie et l'Irak, qui

appartiennent en quelque sorte à cette région que caractérisent des ressemblances de climat et de sol et des problèmes aigus de développement économique identiques par bien des points.

Le rapport sur ce projet établissait la nécessité de revenir sur les usages séculaires à l'origine du déboisement et de l'érosion du sol. Il renfermait une étude sur divers types de programmes que des groupes de pays pourraient exécuter de concert.

C'est de l'intérieur des pays que viendrait pour une très large part l'effort envisagé, mais l'aide extérieure serait tout de même essentielle. Plusieurs délégués ont déclaré que leurs pays étaient disposés à contribuer, par une assistance technique et financière, au programme de développement des pays méditerranéens.

Les études des divers pays ont déjà eu des répercussions sur les demandes d'assistance technique pour les années prochaines. La Turquie a réclamé l'aide du Fonds spécial des Nations Unies pour l'exécution d'un programme expérimental. Déjà l'Espagne avait entrepris le développement de la région de Badajoz. La Tunisie et d'autres pays envisagent la mise en œuvre de nouveaux programmes expérimentaux.

Commission forestière nord-américaine

Les délégués des États-Unis, du Canada et du Mexique ont décidé la création de la Commission forestière nord-américaine, la cinquième commission régionale du genre, à l'OAA.

La campagne mondiale pour l'amélioration des semences

Le projet d'une campagne mondiale en faveur de l'emploi de meilleures graines de semence, conçu par l'OAA, a été approuvé par une résolution. Présentée par le Canada, cette résolution propose 1961 comme Année mondiale de la semence. Soixante et dix pays ont annoncé qu'ils participeraient à cette campagne; cinquante-neuf avaient déjà pris des mesures en ce sens, sur le plan national. Les programmes en cours de réalisation, ou simplement projetés, portent sur trois points: amélioration des espèces cultivées; production, certification et distribution de semences de qualité supérieure; publicité et éducation. En 1959, dans le cadre du Plan de Colombo, le Canada a accordé des bourses de perfectionnement à onze grainetiers des pays ci-après: Birmanie, Inde, Indonésie, Japon, Népal, Pakistan (2 de la zone orientale et 2 de la zone occidentale), Philippines et Thaïlande.

La campagne contre la faim

Le directeur général de l'OAA a proposé l'organisation d'une campagne pour attirer l'attention publique dans le monde entier sur le problème incessant de la faim et pour susciter des efforts nationaux et internationaux ayant pour objet la solution de ce problème. A ses sessions de 1961, 1963 et 1965 la Conférence s'intéressera à cette campagne qui se poursuivra sans cesse. Il est question pour 1963 d'un congrès mondial de l'alimentation, qui se rattacherait à la onzième session de la conférence.

La campagne porterait sur les moyens de relever les rendements et les revenus agricoles, ainsi que les budgets alimentaires; elle tendrait aussi à démontrer qu'il faut réaliser le développement industriel pour augmenter le pouvoir d'achat et les ressources qui peuvent servir à l'achat de denrées, tout spécialement dans les pays peu avancés. Améliorer l'alimentation, ce serait non seulement résoudre les problèmes relatifs à la qualité et à la quantité des aliments, mais agir sur le plan social, sur la condition des divers secteurs de la société, tels les agriculteurs et les pêcheurs.

Outre l'action essentielle des divers gouvernements, il faudrait une collaboration agissante de la part de l'ONU et des institutions spécialisées, ainsi que de tous les groupes qui poursuivent des buts humanitaires. La campagne, telle que l'envisage le directeur général, tendrait à créer une opinion mondiale favorable à une étude réaliste des problèmes de la faim et de la misère, à une analyse objective de leurs causes, à une application hardie et courageuse des remèdes appropriés.

Selon le projet présenté à la conférence, la campagne comporterait des travaux de quatre catégories: 1) information et éducation; 2) recherche; 3) programmes nationaux; 4) conseils et assistance technique de l'OAA, sur demande, dans le cas des programmes bilatéraux.

Soucieuse d'assurer la meilleure utilisation possible des idées, des fonds et du personnel, la délégation canadienne s'est jointe aux délégations des États-Unis et de l'Australie pour parrainer une proposition ayant pour objet la création d'un comité de la campagne composé de dix pays membres, qui relèverait du Conseil et qui ferait rapport à la Conférence en 1961. Ont été désignés pour faire partie de ce comité les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Colombie, France, Allemagne, Ghana, Inde, Liban, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique. La première réunion doit avoir lieu en mai 1960. Le directeur général a reçu l'autorisation de convoquer un comité consultatif qui comprendrait les représentants des organisations non gouvernementales désireuses de contribuer à la campagne, par de l'argent ou autrement.

Les orateurs ont tous insisté sur l'importance d'une action extérieure à l'OAA, condition du succès total de la campagne. Les gouvernements nationaux devront eux-mêmes faire une large part du travail, notamment dans les pays sous-développés où il faudra mener à bonne fin des programmes qui n'ont pas encore été inaugurés; il leur paraît souhaitable de créer des comités nationaux.

Dans nombre de pays, il faudra de grands efforts pour améliorer les cadres institutionnels de développement agricole et industriel, et pour encourager l'épargne et les investissements nationaux que supposent les programmes d'expansion nécessaires à la solution du problème de la faim.

Les Nations Unies et la situation au Laos

AU DÉBUT de septembre dernier, le Gouvernement du Laos réclamait l'aide des Nations Unies pour mettre fin à des combats entre les forces de l'État et celles du Pathet-Lao, mouvement d'inspiration communiste appuyé, d'après le Gouvernement laotien, par des forces régulières du Nord-Vietnam. Le Conseil de sécurité, par dix voix contre une (celle de l'URSS), forma un sous-comité chargé d'étudier la situation.* Le sous-comité arrivait à Vientiane le 15 septembre. Il était présidé par l'ancien ambassadeur du Japon en Thaïlande, M. S. Shibuzawa; l'ambassadeur de Tunisie en France, M. H. Bourguiba, en était vice-président; le brigadier-général Ahrens, conseiller militaire d'Argentine auprès des Nations Unies, et M. L. Barattieri, du ministère des Affaires étrangères d'Italie, en faisaient aussi partie.

La résolution du Conseil de sécurité portant création du sous-comité lui avait donné mandat "d'examiner les déclarations relatives au Laos faites devant le Conseil de sécurité, de recevoir d'autres déclarations et documents, de procéder à toute enquête qu'il jugera nécessaire et de faire rapport au Conseil de sécurité aussitôt que possible". Le sous-comité interpréta son mandat comme étant de s'informer plutôt que de se livrer à une enquête, et il se contenta de se renseigner sur la situation en examinant les faits portés à sa connaissance. Il ne jugea pas que son mandat lui donnait compétence pour examiner à fond les différends entre les parties ni pour formuler des recommandations. Son rôle n'était que d'aider le Conseil de sécurité à prendre connaissance des faits, à partir des renseignements donnés au Conseil et au sous-comité, à New-York même, des documents qui leur avaient été fournis et des autres renseignements qu'il pourrait recueillir sur place au Laos.

Avant de partir pour l'Extrême-Orient, le sous-comité étudia les exposés et documents dont il disposait déjà au Siège des Nations Unies, et notamment une lettre par laquelle le premier ministre du Nord-Vietnam niait toute intervention du Vietminh aux côtés du Pathet-Lao et accusait les États-Unis de vouloir saper les Accords de Genève de 1954 qui mirent fin aux combats en Indochine.

En arrivant au Laos, le sous-comité eut une série de consultations avec le comité de liaison laotien et il étudia divers documents qui lui furent remis. Il se rendit à Sam-Neua et à Sam-Teu, dans le nord-est du pays, où les combats avaient commencé entre Pathet-Lao et forces du gouvernement royal. Comme à Vientiane, il entendit de nombreux témoins. Il se rendit aussi dans la capitale royale, Louang-Prabang. Vers la mi-octobre, estimant qu'il possédait l'essentiel des renseignements nécessaires et laissant sur place des suppléants chargés de lui faire parvenir les indications supplémentaires dont il pourrait avoir besoin et de

* Voir dans le numéro d'octobre 1959 d'*Affaires Extérieures* un article sur ce débat du Conseil de sécurité.

lui faire connaître toute modification sensible de la situation, le sous-comité rentra à New-York pour y travailler à son rapport.

Ce rapport qui est fondé sur les renseignements obtenus jusqu'au 26 octobre, a été rendu public le 5 novembre. Le sous-comité, résumant ses constatations, a déclaré que l'opposition rencontrée par le Gouvernement laotien groupait d'anciens membres du Pathet-Lao, des éléments militaires qui avaient déserté en mai 1959 et des minorités ethniques de la frontière. Il a noté que certains témoins signalaient la participation aux engagements, du côté du Pathet-Lao, de combattants présentant les caractères ethniques du Nord-Vietnam, mais que l'on n'avait pu établir si des forces régulières du Nord-Vietnam avaient effectivement passé la frontière. Le rapport affirme toutefois que les rebelles ont reçu de l'aide du Nord-Vietnam sous la forme de matériel, d'armes, de munitions, de ravitaillement et l'aide de cadres politiques.

Le rapport suscita diverses réactions. L'URSS, s'en tenant aux vues qu'elle avait exposées pendant le débat du Conseil sur la résolution créant le sous-comité, remit à la presse un communiqué soulignant l'absence de toute preuve d'intervention directe des forces régulières nord-vietnamiennes et accusant "certains milieux" de manœuvrer aux Nations Unies pour saper les Accords de Genève. Elle affirmait de nouveau que la création du sous-comité avait été illégale et que la bonne solution eût été soit de ranimer la Commission internationale pour le Laos, soit de convoquer une nouvelle Conférence de Genève. La presse communiste de Chine accusa les États-Unis de chercher à aggraver les choses au Laos, insinuant que le sous-comité avait été ramené à New-York pour s'y retrouver sous l'influence des États-Unis au moment de la préparation de son rapport. Du Nord-Vietnam arrivèrent des commentaires du même genre. Les États-Unis, quant à eux, notèrent que le Nord-Vietnam avait fourni aux rebelles un appui d'ampleur et de nature diverses et firent observer que la présence du sous-comité au Laos y avait ramené une certaine tranquillité. On ajoutait d'ailleurs que la nature du terrain rendait difficile toute identification d'unités nord-vietnamiennes régulières, ce qui n'interdisait pas de croire à leur présence.

Après la publication du rapport du sous-comité, le secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, décida d'accepter l'invitation du Gouvernement laotien et de se rendre au Laos. Le 10 novembre, au moment de partir, il tint à préciser que son voyage n'avait rien à voir avec le rapport du sous-comité mais relevait de ses fonctions de secrétaire général et de l'autorité administrative que lui conférait la Charte des Nations Unies. Il jugeait nécessaire d'aller voir de ses yeux ce qu'était la situation au Laos. Il ajouta que, si la chose lui paraissait utile et si le Gouvernement laotien y consentait, il laisserait à Vientiane, pour quelque temps, un représentant personnel qui lui permettrait de garder le contact après son départ et le renseignerait sur la suite des événements. Lorsque M. Hammarskjöld rentra au Siège des Nations Unies, il laissa à Vientiane, en dépit des critiques de l'URSS, le secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, M. Sukari Tuomioja, qui fut chargé d'examiner

la situation économique du Laos et les possibilités d'une éventuelle assistance économique et technique des Nations Unies. Il était aussi autorisé à poursuivre les entretiens amorcés par le secrétaire général avec le Gouvernement laotien.

Dans son rapport, envoyé au secrétaire général vers la mi-décembre, M. Tuomioja proposait une action concertée des Nations Unies et de certaines des institutions spécialisées pour aider au développement économique et social du Laos. Il envisageait une assistance orientée vers le développement de certains secteurs importants de l'économie: exploitation des richesses naturelles, transports, communications. Il signalait le besoin de l'établissement d'un bon système d'enseignement et celui d'une amélioration de la vie collective à l'échelon local, ce qui devrait tenir compte particulièrement des minorités ethniques; enfin il souhaitait l'amélioration des conditions d'hygiène et celle de l'administration publique. Il proposait l'exécution d'une série de projets à courte échéance et conseillait d'accueillir favorablement les demandes d'assistance technique présentées par le Laos. Son rapport mentionnait en particulier les engagements pris dans le cadre du Fonds spécial en ce qui concerne la mise en valeur du fleuve Mékong, qu'il demandait de hâter. Il conseillait aux Nations Unies de confier à un fonctionnaire de rang élevé la coordination des divers programmes de mise en valeur.

Le secrétaire général, donnant suite à cette étude préliminaire de M. Tuomioja, a chargé le commissaire à l'assistance technique, M. Roberto M. Heurtematte, d'examiner sur place avec les autorités laotiennes les questions techniques ou d'organisation que poserait la mise en œuvre de ce programme. Après les diverses consultations prévues, une décision devrait intervenir quant à ces recommandations.

Réserves aux conventions multilatérales

DANS l'élaboration des conventions internationales multilatérales, il est toujours difficile de faire l'unanimité sur chacune des dispositions. Aussi l'usage s'est-il établi parmi les États qui s'opposent à certains articles d'inscrire des réserves dans les conventions auxquelles ils adhèrent¹. L'inscription d'une réserve range l'État signataire dans une catégorie spéciale; cette réserve constitue en effet une condition *sine qua non* de son adhésion à la convention. Comme les conventions multilatérales sont souvent ouvertes à la signature d'États n'ayant pris aucune part à leur élaboration, il est de plus en plus fréquent qu'un État dispose un instrument d'adhésion qui comprend des réserves.

Historique

La question des réserves aux conventions multilatérales a fait l'objet d'un long débat aux sixième et septième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle avait aussi été examinée en 1951 par la Cour internationale de Justice à propos de la Convention sur le génocide, et aussi, dans un contexte plus large, par la Commission du droit international². Il ne fut cependant trouvé aucune réponse à la question de l'admissibilité des réserves; la recherche d'une formule de compromis étant restée infructueuse, l'Assemblée adopta en 1952 la résolution 598 (VI), qui priait le secrétaire général de continuer à jouer le rôle de dépositaire des instruments renfermant des réserves ou des objections sans se prononcer sur leurs effets juridiques. L'Assemblée donnait instructions au secrétaire général de communiquer la teneur de ces documents à tous les États intéressés et de laisser à chaque État le soin d'en déterminer les conséquences juridiques. Cette manière d'agir ne pouvait évidemment donner entière satisfaction, puisqu'elle laissait les États dans l'incertitude quant aux effets juridiques des réserves et donc de la convention elle-même. On pouvait donc s'attendre à voir se poser à nouveau le problème des effets juridiques précis des réserves.³

L'adhésion de l'Inde à la Convention sur l'IMCO

Le 6 janvier 1959, le Gouvernement indien déposait au Siège des Nations Unies son instrument d'adhésion à la Convention sur l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)⁴; il y était joint en annexe une déclaration aux termes de laquelle les mesures que le Gouvernement indien adopterait ou avait déjà adoptées au sujet de diverses questions se rattachant à la navigation maritime étaient réputées compatibles avec les buts de l'IMCO énoncés dans la Convention⁵. Comme aucune disposition de la Convention ne prévoyait

¹ Sur la nature des réserves et le recours qui y est fait, voir *Le Canada et les Nations Unies: 1950-1951* (pp. 136-138), 1952 (pp. 129-131), et *Affaires Extérieures*, mars 1952, p. 115.

² Sur la Commission du droit international, voir *Affaires Extérieures*, septembre 1949, p. 22.

³ Voir *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952*, page 138.

⁴ Cette convention fut conclue le 6 mars 1948; le Canada fut le premier État à la ratifier, le 15 octobre 1948.

⁵ Voir le texte intégral de l'instrument d'acceptation de l'Inde, doc. A/4235, 6 octobre 1959, Annexe I.

de réserves de la part des signataires, on s'est trouvé dans l'embarras. La première assemblée de l'IMCO, alors en session à Londres, pria le secrétaire général des Nations Unies de porter l'instrument de l'Inde et son annexe à la connaissance des États membres afin que ceux-ci expriment leurs vues à ce sujet. Le Canada ne vit pas d'objection à la position définie par l'Inde, mais il y eut au moins deux pays qui firent des difficultés. L'Inde, en conséquence, demanda l'inscription à l'ordre du jour de la quatorzième session d'un point supplémentaire relatif à cette question. Dans un mémoire explicatif en date du 16 août 1959,⁶ le représentant permanent de l'Inde déclara que le secrétaire général, par une lettre en date du 16 août 1959, avait informé son gouvernement que l'Inde serait inscrite comme ayant accédé à la Convention si aucun État signataire de la Convention sur l'IMCO ne s'opposait à la déclaration annexée à l'instrument indien.⁷ Le Gouvernement indien, que cette manière de procéder ne satisfaisait pas, réclama la discussion à l'Assemblée générale. A la Sixième Commission (questions juridiques), le 19 octobre 1959, le représentant de l'Inde ouvrit le débat en précisant que la déclaration annexée à l'instrument d'acceptation de l'Inde constituait, non pas une réserve, mais une déclaration de principes⁸. La plupart des délégués furent satisfaits de cette explication; le plus grand nombre souhaitant voir l'Inde figurer parmi les membres de plein droit de l'IMCO, la Commission put bientôt adopter⁹ une résolution¹⁰ exprimant l'espoir que, compte tenu de la déclaration précitée de l'Inde, il serait trouvé sans délai, au sein de l'IMCO, une solution permettant de régulariser la position de l'Inde. Le Canada fut l'un des parrains de cette résolution que le représentant de l'Inde accueillit comme "un très bon exemple de conciliation et de coopération internationales".

La question des réserves en général

Indépendamment de la question de l'entrée de l'Inde dans l'IMCO, le point inscrit à l'ordre du jour demandait à l'Assemblée générale de préciser nettement les principes et la procédure à suivre quant à cette question controversée de l'admissibilité des réserves aux conventions multilatérales en général.¹¹ Le débat se poursuivit près de trois semaines; une quarantaine d'orateurs y prirent part. Peut-être le débat avait-il quelque chance de trancher au fond la question des réserves; quoi qu'il en soit, on se rendit bientôt compte qu'il était impossible de faire l'accord sur une règle uniforme permettant au secrétaire général de remplir son rôle de dépositaire sans équivoque actuelle.

Les délégués se rendaient compte, pour la plupart, que la situation confuse née de la résolution 598 (VI) resterait sans issue tant que la Commission du droit international n'aurait pas terminé ses travaux à ce sujet et que la question n'aurait pas fait l'objet d'une plus ample étude par le secrétaire général et par les États

⁶ Voir doc. A/4188, 17 août 1959.

⁷ Voir rapport du secrétaire général dans le doc. A/4235, 6 octobre 1959.

⁸ Pour plus de détails, voir le compte rendu sommaire provisoire du 19 octobre 1959, dans le doc. prov. A/C.6/Sr.614, 21 octobre 1959, pp. 8-18.

⁹ Le 31 octobre par 65 voix (le Canada y compris) contre une (Pérou), et une abstention (É.-U.A.); l'Assemblée générale confirma ce vote le 7 décembre par 72 voix (le Canada y compris) contre une (Pérou), et 2 abstentions (É.-U.A. et Portugal).

¹⁰ Voir doc. A/C.6/L.448, 27 octobre 1959.

¹¹ Voir doc. A/4188, 17 août 1959.

membres eux-mêmes. Il était évident que le débat de la Sixième Commission n'avait pas épuisé la question; peut-être, aussi, ne serait-il pas nécessaire d'en arriver immédiatement à une décision une fois réglé le sort de l'instrument déposé par l'Inde. D'ailleurs, la majorité des membres de la Commission répugnaient à prendre une décision hâtive sur une question aussi complexe. Dans cet esprit, onze États, au nombre desquels le Canada, présentèrent un projet de résolution. Celui-ci, entre autres choses, priait le secrétaire général d'adresser à chacun des membres un rapport sur la pratique suivie habituellement à cet égard; le projet invitait la Commission du droit international à se hâter d'arriver au terme de ses travaux relatifs à la question des réserves aux conventions; enfin, le projet demandait l'inscription de cette question à l'ordre du jour provisoire de la seizième session de l'Assemblée générale.¹² La Commission fut saisie en outre d'un projet de résolution présenté par sept États et tendant à modifier la résolution 598 (VI) de l'Assemblée, susmentionnée, de telle sorte que le secrétaire général devrait dorénavant, dans le cas de toutes les conventions dont il serait dépositaire et qui ne renfermeraient pas de dispositions contraires, user de l'autorisation qui lui avait été donnée en 1952 pour les conventions ultérieures.¹³

Les deux propositions ne paraissaient pas absolument incompatibles dans leur fond, et certains délégués envisageaient même de voter pour les deux, mais la plupart estimèrent qu'il y aurait avantage à les rédiger de telle sorte qu'elles soient complémentaires l'une de l'autre. Les deux furent fondues en une seule, présentée par les parrains de l'une et de l'autre, qui retirèrent d'un commun accord leurs premiers textes. La nouvelle résolution, résultat de concessions obtenues de part et d'autre, paraissait représenter un minimum pour chacun des deux groupes d'État, mais elle provenait surtout du premier texte des Sept. Son deuxième paragraphe incorporait, quoique d'une manière télescopée, l'idée de la proposition des Onze de renvoyer la question pour plus ample étude. La Commission approuva le nouveau projet de résolution par 62 voix (y compris le Canada) contre aucune, et une abstention (Éthiopie)¹⁴. En séance plénière de l'Assemblée, le vote fut de 74 contre zéro, et une abstention, la même. Voici la teneur de cette résolution:

L'Assemblée générale

Rappelant sa résolution 598 (VI) "Réserves aux conventions multilatérales".

1. *Décide* de modifier le paragraphe 3 b) de la résolution 598 (VI) en priant le secrétaire général d'appliquer, d'ici à ce que l'Assemblée générale lui donne de nouvelles instructions, ledit paragraphe 3 b) à toutes les conventions conclues sous les auspices des Nations Unies et qui ne contiennent pas de dispositions stipulant le contraire;
2. *Prie* le secrétaire général de demander à tous les États membres et à toutes les organisations internationales qui remplissent les fonctions de dépositaire, des renseignements sur la pratique suivie pour les réserves et de préparer un résumé de ces pratiques, y compris la sienne, à l'intention de la Commission du droit international pour lui aider à établir ses rapports sur la loi des traités, à l'intention aussi de l'Assemblée générale pour lui faciliter l'étude de ces rapports..

¹² Voir doc. A/C. 6/L. 450, 29 octobre 1959. Au cours du débat, le président de la Commission du droit international, sir Gerald Fitzmaurice, fit connaître que la Commission en était à la seconde moitié de ses travaux sur les réserves, dans le cadre du droit des traités, et qu'elle se proposait d'arriver au terme de ce chapitre dès l'année suivante; il espérait que la question reviendrait assez prochainement devant l'Assemblée générale à l'occasion du rapport de la Commission sur ses travaux.

¹³ Voir doc. A/C 6/L. 449, 27 octobre 1959.

Plusieurs délégations n'accordèrent qu'avec une certaine appréhension leur appui à cette résolution, enhardies par l'interprétation qu'en donna le conseiller juridique des Nations Unies, M. Stavropoulos. Celui-ci fit valoir que la décision à prendre était purement administrative et qu'elle ne conférait pas au secrétaire général le pouvoir de se prononcer quant au fond au sujet des réserves, ce qu'elle ne le plaçait pas non plus dans l'obligation de faire. Il s'agit en effet d'une solution pratique et provisoire plutôt que théorique. En groupant les parrains des deux premiers projets de résolution, on visait précisément à faire voir que le nouveau texte, même s'il n'était qu'un expédient administratif, constituait le seul moyen terme acceptable par les tenants des deux positions. Il était évident que la majorité des délégations, au sein de la Commission, ne désiraient pas s'attaquer de front aux problèmes qui se posaient. D'autre part, la nouvelle résolution ne préjuge en rien les positions que pourront adopter ultérieurement les États membres quant au fond de la question des réserves. Le Canada, par exemple, sera entièrement libre de présenter soit dans les mêmes termes, soit avec de nouvelles modalités, la formule que notre délégation avait proposée vers la fin du débat de 1952 et qui repose sur le simple consentement de la majorité.¹⁵

Le débat a révélé une fois de plus des divergences marquées entre les vues des délégations quant au fond de la question des réserves. D'autre part, on a pu constater que l'idée de l'acceptation intégrale des conventions et celle du consentement unanime des parties à toute réserve formulée par un État ne cessent de perdre du terrain; la plupart des États membres souhaitent une règle moins rigide qui permettrait aux parties contractantes de formuler les réserves qui leur paraissent indispensables, grâce à quoi les conventions pourraient recevoir des adhésions plus nombreuses.

Ainsi que l'a fait observer le représentant du Canada, M. M. Cohen, le débat de cette année a démontré une fois encore que les négociateurs de toutes les conventions multilatérales des Nations Unies devront désormais songer à y insérer des dispositions relatives à l'admissibilité des réserves et aux effets à leur attribuer si elles sont admises.¹⁶ En insérant toujours de telles dispositions jusqu'à ce que soit adoptée une règle de droit international sur ce sujet controversé, on obvierrait aux inconvénients et incertitudes qui résultent de la manière actuelle de procéder du secrétaire général.

¹⁴ Le délégué éthiopien estima que, faute d'une étude préalable, il n'était pas sage de modifier la résolution 598 (VI) de l'Assemblée. Il déclara qu'il n'était pas en faveur du paragraphe 1 mais appuierait le paragraphe 2, et qu'il s'abstiendrait de voter sur l'ensemble.

¹⁵ Entre les deux positions extrêmes (accord unanime sur les réserves ou liberté pour chaque État de statuer sur leurs effets), qui ne peuvent mener qu'à la confusion générale, des positions intermédiaires sont possibles. Par exemple, la délégation du Canada a proposé en 1952 que les réserves soient admises lorsqu'une majorité des trois quarts des parties contractantes y consent; dans ce cas, l'État qui formulerait la réserve deviendrait partie à la convention, mais seulement en ce qui concerne ceux des États qui auraient accepté sa réserve. En d'autres termes, les réserves seraient admissibles quand la grande majorité des États membres les accepteraient. Cette légère modification de la règle traditionnelle de l'unanimité assurerait en général le rejet des réserves déraisonnables tout en empêchant que l'opposition irréductible d'un État ou d'un petit groupe d'États interdise l'adhésion d'un autre État à la convention à cause d'une simple réserve.

¹⁶ Ainsi que le recommandait en 1952 le paragraphe 1 de la résolution 596 (VI) de l'Assemblée générale.

Traité sur l'Antarctique

LE 2 DÉCEMBRE 1959, les représentants de douze pays (Argentine, Australie, Belgique, Chili, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni et États-Unis) ont signé à Washington un traité relatif aux affaires internationales dans l'Antarctique.* Une fois ratifié, cet accord assurera la liberté des recherches scientifiques dans toute la zone qui s'étend au sud du 60° degré de latitude sud; il interdit toute mesure d'ordre militaire et soustrait l'Antarctique à tout conflit international.

Le traité est remarquable à bien des égards. Il écarte pour trente ans les problèmes de souveraineté nationale, compliqués et en suspens depuis longtemps. Il prévoit le premier système d'inspection internationale sur lequel l'Est et l'Ouest aient pu s'entendre. Il interdit toute forme d'explosion nucléaire, tout dépôt de déchets radio-actifs, l'établissement de bases et de fortifications militaires, les manœuvres militaires, les essais d'engins; il prévoit que les pays qui poursuivent activement des recherches scientifiques dans l'Antarctique procéderont à des consultations périodiques, lorsque la nécessité s'en fera sentir.

Un des principaux objets de l'accord est d'encourager dans l'Antarctique la coopération scientifique internationale qui a marqué l'Année géophysique. Les pays signataires échangeront des renseignements et des membres de leurs personnels, entre stations et groupes d'expédition. Chacun s'engage à informer les autres de ses expéditions et projets d'expédition, de leur décrire ses stations et de leur fournir des renseignements détaillés sur le personnel militaire et le matériel dont il dispose dans la zone.

Un système d'inspection assurera le caractère pacifique des missions: tout pays signataire poursuivant des recherches scientifiques pourra désigner un nombre illimité de ses ressortissants comme observateurs. Ceux-ci auront accès à toutes les régions australes en tout temps et pourront inspecter les stations, le matériel, les diverses installations, ainsi que les navires et les aéronefs aux points de chargement ou de déchargement. L'observation peut se faire n'importe quand du haut des airs. Dans l'exercice de leurs fonctions, les observateurs relèveront de la compétence exclusive des tribunaux de leurs pays.

Les membres de l'ONU pourront accéder au traité, de même que tout autre pays qui aura recueilli l'approbation des douze signataires primitifs et de ceux qui se seront joints à eux. Tout nouvel adhérent ayant organisé une exploration scientifique dans l'Antarctique ou ayant manifesté d'une autre façon son intérêt pour la zone pourra désigner des observateurs et participer aux consultations tant que durera son appui à des recherches scientifiques importantes dans l'Antarctique.

* Voir *Affaires Extérieures*, novembre 1959, p. 346.

Bien que la clause d'accession soit très large, aucune activité ou action quelconque dans l'Antarctique, durant la validité de l'accord, ne pourra servir à affirmer, appuyer ou repousser une revendication de souveraineté territoriale. Il n'y aura ni nouvelles revendications, ni extension de revendications antérieures, ni création de nouvelles souverainetés. Dans la zone qu'il embrasse, le traité ne porte nullement préjudice aux droits que les pays détiennent en vertu de la législation internationale sur la haute mer, ni n'entrave l'exercice de ces droits.

Le succès de l'application du traité dépend dans une large mesure de la bonne volonté des parties. Chacune d'elles s'engage à travailler, conformément avec la Charte des Nations Unies, à prévenir dans l'Antarctique toute activité contraire aux principes et aux fins du traité. Les différends devront se régler par des moyens pacifiques acceptables aux parties en cause; ils pourront être soumis, par exemple, à la Cour internationale de Justice. Si l'utilisation de l'énergie nucléaire, les explosions nucléaires et le dépôt des déchets radio-actifs font l'objet d'un accord, les dispositions de celui-ci s'appliqueront à l'Antarctique. Enfin, le traité pourra être modifié au consentement unanime de ce qu'on pourrait qualifier de "groupe consultatif".

Le traité est l'aboutissement de longues et patientes négociations. Un groupe de travail s'était d'abord réuni à Washington, en mai 1958, sur l'invitation du président Eisenhower, pour des entretiens officiels et privés. Quelque 60 réunions au cours des 18 mois qui ont suivi ont permis de formuler des principes acceptables et une ébauche d'accord. Celle-ci a servi de base aux discussions de la conférence qui s'est ouverte à Washington le 15 octobre 1959.

Le traité n'entrera pas en vigueur avant que les douze signataires aient déposé leurs instruments de ratification auprès du Gouvernement des États-Unis. Entretiens une commission consultative qui représente les douze pays a été convoquée à Washington pour étudier les arrangements provisoires à recommander à chacun des gouvernements.

Sans cesse marqués du plus bel esprit de tolérance et de conciliation, les pourparlers ont fait naître l'espoir d'accomplissements semblables en d'autres domaines de contestation internationale.

Conférence des parlementaires de l'OTAN, tenue à Washington

LA V^e Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN s'est réunie du 16 au 20 novembre 1959, à Washington, où le Traité de l'Atlantique Nord a été signé il y a dix ans. C'était la première fois que la conférence avait lieu ailleurs qu'à Paris, la première fois aussi qu'elle avait lieu en Amérique du Nord. Suivant de près le Congrès atlantique, qui a réuni des personnalités à Londres au mois de juin (voir *Affaires Extérieures* d'octobre 1959), la conférence a fourni l'occasion de donner suite aux résolutions principales du Congrès (*Affaires Extérieures*, octobre 1959) et de marquer la fin des manifestations préparées par les parlementaires de l'OTAN pour commémorer la dixième année d'existence de cet organisme.

Ainsi qu'en des occasions antérieures, les délégués à la conférence ont entendu les discours de plusieurs personnalités éminentes et ont débattu au sein des comités et en séance plénière des projets de rapports et de résolutions préparés avant la conférence par les rapporteurs des divers comités chargés d'étudier tous les aspects de l'OTAN: questions politiques, économiques, militaires, scientifiques et culturelles.

La délégation canadienne, dirigée par M. H. F. Jones, député, était composée de dix-sept membres du Sénat et de la Chambre des communes. Avant la conférence, trois membres de la délégation ont visité les établissements de défense des États-Unis, y compris ceux du NORAD; cette visite a été organisée par les autorités américaines.

Orateurs

Des discours ont été prononcés, au cours de la conférence, par plusieurs orateurs de marque: M. Christian Herter, secrétaire d'État des États-Unis; M. Dean Acheson, qui occupait ce poste au moment de la signature du Traité de l'Atlantique Nord; M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN; le professeur W. Hallstein, président de la Commission du marché commun de la Communauté économique européenne; M. René Sergent, secrétaire général de l'OECE. Les délégués ont entendu aussi le général T. D. White, chef d'état-major de l'aviation des États-Unis; l'amiral J. Wright, du SACLANT; et le général Kuter, commandant du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

M. Herter a souligné l'importance toujours actuelle de l'OTAN et a promis que les États-Unis continueraient de l'appuyer. En attirant l'attention sur le relèvement de l'Europe, il a insisté sur la nécessité d'en tenir compte dans la politique commerciale, les programmes d'assistance et la défense. En ce qui concerne la visite récente de M. Khrouchtchev aux États-Unis, M. Herter croyait que l'Union soviétique était plus disposée à discuter les problèmes actuels, y



A Colorado-Springs, au Colorado, trois délégués canadiens à la Cinquième Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN s'entretiennent avec le maréchal de l'air C. Roy Slemon, de l'ARC, vice-commandant du quartier général du NORAD (Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord). De gauche à droite: M. Louis Fortier, M. J. Ferguson Browne, le maréchal Slemon et M. George E. Dixon.

compris celui de Berlin, mais il ne voyait aucun changement dans l'attitude soviétique à leur sujet.

M. Spaak a parlé avec franchise de l'état actuel de l'OTAN. Après avoir loué le travail des parlementaires, il a examiné les progrès accomplis par l'organisation dans les divers domaines de son activité; il s'inquiétait particulièrement des conséquences politiques possibles de toute divergence de vues entre les pays membres sur les questions commerciales. Il a exposé aussi son opinion personnelle que l'aide fournie aux pays moins développés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Alliance devrait être mieux coordonnée parmi les pays du monde libre. Quant au rôle des parlementaires de l'OTAN, M. Spaak a souligné que leur influence sur les gouvernements membres dépendrait en grande partie de la valeur de leurs études et de leurs résolutions relatives aux problèmes auxquels l'Alliance doit faire face à l'heure actuelle.

A cause de l'intérêt pris par la conférence aux questions économiques, le professeur Hallstein et M. Sergent ont résumé les travaux de leurs organisations respectives.

Questions politiques

L'intérêt d'ordre politique s'est concentré sur plusieurs problèmes déjà discutés au Congrès atlantique. Soulignant la gravité croissante de la menace politique et économique constituée par le bloc communiste, la conférence a fait ressortir le besoin de maintenir l'unité et a signalé les dangers politiques de tout différend entre les signataires des Traités de Rome et les autres membres de l'Alliance. Les résolutions avaient trait aussi à la nécessité d'un désarmement effectué sous une inspection et un contrôle internationaux.

En ce qui concerne l'OTAN même, une réunion annuelle des chefs de gouvernement, semblable à celle de 1957, a été recommandée. Un examen du but, de la structure et du fonctionnement de l'organisation a été proposé, et les gouvernements ont été priés de nommer un comité indépendant de citoyens privés qui entreprendrait cette étude. Le Comité de la culture et de l'information a invité les gouvernements et les autorités scolaires à adresser aux institutions d'enseignement le texte de la déclaration du Congrès atlantique sur les valeurs morales et culturelles de la communauté atlantique. La création d'un institut atlantique indépendant, proposée au Congrès, a reçu de l'appui, ainsi que la recommandation tendant à ce que les pays membres encouragent par tous les moyens possibles l'étude des langues africaines et asiatiques.

Questions économiques

Les rapports entre l'Association européenne de libre-échange et la Communauté économique européenne ont naturellement été discutés. Dans les résolutions finales, les parlementaires de l'OTAN ont souligné le besoin de conciliation dans le cadre de l'OECE ou peut-être par la création d'une organisation économique atlantique.

Comme au Congrès atlantique, l'assistance aux pays moins développés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Alliance était jugée de première importance et les deux catégories d'aide ont été recommandées. La conférence a proposé qu'une aide plus substantielle soit fournie aux régions moins évoluées du monde, en vertu non seulement des programmes internationaux existants, mais aussi de programmes établis séparément par les pays du monde libre et les pays bénéficiaires. Pour élaborer ces programmes nouveaux, un comité conjoint de spécialistes indépendants, qui se réunirait sous les auspices de l'OECE, a été recommandé.

Questions militaires

Ainsi qu'il a été mentionné au début de cet article, plusieurs officiers militaires américains de grade élevé ayant des responsabilités se rapportant directement à la défense de l'OTAN ont prononcé des discours. Les délégués qui ont visité le quartier général du NORAD avant la conférence ont eu une autre occasion de connaître les problèmes et l'importance de la défense nord-américaine.

Dans les résolutions finales, le besoin d'un réseau européen intégré de préalerte a reçu de nouveau une haute priorité. Entre autres résolutions, le comité a répété ses recommandations antérieures relatives à un nouvel examen de la structure du commandement de l'OTAN et aux forces de couverture en Europe; le comité a

recommandé en outre l'application de l'infrastructure aux principaux articles non statiques des armes et du matériel.

Questions scientifiques

Le Comité scientifique de l'OTAN a proposé que le programme des bourses pour études scientifiques soit développé et atteigne finalement le chiffre de 8 millions de dollars. Il a préconisé de nouveau la collaboration dans les expériences relatives aux satellites artificiels et à l'exploration de l'espace, ainsi que la création d'un institut atlantique pour études sur la défense. Le Comité a proposé aussi qu'une commission de spécialistes soit formée pour étudier la possibilité de créer "une collection de toutes les publications scientifiques et techniques qu'on peut se procurer à l'heure actuelle dans les pays de l'OTAN".

Élection du président

Le général Béthouart, de France, a été élu par acclamation pour succéder à M. J. J. Fens, des Pays-Bas. La conférence a exprimé sa grande reconnaissance à M. Fens du dynamisme et de l'intelligence avec lesquels il a dirigé les travaux de la conférence, et surtout du rôle qu'il a joué en organisant le Congrès atlantique.

En assumant ses fonctions, le général Béthouart a rendu hommage aussi à M. Fens et au sénateur W. McL. Robertson, du Canada, président honoraire à vie de la Conférence des parlementaires de l'OTAN.

La population du Commonwealth

ON CONSTATE actuellement un renouveau d'intérêt pour les problèmes démographiques mondiaux. Le Tableau I ci-après, qui montre les chiffres statistiques de la population du Commonwealth au 1^{er} janvier 1960 ainsi que le taux approximatif d'accroissement des divers éléments est destiné à faciliter l'étude de ce sujet. Les données pourront servir aux analyses préalables à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui doit avoir lieu en mai à Londres. Aux fins de comparaisons, les chiffres approximatifs de la population et les taux d'accroissement pour l'univers tout entier, les divers continents et certains pays sont indiqués dans le Tableau II.

Le Tableau I montre également les dates d'accession à l'indépendance des pays du Commonwealth et le statut politique des territoires dépendants.

Tous les chiffres cités sont des calculs approximatifs fondés sur des données des Nations Unies. Ils ont été établis à partir des chiffres les plus récents publiés dans le *Rapport sur la population et les statistiques démographiques* de l'ONU (Documents statistiques, série A, volume XI, n° 4) et selon la conjoncture probable au 1^{er} janvier 1960 en employant le taux annuel d'accroissement¹ signalé dans l'*Annuaire démographique de 1958* des Nations Unies. On trouvera dans les deux ouvrages indiqués des renseignements plus détaillés.

Il convient de souligner tout particulièrement certains détails. Ainsi le Commonwealth compte 706,600,000 âmes, soit 24 p. 100 de la population mondiale. L'Inde comprend 57.5 p. 100 de la population totale du Commonwealth et le Canada, 2.5 p. 100.

La Chine continentale a une population qui dépasse les populations réunies de l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine et de l'Afrique; elle renferme 23 p. 100 de la population du globe. Tous les ans cette population s'accroît d'environ 16 millions d'âmes, ce qui est à peu près la population totale du Canada.

Les tableaux montrent que la population canadienne augmente de 400,000 âmes environ par année, celle de l'Inde, de 416,000 par mois, et celle de la Chine continentale, de 440,000 tous les dix jours.

Le taux annuel d'accroissement de la population mondiale, qui est de 1.6 p. 100 équivaut à une augmentation de 46,736,000 âmes, en partant des chiffres approximatifs du 1^{er} janvier 1960. Cela représente environ 130,000 âmes par jour, 5,400 par heure, 90 par minute et 1.5 par seconde. Toutefois le taux de 1.6 p. 100 est peut-être inférieur à la réalité; en effet, de 1956 à 1957 la population mondiale s'est accrue de 56 millions d'âmes, et de 62 millions de 1957 à 1958, ce qui dépasse les 46.7 millions correspondant au taux indiqué ci-dessus. Si l'on prend comme base de calcul l'augmentation de 1957-1958, le taux d'accroissement mondial est d'environ 2 p. 100, et la population s'accroît d'à peu près 170,000 personnes par jour, de 7,000 par heure et de 2 par seconde.

Les calculs approximatifs indiquent qu'au 1^{er} janvier 1960, notre globe comptait 2,921 millions d'âmes. Le 1^{er} janvier de l'an 2,000, le chiffre correspondant dépassera, croit-on, 6 milliards.

Nombre de spécialistes internationaux étudient avec attention les conséquences que pourrait avoir l'accroissement de la population mondiale; ces analyses ont lieu au sein d'organismes de l'ONU et d'autres groupements officiels et officieux. Le Bulletin *Affaires extérieures* de janvier 1960, dans son article *Le problème démographique et alimentaire mondial*, examine un des aspects du problème.

TABLEAU I

CHIFFRES APPROXIMATIFS de la POPULATION du COMMONWEALTH
AU 1^{er} JANVIER 1960

(exprimés en milliers)

MEMBRES	Date d'accession à l'indépendance	Taux annuel ¹ d'accroissement (pourcentage)	Chiffre approximatif de la population
Australie ²	1 ^{er} janvier 1901	2.3	10,190
Canada	1 ^{er} juillet 1867	2.4 ³	17,678
Ceylan	4 février 1948	2.5	9,743
Fédération de Malaisie	31 août 1957	2.4	6,755
Ghana	6 mars 1957	1.6	4,950
Inde ⁴	14 août 1947	1.3	405,326
Nouvelle-Zélande	26 septembre 1907	2.2	2,365
Pakistan ⁴	14 août 1947	1.4	87,440
Union Sud-Africaine	31 mai 1910	1.8	14,805
Royaume-Uni et Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		.4	52,180
<hr/>			
Fédération de Rhodésie ⁵ et du Nyassaland		2.7	8,138
POPULATION TOTALE			619,570
TERRITOIRES DÉPENDANTS	Statut politique ⁶	Taux annuel ¹ d'accroissement (pourcentage)	Population approximative
AFRIQUE			
Basutoland	(RU) C	1.2	669
Betchouanaland	(RU) P	1.0	338
Cameroun britannique	(RU) Territ. sous tutelle	1.8	1,634
Gambie	(RU) Colonie et protectorat	7	292
Kenya	(RU) Colonie et protectorat	1.7	6,500
Île Maurice et île Rodrigue	(RU) C	3.2	651
Fédération de Nigeria	(RU) P	1.9	33,939
Sierra Leone	(RU) C et P	1.2	2,300
Somalie britannique	(adm. RU) P	.4	654
Sainte-Hélène (îles de l'Assension et Tristan da Cunha)	(RU) C	7	5
Îles Seychelles	(RU) C	7	43
Sud-Ouest-Africain	Territoire sous tutelle de l'Union Sud-Africaine	3.1	562

TABLEAU I (suite)

TERRITOIRES DÉPENDANTS	Statut politique ⁶	Taux annuel ¹ d'accroissement (pourcentage)	Population approximative
Souaziland	(RU) P	4.9	286
Tanganyika	(RU) Territoire sous tutelle	1.8	9,158
Ouganda	(RU) P	1.5	5,909
Zanzibar et Pemba	(RU) P	1.0	308
AMÉRIQUE DU NORD			
Bahamas	(RU) C	9.6	151
Bermudes	(RU) C	7	43
Honduras britannique	(RU) C	2.9	91
Îles Vierges	(RU) C	7	8
Antilles	(RU) C	2.1	3,266
AMÉRIQUE DU SUD			
Guyane britannique	(RU) C	2.8	556
Îles Falkland	(RU) C	7	2
ASIE			
Aden			
Colonie — y compris les îles Kuria Muria et Périm	(RU) C	7	150
Protectorat — y compris la Zone orientale, la Fédération des émirats du Sud et Socotora	(RU) P	7	650
Île Kamaran	(RU) C	7	3
Brunéi	(RU) EP	8.7	87
Chypre	(RU) C	1.5	558
Hong-Kong	(RU) C	3.5	2,892
Îles Maldives	(RU) EP	7	82
Bornéo septentrional	(RU) C	2.8	426
Golfe Persique ³			
Bahrein	(RU) EP	1.7	142
Koweït	(RU) EP	2.3	215
Katar	(RU) EP	7	20
Les sept Cheikhats	(RU) EP	7	100
Muscat et Oman ⁹		7	550
Sarawak	(RU) C	2.0	688
Sikkim	(Inde) P	7	150
État de Singapour	¹⁰	6.8	1,654
EUROPE			
Îles Anglo-normandes	(RU)	7	99
Gibraltar ¹¹	(RU) C	7	26
Île de Man	(RU)	7	55
Malte et Gozo ¹²	(RU) C	.1	324

TABLEAU I (suite)

TERRITOIRES DÉPENDANTS	Statut politique ⁶	Taux annuel ¹ d'accroissement (pourcentage)	Population approximative
Océanie			
Îles Salomon	(RU) P	1.2	107
Îles du Centre et du Sud	(RU)		- inhabitées -
Île Christmas	(Australie)	7	3
Îles des Cocos (Keeling)	(Australie)	7	1
Îles Cook	(NZ)	7	18
Îles Fidji	(RU) C	2.7	384
Îles Gilbert et Ellice	(RU) C	7	42
Nauru	Territoire sous tutelle (Australie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni)	7	4
Nouvelle-Guinée	Territoire sous tutelle (Australie)	3.2	1,406
Nouvelles-Hébrides	(France et RU)	7	58
Niue	(NZ)	7	5
Îles Norfolk	(Australie)	7	1
Papouasie	(Australie)	4.2	517
Île Pitcairn	(RU) C	7	143 personnes
Tokelau	(NZ)	7	2
Tonga	(RU) EP	2.5	62
Samoa occidental	Territoire sous tutelle (Nouvelle-Zélande)	2.6	106
POPULATION DES DÉPENDANCES			87,050
TOTAL GLOBAL			706,620

TABLEAU II

CHIFFRES APPROXIMATIFS DE LA POPULATION DU MONDE, DES DIVERS CONTINENTS ET DE CERTAINS PAYS, AU 1^{er} JANVIER 1960

(exprimés en milliers)

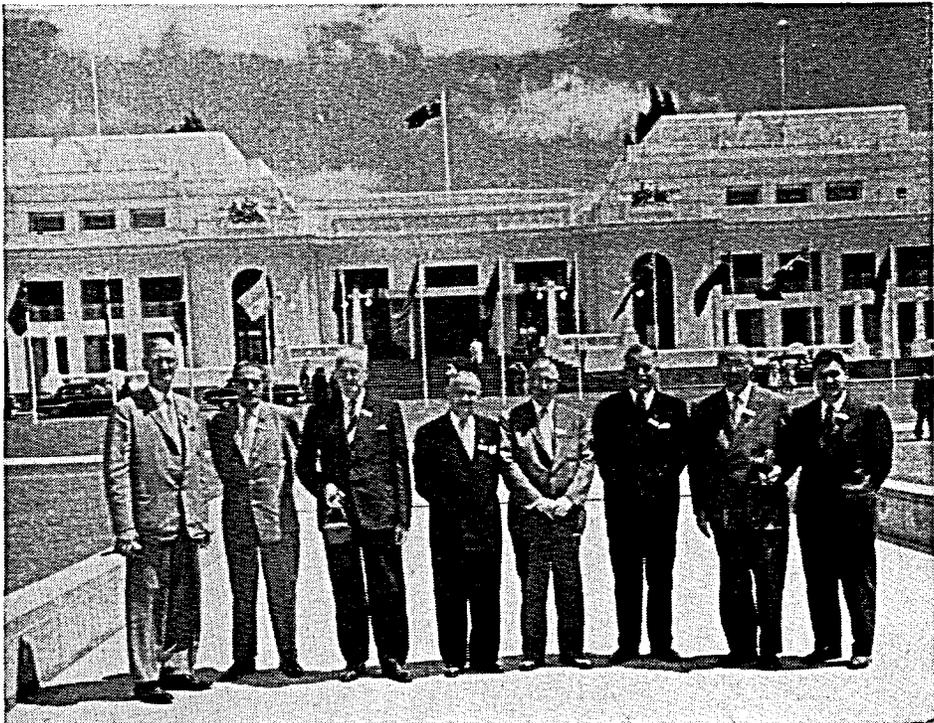
RÉGION	Taux annuel ¹ d'accroissement (pourcentage)	Population approximative
Monde	1.6	2,921,000
Afrique	1.8	235,193
Amérique du Nord	2.0	263,731
Amérique du Sud	2.3	138,658
Asie (sauf l'URSS)	1.8	1,635,242
Europe (sauf l'URSS)	7	422,400
URSS	7	210,000
États-Unis	1.8	180,139
Chine continentale	2.4	680,000

NOTES EXPLICATIVES

- ¹ Pour calculer le taux annuel (exprimé en pourcentage) de l'accroissement de la population dans chaque pays pris séparément, le Bureau des statistiques des Nations Unies a employé la formule: $P_1 = P_0 (1 + r)^t \times 100$. P_0 représente la population en 1953, P_1 , la population en 1957, t , le chiffre 4 (4 années écoulées entre 1953 et 1957) et r , le taux annuel de changement. Pour calculer le taux annuel d'augmentation, on a employé une formule semblable en faisant état du chiffre de la population en 1950 et 1957, établissant ainsi ce taux pour les divers continents et l'univers tout entier.
- ² A l'exception des indigènes de race pure, dont le nombre était de 46,638 en juin 1947.
- ³ Taux pour les 11 premiers mois de 1959, communiqué par le Bureau fédéral de la statistique.
- ⁴ Selon la formule habituelle de l'ONU, la population de l'Inde englobe ici la région de Jammu et du Cachemire, qui fait l'objet d'un litige.
- ⁵ La fédération n'est pas un membre entièrement indépendant du Commonwealth.
- ⁶ "C" veut dire colonie, "P", protectorat, et "EP", État protégé.
- ⁷ Le taux n'est pas connu.
- ⁸ Toutes ces régions sont des cheikats, États plus ou moins protégés. Le Koweït dirige sa propre politique étrangère; il est "indépendant sous protection britannique".
- ⁹ Seul État du golfe Persique qui n'ait pas signé d'"accord exclusif". On peut le considérer comme indépendant.
- ¹⁰ L'État de Singapour dirige plus ou moins indépendamment ses affaires intérieures et une partie de ses affaires extérieures. Le Royaume-Uni a le droit de surveillance dans le domaine de la défense et l'autre partie de la politique extérieure.
- ¹¹ Sauf les forces armées.
- ¹² A l'exception des forces armées autres que celles de Malte stationnées dans la région; cela comprend les nationaux civils qui se trouvent provisoirement en dehors du pays.

Conférence des parlementaires du Commonwealth

L'ASSOCIATION parlementaire du Commonwealth a tenu à Canberra, en Australie, du 3 au 7 novembre dernier, sa conférence générale, qui a lieu tous les deux ans. La délégation canadienne, dirigée par le président de la Chambre des communes, M. Roland Michener, comprenait huit délégués fédéraux et cinq délégués provinciaux. Le gouvernement fédéral était représenté par les sénateurs D. Smith et G. S. White et par les députés H. O. White (président du Comité des Affaires extérieures), L. Crestohl, J. H. T. Ricard et H. E. Winch. Les délégués provinciaux étaient M. J. R. Courage (Terre-Neuve), le Rév. A. W. Downer (Ontario), M. R. D. Jorgenson (Alberta), M. F. A. McCain (Nouveau-Brunswick), M. Dufferin Roblin (Manitoba) et M. L. H. Shantz (Colombie-Britannique).



Voici, en face du Parlement à Canberra, les membres de la délégation du Canada à la Conférence biennale de 1959 de l'Association des parlementaires du Commonwealth (de gauche à droite): le sénateur Donald Smith; le député Harold E. Winch; le sénateur George S. White; le député Leon D. Crestohl, M. Thomas R. Montgomery, greffier adjoint de la Chambre des communes; M. Roland Michener, président de la Chambre des communes; le député Harry O. White; le député J.-H. Théogène Ricard.

Le secrétaire de la section canadienne de l'Association, M. F. R. Montgomery, accompagnait les délégués.

Créée en 1911, cette association non gouvernementale comprend maintenant plus de soixante sections. Elle a pour objet de faciliter les échanges de visites et de renseignements entre les membres des divers parlements du Commonwealth. La conférence de Canberra, comme d'ailleurs celles qui l'ont précédée (Wellington, Nouvelle-Zélande, en 1950; Ottawa, en 1952; Nairobi, Kenya, en 1954 et Nouvelle-Delhi en 1957), a donné lieu à de franches discussions. Les 120 délégués ont abordé divers sujets: coopération économique au sein du Commonwealth, développement des territoires du Commonwealth économiquement en retard, développement technique, progrès de l'enseignement et coopération au sein du Commonwealth; affaires internationales et défense. Selon l'usage, on n'a pris aucune décision officielle au cours de ces réunions.

Avant de rentrer au Canada, nos délégués ont fait escale à Djakarta, en Indonésie, et à Tel-Aviv, en Israël, où ils ont été les hôtes des parlements des deux pays. S'arrêtant aussi à Téhéran, ils ont été reçus par les membres du parlement iranien.

On a proposé que l'Association des parlementaires du Commonwealth tienne sa prochaine conférence au Royaume-Uni, en 1961.

Le Bureau des passeports du Canada

LE BUREAU des passeports, rattaché au ministère des Affaires extérieures, a pour chef le directeur des passeports, qui relève du chef de la Division consulaire. Son rôle consiste à délivrer aux citoyens canadiens et à certaines personnes établies en permanence au Canada, des titres de voyage de diverses catégories: passeports, certificats collectifs, certificats d'identité. Il a ses locaux à Ottawa, dans le quartier du commerce, au 40, rue Bank.

L'histoire du passeport canadien se confond avec celle de l'autonomie politique du Canada. Jusqu'en 1893, les sujets britanniques de naissance habitant au Canada se procuraient leurs passeports à Londres, auprès du Foreign Office. Les personnes naturalisées au Canada se faisaient délivrer par les maires des villes importantes une sorte de certificat tenant lieu de passeport; dès 1862, toutefois, le gouverneur général établit un réseau d'agents des passeports, chargés de délivrer les certificats en question. Il était entendu que les personnes naturalisées au Canada ne jouissaient du statut de sujets britanniques que dans les limites du territoire canadien; au delà de ces limites, elles reprenaient leur nationalité précédente. Aussi le certificat de voyage ne comportait-il aucune promesse de protection à l'étranger de la part du Gouvernement britannique. Il en fut ainsi jusqu'en 1866, puis le Gouvernement du Royaume-Uni décida d'accorder aux "sujets coloniaux naturalisés" la même protection consulaire qu'aux "sujets britanniques naturalisés", c'est-à-dire qu'aux étrangers naturalisés au Royaume-Uni; dès lors, la protection accordée par le Gouvernement britannique aux personnes naturalisées au Canada suivit ces personnes jusqu'au moment où elles rentraient dans le pays de leur nationalité précédente, et même les y accompagna lorsqu'elles avaient perdu cette nationalité aux yeux du pays en question ou en vertu de quelque traité. Les certificats de voyage contenaient un avis à ce sujet.

Après la Confédération

A partir de la Confédération (1867), les passeports furent délivrés au Canada par le secrétaire d'État du "Dominion", et aux seules personnes naturalisées au Canada. Les sujets britanniques de naissance continuèrent à se procurer leurs passeports auprès du Foreign Office de Londres ou des consuls britanniques à l'étranger. Il est difficile de suivre à la trace l'évolution du passeport pendant les quinze années qui suivirent la Confédération en raison de l'insignifiance du nombre des titres de voyage délivrés ainsi que de la faible importance que revêtait ce travail dans l'activité du gouverneur général et du Secrétariat d'État. Pendant dix ans, les rapports annuels du Secrétariat d'État ne mentionnent même pas la délivrance des passeports. En 1878, il y est inclus pour la première fois un état des recettes du ministère, qui comporte la mention: Passeports . . . \$50. Les

quatre années suivantes, le chiffre se maintient entre \$35 et \$50. Le prix du passeport était alors de \$1.

En 1882, le Colonial Office de Londres donne instructions au gouverneur général d'informer les lieutenants-gouverneurs des provinces qu'ils sont désormais autorisés eux aussi à délivrer des passeports aux naturalisés. On ignore la suite que le gouverneur général donna à ces instructions, mais rien n'indique que les recettes de la délivrance des passeports aient diminué à l'échelon fédéral par suite d'une concurrence de l'échelon provincial. Le Secrétariat d'État délivra 30 passeports en 1882, et ce nombre grossit régulièrement pendant les dix années suivantes. En 1895, la délivrance des passeports revint de nouveau exclusivement au pouvoir fédéral. Cette centralisation a été maintenue depuis lors (sauf pendant quelque temps, au début de la seconde guerre mondiale où il fut créé dans huit villes du Canada des bureaux régionaux, rendus nécessaires par un règlement des États-Unis qui obligeait les sujets britanniques à produire un passeport lorsqu'ils se présentaient à la frontière).

Sujets britanniques de naissance

En 1891, le Secrétariat aux Colonies, à Londres, se préoccupa de l'anomalie que constituait l'attribution au Gouvernement canadien du seul pouvoir de délivrer des passeports aux naturalisés, à l'exclusion des sujets britanniques de naissance. En 1893, le Gouvernement canadien se vit accorder les deux pouvoirs. Les sujets britanniques de naissance recevaient un passeport du type "lettre de demande", par lequel le souverain priait le gouvernement étranger d'accorder au titulaire liberté de passage et assistance. Les naturalisés recevaient un certificat de naturalisation coloniale, grâce auquel ils bénéficiaient à l'étranger de la protection consulaire du souverain, et ce, non pas en vertu d'un droit quelconque, mais "par courtoisie".

C'est seulement à la suite de la Conférence impériale de 1911 que les personnes naturalisées au Canada obtinrent l'égalité de statut avec les personnes nées ou naturalisées au Royaume-Uni. Le 31 août 1915, on inaugura le passeport-dépliant, que reçurent sous la même forme toutes les personnes nées ou naturalisées au Canada. La partie officielle en était constituée par une "lettre de demande" adressée aux autorités étrangères par le gouverneur général au nom de Sa Majesté britannique. Jusqu'au 31 août 1915, le gouverneur général avait signé les passeports de sa main et y avait apposé son sceau officiel. A partir de cette date et jusqu'au 12 avril 1946, sa signature y fut lithographiée, puis elle fut remplacée par la signature lithographiée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures tandis que les armes du Canada remplaçaient les armes du gouverneur général.

Les passeports modernes apparurent après la première guerre mondiale, lorsqu'on commença à multiplier les précisions dans le document qui identifiait son titulaire. Dans le monde entier, à la même époque, les règlements relatifs aux visas devenaient plus stricts. Il y eut des conférences sur les passeports à Paris en 1920, à Genève sous les auspices de la Société des Nations en 1926, et de nouveau à Genève, sous les auspices des Nations Unies, en 1947. A partir du

31 août 1915, tous les passeports canadiens furent numérotés et ils consistèrent en une feuille unique pliée en dix; tout le Commonwealth britannique adopta simultanément cette présentation, qui fit reconnaître partout les passeports britanniques. La conférence de 1920 recommanda la forme livret, celle du passeport dit "international"; le Canada l'adopta en 1921. La conférence de 1920 recommanda aussi de rédiger les passeports en deux langues au moins, dont l'une devait être le français, et de les délivrer pour deux ans au moins, et de préférence pour cinq. La conférence de 1926 recommanda un certain nombre de nouvelles améliorations pour le passeport international. Depuis 1924, à quelques exceptions près que la guerre rendit nécessaires, les passeports canadiens sont délivrés pour cinq ans et peuvent être renouvelés jusqu'à une durée totale de dix ans. Depuis 1926, tous les passeports canadiens sont imprimés en anglais et en français.

En 1930, les règlements canadiens relatifs aux passeports furent modifiés d'une manière significative. Les titulaires de passeports canadiens se trouvant à l'étranger devaient jusqu'alors, pour les faire renouveler, s'adresser au plus proche consulat britannique. Désormais, ils durent s'adresser soit à la légation du Canada dans le pays où ils se trouvaient, soit au plus proche consulat britannique. Signe des temps.

Aucun droit strict à ce titre

Autre indication de l'évolution constitutionnelle du Canada, le gouverneur général cessa le 12 avril 1946 d'avoir quoi que ce fût à faire avec les passeports canadiens, et ce fut le nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui apparut au bas de la "lettre de demande", en deuxième page de couverture. Aujourd'hui, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui délivre les passeports par exercice de la prérogative royale, ce qui signifie que la délivrance de ces documents est réservée au souverain, mais accomplie en son nom par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aucune loi ne régit la délivrance des passeports, et personne n'a de droit strict à ce titre de voyage. Il est très rare, d'autre part, que le ministre compétent, au nom du souverain, exerce le droit qu'il a de retenir ou de reprendre un passeport. Il le fait, par exemple, dans le cas où le titulaire acquiert une autre nationalité et perd de ce fait la citoyenneté canadienne, ce qui oblige évidemment à retirer la "lettre" du souverain.

Lorsque la loi sur la citoyenneté canadienne entra en vigueur, le 1^{er} janvier 1947, il fut adopté un nouveau passeport, réservé aux seuls citoyens canadiens. Le haut-commissaire du Royaume-Uni, à partir du 2 juillet 1948, eut la charge de délivrer les passeports aux citoyens britanniques se trouvant au Canada sans être citoyens canadiens et qui n'étaient pas admissibles à demander le passeport d'un autre pays du Commonwealth. Depuis cette date du 2 juillet 1948, le Gouvernement canadien n'a délivré de passeports qu'aux citoyens canadiens.

Depuis le 6 mai 1946, un numéro de série précède, sur le passeport canadien ordinaire, le numéro d'identification du document. La série 1 s'ouvrit à cette date, la série 2 le 2 octobre 1946, la série 3 le 1^{er} janvier 1947, la série 4 le 29 septembre 1948, et la série 5 en août 1959. Chaque série nouvelle a comporté quelque

modification de forme; par exemple, depuis les dernières éditions de la série 4, la signature lithographiée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est supprimée.

Le passeport est valable pour cinq ans et peut être renouvelé pour une seconde période de cinq ans; il est d'ordinaire établi pour servir dans tous les pays du monde. Au moment de la délivrance ou du renouvellement, on y annexe un avis et un avertissement. L'avis informe le titulaire que, s'il se rend dans un pays du bloc sino-soviétique, il fera bien dès l'arrivée de faire connaître à la mission du Canada dans ce pays l'itinéraire et le programme de son voyage ainsi que les dispositions prévues pour son départ. L'avertissement rappelle aux citoyens canadiens nés à l'étranger ou dont les parents y sont nés que le gouvernement de leur pays d'origine ou de naissance les considérera peut-être comme ses propres ressortissants même s'ils sont citoyens canadiens aux yeux des lois canadiennes; aussi le Canada ne sera-t-il pas en mesure, peut-être, de leur assurer une entière protection lorsqu'ils se trouveront dans ce pays. Au dos du passeport canadien, une série d'avis donnent divers renseignements au titulaire. On lui rappelle que le passeport appartient au Gouvernement canadien et ne doit être abandonné à personne. On lui indique les adresses à l'étranger où il peut faire renouveler son passeport ou s'en procurer un nouveau. On lui fait connaître les dispositions de la loi sur la citoyenneté canadienne concernant la perte de la citoyenneté, par ceux qui ne la tiennent pas de leur naissance, lorsqu'ils restent dix ans en dehors du territoire canadien. Un autre avis porte sur l'enregistrement, dans le cadre de la loi sur la citoyenneté canadienne, des enfants nés à l'étranger de parents canadiens, et sur l'enregistrement auprès des missions du Canada à l'étranger des Canadiens qui se proposent d'habiter plus de trois mois en dehors du territoire canadien; cet enregistrement est nécessaire pour qu'il soit possible de secourir les citoyens canadiens en cas de crise ou de danger.

Les passeports canadiens sont actuellement imprimés à Ottawa par la compagnie Canadian Bank Note, qui utilise un papier à filigrane fabriqué spécialement à cette fin par une papeterie canadienne et traité de façon à révéler tout grattage ou autre modification des inscriptions. Les feuillets du livret sont cousus les uns aux autres sous la reliure, ce qui empêche pratiquement toute addition ou substitution de page.

Trois sortes de passeports

Les passeports canadiens sont de trois sortes: ordinaires, spéciaux, diplomatiques. Tout citoyen canadien qui remplit les conditions voulues peut se faire délivrer un passeport ordinaire; il n'en va pas de même des passeports spéciaux et des passeports diplomatiques, dont un arrêté en conseil restreint la délivrance à certaines catégories de personnes. Les passeports spéciaux sont réservés aux personnes chargées de missions par l'État, ainsi qu'à certains personnages officiels du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Quant aux passeports diplomatiques, ils sont émis au gouverneur général, aux membres du Cabinet et à certains autres titulaires de postes officiels élevés, comme les ambassadeurs,

ministres, hauts commissaires et autres personnes chargées par l'État de fonctions de caractère diplomatique à l'étranger.

Le Bureau des passeports fonctionne aujourd'hui selon une méthode de production en série qui a remplacé en novembre 1959 l'ancienne méthode dite alphabétique. Les demandes de passeport étaient précédemment classées par ordre alphabétique et réparties ensuite entre cinq équipes parallèles. La nouvelle méthode ne comporte qu'une seule chaîne de production, le long de laquelle les opérations sont confiées à des équipes spécialisées. On ouvre le courrier, on dépose à la caisse les sommes qu'il contient, on envoie à l'enregistrement les demandes de passeport pour y être indexées. Chacune des demandes, accompagnée d'un dossier, vient ensuite devant une équipe d'examineurs, chargés de s'assurer que la demande est en bonne et due forme et que l'auteur remplit les conditions voulues pour devenir titulaire d'un passeport. La demande approuvée, elle va à l'équipe des rédacteurs de passeports, qui y inscrivent les mentions voulues et remplissent la feuille de registre correspondante en se servant d'une machine à écrire spécialement conçue pour ces opérations. Le dossier passe alors à l'équipe des colleurs, qui fixent dans le passeport la photographie et la signature du titulaire et y impriment la date et le lieu de délivrance. Le passeport atteint enfin l'équipe des expéditeurs, chargés d'adresser et de fermer les enveloppes, qui sont ensuite recueillies et portées à la salle du courrier sortant. Lorsque la demande de passeport n'est pas en bonne et due forme, l'examineur en prend note et renvoie le dossier à l'équipe des correspondanciers avec indication du modèle de lettre qu'il convient de mettre à la poste, parfois après y avoir inscrit des observations particulières.

Les archives du Bureau des passeports sont microfilmées depuis l'année 1935, ce qui permet de retrouver toutes les demandes de passeport. Les renseignements qu'elles renferment sont traités comme confidentiels; toutefois, les tribunaux canadiens peuvent dans l'intérêt de la justice en obtenir la divulgation s'ils le demandent formellement.

Nombreux sont les candidats au passeport qui se présentent en personne au Bureau: on en a compté une soixantaine le même jour. Leurs demandes suivent la même filière que celles qui arrivent par la poste. Le Bureau s'efforce de délivrer les passeports dans les huit jours de l'arrivée de la demande. Dans les cas d'urgence, ce délai est réduit à vingt-quatre heures, et même, lorsqu'il le faut absolument, à quelques minutes tout au plus.

Outre les passeports, le Bureau délivre des certificats d'identité et des certificats collectifs. Les certificats d'identité sont réservés aux étrangers entrés légalement et établis au Canada et qui sont apatrides ou, pour une raison quelconque, ne possèdent pas de passeport du pays dont ils sont les nationaux. Ces titres de voyage ne sont délivrés qu'au Canada même; ils sont valables pour deux ans et peuvent être renouvelés à l'étranger. A la différence du passeport, le certificat d'identité énumère les pays auxquels il est applicable. Quant aux certificats collectifs, ils ont été créés au bénéfice des citoyens canadiens voyageant en groupes constitués: équipes d'athlètes, orchestres, chœurs, par exemple.

I
table

Anné
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959

On
voy
croi
de p

La besogne du Bureau des passeports ne cesse de croître, ainsi que le montre le tableau suivant:

Année	Passeports délivrés	Passeports renouvelés	Certificats d'identité délivrés	Certificats d'identité renouvelés	Total des recettes
1950	62,545	2,243	138	366	\$317,177.92
1951	67,428	2,071	349	820	\$343,813.03
1952	76,180	5,333	5,074	1,483	\$417,208.57
1953	74,275	7,863	6,030	3,516	\$425,817.87
1954	70,973	10,899	5,604	1,477	\$401,308.54
1955	79,228	12,474	4,601	2,277	\$438,261.71
1956	88,795	14,236	2,794	1,583	\$482,356.98
1957	97,738	14,934	2,361	903	\$542,317.47
1958	100,594	15,446	3,276	810	\$549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	\$622,658.02

On remarque, en dépit de quelques faibles fluctuations, que le nombre des titres de voyage délivrés ou renouvelés et le chiffre des recettes du Bureau n'ont cessé de croître. S'il en va de même en 1960, on atteindra le chiffre de 125,000 délivrances de passeport.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. H. Jay, de la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Genève le 27 décembre 1959.
- M. P. A. Bridle, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté au Collège impérial de la défense de Londres. Il a quitté Paris le 4 janvier 1960.
- M. P. Dumas, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Il a quitté Ottawa le 5 janvier 1960.
- M. G. S. Murray, du secrétariat des Nations Unies à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 16 janvier 1960.
- M. W. G. Stark, du consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Orléans le 25 janvier 1960.
- M. E.-R. Bellemare, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté Ottawa le 29 janvier 1960.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

EURATOM

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (EURATOM) mettant en vigueur l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et EURATOM concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique signé à Bruxelles le 6 octobre 1959.

Bruxelles le 18 novembre 1959

En vigueur le 18 novembre 1959.

République fédérale d'Allemagne

Accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement de litiges découlant de fournitures et autres prestations directes.

Bonn, le 3 août 1959.

États-Unis d'Amérique

Échanges de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique renouvelant en faveur de ceux-ci la permission d'utiliser le chemin de traverse de Haines pour entretenir pendant l'hiver le pipeline de Haines à Fairbanks.

Ottawa les 17 et 20 août 1959.

En vigueur le 20 août 1959.

Espagne

Échange de Notes entre le Canada et l'Espagne constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas.

Madrid le 18 décembre 1959.

En vigueur le 25 janvier 1960.

Multilatéraux

Huitième Protocole de rectification et de modification du texte des Listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 18 février 1959.

Signé par le Canada le 6 novembre 1959.

Déclaration concernant les relations entre les Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie.

Faite à Genève le 25 mai 1959.

Signée par le Canada le 6 novembre 1959.

Déclaration concernant l'accession provisoire d'Israël à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Faite à Genève le 29 mai 1959.

Signée par le Canada le 5 novembre 1959.

Neuvième Protocole de rectification et de modification du texte des Listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 17 août 1959.

Signé par le Canada le 6 novembre 1959.

Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Signé à Bonn par le Canada le 3 août 1959.

Protocole de signature à l'Accord complémentaire.

Signé à Bonn par le Canada le 3 août 1959.

Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Signé à Bonn par le Canada le 3 août 1959.

Accord administratif portant application de l'Article 60 de l'Accord complétant la convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Signé à Bonn par le Canada le 3 août 1959.

Accord entre le Canada, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Lunebourg.

Signé à Bonn par le Canada, le 3 août 1959.

Déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération Suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Faite à Genève le 22 novembre 1958.

Signée par le Canada le 4 mai 1959.

En vigueur le 1^{er} janvier 1960.

Convention sur la nationalité de la femme mariée, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies à sa onzième session.

Faite à New-York le 20 février 1957.

Signée par le Canada le 20 février 1957.

Instrument de ratification du Canada déposé le 21 octobre 1959.

En vigueur pour le Canada le 19 janvier 1960.

PUBLICATION

Recueil des Traités 1959 n° 1. Échange de Notes entre le Canada et la Finlande modifiant l'accord signé le 9 janvier 1956 relatif aux visas. Ottawa, le 9 décembre 1958. En vigueur le 1^{er} janvier 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 2. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'exploitation d'une station de télévision utilisant le canal 16 à Scranton (Pennsylvanie). Ottawa, les 9 décembre 1958 et 7 janvier 1959. En vigueur le 7 janvier 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 4. Protocole à la Convention internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique nord-ouest signée à Washington le 8 février 1949. Fait à Washington le 25 juin 1956. Signé par le Canada le 26 juin 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 27 mars 1957. En vigueur le 10 janvier 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 5. Échange de notes entre le Canada et les États-Unis concernant l'application des taux de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent. Ottawa, le 9 mars 1959. En vigueur le 1^{er} avril 1959.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 3

Table des matières

Mars 1960

Opinion canadienne sur les problèmes mondiaux	534
Les affaires extérieures au Parlement	
Discours du trône	552
Le Canada et la défense collective	553
L'Europe et l'économie mondiale	555
Aide à l'Inde aux termes du Plan de Colombo	561
Politique canadienne au sujet du désarmement	562
Rapports économiques entre le Canada et les États-Unis	566
Le Comité scientifique de l'OTAN	569
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	572
Les Traités	572

Opinion canadienne sur les problèmes mondiaux

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES, M. HOWARD C. GREEN, À LA CHAMBRE
DES COMMUNES, LE 10 FÉVRIER 1960.

... Je constate que les Canadiens s'intéressent beaucoup aux affaires extérieures. Heureusement, ou malheureusement, ils s'intéressent beaucoup plus à ce que dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'à ce qu'il disait lorsqu'il était ministre des Travaux publics. Nous sous-estimons probablement le vif intérêt què les Canadiens portent aux affaires mondiales à l'heure actuelle. Après tout, il n'y a pas à s'en étonner, car il se peut que toute notre civilisation soit en jeu, selon le comportement des diverses nations.

Je me propose d'aborder aujourd'hui neuf sujets différents. Ce sont le désarmement, l'OTAN, le Commonwealth, les relations canado-américaines, l'Amérique latine, le Canada et le Pacifique, le Moyen-Orient, les Nations Unies et le droit maritime. Si le temps ne me permet pas de traiter aujourd'hui du droit maritime, je réserverai peut-être mes observations pour le comité des affaires extérieures.

Mais, avant de traiter de ces neuf sujets différents, j'ai deux observations d'ordre général à formuler.

Tout d'abord, c'est que le Canada ne compte que des amis, et aucun ennemi, parmi les autres pays du monde à l'heure actuelle. C'est un pays relativement jeune et fort d'une excellente réputation, dont le mérite revient à ceux qui ont détenu les rênes par le passé. C'est un pays qui ne cherche à exploiter personne, dont les habitants abordent dans un esprit désintéressé les affaires mondiales et sont cotés très haut dans la balance de l'amitié. Je le répète, à l'heure actuelle, le Canada ne compte que des amis et aucun ennemi.

Nous sommes aussi redevables, dans une large mesure, de cet état de choses aux distingués représentants de l'étranger qui sont venus au Canada diriger les ambassades et les bureaux des hauts-commissaires. Ils nous tiennent au courant des vues de leurs pays respectifs et, lorsqu'ils s'en retournent chez eux à l'expiration de leur mandat ou qu'ils sont transférés à un autre poste, ils restent amis du Canada. Ils ont toujours joué un rôle de première importance en gagnant au Canada la sympathie des pays à travers le monde. Je désire leur rendre cet hommage aujourd'hui et remercier les membres du corps diplomatique actuel dont le secours m'a été précieux au cours des huit derniers mois.

Le deuxième point que je voudrais soumettre à la Chambre c'est qu'il est temps d'abandonner l'idée que le rôle du Canada dans les affaires mondiales

est celui d'un "honnête courtier" entre les nations. Nous devrions, au contraire, décider que notre rôle consistera à déterminer l'attitude juste à prendre quant aux problèmes qui se posent, en n'oubliant jamais le contexte canadien et surtout en faisant preuve du bon sens canadien. Il est temps, en effet, d'avoir une optique à nous.

Je ne veux pas, même un instant, laisser l'impression que les gouvernements précédents n'ont jamais eu pareille optique, mais on a souvent entendu répéter d'un bout à l'autre du pays: "Mais le Canada peut faire beaucoup à titre d'honnête courtier entre les nations, et surtout entre les grandes puissances, en allant de l'un à l'autre, en demandant à celui-ci de modifier sa façon de voir parce qu'elle ne plaît pas à celui-là", et ainsi de suite. Ce concept s'appliquait surtout aux rapports entre le Royaume-Uni et les États-Unis. Tous les députés auront entendu ces observations voulant que le Canada explique les Anglais aux Américains et les Américains aux Anglais.

Abandon du rôle d'honnête courtier

Je dirai que cette idée avait pour moi un certain attrait, et qu'il a peut-être été sage de l'adopter à un moment donné. Mais aujourd'hui, les Britanniques et les Américains sont aussi étroitement unis que deux nations peuvent l'être. Ils n'ont pas besoin d'interprètes, ni du Canada ni d'ailleurs. Je suis parfois porté à croire, lorsque nous ne sommes pas d'accord avec leur politique; qu'ils sont "ligués" contre le Canada. Je n'attache aucun sens péjoratif à ce terme; s'ils croient que nous sommes du mauvais côté, alors il est naturel qu'ils se serrent les coudes et qu'ils essaient de faire l'impossible pour nous persuader de changer d'avis. Tout cela se fait de façon très amicale, comme si on nous disait: cela nous fait plus de mal qu'à vous. Nous sommes donc tous de bons amis. Ce n'est pas comme s'il y avait manque d'amitié et de compréhension. Mais je demanderais aux honorables députés de réfléchir un peu à la question de savoir si le Canada n'inspirerait pas plus de respect dans les années à venir et n'exercerait pas plus d'influence s'il oubliait son rôle d'intermédiaire ou d'honnête courtier.

Maintenant j'en reviens à mon premier sujet, c'est-à-dire le désarmement. A mon avis, ce domaine est le plus important des affaires mondiales dont le Canada puisse s'occuper en 1960, parce que notre pays fait partie du Comité du désarmement formé de dix nations, sur lequel repose littéralement l'espoir du genre humain.

Permettez-moi de dire un mot des antécédents. Depuis des années, on a multiplié les efforts, aux Nations Unies et ailleurs, pour élaborer une formule de désarmement. Le Canada, sauf erreur, a participé aux travaux de tous les comités et commissions de désarmement depuis le début; sa contribution a été magnifique. Mais les résultats ont été décourageants, et jusqu'à un certain point, décevants. A l'été de 1959, il y avait aux Nations Unies une Commission du désarmement qui avait été chargée de trouver, quelque formule de désarmement. On avait tenté auparavant, paraît-il, de confier la tâche à un comité assez restreint, mais sans succès. Voilà pourquoi on avait formé cette Commission du désarmement des Nations Unies, qui groupait des représentants de chacun des 82 États

membres. Vous imaginez bien la difficulté, pour une commission aussi nombreuse, d'aboutir à des résultats. Aussi, comme il fallait s'y attendre, cela n'a rien donné.

L'été dernier, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Russie ont passé de longues semaines à négocier à Genève. Un des résultats de leurs délibérations, c'est qu'à la fin de la conférence, ils ont annoncé leur intention d'inviter le Canada, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, l'Italie, la Pologne et la Roumanie à se joindre à eux pour former un nouveau Comité du désarmement composé de dix membres. On a annoncé, à l'époque, que ce comité serait, présumait-on, — et je cite le communiqué à ce propos, — ... un moyen utile d'étudier, grâce à des consultations mutuelles, toute mesure de progrès possible vers des accords et recommandations sur la limitation et la réduction de tous genres d'armements et de forces armées, en vertu d'un contrôle international efficace, qui seraient de nature à intéresser tout particulièrement les pays participant à ces délibérations.

Il convient de signaler que cinq de ces pays sont de l'Ouest, et cinq de l'Est. Les cinq pays de l'Ouest sont signataires du Traité de l'Atlantique Nord, et les cinq de l'Est sont signataires du Pacte de Varsovie. Évidemment, le Canada était tout disposé à en accepter l'idée et à faire partie d'un tel comité.

Liaison entre le Comité et la Commission

Les quatre grandes nations qui avaient décidé d'instituer le Comité ont fait rapport aux Nations Unies en septembre parce que, somme toute, la Commission du désarmement de l'ONU était censée s'occuper de ce domaine. Il était donc essentiel d'établir quelque dispositif de liaison entre le Comité des dix et la Commission du désarmement des Nations Unies. Les quatre grandes puissances ont, par conséquent, demandé qu'on convoque la Commission du désarmement de l'ONU afin qu'elle apprenne officiellement l'institution du nouveau Comité des dix. En outre, les quatre puissances en cause ont précisé que les Nations Unies devaient être tenues au courant des progrès que feraient les délibérations du Comité. Il était en effet essentiel de ne pas écarter les Nations Unies, car après tout le seul moyen d'appliquer un plan de désarmement d'envergure mondiale, c'est de le placer sous l'égide des Nations Unies.

Le Canada, surtout, insistait pour qu'on tienne les Nations Unies au courant des événements, et, quand j'ai pris la parole le 24 septembre à New-York, j'ai signalé que les pays moyens et petits devraient avoir l'occasion de se faire entendre, étant donné que le désarmement est un des plus profonds soucis de l'humanité tout entière. J'ai dit encore que nous ne devrions jamais oublier ces considérations dans notre travail au Comité des dix.

L'automne dernier, aux Nations Unies, il était évident que les délégués de tous les pays s'intéressaient beaucoup plus à la question du désarmement qu'à toute autre. Ils avaient été témoins du relâchement de la tension mondiale. Le premier ministre Macmillan et le secrétaire aux Affaires étrangères Selwyn Lloyd s'étaient rendus dans l'Union soviétique et, au moment où nous étions à New-York, le premier ministre Khrouchtchev arrivait aux États-Unis. Les deux principaux discours lors de l'inauguration de l'Assemblée des Nations Unies ont été prononcés par M. Selwyn Lloyd et le premier ministre Khrouchtchev. Ces deux discours traitaient du désarmement; et les deux orateurs ont chacun proposé

un plan à cette fin. Je répète, par conséquent, qu'il y avait, aux Nations Unies, un immense intérêt pour le désarmement, et je dirais qu'aujourd'hui des millions de gens dans le monde entier se rendent compte qu'une guerre nucléaire serait une catastrophe et qu'elle mettrait probablement fin à notre civilisation actuelle.

Dans ces conditions, il fallait s'attendre que l'ONU souscrive à la proposition des quatre grandes puissances, selon laquelle le Comité du désarmement devait poursuivre ses travaux sur la question du désarmement. Et voici qu'il est survenu aux Nations Unies, une chose qui ne s'était jamais produite auparavant, je crois, lorsque les 82 États membres se sont tous faits les parrains de la résolution tendant à ce que l'ONU mette ses moyens à la disposition du Comité des dix puissances en vue de ses réunions. La résolution renfermait notamment ce qui suit: La question du désarmement général et complet est la plus importante à laquelle le monde fait face aujourd'hui.

Le général Burns

Le Gouvernement canadien s'est rendu compte, dès le début, du rôle essentiel que le Canada pourrait jouer dans ces entretiens sur le désarmement, d'où la nomination du lieutenant-général E. L. M. Burns en qualité de représentant du Canada à ces entretiens. Il ne m'est pas nécessaire de rappeler aux députés les réalisations magnifiques du général Burns au cours de deux guerres, en qualité de sous-ministre des Affaires des anciens combattants, puis en qualité de président de l'Organisme de surveillance de la trêve en Palestine, et enfin en qualité de commandant de la Force d'urgence des Nations Unies. C'est un homme qui s'est gagné le respect, non seulement de tous les Canadiens, mais des délégués de tous les États membres des Nations Unies. Nous avons pu persuader M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, de libérer le général Burns de son commandement important dans le Moyen-Orient; le secrétaire général estimait, — comme le général Burns lui-même d'ailleurs, — qu'il pourrait jouer un rôle encore plus utile en tant que membre de ce Comité du désarmement.

[En outre, le Canada s'est opposé dès le début à tout délai en ce qui concerne la mise en marche des travaux du Comité du désarmement. Notre attitude était dictée par diverses raisons, notamment parce que nous craignions que si ces travaux ne commençaient pas bientôt, la tension pourrait augmenter et, un peu partout dans le monde, les gens pourraient de nouveau se décourager et décider de consacrer plus d'attention aux armements, de sorte que l'élan pacifique résultant des initiatives amicales prises en 1959 pourrait être perdu. En certains autres pays, on était porté à remettre la convocation de ce comité jusqu'après la conférence au sommet entre l'Est et l'Ouest. Cette conférence n'aura pas lieu avant la mi-mai . . .

Cela aurait signifié que le Comité du désarmement n'aurait pas commencé ses travaux avant juin, ou plus tard. La prochaine session des Nations Unies commencera vers la mi-septembre, et les dix nations n'auraient rien eu à dire aux 72 autres États membres qui comptent sur nous pour obtenir des résultats au sujet de cette question de désarmement.

Comme je l'ai dit, le Canada a insisté dès le début pour qu'on ne tarde pas à s'occuper de la question du désarmement. A Paris, en décembre dernier, lors des

réunions de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des cinq États membres occidentaux du Comité du désarmement se sont réunis au Quai d'Orsay et, là, nous avons décidé d'inviter les cinq États membres orientaux à inaugurer le 15 mars les séances du Comité du désarmement. L'invitation a été acceptée... Je pense que le Comité de dix membres doit commencer ses travaux à Genève vers le 15 mars. De plus, nous avons fixé au 18 janvier la date de la première réunion des représentants des cinq délégués occidentaux de ce Comité de dix. Les séances ont commencé à Washington le 18 janvier et se poursuivent depuis.

Dans le même temps, à Paris, le Conseil du Traité de l'Atlantique Nord qui groupe naturellement les représentants des quinze États de l'OTAN a décidé que les cinq pays occidentaux membres du Comité du désarmement se chargeraient de tout le travail préparatoire sur le désarmement en vue de la réunion au sommet Est-Ouest et, de plus, que l'OTAN aiderait de son mieux le Comité du désarmement. L'OTAN s'intéresse de très près à la question du désarmement puisque l'Organisation groupe la plupart des forces que le désarmement viserait essentiellement; il lui faudrait donc résoudre bon nombre des problèmes.

Double tâche

Ainsi, le groupe des cinq dont le Canada fait partie a une double tâche. Tout d'abord, participer aux discussions avec les cinq pays de l'Est et d'autre part, accomplir le travail préparatoire sur le désarmement qui servira aux États-Unis, au Royaume-Uni et à la France à la réunion au sommet Est-Ouest. Le Conseil de l'OTAN a aussi pris des dispositions pour continuer à jouer un rôle et à recevoir régulièrement des rapports. Le programme est mis à exécution. Le Comité du désarmement de cinq membres présente des rapports au Conseil de temps à autre.

Bien que les représentants des cinq pays ne se soient réunis que depuis le 18 janvier, on a accompli d'importants progrès. Le général Burns a été à Washington, et il revient à Ottawa à l'occasion. Je me suis entretenu avec lui vendredi dernier. Le Canada présente ses propositions, mais je ne suis pas encore libre d'en révéler la teneur. En outre, notre ministère de la Défense nationale nous fournit une aide précieuse.

On poursuit une série d'études sous l'égide du groupe des cinq pays, et, dans l'ensemble, la situation donne tout lieu d'espérer. Nous estimons que l'objectif général qu'il faut viser est le suivant: obtenir un maximum de désarmement et de réduction des forces militaires, qui pourrait être vérifié et contrôlé et ne nuirait pas au maintien d'un degré suffisant de sécurité contre l'agression. Personne ne doit cependant sous-estimer les difficultés qui vont se poser ou escompter une panacée qui guérisse tous les maux dans un avenir immédiat.

Le Gouvernement canadien n'a nullement l'intention de négliger la défense du pays, mais nous croyons à la nécessité d'un effort sincère en vue d'élaborer quelque programme de désarmement. Si tous les pays représentés dans le Comité de dix membres voient les choses du même œil, les résultats ne pourront que profiter à l'humanité. Je ne veux pas dire par là que si les cinq pays d'Orient voulaient seulement aborder le problème avec sincérité, il y aurait des résultats appréciables. Je veux parler des dix pays, tant du camp oriental que du camp occi-

dental. S'ils aspirent tous véritablement, aujourd'hui, au désarmement mondial, ce désarmement se produira.

Le Canada à l'OTAN

La seconde question est celle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. L'OTAN est essentiellement une alliance défensive, et jusqu'ici, elle a atteint son but. Car elle a été créée, ne l'oublions pas, pour prévenir les agressions de la part des pays orientaux. Personne ne peut dire s'ils se seraient rendus coupables d'agression, mais le fait est qu'il n'y a pas eu d'agression au cours de ces dix années. L'OTAN continue aujourd'hui à jouer le même rôle, et ne doit pas cesser tant que le désarmement contrôlé ne sera pas devenu réalité.

Le Canada fait pleinement sa part au sein de l'alliance. Nous avons une magnifique brigade de troupes en Europe, et nous avons une division aérienne très bien organisée, qui après l'aviation des États-Unis, est l'aviation la plus puissante et la mieux organisée des pays de l'OTAN.

Lorsque j'entends les critiques formulées au sujet du ministère de la Défense nationale, je pense parfois que les Canadiens auraient avantage à se rendre compte que le Canada a maintenant une force militaire permanente à l'étranger en temps de paix. Comme il est difficile à un militaire de la première guerre mondiale de s'en rendre compte! Je me rappelle l'époque où mon ambition la plus chère était de réaliser les mots de la chanson "Comme je serai heureux d'endosser à nouveau mes vêtements civils". Je me rappelle à quel point chacun souhaitait quitter l'Europe par le premier navire et comme il était difficile de faire le tri, parce que chacun croyait avoir droit à une place sur le premier navire. C'est vrai également de la seconde guerre. Nous avons maintenant une armée permanente et une aviation militaire permanente stationnées en Europe. Le Canada, je le répète, peut être fier du rôle que jouent ses jeunes hommes pour affermir l'OTAN...

Il y a dans cet organisme un esprit de camaraderie que les dix dernières années ont rendu très fort. Ces quinze nations comprennent leurs points de vue réciproques. Des amitiés se sont nouées et elles dureront toujours. Les dirigeants de ces pays s'entendent parfaitement et l'OTAN repose sur des bases profondes. Je ne crois pas que l'alliance de l'OTAN soit exposée à être rompue. Le relèvement économique chez la plupart des États européens, membres de cette alliance, a été tout à fait remarquable. La position de ces pays est très solide; mentionnons par exemple la France, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique. Il y en a, évidemment, qui ne sont pas en aussi bonne posture. Naturellement des problèmes se posent...

Nous voici donc en présence de quinze nations et, comme je dis, des problèmes se posent. Un problème qui a préoccupé considérablement le Canada, a été d'assurer des consultations suffisantes. L'automne dernier, les grandes puissances ont parlé d'une réunion au sommet, et d'autres choses encore, mais elles n'étaient pas d'accord. L'une proposait ceci, l'autre proposait cela et, plutôt que de régler leurs difficultés au sein du Conseil de l'OTAN, les puissances n'en ont rien dit. Tous les journaux de tous les États membres de l'OTAN ont com-

mencé à faire des hypothèses, comme le font les journaux, bien entendu. Les journalistes ont fait un grand nombre de bonnes conjectures; toute l'histoire a été publiée en première page de tous les journaux au Canada, aux États-Unis, en France et en Angleterre. L'affaire existait bel et bien, et pourtant il n'y a pas eu consultations suffisantes au sein de l'OTAN.

Lorsque je me suis rendu à Paris en octobre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les membres du Conseil de l'OTAN. Nous avons fait valoir, au nom du Canada, qu'à notre avis, il faudrait adopter une bien meilleure méthode de consultation. J'ai exprimé le même avis au président de Gaulle, au premier ministre Debré et à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, ainsi qu'au premier ministre Macmillan et à M. Selwyn Lloyd, et tous étaient d'accord. Les Américains en ont convenu à Camp-David, quelques semaines plus tard. Tous consentaient volontiers à tenir des consultations, mais aucun ne donnait suite à l'idée.

Bien entendu, les petites nations étaient d'accord avec nous qu'une meilleure méthode était vraiment nécessaire.

Consultation assurée

Il en est résulté qu'avant la réunion des pays de l'Ouest tenue à Paris en décembre, il y a eu consultation au sein du Conseil de l'OTAN et que des consultations ont aussi eu lieu après. Les ministres des Affaires étrangères des quatre puissances ont ensemble fait rapport au Conseil de l'OTAN. Ce rapport n'a pas été traité à la légère. Il a été examiné très minutieusement lors de la réunion du Conseil qui a suivi la conférence des quatre.

On procédera de la même façon cette année. Les chefs de gouvernement des quatre puissances occidentales doivent se réunir en avril, je crois, — je ne sais pas au juste à quelle date, — et, de toute façon, il y aura consultation avec le Conseil de l'OTAN à chaque étape.

La question d'Algérie est, bien sûr, un problème spécial pour la France... Étant donné les événements de ces dix derniers jours ou de ces deux dernières semaines, le peuple canadien se rendra mieux compte, je crois, des difficultés que la France a eues et a encore en Algérie. Ce pays a un ministre des Affaires étrangères éminent en la personne de M. Couve de Murville. Il s'exprime avec une grande logique et beaucoup d'amabilité. Il est très apprécié au sein du Conseil de l'OTAN. Le Canada devrait en tout temps accorder à la France et à ses problèmes la plus grande compréhension. Cette nation est l'une de nos mères-patries et tous ceux qui se rendent en France le sentent. Je suis d'origine anglo-saxonne et pourtant quand je suis allé à Paris, dès ma sortie d'avion en fait, j'ai senti que j'étais chez moi, avec des membres de ma famille. Telle a été la réception qu'on nous a faite les deux fois que j'ai eu le privilège de visiter la France. Au sujet de l'OTAN, je répète qu'à mon sens rien n'indique sa dissolution prochaine. J'espère qu'on ne parlera plus, au Canada, d'une dissolution éventuelle de l'OTAN.

L'OTAN et le commerce

Je voudrais expliquer en quelques mots la position de l'OTAN devant les problèmes du commerce européen. Cela ne relève pas de moi mais plutôt du ministre

du Commerce et du ministre des Finances. J'avais cru que l'OTAN servirait à régler les problèmes relatifs au commerce européen, mais quand on pense que six États membres de l'OTAN font partie du Marché commun, — les Six, — et que quatre pays seulement de la zone européenne de libre-échange, la zone extérieure des Sept, font partie de l'OTAN, que deux États membres sont des pays nord-américains, le Canada et les États-Unis, et que trois autres, la Grèce, la Turquie et l'Islande ne font partie ni des Six ni des Sept, et quand on pense que la Suède, l'Autriche et la Suisse ne font pas partie de l'OTAN, quand on étudie la situation, on comprend que l'OTAN n'est pas l'endroit où il convient de discuter des problèmes relatifs au commerce européen. Par conséquent, le soin de trouver la solution a été confié à d'autres organisations et il est possible qu'une nouvelle organisation soit mise sur pied à cette fin... Chaque État membre de l'OTAN désire vivement faire tout en son pouvoir pour aider à résoudre ces problèmes difficiles des échanges commerciaux.

J'aimerais résumer ainsi mes propos sur l'OTAN: je trouve remarquable que l'OTAN soit devenue ainsi une organisation efficace et bien intégrée aux fins de la défense collective et en vue de la collaboration en maints domaines importants, mais non militaires. L'Organisation tire surtout sa force de la liberté et de l'indépendance de ses membres, des liens étroits que l'histoire, la culture et l'amitié ont tissés entre les pays d'Europe occidentale, les États-Unis et le Canada. Me fondant là-dessus, je crois que l'alliance pourra résoudre ses divergences, comme elle l'a fait jusqu'ici, dans un esprit d'amicale et mutuelle compréhension des intérêts de chacun.

Je passe maintenant au Commonwealth. Le Canada entretient d'excellentes relations avec les neuf autres pays membres du Commonwealth. Les dix attachent beaucoup de prix à cette association. Et pourquoi pas? Puisque leur qualité de membres du Commonwealth leur permet d'exercer une bien plus grande influence qu'ils ne le pourraient isolément.

Ils accordent beaucoup d'importance à cette association pour une autre raison: c'est qu'aujourd'hui, le Commonwealth est évidemment le meilleur lien entre les continents, car il joue un rôle important dans le domaine des affaires mondiales et, nécessairement, il travaille pour la paix. Notre Commonwealth s'étend si largement dans le monde qu'il doit travailler pour la paix. En cas de guerre, le Commonwealth aurait beaucoup plus d'ennuis que les États-Unis ou l'Union soviétique parce qu'il est tellement éparpillé sur le globe. Il ne fait aucun doute que tous les pays du Commonwealth travaillent aujourd'hui pour la paix.

Une autre raison de l'importance qu'on accorde à cette association, c'est que le Commonwealth grandit constamment, de telle façon qu'il donne l'exemple au reste du monde. Le premier octobre prochain, la Nigeria deviendra une nation libre et, de son plein gré, deviendra membre du Commonwealth des nations. La Nigeria, dont la population est de 30 millions, est l'un des principaux pays de l'Afrique; c'est le pays le plus peuplé de ce continent. Je crois qu'il possède la stabilité et l'organisation voulues pour contribuer grandement, non seulement

au Commonwealth, mais aussi aux Nations Unies et aux affaires mondiales en général. C'est un autre pays qui devient une nation indépendante sous l'égide du Royaume-Uni et des autres pays du Commonwealth.

Nous pensons à l'occasion à l'indépendance de l'Inde, ce grand pays qui est tellement ami du Canada depuis le jour où il a obtenu son indépendance, du Pakistan et de Ceylan, tous deux également amis du Canada, puis du Ghana, de la Malaisie et de la Nigeria et, bientôt, de la Fédération des Antilles, de l'Uganda, du Tanganyika et du Kenya, car tôt ou tard les problèmes de la fédération de l'Afrique centrale trouveront une solution. Lorsque nous pensons aux événements qui se déroulent en ce moment dans le Commonwealth nous avons toutes les raisons d'être fiers d'appartenir à cette association.

Je sais à la suite de mes entretiens à Londres avec lord Home, secrétaire aux relations du Commonwealth, et M. Selwyn Lloyd, que ces hommes d'État britanniques se préoccupent beaucoup de l'accession à l'indépendance de ces nouvelles nations. Ils travaillent sérieusement à l'élaboration des meilleurs moyens d'aider ces nations à obtenir leur indépendance. C'est là un travail d'hommes d'État du plus haut calibre.

Réunion des premiers ministres

Dans trois mois à peine les premiers ministres du Commonwealth vont se réunir et prendre d'importantes mesures progressistes. Je songe au rôle que notre propre premier ministre (M. Diefenbaker) a joué en 1957, où, quelques jours à peine après son accession au poste qu'il occupe aujourd'hui, il s'est rendu à Londres par avion afin d'y participer à une conférence du Commonwealth où il a joué un rôle de premier plan et a ainsi beaucoup aidé à assurer le succès de la conférence. Il nous quittera encore pour assister aux réunions qui débiteront aux premiers jours de mai et, vu les rapports et les liens d'amitié qu'il a noués avec les dirigeants de tous les autres pays du Commonwealth à la conférence de 1957 et lors du voyage qu'il a fait en 1958, je crois que le Canada sera appelé à jouer un grand rôle à la conférence du mois de mai 1960 pour renforcer davantage les liens qui unissent les pays du Commonwealth et pour réaliser les plans en vue de faire entrer de nouvelles nations sur la scène mondiale.

Il y a un autre aspect des relations du Commonwealth qui nous importe beaucoup à l'heure actuelle. Il s'agit du plan des bourses d'études. C'est en 1958 lors d'une conférence qui a eu lieu à Montréal que des dispositions ont été prises en vue d'organiser un plan de bourses d'études du Commonwealth; ce programme est sur le point d'être mis en œuvre. L'été dernier, une conférence sur l'éducation qui s'est tenue en Grande-Bretagne a fait progresser la mise en œuvre du programme des bourses d'études. La conférence a approuvé une proposition faite par le Canada en vue de l'échange de bourses d'études supérieures entre les différentes régions du Commonwealth. On a convenu que 1,000 bourses d'études au total devraient être échangées entre les nations du Commonwealth, et le Canada s'est chargé de placer 250 étudiants venant des autres parties du Commonwealth dans les universités et autres institutions canadiennes d'enseignement: cette initiative nous coûtera environ 1 million de dollars par année.

Le gouvernement a chargé un comité canadien des bourses d'études de régler les modalités de participation au programme des bourses d'études. Le comité fait du bon travail: il reçoit les demandes des étudiants étrangers qui désirent venir étudier au Canada et examine les demandes des Canadiens qui veulent aller étudier à l'étranger, sous le régime de ce programme. J'espère que, grâce à ce programme, de 100 à 125 étudiants d'autres pays du Commonwealth pourront venir étudier au Canada à l'automne. Ils séjourneront ici deux ans. Il y en aura environ 125 au début.

A la conférence du Royaume-Uni, les pays plus évolués ont également convenu d'accorder de l'aide dans le domaine de l'enseignement à leurs associés moins avantagés. Le Canada s'est engagé à aider en envoyant à l'étranger des équipes d'instituteurs pour former des instituteurs dans d'autres pays; il s'est engagé aussi à recevoir aux mêmes fins des stagiaires au pays. On travaille déjà à la réalisation de cette partie du programme...

Relations avec les États-Unis

Le quatrième sujet porte sur les relations entre le Canada et les États-Unis. On pourrait faire un très long discours à ce propos mais, aujourd'hui, je me contenterai de dire que nos relations avec les États-Unis sont excellentes. Elles sont établies sur une base personnelle entre notre propre premier ministre et le président des États-Unis, entre le secrétaire d'État et moi-même et entre divers autres ministres des deux gouvernements. On pourrait en dire autant à l'échelon des ambassadeurs. Le Canada est extrêmement bien servi à Washington par notre ambassadeur, M. Arnold Heeney. On l'aime beaucoup à Washington, et je crois qu'il accomplit là-bas un magnifique travail. De même, l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, l'honorable M. Wigglesworth, représente son pays d'excellente façon. A tous points de vue, les relations entre les deux pays ne sauraient être meilleures.

On a fait une démarche très importante il y a un an ou deux en établissant un comité législatif mixte formé de membres du Sénat et de la Chambre des communes et de membres du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis. D'ici quelques semaines, ce comité se réunira de nouveau, à Washington, je pense, cette fois. Ce groupe officieux a contribué pour beaucoup à créer un esprit d'entente dans les assemblées législatives respectives. Il y a aussi, bien sûr, les relations qui existent entre les simples citoyens des deux pays et qui sont probablement plus étroites et plus amicales que celles que pourraient entretenir entre eux les citoyens de deux autres pays du monde.

Notre séjour à Camp-David au début de novembre, à l'occasion de la réunion du comité ministériel conjoint en matière de défense, a été très fructueuse. Nous avons pu nous asseoir ensemble dans le salon de l'immeuble central et échanger nos vues franchement d'homme à homme, chacun se sentant libre de formuler des plaintes ou des avis. Les résultats en ont été bienfaisants. Je suis sûr que le peuple canadien, tout comme le peuple américain, est conscient de la valeur de ces résultats.

Il existe dans le monde d'aujourd'hui un lien très important. En voici un bon exemple: demain s'ouvriront à Ottawa des négociations entre les États-Unis et le Canada sur l'aménagement du fleuve Columbia. C'est un autre grand projet qui ne peut être réalisé que par la collaboration des deux pays. Cet aménagement, s'il se faisait, aurait une grande importance pour les citoyens de nos deux pays. Les représentants de nos deux pays ont pu se réunir dans des conditions qui, j'en suis sûr, permettront de résoudre la question.

Il en va de même pour le projet de Passamaquoddy dans les provinces Maritimes. La Commission mixte internationale l'a étudié, et j'espère qu'on finira par mettre au point un plan réalisable dont bénéficieront aussi bien les États de la Nouvelle-Angleterre que nos provinces Maritimes.

De même nous nous intéressons tous deux à une autre étendue d'eau... Je veux parler des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent. C'est une richesse commune qui n'est égalée par aucune possession commune de deux autres pays du monde. Sa contribution à la production de l'énergie, l'emploi qu'on en fait pour la navigation de plaisance ou commerciale et pour la protection du commerce frappent notre imagination. Pour conserver cette importante ressource, le Canada a dû opposer un refus à certaines demandes, auxquelles nous aurions pu faire droit s'il en eût été autrement, venant de certains intérêts américains qui voulaient drainer des eaux de ce bassin pour les utiliser à d'autres fins. Nous avons pu débattre toute cette question avec des représentants des États-Unis. Je crois que les deux nations comprennent très bien le porté de cette affaire.

Je me demande parfois si on comprend dans toutes les régions des États-Unis ou même dans toutes les parties du Canada quel rôle vital le Saint-Laurent et les Grands lacs ont joué depuis le commencement de notre histoire. Ce sont les deux facteurs géographiques qui ont le plus contribué à l'expansion du Canada. Les deux tiers de la population canadienne vivent dans cette région et elle tient peut-être une place bien plus importante dans l'économie du Canada que dans celle des États-Unis. Advenant que, cela seul se réalise, je crois que nos divergences à ce propos avec les États-Unis finiront par se résoudre.

Le Canada et l'Amérique latine

J'en viens à mon cinquième sujet, et je n'en aborderai que quatre autres. Je veux parler de l'Amérique latine. L'Amérique latine se compose de vingt républiques toutes éprises de liberté et toutes membres très efficaces des Nations Unies. Beaucoup de ces républiques ont fait partie de la Société des Nations. Aujourd'hui, elles jouent un grand rôle aux Nations Unies. Le président actuel des Nations Unies, M. Belaunde, du Pérou, s'est signalé par la façon admirable dont il s'est acquitté de cette tâche. L'Amérique latine a donné cinq présidents aux Nations Unies; c'est plus qu'aucune autre région du monde.

Les républiques de l'Amérique latine ont de l'amitié pour le Canada. Nous sommes toutes, pensent-elles, des nations américaines, comprises dans l'hémisphère occidental et qui ont beaucoup en commun. Les républiques latino-américaines souhaitent vivement augmenter leur commerce avec nous et nous aimerions

bien accroître le nôtre avec elles. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur le développement de nos relations culturelles avec ces pays d'Amérique latine.

Nous voulons accorder une attention particulière à l'Amérique latine. J'espère pouvoir aller en Argentine au mois de mai, à l'occasion des fêtes qui marqueront le 150^e anniversaire de l'indépendance de ce pays, ainsi que dans d'autres pays de l'Amérique latine. Je compte aussi m'entretenir avec les onze ambassadeurs du Canada qui occupent des postes en Amérique latine. J'estime que le Canada peut faire beaucoup plus qu'il n'a fait par le passé dans ce domaine.

Le Canada et l'Extrême-Orient

Le Canada et le Pacifique constituent le sujet suivant. Je me rends compte que bien des Canadiens ne paraissent guère se douter qu'il existe un océan Pacifique . . . J'ai l'intention de dire quelques mots au sujet des relations du Canada et des divers pays situés en bordure du Pacifique.

Tout d'abord, le Japon. Il y a quelques jours, nous avons reçu la visite du premier ministre, M. Kishi, et du ministre des Affaires étrangères, M. Fujiyama. Nous avons pu, de la façon la plus amicale, étudier tous les problèmes qui existent entre nos deux pays.

Les relations entre le Canada et le Japon sont excellentes. Aux Nations Unies, le Japon a été l'un de nos amis les plus constants. Il a été le premier à offrir d'appuyer notre résolution sur la radiation et ses représentants nous ont fourni une excellente collaboration. Dans le domaine du commerce, il s'est aussi montré bien disposé à collaborer. Il y a eu certaines difficultés au sujet des produits japonais importés au Canada qui nuisent à la vente de produits canadiens. Les Japonais ont toujours eu une attitude franche dans ces discussions et, comme je l'ai dit, les relations entre nos deux pays sont excellentes.

Poussant ensuite un peu plus loin au delà du Pacifique, nous retrouvons la vieille Indochine, le Sud-Vietnam, le Cambodge et le Laos. Là-bas, le Canada a fait partie d'une commission internationale établie aux termes de l'accord de Genève, et nous avons eu lieu de suivre de très près ce qui se passe dans ce coin du monde. Nous nous sommes inquiétés l'automne dernier de la situation au Laos. Il semblait y avoir là de quoi déclencher une guerre totale en Extrême-Orient. Le Canada a déclaré au Conseil de sécurité, et plus tard à l'Assemblée générale, qu'on devrait envoyer une délégation des Nations Unies au Laos et l'y maintenir. On a appliqué ce principe. Je crois qu'il y a encore là-bas des représentants des Nations Unies. Il n'y a pas eu de guerre et il semble que les difficultés s'aplanissent peu à peu.

Nous avons aussi pris part aux événements qui se déroulaient dans la région, parce que nous participons avec plusieurs autres pays au levé aérien du Mékong. C'est le fleuve le plus important de cette partie de l'Asie, tout comme le Saint-Laurent est la clef de la région où nous sommes. Nous avons là-bas des gens qui travaillent à ce levé, dont les avantages seront considérables pour toutes les nations de cette partie du monde.

En ce qui concerne la Malaisie, le gouvernement de ce nouveau membre du Commonwealth des nations accomplit un excellent travail, et nous entretenons avec ce pays d'étroits rapports d'amitié.

En Indonésie, la situation est analogue. Bon nombre d'étudiants indonésiens font leurs études au Canada. Nous avons une mission à Djakarta et les rapports entre les deux pays sont excellents.

En ce qui concerne l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ces pays comptent évidemment parmi nos amis, les plus vieux et les meilleurs; en effet, les liens qui nous unissent sont aussi solides qu'anciens. Nous collaborons étroitement au bien des Nations Unies et les rapports entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont toujours été excellents. J'espère que nous serons sous peu en mesure d'annoncer la conclusion de nos négociations commerciales avec l'Australie. Les divers problèmes qui se posent de temps à autre entre les pays membres du Commonwealth et nous-mêmes seront aplanis et résolus.

Reconnaissance de la Chine communiste

Je viens de dépeindre nos amis de l'autre côté du Pacifique, et je sais que tous les députés se demandent quelle est notre attitude au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste. La plupart des pays que j'ai mentionnés considèrent la question exactement, — ou à peu près, — de la même façon que le Canada; le Japon, par exemple, et, je crois, aussi la Malaisie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Gouvernement canadien n'estime pas que la Chine communiste devrait être reconnue dans les conditions actuelles. Je l'ai bien précisé en répondant aux questions qu'on m'a posées ici et là au Canada, et il n'y a nul besoin de faire, à nouveau, un long exposé de nos raisons.

En principe, ces raisons se réduisent à ce que nous estimerions décevoir nos amis dans cette partie du monde, surtout dans le Sud-Est asiatique, en reconnaissant la Chine communiste à l'heure actuelle. D'autre part, ce pays a fait défaut à l'égard de diverses résolutions adoptées par les Nations Unies. Certes, ses agissements au Tibet et en Inde au cours des derniers mois, n'ont facilité à aucun pays qui ne l'avait pas déjà fait la décision de le reconnaître.

Il y a une autre excellente raison qui devrait, je crois, être soulignée à la Chambre. Une des principales difficultés que pose le problème vient de ce que, vu l'attitude de Pékin, la reconnaissance de la Chine par le Canada, si elle n'est accompagnée de l'acceptation explicite des revendications de Pékin quant au droit exclusif de représenter la Chine aux Nations Unies et d'occuper Taiwan et Formose ne ferait tout probablement qu'aggraver nos relations avec la Chine communiste. Les faits sont là pour prouver la chose. A la dernière session du Congrès national du peuple tenu à Pékin en avril dernier, le premier ministre communistes Chou En-lai a dit sans équivoque, et je cite ses propres paroles: Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois. Nous sommes déterminés à libérer Taiwan, Penghu, Quemoy et Matsu. Les États-Unis doivent retirer toutes leurs forces armées de la zone de Taiwan. Le peuple chinois ne tolérera absolument aucun complot visant à morceler le territoire chinois et à créer deux Chines. Conformément à ce principe, tout pays qui désire établir des relations diplomatiques avec notre pays doit couper ses prétendues relations diplomatiques avec la clique de Tchang Kai-chek et respecter les droits légitimes de notre pays dans le domaine des affaires internationales.

Il est bien évident que le Gouvernement de Pékin ne s'en prend pas uniquement au gouvernement nationaliste installé dans l'île de Formose. Le Gouvernement de Pékin s'oppose à toute entente qui donnera à Formose un statut distinct, que ce soit sous un gouvernement nationaliste ou un autre. L'organisme officiel d'information de la nouvelle Chine a parlé, en fait, il y a quelques semaines, — et je cite textuellement, — “d'un complot fomenté par les États-Unis pour placer Taiwan sous la tutelle des Nations Unies”.

Le Moyen-Orient

Passons maintenant rapidement au Moyen-Orient... Le Canada n'est pas membre de l'OTASE et ne s'intéresse pas directement aux activités de cette organisation. Nous nous tenons, bien entendu, en rapports très étroits avec les nations qui appartiennent à l'OTASE. Nous traitons avec elles en tant que nations et non en tant que membres de l'OTASE. La même observation est valable à propos du traité de l'ANZUS.

Le Moyen-Orient est toujours un point bien névralgique. Le Canada a des ambassades dans la République Arabe Unie, en Israël, au Liban, en Turquie et en Iran, et j'espère que, d'ici peu, nous pourrons être représentés en Irak. Nos rapports avec tous ces pays sont bons, même s'ils ne s'accordent pas tous entre eux. Nous ne cessons de faire notre possible, bien entendu, pour apporter une solution aux problèmes si complexes qui se posent dans cette région. Nous sommes aussi directement en cause du fait de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies. Le 31 décembre, nous avions 945 hommes dans cette Force. Nos troupes occupent la deuxième place en importance parmi les sept unités nationales de la Force d'urgence.

Nous croyons que cette Force rend des services excellents et très précieux là-bas. S'il y a eu des difficultés sur la frontière israélo-syrienne il y a quelques jours, il n'est rien survenu de tel dans la région où est stationnée la Force d'urgence des Nations Unies. Évidemment elle n'est pas armée pour les grands combats. Elle n'a que des armes portatives, et n'est, à vrai dire, qu'une force de police. Mais nous croyons tous qu'elle rend de grands services et nous la considérons comme une force de pondération de première valeur dans le Moyen-Orient, sans compter qu'elle démontre que les Nations Unies sont en mesure, dans de telles circonstances, de mobiliser une force paramilitaire assez considérable comme moyen de séparer les forces combattantes et d'empêcher la reprise des hostilités entre des États souverains.

Nous nous intéressons énormément aussi au problème des réfugiés au Moyen-Orient. Cette question a été longuement débattue aux Nations Unies et le Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement, maintient sa contribution d'un demi-million de dollars à l'UNRWA qui s'occupe de ce domaine.

Utilité de l'Assemblée générale

En dernier lieu, il y a les Nations Unies. Si je fais passer les Nations Unies en dernier, ce n'est pas que cette organisation soit peu importante, car elle est certes aussi importante que n'importe quelle autre en ce qui a trait à la politique extérieure du Canada. C'est une organisation immense qui compte plusieurs milliers

d'employés, dont la plupart, à mon avis, sont imbus de la mentalité des Nations Unies. Au lieu de penser qu'ils travaillent pour leur propre pays, ils aiment à croire qu'ils travaillent pour les Nations Unies. Ils sont dirigés magnifiquement par le secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui réussit à rétablir l'ordre dans le chaos d'une façon étonnante. Si je m'imagine 82 partis dans cette enceinte tâchant de parvenir à des résultats et que je voie ensuite les représentants de 82 pays travaillant ensemble à New-York, je dois en conclure que quelqu'un, quelque part, a accompli des travaux de planification très minutieux. C'est vraiment inconcevable de voir comment on obtient des résultats dans cette organisation.

Pour un ministre des Affaires étrangères, les réunions de l'Assemblée générale sont extrêmement précieuses. J'ai pu m'entretenir avec au moins trente-cinq ministres des Affaires étrangères et je ne sais aucun autre moyen qui aurait permis de connaître leurs vues ou de leur communiquer les nôtres. Ces contacts à eux seuls ont largement justifié le temps passé à New-York pendant la session de l'Assemblée.

Le Canada a été représenté à la dernière Assemblée par une splendide délégation. Je suis très fier du rôle qu'elle a joué; ici je pense à tous ceux qui l'ont formée, ceux de l'extérieur, qui ne faisaient pas partie du ministère, les délégués et les substituts venant du ministère et les observateurs parlementaires recrutés dans tous les partis. Nous formions une équipe. Chacun dans le groupe a fait sa grande part et nous avons pu représenter le Canada de façon très acceptable durant toute l'Assemblée.

On est frappé également de voir tout le travail accompli par la mission permanente aux Nations Unies. Elle constitue en fait l'ambassade du Canada aux Nations Unies. Tant de travaux se font sous pression, — des résolutions et des amendements, des problèmes épineux qui surgissent si rapidement et si fréquemment, — que les décisions doivent se prendre à la hâte; différentes personnalités doivent être consultées en vitesse...

Notre principale initiative a consisté cette année à présenter une résolution dont l'application permettra de mieux réunir des données sur la radiation et les retombées, et permettra aussi de mieux disséminer ces renseignements. Nous avons eu beaucoup de mal à faire adopter cette résolution. Le vice-président de la délégation, mon secrétaire parlementaire, a réussi de façon admirable dans la poursuite de ces négociations. A mon avis, il s'est affirmé comme un représentant de première valeur aux Nations Unies. Avec un peu de chance, il sera appelé à jouer un rôle important dans les affaires extérieures du Canada.

Les négociations relatives à cette résolution ont pris du temps. De fait, elles ont duré plusieurs semaines. Nous avons dû convaincre les grandes puissances d'adopter la résolution et en même temps, nous avons dû convaincre les puissances orientales que nous ne cherchions pas à les tromper. Enfin, nous avons réussi à nous gagner dix co-parrains: l'Argentine, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'Italie, l'Irlande, le Japon, le Ghana, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Mexique. Pas une seule grande puissance parmi ces pays. Avec le concours des

puissances moyennes, nous avons obtenu l'appui unanime de l'Assemblée générale. J'espère que la résolution aidera beaucoup à résoudre les problèmes de radiation.

Élection au Conseil de sécurité

Il y a eu des complications à propos de l'élection à l'un des sièges non permanents du Conseil de sécurité. Le Canada appuyait la Pologne, pensant que le siège devait aller à un pays de l'Europe orientale en vertu de la convention verbale de 1946. A notre avis, l'élection ne devait pas tourner en guerre froide. La Pologne était en lice depuis un certain temps avant l'Assemblée des Nations Unies, tandis que la Turquie n'a pas été proposée avant la réunion à New-York. Pour toutes ces considérations, nous avons conclu que nous devons nous prononcer pour la Pologne. Beaucoup de nos amis ont pensé la même chose. Bon nombre de pays de l'Amérique latine, par exemple, en sont venus à la même conclusion. Les députés savent qu'il y a eu de nombreux tours de scrutin, environ 50 en tout. Personne ne voulait céder. La balance restait égale entre les deux camps. Enfin, notre délégation a beaucoup aidé à faire accepter le compromis suivant : la Pologne siègera la première année et la Turquie la deuxième année.

Les essais nucléaires nous ont aussi posé de difficiles problèmes. Il y a eu . . . une résolution condamnant les essais qu'on se proposait de faire dans le Sahara. Le Canada qui avait manifesté clairement dès le début sa décision de s'opposer aux essais atomiques, a appuyé la résolution. Certains de nos amis ont eu beaucoup de peine à comprendre pourquoi nous ne votions pas avec eux mais, comme nous estimions que notre ligne de conduite était la bonne, nous avons appuyé à fond la résolution.

Plus tard, nous avons pu appuyer la France au sujet de l'Algérie. Nous avons pensé que le général de Gaulle avait offert d'excellentes conditions en vue du règlement de ce problème et nous avons jugé que nous pouvions appuyer la France jusqu'au bout à ce sujet.

En certaines régions du Canada, on a critiqué notre vote sur la résolution relative à l'*apartheid*. Il s'agissait là aussi d'une question très difficile. Le gouvernement précédent, comme le gouvernement actuel, s'est opposé à toute politique de ségrégation raciale. Personne au Canada n'approuve une politique d'*apartheid*. L'ancien gouvernement avait jugé à propos de s'abstenir de voter à propos des alinéas condamnant directement l'Union Sud-Africaine et, dans certains cas, il s'était abstenu de se prononcer sur l'ensemble de la question. Je pense qu'il n'a jamais voté contre l'Union Sud-Africaine.

L'année dernière, le gouvernement actuel s'est prononcé contre l'Union Sud-Africaine sur une proposition rédigée en termes bien plus modérés que celle qui a été présentée à la dernière réunion des Nations Unies. Après mûre réflexion, nous avons voté en faveur des alinéas de la résolution condamnant l'*apartheid* en général, mais nous nous sommes abstenus de voter sur les paragraphes où l'Union Sud-Africaine était nommée et nous n'avons pas voté sur l'ensemble de la proposition.

L'automne dernier, l'Union Sud-Africaine a été élue à l'une des vice-présidences des Nations Unies, et son ministre des Affaires étrangères, M. Loewe,

a fait un excellent travail au sein de l'Assemblée. En outre, l'Union Sud-Africaine a à son crédit bien des réalisations remarquables qu'il ne serait pas inutile de rappeler au peuple canadien.

L'Union Sud-Africaine

Il y a environ 60 ans, les Boers se battaient vaillamment contre l'Empire britannique et il y avait des Canadiens parmi leurs adversaires. A la fin des hostilités, les Sud-Africains se sont vu offrir l'autodétermination. Les fameux chefs des Boers, le général Botha et le général Smuts, se sont mis en évidence en acceptant cette offre et en organisant un gouvernement dans ce pays. Quelques années plus tard, la première guerre mondiale a éclaté. Ils ont de fait apaisé une révolte déclenchée dans leur propre pays par un général qui avait combattu avec eux à peine dix ans plus tôt durant la guerre des Boers, et leurs troupes se sont rangées avec les nôtres durant toute la guerre mondiale.

Entre-temps, le général Smuts, devenu le maréchal Smuts, s'est révélé un des hommes d'État remarquables de mon époque. Outre sir Winston Churchill, il n'y a sans doute aucun homme d'État contemporain qui puisse se comparer au maréchal Smuts. Il a contribué pour beaucoup à établir la paix dans le monde.

Au cours de la seconde guerre mondiale, l'Union Sud-Africaine a de nouveau combattu à nos côtés. Avant de songer à voter contre elle et à prendre une décision préconisée par une délégation ici même il n'y a pas si longtemps, décision qui entraînerait l'expulsion de l'Union Sud-Africaine du Commonwealth, je conseille à tous les Canadiens de s'arrêter pour réfléchir quelques minutes. Si nous adoptons une telle ligne de conduite qui entraînerait l'expulsion de nations hors du Commonwealth, avant bien longtemps, il n'y en aurait plus de Commonwealth.

Le Canada estime que le Commonwealth est d'une telle importance dans les affaires internationales qu'une démarche comme celle qu'on a proposée desservirait le public canadien et le monde en général. Nous avons pu user de notre influence pour faire modifier des attitudes qui nous déplaisaient, mais il serait très peu sage, à notre avis, de condamner ouvertement un pays membre du Commonwealth comme on l'a proposé.

Et voilà . . . pour les neuf points qui ont été réduits à huit.

En terminant, qu'il me soit permis de dire que le Canada est un pays jeune et vigoureux qui devient de plus en plus fort. C'est un pays, comme je l'ai dit, qui a fait sa marque dans les affaires internationales, qui compte de nombreux amis et qui participe activement à diverses associations telles que le Commonwealth, l'OTAN et ainsi de suite. C'est, avant tout, une nation aux perspectives altruistes et idéalistes. J'estime que le Canada peut jouer aujourd'hui un rôle important dans la vie mondiale, un rôle peut-être aussi vital que n'importe quel autre pays du monde. La décade que nous entamons peut être celle du Canada dans les affaires internationales. C'est le noble objectif qui s'offre aux Canadiens, celui que je voudrais leur proposer cet après-midi et, en particulier, à ceux qui de temps à autre représentent la nation canadienne en notre Parlement.



A l'aéroport Malton de Toronto, M^{me} Ellen Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au Canada, reçoit un baiser de la petite Nevenska Filipovic. Cette enfant fait partie du premier groupe de familles de réfugiés, chacune comptant un tuberculeux, admises au Canada durant l'Année mondiale du réfugié. Paraissent aussi sur la photo, de gauche à droite: M. N. Bojovic, de l'International Institute of Metropolitan Toronto; la sœur de Nevenska; le docteur Matthew B. Dymond, ministre de la Santé en Ontario; M^{me} Filipovic. Les Filipovic, d'origine yougoslave, viennent du camp de réfugiés de Latina, en Italie.

Les affaires extérieures au Parlement

AL'OUVERTURE de la troisième session de la vingt-quatrième législature, le discours du trône contenait certains passages ayant trait à la politique étrangère. Durant la seconde moitié de janvier et durant le mois de février, le premier ministre, M. Diefenbaker, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, et le ministre des Finances, M. Fleming, ont fait des déclarations, plus ou moins longuës, sur les relations extérieures du Canada.

Discours du trône

Dans le discours du trône, lu le 14 janvier par le Gouverneur général, le major-général Vanier, les passages suivants se rapportent à des questions internationales qui recevront une attention particulière durant la session:

... Mon Premier Ministre sera heureux de se rencontrer avec les chefs des autres gouvernements du Commonwealth au début de mai. Le Commonwealth connaît actuellement une rapide évolution constitutionnelle. Au cours de cette année la Nigéria en deviendra un membre indépendant, ayant suivi dans son progrès le processus constructif dont le Commonwealth a donné l'exemple et qui permet à des territoires dépendants de devenir de nouvelles nations par une évolution pacifique.

Nous nous réjouissons de l'esprit qui a rendu possibles les progrès réalisés depuis un an dans les rencontres entre les chefs de grandes nations, et nous croyons qu'avec de la sagesse et de la patience, la série de réunions qui doivent débiter à Paris en mai pourront amener les résultats que nous souhaitons tous. Le Canada demeure disposé à appuyer sans réserve par des échanges de vues, surtout au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ceux qui travaillent directement à élaborer des solutions diplomatiques équitables.

Une paix durable entre les nations, fondée sur la compréhension et la tolérance, est le plus profond désir des Canadiens. Le Gouvernement continue à considérer comme un objectif essentiel la réalisation, dans la plus grande mesure possible, d'un désarmement contrôlé. Le Canada ne ménagera aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités en tant que membre du Comité de désarmement formé de dix nations. Les pays qui possèdent des armes nucléaires ont déjà fait des progrès dans l'établissement d'un traité visant à faire cesser les essais de ces armes et à établir un régime de contrôle international.

Il a été réconfortant pour nous de constater l'approbation unanime que les Nations Unies ont accordée à la proposition canadienne en faveur de l'échantillonnage et de l'analyse plus étendus et plus efficaces des éléments radio-actifs présents dans l'atmosphère, le sol et les aliments. A cette fin, nous demanderons les fonds nécessaires pour permettre au Canada de jouer un rôle de premier plan dans ce programme.

Il y a lieu de prévoir que les progrès techniques faits récemment dans la pénétration des espaces interplanétaires mèneront à d'autres réalisations éclatantes. Le Canada se réjouit de pouvoir participer activement aux travaux du Comité des Nations Unies visant à assurer l'utilisation des espaces interplanétaires à des fins exclusivement pacifiques.

L'aide économique et technique aux nations du monde moins développées reste nécessaire pour des motifs humanitaires, et aussi pour que soient jetés les fondements économiques de la paix et du progrès ordonné dans ces pays. Il vous sera donc demandé de continuer nos programmes d'aide à d'autres nations moins développées, surtout parmi celles du Commonwealth. Vous serez également invités à voter les fonds nécessaires au programme, adopté sur proposition du Canada, en vue de l'échange de bourses d'étude et de recherche au sein du Commonwealth.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans la recherche d'une base satisfaisante pour la mise en valeur de l'énergie du fleuve Columbia en collaboration avec les États-Unis, et des négociations à cette fin ont déjà été entamées avec le Gouvernement des États-Unis. Les résultats seront soumis à l'approbation du Parlement, à qui on demandera l'autorisation de prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada d'assurer la pleine utilisation de cette précieuse source d'énergie. Le Gouvernement du Canada demeure disposé à collaborer avec la Colombie-Britannique à la mise en valeur en commun des richesses virtuelles de ce grand fleuve.

Les échanges internationaux forment un des éléments principaux de la prospérité du Canada et doivent continuer d'intéresser le Parlement au plus haut point. L'intensification des exportations de divers pays nous offre de nouvelles possibilités commerciales en nous posant toutefois des problèmes de concurrence. Des événements, aux répercussions très étendues pour notre commerce, se produisent en ce moment en Europe et deux de mes Ministres sont à Paris aujourd'hui pour discuter ces sujets avec des représentants d'autres nations . . .

Le Canada et la défense collective

Au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre a dit au sujet de la politique de défense du Canada:

. . . Nous savons tous que le problème de la défense demeure pour nous la cause principale des énormes dépenses que nous, du monde libre, sommes obligés de faire . . . Une ligne de conduite rigide ou définitive ne tiendrait aucun compte des changements qui se produisent sur le plan international. De fait, il y a trois jours, M. Khrouchtchev a fait un discours dont j'ai aussi l'intention de parler et qui, en tous points, confirme l'opinion que le ministre de la Défense nationale a exprimé à maintes reprises dans cette enceinte à l'époque de l'annulation du contrat du CF-105, c'est-à-dire que l'ère des bombardiers montés approchait de son terme et que les années soixante seraient l'ère des missiles.

Avant-hier, M. Khrouchtchev a, dans un exposé circonstancié, repris presque exactement les vues exprimées par le ministre de la Défense nationale, qui avait obtenu ses renseignements des chefs d'état-major qui occupent des postes responsables ainsi que des diverses parties du monde libre qui réunissent des données à ce sujet. Effectivement, lorsqu'il a adopté cette attitude, beaucoup de gens d'un bout à l'autre du Canada ne pouvaient pas croire que l'URSS était sur le point de décréter la fin du bombardier monté.

Je parle de cette question parce que, dans le domaine de la défense, l'incertitude dans laquelle se débat tout le monde libre vient de ce qu'on ne peut jamais déterminer définitivement si l'URSS a l'intention de faire la guerre ou si, la faisant, ce serait une guerre nucléaire. Cette discussion sur la question de savoir les mesures qu'il faudrait prendre au sujet de la défense a lieu non seulement au Canada, aux États-Unis, en France, dans le Royaume-Uni et les pays libres de l'Europe mais partout dans le monde. Les États-Unis suivent une ligne de conduite fondée sur le principe que si la guerre éclate, ce sera un cataclysme nucléaire et que par conséquent l'armée de terre et les armes classiques joueront un rôle de second plan.

La politique de défense ne peut pas être certaine. Si elle pouvait l'être et si nous pouvions arrêter aujourd'hui la ligne de conduite à suivre pour les trois ou quatre prochaines années, on pourrait réaliser des économies considérables... Si nous pouvions prévoir ce que l'URSS va faire, nous pourrions, bien entendu, prévoir la ligne de conduite à suivre aussi clairement que chacun d'entre nous peut scruter le passé.

Le Livre blanc de la Défense publié en avril 1959 exposait clairement et en détail l'attitude du Gouvernement canadien au sujet de la défense. La politique de défense du Canada découle directement de notre politique extérieure et elle vise à assurer notre sécurité nationale et le maintien de la paix mondiale. Nous atteignons ces objectifs au moyen d'ententes collectives au sein de l'OTAN et des Nations Unies. La politique de défense du Canada consiste à fournir des troupes pour assurer la défense de l'Amérique du Nord en cas d'attaque, pour assurer la défense collective de l'OTAN et empêcher tout conflit en Europe et dans l'Atlantique nord; elle consiste aussi à aider les Nations Unies à atteindre leurs objectifs de paix.

On y expose en détail la ligne de conduite à suivre. Comme on sait que toute agression se produirait très probablement sans ou presque sans avertissement on y précise que les forces de défense du Canada doivent être au plus haut point prêtes à toute éventualité. Il y est question de l'attitude du Gouvernement canadien, attitude fondée sur les meilleurs renseignements que nous puissions obtenir. D'après ce Livre blanc, on estime que la menace des bombardiers pilotés est moins grave qu'on l'avait d'abord prévu et que de plus, en 1962, lorsque l'ARC aurait pu commencer à se servir du CF-105, il est probable que la pire menace viendra plutôt des projectiles à longue portée que des bombardiers pilotés.

Voilà ce que disait le Livre blanc d'avril 1959. Confirmation nous en a été donnée par M. Khrouchtchev il y a deux jours. Je l'ai dit il y a un moment. notre politique de défense est vouée au maintien de la paix. Nous savons qu'il n'y aura pas de vainqueur dans la prochaine guerre. Aujourd'hui un pays ne voit pas dans la guerre un moyen d'imposer ses vues et de faire avancer ses ambitions politiques. Cette époque est révolue. De nos jours, forces armées et dépenses de défense ne visent qu'à préparer le pays, placé sous la menace imminente d'une attaque nucléaire forcenée à une riposte foudroyante d'égale force ou du moins assez forte pour arrêter l'agresseur.

Autrement dit, nous avons une politique de défense collective. Conscients de l'évolution constante de la défense en cette ère d'armes thermo-nucléaires, de fusées et de navires de l'espace, nous avons cherché à donner au Canada les meilleures défenses possibles dans les domaines qui compteront dans deux, trois ou quatre ans d'ici. Les dépenses pour du matériel dont on ne peut raisonnablement qu'envisager la caducité éventuelle seront donc maintenues au minimum.

Je m'arrêterai plus longuement sur le discours de M. Khrouchtchev lorsque j'aborderai les affaires internationales. Il reste qu'il a déclaré que l'URSS possède d'immenses réserves de fusées et de projectiles, abandonne le bombardier piloté et a mis au point une nouvelle arme secrète qui fait d'elle la nation la plus puissante du monde.

Nous avons pour principe d'assurer le maximum de rendement de la défense, toute décision devant se fonder sur la nature des armes à la lumière des meilleurs renseignements disponibles . . .

L'Europe et l'économie mondiale

Le 18 janvier, le ministre des Finances, M. Fleming, a présenté à la Chambre des communes un rapport au sujet des réunions sur des questions économiques qui ont eu lieu à Paris durant la deuxième semaine de janvier. Treize nations y prenaient part et M. Fleming y représentait le Canada.

. . . Je désire présenter un rapport à la Chambre sur les importantes réunions qui ont eu lieu à Paris la semaine dernière sur des questions économiques de portée générale. . . Mon collègue, le ministre du Commerce, M. Churchill, et moi-même y représentions le Gouvernement canadien. Nous regrettons tous deux de n'avoir pu, pour cette raison, assister à l'ouverture de la session.

Avant de relater les événements de la semaine dernière, je ferais peut-être bien de rappeler les circonstances qui ont mené à ces réunions. Je sollicite l'indulgence de la Chambre car la complexité de la situation et le déroulement rapide des derniers événements exigent un exposé assez long. Lorsque je parle de l'Europe dans mon exposé, ce terme comprend le Royaume-Uni.

Immédiatement après la guerre, . . . les États-Unis ont versé à l'Europe des prêts de reconstruction; toute proportion gardée, le Canada a fait à l'Europe

des prêts encore plus considérables. Toutefois, il devint bientôt évident que ces prêts ne suffisaient pas pour assurer le parfait redressement économique de l'Europe. Nous nous souvenons tous de la vague d'espoir et d'optimisme qui a déferlé à travers l'Europe et autour du monde quand le général Marshall annonça en juin 1947 l'institution du célèbre plan Marshall. Sous le régime de ce plan, l'Europe, grâce à l'aide économique considérable qu'elle a reçue des États-Unis, a réalisé sa reprise économique d'après-guerre. Tout en étant essentiellement économique, le plan Marshall avait, bien entendu, une grande importance politique. Il favorisait des rapports plus étroits entre les pays européens, grâce surtout au rôle joué par un nouvel organisme connu sous le nom d'Organisation européenne de coopération économique, ou l'OECE. Le Canada et les États-Unis devinrent tous les deux membres associés de l'OECE en 1950, ce qui témoignait de leur contribution à la reprise européenne et de leur participation conjointe à l'OTAN.

C'est alors qu'un fait nouveau d'une nature assez différente est survenu. Six pays d'Europe, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, commencèrent à établir des plans en vue de l'organisation d'une association beaucoup plus étroite. Dans l'élaboration de ces plans, la création de liens solides entre la France et l'Allemagne avait une importance particulière. Au cours des années ultérieures, les Six ont convenu de constituer la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'organisme européen de l'énergie atomique connu sous le nom d'EURATOM ainsi que la Communauté économique européenne ou Marché commun. . . . Le GATT autorise la formation de marchés communs à des conditions précises. En conséquence, les Six se préparent à abolir, durant une période de 12 à 15 ans, les restrictions commerciales de toute nature à l'égard les uns des autres et à établir un tarif douanier commun dont seraient frappées les importations venant du reste du monde.

Une telle initiative se comprend. Mais il est bien compréhensible aussi que les autres pays de l'Europe, qui s'étaient associés aux autres initiatives déjà mises en œuvre en Europe après la guerre mais qui, pour des raisons d'ordre politique ou économique, n'ont pu se joindre aux Six, éprouvent des sentiments mixtes au sujet des plans de ce groupe. Si ces autres pays ne pouvaient participer à toutes les activités politiques des Six, ne pouvaient-ils pas au moins participer aux ententes d'ordre économique? C'est ainsi que le Royaume-Uni a proposé une zone de libre-échange industriel englobant toute l'Europe. Malheureusement toutefois, les deux mouvements, un favorisant une étroite collaboration avec les Six, et l'autre prônant une association beaucoup plus libre de 17 pays ont abouti, en décembre 1958, à une impasse à une conférence ministérielle de l'Organisation européenne de coopération économique.

Devant cet état de choses, sept pays européens, c'est-à-dire le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, l'Autriche et le Portugal, ont vite décidé de créer entre eux une zone de libre-échange. Ils ont pris cette décision en partie en raison des avantages que les membres en tireraient, mais aussi avec

l'espoir qu'en temps utile les Six jugeraient plus acceptable l'idée d'une zone de libre-échange englobant toute l'Europe. De plus ils craignaient qu'à défaut d'une telle entente, les Six, de par la force de leur position, soient portés à signer des ententes commerciales distinctes avec chacun des pays du groupe des Sept. Ainsi donc, à la fin de l'année dernière, les 18 membres de plein droit de l'Organisation européenne de coopération économique se partageaient pour former "les Six" et "les Sept", tandis que les cinq autres pays n'avaient adopté aucune forme spéciale d'association entre eux.

Depuis l'échec des négociations au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, en décembre 1958, les Six et les Sept n'ont trouvé aucun terrain d'entente en vue de pourparlers sérieux entre eux, et on redoute de plus en plus la possibilité d'une rupture entre les pays européens, rupture dont les répercussions s'étendraient bien au delà du domaine économique.

Tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, les Canadiens doivent appréhender une scission qui se produirait entre nos associés de l'OTAN. Nous comptons dans une grande mesure, pour notre défense commune, sur la puissance et la solidarité de l'Europe occidentale. Même si, bien entendu, la réunion de Paris n'était aucunement une réunion de l'OTAN, — et par sa composition ne pouvait être telle, — le Canada a participé à la conférence de la semaine dernière en vertu de l'article 2 du traité de l'Atlantique Nord qui oblige ses adhérents à "chercher à éliminer tout conflit dans leurs politiques économiques internationales".

Notre préoccupation économique portait sur deux points. Nous craignons que la situation qui se dessine en Europe n'élève, au sujet des biens venant de l'extérieur, des barrières commerciales plus restrictives que de raison, ou même injustifiables. Nous redoutions également de nouvelles distinctions préjudiciables aux produits canadiens, quelque nouveau système préférentiel européen qui nous tiendrait à l'écart au détriment de nos exportateurs.

Le ministre du Commerce a exprimé ces inquiétudes de façon très claire et très énergique en disant ceci, notamment, à la séance d'ouverture de la semaine dernière:

Il n'est guère nécessaire que je rappelle aux personnes ici présentes la grande importance que revêt le commerce international pour le Canada . . . Nous avons de grands marchés en Europe absorbant 30 p. 100 de nos exportations, et la plupart des pays européens ont au Canada des marchés importants, en pleine expansion . . . Le Canada a craint que les politiques de la Communauté économique européenne et de l'Association européenne de libre-échange n'aient des effets restrictifs sur le commerce international . . . Il est de notre intérêt évident à tous . . . que soient maintenues des règles généralement acceptées qui assurent un accès raisonnable et équitable aux marchés mondiaux.

Toute mesure protectionniste ou d'exception prise en Europe contre les importations provenant du Canada serait, à nos yeux, singulièrement indéfendable à la lumière de la puissance économique qui s'est produite en Europe ces deux ou trois dernières années. Cette puissance a apporté la convertibilité tant désirée des devises européennes ainsi que l'abolition rapide et bien accueillie des entraves au commerce. L'Europe a renforcé ses réserves d'or et de dollars,

en grande partie grâce aux États-Unis. De fait, les pays d'Europe se trouvent maintenant en mesure de réexaminer sous un jour nouveau, non seulement leur politique relative aux échanges commerciaux et au tarif douanier, mais également leur capacité de venir en aide aux pays sous-développés. Cette amélioration sensible de l'équilibre de la puissance économique mondiale constituait une partie importante du fond sur lequel se sont déroulées les réunions de la semaine dernière.

Entre-temps, l'OECE était arrivée à un carrefour décisif, et les vues divergeaient beaucoup quant au rôle qu'elle était appelée à jouer.

Washington, tout comme Ottawa, portait un intérêt croissant à ces questions. En novembre et en décembre de l'année dernière, le sous-secrétaire d'État américain, M. Douglas Dillon, a visité l'Europe afin d'approfondir ces questions. Son voyage a accéléré la concrétisation des idées et la marche des événements à un point que ni lui ni personne d'autre n'aurait pu prévoir. Il était devenu évident qu'il fallait agir, et agir sans délai.

M. Dillon se trouvait à Paris vers la mi-décembre juste avant que commencent les réunions du Conseil de l'OTAN et une semaine avant que débute la réunion au sommet occidentale. Les ministres de la délégation canadienne à l'OTAN ont pu ainsi discuter avec les ministres des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays des événements qui se déroulent à un rythme rapide.

Les quatre chefs d'État ont décidé le 20 décembre d'adresser une invitation à 13 pays, dont le Canada, ainsi qu'à la Commission économique européenne, les conviant à assister à la réunion qui a débuté à Paris mardi dernier.

La semaine précédente, le ministre du Commerce et moi-même étions allés à Washington pour des entretiens préliminaires et officieux avec M. Dillon et le secrétaire du Trésor, M. Anderson. Ces entretiens ont été très pratiques. Les deux secrétaires des États-Unis en ont profité pour nous assurer qu'ils partageaient les inquiétudes que nous inspire la question de l'accès aux marchés européens, non seulement pour nos articles manufacturés, mais aussi pour les matières et les denrées alimentaires d'un intérêt particulier pour le Canada.

Dès son arrivée à Paris, la délégation canadienne a eu d'utiles entretiens avec les autorités françaises de même qu'avec le ministre des Finances et le ministre du Commerce du Royaume-Uni.

Comme nous le redoutions d'ailleurs, le chiffre treize s'est révélé un numéro de mauvais augure. Les treize pays se répartissaient ainsi: deux de l'Amérique du Nord, cinq des Six, cinq des Sept et un dit "européen neutre". Il restait donc sept pays européens qui n'avaient pas été invités. Bien naturellement, la plupart d'entre eux en ont éprouvé du mécontentement et ils ont récriminé. La raison alléguée contre une réunion de vingt pays, c'est que certains pays de l'Europe, mécontents du rôle que l'OECE a joué récemment, estimaient qu'une assemblée de vingt pays aurait été considérée comme une réunion de l'OECE même.

Mais les sept pays en question n'ont pas été les seuls à s'émouvoir de la tournure des événements. Un peu avant la date fixée pour la réunion de Paris.

le Gouvernement canadien a reçu des demandes de renseignements et des instances de plusieurs autres gouvernements, dont certains de pays du Commonwealth et d'autres pays encore. Tous s'inquiétaient de ce qu'on méditât éventuellement l'adoption d'importantes mesures et d'importantes décisions qui les touchaient de près sans qu'ils eussent directement voix au chapitre. Ces gouvernements peuvent être certains qu'au cours des dernières réunions, la délégation du Canada a fait tout ce qu'elle a pu, et non sans succès, pour s'assurer que les intérêts de ces pays ne soient pas négligés.

Les instances qu'on nous a soumises servent à nous rappeler de façon bien nette les dangers et méfaits possibles inhérents à un régionalisme restrictif, dût-il se manifester en Europe ou dans d'autres continents. Les intérêts politiques et commerciaux vont de pair. Ce n'est pas dans les tentatives d'une région qui chercherait à s'isoler du reste du monde que les problèmes commerciaux trouveront leurs solutions les plus salutaires et les moins propres à diviser, mais bien dans des ententes qui peuvent s'appliquer à toutes les nations libres dans l'harmonie et l'égalité.

Les choses paraîtront peut-être plus simples si je précise que la semaine dernière il y a eu à Paris en réalité trois réunions successives et, en un sens, tout à fait distinctes et que toutes les trois se sont occupées de trois thèmes. La première réunion a été celle des treize, la seconde a été celle des vingt qui siégeait à titre d'égaux indépendants et la troisième a été celle du conseil de l'OECE à laquelle les vingt assistaient et où le Canada et les États-Unis ne figuraient que comme membres associés sans le droit de vote comme sans obligations. C'était la première fois que des ministres canadiens assistaient à une réunion de l'OECE. Dans le passé, le Canada était représenté par des fonctionnaires plutôt que par des ministres.

Les trois thèmes des réunions ont été le commerce, l'aide et l'organisation, c'est-à-dire la réorganisation de l'OECE. Chacune a abouti à une résolution qui a été adoptée d'abord par les treize et ensuite, sans modification, par les vingt . . .

Il convient de signaler pour commencer ce qui s'est produit dans le domaine de l'Organisation. Il devint évident tout de suite que la plupart des pays européens souhaitaient que l'Organisation européenne de coopération économique soit remaniée ou reconstituée de façon à pouvoir accomplir les tâches des années 60, plutôt que celles du plan Marshall et des années 50. Une telle révision permettrait aussi l'adhésion du Canada et des États-Unis comme membres de plein droit.

On entreprendra ce remaniement en deux étapes. D'abord, quatre spécialistes dans leur propre domaine rédigeront un rapport et soumettront des recommandations. Par la suite, des réunions et des pourparlers auront lieu au besoin entre les vingt gouvernements. La première réunion se tiendra le 19 avril. Tout le procédé d'approbation, y compris la ratification par le Congrès des États-Unis, se prolongera sans aucun doute pendant une bonne partie de l'an prochain. Un des spécialistes viendra du groupe des Six, un autre du groupe des Sept, le troisième des États-Unis et le quatrième des autres pays.

Au cours des réunions, le représentant des États-Unis a fait savoir que le gouvernement de son pays est disposé à se joindre à l'organisation reconstituée, pourvu qu'elle adopte une constitution satisfaisante et que le Congrès donne son assentiment. Quant au Gouvernement canadien, nous voudrions bien que le Canada aussi trouve le moyen d'en devenir membre. En Europe, la période des difficultés économiques d'après-guerre est finie, et l'Europe est maintenant une force de plus en plus importante dans les affaires mondiales... Dans ces conditions, puisque les intérêts vitaux de l'Europe et du monde sont en jeu, le Canada doit être disposé à participer entièrement à cette Organisation.

La deuxième question étudiée à Paris a été celle de l'assistance, et je vais en dire quelques mots. Les pays de l'Europe montrent qu'ils sont non seulement plus capables, mais plus disposés à accorder leur aide tant dans le cadre d'organismes à activité multilatérale comme les Nations Unies et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, que d'une façon bilatérale, comme nous l'avons fait depuis près de dix ans dans le cadre du Plan de Colombo et autrement. Il a été convenu qu'en attendant la reconstitution de l'OECE, huit pays devraient mettre en commun leur expérience et leurs connaissances au sujet des programmes d'aide. Cette décision ne comporte aucun engagement financier, et nous ne prévoyons aucune modification au programme d'aide du Canada qui est compris dans le budget de la prochaine année financière. En plus de notre pays, les membres de cet organisme sont la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis, et puis la Commission du Marché commun. Le comité est autorisé à s'adjoindre de nouveaux membres. L'organisme consultera la Banque internationale afin d'éviter que son activité ne fasse double emploi avec la sienne ou celle d'autres organismes internationaux.

Le troisième sujet portait sur les échanges commerciaux et, pour le Canada, c'était évidemment le plus important. Il a été convenu de façon générale qu'en attendant la reconstitution de l'OECE, il faudrait instituer une sorte de groupe d'étude où il serait possible de discuter les problèmes des Six et des Sept dans leur contexte européen et mondial. Vu les vives divergences quant aux attributions précises du nouveau comité du commerce, et au nombre des pays qui en feront partie, la délégation canadienne a présenté des propositions formant la base d'une résolution qui a été adoptée par la suite comme décision unanime de la conférence. On a convenu de constituer un comité composé de vingt pays, y compris le Canada naturellement, autorisé à créer des sous-comités. Bien que les relations entre les Six et les Sept aient la priorité, les attributions du comité ne se limitent pas uniquement aux aspects européens des relations commerciales, toutefois. Il a été décidé aussi que le secrétaire exécutif du GATT ferait partie du comité. Il y jouera, j'en suis sûr, un rôle utile et sa présence devrait calmer, dans une certaine mesure du moins, les appréhensions des nombreux pays non européens qui craignaient que les pays européens, préoccupés par leurs propres difficultés, puissent léser les intérêts et les droits des nations extérieures.

En ce qui concerne les trois résolutions, mais surtout la résolution portant sur le commerce, la délégation canadienne a réussi à faire valoir d'acceptables solutions des problèmes généraux, tout en sauvegardant les intérêts canadiens.

Au cours des réunions de la semaine dernière, le temps nous manquant, nous n'avons pas abordé de problèmes fondamentaux du commerce. Le but était d'établir, après entente, des rouages administratifs qui permettraient de s'attaquer à ces problèmes. C'est ce que réaliseront maintenant le Comité commercial et ses sous-comités. Il appartient aux pays intéressés de faire fonctionner ces rouages le mieux possible en vue de régler leurs problèmes, sans, pour autant, sacrifier les intérêts des autres. Le Gouvernement du Canada espère sincèrement que tous les pays intéressés sauront bel et bien profiter de l'occasion.

A cet égard, nous devons reconnaître que l'issue des problèmes économiques qui existent actuellement en Europe aura des répercussions prononcées dans tout le monde. Les programmes commerciaux ne sont pas élaborés dans l'isolement; ils sont le fait d'une action réciproque. Les programmes commerciaux qui seront mis en vigueur en Europe ne manqueront pas d'influer sur les programmes des États-Unis, et les programmes des deux côtés de l'océan sont d'une importance capitale pour le Canada.

Les réunions de la semaine dernière marqueront peut-être une date mémorable. Au cours de ces réunions, les États-Unis ont de nouveau montré qu'ils pouvaient donner une direction des plus avisées. Et cette direction intéressait les relations entre les États-Unis, l'Europe et le reste du monde.

Depuis la guerre, renonçant à leur isolationisme traditionnel, les États-Unis ont volontiers admis qu'ils avaient intérêt à travailler à la reconstruction d'un continent dévasté et à le défendre contre les dangers d'expansion et d'agression venant de l'Est.

La semaine dernière, des pays d'Europe ainsi que les États-Unis et le Canada se sont réunis pour étudier sur un pied d'égalité les problèmes économiques qui leur sont communs. Rappelons-nous qu'il ne s'agissait pas seulement de la menace d'un partage du commerce en Europe, mais aussi des problèmes posés par les balances des paiements et l'accroissement de l'aide accordée par les pays industrialisés du monde libre à ceux qui ne le sont pas. Les pays participants étaient prêts à s'intéresser aux obligations de la communauté atlantique, non seulement à l'intérieur de ses cadres, mais dans le monde en général. Aucun événement ne pouvait mieux servir l'intérêt de notre pays.

Depuis toujours, le Canada est un pays de l'Atlantique nord. Son histoire en effet le lie au Royaume-Uni, à l'Europe occidentale et aux États-Unis. Nous ne pouvons espérer atteindre notre plein épanouissement que si l'harmonie règne entre l'Europe et les États-Unis. Le Canada est aussi membre du Commonwealth et du monde libre, et son commerce s'étend à toutes les parties du monde. De même que nous avons invité fortement le Marché commun européen et l'Association européenne de libre-échange à regarder à l'extérieur, ainsi devons-nous

soutenir que tous les pays de l'Atlantique nord doivent aussi regarder à l'extérieur...

Aide à l'Inde aux termes du Plan de Colombo

Le 19 janvier, M. Green a fait à la Chambre une brève déclaration au sujet de l'aide accordée à l'Inde par le Canada en 1959-1960 aux termes du Plan de Colombo:

Les députés aimeront savoir qu'aux termes du programme du Plan de Colombo pour 1959-1960, le Canada a convenu de mettre à la disposition de l'Inde le montant de 25 millions de dollars qui servira à fournir les produits et l'outillage canadiens qu'a demandés le Gouvernement de l'Inde pour l'aider à poursuivre son deuxième plan quinquennal de mise en valeur.

Ce montant servira aux fins suivantes: une tranche de 11.5 millions de dollars est destinée à fournir des métaux industriels comprenant de l'aluminium, du cuivre et du nickel, métaux nécessaires pour assurer un niveau satisfaisant d'activité industrielle et d'emploi pour le reste du plan quinquennal en cours; une tranche de 7 millions de dollars est destinée à fournir du blé pour parer d'urgence à la disette qui sévit; 2.55 millions de dollars pour des engrais chimiques qui serviront à résoudre un des problèmes les plus urgents de l'Inde, un accroissement de la production de denrées alimentaires; 2 millions de dollars serviront à l'achat de locomotives diesel; \$130,000 pour trois appareils de radiothérapie pénétrante au cobalt; \$700,000 en vue d'autres travaux à effectuer au réacteur canado-indien de 8.7 millions de dollars en voie de construction près de Bombay; \$250,000 pour du matériel radio-télétype en vue d'aider l'Inde à compléter ses installations météorologiques; \$120,000 pour de l'amiante brut nécessaire à la construction d'usines et de locaux industriels; \$750,000 qui permettront d'étudier la possibilité d'aménager quatre entreprises hydro-électriques que l'Inde a demandé au Canada de financer si possible dans les cadres du Plan de Colombo:

En plus de verser ces allocations financières, le Canada poursuit son programme de coopération technique dans l'Inde, comme partie de son programme d'ensemble, dans les cadres du Plan de Colombo, en faveur du Sud et du Sud-Est asiatiques.

En ce qui concerne le programme d'aide à l'Inde pour 1958-1959, il a été convenu qu'un montant de \$380,000 qui n'avait pas été affecté à des entreprises spécifiques dans le cadre de ce programme, sera utilisé pour fournir du cuivre pour une valeur de \$250,000 et de l'outillage d'une valeur de \$130,000 en vue d'améliorer le système de distribution du lait à Calcutta.

Politique canadienne au sujet du désarmement

D'un discours du premier ministre à la Chambre, le 11 février, nous reproduisons les parties qui concernent le désarmement:

... Nous croyons que l'Occident devrait, à l'occasion des pourparlers qui doivent débiter le mois prochain à Genève entre les dix puissances, se mettre

d'accord sur une attitude qui servirait de point de départ aux négociations avec l'URSS, et voici où nous voulons en venir: nous voulons présenter des propositions et des vues qui aideront à tracer un programme de désarmement international qui sera pratique et réalisable et qui en même temps n'exposera pas la sécurité nationale.

... Voici, en abrégé, les opinions qui représentent, à mon avis, la façon de penser de l'ensemble des Canadiens à ce sujet. D'abord, il faudrait orienter la politique du Canada vers la réalisation de la plus grande mesure possible de désarmement et vers la réduction des forces armées qu'on pourrait vérifier et contrôler sans mettre en danger la sécurité de la nation en cas d'agression.

Deuxièmement, quoi qu'on fasse, on ne pourra l'accomplir d'un jour à l'autre, et il faudra réaliser le programme petit à petit, ou par étape. Je proposerai à cette fin d'examiner immédiatement la possibilité d'un contrôle des missiles porteurs d'armes nucléaires de destruction massive, et donner une priorité à ce contrôle. Il faudrait aussi en arriver à un accord afin de déterminer où se trouveront les rampes de lancement. Troisièmement, on a beaucoup parlé, à la conférence de Pugwash, des armes de nature biologique et chimique. A mon avis, il est temps que les nations s'entendent pour interdire la fabrication et l'usage des armes biologiques et chimiques.

Quatrièmement, — et nous arrivons maintenant au problème qui dépasse en importance tous les autres, c'est-à-dire celui de l'espace sidéral, extra-aéronautique. Si nous devons sauvegarder l'avenir de l'humanité, j'estime qu'il faudrait, dès maintenant, et avant qu'on fasse de nouveaux progrès dans son exploration, interdire l'usage de l'espace sidéral à des fins autres que pacifiques et bannir l'installation d'armement sur des satellites. Voilà plusieurs propositions qui, à mon avis, représentent des premières mesures à prendre. En effet, si les divers pays ont un réel désir d'en arriver au désarmement, il serait possible d'accepter des principes, — et je crois qu'ils devraient être acceptés.

Vous demanderez maintenant ce qu'on doit faire au sujet de la production des matières fissiles pour l'armement. Je crois que c'est là une des questions qu'on a posées. A mon avis, une des principales méthodes pour arriver au désarmement, serait de déclarer que la production de matières fissiles destinées à l'armement, devrait cesser et tous les stocks existants être transférés à un usage pacifique dès qu'on se serait mis d'accord au sujet d'un plan d'exécution pratique. Et que dire de la période intérimaire direz-vous? On procédera par étapes. Et que fera-t-on entre-temps? Comment sauvegarder la sécurité de l'État?

Nous arrivons à une autre mesure, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle. On l'a préconisée depuis le XVII^e siècle: il faudrait commencer à constituer une force militaire internationale chargée de décourager les agresseurs. Je ferai une digression d'un instant pour répondre à l'affirmation qu'a faite, cet après-midi, un député rempli de remords, d'horreur et d'indignation parce que le gouvernement n'avait pas exprimé à l'URSS sa volonté de réserver les régions arctiques du Canada à l'inspection mutuelle, à condition que l'Union soviétique accorde le

même droit. J'appellerais d'abord l'attention de la Chambre sur les observations que j'ai formulées le 22 août 1958. Je ne veux pas m'attarder longtemps sur ce sujet, mais je dois signaler que j'ai dit alors, comme en fait foi le hansard de la même date.

En ce qui nous concerne, je puis assurer sans réserve que, dans la mesure où les dispositions de réglementation qui pourraient être convenues s'appliqueraient au territoire canadien, nous sommes disposés à coopérer à l'établissement de postes de réglementation et de surveillance analogues à ceux dont il est question dans le rapport des spécialistes en la matière.

Apparemment on ne l'a pas lu, ou si on l'a lu, on ne l'a pas compris.

En fait, plus d'une fois le Canada a consenti sans réserve à permettre la surveillance de ces régions du Nord et de l'Arctique, afin d'assurer qu'il n'y aura pas d'attaques par surprise.

Cette façon de voir a été communiquée à M. Khrouchtchev à deux reprises.

La première était le 18 janvier 1958, quand je lui ai écrit ceci :

... J'ai affirmé l'accord de mon Gouvernement à un système d'inspections terrestres ou aériennes du territoire canadien, en tout ou en partie, à titre de réciprocité, et dans le cadre d'un accord général sur le désarmement. Il me semble qu'une entente de ce genre conviendrait à nos deux pays, qui ont des frontières communes dans la région arctique. En août 1957, le Canada avait approuvé, de compagnie avec d'autres pays, un programme d'inspection dans cette région; nous sommes toujours disposés à entériner cette formule, qui fournirait une certaine protection contre des attaques par surprise.

Cette proposition a été rejetée par M. Khrouchtchev dans une lettre subséquente, ou du moins il n'en a pas parlé, parce qu'il a dit que cette proposition devait, selon lui, faire partie d'un accord mondial. Le 9 mai 1958, je lui ai écrit notamment ce qui suit :

Si la situation de l'Arctique vous préoccupe véritablement et si vous êtes désireux d'écartier l'éventualité d'une attaque imprévue par les régions polaires, pourquoi rejetez-vous une proposition tendant à accroître dans cette région la sécurité mutuelle? Qu'il me soit permis de redire, Monsieur le Président, que le Canada maintient son offre de soumettre à un système international d'inspection et de contrôle toute région donnée de son territoire, sous réserve d'une concession identique du Gouvernement soviétique. Je veux espérer que cette formule d'entente vous paraîtra acceptable, non seulement comme preuve de notre bonne foi, mais encore comme première étape expérimentale vers un système international de sauvegardes contre toute attaque par surprise. Vous admettez qu'une guerre atomique peut éclater par suite d'un accident ou d'une faute de calcul; les Canadiens ne peuvent donc que difficilement comprendre pourquoi vous écartez l'idée de discussions (même d'ordre purement technique) visant à examiner la possibilité d'un système international de contrôle.

Telle était l'attitude du Canada.

... Là-dessus, — et je m'empresse de conclure, — je crois que si les nations souhaitent vraiment en arriver au désarmement et à la paix, il existe un domaine où une mesure initiale pourrait être prise, une façon de procéder parmi celles dont j'ai parlé, et ce serait d'accepter la juridiction d'une cour internationale de justice, dont le prototype antérieur était la Cour permanente de justice internationale. Au cours des années, nous avons toujours soutenu que le principe de l'arbitrage obligatoire, aux termes du droit des gens, serait efficace pour ce qui est du règlement des différends internationaux.

Sur les 85 États qui sont aujourd'hui parties au statut, 38 acceptent la compétence obligatoire de la Cour, mais seulement 13 le font sans condition ou sous réserve de réciprocité; 9 le font sous réserve de réciprocité ou à l'égard des diffé-

rends survenus après la déclaration, ou après que les parties ont recouru aux autres moyens de règlement pacifique; 16 font des réserves plus restrictives. Quant au Canada, à l'heure actuelle, il ne soustrait à la compétence de la Cour que les différends entre pays membres du Commonwealth, les différends découlant de la seconde guerre mondiale, et ceux qui sont de caractère purement intérieur, caractère qui est déterminé par la Cour.

Quant aux États communistes, aucun d'eux n'a accepté ni donné à entendre qu'il accepterait la compétence obligatoire. Il est intéressant de noter, d'ailleurs, que les nouveaux États qui prennent naissance en Asie et en Afrique adoptent la même attitude. Je suis d'avis que si nous parvenions, avec notre volonté de paix, à rendre la Cour internationale de Justice plus puissante et plus efficace dans le monde, c'est-à-dire à lui donner la compétence obligatoire et le droit de rendre des décisions exécutoires, ce serait la fin d'un grand nombre de nos problèmes actuels. La chose n'est pas facile à réaliser.

La Cour se compose, sauf erreur, de 16 membres et, naturellement, les nations n'ont guère confiance, en général, aux tribunaux. Néanmoins, si le Canada, le Royaume-Uni, qui a fait un grand pas en ce sens, et les États-Unis, qui, par leur président, se sont prononcés pour l'accroissement des pouvoirs de la Cour, pouvaient prendre les devants, je crois qu'à la fin, les jugements de la Cour se recommanderaient à la sagesse de l'humanité, et que ce serait un pas important dans la voie de la paix.

De plus, j'estime que des mesures s'imposent, sur le plan international, relativement à l'espace interplanétaire. J'ai mentionné cela tout à l'heure. Nous en sommes encore au principe selon lequel chaque nation est propriétaire de toute l'atmosphère au-dessus de son territoire. Le principe a d'abord été déclaré en 1914, et déclaré de nouveau en 1919. A notre époque, il n'a plus aucune efficacité, puisqu'en ce moment même plusieurs fusées interstellaires circulent autour du globe. A cause des réalisations de la science, les principes actuels de droit spatial sont dépassés. Nous avons fait beaucoup au Canada dans notre désir d'aider à réaliser un accord sur la jurisprudence de l'espace extra-atmosphérique. L'URSS et les autres États communistes ont refusé de participer aux délibérations du comité précédent. Ils participent à celles du présent comité. Je crois que si nous pouvions établir une juridiction internationale sur l'espace extra-atmosphérique ce serait contribuer puissamment à la préservation de l'humanité, non seulement pour la présente génération, mais pour l'avenir. En premier lieu, nous devrions avoir une déclaration qui semblerait logique, une déclaration disant qu'aucune nation en particulier ne pourrait s'approprier une partie de l'espace extra-atmosphérique ou un corps céleste, ni l'assujétir à sa juridiction . . .

Rapports économiques entre le Canada et les États-Unis

Les réunions annuelles du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques permettent aux ministres des deux pays d'étudier en détail et avec sincérité complète les problèmes économiques qui leur sont communs. Les débats portent sur l'ensemble de la situation internationale et sur les questions touchant de près les économies des deux nations voisines. Voici le texte d'un communiqué récent:

LA cinquième réunion annuelle du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques s'est tenue au département d'État, à Washington, les 16 et 17 février 1960.

Le Canada était représenté par le ministre des Finances, M. Donald M. Fleming, le ministre du Commerce, M. Gordon Churchill, le ministre de l'Agriculture, M. Douglas S. Harkness.

Les États-Unis avaient délégué le secrétaire d'État, M. Christian A. Herter, le sous-secrétaire d'État, M. Douglas Dillon, le secrétaire du Trésor, M. Robert B. Anderson, le ministre de l'Intérieur, M. Fred C. Seaton, le ministre de l'Agriculture, M. Ezra T. Benson, le ministre du Commerce, M. Frederick H. Mueller, et M. Don Paarlbert, attaché à la Maison Blanche.

Participaient également à la réunion l'ambassadeur du Canada, M. Heeney, et l'ambassadeur des États-Unis, M. Wigglesworth, ainsi que divers hauts fonctionnaires des ministères et services des deux gouvernements. Le Comité a passé en revue les aspects variés de la situation économique aux États-Unis et au Canada. Il a constaté que l'activité économique des deux pays témoignait d'un essor constant et que la production nationale et l'emploi se situaient à des niveaux élevés. Des deux côtés de la frontière on note des efforts soutenus pour éviter l'inflation; le relèvement des prix a été minime en 1959. Le Comité a souligné la nécessité de programmes visant à une expansion plus marquée encore des échanges multilatéraux.

Le Comité a analysé avec satisfaction la situation économique et financière des autres pays où se manifeste une amélioration sensible, et les progrès accomplis depuis la dernière réunion dans l'abolition des restrictions et des mesures discriminatoires pour ce qui est des produits d'exportation de la zone dollar. Néanmoins, le Comité a déclaré qu'il était essentiel d'abolir les contingents discriminatoires qui entravent encore le commerce mondial.

Dans le domaine agricole, le Comité a indiqué que, dans les deux hémisphères, il existait de nombreuses restrictions aux échanges. Il faudrait adopter des programmes qui encouragent un accroissement de ces échanges et éviter l'accumulation d'excédents. Pour écouler les produits excédentaires, il faut maintenir

les débouchés normaux. Des efforts dans ce sens sont faits grâce aux entretiens trimestriels de représentants américains et canadiens, portant sur le blé et la farine.

Le Comité a discuté les restrictions sur les échanges agricoles entre les deux pays. Le Canada voudrait que les États-Unis suppriment les restrictions à l'importation de graines de chanvre, d'huile de lin et de fromage cheddar. De leur côté, les délégués américains aimeraient que notre pays abolisse les obstacles à l'importation des dindes.

Le Comité a étudié les éléments nouveaux dans les domaines du pétrole et du gaz naturel. Les représentants souhaitent une collaboration étroite entre l'Office national de l'énergie du Canada et l'United States Federal Power Commission. Les deux gouvernements devraient se tenir mutuellement au courant des facteurs qui peuvent influencer sur la circulation transfrontière du pétrole et du gaz naturel.

Les Ministres canadiens ont exprimé l'inquiétude que leur causent les contingents imposés par les États-Unis, en septembre 1958, sur les importations de plomb et de zinc; ils ont demandé avec insistance que ces restrictions temporaires soient abolies afin de permettre dorénavant une vente libre de ces produits de base aux États-Unis. Dans son récent rapport, le Groupe d'étude de l'ONU sur le plomb et le zinc signalait un équilibre satisfaisant de l'offre et de la demande quant au zinc et de certains progrès vers cet équilibre pour le plomb. Les délégués des États-Unis ont pris note du point de vue canadien et affirmé qu'avant de supprimer les restrictions il leur faudra redresser la situation dans certains secteurs de l'industrie d'extraction du plomb et du zinc; toutefois le problème des importations de ces métaux est à l'étude, et la Commission du tarif des États-Unis s'en occupe également.

Les délégués du Canada et des États-Unis ont discuté les perspectives de l'industrie de l'uranium dans les deux pays et se sont engagés à se tenir au courant des faits nouveaux dans ce domaine.

Les Ministres canadiens ont évoqué les difficultés que suscite, pour l'industrie du coton, le programme de péréquation des prix pratiqué par les États-Unis, à l'endroit de certains produits du coton. Les délégués américains ont laissé entendre qu'il ne serait pas possible à l'heure actuelle de modifier essentiellement un système visant à normaliser le prix du coton brut acheté par les fabricants travaillant pour l'exportation. Cependant les deux pays veulent que cette question continue à être examinée.

Les représentants américains se sont inquiétés des nouveaux frais grevant l'emploi des voies aériennes par les avions civils survolant le Canada au cours des itinéraires nord-atlantiques; les délégués canadiens ont fait remarquer que la perception de ces sommes ne couvre qu'une partie du coût croissant de l'usage des voies en question.

Le Comité a examiné l'activité de plus en plus grande des pays du bloc soviétique sur le marché mondial, et les conséquences que peut entraîner cette activité.

Le Comité a examiné les problèmes découlant d'importations plus nombreuses, par le Canada et les États-Unis, de certains produits manufacturés à bas prix.

Le besoin se fait sentir d'une solution internationale, qui permettrait aux pays exportateurs de trouver des débouchés suffisants, normalisant les inconvénients d'une concurrence de produits bon marché, tout en protégeant les industries des pays importateurs. Ces problèmes ont déjà été abordés par les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Le Comité a étudié les événements internationaux, et s'est occupé surtout de la réunion économique de Paris du 12 au 14 janvier. Il a analysé la situation découlant de la création de la Communauté économique européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Il a étudié le rôle que le Canada et les États-Unis pourront jouer, compte tenu de ces nouveaux éléments. Ses membres sont unanimes à reconnaître qu'il serait avantageux de résoudre les problèmes commerciaux d'Europe sur une base multilatérale, qui tiendrait compte des intérêts des autres pays.

Le Comité a noté l'importance que revêtira le niveau auquel sera fixé le tarif commun de la Communauté économique européenne, y compris les droits de douane, en cours de négociation, applicables aux produits de base et à certains autres produits. Il estime que le commerce des produits agricoles en Europe devrait faciliter l'importation de denrées d'autres pays sur une base de libre concurrence, et ses membres sont convenus qu'il importe d'intensifier sur le plan international les efforts pour résoudre ce problème.

Diverses autres questions dérivant des réunions économiques de Paris ont été examinées par le Comité, y compris l'aide aux pays insuffisamment développés et la reconstitution de l'Organisation européenne de coopération économique.

Le Comité a affirmé de nouveau l'importance de réunions périodiques et a exprimé sa vive satisfaction de la confiance et de la compréhension mutuelles des deux gouvernements. La prochaine réunion aura lieu à Ottawa.

Le Comité scientifique de l'OTAN

LA FORMATION du Comité scientifique est le résultat d'une recommandation présentée en 1956, dans son rapport, par le Comité des Trois sur la coopération non militaire à l'OTAN. Cette recommandation envisageait la réunion d'une conférence afin:

- a) de permettre l'échange de renseignements et de vues sur les problèmes les plus urgents concernant le recrutement, la formation et l'utilisation des savants, ingénieurs et techniciens et sur les meilleures mesures à prendre, tant à long qu'à court terme, pour les résoudre;
- b) d'amener les participants à nouer entre eux des relations plus étroites en vue d'une poursuite de cette mise en commun de l'expérience et d'un travail constructif dans les pays membres; et
- c) de proposer les mesures particulières à prendre pour développer la coopération internationale dans ce domaine, que celles-ci incombent à l'OTAN ou qu'elles doivent être mises en œuvre par les soins d'autres organisations internationales.

Par la suite, le Conseil de l'OTAN créa un groupe de travail qui recommanda, après étude du rapport des Trois, la réunion d'une conférence, précédée toutefois de la création d'un organisme préparatoire chargé d'établir l'ordre du jour, etc. L'organisme préparatoire présenta un rapport qui exposait les problèmes, s'arrêtait à l'examen de l'aspect scientifique de la défense et recommandait au Conseil de l'OTAN la création d'un Comité scientifique et la nomination d'un conseiller scientifique.

Création du Comité

Cette proposition fut approuvée en décembre 1957 par les chefs de gouvernement de l'OTAN, qui décidèrent de nommer un conseiller scientifique et de créer un Comité scientifique chargés de susciter sur le plan scientifique les efforts nationaux et collectifs des pays membres. Le rapport des Trois n'avait trait qu'à la coopération non militaire, mais l'organisme préparatoire se préoccupa en outre de l'aspect scientifique de la défense. C'est pourquoi les attributions du Comité scientifique sont tout aussi bien d'ordre militaire que non militaire.

Depuis sa première réunion (avril 1958), le Comité scientifique a commencé à mettre en œuvre, avec l'approbation du Conseil, un Programme de bourses de recherches scientifiques, un Programme d'instituts d'études avancées et un Programme de subventions pour les recherches. Voici quelques notes sur ces programmes, à l'exécution desquels le Canada prend part.

- a) *Programme de bourses de recherches scientifiques* — Approuvé par le Conseil en 1958. Les États-Unis se sont engagés à en supporter 50 p. 100 des frais pendant les quatre premières années, les autres pays défrayant le reste. Les frais se sont élevés la première année à 1 million de dollars des



Le docteur W. E. R. STEACIE

Président du Conseil national de recherches, il représente le Canada au sein du Comité scientifique de l'OTAN.

États-Unis et doivent augmenter d'un montant égal chaque année pendant trois ans. Néanmoins, le Conseil a fixé pour la deuxième année (l'année en cours) un plafond de \$1,750,000. Le conseiller scientifique de l'OTAN a émis l'opinion que le programme de la troisième année (y compris les subventions qui seront versées en 1961 pour l'année d'études 1961-1962)

devrait se limiter à 3 millions de dollars. Pour la première année, il a été décerné plus de 150 bourses de recherches.

- b) *Instituts d'études avancées* — Le Programme d'instituts d'études avancées de l'OTAN, approuvé par le Conseil, prévoit des dépenses de \$150,000 (É.-U.) pour la première année; ce chiffre augmentera de \$50,000 par année jusqu'à concurrence de \$500,000. Toutefois, il n'a été possible d'attribuer la première année que \$100,000; les \$50,000 restants seront ajoutés aux crédits de la deuxième année et les porteront à \$200,000. Le conseiller scientifique a proposé pour la troisième année un objectif de \$300,000. La première année du programme a été très fructueuse; déjà six instituts d'études avancées ont commencé leurs travaux.
- c) *Programme de subventions pour les recherches* — Mis en branle le 1^{er} janvier 1960; doté de crédits de 1 million de dollars. Ces fonds n'ont pas à être utilisés dans un délai fixe, et les États membres ne se sont pas engagés à les renouveler. Un jury de cinq scientifiques fera l'élimination des candidatures présentées par des chercheurs ou par des "instituts" des pays membres et guidera le conseiller scientifique dans l'attribution des subventions.

Autres recommandations

Une autre recommandation du Comité scientifique a trait à la création d'un groupe de travail qui recherchera les moyens d'améliorer l'efficacité de l'activité scientifique occidentale. Cette étude est financée en partie par la Fondation Ford. Le Comité a constitué en outre un Sous-Comité de l'océanographie et un Groupe de travail de la défense psychologique. On envisage d'autre part la création de groupes de travail ou de sous-comités des recherches spatiales et de la météorologie, projets qui restent à mûrir. Le Comité s'intéresse en outre à de nombreux domaines: recherches sur le matériel, chimie des propulseurs, recherches opérationnelles, etc.

Le Comité s'est intéressé au Centre technique de la défense aérienne de SHAPE (qui doit être rattaché plus étroitement à l'OTAN), au Centre de recherches anti-sous-marines de SACLANT (créé à La Spezia, en Italie) et au Centre de formation à l'aérodynamique expérimentale, de Bruxelles, actuellement subventionné par l'OTAN. Le Comité se tient aussi au courant des travaux du Groupe consultatif pour la recherche et le développement aéronautiques (AGARD), dont le siège est à La Haye.

Le premier titulaire du poste de conseiller scientifique a été M. Norman F. Ramsey, des États-Unis. M. Frederick Seitz, aussi des États-Unis, lui a succédé récemment. M. E. W. R. Steacie, président du Conseil national de recherches, représente le Canada au sein du Comité scientifique de l'OTAN.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. L.-V. Roy, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Mexico le 1^{er} février 1960.
- M. E. R. Rettie, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 1^{er} février 1960.
- M. G. E. Hardy, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Vienne. Il a quitté Ottawa le 9 février 1960.
- M^{lle} M. Dunlop, de l'ambassade du Canada à Vienne, est affecté à l'administration centrale. Elle a quitté Vienne le 16 février 1960.
- M. E. S. Tate est entré au ministère des Affaires extérieures le 18 février 1960 à titre d'agent d'administration classe 3.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Australie

Accord de commerce entre le Canada et l'Australie.
Signé à Canberra le 12 février 1960.

Italie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Italie relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires.
Signé à Rome le 2 février 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

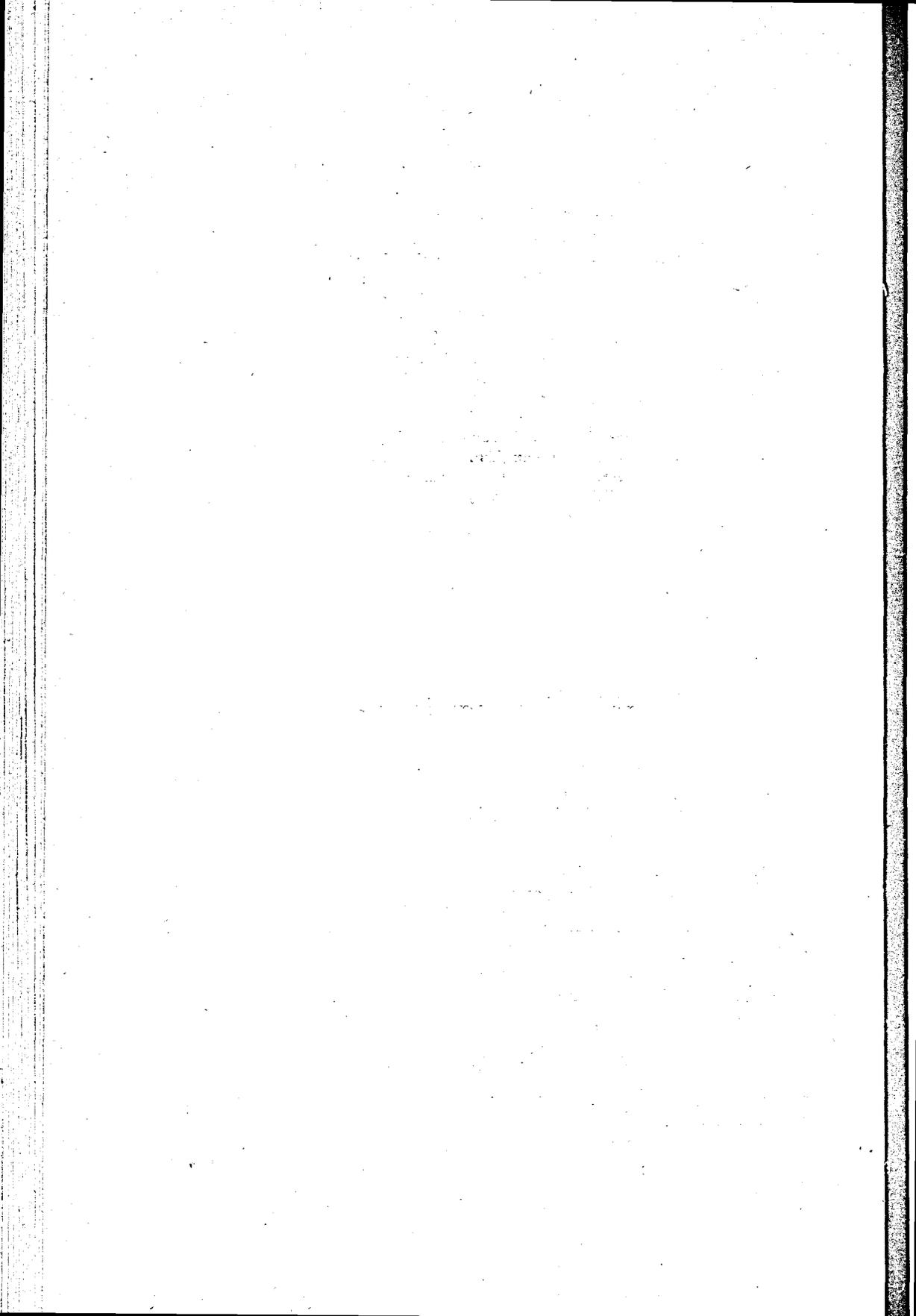
Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 4

Table des matières

Avril 1960

Visite du ministre des Affaires étrangères du Brésil	575
La coopération économique en Amérique latine.	578
La Fédération de Nigeria	580
Les fêtes de l'indépendance du Cameroun	586
Les affaires extérieures au Parlement	
Partage des eaux de l'Indus	590
Au Comité des Affaires extérieures	591
Négociations sur le désarmement.	608
Conférence des premiers ministres du Commonwealth	610
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	611
Les Traités.	611



Visite du ministre des Affaires étrangères du Brésil

Le ministre des Affaires étrangères du Brésil, M. Horacio Lafer, a fait un séjour à Ottawa du 16 au 18 mars. Le lendemain de son arrivée, le ministère des Affaires extérieures a publié le communiqué suivant:

Dans une déclaration commune de solidarité, le ministre des Affaires étrangères du Brésil, M. Horacio Lafer, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, ont réaffirmé de nouveau qu'ils croient fermement à la nécessité d'améliorer les niveaux de vie dans le monde pour assurer une plus grande stabilité économique, sociale et politique.

Les deux Ministres ont évoqué l'œuvre accomplie par leurs pays au sein de l'ONU et des institutions spécialisées dont ils font partie. Ils ont rappelé l'importance des mesures, passées et présentes, destinées à maintenir la paix dans le monde. Ils ont mentionné entre autres choses que les troupes canadiennes et brésiliennes servent côte à côte au Moyen-Orient, dans la Force d'urgence des Nations Unies. M. Lafer estime que le Canada pourra jouer un rôle constructif dans les entretiens sur le désarmement qui se tiennent actuellement à Genève entre dix pays.

Il a fait un exposé assez détaillé des buts et du programme de l'opération "panaméricaine", conçue par le président du Brésil, M. Kubitschek. Cette importante initiative a déjà donné lieu à la création de la Commission spéciale des Vingt et un; M. Lafer espère que le Canada enverra un observateur aux séances prochaines. M. Green s'est vivement intéressé à cet effort pour développer notre hémisphère, et il a déclaré que le Canada étudierait comment il pourrait y collaborer.

Les Ministres se félicitent des résultats déjà obtenus grâce à l'accord culturel conclu entre le Brésil et le Canada. Mais il serait possible d'en tirer davantage, selon eux; aussi ont-ils décidé d'étudier les moyens d'en accroître l'efficacité.

Plus tard, au cours d'un entretien avec le ministre des Finances, M. Donald Fleming, et le ministre du Commerce, M. Gordon Churchill, il a été question du commerce des deux pays, qui sont parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les Ministres ont évoqué la longue tradition de colla-

boration canado-brésilienne dans le secteur de l'entreprise privée. Il importe, ont-ils reconnu, de continuer de développer entre les deux pays les relations profitables à l'un et à l'autre; il faut donc supprimer progressivement les restrictions et les entraves à leurs échanges. Les deux Ministres ont étudié l'évolution des échanges européens et mondiaux qui comportent un intérêt marqué pour les deux pays. Ils ont constaté la similitude de leurs vues sur ces questions.

Phot
Gree
paro

te,
ofi-
ons
des
eux



Photographé en compagnie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Howard Green, le ministre des Affaires étrangères du Brésil, M. Horacio Lafer (à gauche), adresse la parole à Radio-Canada à son arrivée à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa.

La coopération économique en Amérique latine

LA DEUXIÈME Conférence de Montevideo a réuni, en février 1960, les représentants de l'Uruguay, de l'Argentine, du Mexique, du Brésil, du Chili, du Paraguay et du Pérou. Ensemble, ils ont étudié les propositions et les changements ayant trait au projet de traité conçu à la première Conférence, en septembre 1959. Les délégués des sept pays ont aussi signé le Traité de Montevideo instituant une zone latino-américaine de libre-échange, d'où seraient progressivement supprimés les tarifs douaniers et les restrictions au commerce. Ce programme s'échelonnait sur une période de douze ans à compter de la ratification du Traité. Le pacte s'étend à tous les produits essentiels, aux échanges commerciaux entre les parties contractantes, mais non pas au bétail, ni aux produits et services agricoles. Pour faciliter l'élimination des droits de douane et des restrictions au commerce, des négociations périodiques établiront la liste des réductions annuelles effectuées par chacun des pays au profit des six autres, ainsi que les réductions mutuellement consenties par les sept pays. Les réductions des droits et charges ne pourront être inférieures à 8 p. 100 par an, et devront atteindre 25 p. 100 au bout de trois ans, 50 p. 100 après six ans, 75 p. 100 après neuf ans, et 100 pour 100 à l'expiration de la période de douze années.

Afin que les échanges commerciaux soient vraiment fructueux, le Traité stipule que les listes devront être négociées chaque année, afin d'être aussi complètes que possible. En outre les intéressés devront pour éviter toute injustice, éliminer les droits internes pouvant frapper les produits provenant des autres pays signataires.

Les clauses de sauvegarde du Traité permettent aux pays membres d'imposer des restrictions temporaires qui épargneraient des préjudices graves aux industries essentielles ou éviteraient un déséquilibre sérieux de la balance des comptes. Le Traité prévoit une action d'ensemble quant au bétail et aux produits agricoles, qui ne relèvent pas directement du domaine qu'il couvre; il demande une étude spéciale des problèmes des pays membres insuffisamment développés, afin de mieux organiser la zone de libre-échange.

Le Traité n'entrera en vigueur que lorsque trois pays membres auront déposé leur instrument de ratification. Il pourra être signé par les autres pays de l'Amérique latine. Les sept signataires actuels comptent à eux tous plus de 120 millions d'âmes, mais les échanges commerciaux entre eux dépassent à peine 10 p. 100 de leurs échanges totaux.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine s'est chargée depuis cinq ans de la plupart des travaux préparatoires à la formation d'une zone de libre-échange. Il faut mentionner le Traité de Santiago et aussi l'Accord multilatéral sur le libre-échange et la coopération économique pour l'Amérique centrale, en vigueur depuis l'été de 1959 entre le Nicaragua, le

Guatemala et Salvador. Ces trois pays ont également signé un traité d'intégration industrielle avec le Honduras et Costa-Rica. Ces ententes "locales" complètent le Traité de la zone de libre-échange signé par le Nicaragua et Salvador et entré en vigueur depuis déjà quelque temps. Ces accords ne couvrent qu'une partie des échanges commerciaux entre les cinq pays précités et une fraction minime de leurs échanges commerciaux avec l'étranger. D'autre part, depuis plusieurs années, discussions et études préliminaires préparent la formation d'une zone de libre-échange pancolombienne, englobant le Venezuela, l'Équateur et la Colombie. Toutefois on n'a pas encore réussi à surmonter un protectionnisme marqué, ni à normaliser des régimes de frais de revient très différents au Venezuela et en Colombie.

Des quinze pays de l'Amérique latine ayant conclu des accords locaux de libre-échange, il n'y a que le Brésil, le Chili, le Nicaragua et l'Uruguay qui soient membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les sept signataires du Traité de Montevideo sont prêts à soumettre à l'examen des parties au GATT leurs projets d'arrangements commerciaux, qui doivent être conformes à l'article 24 de l'Accord général, réglementant la formation de marchés communs et de zones de libre-échange à l'échelle régionale.

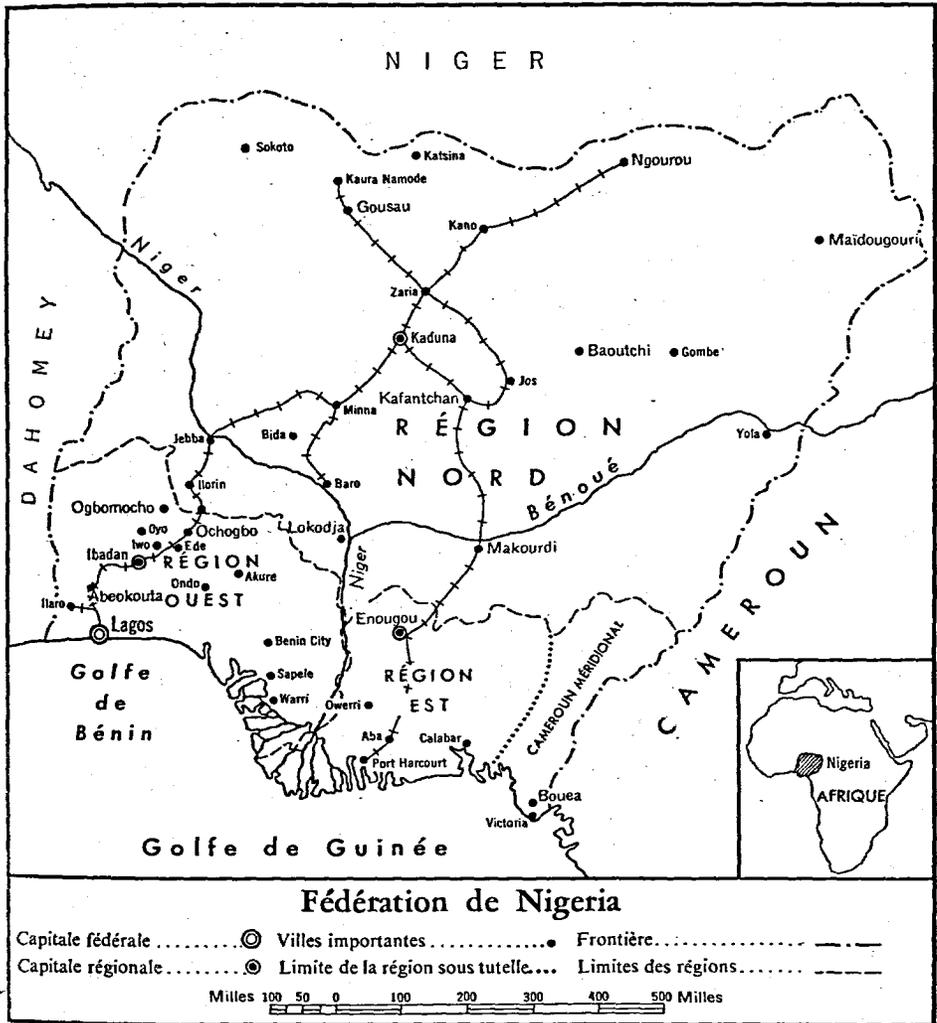
La Fédération de Nigeria

EN AVRIL, le Canada a ouvert une nouvelle mission diplomatique, dans un jeune et grand pays des plus intéressants: la Fédération de Nigeria. Il n'y a pas tout à fait un siècle, une force navale britannique débarquait à Lagos, ville des Yoroubas, pour y mettre fin à ce qui subsistait encore de la traite des Noirs. Le 1^{er} octobre 1960, la Fédération de Nigeria, qui est aujourd'hui la plus importante des dépendances britanniques, deviendra l'État souverain le plus peuplé d'Afrique. Et c'est à la télévision que les Yoroubas, modernisés, assisteront pour la plupart aux cérémonies d'accession à l'indépendance. Un siècle d'évolution aura vu naître un pays complexe aux très grandes possibilités. Ses 35,000,000 d'habitants appartiennent à de si nombreux groupes linguistiques qu'il a fallu traduire en douze langues une brochure rédigée en anglais au sujet de la constitution nigérienne. Le visage du pays n'est pas moins varié, entre la Côte des Esclaves, humide et étouffante, et les confins arides du Sahara, entre l'élite studieuse d'Ibadan et la paysannerie arriérée de l'intérieur.

Le relief physique, montueux au sud-ouest, consiste au nord et à l'est en un plateau incliné vers le Sahara. Quatre grandes zones s'étagent vers le nord, différenciées par l'abondance des pluies: 200 pouces par année à certains points du sud-est et 20 pouces dans le nord, ce qui s'exprime par le passage de régions basses aux marécages de palétuviers ou aux forêts tropicales denses, à des régions partiellement boisées, puis à des plaines herbeuses, puis à la brousse où le sable ne nourrit que de rares buissons épineux. Le pays tire son nom de son fleuve principal, le Niger ("fleuve des Noirs"); avec son grand affluent la Bénoué, le Niger coule paresseusement dans de larges vallées qui divisent le pays en trois parties correspondant plus ou moins à la division politique du territoire. À l'est, le massif du Cameroun limite la Nigeria; il s'élève en moyenne à plus de 6,000 pieds au-dessus de la mer et atteint 13,350 pieds à son plus haut point.

La population se concentre surtout dans le sud (région de l'Est et région de l'Ouest): 43 p. 100 des habitants occupent 20 p. 100 des 373,000 milles carrés du pays. Dans diverses parties de la région de l'Est, la population dépasse 1,000 habitants au mille carré, ce qui ne se voit guère ailleurs en Afrique occidentale. Dans la région du Nord, la concentration n'atteint que 20 au mille carré, ce qui s'explique par la rareté de l'eau. Les Nigériens vivent surtout à la campagne et dans les villages, mais s'urbanisent progressivement, en particulier dans la région de l'Ouest. Dix-neuf villes atteignent le chiffre de 50,000 habitants, dont neuf dans la région de l'Ouest ou à proximité. C'est Ibadan, capitale de cette région, qui est la plus grande ville: 500,000 habitants.

La région de l'Ouest est peuplée surtout de Yoroubas, peuple fier, assez raffiné, amateur de musique et de fêtes. Les Yoroubas, les premiers, virent arriver les Européens. Ils eurent les premiers médecins, avocats et autres professionnels.



Encore aujourd'hui, la plupart des techniciens sont des Yoroubas. La langue se parle avec une certaine uniformité dans tout le Sud-Ouest. Dans la région de l'Est vivent les Ibos et les Ibibios. Les Ibos sont une peuplade industrielle, peu sédentaire, dont les marchands et boutiquiers se sont répandus par toute la Nigeria. Les Haoussas habitent surtout dans le Nord. Parmi eux vivent en outre les Foulanis, qui sont apparentés aux Arabes plus que toute autre population de Nigeria et, depuis longtemps, constituent dans le Nord la plus forte partie de la classe dirigeante. Depuis que la Nigeria évolue vers l'autonomie, les populations se mêlent davantage, par un mouvement qui va surtout du sud au nord.

La population vit surtout d'agriculture. Depuis quelques années, il se crée des industries secondaires, et les industries primaires tendent à se mécaniser,

quoique dans une faible mesure jusqu'à présent. La fortune de la Nigeria est dans ses champs et ses vergers: 50 p. 100 du revenu national et 85 p. 100 de la valeur des exportations. Les produits principaux sont l'igname, le manioc, le sorgho, le millet, les produits du palmier et les arachides. La Nigeria compte pour 50 p. 100 dans le commerce mondial des amandes de palmier à huile, pour plus de 30 p. 100 dans celui de l'huile de palmier et pour 30 p. 100 dans celui des arachides. L'élevage du bétail, la pêche et l'exploitation de la forêt représentent 10 p. 100 du revenu national. Les produits minéraux les plus importants sont la pierre à chaux, l'étain et la colombite (employée dans les alliages réfractaires). La richesse énergétique du pays consiste en charbon (réserves de 240 millions de tonnes), en ressources hydrauliques et en pétrole. On projette l'aménagement hydro-électrique de plusieurs cours d'eau, y compris le Niger lui-même. Les ouvrages projetés sur le Niger permettraient d'améliorer la navigation, d'irriguer les terres et de prévenir les inondations. On recherche du pétrole en Nigeria depuis 1937; on en a trouvé en douze endroits différents, groupés surtout sur le littoral de la région de l'Est. La Nigeria n'a commencé à exporter du pétrole qu'en 1958; on compte en exporter un million de tonnes en 1960.

Les premiers contacts de la Nigeria avec la civilisation européenne se firent en 1472 par les marchands portugais. Les premiers navires britanniques se montrèrent sur la côte en 1553. Quand le nouveau monde commença à réclamer de la main-d'œuvre, c'est en Afrique occidentale qu'on s'en procura. Pendant plus de deux siècles, la traite des Noirs affligea la Nigeria; interdite, elle continua néanmoins jusqu'au milieu du XIX^e siècle. C'est à cette époque que les Européens commencèrent l'exploration de l'intérieur de la Nigeria. Le pays était peuplé depuis très longtemps de Négroïdes et de Berbères. Les peuples les plus évolués étaient les Yoroubas et les Binis dans le Sud, et les Haoussas, les Foulanis et les Kanouris dans le Nord. Le royaume yorouba, qui s'étendait probablement du Niger jusqu'à Accra, se désagrégea au XIX^e siècle. A cette époque, les Yoroubas, cherchant un point facile à défendre, fondèrent leur colonie de Lagos sur des îles près de la côte. Le déclin des Yoroubas amena la montée du puissant royaume du Bénin, à l'est. La pression exercée par les Foulanis a sans doute contribué à la décadence des Yoroubas. Pendant des années, les Foulanis furent maîtres du Nord, exception faite du Bornou, au nord-est.

Une fois la traite des esclaves supprimée et remplacée par le commerce licite, les Britanniques purent rayonner des ports sur l'intérieur et étendre leur administration. Lagos fut occupée en 1861. La United Africa Company, fondée en 1879, et les sociétés qui lui succédèrent eurent la haute main sur le commerce et l'administration locale pendant vingt ans dans les bassins du Niger et de la Bénoué. L'influence britannique s'étendit de Lagos jusqu'au cœur de l'ancien royaume Yorouba et à l'est du delta du Niger, où fut établi le protectorat de la Côte du Niger. A la Conférence de Berlin, en 1885, les représentants britanniques purent affirmer que leur pays dominait sans conteste le Niger inférieur; les prétentions

britanniques sur l'ensemble de la Nigeria, aux frontières non encore définies, furent admises par le concert des nations. En 1900, le Colonial Office reprit aux sociétés de commerce l'administration de la plus grande partie de la Nigeria. Dans les régions du Nord dominées par les Foulanis, le haut-commissaire, sir Frederick Lugard, fit l'expérience du "gouvernement indirect", première tentative de gouvernement unique superposant l'autorité européenne et une autorité africaine. Le succès de l'expérience fut particulièrement notable dans le Nord nigérien, où les émirs foulanis continuèrent à exercer et à développer leur autorité. En 1900, le Nord était devenu un protectorat; le 1^{er} janvier 1914, il fut réuni au protectorat méridional pour former la Colonie et le Protectorat de Nigeria.

Dans les régions méridionales du pays, l'administration coloniale apporta des institutions représentatives, à partir du Conseil consultatif qui fut créé dans la colonie de Lagos après l'occupation de 1861 et dont les membres, peu nombreux, étaient tous nommés par la Couronne. Ce Conseil exista jusqu'en 1922, ainsi qu'un Conseil exécutif, également consultatif. En 1914, on mit en place un organisme appelé Conseil nigérien, composé de 36 membres, dont le domaine comprenait la Colonie et le Protectorat, c'est-à-dire la Nigeria du Nord et du Sud. Strictement consultatif et ne suscitant guère d'intérêt, le Conseil nigérien n'eut pas grand succès. L'année 1922 compte particulièrement dans l'histoire de l'évolution constitutionnelle de la Nigeria. Un Conseil législatif remplaça pour tout le pays, cette année-là, le Conseil de la Colonie et le Conseil nigérien. La majorité en était constituée de membres officiels, non africains, nommés par la Couronne; cependant quatre membres élus étaient des Africains, ce qui se voyait pour la première fois en Afrique tropicale britannique à l'échelon législatif. Le Conseil législatif était autorisé à légiférer pour la Colonie et la Nigeria du Sud, tandis que dans le Nord le gouverneur continuait à légiférer par voie de proclamation. Le Conseil exécutif continua de se composer surtout de membres officiels, mais, en 1943, cinq membres non officiels furent nommés: deux Européens et trois Africains. Rien, ou presque, ne fut modifié jusqu'en 1946.

Il devenait évident que les dimensions du pays ainsi que la diversité de ses populations, de ses langues, de ses cultures et de ses religions réclamaient un mode de gouvernement articulé sur les régions. Une constitution promulguée en 1946 installa des conseils régionaux dont les membres étaient désignés: Chambre des chefs et Chambre d'assemblée dans le Nord; Chambres d'assemblée dans les deux autres régions; toutes purement consultatives. A Lagos siégea un Conseil législatif composé de membres désignés et de membres élus provenant de toutes les parties du pays; ceux-ci, pour la majorité, étaient des membres non officiels, africains, dont le rôle se développa de plus en plus dans l'établissement de la politique gouvernementale. Entre 1946 et 1954, deux forces s'affirmèrent: le nationalisme, qui réclamait l'indépendance comme dans presque tous les pays coloniaux et poussait à une évolution constitutionnelle très accélérée; le régionalisme, dont il fallait tenir compte plus encore qu'en 1946.

Les constitutions de 1951 et de 1954 se ressentirent de ces deux influences. En 1951, on définit les domaines relevant de l'autorité financière des législatures régionales, tout en laissant au gouvernement central les pouvoirs non spécifiquement attribués. En 1954, les régions reçurent une plus grande autonomie tandis le gouvernement central perdait certains pouvoirs d'intervention dans les domaines réservés à la compétence régionale. La constitution de 1951 institua un Conseil des ministres remplaçant le Conseil exécutif. Il se composait de 18 membres, dont 12 africains et 6 désignés officiels. Une Chambre des représentants remplaçait le Conseil législatif; elle se composait de 136 Africains et de 6 désignés officiels. Les membres africains étaient élus par chacune des chambres d'assemblée régionales. La Constitution de 1954 donna au pays le nom de Fédération de Nigeria; elle confia le pouvoir à un gouverneur général et, dans chaque région, à un gouverneur (régions de l'Est, de l'Ouest et du Nord). Les chefs nationalistes, pour la première fois, participèrent de façon décisive à l'élaboration de la constitution. Celle-ci, pour la première fois également, confiait des responsabilités à des ministres nigériens pour la formulation et l'exécution des décisions gouvernementales. La Chambre des représentants comptait désormais 184 membres au lieu de 142; ces membres étaient désormais élus directement par le peuple. Le Conseil des ministres, élargi, comprenait 10 ministres africains et 3 ministres d'office. Les ministres africains étaient désignés par le parti obtenant la majorité des sièges dans chacune des chambres d'assemblée régionales.

En 1957 et 1958, il y eut à Londres une conférence constitutionnelle qui rapprocha encore la Nigeria de son indépendance. On y décida la création du poste de premier ministre fédéral, dont le premier titulaire, en août 1957, fut Alhadji Aboubakar Tafawa Balewa. Par suite de décisions prises à la conférence, les régions de l'Est et de l'Ouest accédèrent à l'autonomie interne. Lorsque la conférence reprit, en 1958, il fut décidé que la région du Nord deviendrait elle aussi autonome en mars 1959. En outre, le Royaume-Uni convenait d'accorder l'indépendance à la Fédération le 1^{er} octobre 1960 si la Chambre fédérale des représentants le lui demandait. La Chambre s'est réunie en janvier 1960, après les élections fédérales, qui avaient eu lieu le mois précédent. L'un de ses premiers gestes a été d'adopter unanimement une résolution autorisant le gouvernement à demander au Gouvernement du Royaume-Uni de présenter le plus tôt possible au Parlement britannique un projet de loi prévoyant l'établissement de la Fédération de Nigeria en État indépendant et souverain le 1^{er} octobre 1960; la Chambre demandait en même temps au Royaume-Uni d'appuyer la Nigeria dans son désir de faire partie du Commonwealth.

Le gouvernement fédéral de Lagos, que préside un gouverneur général, consiste en deux chambres législatives. La première, la Chambre des représentants, se compose de 174 membres élus dans les circonscriptions du Nord, de 73 élus dans l'Est, de 62 de l'Ouest, de 8 du Cameroun méridional et de 3 de la capitale fédérale. La seconde chambre est le Sénat. Le Cabinet est formé par le groupement politique qui domine la Chambre des représentants; il comprend 17 membres.

Le suffrage est universel, sauf dans la région du Nord, où seuls les hommes ont droit de vote. Chacune des trois régions a son propre gouverneur et sa Chambre d'assemblée. Chacune est dotée d'un conseil exécutif que préside le gouverneur et qui se compose du premier ministre de la région et de ses ministres, désignés par le gouverneur. La région du Nord et la région de l'Ouest ont en outre une seconde chambre, la Chambre des chefs, dont les membres sont désignés.

Les mouvements nationalistes nés dans les trois régions après la seconde guerre mondiale constituent maintenant les principaux partis politiques et fournissent ses chefs à la Nigeria demain indépendante: Congrès des peuples du Nord (NPC), Groupe d'action (région de l'Ouest) et Conseil national de Nigeria et du Cameroun (NCNC) (région de l'Est). Chacun de ces partis est maître du gouvernement dans sa région. Tous trois désirent l'indépendance du pays et appuient l'idée fédérative. Chaque parti s'est efforcé, lors des élections de décembre dernier, de prendre pied dans les autres régions que la sienne, afin de pouvoir se dire représentatif de l'ensemble du pays, mais aucun n'y est parvenu suffisamment. Il a donc été formé une alliance entre le NPC et le NCNC, qui avaient travaillé ensemble au sein de l'administration précédente sous la direction d'Alhadji sir Aboubakar Tafawa Balewa, resté premier ministre depuis 1957. M. Nnamdi Azikiwe, doyen des nationalistes et figure dominante de l'après-guerre immédiat, préside aujourd'hui le Sénat. Le chef Obafemi Awolowo, qui dirige depuis plusieurs années le Groupe d'action de l'Ouest, est chef de l'Opposition. Dans le Nord, le sardaouna de Sokoto reste premier ministre de la région.

Les liens du Canada avec la Nigeria ont procédé jusqu'ici, principalement, du commerce et de l'activité des missionnaires. Ces dernières années, les importations de la Nigeria au Canada se sont élevées à une valeur de plus de 2 millions de dollars par année: cacao et huile de palmier. Le Canada, pour sa part, exporte surtout du blé en Nigeria; la valeur totale de ces exportations oscille entre \$300,000 et \$1,500,000. Des missionnaires catholiques et protestants, venus du Canada, sont à l'œuvre depuis quelques années dans le Nord. A ces liens s'ajouteront sans doute ceux que fera naître l'entrée de la Nigeria dans le Commonwealth. L'avenir verra donc vraisemblablement les deux pays se rapprocher davantage.

Les fêtes de l'indépendance du Cameroun

LA RÉPUBLIQUE du Cameroun est le deuxième territoire sous tutelle des Nations Unies qui soit devenu indépendant depuis l'institution du régime international de tutelle, en 1946. (Le premier, le Togo britannique, se joignit à la Côte-dé-l'Or le 6 mars 1957, pour former l'État souverain du Ghana.)

Les derniers jours avant l'indépendance complète, il y eut des troubles graves, fomentés par l'Union populaire camerounaise (UPC), parti de gauche que le Gouvernement du Cameroun avait mis hors la loi. Plusieurs années de suite, l'Assemblée générale des Nations Unies avait reçu du Cameroun des pétitions faisant état d'actes de terrorisme et de mesures de répression; elle avait reçu des autorités des dénégations et des contre-accusations. Plusieurs délégués souhaitaient de nouvelles élections avant l'accession du pays à l'indépendance. Toutefois, l'Assemblée approuva les conclusions d'une mission envoyée spécialement au Cameroun, qui déclara que les élections de 1956 avaient véritablement porté le ministère Ahidjo au pouvoir de façon démocratique et que la majorité des Camerounais désiraient accéder à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, date convenue entre la France et le Gouvernement du Cameroun et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

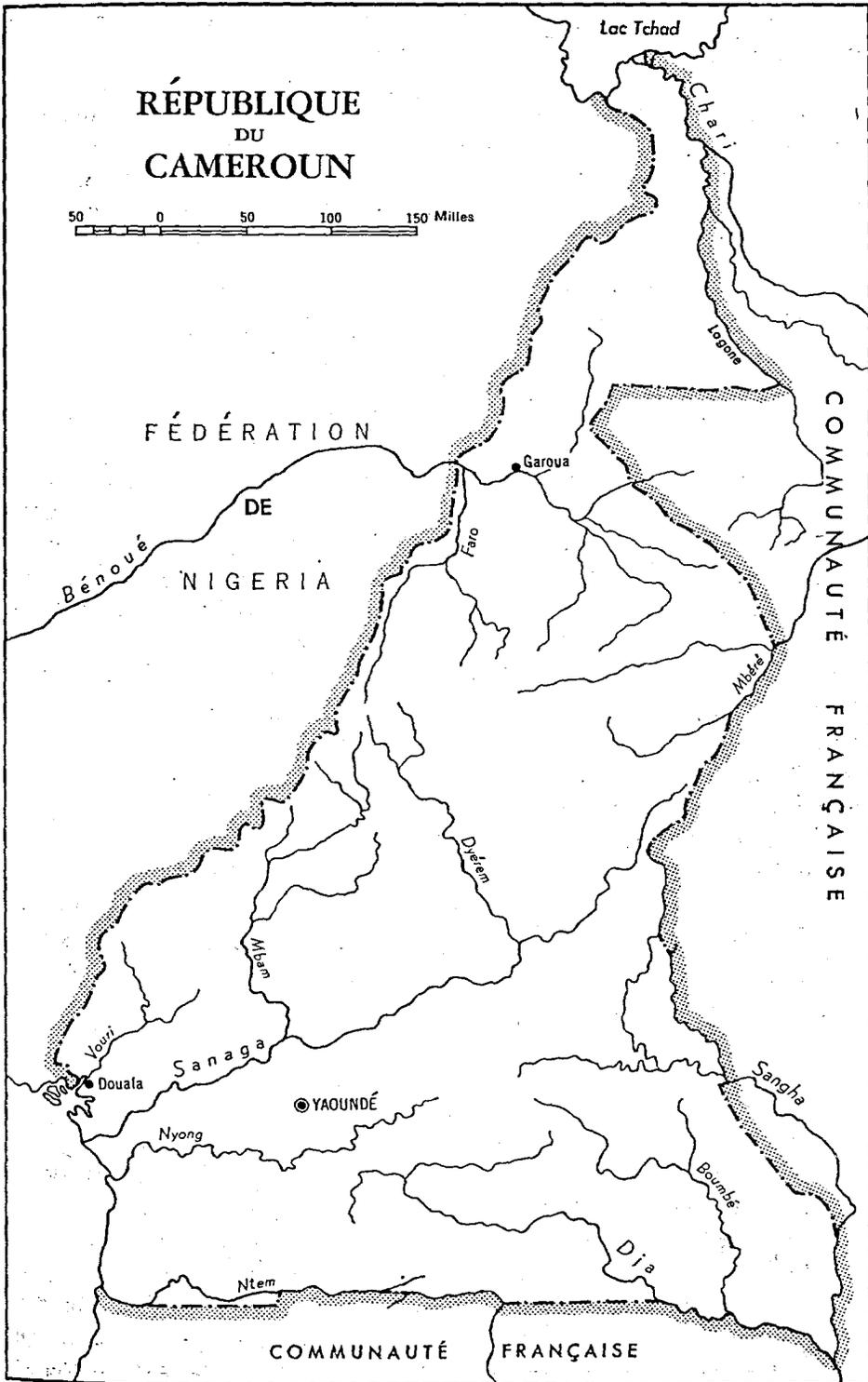
Pour le jour de l'indépendance, le gouvernement avait organisé de grandes fêtes et invité les États membres des Nations Unies à s'y faire représenter. Quarante délégations étrangères y ont pris part, avec des personnalités de la plupart des républiques autonomes de la Communauté française et des États africains déjà indépendants, et le secrétaire général des Nations Unies. Le Canada s'y est fait représenter par le ministre des Mines et des Relevés techniques, M. Paul Comtois, qu'accompagnaient son épouse et un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures.

Les fêtes ne devaient commencer que le 31 décembre, veille de l'accession à l'indépendance, mais pour la délégation du Canada elles commencèrent dès le départ de Paris dans l'avion spécial retenu par le Gouvernement camerounais, le soir du 30 décembre. L'avion était plein d'administrateurs français invités aux fêtes, de Camerounais rentrant dans leur pays et de membres des missions permanentes auprès des Nations Unies dont le concours avait été précieux durant les débats de l'Assemblée générale.

L'arrivée au cœur de l'Afrique, si peu de temps après avoir quitté les neiges du Canada et la bruine de Paris, ne laisse pas de surprendre délicieusement le voyageur. Lorsque l'avion se posa à Yaoundé, le soleil brillait, la végétation était luxuriante et fleurie, le drapeau du Cameroun, or, vert et rouge, flottait partout. Le comité d'accueil avait bien fait les choses à tous points de vue. A l'annonce de chaque délégation, une charmante Africaine en uniforme vert, avec ceinture-écharpe aux couleurs nationales, se présentait pour servir de guide. Chaque

RÉPUBLIQUE
DU
CAMEROUN

50 0 50 100 150 Miles



délégation avait sa voiture, marquée du drapeau de son pays sur le pare-brise et conduite par un chauffeur parlant admirablement le français.

La délégation du Canada logeait dans le pavillon d'un ministre camerounais, en bordure de la ville. L'isolement de cette maison permit aux Canadiens de goûter à la vie africaine mieux qu'ils ne l'auraient fait à l'hôtel. Moderne, aérée, pourvue de l'éclairage à l'électricité, d'appareils réfrigérateurs et de toutes les canalisations nécessaires au confort, la maison était entourée d'un jardin plein de fleurs et d'oiseaux. Un avertissement rappelait que cette région de l'Afrique n'est pas de tout repos: bien fermer les portes et volets la nuit. A toutes les heures, une ronde s'assurait que rien n'était venu troubler le sommeil des délégués. Des désordres graves agitèrent le quartier voisin; trois personnes y furent assassinées, puis des éléments de l'UPC y tuèrent des douzaines d'Africains dans le dessein d'assombrir le jour de l'indépendance. Les principaux terrains d'aviation furent attaqués et endommagés pendant la nuit.

Présentation des lettres de créance

De grand matin le 1^{er} janvier (car la journée de travail commence dès 7 heures 30 en Afrique tropicale), M. Comtois présenta ses lettres de créance au premier ministre, M. Ahidjo, chez le président de la nouvelle république; il lui transmit en même temps les félicitations et les bons vœux de M. Diefenbaker et lui fit cadeau de deux livres: un exemplaire illustré du *Canada* de M. Bruchési et l'édition française de l'Atlas du Canada qu'ont publiée les propres services de M. Comtois. Il signala à M. Ahidjo que le Cameroun et le Canada, fort éloignés l'un de l'autre sur le globe, seront de proches voisins aux Nations Unies, où ils se succèdent dans l'ordre alphabétique. M. Comtois exprima l'espoir que les relations des deux pays seraient toujours étroites et cordiales.

Après cette cérémonie officielle, on se rendit au stade, où le drapeau du Cameroun indépendant fut hissé en grande pompe. Puis, pendant trois heures, ce fut un impressionnant défilé d'étudiants de toutes les régions, de guerriers en costumes de fête, de danseurs et de musiciens, et même d'une délégation de Pygmées. Il y eut ensuite un déjeuner sans protocole, puis des compétitions sportives et des danses. Le soir, une réception de gala chez le premier ministre Ahidjo se termina par l'élection d'une "Miss Indépendance".

Le lendemain matin, des avions spéciaux amenaient les délégués à Douala, principal centre commercial du pays et port de mer à l'embouchure du Vouri. Les Canadiens y furent installés dans un hôtel moderne et climatisé, ce qui leur permit d'échapper quelque peu à la chaleur et à l'humidité oppressantes de Douala, l'une des villes d'Afrique où le climat est le plus pénible. Au stade de Douala se répétèrent les fêtes de Yaoundé, avec cette différence qu'on y vit défiler un fort contingent d'anciens membres de l'UPC, avec bannières et photographies d'Um Nyobe; celui-ci, chef de l'UPC, fut tué par les Français dans une embuscade et le parti en fait maintenant un martyr. On a quelque espoir d'obtenir que l'UPC, dont de nombreux membres ont bénéficié de l'amnistie générale décrétée

par le gouvernement Ahidjo, se transforme en une opposition officielle et prene sa place dans l'Assemblée législative qui sera élue au printemps 1960.

Spectacle historique

Le 3 janvier, les délégués prirent l'avion pour Garoua, ville natale du premier ministre Ahidjo et centre important de la peuplade des Foulanis à laquelle il appartient. Les chefs d'alentour y affluaient avec leurs suites, leurs bouffons, leurs danseurs en costumes de fête. Il devait y avoir là plus de 3,000 guerriers "médiévaux" en cottes de mailles et heaumes à plumet, bouclier de léopard au bras, qui montaient de nerveux petits chevaux arabes caparaçonnés de couleurs éclatantes. Le défilé se fit au petit galop, au feu crépitant des mousquets et dans le bruit éclatant des trompettes d'argent, sous lequel le sol semblait crouler comme à Jéricho.

Les délégués et les chefs furent ensuite conviés à un banquet; rapidement servis et non moins rapidement engloutis, ce furent des moutons entiers et des montagnes de fruits qui y passèrent. Le soir, M. Ahidjo reçut les principales personnalités africaines, avec leurs suivants et les hôtes européens. Des Africains, par troupes, dansaient continuellement sur les terrasses éclairées aux flambeaux. La fête se poursuivit jusqu'aux petites heures du matin; les avions ne rentrèrent qu'à 2 heures 30 à Yaoundé, le 4 janvier. Après quelques heures de sommeil, les délégués repartaient pour Paris.

Partout on les avait accueillis avec la plus émouvante cordialité. Bien des Camerounais doivent leur instruction aux écoles des Pères Blancs. M. Comtois et son épouse trouvèrent dans le pays de nombreux québécois qui se dévouent au progrès spirituel et intellectuel des Africains.

Malgré son programme extrêmement chargé, la délégation du Canada a recueilli l'impression que les Camerounais sont un peuple vivant et dynamique, conscient des responsabilités et difficultés accrues que lui apportera inévitablement l'indépendance et remplis du désir d'aider leur pays à faire de l'indépendance une réalité concrète. Signe de l'intérêt que suscite le nouvel État, quatre grandes puissances ont annoncé durant les fêtes qu'elles ouvriraient des ambassades au Cameroun: États-Unis, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et Union soviétique. Le Canada suivra lui aussi avec intérêt et sympathie les progrès du nouvel État.

Les affaires extérieures au Parlement

Partage des eaux de l'Indus

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a fait à la Chambre des communes, le 29 février, la déclaration suivante au sujet du règlement concernant les eaux de l'Indus:

Le 9 juillet dernier, j'ai annoncé au sujet des eaux de l'Indus, comme la Chambre se le rappelle, que le Gouvernement canadien avait convenu en principe de participer au programme élaboré par la Banque internationale. Il était entendu que les fonds requis à cette fin proviendraient de notre contribution accrue au Plan de Colombo. J'avais confiance, je l'ai dit alors, que la Chambre partagerait l'opinion du gouvernement et jugerait qu'il est dans l'intérêt du Canada d'aider à résoudre un problème qui empêche les relations de s'améliorer entre deux de nos associés du Commonwealth en Asie.

C'est avec une vive satisfaction que j'annonce à la Chambre qu'on s'achemine à grands pas vers une solution acceptable pour les deux États en cause, l'Inde et le Pakistan, du problème que posent les eaux de l'Indus. Les entretiens entamés à cette fin en sont arrivés au point où la Banque et les pays qui se sont donné la main, y compris le Canada, pour apporter au problème une solution acceptable de part et d'autre ont convenu que la Banque internationale devrait annoncer aujourd'hui à Washington le règlement du problème de l'Indus. Le communiqué de la Banque expliquera toutes les modalités du règlement envisagé. Entre-temps, permettez-moi de vous en donner brièvement les points saillants.

Le Gouvernement canadien, sous réserve de la ratification d'un traité en cours de négociation entre l'Inde et le Pakistan relativement au partage des eaux, a convenu d'affecter durant les dix prochaines années, 22.1 millions de dollars canadiens au programme de mise en valeur des eaux de l'Indus. Le Parlement sera invité à approuver cette subvention en temps utile.

En plus du prêt considérable que la Banque a consenti, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne ont tous accepté de fournir des fonds; les États-Unis ayant offert un supplément de fonds sous forme de prêts, d'autre part, l'Inde et le Pakistan feront chacun une appréciable contribution.

Selon le programme envisagé, on entreprendra de construire de grands ouvrages qui partageront les eaux de l'Indus selon les modalités du traité que l'Inde et le Pakistan négocient à l'heure actuelle. On estime qu'il faudra dix ans pour terminer cette entreprise qui fournira de l'eau pour fins d'irrigation et de régénération des terres, puis des ressources hydro-électriques considérables ainsi que des moyens de prévenir les inondations . . .

Au Comité des Affaires extérieures

Le 3 mars, au Comité permanent des Affaires extérieures, M. Green a fait un exposé de la politique extérieure du Canada. Il s'est exprimé comme il suit:

Comme vous le savez, au cours des délibérations de la Chambre, j'ai traité bon nombre de sujets différents ayant trait aux Affaires extérieures. Il y a cependant certains points que je n'ai pas eu le temps d'aborder. Si tel était le bon plaisir du Comité, j'aimerais à donner un court résumé de ces diverses questions. Dès que j'aurai terminé, je serai très heureux d'élucider les divers points que les membres du Comité désireront soulever.

Droit de la mer

La première question a trait à la Conférence sur le droit de la mer qui doit débiter à Genève d'ici deux semaines environ. Cette question fera l'objet de discussions internationales au cours des prochains mois. En premier lieu, cette question porte sur l'étendue de la mer territoriale et sur les limites de pêche côtière.

Cette question est d'une grande importance dans les affaires internationales et d'une importance particulière pour le Canada. Nous sommes l'une des six plus importantes nations du monde du point de vue de la pêche et la quatrième en importance du point de vue commercial. Notre pays est celui qui a le plus long littoral. En conséquence, l'étendue de la mer territoriale et les limites de la pêche côtière sont des questions qui ne pourraient manquer de préoccuper le Gouvernement canadien, alors que tous les membres des Nations Unies se réuniront sous peu pour tenter une seconde fois d'en arriver à des règles de droit convenues sur ces deux questions.

Comme les membres du Comité le savent, la première conférence sur le droit maritime a eu lieu en 1958 et, après de longues discussions, on a réussi à adopter quatre conventions dont le rôle est de fixer des règles d'ensemble relativement à la mer territoriale, au plateau continental, à la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la haute mer, ainsi qu'à la navigation; mais, malgré ces réalisations, la conférence n'a pas réussi à conclure une entente sur deux points essentiels: l'étendue de la mer territoriale et les limites de pêche qui sont la base même du code de droit adopté à la première conférence. En d'autres termes, la conférence s'est méritée des éloges. Elle a réussi à régler la plupart des problèmes; mais, quant aux deux questions fondamentales, qui sont aussi les plus difficiles, elle n'a pu prendre de décision. En conséquence, à sa treizième session, en 1958, l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une deuxième conférence, qui aura lieu à Genève en mars et avril 1960, afin de régler ces problèmes.

Vous vous demandez peut-être comment il se fait que la communauté internationale n'en soit pas encore venue à uniformiser les règlements relatifs à la mer territoriale et aux limites de pêche et pourquoi ces questions sont devenues tellement importantes dans les affaires internationales actuelles.

La réponse est plutôt complexe. La clef du problème, c'est que les intérêts d'un grand nombre de nations entrent en conflit sur deux points: le premier sont les droits de pêche des États côtiers et le deuxième est la liberté de naviguer dans la zone côtière de douze milles. D'autre part, un certain nombre de nations ont des flottes de pêche qui ont pêché et continuent à pêcher dans les régions contiguës des eaux territoriales des autres États. Ainsi, par exemple, au Canada, il y a les pêcheurs des États-Unis, ceux de la France, de l'Espagne et du Portugal. Les flottes de ces pays ont été attirées par la perspective d'une bonne pêche dans nos eaux territoriales. La pêche des chalutiers anglais sur la côte de l'Islande est un autre exemple d'endroit où le problème se pose d'une façon très aiguë. Un certain nombre de pays qui font la pêche en haute mer possèdent aussi de grosses flottes marchandes et des navires hauturiers. La limite traditionnelle de trois milles a été satisfaisante pour ce groupe de pays et dans l'ensemble, elle continue de l'être. En d'autres termes, les entreprises maritimes de ces pays préfèrent que la largeur de leur mer territoriale soit peu considérable.

D'autre part, depuis le commencement du siècle, un nombre croissant de pays côtiers, et le Canada compte parmi ces pays, en sont venus à estimer la limite de trois milles insuffisante du point de vue de la protection de leurs propres intérêts. De même, ils ont revendiqué l'exercice de la compétence nationale en dehors de la limite de trois milles pour diverses raisons; ainsi, par exemple, la compétence a souvent été exercée pour fins douanières, fiscales, sanitaires et d'immigration... On a de plus présenté des revendications au sujet des ressources du plateau continental. La loi est très importante en raison des découvertes de pétrole sur les plateaux continentaux des divers pays. De plus, un nombre croissant d'États côtiers, dont la population augmente sans cesse depuis quelques années, considèrent les ressources vivantes des mers adjacentes à leur pays comme des sources d'alimentation importantes et même parfois vitales. Il en est résulté que les pays, surtout les plus nouveaux et les moins développés, insistent de plus en plus pour obtenir une réglementation plus sévère relativement à la pêche dans les eaux territoriales. Nous avons éprouvé certaines difficultés à cet égard au large des côtes de la Nouvelle-Écosse où, en vertu de la loi canadienne, les chalutiers canadiens doivent rester en deçà de la limite de douze milles, tandis que les chalutiers des États-Unis peuvent pénétrer dans la limite de trois milles, qui est celle de la mer territoriale. Pour répondre aux demandes des pays côtiers, on a revendiqué, dans certains cas, des limites de mer territoriale et de pêche allant jusqu'à 200 milles. Certains pays sud-américains, le Chili et le Pérou, sauf erreur, revendiquent une limite territoriale de 200 milles; ils ont présenté cette requête en raison des droits de chasse à la baleine qu'ils veulent se réserver en deçà de cette limite. Les bateaux des autres pays venaient chasser dans leurs eaux et rapportaient toute la baleine. Voilà l'origine de la limite de 200 milles sur la côte ouest de l'Amérique du Sud. Dans la plupart des cas, les revendications portaient sur une mer territoriale de douze milles ou, dans le cas de l'Islande, elles comportaient des droits de pêche exclusifs dans une limite de douze milles.

La situation pourrait se résumer des diverses façons suivantes. Le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et le Japon et plusieurs pays d'Europe occidentale, de même que d'autres nations, voudraient restreindre autant que possible la compétence de l'État sur les eaux adjacentes. Lors de la première conférence, ce groupe appuyait la proposition des États-Unis en faveur d'une mer territoriale s'étendant jusqu'à six milles. Ce groupe consentait même à étendre la zone de trois milles jusqu'à six milles, en ajoutant une zone de pêche de six autres milles qui, cependant, devait faire l'objet d'une étude des droits de pêche "historiques". En d'autres termes, ce groupe était prêt à admettre une mer territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles à condition d'assurer à perpétuité leurs droits de pêche. Cette proposition est très importante pour le Canada, parce qu'elle signifie que ces pays auraient des droits de pêche "historiques" sur les deux côtes et des droits à perpétuité sur les six derniers de ces douze milles. En vertu de cette proposition, un État qui se serait livré à la pêche pendant cinq ans dans les six derniers milles de cette zone pourrait réclamer le droit de continuer d'y pêcher à l'avenir. Cette notion des droits traditionnels de la pêche a cependant rencontré l'opposition d'un nombre considérable d'États, parce qu'elle accordait une position de faveur à certains des pays les plus développés.

D'autre part, certains États d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ont proposé que leurs pays soient habilités, à discrétion, à choisir l'étendue de leur mer territoriale entre trois et douze milles. En d'autres termes, ils désiraient une règle mobile. Cette proposition, appuyée par l'Union soviétique, permettrait d'établir une mer territoriale de douze milles en général. En conséquence, nombre de pays s'y sont opposés, craignant d'y voir un obstacle considérable à la liberté de navigation en haute mer.

Dans ces circonstances, le Gouvernement canadien a cru que seule une véritable solution de compromis pourrait réconcilier ces attitudes opposées des divers pays. Nous étions convaincus que la raison poussant plusieurs États à réclamer une mer territoriale de douze milles (n'oublions pas qu'en obtenant cette limite on obtient également les droits de pêche, car elle embrasse tout ce domaine) n'était pas de faire obstacle à la liberté de navigation en haute mer, mais d'obtenir la pleine mesure de souveraineté sur les ressources vivantes de cette zone de douze milles adjacentes à la côte. Le Canada a conclu que pour réussir, une formule de compromis devrait comporter deux conditions: d'abord elle doit reconnaître le principe de la liberté en haute mer et ensuite elle doit accorder aux États riverains le même degré de contrôle exclusif sur la pêche maritime qu'ils auraient sur la mer territoriale de douze milles.

En conséquence, la délégation canadienne a proposé, lors de la première conférence, une formule de compromis d'une mer territoriale couvrant six milles et d'une zone de pêche supplémentaire de six milles qui serait réservée exclusivement aux pêcheurs de l'État riverain. De cette façon, la proposition canadienne permettrait à tous les États d'atteindre le degré recherché de contrôle économique sans porter atteinte au principe de la liberté en haute mer.

Malheureusement, aucune proposition n'a reçu l'appui exigé de la majorité de deux tiers des voix lors de la séance plénière de la première conférence. Cette partie de la proposition du Canada, selon laquelle une zone de douze milles serait réservée uniquement à la pêche, est la seule proposition qui ait été approuvée par une simple majorité des voix en comité.

Pendant la période qui s'est écoulée entre les deux conférences, le problème des eaux territoriales et des zones réservées à la pêche s'est intensifié, comme les députés le savent, parce que plusieurs pays ont pris des mesures unilatérales. En effet, depuis la fin de la première conférence, sept pays ou territoires ont proclamé que leurs eaux territoriales ou leur zone réservée à la pêche s'étendait sur une distance de douze milles.

Dans ces circonstances, notre pays est de plus en plus convaincu que seule une formule visant réellement à un compromis sera susceptible d'être incorporée au droit international lors de la prochaine conférence; je veux parler d'une formule qui tient compte des intérêts essentiels de chaque pays et qui fournit un moyen terme, une position mitoyenne . . . qu'accepteraient d'un commun accord les pays qui sont en faveur d'une zone plus étendue et ceux qui préfèrent une zone plus restreinte.

Le Gouvernement canadien estime que la formule des six et six milles: six milles d'eaux territoriales et une autre zone de six milles réservée exclusivement à la pêche, offre les meilleures possibilités d'un compromis et a le plus de chance d'être acceptée lors de la prochaine conférence. C'est pourquoi le Gouvernement canadien a bien l'intention de soumettre une proposition de cette nature à l'occasion de la prochaine conférence et de faire tout son possible pour qu'elle soit acceptée.

Depuis quelques mois, le Canada cherche à faire appuyer cette proposition; des pourparlers ont eu lieu à ce sujet dans diverses capitales du monde. A cette fin, nous avons remis à tous les membres des Nations Unies une brochure intitulée *Droit de la mer — La proposition du Canada*, qui a été déposée à la Chambre le 15 janvier et qui vient d'être distribuée aux membres du présent Comité. Cette brochure semble susciter beaucoup d'intérêt et on commence à mieux comprendre la situation du Canada.

Quelles sont les perspectives de succès de la conférence? Je crois que notre brochure indique bien que ce n'est pas parce que la première conférence n'a pas réussi qu'il faut se montrer pessimiste quant aux résultats de la prochaine. En effet, des progrès rassurants ont été faits au cours de cette première réunion et on a pu constater que la plupart des pays étaient d'accord pour dire que non seulement il était souhaitable d'adopter de nouvelles règles de droit, mais aussi qu'il fallait conserver le principe de la liberté en haute mer et reconnaître qu'un État côtier a le droit à une zone de pêche de douze milles.

A la lumière des conséquences qu'il y aurait sans doute si la conférence n'aboutissait pas, il devient de plus en plus urgent d'adopter des nouvelles règles de droit. Si l'on parvient à s'entendre lors de cette conférence, il y aura là un progrès

significatif et, en outre, cela prouvera que la communauté internationale est capable de faire face à ses responsabilités. Les chances de succès de la conférence dépendront, en fin de compte, de l'effort que plusieurs États devront être prêts à faire pour adopter une attitude plus souple et de la bonne volonté dont ils feront preuve pour arriver à un véritable compromis et adopter un moyen terme, une formule qui se situerait entre les diverses attitudes adoptées par les puissances maritimes de l'Ouest, par plusieurs pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, de même que par le bloc soviétique. Soit dit entre parenthèses, le bloc soviétique est en faveur d'eaux territoriales d'une largeur de douze milles.

Si plusieurs pays, ou groupes de pays, se montrent inflexibles lors de la conférence et peu disposés à rechercher une formule qui permettrait d'atteindre un véritable compromis, les perspectives de succès, non seulement de la formule proposée par le Canada, mais de la conférence même, seront considérablement amoindries. Toutefois, quelles que soient les circonstances, je puis assurer aux membres du Comité que le Gouvernement canadien continuera de faire tout son possible pour que la conférence réussisse et pour que des règles de droit uniformes et équitables soient adoptées. Il va sans dire, évidemment, que nous nous laisserons toujours guider par ce que nous considérons être l'avantage du Canada et de la communauté internationale.

Dérivation des eaux

Pendant que nous en sommes à la question des eaux, j'aimerais vous dire un mot du problème de la dérivation des eaux de Chicago et aussi du fleuve Columbia. Les membres du Comité se rappellent qu'un bill connu sous le nom de bill H.R. 1 a été déposé à la Chambre des représentants des États-Unis en janvier 1959. Par ce bill, on cherchait à obtenir que le district sanitaire de Chicago soit autorisé à augmenter, à titre d'essai pendant un certain temps, la quantité d'eau qui devait être détournée du lac Michigan au bassin de drainage du Mississippi; en d'autres termes, on aurait retiré de l'eau du réseau du Saint-Laurent pour s'en servir à Chicago à des fins d'hygiène et la déverser ensuite dans le Mississippi. Le Gouvernement canadien s'est opposé à cette proposition et a fait part de ses objections au Gouvernement des États-Unis dans de nombreuses communications. Néanmoins, le bill a été approuvé par la Chambre des représentants et envoyé ensuite au Sénat où on l'a éventuellement déféré à un comité des relations étrangères. Le président de ce comité, le sénateur Fulbright, a prié le département d'État de demander au Gouvernement canadien de lui faire connaître ses opinions sur plusieurs questions relatives au bill. Telles sont les instructions que le président du comité des relations étrangères du Sénat a données au département d'État.

Avant d'aborder de nouveau le sujet avec les représentants des États-Unis, nous avons fait venir des représentants des provinces d'Ontario et de Québec et nous avons étudié toute la question avec eux, ce qui a été fort utile. Nous avons ensuite rencontré les représentants des États-Unis et, de nouveau, toute la question a été passée en revue.

Voici quelle est la situation: le réseau fluvial du Saint-Laurent joue un rôle beaucoup plus important dans les affaires du Canada que dans celles des États-Unis. Comme la plupart d'entre vous le savent (même ceux qui viennent des côtes de l'Ouest et des Maritimes),—l'histoire de notre pays a son origine dans le réseau fluvial du Saint-Laurent. Dès les premiers temps, ce fleuve a été véritablement le cœur du Canada et tout ce qui se passe par rapport à ce réseau est d'une importance vitale pour notre pays. Au cours des années, de grandes installations hydro-électriques ont été aménagées sur le fleuve et de nombreux ports ont été construits sur les lacs.

Les problèmes qui surgiraient si on baissait le niveau des lacs seraient énormes. Je sais, d'après l'expérience que j'ai acquise lorsque j'étais ministre des Travaux publics, que beaucoup de ces ports ont un fond de roc. Ce n'est pas simplement du sable que l'on peut enlever à la pelle, mais du roc qu'il faut faire sauter à la dynamite; baisser le niveau des eaux des Grands lacs serait très grave pour notre pays. Les Américains ont dit que l'Ontario pourrait peut-être détourner le cours de certaines rivières qui s'écoulent dans la baie d'Hudson et la baie James vers le bassin du Saint-Laurent. Sauf erreur, ce serait pratiquement impossible. Dire que cela n'est pas faisable ne répond pas à la demande de Chicago, ni ne règle le problème qui se posera si Chicago détourne encore plus d'eau du lac Michigan. Les Américains eux-mêmes ne sont pas d'accord sur cette question; Milwaukee, par exemple, quoique cette ville soit également située sur le lac Michigan, est très opposée à l'attitude de Chicago, et je crois que tous les États, du lac Michigan jusqu'à la mer, sont contre le projet de Chicago.

J'estime que le Canada a adopté une attitude très ferme et très raisonnable à ce propos. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de ce bill pendant la présente session du Sénat des États-Unis; en tout cas, le Gouvernement canadien n'a pas changé d'opinion et il s'oppose à ce qu'on détourne les eaux du lac Michigan. . .

Le Columbia

Ensuite, en ce qui concerne le Columbia, il serait inutile de passer en revue tous les renseignements que le général McNaughton vous a donnés depuis des années au sujet de ce fleuve et de la possibilité de le mettre en valeur. Ce fleuve peut fournir une énorme quantité d'énergie et cette puissance est exploitée du côté des États-Unis, mais elle ne l'est guère du côté canadien.

Il y a un peu plus d'un an, nous avons demandé à la Commission mixte internationale d'élaborer un projet et d'établir des principes selon lesquels des avantages pour les régions en aval seraient accordés au Canada pour l'emmagasinage de l'eau qu'on libérerait lorsque le niveau des eaux serait trop bas, de sorte que serait accrue la quantité d'énergie produite dans les centrales du secteur du fleuve situé en territoire américain.

Le général McNaughton et les autres membres de la Commission mixte internationale, y compris les délégués américains, ont fait un travail superbe à cet égard; en décembre, ils ont présenté un rapport dans lequel ils recom-

mandaient aux deux gouvernements divers principes sur lesquels on pouvait fonder un programme de collaboration.

Les eaux du Canada appartiennent aux gouvernements provinciaux. La seule autorité que le gouvernement fédéral exerce à cet égard consiste à accorder des permis conformément aux dispositions de la loi sur les cours d'eaux internationaux qui a été adoptée il y a quelques années. Il a donc fallu que le gouvernement fédéral travaille non seulement avec le Gouvernement des États-Unis, mais aussi avec celui de la Colombie-Britannique. Un comité composé de techniciens des deux gouvernements canadiens est à l'œuvre depuis plusieurs mois déjà. Il y a également un comité qui s'occupe de la ligne de conduite à suivre au niveau ministériel. Ce comité comprend deux ministres du gouvernement fédéral et deux du gouvernement de la Colombie-Britannique. L'honorable Alvin Hamilton et moi-même représentons le gouvernement fédéral et l'honorable M. Williston et M. Bonner représentent celui de la Colombie-Britannique. . .

Les pourparlers qui ont eu lieu ici il y a deux ou trois semaines étaient plus ou moins des négociations préliminaires et la prochaine réunion doit avoir lieu demain à Washington. En attendant, le comité fédéral-provincial chargé d'établir la ligne de conduite à suivre s'est réuni samedi dernier à Victoria. Évidemment, je ne suis pas en mesure de vous dire ce qu'on parviendra à faire aux réunions de Washington, demain; mais je crois bien qu'on conviendra assez rapidement des termes d'un traité ou d'une entente et aussi qu'on pourra bientôt commencer à exploiter ce fleuve du côté canadien. . .

Conférence au sommet

Il y a deux ou trois autres questions que j'aimerais traiter. Tout d'abord, il y a la question des préparatifs pour la conférence des dirigeants de l'Est et de l'Ouest. En ce qui concerne les pays de l'Ouest, c'est l'OTAN et des équipes de travail qui ont été formées spécialement à cette fin qui s'en occupent; ils préparent les positions que les pays de l'Ouest adopteront à l'égard des sujets qu'on étudiera lors de la conférence au sommet.

Trois des puissances qui prendront part aux pourparlers, savoir, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, ont laissé entendre, après la réunion des dirigeants de l'Ouest, que lors de la conférence au sommet on s'occuperait tout particulièrement des problèmes se rapportant à l'Allemagne, y compris Berlin, au désarmement et aux relations entre l'Est et l'Ouest. Le premier ministre soviétique aura certainement des sujets bien à lui à proposer; mais il est très satisfaisant de savoir qu'en évitant la question d'un ordre du jour officiel et en proposant que seules des questions internationales d'intérêt mutuel soient considérées lors de la conférence au sommet, les puissances de l'Ouest ont au moins contourné un des obstacles qui ont retardé les pourparlers entre l'Est et l'Ouest l'an passé.

Du côté occidental, il a été établi des groupes de travail, tous étroitement associés à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, avec mission d'élaborer des recommandations à l'égard des attitudes que l'Ouest doit adopter. Pour répondre aux besoins de consultation et de collaboration, on a dû mettre au

point certaines méthodes nouvelles et certains procédés nouveaux, et je suis heureux de dire que depuis la conférence de l'OTAN à l'échelon ministériel, en décembre, des dispositions satisfaisantes ont été prises. Un groupe de travail affecté à l'étude du désarmement et composé de cinq puissances dont le Canada, a commencé à se réunir à Washington, le 25 janvier. Naturellement, il fait aussi des préparatifs en vue des réunions du Comité de désarmement, composé de dix puissances, qui débiteront à Genève le 15 mars. A Washington se tiennent également des séances d'un groupe de travail formé de quatre puissances: États-Unis, Royaume-Uni, France et Allemagne de l'Ouest, qui étudie la question de l'Allemagne et de Berlin.

De même, les trois puissances négociatrices examinent, en ayant des consultations suivies avec leurs alliés de l'OTAN, les objectifs qui peuvent être poursuivis dans le domaine des relations Est-Ouest. Le Conseil de l'Atlantique Nord a un représentant direct auprès de ce groupe de travail. Les membres de ces groupes font rapport de leur travail à leur propre gouvernement ainsi qu'au Conseil de l'Atlantique Nord.

Dans les semaines qui vont suivre, il y aura, outre les entretiens réguliers par l'intermédiaire du Conseil de l'OTAN, d'autres genres de consultations. Par exemple, je me rendrai à Washington au milieu d'avril pour échanger des vues avec les autres ministres des Affaires étrangères sur les préparatifs au sommet, sous l'angle du désarmement.

La réunion la plus importante sera peut-être, au printemps, la réunion annuelle de l'OTAN, à l'échelon ministériel, qui se tiendra à Istamboul, en Turquie, du 2 au 4 mai. Ce sera une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN; nous aurons alors l'occasion d'examiner soigneusement les résultats des travaux exécutés par les divers groupes de préparation et de faire des recommandations aux trois puissances qui participeront aux entretiens de la conférence au sommet qui commenceront le 16 mai.

On projette, très tôt après la conférence au sommet, une rencontre des ministres des Affaires étrangères des trois puissances, c'est-à-dire, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, avec le Conseil permanent de l'OTAN en vue d'informer les membres de ce conseil des résultats obtenus et de délibérer avec eux des mesures à prendre subséquemment.

Le groupe de travail sur le désarmement fera un rapport au Conseil de l'OTAN la semaine prochaine. Tout cela se fait, bien entendu, pour tenir les divers pays membres de l'OTAN entièrement au courant de la situation actuelle, et aussi pour obtenir d'eux des propositions.

Le problème laotien

Et maintenant, un mot sur le Laos. Ce pays, vous savez tous où il est situé. C'est une partie de l'ancienne Indochine, dans le Sud-Est asiatique.

L'un des problèmes qui ont suscité beaucoup d'inquiétude au cours de ces derniers mois est la situation troublée qui existe au Laos. La question nous a fait passer bien des nuits blanches.

En août, on rapportait au Gouvernement du Laos que des combats avaient éclaté dans le nord-est du pays, entre les forces du Pathet-Lao, d'orientation communiste, et les forces du Gouvernement laotien. A ce moment-là, le Gouvernement laotien a déclaré que les forces du Pathet-Lao recevaient une aide active du Nord-Vietnam, puis il a fait appel, le 4 septembre, au secrétaire général des Nations Unies pour qu'on l'aidât à arrêter l'agression et à empêcher la propagation des engagements.

Le Canada s'intéresse directement au Laos depuis la Conférence de Genève de 1954, au cours de laquelle, avec l'Inde et la Pologne, il a été désigné comme membre des Commissions internationales pour surveiller l'application de l'accord d'armistice dans les trois États d'Indochine, c'est-à-dire, des trois Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Laos, au Cambodge et au Sud-Vietnam.

La Commission pour le Laos s'est ajournée *sine die* au mois de juillet 1958, à la requête du Gouvernement du Laos, à la suite du règlement politique qu'envisageait l'accord d'armistice.

Tandis que la Commission est demeurée ajournée, le Canada, néanmoins, a continué de s'intéresser au Laos et il s'est grandement inquiété des troubles qui y ont éclaté l'été dernier.

Le Gouvernement du Canada est d'avis que les cadres établis par la Conférence de Genève ont fait beaucoup pour maintenir la paix et la stabilité en Indochine, mais qu'ils n'empêchent pas les Nations Unies de jouer un rôle pour relâcher la tension internationale dans la région. Les Nations Unies s'intéressent à juste titre à cette région, et l'Organisation peut jouer un rôle important en complétant les dispositions prises à Genève. Ces dispositions n'ont pas été élaborées sous l'égide des Nations Unies.

En septembre dernier, lorsque l'appel du Laos a été étudié par le Conseil de sécurité, la délégation canadienne a appuyé la résolution tendant à établir un sous-comité d'enquête qui fût chargé d'examiner la situation.

Au cours des délibérations, le représentant du Canada a signalé que le Gouvernement canadien avait conservé une attitude conséquente et prétendait que les principes inspirant l'accord de Genève devaient être maintenus et que les obligations découlant de celui-ci incombaient à toutes les parties au règlement.

On n'estimait pas cependant, que le Conseil de sécurité dû tenter de rappeler la Commission internationale contrairement au désir du Gouvernement du Laos; en d'autres termes, le Canada ne croyait pas que le Conseil de sécurité des Nations Unies dût demander de nouveau la convocation de la Commission. Cette Commission est formée de l'Inde, du Canada et de la Pologne. Telle est la composition des trois Commissions.

Le Canada était donc en faveur de la proposition tendant à la formation d'un sous-comité du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada croyait que si les Nations Unies pouvaient faire acte de présence au Laos, toute propagation des incidents s'en trouverait arrêtée. Il croyait que tel serait le moyen

le plus efficace d'empêcher de simples échauffourées de se transformer éventuellement en guerre régionale très sérieuse ou en un incident qui pourrait en réalité précipiter une guerre mondiale.

Rendu public au début de novembre, le rapport du sous-comité du Conseil de sécurité faisait remarquer que n'était pas clairement établi le fait que les troupes régulières du Nord-Vietnam eussent en réalité traversé la frontière pour aider les rebelles, mais que les forces du Pathet-Lao avaient reçu appui du Nord-Vietnam sous forme d'équipement, d'armes, de munitions, de fournitures, et " le secours des cadres politiques".

Depuis la publication de ce rapport, le secrétaire général, M. Hammarskjöld, s'est rendu au Laos pour se rendre compte personnellement de la situation, et il a désigné comme son représentant un membre du Secrétariat des Nations Unies qui doit lui faire rapport de la situation économique au Laos.

Je crois savoir qu'on propose une action concertée des Nations Unies et de ses institutions spécialisées en vue d'aider le Laos à mettre au point les secteurs fondamentaux de son économie, et que la question en est présentement à l'étude.

Au Laos même, un nouveau cabinet, formé au début de janvier, se prépare aux élections générales, qui doivent avoir lieu le 24 avril. A l'égard des affaires extérieures, le gouvernement a annoncé qu'il suivra une politique de neutralité et respectera les accords internationaux auxquels ont souscrit les gouvernements antérieurs, y compris les accords de Genève.

Les troubles militaires dans ce pays ont diminué depuis le passage du sous-comité du Conseil de sécurité en septembre et en octobre. Une situation virtuellement dangereuse y existe encore, mais le danger pourra diminuer, espère-t-on, si les Nations Unies continuent à s'intéresser au pays et si le Gouvernement du Laos demeure fidèle aux accords de Genève.

Espace interplanétaire

Un autre sujet qui peut appeler de brèves et d'utiles remarques est celui de l'espace interplanétaire.

Les avances considérables prises dans le domaine des engins balistiques et des vaisseaux interplanétaires ont rendu deux fois plus urgente la question du désarmement.

D'autre part, les avantages éventuels que laissent entrevoir l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire et l'instauration du règne du droit dans cet espace sont immenses. C'est pourquoi le Gouvernement canadien a appuyé la résolution adoptée lors de la dernière Assemblée générale, qui avait pour objet la création d'un comité permanent dans ce domaine. Avec quelque vingt-trois autres pays, le Canada fera partie de ce comité, chargé d'étudier l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire.

En 1958, un comité de l'espace interplanétaire, composé de dix-huit membres, dont le Canada, avait été établi. Cependant, la Russie et d'autres pays communistes avaient refusé d'en faire partie, alléguant que le choix des membres était injuste; par suite de ce refus, plusieurs autres pays membres du comité, y compris la

République Arabe Unie et l'Inde, avaient également décliné l'offre de participation, de sorte que l'activité du comité avait été entravée dès le début.

La situation est maintenant changée. Le nombre des membres du comité a été porté à vingt-quatre, et on espère qu'ils pourront maintenant agir. L'actuel comité est composé de douze membres des pays occidentaux, de six membres du bloc soviétique et de six membres des pays non engagés.

Il est encourageant de constater que la question litigieuse de l'appartenance a été résolue d'une façon qui permet à l'Union soviétique de participer aux stimulants travaux du comité.

Comme M. Nesbitt le disait en s'adressant à l'Assemblée, on espère que l'une des réalisations du nouveau comité de l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire sera la formulation d'un règlement et la découverte de moyens qui rallieront l'acceptation universelle de ce règlement: savoir, qu'aucune partie de l'espace ou de quelque corps céleste ne pourra devenir la propriété d'un État quelconque ou être assujétié à l'autorité de cet État.

Autrement dit, aucun pays, espérons-nous, ne pourra revendiquer pour lui l'espace interplanétaire. On prévoit que la première réunion du nouveau comité aura lieu à New-York le 15 mars.

En plus de tracer des plans directeurs pour les travaux qu'il entreprendra dans les domaines techniques et juridiques, le comité s'occupera de prendre des dispositions pour la tenue, cette année, d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire. Mais outre l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire, la question de l'espace interplanétaire comporte des aspects que la Commission du désarmement devra aussi étudier. Et la Commission du désarmement consacre beaucoup de réflexion à cette question de l'espace interplanétaire.

J'ai ici quelques notes sur la question de la radiation, mais je n'accaparerai pas le temps dont dispose le comité pour les parcourir.

Tribunaux internationaux

Voici maintenant quelques brèves observations sur l'activité du Canada à titre de membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Le Canada a décidé d'appuyer activement la Cour permanente d'arbitrage, et son ambassadeur à La Haye représentera le pays au sein du conseil d'administration.

Quarante-quatre autres pays sont membres de la Cour, laquelle a été établie, en 1899, pour le règlement des différends entre États.

La Cour permanente d'arbitrage, à beaucoup d'égards, complète la Cour internationale de Justice, en ce qu'elle offre, pour l'examen des différends internationaux, des rouages beaucoup plus flexibles qui existent moins de formalités que la Cour internationale de Justice.

L'expérience a montré que ce genre d'arbitrage officieux constitue, dans certaines circonstances, un moyen préféré de régler les différends internationaux.

Et, bien entendu, la Cour d'arbitrage a son mot à dire dans la nomination des juges à la Cour internationale.

Notre participation active aux travaux de la Cour permanente est une autre preuve que le Canada désire affermir le règne du droit dans les affaires internationales et réaffirmer l'importance de l'arbitrage.

La juridiction qu'exerce la Cour internationale de Justice a toutes les caractéristiques d'un tribunal officiel de dernière instance, sa juridiction étant toutefois restreinte au strict mandat que prévoit le statut de cette cour, et particulièrement l'article 36. Par contre, la Cour permanente d'arbitrage prévoit un mécanisme flexible et officieux pour le règlement des différends.

A la fin de la guerre, on a cru que la Cour internationale de Justice remplacerait, à toutes fins pratiques, la Cour permanente d'arbitrage. Cependant, les pays du bloc soviétique se sont tous montrés hostiles à la Cour internationale, alors que les pays asiatiques hésitaient à s'adresser à cette cour qu'ils considèrent comme un organisme que dominant les traditions et les systèmes juridiques des puissances de l'Ouest. Par conséquent, il est à noter que l'URSS et quelques pays asiatiques ont consenti à appuyer le mouvement lancé récemment en vue de réactiver l'ancienne cour; cette attitude semble indiquer que ces pays, et particulièrement l'URSS, préfèrent, en certaines circonstances, recourir à l'arbitrage plutôt que se soumettre à la juridiction de la Cour internationale.

On croit également que la Cour permanente fournit une alternative utile à la Cour internationale lorsqu'on s'y adresse discrètement et qu'on désire éviter la publicité qui entoure les délibérations de la Cour internationale. . .

Je reviens maintenant au rapport sur la radiation. Il est probablement au point, mais je préfère vous le lire.

Lors de la dernière Assemblée, la délégation canadienne a rigoureusement préconisé l'avancement des travaux de la Commission scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations ionisantes, parce qu'il est urgent de combler nos lacunes relativement à la nature, aux degrés et aux effets de la radiation. Le 9 juillet, j'ai signalé à la Chambre qu'il importerait d'améliorer et augmenter les données qui sont fournies à la Commission. J'ai également exprimé le même avis lorsque j'ai dit ce qui suit devant l'Assemblée générale: "On demande de partout une étude plus précise de la nature et de la portée des dangers que représentent les radiations créées par la science humaine et qui s'ajoutent aux radiations naturelles".

Dès le début, l'initiative du Canada a reçu l'appui général de presque toutes les régions géographiques et des groupements politiques principaux représentés à l'Assemblée. Cependant, il a fallu de longues négociations avant de vaincre l'opposition initiale des Soviétiques qui ne voulaient pas admettre que la Commission scientifique puisse tenir un rôle exécutif et administratif, ou que soit retirée des gouvernements la responsabilité de recueillir et d'analyser les échantillons de radiation. Finalement, une résolution incorporant les propositions qu'avait soumises le Canada a été appuyée par dix autres pays et approuvée à l'unanimité de l'Assemblée et, en certains cas, avec plus d'enthousiasme qu'en d'autres. Lorsque j'ai présenté cette résolution, j'ai dit que "nous recevrons volontiers,

aux fins d'études, les échantillons que d'autres pays auraient prélevés, conformément aux méthodes recommandées par la Commission scientifique, après consultation des institutions spécialisées; nous sommes prêts à faire analyser ces échantillons par les savants qui étudient les échantillons prélevés au Canada même. Si les autres gouvernements sont disposés à participer à ce programme collectif, nous accepterons, pour commencer, d'analyser de façon régulière les échantillons d'air, d'eau, de sol et de produits alimentaires, provenant de 20 à 25 centres d'échantillonnage pour chacune des quatre catégories".

Depuis lors, nous nous sommes assurés les facilités qui nous permettront de faire toutes les analyses qui pourront nous être demandées. La Commission scientifique a récemment tenu sa septième session à New-York; on a alors continué à examiner attentivement les meilleurs moyens d'encourager les études biologiques et génétiques appropriées, d'améliorer les procédés physiques destinés à évaluer les retombées radio-actives et d'obtenir un plus grand nombre de données concernant la quantité de Sr90 et de Cs137 que renferme le sol.

En réponse à l'invitation que contenait la résolution qu'a adoptée l'Assemblée, les Gouvernements de l'Argentine, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des États-Unis et de l'URSS ont suivi l'exemple du Canada et ont offert leurs services de laboratoires, à la demande d'autres gouvernements, pour y recevoir et analyser des échantillons conformément au travail de la Commission.

Indépendamment de l'offre d'aide susmentionnée concernant l'étude des radiations, les services d'un technicien canadien en radiations, M. John D. Marr, de la société Énergie atomique du Canada, ont été fournis au Gouvernement du Ghana. M. Marr, qui est un expert dans l'évaluation de la radio-activité d'échantillons et retombées, est arrivé à Accra le 3 février afin d'aider à établir des stations d'échantillonnage d'air que le Gouvernement du Ghana construira en vertu de son programme de détection de radiations.

Le Ghana, naturellement, tout comme les autres pays d'Afrique, s'intéresse vivement à cette question de la radiation. . .

La semaine dernière, j'ai appris avec intérêt et bonheur qu'un comité avait été institué au Canada pour étudier ce problème de la radiation. Ce comité est présidé par M. Hugh Keenleyside qui, durant plusieurs années, comme les membres de notre comité le savent, a été fonctionnaire fédéral puis des Nations Unies.

Je sais que les travaux de ce comité aideront grandement à atteindre l'objectif que se propose le gouvernement, ainsi que tous les députés, j'en suis certain.

Programmes d'assistance technique

Pour revenir aux programmes d'aide, je parlerai d'abord du Plan de Colombo.

Un des problèmes les plus importants qui aujourd'hui occupent les nations grandes et petites, consiste en la disparité qui existe entre les niveaux de vie des pays développés et des pays sous-développés. Cette question est importante non seulement à cause de ses aspects humanitaires manifestes, mais aussi parce que la paix et la prospérité de toutes les nations en dépendent. La paix ne peut être

durable si ce problème n'est pas réglé de façon satisfaisante. Je crois que la majorité des Canadiens reconnaissent que notre pays, qui compte parmi l'un des plus favorisés du globe, a des obligations à remplir dans ce domaine; je crois également qu'ils appuient les efforts qu'accomplit ce gouvernement dans le dessein d'aider au développement économique de nations moins fortunées et d'élever le niveau de vie de leurs populations.

Le Canada a aidé les pays sous-développés surtout par l'entremise du Plan de Colombo qui a pour but d'encourager le développement économique des nations du Sud et du Sud-Est asiatiques en y appliquant des programmes d'aide coopérative. Nos nations sœurs asiatiques du Commonwealth se joignent à nous en vue de réaliser ce Plan, qui constitue ainsi un instrument approprié qui nous permet de prodiguer notre aide.

Je rapellerai aux membres du Comité que lors de la Conférence économique et commerciale du Commonwealth, tenue à Montréal en 1958, le Canada s'est engagé à demander au Parlement de voter en faveur du Plan de Colombo 50 millions de dollars au cours de chacune des trois prochaines années; cette somme représente une augmentation de près de 50 p. 100 sur la contribution la plus élevée que notre pays avait antérieurement consacrée à ce Plan.

A la fin de la présente année fiscale, le Canada aura versé plus de 280 millions de dollars en faveur du Plan de Colombo, aidant ainsi de façon importante à développer l'économie des pays asiatiques qui font partie de ce Plan. Nous avons aidé à construire des usines hydro-électriques et à réaliser des projets d'irrigation tels que le grand projet de Warsak, au Pakistan, lequel est presque terminé. Les Canadiens qui ont vu Warsak sont justement fiers des changements immenses qu'il a apportés dans la vie des tribus qui habitent la province frontière du Nord-Ouest, ainsi que des répercussions qu'il aura sur la vie économique du Pakistan occidental. Il y a deux ou trois semaines, j'ai eu l'occasion de lire plusieurs articles dans la presse pakistanaise, et il n'y a aucun doute qu'on reconnaît pleinement le rôle de notre pays dans la réalisation de ce programme.

Dans l'Inde, nous avons presque terminé la construction du réacteur canado-indien qui apportera à la population de cette partie de l'Asie les avantages qui découlent de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Canada travaille à la réalisation de plusieurs autres projets dans l'Inde et au Pakistan, mais un qui intéresse ces deux pays et qui est particulièrement important pour les Canadiens, c'est le harnachement des eaux du fleuve Indus, dont j'ai parlé il y a quelques jours. Les efforts louables et assidus de la Banque internationale ont abouti à l'élaboration d'un plan en vue de régler ce grave problème qui, durant plusieurs années, avait brouillé les bonnes relations entre l'Inde et le Pakistan, deux pays asiatiques, membres comme nous du Commonwealth. Comme je l'ai déclaré au Parlement le 29 février, le Canada a consenti à contribuer au cours des dix prochaines années la somme de 22.1 millions au fonds destiné à la mise en valeur du bassin de l'Indus, ainsi que l'a proposé la Banque internationale. Nous projetons d'affecter à cette cause méritoire une partie de la somme additionnelle

que nous versons au titre du Plan de Colombo, ce qui permettra ainsi au Canada d'aider à résoudre ce problème.

Le Canada a aussi fourni une aide économique appréciable aux pays membres du Plan de Colombo qui ne sont pas des pays du Commonwealth. D'un intérêt particulier pour les membres du Comité, il y a le projet du fleuve Mékong dont on attend de grands bienfaits sur le plan économique pour le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam dont, dans le cas de trois de ces pays, je parlais il y a un moment. Dans le cadre de ce projet, à l'exécution duquel nous collaborons avec les quatre États que je viens de mentionner ainsi qu'avec certains autres pays et l'Organisation des Nations Unies, le Canada est à faire un levé aérien du fleuve même et de ses affluents qui traversent le centre de la péninsule sud-est de l'Asie. Ce levé, une fois achevé, permettra à ces quatre États du Sud-Est asiatique de mettre en œuvre des programmes de mise en valeur des ressources de ce vaste réseau fluvial. Les frais de ce levé aérien sont acquittés sur les fonds du Plan de Colombo.

En plus de participer aux importants projets d'immobilisations comme ceux que je viens de mentionner, le Canada contribue sensiblement à l'essor économique de ses coparticipants au Plan de Colombo en Asie par ses programmes d'assistance technique. Nous envoyons de nos experts aux nations de l'Asie afin de partager avec elles nos connaissances dans le domaine de la technologie moderne et nous recevons constamment au Canada des stagiaires du Plan de Colombo qui viennent étudier dans nos universités et nos écoles et apprendre les techniques industrielles et les méthodes d'administration. Plus de 160 experts canadiens sont allés à l'étranger et, à l'heure actuelle, des centaines de stagiaires, qui viennent des pays sous-développés, suivent des cours d'études au Canada.

Il n'y a pas très longtemps, j'avais le plaisir de me rencontrer avec un groupe nombreux de ces stagiaires ici à Ottawa. Je suis convaincu que les membres du Comité qui ont partagé ce plaisir ont été impressionnés, comme je l'ai été moi-même, par la haute valeur de ces stagiaires et surtout par la grande bienveillance qu'ils manifestent envers le Canada. Il m'a semblé que nous avions là un excellent exemple de la façon dont la participation du Canada au Plan de Colombo sert non seulement à apporter des avantages économiques à ces pays qui en ont un si grand besoin, mais contribue aussi d'une façon très marquée à une meilleure compréhension entre le peuple canadien et les peuples de l'Asie. On reconnaît généralement, je pense, que cette partie du programme en vertu de laquelle nous accueillons chez nous des jeunes dirigeants de ces différents pays est extrêmement avantageuse pour le Canada et pour les pays d'où ils viennent.

C'était le mois dernier le dixième anniversaire de l'institution du Plan de Colombo. Le Canada et les autres membres du Plan peuvent, à juste titre, être fiers de ce que le Plan a accompli au cours de dix brèves années pour améliorer les conditions économiques et le niveau de vie de nos coparticipants de l'Asie. Cependant, le rythme de l'expansion économique dans ces pays demeure plus lent que nous le souhaiterions. Il y a encore beaucoup à faire. Les problèmes auxquels sont

aux prises les pays insuffisamment développés sur le plan économique sont vastes et complexes et ne se prêtent pas à des solutions rapides et faciles. Se rendant compte de la situation, le Comité consultatif du Plan de Colombo a décidé, lors de la réunion annuelle qu'il a tenue en novembre à Djokjakarta, en Indonésie, de prolonger le Plan pendant cinq ans encore, c'est-à-dire jusqu'en 1966, et d'examiner avant la fin de cette période quinquennale la possibilité de le prolonger de nouveau. Le Canada a donné son plein appui à cette décision et nous avons l'intention de continuer à participer au Plan de Colombo au meilleur de notre capacité et dans la pleine mesure où nos ressources nous le permettent.

Viennent ensuite les programmes d'assistance du Commonwealth. L'aide du Canada aux pays insuffisamment développés ne se limite pas, bien entendu, au Plan de Colombo. Depuis 1958, nous nous occupons de l'exécution d'un programme d'assistance aux Antilles anglaises qui nous coûtera 10 millions de dollars et dont la durée doit être de cinq ans. Une affinité spéciale nous unit au peuple des Antilles anglaises qui lutte pour établir au sein du Commonwealth une nation nouvelle, capable de se gouverner elle-même et de donner à ses membres un niveau de vie convenable. L'article le plus important qui figure à notre programme d'assistance aux Antilles anglaises est la construction de deux navires destinés à la navigation entre les îles, dont le coût sera de 6 millions de dollars environ. Un certain nombre d'experts canadiens iront aux Antilles anglaises pour conseiller les autorités de ce pays sur divers aspects de leur programme de mise en valeur et pour aider à donner aux indigènes la formation et les connaissances techniques qu'exige une économie moderne.

Notre gouvernement se rend bien compte aussi des besoins que ressentent les États du Commonwealth, situés dans le vaste continent de l'Afrique, qui ont récemment acquis leur indépendance ou qui sont sur le point de l'obtenir. Lors de la conférence de Montréal, le Canada a annoncé un programme d'assistance technique à ces États au coût de \$500,000. Je suis heureux de signaler au Comité que, au cours de l'année qui vient de s'écouler, ce nouveau programme nous a permis d'accueillir chez nous tout juste moins de 20 stagiaires d'Afrique et de répondre à plusieurs demandes de services d'experts canadiens.

Bourses du Commonwealth

Un autre programme est celui des bourses du Commonwealth. La Conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui s'est tenue à Oxford, en Angleterre, l'été dernier, constitue un autre événement marquant dans l'œuvre accomplie par le Canada pour venir en aide aux autres nations du Commonwealth. La conférence susmentionnée a approuvé une proposition du Canada en vue d'un échange de bourses d'étude à un niveau élevé entre les différents pays du Commonwealth. Il a été convenu qu'un total de 1,000 bourses seraient échangées et le Canada s'est engagé à placer 250 étudiants d'autres parties du Commonwealth dans les universités et autres maisons d'enseignement de notre pays au coût d'un million de dollars par année environ. Pour diriger la participation du Canada à ce nouveau et important programme de bourses, le gouver-

nement a institué un Comité canadien des bourses du Commonwealth qui s'occupe avec compétence de recevoir les demandes des étudiants des autres pays du Commonwealth qui désirent étudier au Canada et de donner suite aux demandes des Canadiens qui veulent aller étudier à l'étranger dans le cadre du programme. Ce Comité exerce son activité sous l'égide de l'organisation des universités canadiennes; ses membres sont très actifs et rendent de précieux services. . .

Lors de la Conférence d'Oxford, les pays plus évolués se sont engagés à venir en aide à leurs partenaires moins avancés dans le domaine général de l'éducation. Le Canada s'est engagé à envoyer à l'étranger des équipes de professeurs pour aider à former des professeurs dans d'autres pays, et à recevoir des stagiaires à ces mêmes fins.

Nous avons ensuite les programmes d'assistance des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont un rôle très important à jouer dans les efforts entrepris à l'échelle mondiale pour venir en aide aux pays insuffisamment développés. Le Canada participe aux divers programmes des Nations Unies dans la pleine mesure de ses engagements et de ses moyens. Nous avons secondé activement le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies depuis son inauguration en 1950. Ce programme est financé par des contributions volontaires des gouvernements et a pour objet de fournir l'expérience, les facilités de formation et les connaissances techniques, sur demande, aux pays sous-développés. Le Canada a fourni à ce programme 2 millions de dollars à chacune des trois dernières années.

Une nouvelle institution, appelée le Fonds spécial des Nations Unies, a été créée en 1959 pour aider les pays insuffisamment développés à entreprendre des projets qui seraient au delà des ressources du Programme élargi d'assistance technique. Au cours de sa brève existence, le Fonds a donné de belles espérances, et le gouvernement se propose de verser 2 millions de dollars au Fonds spécial en cette deuxième année de son existence.

Enfin, quelques mots au sujet d'autres programmes multilatéraux. La Banque internationale et le Fonds monétaire international jouent aussi un rôle important dans l'assistance accordée aux pays insuffisamment développés. C'est surtout le cas de la Banque internationale qui a consenti avec beaucoup de succès des prêts de mise en valeur. Les directeurs de la Banque et du Fonds ont adopté au début de 1959 des propositions en vue de l'augmentation des ressources des deux institutions, auxquelles le Canada a donné suite. Dans le cas de la Banque internationale de reconstruction et de développement, la contribution du Canada a été augmentée, et de 325 millions de dollars, elle est passée à 750 millions; de même, notre cotisation au Fonds monétaire international, qui était de 300 millions, atteint maintenant 500 millions de dollars. Le Canada a pris part aux pourparlers avec la Banque au sujet de la formation d'un nouvel organisme connu sous le nom d'Association internationale de développement. L'AID, comme on a l'habitude de l'appeler, a pour objet de fournir aux pays insuffisamment développés

des fonds pour la mise en valeur, à des conditions plus avantageuses que celles qu'on leur fait d'habitude. Le Gouvernement canadien et d'autres membres de la Banque internationale ont été invités à se joindre à l'association proposée; le Gouvernement étudiera de près cette possibilité. . .

Négociations sur le désarmement

Le 14 mars, M. Green a fait les commentaires suivants au sujet de l'ouverture, à Genève, des négociations des Dix sur le désarmement:

Demain, le Comité de désarmement des Dix commencera son travail important à Genève. Le peuple canadien, à l'instar de celui de la plupart des pays, a attendu dans l'espérance que les pourparlers s'engagent. La Chambre s'attend, je pense, à quelques remarques de ma part sur les circonstances qui entourent le début de ces pourparlers.

Ce soir, les cinq nations occidentales représentées au comité publient un communiqué exposant la position adoptée par l'Ouest à l'ouverture de ces négociations. C'est un programme en trois phases en vue d'un désarmement de grande envergure.

Durant six semaines, les cinq puissances occidentales réunies à Washington l'ont mis au point.

La semaine dernière, à Paris, on a mis la dernière main au plan; il a été étudié et approuvé par le Conseil de l'OTAN.

Les honorables députés comprendront que ce qui a été énoncé et communiqué ne représente qu'une prise de position initiale au sujet des négociations. Cela signifie que le programme pourrait être modifié à mesure que les négociations avancent, car il ne saurait y avoir de négociations si l'une ou l'autre des parties en cause demeurerait ferme et inflexible sur ses positions. Le Canada insistera pour que les négociateurs occidentaux continuent à chercher des améliorations en vue d'en arriver à une entente avec le groupe soviétique.

Bien que les puissances de l'Ouest et l'Union soviétique aient présenté un avant-projet de programme en trois phases, les propositions de l'Ouest ne représentent pas un tout qu'il faut prendre ou laisser. Elles comportent des études qui aboutiront à une entente sur des dispositions précises à prendre en vue du désarmement. Cependant, dès qu'auront été terminées les études qui s'imposent sur bien des problèmes, les ententes appropriées peuvent être conclues et exécutées, peu importe que d'autres points, dans la même phase, soient assez avancés ou non pour faire l'objet d'une entente. Ainsi donc, dans les domaines où il sera possible de s'acheminer vers une entente, les négociations avanceront vite et on pourra adopter rapidement des mesures partielles de désarmement dans le cadre du programme général.

J'ai dit que les puissances de l'Ouest s'entendent sur les grandes lignes du programme présenté. Il y a eu et il y a encore des divergences quant à la façon d'aborder les questions et à l'importance à leur accorder, tout comme il y a des divergences d'intérêts et de vues. Par exemple, après en avoir reçu instruction,

celles
res de
posée;

le général Burns a insisté pour qu'on s'occupe sans délai des mesures relatives au désarmement nucléaire et il a remporté un certain succès, mais pas autant que je l'aurais souhaité. A ce point de vue, nous avons partagé entièrement l'attitude du Gouvernement français dont les propositions relatives à la réglementation des moyens de mettre en œuvre les ogives nucléaires semblaient répondre à l'une des principales causes d'anxiété dans le monde à l'heure actuelle.

erture,
ortant
ttendu
ense, à
de ces

De même, à notre sens, les articles concernant l'arrêt de la production des matières fissionnables pour fins d'armement et la conversion des stocks existants à des fins pacifiques méritent de retenir davantage l'attention et devraient se rattacher étroitement à la réduction des forces armées et des armements aux niveaux proposés.

n com-
ations.
ergure.
nington

Même si ces vues ont été exprimées jusqu'à un certain point dans le plan occidental, nous persistons à croire qu'on peut faire mieux encore. Dans le même ordre d'idées, nous nous réjouissons de ce que le programme occidental, au tout début, prévoit des études et des mesures visant à interdire, grâce à une surveillance efficace, le lancement d'engins de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

é étudié

Telle qu'elle est, l'attitude de l'Ouest tient compte des réalités, se prête à des négociations et n'offre aucune menace à la sécurité de quelque État que ce soit. Elle laisse espérer qu'on parviendra finalement à un désarmement général qui pourra s'appliquer à tous les pays qui comptent un effectif militaire important et dont la réglementation sera assurée efficacement par un organisme international de désarmement. Elle envisage également l'établissement progressif d'un mécanisme international chargé de maintenir la paix et d'appliquer la règle du droit. Des liens appropriés avec les Nations Unies sont prévus et, de l'avis du Gouvernement canadien, cela est extrêmement important.

uniqué
s. Cela
ciations
parties
ra pour
en vue

Il ne serait ni profitable ni souhaitable d'entamer les négociations des dix puissances, qui seront exclusivement consacrées au désarmement, en croyant qu'aucun progrès important ne peut se faire tant que les problèmes politiques n'auront pas été résolus. Au contraire, nous croyons qu'un accord sur des mesures de désarmement peut aider,—et effectivement aidera,—à améliorer les possibilités d'accords politiques. En conséquence, notre intention est de poursuivre vigoureusement les objectifs du désarmement en tant que tels, et de travailler assidûment à obtenir la mise en vigueur au plus tôt d'accords aussi étendus que possible.

enté un
e repré-
études
vue du
posent
exécu-
avancés
il sera
e et on
e cadre

Il sied que tous les intéressés envisagent ces négociations imminentes, avec espoir et optimisme. Depuis des années, le monde soupire après la paix et la sécurité et attend d'être délivré de la crainte de la guerre. Depuis quinze ans, en pleine période d'immense progrès scientifique, nous assistons à des préparatifs de défense sans précédent, sans que la sécurité augmente et sans que l'anxiété diminue. Au contraire, l'insécurité internationale s'est accrue en même temps que l'épouvantable risque d'une guerre pouvant être déclenchée par erreur ou faute de calcul. De plus, tous les pays ont dû supporter le fardeau écrasant de la défense, décourageant pour nombre d'économies, sans perspective d'allègement prochain.

Il est temps de concentrer nos efforts sur les mesures à prendre en vue d'un désarmement réel. Jamais, depuis la seconde guerre mondiale, l'atmosphère politique ne s'est prêtée aussi bien à une telle action. Le Canada participe aux négociations sur le désarmement, convaincu qu'elles peuvent réussir. Le degré d'harmonie régnant au sein de l'équipe occidentale ainsi que le sérieux avec lequel elle aborde le sujet sont pour nous un motif d'encouragement. L'Occident est décidé à obtenir des résultats et nous espérons trouver une attitude semblable du côté des Soviets. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour contribuer à cet effort très important.

Conférence des premiers ministres du Commonwealth

Le 21 mars, en réponse à une question du chef de l'opposition, M. Pearson, au sujet de la date de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait la déclaration suivante:

... Le chef de l'opposition a demandé, vendredi dernier, si j'avais quelque chose à annoncer au sujet de la date fixée pour la prochaine conférence des premiers ministres du Commonwealth, date qui avait été mentionnée par les journaux, ou au sujet de l'ordre du jour de la conférence, dont les journaux avaient fait mention également.

A propos de la première question, je renvoie le chef de l'opposition au communiqué de presse du 15 décembre 1959 qui annonçait que la conférence des premiers ministres du Commonwealth débiterait à Londres le 3 mai. Depuis lors, il a été décidé également que la conférence se terminerait le 13 mai.

Quant à l'ordre du jour de la conférence, le député sait par expérience qu'il n'est pas coutume de le publier. De temps à autre, il est vrai, les journaux émettent des conjectures, mais la pratique établie et convenue voulant que l'ordre du jour ne soit pas révélé, ces conjectures ne font l'objet d'aucun commentaire officiel. La dernière déclaration à ce sujet a été faite par le premier ministre Macmillan à la Chambre des communes britannique, le 15 décembre 1959; il a répondu dans le même sens aux questions qui lui étaient posées sur les sujets qu'aborderait la conférence.

L'honorable député n'ignore pas que le domaine des affaires du Commonwealth et des questions internationales est généralement passé en revue. De plus, un examen du passé nous apprend qu'on n'a pas l'habitude de suivre un ordre du jour et que tous les premiers ministres étant sur un pied d'égalité à la conférence, chacun est libre d'y soulever les questions qui, à son avis, méritent d'être examinées.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J.-M. Ouellette, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos. Il a quitté Ottawa le 28 février.
- M. A. E. Gotlieb, de l'administration centrale, est affecté à la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Il a quitté Ottawa le 1^{er} mars.
- M. A. R. Kilgour a quitté le Ministère le 1^{er} mars.
- M. A. G. Campbell, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission du désarmement à Genève. Il a quitté Ottawa le 1^{er} mars.
- M. W. A. Irwin est nommé ambassadeur du Canada à Mexico. Il a quitté Ottawa le 5 mars.
- M. H. J. Armstrong a pris sa retraite le 5 mars.
- Le lt-gén. E. L. M. Burns est nommé ambassadeur et représentant du Gouvernement canadien auprès de la Commission du désarmement à Genève. Il a quitté Ottawa le 6 mars.
- M. R. M. Tait, de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission du désarmement à Genève, à compter du 12 mars.
- M. D. C. Reece, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Bonn le 17 mars.
- M. M. F. Yalden, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission du désarmement à Genève. Il a quitté Moscou le 21 mars.
- M. F. Charpentier, de l'ambassade du Canada, à Port-au-Prince, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Haïti le 31 mars.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois renouvelant pour quatre ans l'accord relatif à l'entraînement des équipages aériens.

Copenhague, le 25 mars 1960.

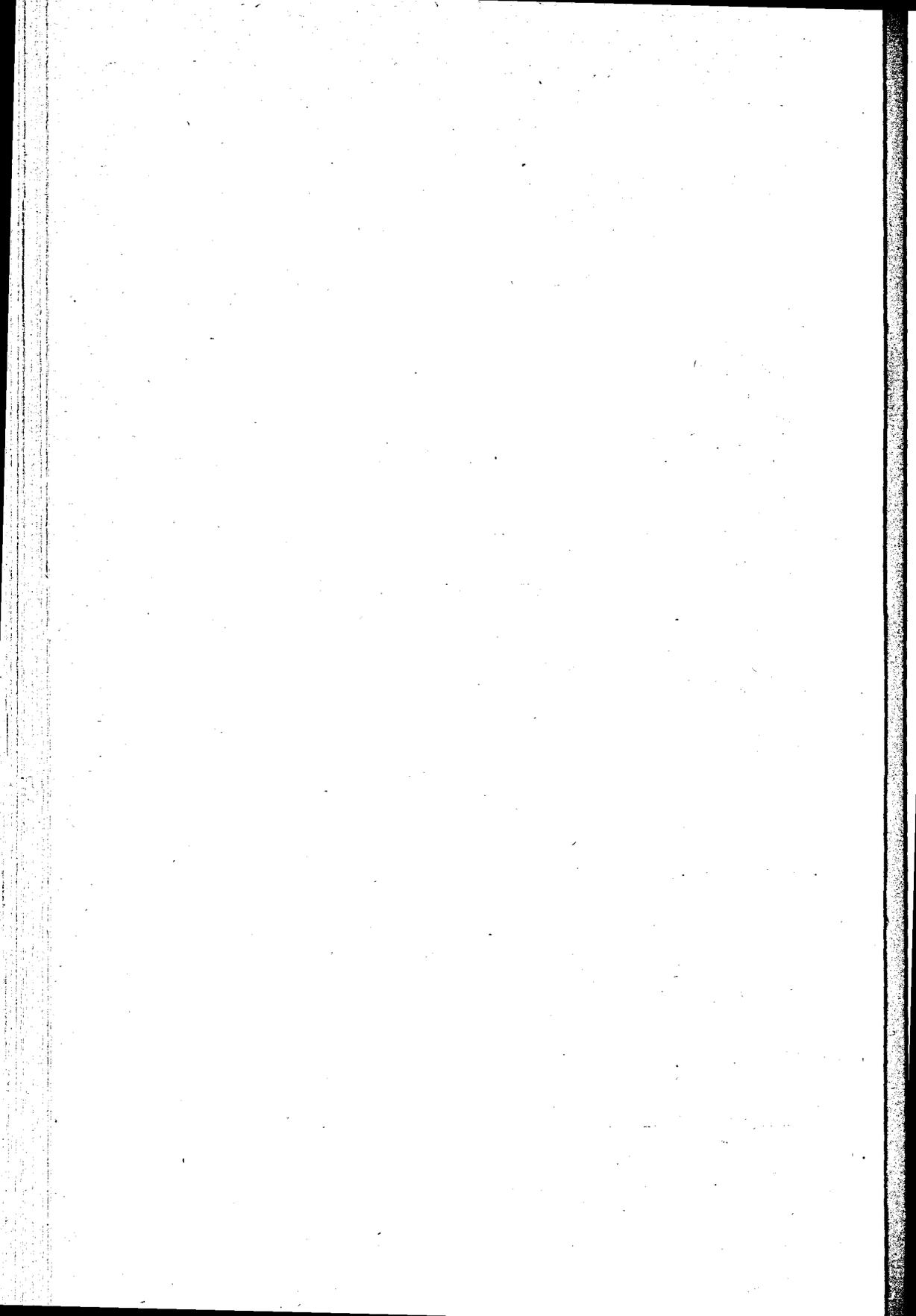
En vigueur le 25 mars 1960.

Multilatéraux

Règlement télégraphique (révision de Genève, 1958) annexé à la Convention internationale des télécommunications (Buenos-Aires, 1952).

Signé par le Canada le 29 novembre 1958.

En vigueur le 1^{er} janvier 1960.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

<i>Vol. XII N° 5</i>	<i>Table des matières</i>	<i>Mai 1960</i>
Le président de Gaulle au Canada	615	
Accord commercial entre le Canada et l'URSS	621	
Le Canada offre des livres à l'étranger	627	
Câble du Commonwealth autour du monde	629	
Nouvelle bibliothèque des Nations Unies	631	
L'aide du Canada au Maroc	634	
Accords avec la Norvège et le Danemark sur l'entraînement aérien	637	
Les affaires extérieures au Parlement		
Aide au Pakistan	638	
Assistance économique aux pays d'Afrique	638	
Assistance aux victimes d'un séisme en Iran	639	
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	639	
Les Traités	640	



Le président Charles de Gaulle, accompagné du premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, sortant du Parlement, à Ottawa. Derrière eux, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France (à gauche), et M. Howard Green, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada.

Le président de Gaulle au Canada

LE GÉNÉRAL Charles de Gaulle, président de la République française et président de la Communauté, a fait une visite d'État au Canada du 18 au 22 avril. Il a été reçu à Ottawa par le gouverneur général et le premier ministre, puis il s'est rendu à Québec, à Montréal et à Toronto. Il était accompagné de M^{me} de Gaulle, de M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, et d'autres personnalités.

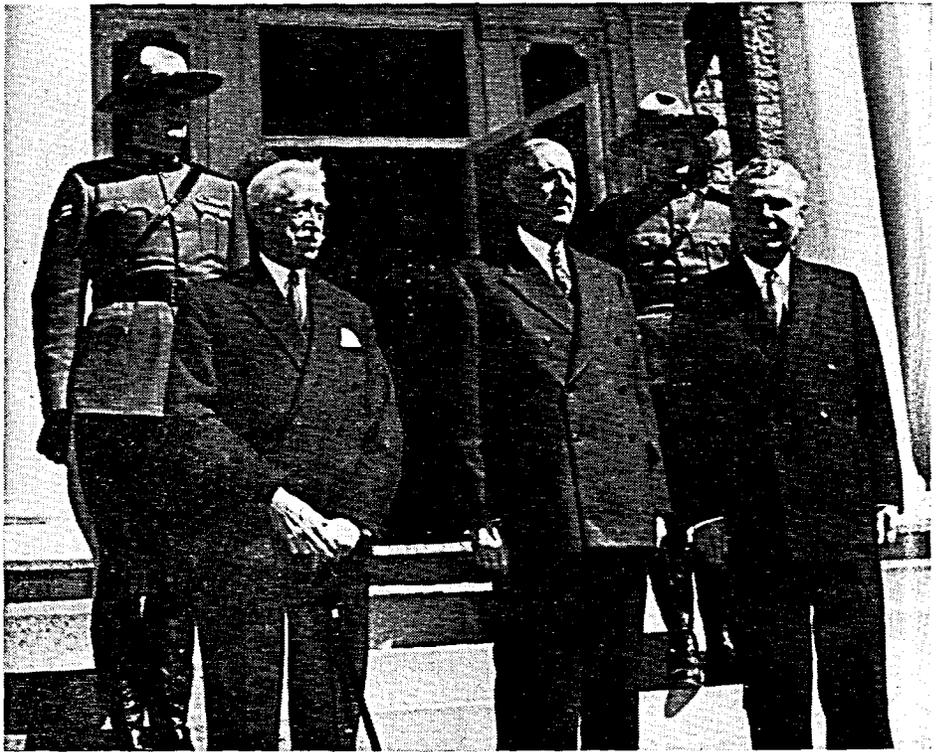
C'était la troisième visite du général de Gaulle au Canada. Il était déjà venu dans notre pays en juillet 1944, lorsqu'il était président du Comité français de la libération nationale, et en août 1945, à titre de président du gouvernement provisoire de la République française.

Le président et sa suite mirent pied sur le sol canadien à l'aéroport d'Uplands (Ottawa) le 18 avril à 18 heures. Pendant leur séjour dans la capitale, M. et M^{me} de Gaulle furent les invités du gouverneur général et de M^{me} Vanier à la résidence de ceux-ci.

Dès le 18 avril, il y eut dîner et réception en leur honneur. Le lendemain matin, à la résidence du gouverneur général, le premier ministre Diefenbaker vint s'entretenir avec le président de Gaulle, puis celui-ci prit part à une réunion du Cabinet canadien dans la salle du Conseil privé. Il visita ensuite la salle du Souvenir, dans la tour de la Paix (édifice central du Parlement), et alla déposer une couronne de fleurs au pied du monument aux Morts de la guerre. L'après-midi, il fit le discours le plus important de sa visite au cours d'un déjeuner offert par le premier ministre et M^{me} Diefenbaker au nom du Gouvernement canadien. Il eut ensuite de nouveaux entretiens avec le premier ministre; le ministre des Affaires étrangères de France, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'ambassadeur de France au Canada et l'ambassadeur du Canada en France y participèrent aussi.

Les deux pays continuent d'entretenir d'excellents rapports et d'avoir dans une large mesure des vues communes sur les questions mondiales actuelles. Le président de Gaulle a tenu à dire publiquement qu'il était heureux d'avoir pu accepter l'invitation du Gouvernement canadien après avoir été au Royaume-Uni et à la veille de se rendre aux États-Unis. "Il y a là une sorte de chaîne qui s'établit entre les peuples libres, et tout le monde comprend à quel point leur solidarité est aujourd'hui capitale."

Le soir du 19 avril, l'ambassade de France donna un dîner et une réception. Le président de Gaulle partit le lendemain matin pour Québec, où il déjeuna chez le lieutenant-gouverneur et fut l'hôte à dîner du premier ministre de la province. Il visita le même jour l'Université Laval et l'hôtel de ville. Le 21 avril, à Montréal, visite de l'hôtel de ville, puis déjeuner offert par le maire. L'après-midi du même jour, il arrivait à Toronto, où l'accueillait le lieutenant-gouverneur et le premier ministre de la province d'Ontario. Il y eut réception à Queen's Park et, le soir, le lieutenant-gouverneur offrit un dîner. Le matin du



Le président de Gaulle sur le perron de la résidence du gouverneur général, à Ottawa. A gauche, son hôte, le général Georges-P. Vanier; à droite, le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker.

22 avril, après avoir déposé des fleurs au monument aux Morts et avoir reçu un présent du maire de Toronto, le président de Gaulle partit pour Washington.

Dans une communication qui fut remise à la presse après les entretiens du président de Gaulle et du ministre Diefenbaker, celui-ci a tiré les conclusions suivantes de cette visite:

“La visite du président de Gaulle, parce qu'elle a eu lieu quelques semaines seulement avant la conférence au sommet, a fourni une excellente occasion au Gouvernement du Canada de lui faire connaître ses vues sur les questions principales qui seront abordées à la conférence. Le président de Gaulle a été extrêmement affable et franc au cours des entretiens particuliers qu'il a eus avec moi et les autres membres du cabinet. Dans un tour d'horizon de la situation internationale, il nous a communiqué dans les termes les plus nets, ses vues et ses espoirs quant aux méthodes propres à assurer la paix du monde.

“Nos entretiens, pour une bonne partie, ont porté naturellement sur la prochaine conférence au sommet. Le président de la France espère fermement que la conférence produira un climat de détente, grâce auquel les problèmes difficiles, notamment la situation de Berlin, la division de l'Allemagne en ses deux

parties orientale et occidentale, pourront être le sujet de nouveaux pourparlers entre les quatre grandes puissances. Il a exprimé sa confiance d'un accord possible sur le contrôle réciproque des fusées et des avions stratégiques aptes à transporter des armes atomiques. Un tel accord pourrait contenir un engagement de part et d'autre de proscrire l'utilisation des fusées et des avions comme véhicules d'engins nucléaires et accorder à chacun le droit de vérifier les initiatives de l'autre.

"La visite a fourni l'occasion de réaffirmer l'opposition du Gouvernement du Canada à toute reprise d'essais nucléaires. Le président compte qu'on se mettra d'accord dans une certaine mesure sur la coopération entre l'Est et l'Ouest quant à l'aide à fournir aux pays sous-développés. L'impression d'ensemble qui découle des paroles du président est que la patience et la persévérance sont préférables à la hâte en ce qui a trait à l'attitude à prendre pour aborder les problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest. Qu'il se produise une détente entre les deux et la solution éventuelle des problèmes particuliers en sera grandement facilitée."

Voici quelques extraits des discours du président de Gaulle, du Gouverneur général et du premier ministre.

Arrivée du général de Gaulle à Uplands, le 18 avril

Le gouverneur général Vanier:

Au nom de Sa Majesté la Reine du Canada, je suis heureux de vous recevoir ainsi que Madame de Gaulle, et de vous dire la joie du peuple canadien en accueillant le grand chef qui, en 1940, sauva l'honneur de la France. Tous ceux qui aiment la France et, à plus forte raison, ceux comme moi qui portent du sang français, vous en expriment toute leur fierté.

Lors de votre voyage au Canada en 1944 je me trouvais à vos côtés. C'était la guerre, et vous avez reçu chez-nous des preuves de l'attachement de tous les Canadiens à la cause que vous défendiez avec courage et confiance. Pendant quatre ans je fus le témoin de la foi qui vous anima.

Je salue donc en vous, Monsieur le Président, la France qui nous est chère. Je salue Madame de Gaulle qui, pour la première fois, vous accompagne au Canada. Depuis votre dernière visite la France a retrouvé son prestige, a repris sa place parmi les nations du monde. Aujourd'hui comme en 1944, c'est vous qui la personnifiez. Le Canada ressent tout cela profondément. Vous trouverez ici, Monsieur le Président, des esprits qui ne demandent qu'à vous entendre et des cœurs qui vous sont déjà ouverts.

Soyez donc le bienvenu. Il y a quelques jours, vous avez fait une visite triomphale à Sa Majesté la Reine à Londres. Représentant de la Reine du Canada, je vous souhaite, ainsi qu'à Madame de Gaulle, un agréable et fructueux séjour au Canada.

Le premier ministre Diefenbaker:

Ce m'est une joie et un grand privilège que de souhaiter la bienvenue au chef illustre d'une de nos mères-patries qui est devenu de son vivant une légende de son pays. . . .

Votre présence parmi nous souligne l'importance que nos deux nations attachent à la préservation et à l'affermissement des liens qui nous unissent. Votre visite sert à souligner les relations étroites qui se sont forgées entre les membres de la Communauté nord-atlantique, et elle démontre la constante nécessité des consultations suivies et de la coopération entre les membres du l'OTAN, pour tout ce qui touche non seulement les intérêts vitaux du monde occidental, mais la liberté même sur toute la terre.

Le président de Gaulle:

Combien je suis heureux et honoré de me trouver de nouveau sur la terre canadienne. Les raisons, il y en a beaucoup. D'abord celle de notre lointain passé — que de liens nous ont unis et nous unissent encore — et puis d'un passé plus récent j'évoque les deux guerres mondiales où votre pays et le mien ont été côte à côte dans la lutte pour la liberté du monde. Et puis aussi, je me félicite d'avoir pu répondre à l'invitation du premier ministre et du Gouvernement canadien, parce que j'ai l'occasion de retrouver le gouverneur général Vanier pour lequel j'ai depuis longtemps et pour tant de raisons une profonde et amicale estime.

Et aussi, parce que dans le moment présent qui est si important, et, j'ajoute, peut-être si dangereux pour le monde entier, il m'a paru essentiel que je vienne ici prendre contact avec le gouvernement et le peuple du cher, et fort, et vigoureux Canada. Cela après avoir été en Angleterre, et à la veille de me rendre aux États-Unis. Il y a là une sorte de chaîne qui s'établit entre les peuples libres, et tout le monde comprend à quel point leur solidarité est aujourd'hui capitale.

Je me félicite donc de me trouver sur votre sol, d'y retrouver tant d'amis et d'y apporter le salut de la France.

Vive le Canada!

Vive la France!

Vive les peuples libres!

Au déjeuner d'État, 19 avril

Le premier ministre Diefenbaker:

Votre visite est importante car elle nous a fourni l'occasion de reprendre les entretiens que nous avons eus à Paris en novembre 1958. Les dix-huit mois qui se sont écoulés dans l'intervalle ont été significatifs pour ce qui a trait à notre civilisation. Les grands problèmes qui agitent le monde se sont précisés et le moment des décisions essentielles est proche; les heures, les jours, les mois qui vont suivre mettront à la plus rude épreuve les qualités de chef des hommes d'État. Les dirigeants nationaux doivent pour une bonne part se charger personnellement du fardeau des voyages, des entretiens et des pourparlers. Les rencontres personnelles au plus haut niveau se sont multipliées depuis notre dernière réunion et représentent une condition préliminaire essentielle à la réunion des chefs d'État et des chefs de gouvernement à laquelle vous participerez à Paris dans un mois. Bien que ne devant pas prendre part à la réunion au sommet, le Canada n'y a pas moins un intérêt vital quant aux résultats qui en découleront.

Nous allons suivre avec une attention intense chaque étape des délibérations et, selon que l'exigeront les circonstances, nous ne manquerons pas d'exprimer nos vues en toute candeur de sorte que vous et vos collègues occidentaux qui participerez à cette conférence au sommet connaissiez sans l'ombre d'un doute notre attitude.

Aujourd'hui, au cours de nos conversations, nous avons ensemble examiné les perspectives de paix. Vous êtes au courant des idées maîtresses qui guident notre pensée sur les grandes questions de politique, extérieure. Aucune n'a plus d'importance que de mettre un terme à la course aux armements et au fardeau financier qu'elle impose aux économies nationales ainsi qu'aux dangers sérieux qu'elle représente pour la paix. La France et le Canada sont partenaires dans la recherche d'un accord sur le désarmement à titre de membres, tous deux, du Comité de désarmement des Dix qui tient actuellement ses réunions à Genève. Je sais que vous êtes au courant du fait qu'aucun autre but visé par notre politique ne reflète plus exactement les aspirations des Canadiens.

Il est vrai que nos deux pays sont unis par des liens d'amitié façonnés au cours d'une longue histoire, par le sentiment et par l'organisation internationale, mais le maintien de cette amitié exige des soins incessants. Les chefs du monde libre ne sauraient oublier que des consultations suivies et soutenues au plus haut niveau, sur des questions économiques et politiques, sont nécessaires afin de dissiper les malentendus quand il s'en produit (comme cela arrive même entre amis) et afin d'assurer l'unité et la coopération la plus efficace.

Le président de Gaulle:

Eh bien! Sachez-le! le Pays, l'État, le Peuple que vous êtes, suscitent au plus haut point l'intérêt, la sympathie et la confiance de la France. Non seulement aucun litige de prétentions ou d'ambitions, ni aucune opposition de nature ne nous séparent, mais, au contraire, les Français se sentent d'accord avec les Canadiens quant à la manière de voir et de traiter les problèmes de notre temps.

D'ailleurs, la France millénaire est, elle aussi, un pays neuf, qui se découvre et se transforme, mais à qui sa stabilité et sa puissance renaissante ne font que rendre plus clair son devoir universel, plus lumineux son idéal, qui consiste à vouloir que les autres disposent librement d'eux-mêmes comme elle le veut pour sa part, plus ferme sa résolution d'être partie intégrante de ce tout que nous formons, nous autres, les peuples libres.

Mais quel est notre but? En vérité, c'est la paix, non sans savoir que, pour l'organiser, il faudra parcourir de longues et rudes étapes. A cet égard, mon Pays trouve bon que soient bientôt confrontés les responsables suprêmes de ce qu'il est convenu d'appeler "les Quatre". Suivant la France, il s'agit, d'abord, d'instituer entre ces quatre États, et par là même entre les deux camps dont ils sont les protagonistes, une détente de leurs rapports. Cela implique que soit évité actuellement tout débat qui serait insoluble, à fortiori toute menace, en ce qui concerne, par exemple, les problèmes du peuple allemand. Il s'agit aussi de réaliser au moins un début de désarmement nucléaire, en commençant par les fusées et les avions,

véhicules des armes atomiques et sur lesquels le contrôle réciproque est encore possible aujourd'hui. Il s'agit, enfin, d'organiser un embryon de coopération pour aider, par dessus les rivalités politiques, au développement des peuples dépourvus.

De toute façon, la France croit que l'avenir de la paix, c'est-à-dire de la vie, dépend essentiellement de l'Europe toute entière et de l'Amérique qui ont enfanté la civilisation moderne et en détiennent les sources principales. La France estime que l'opposition des régimes, à supposer que l'évolution ne tende pas à l'atténuer, ne doit pas empêcher la coexistence pacifique, faute de quoi rien ne pourrait finalement sauver l'espèce humaine. La France souhaite, en abordant la réunion au sommet, être soutenue directement par le Canada, si valable et capable et qui lui tient si fortement au cœur.

Accord commercial entre le Canada et l'URSS

Le 18 avril 1960, M. Gordon Churchill, ministre du Commerce du Canada, et M. N. S. Patolitchev, ministre du Commerce extérieur de l'URSS, ont signé à Moscou un protocole qui renouvelle pour trois années l'accord commercial entre le Canada et l'Union soviétique et l'entente sur l'évaluation des marchandises pour fins de douane. Ainsi les échanges commerciaux entre les deux pays pourront-ils devenir plus nombreux et plus variés.

On trouvera ci-dessous le texte de la déclaration faite à ce sujet par M. Churchill, le 25 avril, à la Chambre des communes:

... Je dépose pour la gouverne des députés, le texte du protocole, signé à Moscou le 18 avril 1960, qui renouvelle pour une période de trois années l'accord commercial intervenu entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 29 février 1956, ainsi que l'entente, établie dans les lettres que les deux parties intéressées ont échangées à ce moment-là, à propos du droit dont jouit le Gouvernement du Canada, en vertu de notre loi sur les douanes, de déterminer la valeur des articles pour l'entrée en douane ordinaire ou spéciale.

En outre, le protocole établit que les deux gouvernements accorderont une attention bienveillante aux instances que l'autre pourrait présenter à propos de la mise en vigueur de l'accord renouvelé, et au sujet d'autres questions qui intéressent leurs relations commerciales respectives. Le protocole entre provisoirement en vigueur à compter de la date de la signature. Devant être entériné dans le plus bref délai possible, il sera définitivement exécutoire à partir de la date de l'échange des documents de ratification, qui doit avoir lieu à Ottawa. Le Parlement aura bientôt l'occasion de discuter la question car un projet de résolution tendant à l'approbation de l'accord sera présenté à cette fin.

Je dépose aussi copies des lettres que j'ai échangées avec le ministre soviétique du Commerce extérieur, M. N. S. Patolitchev. Ces lettres définissent certains autres points d'entente concernant l'intensification des échanges commerciaux entre nos deux pays.

Comme les députés le savent, les négociations relatives au renouvellement de l'accord commercial avec l'URSS ont duré très longtemps. Elles ont été entamées avant l'expiration de l'accord de 1956, c'est-à-dire avant le 28 février 1959, et ce n'est pas sans difficulté qu'ont eu lieu les premiers pourparlers. Toutefois, on a fini par trouver un terrain d'entente et l'accord a été renouvelé à des conditions que je trouve satisfaisantes du point de vue du Canada, surtout si l'on tient compte des changements qui se sont produits dans la situation commerciale depuis la signature de l'accord précédent.

La Chambre sait ce que prévoyait l'accord de 1956 que nous prolongeons présentement. En résumé, le Canada et l'URSS traitent l'un avec l'autre sous le régime de la nation la plus favorisée et s'accordent réciproquement l'égalité de traitement à l'égard des navires du commerce dans les ports de mer des deux

pays. Chacun des deux gouvernements peut cependant imposer une interdiction ou des restrictions de tous genres afin de protéger ses intérêts essentiels en matière de sécurité. Notre régie des exportations stratégiques n'est donc pas touchée. Le protocole qui prolonge l'entente élargit les cadres dans lesquels des instances peuvent être faites à l'une ou l'autre des deux parties. Auparavant, les deux gouvernements avaient convenu de faire bon accueil aux instances faites quant à l'exécution de l'entente; on a maintenant élargi les cadres dans lesquels de telles instances peuvent être faites d'embrasser toute autre question intéressant les relations commerciales entre les deux pays. Au besoin, cela permettrait au Canada, par exemple, d'aborder avec le Gouvernement de l'URSS tous les problèmes particuliers qui pourraient se poser quant à la vente, sur les marchés internationaux, de produits soviétiques si le Canada exporte de ces produits en grandes quantités.

Dans la correspondance que j'ai échangée avec M. Païolitchev, il est prévu que, durant chaque année visée par l'entente renouvelée, les agences soviétiques de commerce international achèteront jusqu'à 25 millions de dollars canadiens de denrées canadiennes, dont au moins 200,000 tonnes métriques de blé canadien, pourvu que la valeur globale des achats annuels du Canada de l'URSS ne soit pas inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens. S'il arrivait une année que la valeur globale des achats du Canada de l'URSS n'atteigne pas 12 millions et demi de dollars canadiens, le contrat des achats soviétiques au Canada serait réduit et la proportion en serait déterminée selon le rapport de deux à un. Cela veut dire que l'Union soviétique achèterait deux fois plus de denrées du Canada que le Canada n'en aurait importé de l'Union soviétique, et le blé devra représenter au moins la moitié de la valeur des achats soviétiques. On aura remarqué que le Gouvernement du Canada ne s'est pas engagé à acheter des marchandises soviétiques. Comme dans le cas de nos échanges avec d'autres pays, le volume de nos achats sera déterminé par les importateurs canadiens. La Chambre s'en rend compte, en convenant de nous acheter deux fois plus de denrées que nous lui en achèterons, l'URSS nous fait une importante concession, car normalement l'Union soviétique vise à équilibrer son commerce avec chacun des pays avec qui elle traite.

Outre l'engagement des Soviets à nous acheter nos denrées, la lettre prévoit que des représentants des deux pays se réuniront pour le moins tous les ans, une fois à Ottawa et la fois suivante à Moscou, afin de se consulter sur l'application de l'accord et sur toute question pouvant se rapporter aux relations commerciales canado-soviétiques. Les deux parties espèrent que les échanges seront assez réguliers d'une année à l'autre. Les rencontres annuelles seront l'occasion d'un échange de vues touchant les effets pratiques du traité et elles ne manqueront certes pas de favoriser la compréhension mutuelle des deux pays sur le plan des relations commerciales.

Il est en outre prévu dans le document qu'en vue de l'expansion du commerce, objectif que se sont fixé les deux parties, les deux gouvernements encourageront les voyages d'affaires entre les deux pays. J'espère que le renouvellement de



CONVENTION DE COMMERCE CANADA-URSS

Le ministre du Commerce du Canada, M. Gordon Churchill (à gauche) et le ministre du Commerce extérieur de l'URSS, M. N. S. Patolitchev (à droite) apposent leur signature à la convention de commerce récemment conclue entre les deux pays. Au second plan, de gauche à droite: M. David M. Johnson, ambassadeur du Canada en URSS; M. M. A. Crowe, du ministère des Affaires extérieures du Canada; M. J. H. Warren, sous-ministre adjoint du Commerce du Canada; M. S. A. Borisov, premier sous-ministre du Commerce extérieur de l'URSS; M. A. I. Mikoyan, premier président suppléant du Conseil des ministres de l'URSS.

l'accord et l'exécution des engagements pris dans la lettre intensifiera le commerce entre les deux pays, pour le bien de l'un et de l'autre. Cette intensification et la nature des biens échangés dépendront principalement des décisions que prendront les hommes d'affaires et les organismes commerciaux de nos deux pays. Le marché canadien fait l'objet d'une forte concurrence et les services soviétiques d'exportation devront se mettre au courant de nos exigences s'ils veulent réussir au Canada. De même, les exportateurs canadiens devront nécessairement faire connaître aux organismes d'importation soviétiques les produits et les marchandises qu'ils peuvent fournir dans des conditions de concurrence. En général, il faudra que s'établissent des liens beaucoup plus étroits qu'auparavant entre les négociants de nos deux pays. A cet égard, j'ai proposé, ce que les autorités soviétiques ont accepté, qu'un groupe de commerçants soviétiques représentant aussi bien les importateurs que les exportateurs se rendent au Canada; les autorités soviétiques ont fait savoir qu'elles se réjouiraient d'une visite semblable en Union soviétique par des hommes d'affaires canadiens. J'espère que les dispositions nécessaires pour ces voyages pourront être prises au cours de l'année. J'ai aussi invité le ministre soviétique du Commerce, M. Patolitchev, à venir au Canada, et le Gouvernement soviétique prend cette invitation en considération. J'espère qu'il lui sera possible de se joindre aux représentants commerciaux soviétiques qui doivent nous rendre visite.

En outre, toujours en vue de favoriser l'expansion du commerce, M. W. J. Van Vliet a été nommé conseiller commercial auprès de l'ambassade du Canada à Moscou. Sa fonction principale consistera à aider à stimuler nos exportations en URSS.

La Chambre se souviendra qu'aux termes de l'arrangement de 1956, l'Union soviétique s'était engagée à acheter chaque année un minimum de 400,000 tonnes de blé. La nouvelle entente prévoit qu'au moins la moitié de la valeur des achats que la Russie s'est engagée à faire chaque année consistera en blé. Si les achats soviétiques atteignent 25 millions, nos ventes comprendraient au moins 200,000 tonnes de blé. Par conséquent, tout en sachant que l'Union soviétique continuera d'acheter de grandes quantités de blé canadien, nous pouvons espérer vendre à ce pays plus de produits différents. D'un côté comme de l'autre, on entend diversifier aussi bien qu'accroître les échanges. La Chambre sait que l'Union soviétique a beaucoup accru sa production de blé et qu'elle en exporte régulièrement. Par conséquent, nous pouvons considérer comme satisfaisantes les quantités de blé que ce pays s'est engagé à acheter. Je dois dire aussi que j'ai parlé au Gouvernement soviétique des 200,000 tonnes de blé environ qui restent encore à prendre aux termes de l'ancien accord. M. Patolitchev m'a affirmé que le Gouvernement de l'Union soviétique s'efforcera d'y pourvoir, afin qu'on ne puisse dire qu'il n'a pas rempli ses obligations antérieures, sous réserve, cependant, que les échanges commerciaux évoluent de façon satisfaisante en conformité de l'accord et des lettres échangées à Moscou.

Suivent les textes du protocole et des lettres échangées par les signataires:

A l'occasion de l'expiration de l'Accord commercial canado-soviétique conclu à Ottawa le 29 février 1956, pour une période de trois ans, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, désireux de développer et de diversifier davantage le commerce entre les deux pays, dans leur intérêt mutuel, sont convenus des dispositions suivantes:

1. Sauf l'Article IX, l'Accord commercial qui est intervenu entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 29 février 1956, ainsi que l'entente établie dans les lettres que les deux Parties ont échangées à la même date au sujet de l'évaluation des denrées pour fins de douane, sont par les présentes prolongées pour une période de trois ans à compter de la date de la signature du présent Protocole.
2. Chacun des deux gouvernements déclare par les présentes qu'il étudiera favorablement toute observation que l'autre gouvernement pourra formuler à l'égard de la mise en vigueur du présent Protocole ou en ce qui a trait à toute autre question intéressant les relations commerciales entre les deux pays.
3. Le présent Protocole sera ratifié le plus tôt possible par les deux parties contractantes et il entrera en vigueur provisoirement le jour de sa signature, et d'une façon définitive à la date de l'échange des instruments de ratification, qui aura lieu à Ottawa. Le Protocole restera en vigueur pendant trois ans à compter de la date de sa signature.

Fait à Moscou en double exemplaire, en russe et en anglais, les deux textes faisant également foi, ce 18^e jour d'avril 1960

D'ordre du Gouvernement
du Canada.
Gordon Churchill

D'ordre du Gouvernement de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques.
N. S. Patolitchev

Moscou, le 18 avril 1960

Monsieur N. S. Patolitchev,
Ministre du Commerce extérieur de l'URSS,
Moscou.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de confirmer que, pour faire suite au désir qu'ont manifesté le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS d'étendre et de diversifier le commerce entre nos deux pays, comme le prévoit le Protocole signé aujourd'hui afin de proroger l'Accord commercial canado-soviétique pour une nouvelle période de trois ans, nous sommes tombés d'accord sur les points suivants.

1. Les représentants des autorités compétentes des deux pays se réuniront au moins une fois l'an, tour à tour à Ottawa et à Moscou, afin de se consulter au sujet de la mise en œuvre de nos engagements respectifs et de toutes autres questions intéressant les relations commerciales entre le Canada et l'Union soviétique.
2. Il est convenu que, pour favoriser la réalisation de nos objectifs commerciaux mutuels, les autorités compétentes du Gouvernement du Canada et du Gouvernement de l'URSS faciliteront les visites à des fins commerciales entre les deux pays.
3. Il est convenu en outre que le ministère du Commerce extérieur de l'URSS, conformément à ses pratiques ordinaires, verra à ce que les organismes soviétiques de commerce étranger, au cours de chacune des années de la période triennale à compter de ce jour, achètent au Canada, dans les conditions normales du commerce, des marchandises canadiennes de leur choix, qui pourront être exportées par le Canada, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars canadiens, y compris au moins 200,000 tonnes de blé canadien, pourvu que la valeur annuelle globale des achats canadiens en URSS ne soit pas inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens. Si la valeur globale des achats canadiens en URSS est inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens dans une année quelconque, le rapport entre la valeur de tels achats canadiens et la valeur de ceux de l'Union soviétique sera dans la proportion de 1 à 2; le blé constituera la moitié au moins de la valeur des achats soviétiques annuels.

Les marchés du Canada et de l'URSS sont vastes et en plein essor. Les deux gouvernements espèrent qu'il y aura croissance mutuellement avantageuse de l'échange de denrées entre le Canada et l'URSS au delà de ce qui est prévu au paragraphe 3 ci-dessus, dans le cadre général de l'accord de commerce canado-soviétique.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Gordon Churchill

Moscou, le 18 avril 1960

L'honorable Gordon Churchill,
Ministre du Commerce du Canada,
Moscou.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de confirmer que, pour faire suite au désir qu'ont manifesté le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement du Canada d'étendre et de diversifier le commerce entre nos deux pays, comme le prévoit le Protocole signé aujourd'hui afin de proroger l'Accord commercial canado-soviétique pour une nouvelle période de trois ans, nous sommes tombés d'accord sur les points suivants:

1. Les représentants des autorités compétentes des deux pays se réuniront au moins une fois l'an, tour à tour à Ottawa et à Moscou, afin de se consulter au sujet de la mise en œuvre de nos engagements respectifs et de toutes autres questions intéressant les relations commerciales entre le Canada et l'Union soviétique.
2. Il est convenu que, pour favoriser la réalisation de nos objectifs commerciaux mutuels,

les autorités compétentes du Gouvernement de l'URSS et du Gouvernement du Canada faciliteront les visites à des fins commerciales entre les deux pays.

3. Il est convenu en outre que le ministère du Commerce extérieur de l'URSS, conformément à ses pratiques ordinaires, verra à ce que les organismes soviétiques de commerce étranger, au cours de chacune des années de la période triennale à compter de ce jour, achèteront au Canada, dans les conditions normales du commerce, des marchandises canadiennes de leur choix, qui pourront être exportées par le Canada, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars canadiens, y compris au moins 200,000 tonnes de blé canadien, pourvu que la valeur annuelle globale des achats canadiens en URSS ne soit pas inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens. Si la valeur globale des achats canadiens en URSS est inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens dans une année quelconque, le rapport entre la valeur de tels achats canadiens et la valeur de ceux de l'Union soviétique sera dans la proportion de 1 à 2; le blé constituera la moitié au moins de la valeur des achats soviétiques annuels.

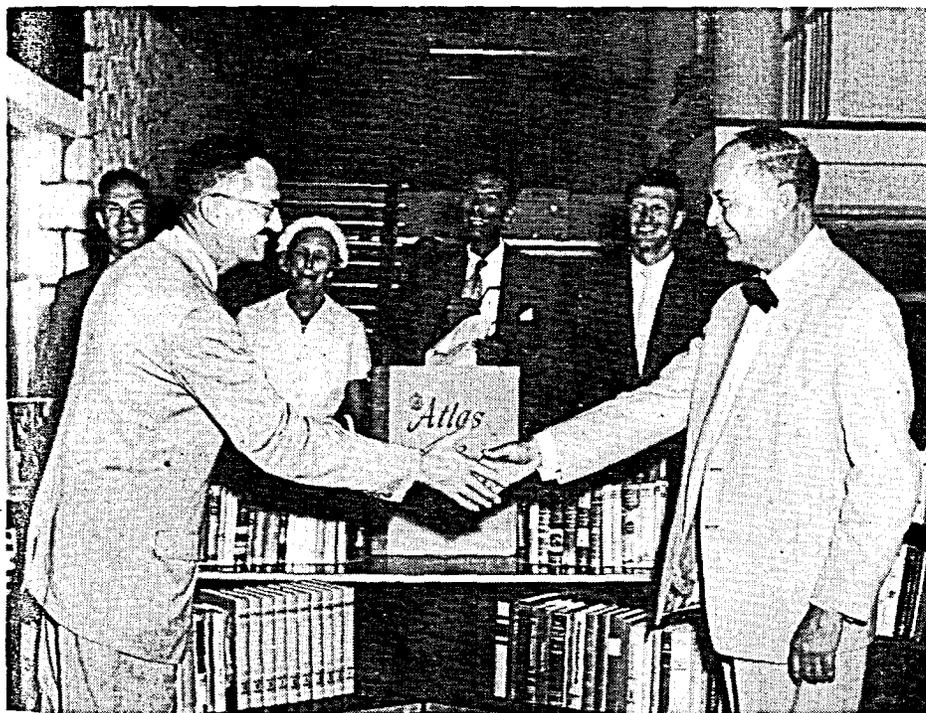
Les marchés du Canada et de l'URSS sont vastes et en plein essor. Les deux gouvernements espèrent qu'il y aura croissance mutuellement avantageuse de l'échange des denrées entre l'URSS et le Canada au delà de ce qui est prévu au paragraphe 3 ci-dessus dans le cadre général de l'accord de commerce canado-soviétique.

Agrérez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

N. S. Patolitchev

Le Canada offre des livres à l'étranger

DEPUIS 1950, le ministère des Affaires extérieures a englobé dans son programme d'information le don à l'étranger de livres sur le Canada, afin de mieux faire connaître et comprendre notre pays et resserrer nos liens culturels avec les autres parties du monde. Les livres ainsi offerts traitent d'histoire, de géographie, de politique et de gouvernement, d'économie, d'affaires extérieures, ainsi que des questions sociales, religieuses, éducatives, artistiques et littéraires au Canada. La liste de ces ouvrages est revue tous les ans par le Ministère, la Bibliothèque nationale et d'autres organismes compétents.



Le ministère des Affaires extérieures a adopté un programme de distribution à l'étranger de livres sur le Canada. Le commissaire du Canada aux Antilles, M. R. Guy C. Smith, vient d'offrir près de 200 volumes à la bibliothèque du Collège universitaire des Antilles à Kingston, capitale de la Jamaïque. On voit ici le vice-principal du Collège, M. P. M. Sherlock (à droite), qui remercie M. Smith de ce don. A l'arrière-plan, de gauche à droite: M. H. E. Campbell, délégué commercial du Canada à la Jamaïque; Mme R. Guy C. Smith, M. W. E. Gocking, bibliothécaire du Collège, et M. Clayton G. Bullis, délégué commercial adjoint du Gouvernement canadien. Parmi les volumes offerts par le Canada se trouvait le nouvel Atlas officiel, que l'on voit au premier plan.

Au cours des années récentes, le programme a visé surtout à enrichir la section canadienne des bibliothèques universitaires de l'étranger, particulièrement dans les pays appartenant ou non au Commonwealth en Asie, en Afrique et dans les Antilles, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Amérique latine. Ainsi l'an dernier des livres sur le Canada ont été offerts aux Collèges universitaires des Antilles et du Ghana, et à l'Université du Chili. Cette année d'autres établissements d'enseignement seront les bénéficiaires du programme du Ministère: l'Université de Malaisie à Kuala-Lumpur, l'École indienne d'études internationales à la Nouvelle-Delhi, les universités du Caire, de Damas, de la République Arabe Unie, de Mexico, sans compter divers établissements d'enseignement à l'étranger qui recevront des dons plus modestes.

Le programme vise à constituer une collection de livres sur le Canada dans la principale université de tous les pays où nous avons des missions diplomatiques. Ainsi ces institutions deviendront en quelque sorte des centres de renseignements ou d'étude sur le Canada. L'initiative canadienne a déjà poussé certaines universités étrangères à projeter ou à établir des programmes portant sur le Gouvernement du Canada, son essor économique et sa littérature.

Les missions canadiennes à l'étranger ne se contentent pas d'offrir des livres conformément au programme du ministère des Affaires extérieures; elles le font en outre au nom du Conseil des Arts. Cet organisme facilite la publication de certains livres écrits par des Canadiens, traitant des arts, des humanités et des sciences sociales, en achetant de grandes quantités de ces ouvrages aux fins de distribution en dehors de nos frontières.

D'autre part, nombre de bibliothèques à l'étranger reçoivent régulièrement des documents publiés par le Gouvernement canadien, grâce au choix de certains dépositaires. L'Imprimeur de la Reine envoie gratuitement sur demande un exemplaire de tous les imprimés du gouvernement à des bibliothèques spécialement choisies sur recommandation du Ministère, pour jouer le rôle de dépositaires des publications officielles du Canada.

Câble du Commonwealth autour du monde

DEPUIS 1948, c'est-à-dire depuis la signature de l'Accord sur les télégraphes du Commonwealth par les Gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et de la Rhodésie du Sud, les Gouvernements du Commonwealth collaborent de plus en plus dans le domaine des services de télécommunications. Aux termes de cet accord, chaque gouvernement devait se rendre propriétaire des moyens de télécommunication vers l'extérieur existant dans son territoire, ce qui comprenait les câbles et circuits radiophoniques d'alors, en vue "de favoriser et de coordonner l'efficacité et le développement des services de télécommunications du Commonwealth britannique". A cette fin, une loi du Parlement créa en 1949 la Société canadienne des télécommunications transmarines. Celle-ci, en 1950, fit l'acquisition des moyens de télécommunication existant au Canada de la Cable and Wireless Limited et de la Canadian Marconi Company Limited.

En 1953, la Société canadienne fut autorisée à conclure un accord avec le ministère des Postes du Royaume-Uni et l'Eastern Telephone and Telegraph Company en vue de construire, entretenir et exploiter un câble téléphonique coaxial entre le Royaume-Uni d'une part et le Canada et les États-Unis d'autre part. L'accord fut signé en novembre 1953, et le câble TAT-1, d'une capacité de 36 circuits de conversation, commença à fonctionner le 25 septembre 1956. Six et demi de ces circuits appartenaient à la Transmarine et au ministère des Postes du Royaume-Uni et servaient aux communications entre le Canada et le Royaume-Uni; les six premiers étaient réservés aux conversations, et le demi-circuit restant était aménagé de façon à recevoir onze circuits télégraphiques. Grâce à un aménagement technique spécial, on a pu en décembre 1957 doubler la capacité: 12 circuits de conversation et 22 de télégraphe ou de télétype.

Il y eut à Londres, en mai et juin 1958, une conférence sur les télécommunications du Commonwealth. On y conçut l'idée d'un réseau de câbles ceinturant le globe et appartenant au Commonwealth. L'établissement de ce réseau nécessiterait la pose de 24,000 milles nautiques de câble, ce qui se ferait en dix ans, et coûterait environ \$275,000,000. Le câble TAT-1, mentionné ci-dessus, en constituerait le premier tronçon, avec un second câble transatlantique, le CANTAT. Celui est d'ores et déjà en construction et sera inauguré en 1961.

A la Conférence des ministres des Finances du Commonwealth qui eut lieu en septembre 1957 à Mont-Tremblant, M. Fleming promit l'appui du Canada à cette entreprise. Il réitéra cette promesse à Montréal en septembre 1958, à la Conférence commerciale et économique du Commonwealth.

Sur l'invitation du Gouvernement australien, une nouvelle conférence eut lieu à Sydney en Australie, en septembre et octobre 1959. Les représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada y étudièrent la seconde phase de l'exécution du plan, c'est-à-dire la pose d'un câble entre

Vancouver et Sydney (Australie) via Auckland (Nouvelle-Zélande), les îles Fidji et l'île Fanning. Ce câble comportera 80 canaux de conversation, dont quelques-uns pourront recevoir de multiples circuits de télégraphe et de télétype. Il coûtera environ 75 millions de dollars, dont 25 millions à la charge du Canada. Celui-ci sera propriétaire du câble depuis Vancouver jusqu'à 2,700 milles au large; de là à Sydney, le câble appartiendra en commun à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. On espère que la construction en sera achevée dès le début de 1964.

Le ministre des Transports, M. George Hees, a déclaré à la Chambre des communes, le 3 février 1960, que le Cabinet avait approuvé la participation du Canada au projet du Pacifique, sous réserve de la conclusion d'ententes complémentaires. Les trois autres gouvernements intéressés ont aussi fait connaître leur approbation.

Le réseau tour-du-monde, une fois achevé, comprendra les deux câbles transatlantiques dont il a été question plus haut, le câble transpacifique vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et des câbles reliant l'Australie au Royaume-Uni par les principaux territoires du Commonwealth situés dans l'océan Indien et en Afrique. Ainsi que l'a fait observer M. Hees, ce réseau donnera au monde des moyens de communication sans pareils pour ce qui est de la qualité, de la rapidité, de l'exactitude, de la sécurité et de l'adaptabilité à divers genres de services.

*Nouvelle bibliothèque des Nations Unies**

DON DE LA FONDATION FORD

AU COURS de la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétaire général a annoncé que la Fondation Ford avait donné \$6,200,000 pour la construction du nouveau bâtiment qui abritera la bibliothèque des Nations Unies. Grâce à cet édifice alliant commodité et beauté, l'ONU sera en mesure de moderniser et d'étendre ses moyens d'action.

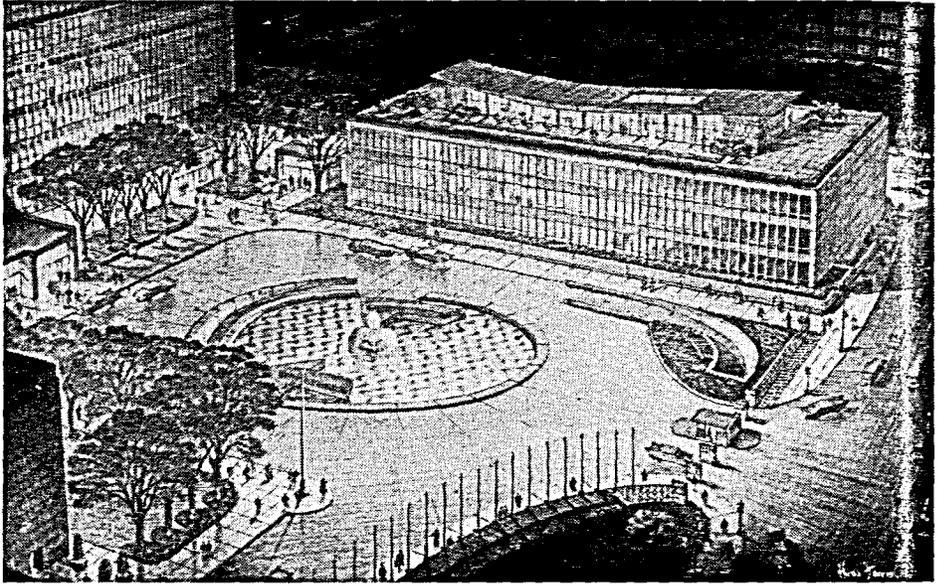
Le trésor de livres de l'ONU a contribué au maintien de la paix et de la bienveillance internationales et a aidé les Nations Unies à promouvoir les objectifs généraux de la Charte. Les représentants des États membres et le personnel permanent du Secrétariat trouvent en effet dans la bibliothèque les éléments de références indispensables à l'étude et à la solution des problèmes complexes dont sont saisis les divers organismes de l'ONU. De plus la bibliothèque de l'ONU attire un nombre croissant de savants et d'écrivains, de professeurs, de membres d'organisations non gouvernementales, de journalistes, d'hommes d'affaires et d'industriels.

L'utilité de la bibliothèque et la réputation dont elle jouit tiennent à ce qu'elle se compose de livres et de documents hautement spécialisés. Elle ne fait pas double emploi avec les bibliothèques ordinaires, mais s'applique à acquérir dès leur parution et à répertorier soigneusement tous les documents relatifs aux questions qui intéressent l'ONU et ses institutions spécialisées. Cette bibliothèque occupe donc une place de choix parmi les bibliothèques techniques du monde entier.

Les 200,000 volumes de la collection sont surtout des livres, des revues, des documents officiels ou non traitant de sujets juridiques, politiques, économiques ou sociaux. Modeste peut-être quant à la quantité, mais d'une qualité exceptionnelle quant aux problèmes politiques, aux questions sociales et économiques mondiales, au droit international et à la législation sociale. Publiés par les nations les plus diverses, dans de nombreuses langues, ces documents représentent un matériel d'études et de recherche incomparable. Collection des documents et imprimés des Nations Unies proprement dites, des institutions spécialisées, de la Société des Nations et des autres organismes internationaux, tout cela constitue un ensemble fort complet et remarquablement organisé.

Au cours des années récentes, la bibliothèque a été de plus en plus achalandée, par suite d'une représentation plus nombreuse au sein de l'ONU, de l'extension des problèmes politiques, des exigences de l'assistance technique, des recherches nouvelles sur l'énergie atomique et l'exploration de l'espace cosmique, et d'un intérêt public toujours croissant. Sollicité de tous côtés par les délégués, par les

* par Richard C. Monk, du ministère des Finances, conseiller auprès de la délégation canadienne à la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies



La future bibliothèque des Nations Unies

membres du Secrétariat, par les représentants des organisations non gouvernementales et des institutions spécialisées, par les journalistes et les savants, le personnel de la bibliothèque a travaillé "sous pression" et les facilités matérielles ont été lourdement mises à contribution. Cette tendance va évidemment continuer et c'est en prévision de cela qu'on a voulu étendre les moyens existants.

Les locaux actuels de la bibliothèque étaient destinés à des bureaux. Choisis faute de mieux en 1950 lors de l'installation de l'ONU à son nouveau siège social, ils n'ont jamais répondu aux besoins réels; étant donné qu'on ne pouvait leur faire subir la transformation radicale exigée par l'extension des services, on a dû se contenter d'expédients de fortune pour la répartition des livres et des documents. En outre, l'édifice jure avec les autres bâtiments occupés par les bureaux du siège social.

Peu après l'emménagement de 1950, les membres du Secrétariat, songeant déjà à un nouvel édifice, commencèrent à recueillir des fonds. De 1952 à juin 1959, ils eurent de nombreux entretiens avec les membres de la Fondation Ford. Au début, ceux-ci déclinaient tout octroi de fonds, affirmant qu'il revenait aux États membres d'assumer le fardeau financier d'une nouvelle bibliothèque; par ailleurs en accordant une subvention de ce genre, la Fondation Ford aurait contrevenu à sa ligne de conduite habituelle qui est d'éviter l'achat d'immeubles. Toutefois les représentants de la Fondation décidèrent de passer outre à ces considérations, en vue du fait que la bibliothèque de l'ONU contribue à réaliser les objectifs de la Charte.

Il est probable que les plans du nouvel édifice seront confiés à Harrison et Abramowitz qui ont été les architectes principaux de l'édifice actuel des Nations

Unies. Ils traceront les plans et établiront les devis après avoir conféré avec quatre bibliothécaires de renom.

Les plans préalables montrent que l'extérieur du nouveau bâtiment s'harmonisera magnifiquement avec les autres immeubles de l'ONU. Il comprendra six étages et un appentis. Les trois étages inférieurs seront souterrains. Les dimensions seront d'environ 90 pieds sur 220 pieds; l'espace utile permettra d'abriter 400,000 volumes, 285 lecteurs, ainsi que le personnel nécessaire au service des fichiers et de bibliographie. Les experts pensent que 400,000 volumes (soit le double du nombre actuel) traitant des problèmes énumérés plus haut représentent la quantité maximum qu'on peut utilement réunir. Une fois ce chiffre atteint, il sera maintenu grâce à une élimination constante des ouvrages dépassés.

Les représentants de la Fondation Ford ont stipulé que le nouvel édifice devrait être de qualité supérieure, aménagé et meublé de façon à répondre aux normes les plus élevées des bibliothèques modernes. D'architecture modulaire, tirant tout le parti possible de l'espace disponible, l'édifice sera d'entretien économique et d'accès facile. Les architectes allieront confort et esthétique dans leurs projets de salles de lecture et de recherche, de niches de lecture, d'entrées et d'antichambres.

La bibliothèque actuelle sera démolie et sur son emplacement même on élèvera le nouveau bâtiment; entretemps le personnel de la bibliothèque sera transféré dans les locaux du Secrétariat.

Les représentants des États membres ont chaleureusement applaudi à la quatorzième session de l'Assemblée le don superbe de la Fondation Ford. Le délégué du Canada a loué la générosité et la compréhension dont la Fondation a fait montre et déclaré que les Nations Unies avaient contracté une dette de reconnaissance dont elles seraient toujours conscientes. Divers autres délégués formulèrent des hommages semblables. Les États membres ont approuvé une résolution présentée conjointement par 45 pays (dont le Canada) et adoptée à l'unanimité. La résolution exprime l'acceptation officielle par l'ONU du don de la Fondation Ford, "une très vive reconnaissance pour ce don, et l'esprit qui anime les donateurs" et précise qu'il convient de placer près de l'entrée principale de la bibliothèque une pierre commémorative sur laquelle seront gravés les mots: "Don de la Fondation Ford". Elle confirmerait ainsi "la satisfaction et la gratitude des États membres".

L'aide du Canada au Maroc

LE 29 FÉVRIER dernier, le Maroc a lancé un appel urgent aux nations de l'univers à la suite de violents tremblements de terre qui avaient détruit la ville d'Agadir, sur le littoral de l'Atlantique. Les journaux du monde entier ont signalé que les secousses sismiques avaient causé la mort de milliers de personnes et laissé sans abri la moitié environ d'une population de 40,000 âmes. En une nuit Agadir était devenue un monceau de ruines. Quelques heures plus tard, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge répondait à l'appel au secours du Maroc, qui il y a quelques mois avait déjà invoqué l'aide internationale; puis elle commença à recueillir les contributions des États membres en mesure de fournir de l'aide et à coordonner leurs efforts.

La Croix-Rouge canadienne s'est adressée de son côté au ministère des Affaires extérieures, afin de pouvoir disposer de \$20,000 tirés du Fonds international de secours. Le ministère canadien de la Défense nationale a mis à la disposition de la Croix-Rouge, dans les quatre jours qui suivirent, un avion de l'ARC qui est parti pour le Maroc emportant à bord non seulement des médicaments, mais encore une équipe canadienne composée d'un médecin et de six infirmières. On saisit toute l'importance d'un organisme comme le Fonds international de secours en cas de catastrophe sur un point quelconque du globe.

C'est à l'hiver de 1953 que remontent les heureux rapports entre la Croix-Rouge du Canada et le Gouvernement canadien, en ce qui concerne les secours aux sinistrés; en effet, cette année-là, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas connurent de terribles inondations. Les Canadiens ne furent pas longs à réagir: en quelques jours, sous l'impulsion du gouverneur général, qui était à l'époque M. Vincent Massey, on mit sur pied un organisme chargé de recueillir des fonds de secours. Le public canadien fit montre d'une générosité extrême, puisque les contributions privées constituèrent une somme de plus de \$1,782,000.

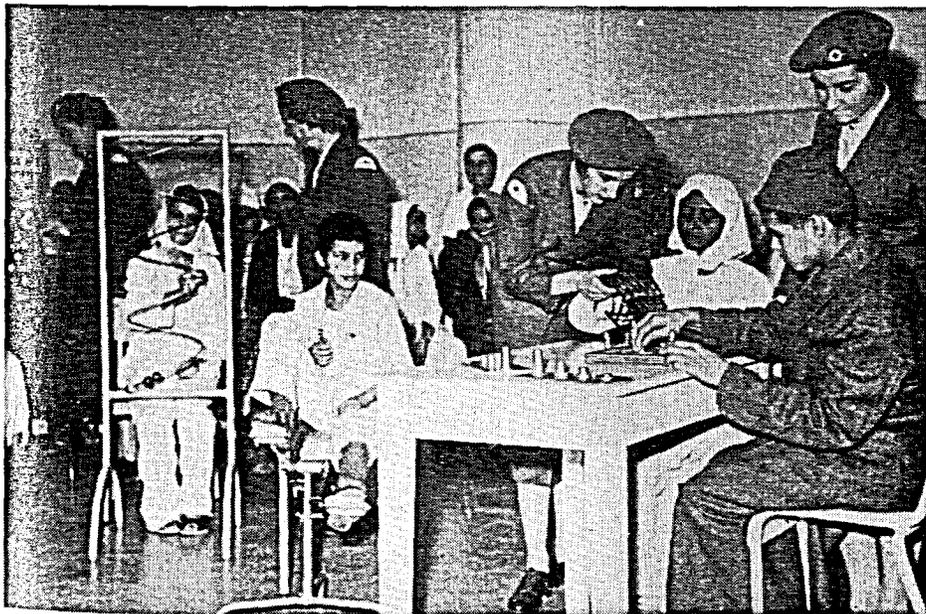
Les gouvernements provinciaux versèrent des subventions qui portèrent le montant global à plus de \$2,100,000. Le premier ministre, qui avait joué un rôle actif dans l'affaire, obtint du Parlement 1 million de dollars, portant ainsi la contribution totale du Fonds canadien de secours à plus de 3 millions, ce qui suffit amplement à l'aide nécessaire. Le Comité formé par M. Massey confia l'administration du Fonds à la Croix-Rouge, qui possède une grande expérience des tâches de ce genre. Les produits et le matériel achetés avec les sommes recueillies furent envoyés en Europe à bord d'avions de l'ARC, d'avions commerciaux et de bâtiments de compagnies de navigation.

Une fois réglés les problèmes posés par les inondations, il fallut disposer des fonds restants, soit plus de \$500,000. Le Parlement avait accordé un crédit d'un million expressément pour le secours aux victimes des inondations en Europe; on ne pouvait dépenser les sommes disponibles à d'autres fins, même les plus louables.

C'est pourquoi, au printemps de 1956, on créa le Fonds international de secours; le gouvernement demanda au Parlement l'autorisation, pour la Croix-Rouge, d'employer les deniers restants à des fins de secours international ou toute autre fin approuvée par le gouverneur en son conseil. Les provinces et les principaux contributeurs consentirent à cette formule. Le gouvernement demanda au ministère des Affaires extérieures et à la Croix-Rouge canadienne de se consulter sur toute proposition visant à la disposition des fonds restants. Ces consultations peuvent s'établir avec une facilité extrême grâce aux télétypes qui relient le siège social de la Croix-Rouge à Toronto et le ministère des Affaires extérieures à Ottawa. Ainsi on peut transmettre immédiatement les nouvelles d'un désastre ou les renseignements provenant de nos postes à l'étranger.

Depuis 1956 le Fonds a servi sans cesse; utilisé dans plus de trente cas d'urgence, il est passé de \$500,000 à \$250,000. Les connaissances spécialisées de la Croix-Rouge et son travail d'équipe avec les Croix-Rouges étrangères ont permis d'accorder de l'aide de façon immédiate et efficace. Les pays étrangers reçoivent officiellement "des dons du peuple canadien par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge canadienne".

Ces dons, sous des formes très variées, ont profité à beaucoup de pays. Argent, fournitures, médecins et infirmières ont été transportés aux quatre coins



LA CROIX-ROUGE CANADIENNE AU MAROC

Quatre physiothérapeutes de la Croix-Rouge canadienne et le matériel dont elles se servent pour rendre la vigueur aux membres paralysés des Marocains victimes d'une huile de cuisson adultérée. De gauche à droite, M^lles Lois Shearley, Cécile Quirion, Andrée Forget et Marguerite Joncas, toutes de Montréal.

du monde. La Grèce, l'Inde, le Liban, l'Uruguay en ont profité, et le Maroc a été le plus récent bénéficiaire. Vers la fin d'octobre 1959, dix mille Marocains ont été frappés de paralysie après avoir consommé des huiles de cuisine frelatées. Il fallait faire venir de l'étranger médecins et physiothérapeutes qu'on ne trouvait pas sur place. Quatorze pays mirent à la disposition du Maroc leurs médecins, leurs infirmières et leurs physiothérapeutes, dont trois docteurs et sept physiothérapeutes du Canada. Le Fonds international de secours canadien versa \$20,000; une contribution importante fut faite en outre par l'Association médicale du Canada, la Croix-Rouge des jeunes du Canada, l'ARC et l'Institution de réadaptation de Montréal. Aujourd'hui, quatre mois plus tard, la situation est bonne, et l'avenir plus souriant qu'on n'aurait osé l'espérer. Le Canada est fier qu'à la tête de cette opération de secours on ait placé d'abord le D' Gustave Gingras, de Montréal, puis son successeur, le D' Max Desmarais, de Winnipeg, car il s'agit de la plus vaste entreprise médicale de réadaptation qu'on ait jamais connue en temps de paix.

La catastrophe d'Agadir éclata alors que l'œuvre de rééducation des victimes de la paralysie suivait son cours. Grâce à un transfert provisoire d'une partie du personnel médical se trouvant au Maroc, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a pu procurer un secours immédiat, en attendant une aide plus étendue de l'étranger. Comme nous l'avons signalé plus haut, le Canada a envoyé du personnel médical et du matériel dans les cadres de l'opération coordonnée de secours; le Fonds international de secours a donné au Maroc \$40,000 au cours du dernier semestre.

Grâce au Fonds international de secours, la Croix-Rouge canadienne a pu employer efficacement les ressources du Canada et faire fructifier la bonne volonté des Canadiens dans des cas d'aide d'urgence. Le Fonds a rehaussé à l'étranger notre réputation, qui est celle d'un pays généreux, prêt à venir au secours des nations frappées par d'imprévisibles catastrophes.

Accords avec la Norvège et le Danemark sur l'entraînement aérien

BIEN QUE son programme d'entraînement aérien de l'OTAN ait pris fin en 1958, le Canada a continué de dispenser une instruction limitée à des équipages aériens norvégiens et danois. Le Gouvernement canadien désirait ainsi aider certains pays de l'OTAN à faire la transition à un plan national approprié de formation. Les Gouvernements de Norvège et du Danemark ayant fait connaître qu'ils avaient besoin de cette aide, le Canada a conclu avec eux le 17 avril 1957 des accords aux termes desquels il continuerait, pendant une période raisonnable, à dispenser une instruction limitée à des équipages aériens norvégiens et danois.

Les accords de 1957 prévoyaient qu'au moment qui conviendrait aux deux parties, au cours de la troisième année, des entretiens bilatéraux auraient lieu sur le besoin éventuel de renouvellement. Après des discussions avec les autorités danoises et norvégiennes, le Gouvernement canadien a consenti à prolonger les accords pour une nouvelle période de quatre ans, à partir du 1^{er} juillet 1960, selon les conditions antérieures. Un échange de notes formel renouvelant l'accord de 1957 a eu lieu à Copenhague le 25 mars 1960 entre l'ambassadeur du Canada au Danemark, M. J. B. C. Watkins, et le ministre des Affaires étrangères du Danemark, M. A. Krag. Un échange semblable a eu lieu à Oslo le 6 avril 1960 entre l'ambassadeur du Canada en Norvège, M. R. A. MacKay, et le ministre des Affaires étrangères de Norvège, M. H. Lange.

En conséquence, une instruction sanctionnée par la "remise des ailes" sera dispensée tous les ans à trente élèves-pilotes et à trois élèves-navigateurs de Norvège et à quarante-cinq élèves-pilotes du Danemark. Ces chiffres représentent une légère réduction du nombre des élèves de ces deux pays qui recevaient de l'instruction tous les ans aux termes des accords de 1957. Un paiement symbolique de \$5,000 pour chaque élève-pilote et de \$2,000 pour chaque élève-navigateur continuera d'être exigé par le Canada. Le restant des frais sera supporté, comme auparavant, par le Canada, comme contribution partielle à son programme d'aide mutuelle de l'OTAN.

Le renouvellement des accords conclus avec la Norvège et le Danemark sur l'entraînement des équipages aériens est une autre preuve tangible de l'importance que le Gouvernement canadien attache à une collaboration étroite avec les pays de l'OTAN pour l'application de mesures positives propres à maintenir et à améliorer la puissance défensive de l'Alliance.

Les affaires extérieures au Parlement

Aide au Pakistan

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait le 27 avril la déclaration suivante à la Chambre des communes:

... Il intéressera la Chambre de savoir qu'en vertu du programme d'assistance en capital de 1959-1960 le Canada s'est engagé à fournir au Pakistan 15 millions de dollars devant servir à l'acquisition de denrées et de matériel canadiens qui faciliteront à l'État pakistanais la poursuite de son programme d'expansion économique. Les 15 millions seront employés aux fins suivantes:

\$3,730,000 seront consacrés à l'achat de métaux industriels, notamment de fer-blanc, d'aluminium, d'acier et de tôles diverses, nécessaires au maintien d'un niveau satisfaisant d'activité industrielle et d'emploi dans les entreprises métallurgiques du Pakistan;

\$3,650,000 serviront à l'achat de blé destiné à prévenir la rareté de matières alimentaires;

\$3,010,000 pour des engrais chimiques qui aideront le Pakistan à satisfaire à un de ses besoins les plus urgents: la production accrue de denrées alimentaires;

\$60,000 pour l'exécution d'études d'ordre économique et technique sur un certain nombre de projets d'investissement que le Pakistan a demandé au Canada d'examiner;

\$4,550,000 pour affectation future à de nouvelles entreprises qui sont à l'étude à l'heure actuelle.

Outre ces affectations d'aide au titre de l'équipement, le Canada poursuit son programme de coopération technique au Pakistan comme partie de son programme général du Plan de Colombo dans le Sud et le Sud-Est asiatiques.

Assistance économique aux pays d'Afrique

Dans son rapport intérimaire sur les discussions des premiers ministres du Commonwealth, réunis à Londres, au sujet de l'assistance économique aux pays d'Afrique, M. Green, le 10 mai, a dit à la Chambre des communes:

... Je suis certain que tous les députés seront heureux d'apprendre que les premiers ministres du Commonwealth, réunis en conférence à Londres, étudient la possibilité d'accroître l'aide économique qui est donnée à l'heure actuelle par les pays du Commonwealth à l'Afrique. Les députés comprendront que, puisque les délégués à la conférence n'ont pas encore terminé l'étude de la proposition faite par notre premier ministre à Londres, il ne conviendrait pas que j'en révèle les détails dès maintenant.

Je puis dire cependant que notre gouvernement s'est demandé depuis un certain temps s'il ne serait pas souhaitable que les pays du Commonwealth accordent une aide économique accrue aux nouvelles nations africaines. Ce qu'on envisage, c'est une aide économique qui viendrait s'ajouter à ce que les pays du Commonwealth font déjà pour l'Afrique. A l'heure actuelle, personne ne l'ignore, le Canada met à exécution un programme d'aide technique destiné aux pays africains du Commonwealth, qui représente environ un demi-million de dollars par année. En outre, les pays africains membres du Commonwealth participent, bien entendu, au programme de bourses d'études du Commonwealth en vertu duquel des jeunes des diverses universités africaines viennent fréquenter les universités canadiennes et les institutions d'autres pays du Commonwealth, tandis que des étudiants canadiens peuvent être envoyés à certaines des universités de ces pays de l'Afrique.

Nous estimons que c'est une initiative très importante que de prendre d'autres mesures encore en vue d'aider les pays du continent africain, surtout en raison de l'avenir économique et politique de ce continent. A l'heure actuelle, l'Afrique est, je pense, le continent le plus important au monde, au point de vue de ses possibilités de développement et d'évolution. C'est un continent qui représente une importance vitale pour le Commonwealth, car de nouveaux pays y sont formés de temps à autre. La Nigeria, par exemple, obtiendra son indépendance le 1^{er} octobre, et je crois que les premiers ministres réunis en conférence à Londres ont décidé de l'accepter comme membre de plein droit du Commonwealth. L'Afrique est un continent qu'il ne faut certainement pas perdre de vue et qu'il faut aider par tous les moyens possibles.

Assistance aux victimes d'un séisme en Iran

Le 28 avril, M. W. B. Nesbitt, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait connaître, à la Chambre quelle assistance serait accordée aux victimes du séisme en Iran par l'intermédiaire de la Croix-Rouge:

Pour faire suite à la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite, le 26 avril, au sujet du séisme dont l'Iran a été victime dernièrement, j'ai l'honneur de faire connaître aux honorables députés que sur la recommandation de la Croix-Rouge canadienne un don de \$10,000 a été versé de la caisse de secours international pour venir en aide aux malheureuses victimes de ce désastre. La Croix-Rouge canadienne fera parvenir l'argent à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève en vue de l'achat de médicaments et autres articles dont on a un besoin pressant.

Nous restons en étroit rapport avec le représentant du Canada à Téhéran et avec la Croix-Rouge canadienne qui nous tiennent au courant de la situation, au cas où il faudrait fournir d'autre aide du même genre.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

M. V. G. Turner, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 1^{er} avril 1960.

M. R. G. Cavell, haut-commissaire du Canada à Colombo, prend son congé de retraite. Il a quitté Colombo le 2 avril 1960.

M. J. W. Holmes se retire du service public à compter du 6 avril 1960.

M. D. L. Dolan, consul général du Canada à Los-Angeles, prend son congé de retraite. Il a quitté Los-Angeles le 8 avril 1960.

M. L.-V.-J. Roy est nommé délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO à Paris. Il a quitté Ottawa le 13 avril 1960.

M. T. LeM. Carter est nommé commissaire du Canada à Lagos. Il a quitté Ottawa le 20 avril 1960.

M. C. J. Woodsworth est nommé commissaire du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, à Saïgon. Il a quitté New-York le 23 avril 1960.

M. J. D. Hughes, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté Ottawa le 23 avril 1960.

M. E. S. Tate, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 25 avril 1960.

M. J. P. Erichsen-Brown, commissaire du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine, est affecté au consulat-général du Canada à New-York. Il a quitté l'Indochine le 27 avril 1960.

Mme E. L. Beattie a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 27 avril 1960.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord.

Signé à Washington le 15 novembre 1950.

Instrument de ratification du Canada déposé le 9 avril 1957.

En vigueur le 19 avril 1960.

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la liquidation des installations de l'entreprise CANOL.

Washington le 31 mars 1960.

En vigueur le 31 mars 1960.

Norvège

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège renouvelant pour quatre ans l'accord relatif à l'entraînement des équipages aériens.

Oslo le 6 avril 1960.

En vigueur le 6 avril 1960.

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège concernant l'approvisionnement de farine de blé canadien pour la création de réserves en Norvège en cas de guerre.

Ottawa, le 25 avril 1960.

En vigueur le 25 avril 1960.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Signé à Ottawa le 29 février 1956.

Signé à Moscou le 18 avril 1960.

En vigueur provisoirement le 18 avril 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 6

Table des matières

Juin 1960

Réunion des premiers ministres du Commonwealth	642
Session ministérielle de l'OTAN à Istanbul	654
Le droit de la mer	660
La condition de la femme	664
Le premier ministre à Mexico	671
Postes diplomatiques du Canada en Europe	673
République du Togo	674
Les affaires extérieures au Parlement	677
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	680

Réunion des premiers ministres du Commonwealth

LES premiers ministres du Commonwealth ont tenu à Londres, du 3 au 13 mai, leur dixième réunion depuis la seconde guerre mondiale. Y ont assisté le président Ayoub Khan, du Pakistan, les premiers ministres Macmillan, du Royaume-Uni, Diefenbaker, du Canada, Menzies, d'Australie, Nash, de Nouvelle-Zélande, Nehru, de l'Inde, Nkrumah, du Ghana, et Tunku Abdul Rahman, de Malaisie, M. Louw, ministre des Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine, et le sénateur Cooray, ministre de la Justice de Ceylan. Comme par le passé, le premier ministre de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, sir Roy Welensky, y a assisté également, bien que son pays n'ait pas encore atteint une souveraineté complète. C'était la première réunion des premiers ministres à laquelle la Fédération de Malaisie était représentée; ce pays est devenu indépendant et membre du Commonwealth en 1957, peu après la dernière réunion des premiers ministres.

M. Diefenbaker était accompagné à la conférence par M. George Drew, haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, et par d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement.

Selon l'usage, la réunion, qui s'est tenue à huis clos, n'avait pas d'ordre du jour bien arrêté mais a revêtu une importance encore plus grande que d'habitude. Elle a eu lieu à la veille d'une conférence au sommet. Elle a suivi les troubles raciaux en Afrique du Sud dont il a été question dans tous les Parlements du Commonwealth. Elle en a ressenti une inquiétude profonde. La réunion a été obligée d'étudier des questions difficiles concernant l'étendue et la forme futures du Commonwealth à une époque où plusieurs territoires dépendants accèdent rapidement à une indépendance complète.

Nous publions ci-après le rapport présenté par M. Diefenbaker à la Chambre des communes le 16 mai sur la Conférence des premiers ministres, et le texte du communiqué émis à la fin de la réunion.

Déclaration à la Chambre des communes

... J'aimerais qu'on me permette d'abord un mot au sujet des communiqués qui ont été publiés. Ils ont été scrutés et je voudrais demander à la Chambre, suivant une coutume établie, de faire imprimer en appendice au Hansard le premier communiqué publié le 3 mai ainsi que le dernier émis à la fin de la conférence.

Toutefois, même en agissant ainsi, il me faut m'étendre un peu sur l'orientation générale et les réalisations, telles que je les vois, de la réunion. Je suis revenu de Londres avec l'impression que la conférence avait été, dans l'ensemble, utile et réussie, malgré les difficultés créées par la situation en Afrique du Sud.

De nombreux observateurs ont naturellement fait remarquer que la réunion n'avait pas apporté de changement perceptible dans l'attitude du Gouvernement sud-africain. Il ne fallait cependant pas s'attendre à des améliorations magiques quand la situation présentait une telle tension et une telle complexité. Je crois que ceux qui étudieront plus tard cette période de l'histoire du Commonwealth jugeront que la réunion n'a pas été inférieure aux dures épreuves qu'elle a rencontrées.

Je serais le dernier à dire que la réunion a réalisé tous mes propres vœux. Je ne prétends pas que le communiqué puisse vraiment donner une bonne idée de la nature et du fond des délibérations qui ont eu lieu. J'ai eu l'occasion déjà d'entendre mes prédécesseurs, les très honorables Mackenzie King et Louis St-Laurent, faire rapport sur des conférences dont ils revenaient. Dans chaque cas, il a été parfaitement établi que si des décisions n'avaient pas été ou ne peuvent être prises vu le caractère officieux de ces réunions, il existe une unité d'esprit qui se dégage de l'échange des idées.

Unanimité

Aucun des représentants présents n'a été enclin à esquiver la question, et les discussions officieuses et privées n'ont pas manqué de franchise. Je tiens à signaler . . . qu'il ne peut y avoir de communiqué final que s'il y a unanimité. Tout ce que renferme ce communiqué représente l'assentiment de tous. A mon avis, c'est un résultat tout à fait exceptionnel que de pouvoir réunir les représentants d'un quart de l'humanité, comprenant différentes races et différentes couleurs, et les amener à faire l'unanimité sur plusieurs conclusions qui déclencheront nécessairement les changements éventuels que l'on souhaite d'une façon générale.

En dépit des divergences profondes qui ont régné durant toute la conférence, on a pu émettre un communiqué. Réalisation difficile, car il fallait concilier deux éléments contradictoires. Il importait absolument, tout d'abord, que les gouvernements du Commonwealth trouvent le moyen de préciser leurs intentions sur la question centrale des rapports raciaux. Mais, ce faisant, il fallait éviter de déroger à l'usage qui veut qu'au cours de telles réunions, on s'abstienne de discuter officiellement les affaires intérieures des pays membres. Je suis encore plus convaincu que je ne l'étais de l'opinion que je formulais dans cette enceinte le 27 avril, savoir que toute dérogation à ce principe entraînerait la fin du Commonwealth tel que nous le connaissons; car si nous en venons jamais à discuter des affaires intérieures d'autres pays, et à déterminer par une majorité quelle doit être la conduite de ces pays, cela suscitera des problèmes, et l'inévitable résultat serait que plusieurs pays du Commonwealth ne pourraient pas accepter les décisions de la majorité. A ce propos, je n'ai pas besoin de préciser. Je crois qu'il nous vient tout de suite à l'esprit diverses questions, y compris celle de la migration.

Pour ma part, comme la Chambre le sait, j'ai été de ceux qui pensaient qu'il valait la peine de chercher à atteindre le premier objectif, celui de permettre aux premiers ministres d'exprimer leurs vues sans sacrifier le principe de la non-inter-

vention, qui est un principe fondamental de l'association au sein du Commonwealth. J'ai pris pour point de vue que, si profonds que soient les sentiments sur cette question raciale, — et mes vues là-dessus, dans le passé comme aujourd'hui, sont bien connues, — j'ai cru, dis-je, qu'il serait mauvais, et préjudiciable pour l'esprit et le caractère des relations au sein du Commonwealth, qu'une majorité des gouvernements du Commonwealth, se trouvant d'accord pour condamner un ou plusieurs des États membres, se constituât en tribunal. J'entrevois, comme je l'ai dit tantôt, dans pareille tendance, la fin de l'association sous sa forme actuelle. La semence de la récrimination réciproque compromettrait l'esprit d'une association qui a toujours reposé essentiellement sur la tolérance, la modération et la libre collaboration.

... D'ardentes convictions ont été exprimées au cours des réunions officielles. Des hommes comme le président du Pakistan, les premiers ministres de l'Inde, du Pakistan, de la Malaisie et du Ghana ont considéré cette façon de procéder comme indispensable à la préservation et au maintien de nos relations. Tous ont été d'accord pour reconnaître que les affaires internes d'États libres ne doivent pas être l'objet de pourparlers officiels, et que toute initiative en ce sens porterait atteinte à la force et, en définitive, à l'existence même de l'institution.

... Suivant la tradition de ces entretiens, je ne puis en révéler la substance. Il y a eu parfois échange de vues entre deux pays, parfois entre membres de petits groupes, et à d'autres moments tous les représentants participaient à des échanges de vues officiels et privés. Pour ma part, j'ai eu deux longues conversations privées avec M. Louw, et j'ai participé à d'autres entretiens officiels. A la fin de mes entretiens avec lui, M. Louw ne pouvait plus douter que le Canada n'est pas du tout favorable à la politique de ségrégation raciale, pour quelque raison que ce soit, et que pareille politique est essentiellement incompatible avec le caractère de l'association du Commonwealth, où sont représentées plusieurs races. Je ne lui ai pas caché que la politique de l'Afrique du Sud s'inscrivait à l'encontre du principe selon lequel la dignité humaine et la valeur de l'individu, quelles que soient sa race et sa couleur, doivent être respectées, et il ne pouvait y avoir de doute quant à nos vues à ce sujet. De fait, ces vues sont maintenant exprimées de façon générale.

Il y a quelques semaines, nombreux étaient ceux qui pensaient que les divers Parlements devaient condamner cette politique. Les événements qui se sont passés pendant la durée de la conférence ont fourni une réponse à cette façon de voir. Nos vues, les vues de nous tous, dans les autres parties du Commonwealth, ou de la plupart des gens des autres parties du Commonwealth, ont été exprimées il y a quelques jours par l'archevêque de Canterbury, qui a déclaré:

Mais ce qui est tragique, c'est que jusqu'à maintenant ils (les Sud-Africains) n'ont guère semblé se soucier du poids qu'ils font peser sur le cœur, la conscience et les principes politiques de ceux qui sont leurs frères dans le Commonwealth par la culture, la foi chrétienne et la destinée humaine.

Il y a moins de vingt-quatre heures, j'ai reçu du primat de l'Église anglicane du Canada la déclaration de cette Église qui contient les vues exprimées à la conférence de Lambeth de 1958.

La conférence affirme sa croyance en la dignité naturelle et en la valeur de chaque homme, créé à l'image de Dieu, quelle que soit sa couleur ou sa race. A la lumière de cette conviction, la conférence déclare que ni la race ni la couleur n'est en soi un obstacle à aucun aspect de la vie dans la famille et la collectivité pour laquelle Dieu a créé tous les hommes. Elle condamne par conséquent toute discrimination qui s'inspire de la race ou de la couleur seulement.

Je manquerais de franchise si je n'ajoutais pas que je n'ai pu relever dans l'attitude de M. Louw, représentant de son gouvernement, rien qui pût indiquer qu'il ait été ébranlé par les arguments ou inquiété par la force de l'opinion internationale. Il a toutefois connu notre sentiment et il a pu constater qu'aucun des participants, ni dans les réunions privées ni ailleurs, ne pouvait appuyer l'ostracisme racial dans un Commonwealth aux races diverses.

Discussion claire et franche

Il est clair que le conflit racial continuera à poser un problème fondamental aux pays du Commonwealth et, en réalité, à la communauté mondiale. Mon espoir, c'est que cette réunion aide au processus d'évolution. La question n'était pas à l'ordre du jour, mais elle a été discutée avec clarté, avec franchise et surtout avec dignité, retenue et une conscience claire des énormes problèmes en jeu chez ceux-là mêmes dont on aurait pu attendre l'expression d'opinions violentes, ce qui doit nous reconforter tous sur le sens du Commonwealth comme tel.

L'inquiétude internationale s'est manifestée aux Nations Unies. Au cours des quelques derniers jours, le secrétaire général, M. Hammarskjöld, s'est entretenu à Londres avec M. Louw. Quels que soient les résultats de ces entretiens, je suis sûr qu'ils seront aidés par ce qui s'est passé à la réunion. J'espère que la population de l'Afrique du Sud trouvera le moyen de sortir de la redoutable impasse dans laquelle elle a été amenée. J'espère que son isolement sur le continent africain lui donnera à réfléchir et lui permettra de se rendre compte de la situation. C'est un grand Sud-Africain, devenu plus tard le feld-maréchal Smuts, qui en décembre 1918 déjà nous rappelait ceci :

Il ne fait pas de doute que l'humanité s'est remise en marche encore une fois. On a ébranlé jusqu'aux fondations, et les choses sont de nouveau en devenir. Les tentes ont été abattues. La grande caravane de l'humanité s'est remise en route encore une fois.

Il signalait la nécessité d'établir de nouvelles institutions, d'adopter de nouvelles façons de se comporter à l'échelle internationale pour prévenir la catastrophe d'une autre guerre. Appliquées à son propre continent, ses paroles étaient celles d'un prophète.

Le communiqué indique clairement que l'égalité raciale est essentielle. En voici un passage :

Tout en maintenant l'usage selon lequel les affaires intérieures de pays membres ne sont pas discutées aux conférences du Commonwealth, les ministres ont profité de la présence de M. Louw à Londres pour avoir avec lui des entretiens officiels sur l'état actuel des rapports raciaux en Afrique du Sud. Au cours des discussions intimes, M. Louw a fourni des renseignements et répondu aux questions sur la politique de l'Union, et les autres ministres lui ont fait part de leurs vues au sujet du problème sud-africain. Les ministres ont souligné que le Commonwealth est lui-même une association comportant des races diverses, et ils ont insisté sur la nécessité d'assurer des rapports harmonieux entre tous les États membres et les peuples du Commonwealth.

Nous savons les résultats et les répercussions qu'a eus, il y a à peine quelques années, l'affirmation de la supériorité raciale. J'espère que le Gouvernement sud-africain se rendra promptement à l'appel qui lui a été lancé, non seulement dans le communiqué, mais aussi au cours d'entretiens privés.

La participation n'est pas une formalité

Ce Gouvernement projette de tenir un referendum sur l'à-propos de modifier le statut actuel de l'Afrique du Sud qui, de monarchie, deviendrait une république. On a signalé à ce sujet que le choix entre la monarchie et la république est une question qui est du ressort exclusif de la nation en cause. On a employé à ce sujet des mots lourds de sens, que je n'interpréterai pas, parce qu'ils n'ont besoin d'aucune interprétation. Ils tirent leur valeur du fait qu'ils ont été approuvés à l'unanimité par tous ceux qui étaient présents.

Si l'Afrique du Sud décidait de devenir une république et si elle exprimait par la suite le désir de demeurer membre du Commonwealth, le Gouvernement sud-africain devrait alors, de l'avis de la réunion, demander le consentement des autres gouvernements du Commonwealth soit à une réunion des premiers ministres du Commonwealth soit, si une telle réunion n'était pas pratiquement possible, par correspondance.

C'était établir clairement que la participation au Commonwealth n'est pas une pure formalité. Ce texte n'a pas besoin de commentaires; il révèle nettement que les premiers ministres n'étaient pas disposés à promettre que l'Afrique du Sud pourrait continuer à faire partie du Commonwealth au cas où elle déciderait de se constituer en république. L'important, par conséquent, c'est que si le referendum aboutit à un changement de statut, les autres gouvernements du Commonwealth doivent donner leur consentement pour que l'Afrique du Sud puisse continuer à en faire partie. Je souligne de nouveau que cela a été accepté par tous.

L'intérêt accordé au problème de l'Afrique du Sud ne devrait pas cependant nous faire oublier les délibérations qui ont eu lieu sur bien d'autres questions. Le communiqué en dégage assez bien la nature, mais je vais en signaler quelques points d'ordre général. Le caractère multiracial du Commonwealth a été mis en évidence par l'admission du Ghana il y a trois ans, lors de la dernière réunion, par la participation du premier ministre de la Malaisie cette année, et aussi par le fait que la fédération de la Nigeria, qui compte une population de 35 millions d'Africains, se joindra à la famille le 1^{er} octobre et que le Sierra-Leone et d'autres pays de couleurs et races différentes demanderont bientôt, croit-on, à devenir membres.

Ce qui s'est passé, c'est qu'il a été reconnu qu'on ne devient pas automatiquement membre du Commonwealth et cela nous permet de penser qu'avant longtemps peut-être, il y aura acceptation en vertu de l'usage plutôt que d'une déclaration de certains principes de base tel que celui de l'égalité pour toutes les races, les couleurs et les croyances. Divers éditoriaux que je pourrais citer soulignent ce point de vue. Je signale à la Chambre que les vues du Canada étaient connues mais que le fait que nous n'avions pas formulé de résolution a permis au représentant du Canada de parler à M. Louw d'une façon qui n'a pas provoqué son antagonisme. Le journal londonien *The Financial Times* a bien exposé ce qui s'est passé:

Si le Gouvernement sud-africain donne suite à son projet de transformer le pays en république...

d'importantes questions constitutionnelles surgiront. L'article continue:

Ce qui est même plus important que ces considérations constitutionnelles, c'est la simple vérité exposée la semaine dernière par M. Diefenbaker, c'est-à-dire qu'un Commonwealth composé en majorité de populations de couleur doit nettement accepter l'égalité raciale. La gravité des problèmes raciaux varie beaucoup d'un État membre à un autre. Ces pays ne sont pas tous à l'abri du reproche. Et cependant il reste qu'aujourd'hui la vérité de la proposition de M. Diefenbaker est acceptée, du moins en théorie, partout dans le monde occidental sauf en Afrique du Sud. Refuser de reconnaître cette vérité, ce serait perdre par forfait la lutte contre le communisme.

Et je pourrais continuer à citer le texte en ce sens. Ce fut là un grand pas en avant, et qui est important sur le plan international.

Nous avons passé en revue la situation politique internationale. Pour ce qui est de notre opinion au sujet de la conférence au sommet, je vais m'abstenir d'en parler maintenant, à cause de ce qui s'est produit aujourd'hui.

L'accord s'est fait sur l'importance d'une détente générale dans les relations internationales, sur l'urgente nécessité d'une large entente visant à mettre fin aux essais d'armes nucléaires, et sur l'opportunité de trouver des moyens de progresser dans la voie du désarmement général. On avait conscience de l'importance grandissante de la Chine dans les affaires mondiales et surtout, afin d'assurer la mise en œuvre de tout accord international sur désarmement, on a reconnu que la participation de la Chine est essentielle.

La réunion s'est aussi signalée par son intérêt grandissant pour les besoins économiques des nouveaux pays indépendants d'Afrique. J'ai déjà dit que la Nigeria va devenir membre du Commonwealth. J'ai aussi parlé de la deuxième décision d'ordre constitutionnel, résultant de l'intention du Ghana de se constituer en république, dès le 1^{er} juillet. Le Gouvernement du Ghana a demandé à rester membre du Commonwealth après que le pays sera devenu république, ce qui montre encore une fois la souplesse des liens entre les pays du Commonwealth, qui permet à ses membres de rester librement associés malgré les formes différentes de leurs gouvernements.

Aide à l'Afrique

Pour ce qui est des besoins économiques des nouvelles nations africaines, tous ont été unanimes à reconnaître qu'il faut intensifier considérablement l'assistance économique apportée à ces pays pour les aider à se développer de façon indépendante. L'Afrique est la plus grande région sous-développée qui reste au monde où aucun programme international spécial d'aide économique n'a été établi, et où, comparativement aux autres pays sous-développés, le mouvement des capitaux d'investissement et des capitaux destinés à l'assistance est d'une faiblesse tout à fait disproportionnée. Cet état de choses inquiète sérieusement le premier ministre du Ghana. On a reconnu que ces nouvelles nations africaines pourraient bien en venir à douter de la bonne volonté des pays développés de l'Occident et à être tentées de chercher ailleurs de la sympathie et de l'aide si des mesures ne sont pas prises sans tarder pour les aider à traverser cette période cruciale de leur évolution.

On a évoqué les réalisations du Plan de Colombo. Jusqu'à présent, aucun programme international d'aide comparable à celui-ci n'a été créé en Afrique. On songe donc à établir un programme prévoyant une action concertée de la part des membres du Commonwealth pour aider l'essor économique des pays africains qui ont obtenu l'indépendance ou sont sur le point de l'obtenir. Cette question sera examinée par les divers gouvernements du Commonwealth, ainsi qu'à la prochaine réunion du Conseil consultatif économique du Commonwealth qui aura lieu à Londres.

Le gouvernement, au nom du Canada, s'est montré disposé à participer, sous réserve de l'approbation du Parlement, à un tel programme. Je ne saurais cependant préciser en ce moment quelle serait la portée de ce programme d'aide qui peut découler des décisions de la conférence ni prévoir ce qu'on demandera au Canada.

Quant au besoin d'assistance technique des pays, tant de l'Asie que de l'Afrique, dont l'indépendance est de date récente, le premier ministre de la Malaisie a signalé que son gouvernement a besoin de personnes spécialisées et expérimentées dans les domaines administratif et technique. On est généralement d'avis qu'il faut tout mettre en œuvre pour faciliter les échanges de spécialistes et que le Conseil consultatif économique du Commonwealth doit prendre la chose en considération.

Évolution constitutionnelle

Un autre sujet qui prendra une importance croissante est celui de l'évolution constitutionnelle du Commonwealth. Jusqu'ici il a été possible de conserver aux réunions des premiers ministres leur caractère intime. Le caractère essentiel de ces réunions tient, je le répète, à ce qu'elles ont lieu sans cérémonie. On n'y propose pas de résolutions et il n'y a pas de votes. On s'entend après discussion sur les questions à l'étude. Toutefois, au fur et à mesure qu'augmentera le nombre des membres du Commonwealth, de nouveaux problèmes se poseront relativement à la tenue de ces réunions.

Il suffit de noter que d'ici quelques années, à la cadence à laquelle les pays accèdent actuellement au Commonwealth, le nombre actuel de 11 membres sera passé à 16 ou 18. Comment conserver, avec une participation si nombreuse, une discussion franche, intime et profitable? Et puis il y a l'importance des nations. Il y aura des différences énormes, fantastiques même, quant à la population, l'importance du pays et ses dimensions; l'Inde par exemple compte 450 millions d'habitants et le Sierra-Leone, 2 millions.

Les divers gouvernements du Commonwealth devront étudier des questions telles que la participation, l'importance en fonction de la population, le roulement des membres comme au Conseil de sécurité, les groupements régionaux de nations au sein du Commonwealth et la représentation de ces groupes. Voilà quelques-uns des problèmes qu'il faudra envisager. Je n'exprime à ce sujet aucune opinion. Ils devront être examinés à la lumière de l'expansion énorme qui a lieu et du nombre des nations qui se joignent à nous.

A ceux qui prétendent que les relations entre les pays du Commonwealth ne représentent rien du tout, puis-je souligner ce fait intéressant que, depuis toutes les années que le Commonwealth existe sous sa forme actuelle, il n'y a qu'une seule nation promue à l'indépendance, la Birmanie, qui n'ait pas demandé à en faire partie? En d'autres termes ces nations, qui représentent diverses races, ont, de leur propre gré, décidé de demeurer au sein de l'institution et d'en devenir des membres actifs et utiles.

Commerce avec l'Europe occidentale

... Permettez-moi de parler d'une autre question, le commerce. L'Europe occidentale est un débouché très important pour tous les États du Commonwealth. A part le Royaume-Uni, la plupart de ces pays, comme le Canada, fournissent beaucoup de denrées agricoles à l'Europe occidentale. Il a donc été admis qu'il y aurait lieu de nous inquiéter grandement si notre accès à ces marchés, en régime de concurrence, était gêné de quelque façon par les politiques agricoles que pourrait adopter la Communauté économique européenne. Cette Communauté peut exercer une influence considérable sur l'orientation des échanges internationaux, et ce n'est pas sans importance pour les États du Commonwealth producteurs de denrées de base. Nous avons insisté pour que le groupe des "Six" comme celui des "Sept" adoptent des politiques commerciales qui soient conformes aux obligations que leur impose le GATT. De cette façon, l'Europe occidentale favoriserait le bien-être économique général du monde, et singulièrement celui des pays sous-développés.

On s'est inquiété de ce que le projet en vue de créer une association qui remplacerait l'Organisation européenne de coopération économique pût bien donner lieu à des ententes exclusives ou restrictives qui ne tiendraient pas compte des intérêts des pays non européens. J'ai expliqué que, même si le Canada s'attendait à être membre de plein droit de la nouvelle organisation, nous attachions une grande importance à ce que ses efforts tendent à améliorer les échanges commerciaux entre tous les pays et que nous ne considérions aucunement cette association comme une organisation exclusive qui nuirait aux intérêts des autres membres du Commonwealth. Les membres du Commonwealth craignent autant que nous, je crois, que les divisions économiques en Europe occidentale n'entraînent la division politique. On a également reconnu, je crois, que le Royaume-Uni devrait continuer de maintenir la plus étroite collaboration avec le reste du Commonwealth en élaborant sa propre politique quant aux échanges commerciaux avec l'Europe occidentale.

Je dois dire à ceux qui ont dit que le Commonwealth se trouvait en mauvaise passe que je suis convaincu qu'il est sorti de la conférence plus fort que jamais. Il m'est impossible de rendre justice à l'esprit qui se manifestait dans le désir de maintenir l'unité sans sacrifier pour autant les principes d'aucun des participants. Chaque représentant, animé d'un esprit de compréhension, était soucieux du bien-être de tous les autres États membres. Tout en réaffirmant le principe essentiel du Commonwealth, celui de la non-intervention dans les affaires nationales, on a pu reconnaître sa nature multiraciale et la nécessité qu'il y a

d'affirmer l'égalité de toutes les races et de tous les peuples. Dans les réunions officielles, cela a été exprimé clairement et fermement, afin que personne ne puisse se méprendre là-dessus.

J'ai déjà dit sous une autre forme, et je répète, que le Commonwealth n'a pas de constitution et que, par conséquent, l'adhésion des nombreux peuples qui le composent exige la reconnaissance de l'égalité; je crois que, d'après le communiqué final, il est manifeste que ces principes ont été reconnus.

De retour au Canada, je suis convaincu d'une chose. Si d'aucuns ont critiqué la position que nous adoptions, je crois qu'à la lumière de ce qui s'est passé, la ligne de conduite que nous avons adoptée a permis d'assurer le maintien des principes de base et permettra aussi de réaliser, dans l'avenir, l'égalité des races et le rejet de la discrimination. Le danger d'une division du Commonwealth qui nous menaçait a été conjuré sans que les premiers ministres et les représentants des divers pays aient à sacrifier aucun principe vital. On a eu recours à la raison, à la réserve et à la diplomatie plutôt qu'aux méthodes des tribunaux. Les divers premiers ministres les plus opposés au fanatisme racial ont su conserver, en faisant valoir leur point de vue, un sang-froid et une dignité qui ont exercé une influence. Je crois que l'on peut dire qu'un progrès a été accompli dans les rapports entre les diverses races du Commonwealth. Avant notre réunion, certains réclamaient une action collective; à sa conclusion, personne ne demandait une telle action.

Communiqué final

La réunion des premiers ministres du Commonwealth s'est terminée aujourd'hui. Le Pakistan y était représenté par son président. Le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Ghana, la Fédération de Malaisie et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland étaient représentés par leurs premiers ministres. L'Afrique du Sud était représentée par son ministre des Affaires extérieures et Ceylan par son ministre de la Justice.

2. Cette réunion a été la dixième depuis la guerre. Elle a eu lieu à un moment lourd de conséquences pour le Commonwealth et pour l'univers.

3. La présence, à cette réunion, du premier ministre de la Fédération de Malaisie, pays qui a atteint l'indépendance en août 1957, signalait que le Commonwealth continue de s'accroître. Les représentants des autres pays du Commonwealth se sont déclarés heureux d'accueillir la Fédération à la conférence.

4. Le Commonwealth est une association d'Etats indépendants et souverains, chacun responsable de sa propre politique; tous, cependant, ont pour objectif primordial la paix et la sécurité mondiales. Leur but déclaré est de faire tout en leur pouvoir pour atteindre cet objectif et de continuer à collaborer à cette fin avec toutes les nations pacifiques du monde.

5. C'est dans cet esprit que les ministres du Commonwealth ont discuté les grands problèmes internationaux du jour, à la veille de la conférence au sommet

à laquelle doit assister le premier ministre du Royaume-Uni. Ils ont formulé des souhaits sincères pour le succès de cette conférence, et formé le vœu qu'elle marque une nouvelle étape dans le relâchement de la tension internationale. Ils ont discuté, en particulier, le problème du désarmement et se sont réjouis des progrès réalisés à la conférence de Genève sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Ils ont formé l'espoir, devant les travaux préliminaires déjà accomplis, que la conférence au sommet représenterait un progrès important vers le règlement éventuel du problème du désarmement, sous un régime de surveillance internationale. Un pas vers la solution de ce problème ainsi qu'un relâchement progressif des tensions politiques ouvriraient la voie à un accroissement de la confiance entre les nations et favoriseraient la sécurité mondiale.

6. Les ministres du Commonwealth ont en outre étudié les problèmes de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient et du Sud-Est asiatique. Ils ont reconnu que le progrès économique et social est essentiel pour la stabilité politique. Ils se sont réjouis de l'apport continu que représente, dans la poursuite de ces buts, l'assistance mutuelle accordée, en vertu du Plan de Colombo, dans tout le Sud-Est asiatique; ils se sont accordés à reconnaître que, dans cette région comme dans d'autres régions sous-développées du monde, les programmes pratiques de collaboration internationale de ce genre offrent les meilleurs gages de paix, de stabilité et de liberté politique.

7. Les ministres ont examiné la situation économique du monde. Ils ont noté que si, dans l'ensemble, les perspectives sont favorables, l'expansion économique qui s'est accomplie depuis leur dernière réunion a été plus grande dans les pays industrialisés du Commonwealth que dans les pays producteurs de denrées primaires. Ils ont reconnu que, pour ces pays, la possibilité d'accroître leurs exportations est une importante condition de prospérité. Ils ont également reconnu la nécessité pressante de maintenir, et si possible d'accroître, l'assistance économique aux pays sous-développés. Ils ont exprimé leur satisfaction devant la décision d'établir une association internationale de développement.

8. Les ministres ont discuté les problèmes commerciaux européens. Ils ont manifesté leur inquiétude à la perspective d'une division économique de l'Europe et de ses conséquences politiques possibles. Les pays de l'Europe représentent un débouché important pour les exportations du Commonwealth. Les ministres ont formulé l'espoir que ces pays s'en tiennent, dans leur politique commerciale, aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et qu'ainsi ils évitent de nuire à l'économie des pays producteurs de denrées primaires ainsi que des pays qui commencent à exporter des denrées fabriquées. De plus, les pays européens ont un rôle important à jouer dans l'aide à l'expansion économique des pays moins avancés. Les ministres ont formulé le souhait qu'une solution rapide et satisfaisante soit apportée à ces problèmes et qu'elle tienne pleinement compte des intérêts des pays non européens.

9. Les ministres du Commonwealth ont passé en revue le progrès économique des pays africains du Commonwealth qui ont récemment atteint ou qui atteindront prochainement l'indépendance. Ils ont reconnu qu'il y aurait lieu d'envisager la

possibilité d'une action concertée, parmi les membres du Commonwealth, pour favoriser la mise en valeur de ces pays. Cette possibilité sera étudiée au premier chef par les dirigeants des gouvernements du Commonwealth, et le Conseil consultatif économique du Commonwealth l'examinera lors de sa prochaine réunion.

10. Les ministres ont en outre réaffirmé leur confiance en la valeur des échanges, entre pays du Commonwealth, de personnes ayant une formation et une expérience spécialisées. Ils sont tombés d'accord sur l'opportunité de consacrer plus d'énergie à favoriser ces échanges, sur une base régionale ou autre, et de prier le Conseil consultatif économique du Commonwealth d'étudier la chose de façon pressante. Ils se sont déclarés confiants que dans les pays du Commonwealth, les employeurs, — qu'il s'agisse de gouvernements, d'organismes d'État ou d'entreprises privées, — consentiront à encourager autant que possible leurs employés à accepter de faire un séjour à l'étranger pour se consacrer au bien public et feront de leur mieux pour que cela ne nuise pas à leur avenir dans leur pays d'origine.

11. Les ministres ont considéré diverses questions se rattachant à l'évolution constitutionnelle du Commonwealth. Ayant noté que la Fédération de la Nigeria atteindrait l'indépendance le 1^{er} octobre 1960, ils lui ont adressé leurs bons vœux pour l'avenir et se sont déclarés impatients d'accueillir dans le Commonwealth la Nigeria indépendante, une fois accomplis les changements constitutionnels nécessaires.

12. Les ministres ont reçu avis que, en conformité du récent plébiscite, l'assemblée constituante du Ghana a décidé d'adopter les mesures constitutionnelles nécessaires pour doter le Ghana d'un gouvernement républicain à compter du 1^{er} juillet 1960. En donnant avis de ce changement constitutionnel, le premier ministre du Ghana a assuré à l'assemblée que son pays désire continuer à faire partie du Commonwealth et qu'il reconnaît la Reine comme symbole de la libre association des nations indépendantes qui le composent et, à ce titre, comme chef du Commonwealth. Les chefs des délégations des autres pays membres du Commonwealth ont donné l'assurance au premier ministre du Ghana que ce changement constitutionnel ne modifierait en rien les relations actuelles de leurs pays avec le Ghana, et ils ont déclaré que leurs gouvernements continueraient d'accepter et de reconnaître le Ghana comme membre du Commonwealth.

13. L'assemblée a pris acte d'une déclaration du ministre des Affaires extérieures de l'Afrique du Sud, où il annonçait que le Gouvernement de l'Union a l'intention de tenir un referendum sur l'adoption, par l'Afrique du Sud, de la forme républicaine de gouvernement. L'assemblée a affirmé que le choix entre la forme monarchique et la forme républicaine de gouvernement relève exclusivement du pays en cause. Pour le cas où l'Afrique du Sud déciderait de devenir république et exprimerait par la suite le désir de demeurer membre du Commonwealth, l'assemblée a proposé que le Gouvernement sud-africain demande alors le consentement des autres gouvernements du Commonwealth, soit à l'occasion

d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth, soit par correspondance si cette première méthode se révélait impossible.

14. Les ministres ont examiné la question de l'évolution constitutionnelle du Commonwealth, surtout quant à l'avenir des petits territoires dépendants. Ils ont convenu de l'opportunité de faire préparer une étude détaillée de la question, étude qui serait ensuite examinée par les gouvernements du Commonwealth.

15. Tout en réaffirmant qu'il est de tradition, aux conférences du Commonwealth, de ne pas discuter les affaires intérieures des pays membres, les ministres ont profité de la présence de M. Louw à Londres pour s'entretenir officieusement avec lui de la situation raciale en Afrique du Sud. Au cours de ces entretiens, M. Louw a fourni des renseignements et répondu à des questions sur la politique de l'Union, et les autres ministres lui ont exprimé leurs vues sur le problème sud-africain. Les ministres ont rappelé que le Commonwealth lui-même est un organisme multiracial, et ils ont fait ressortir la nécessité d'assurer de bonnes relations entre les États membres et les peuples du Commonwealth.

Le 13 mai 1960.

Session ministérielle de l'OTAN à Istanbul

SUR L'INVITATION du Gouvernement de Turquie, les ministres des Affaires étrangères des quinze pays de l'OTAN ont tenu leur session annuelle de printemps à Istanbul, du 2 au 4 mai.

Le Canada y a été représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green; le représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, M. Jules Léger; le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. N. A. Robertson; le lieutenant-général E. L. M. Burns, représentant du Canada à la Commission du désarmement; l'ambassadeur du Canada en Turquie, M. Benjamin Rogers; et des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

La principale tâche des ministres a été d'examiner les préparatifs occidentaux pour la prochaine réunion au sommet, en particulier les problèmes du désarmement, de l'Allemagne et de Berlin, et des relations entre l'Est et l'Ouest. Afin de préparer les discussions du Conseil, les ministres des Affaires étrangères que ces problèmes intéressent le plus directement se sont réunis séparément le 1^{er} mai à Istanbul pour examiner les rapports des groupes de travail chargés des préparatifs pour la conférence au sommet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a représenté le Canada à la réunion du 1^{er} mai des cinq ministres des Affaires étrangères dont les pays sont membres du Comité du désarmement, composé de dix puissances.

Le rapport fait par M. Green à la Chambre des communes sur cette réunion et la réunion ministérielle de l'OTAN, tel que reproduit dans les Débats de la Chambre des communes du 9 mai est publié ci-après ainsi que le texte du communiqué final de la conférence.

Déclaration de M. Green

J'ai pensé que la Chambre trouverait utile que je dise quelques mots de mon voyage à Istanbul . . . Il s'y est tenu deux réunions, la première, il y a eu une semaine hier.

Cette première réunion a groupé les cinq ministres des Affaires étrangères de l'Ouest, représentant les États membres du Comité des dix pays sur le désarmement. A cette première réunion, on s'était donné pour tâche de rédiger des conseils relatifs au désarmement à l'intention des trois chefs de gouvernement de l'Ouest qui doivent prendre part à la conférence au sommet le 16 mai, de déterminer quel progrès a été fait par le Comité du désarmement même, de voir quelles propositions devraient être faites aux négociateurs mandataires des cinq puissances occidentales, et enfin de rédiger un rapport sur le désarmement à l'intention du Conseil de l'OTAN qui devait se réunir les trois jours suivants.

Le général Burns nous a accompagné à Istanbul parce que la question qui nous y intéressait le plus est celle du désarmement et, comme on le sait, c'est lui qui dirige la délégation du Canada dans ce travail important. Jusqu'ici les progrès faits par le Comité du désarmement ne sont pas très satisfaisants. Le Gouvernement canadien désire ardemment qu'à la reprise de ses séances au début du mois prochain le Comité fasse bien davantage.

A cette première réunion, j'ai prié les quatre autres ministres des Affaires étrangères de l'Ouest de ne rien négliger pour que ces négociations avancent, parce qu'il importe beaucoup de montrer aux cinq nations de l'Est qui font partie du Comité des dix et aussi aux autres nations du monde que les pays de l'Ouest sont très sérieux lorsqu'ils essaient d'en venir à un accord sur le désarmement.

Nous avons formulé plusieurs propositions qui intéresseront peut-être la Chambre. Nous avons émis l'idée que la réunion au sommet devrait donner des directives au Comité des dix et qu'on devrait commencer, au sujet du désarmement, à étudier des mesures précises au lieu de poursuivre les entretiens sur les questions d'ordre général. Cela veut dire que ces directives viendraient du président Eisenhower, du premier ministre Macmillan, du président de Gaulle et du premier ministre Khrouchtchev. Nous avons pensé qu'une déclaration ou recommandation conjointe, — peu importe comment on l'appelle, — devrait être présentée aux négociateurs du désarmement.

Nous avons aussi exprimé l'avis qu'on pourrait chercher à s'entendre sur une proposition globale, c'est-à-dire prendre une mesure de désarmement qui intéresse l'Ouest et une autre d'égale importance qui intéresse l'Est et essayer de trouver une solution d'ensemble pour ces deux aspects du désarmement. Par exemple, l'Ouest pourrait offrir de négocier une limitation contrôlée des effectifs militaires et d'autres éléments connexes des armements conventionnels si le camp soviétique voulait consentir à une négociation sur les mesures de désarmement nucléaire prévues aux phases un et deux du plan occidental.

Nous estimons que c'est une façon pratique d'amorcer une action et si plusieurs ententes globales de cette nature pouvaient être conclues, nous arriverions bientôt à un accord valable sur le désarmement.

Nous avons aussi recommandé qu'à la prochaine réunion du Comité du désarmement, on arrange des rencontres officieuses des participants. Jusqu'ici, il y a eu des rencontres officielles. Des comptes rendus sont établis et le recueil en est publié après quelques semaines, ce qui veut dire, comme le comprendront, j'en suis sûr, tous les parlementaires, qu'une bonne partie des discours est prononcée à cette fin justement. Il serait réellement très utile que les négociateurs puissent parfois se réunir en une conférence confidentielle, pour essayer vraiment de trouver quelque solution. Nous ne prétendons pas exclure les réunions officielles, mais nous croyons qu'un heureux mélange de l'officiel et de l'officieux aurait de très bons résultats. Nous espérons que la réunion au sommet fera des recommandations en ce sens au Comité des dix.

Les autres ministres des Affaires étrangères des pays de l'Ouest, de même

que le Conseil de l'OTAN, ont très bien accueilli nos propositions.

Un mot maintenant de la réunion du Conseil de l'OTAN. Elle visait surtout à préparer les voies pour la réunion au sommet. La plupart du temps a été consacrée à une discussion des propositions que les trois chefs de gouvernement occidentaux devraient faire à cette réunion. Trois groupes de travail avaient été constitués: un sur le désarmement, dont le Canada faisait évidemment partie; un sur l'Allemagne et Berlin, auquel l'Allemagne participait avec le Royaume-Uni, les États-Unis et la France; puis un autre sur les relations Est-Ouest, composé de représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et d'un membre du Conseil de l'OTAN.

Le Conseil a approuvé le rapport soumis par le groupe de travail sur le désarmement et l'a confirmé dans les termes suivants:

L'Alliance fait sien l'objectif d'un désarmement général et complet à réaliser par étapes grâce à un contrôle international réel et elle appuie les propositions que les négociateurs occidentaux ont soumises à cette fin à Genève.

Le Conseil a également fait mention de l'importance d'associer les Nations Unies au travail du Comité du désarmement. D'après lui, ces propositions représentent le meilleur moyen de mettre en pratique les résolutions des Nations Unies du 20 novembre 1959; il a aussi exprimé ses regrets du peu d'empressement qu'avait manifesté le groupe soviétique à discuter de mesures précises et pratiques de désarmement.

Le Canada n'a cessé d'insister pour que les Nations Unies ne soient pas écartées de l'affaire. A ce Comité, nous nous considérons comme les porte-parole des pays moyens et petits, membres des Nations Unies, et comme c'est de cet organisme mondial que relève, en dernière instance, la question du désarmement, nous estimons qu'il est de la plus haute importance de ne pas l'écartier. Le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, a porté la parole devant le Comité du désarmement lors de la dernière réunion qui a eu lieu . . .

L'attitude que les Trois ont l'intention d'adopter à la conférence au sommet, pour ce qui est de la question de l'Allemagne et de Berlin, a fait l'objet d'une approbation générale et tous ont admis qu'il fallait laisser aux Trois le soin de déterminer la meilleure façon d'exposer l'attitude occidentale lors de cette conférence. Le Conseil de l'OTAN a réaffirmé publiquement que seule une réunification fondée sur l'autodétermination pourra régler le problème allemand. Il a rappelé sa déclaration du 16 décembre 1958 et s'est dit, encore une fois, déterminé à protéger la liberté de Berlin-Ouest.

Les rapports entre l'Est et l'Ouest ont constitué le troisième groupe général de questions qui ont été examinées. Cela englobe, bien entendu, un secteur assez vaste, y compris l'établissement d'échanges dans le domaine de la culture et de l'information, et la possibilité de débattre avec l'Union soviétique, à la conférence au sommet, des questions relatives au commerce et à l'assistance, ainsi que d'autres questions économiques. On a aussi discuté de détente, mot qu'on emploie beaucoup à l'heure actuelle, et de coexistence pacifique. On en est venu à la conclusion, notamment, que les membres de l'OTAN désirent

une véritable détente internationale, c'est-à-dire une collaboration pacifique entre tous les États, et non seulement une absence d'hostilités. On a ajouté ensuite une condition. Un climat de détente n'est possible qu'à condition de s'étendre à toutes les parties du monde et la coexistence pacifique n'est pas satisfaisante si elle permet à l'Union soviétique de continuer ses attaques par la propagande contre tel ou tel membre. Il semble y avoir une détente en ce qui concerne le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, et ainsi de suite, mais de toute évidence la situation est quelque peu différente dans le cas de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grèce, par exemple. Comme ces pays sont la cible de propagande et de pressions de toutes sortes, le Conseil a décidé effectivement qu'une détente devrait être indivisible, autrement dit, qu'elle devrait s'appliquer à tous les pays.

Le Canada s'est rallié à l'idée que l'Ouest devrait, en abordant la conférence au sommet, être disposé à débattre avec l'Union soviétique, d'une façon générale, les problèmes relatifs au commerce. Nous avons également déclaré, au sein du Conseil de l'OTAN, qu'il serait souhaitable d'avoir une discussion générale au sommet sur la limitation du trafic des armes au moyen d'une information internationale s'appliquant tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs. Autrement dit, tout pays exportant des armes soumettrait la liste de ses exportations à un organisme international, de même que le pays acquérant ces armes. Cette tâche pourrait être accomplie peut-être par l'organisation internationale de désarmement proposée par l'Ouest, si l'on s'entendait pour instituer une telle organisation.

D'ailleurs plusieurs déclarations individuelles très intéressantes ont été faites à la conférence sur les événements se déroulant dans certaines régions, déclarations que je ne peux néanmoins révéler à la Chambre, étant donné leur nature.

Juste avant de quitter Istanbul et plus tard à Londres, nous avons entendu parler de l'avion américain qui a été abattu. Le Gouvernement canadien estime que l'incident est très grave et qu'il fait ressortir très nettement la nécessité urgente d'un accord sur le désarmement. Si de tels incidents se répètent, un de ces jours il suffira peut-être d'un incident du genre pour déclencher une guerre nucléaire. Cela révèle très clairement, croyons-nous, la nécessité pour les deux camps, Est et Ouest, de conclure un accord sur le désarmement.

Nous tenons, notez-le bien, au désarmement sous surveillance. Un incident de ce genre ne se produirait pas s'il existait un système convenable d'inspection. De temps à autre, le gouvernement actuel a émis l'avis que le Canada consentirait à l'inspection aérienne de son territoire si les Soviétiques faisaient de même pour une région équivalente de l'autre côté de l'Arctique. Je ne répéterai pas les déclarations que le premier ministre a faites sur le sujet, mais j'ai ici une lettre qu'il a écrite le 9 mai 1958 au premier ministre Khrouchtchev et qui est ainsi conçue:

Si la situation de l'Arctique vous préoccupe véritablement et si vous désirez écarter l'éventualité d'une attaque imprévue par voie des régions polaires, j'ai peine à comprendre que vous rejetiez une proposition destinée à accroître la sécurité mutuelle dans cette région.

(Le Canada avait déjà fait la proposition, mais elle avait été rejetée.)
Qu'il me soit permis de redire, monsieur le président, que le Canada maintient son offre de soumettre à un système international d'inspection et de contrôle n'importe quelle région de son territoire, sous réserve d'une concession semblable de la part du Gouvernement soviétique. J'espère que cette formule d'entente vous paraîtra acceptable, non seulement comme preuve de notre bonne foi, mais encore comme première étape expérimentale vers un système international de sauvegardes contre toute attaque par surprise. Vous admettez qu'une guerre atomique peut éclater par suite d'un accident ou d'une faute de calcul: les Canadiens ne peuvent donc que difficilement comprendre pourquoi vous écarter l'idée de discussions (même d'ordre purement technique) visant à examiner la possibilité d'un système international de contrôle.

Tous les députés tombent d'accord, j'en suis sûr, avec cette attitude du gouvernement: le Canada est prêt à faire tout ce qu'il peut pour susciter le désarmement moyennant le contrôle qui s'impose et un régime d'inspection.

Je crois en outre que l'incident qui vient de se produire, en plus d'indiquer le besoin d'un accord de désarmement, souligne l'importance de la réunion au sommet qui doit débiter le 16 mai. Certains journaux ont émis l'opinion que peut-être il n'y aurait pas de conférence au sommet maintenant. Je prétends qu'à la suite de ces événements, il est encore plus important que cette conférence ait lieu. Il faut bien admettre que cet incident, qui a accru la tension, ne facilitera pas les choses, mais nous espérons qu'il ne sera pas question de supprimer la conférence au sommet. A notre avis, ces quatre chefs de gouvernement ont une tâche encore plus grande à accomplir durant la conférence au sommet qui doit débiter dans une semaine.

Qu'il me soit permis, en dernier lieu, de bien préciser que le Gouvernement du Canada n'était pas au courant de ces activités, et le Gouvernement des États-Unis, évidemment, n'était guère au courant lui-même. J'ai ici une déclaration qu'a émise le département d'État des États-Unis le 7 mai; on y lit la phrase suivante:

Il ressort de l'enquête faite sur l'ordre du président que, pour leur part, les autorités de Washington n'ont jamais autorisé une envolée comme celle dont a parlé M. Khrouchtchev. . . . Je suis sûr que la Chambre s'associera avec moi pour espérer que les pays des deux blocs ayant constaté la grave allure que peuvent prendre pareils incidents et comment il faudrait peu de chose pour déclencher un désastre mondial, concerteront leurs efforts et tenteront vraiment d'en venir à un accord sur le désarmement.

Le communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle de printemps à Istanbul du 2 au 4 mai.

2. Le Conseil a fait le point de la situation à la veille de la conférence au sommet. Les résultats de ces échanges de vues peuvent être résumés ainsi:

- a) Le Conseil se félicite des perspectives de négociations avec l'Union soviétique et espère que ces négociations conduiront à une amélioration des relations internationales. L'unité de l'alliance est indispensable à tout progrès dans cette voie.

- b) Tous les membres de l'alliance ont pour objectif le désarmement général et complet réalisé par étapes sous un contrôle international efficace, et ils souscrivent aux propositions formulées à cette fin à Genève par les négociateurs occidentaux. A leur avis, ces propositions constituent le meilleur moyen de mettre en œuvre la résolution des Nations Unies du 20 novembre 1959. Ils ont constaté à regret que le camp soviétique n'a pas été disposé jusqu'à présent à discuter de mesures concrètes et pratiques de désarmement.
- c) L'alliance atlantique souhaitant une véritable détente internationale ne saurait se contenter d'une formule de coexistence pacifique sous le couvert de laquelle des attaques continuent à être dirigées contre certains de ses membres. La détente, comme la paix, est indivisible. C'est ainsi que les efforts déployés par la propagande soviétique pour discréditer la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement de certains autres pays de l'OTAN doivent être considérés comme dirigés contre l'ensemble de l'alliance et comme incompatibles avec toute amélioration véritable des relations internationales.
- d) Le Conseil réaffirme que la solution du problème de l'Allemagne ne peut être trouvée que dans une réunification fondée sur l'autodétermination. Il rappelle sa déclaration du 16 décembre 1958 et exprime une fois de plus sa détermination de protéger la liberté de la population de Berlin-Ouest.

3. Le Conseil a entendu des rapports sur les questions qui seront probablement abordées à la conférence au sommet. Après une discussion approfondie, il a exprimé son plein accord quant aux positions communes des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, élaborées en consultation avec leurs alliés. Il se déclare satisfait du système de consultation permanente qui a été établi entre tous les membres de l'alliance.

4. Le Conseil a également examiné le rapport du secrétaire général sur le fonctionnement de l'alliance. Il s'est réjoui des progrès accomplis dans certains domaines et a réaffirmé sa volonté de poursuivre son effort de coopération et de solidarité politiques et économiques, si nécessaire au maintien de la paix et à la défense de la liberté.

5. Tous les membres du Conseil ont réaffirmé leur foi en l'OTAN et se sont réjouis que le président Eisenhower ait insisté dans son message sur le besoin d'établir pour l'alliance des projets à longue échéance.

Le droit de la mer

DEUXIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES

LE 17 mars 1960, les représentants de quatre-vingt-huit États se sont réunis à Genève pour prendre part à la deuxième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Pendant six semaines les délégués ont poursuivi de difficiles négociations dans l'espoir de définir une règle commune de droit international concernant la largeur de la mer territoriale et des zones de pêche. Il ne s'en est fallu que d'une voix que le résultat visé fût atteint.

La première Conférence

Deux ans plus tôt, au printemps de 1958, il y avait eu à Genève une première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.¹ Quatre-vingt-six États y avaient pris part; ils avaient adopté quatre conventions et un protocole qui constituaient une codification quasi complète du droit international relatif à la mer. L'accord n'avait été impossible que sur deux questions: largeur de la mer territoriale et création de zones de pêche. Il n'en reste pas moins que cette réunion, ainsi que le fit observer à la Chambre des communes² le ministre du Nord et des Ressources nationales, M. Alvin Hamilton, avait peut-être été, dans toute l'histoire du monde, l'une des conférences au pourcentage de succès le plus élevé.

La deuxième Conférence eut lieu à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies; elle devait reprendre l'examen des questions laissées sans solution par la première Conférence, afin de compléter la codification du droit de la mer.

La proposition du Canada

Depuis l'insuccès de la Conférence de la Haye de 1930, la question de la largeur de la mer territoriale était restée en suspens faute d'une solution ralliant le plus grand nombre des États. Les intérêts sont en effet divergents. Ceux des États qui possèdent de grandes flottes marchandes préfèrent que la mer territoriale soit étroite, aussi bien du point de vue de la navigation que de ceux du commerce, de la sécurité et de la pêche. De nombreux États côtiers, cependant, souhaiteraient exercer leur autorité sur une zone plus large des eaux avoisinantes, afin de pouvoir en mettre davantage en valeur les richesses naturelles. Étant donné qu'il faut une majorité des deux tiers des États participants pour l'adoption d'une règle de droit international, le Gouvernement canadien ne s'est jamais caché que seule pourrait être acceptée une solution représentant un moyen terme entre les vœux des divers États intéressés.

¹ Voir *Affaires Extérieures*, vol. 10, nos 1 et 4-5, 1958.

² Voir le *Hansard* du 25 juillet 1958.

Le Canada avait présenté en 1956, à l'Assemblée générale des Nations Unies, une proposition apportant une idée entièrement nouvelle: celle de la création de zones de pêche exclusives, indépendantes de la mer territoriale mais contiguës à celle-ci. Ces zones continueraient de faire partie de la haute mer, ce qui assurerait au maximum la liberté des océans désirée par les États possesseurs de grandes flottes. Pour la pêche, elles seraient placées sous l'autorité exclusive de l'État côtier, ce qui répondrait aux vœux de la plupart des États de cette catégorie. A la Conférence de 1958, le Canada avait exprimé cette idée par la formule "six plus six", c'est-à-dire six milles d'eaux territoriales et six milles de plus constituant une zone de pêche exclusive.

Lorsque l'Assemblée générale décida de convoquer une seconde conférence, le Canada entreprit des démarches auprès d'une soixantaine de pays afin de leur soumettre sa proposition des "six plus six"; une brochure publiée à ce sujet fut envoyée à presque tous les États du monde.¹ Le Canada aidait de la sorte à ranimer l'intérêt autour de la question et travaillait à faire connaître à divers pays, non seulement la seule proposition qui eût quelque chance d'être adoptée, mais aussi la confusion qui risquait de s'établir dans le monde advenant l'échec de la Conférence. Au contraire, soutenait le Canada, le succès de la Conférence de 1960 favoriserait la ratification des conventions de 1958, grâce à quoi l'exploitation de la mer et la navigation relèveraient enfin de règles ordonnées et codifiées.

La Conférence de 1960

Dès le début de la Conférence, l'URSS, le Mexique, le Canada et les États-Unis présentèrent des propositions d'ensemble. Celles du Mexique et de l'URSS permettaient toutes deux aux États de fixer la largeur de leur mer territoriale, à leur gré, entre trois et douze milles; la formule mexicaine prévoyait en outre une méthode précise pour la détermination de la largeur de la zone de pêche exclusive. Le Mexique finit par retirer sa proposition devant une autre, présentée par les pays afro-asiatiques auxquels il se joignit avec le Venezuela: ce fut la proposition dite des Dix-huit. Peu avant la mise aux voix en commission, l'URSS retira elle aussi sa proposition et appuya celle des Dix-huit; il s'agissait, comme dans le cas des propositions précédentes, d'une formule dite "de trois à douze milles" qui ne cherchait guère à concilier les points de vue opposés.

Les États-Unis présentèrent une proposition assez semblable à celle du Canada, qui prévoyait aussi une mer territoriale de six milles doublée d'une zone de pêche exclusive de six milles. Comme à la première Conférence, les deux propositions se distinguaient surtout par le fait que celle des États-Unis consentait au maintien indéfini des droits de pêche traditionnels, ce qui plaisait à la plupart des États d'Europe occidentale; celle du Canada avait l'appui d'autres pays parce qu'elle mettait fin à l'exercice des droits de pêche traditionnels dans la zone exclusive de douze milles. On constata bientôt qu'il serait nécessaire de rapprocher les deux positions. Le Canada et les États-Unis retirèrent donc leurs projets

¹ Le texte de cette brochure a été reproduit dans *Affaires Extérieures* de janvier 1960 (vol. XII, no 1), pp. 431 et suivantes.

respectifs et présentèrent une proposition de synthèse qui reprenait le premier projet du Canada mais accordait pour dix ans l'exercice des droits de pêche traditionnels dans les zones de pêche contiguës aux eaux territoriales des autres États. Cette méthode permettait d'éviter le recours aux accords bilatéraux pour amortir les incidences de la création de zones exclusives. Les États qui appuyaient les deux propositions se rallièrent à cette nouvelle formule, quoiqu'elle imposât de part et d'autre d'importants sacrifices.

Le vote

La proposition des Dix-huit et la proposition commune du Canada et des États-Unis furent mises aux voix en commission le 13 avril. La première fut rejetée par 39 voix contre 36, et 13 abstentions. La seconde fut adoptée par 43 voix contre 33, et 12 abstentions. La proposition commune du Canada et des États-Unis ayant seule été adoptée en commission, elle fut seule présentée en séance plénière de la Conférence, où elle gagna de nouvelles voix. Le 26 avril, elle obtint 54 voix contre 28 et 5 abstentions (et une absence, celle du Liban); elle se trouva donc rejetée par une seule voix. Le délégué des États-Unis demanda à la Conférence de reprendre l'examen de la proposition commune, mais il ne put réunir à cette fin la majorité requise des deux tiers.

Au cours du débat en séance plénière, les dix-huit États qui avaient présenté ensemble la proposition prévoyant une zone de trois à douze milles se divisèrent et il n'en resta que dix. Ceux-ci présentèrent une nouvelle proposition prévoyant une zone de pêche exclusive de douze milles et priant le secrétaire général d'envisager la convocation d'une troisième conférence, qui porterait sur la largeur de la mer territoriale. Cette proposition fut rejetée par 38 voix contre 32, et 18 abstentions.

Les résultats positifs de la Conférence

En se ralliant à la proposition du Canada et des États-Unis, cinquante-quatre États, parmi lesquels figuraient les principaux États maritimes du monde, ont démontré leur préférence pour l'établissement d'une règle de droit plutôt que pour le chaos et la confusion qui régneraient en haute mer si tout était laissé à la volonté de chacun. Le Canada se félicite particulièrement de l'ampleur de l'accord qui s'est dessiné à la Conférence; désormais les différends qui opposaient le Canada aux États-Unis et aux pays de l'Europe occidentale sur la question des droits de pêche sont résolus. Cela seul suffirait à inspirer confiance dans l'avenir.

La Conférence a adopté au sujet de l'assistance technique une résolution qui invite diverses institutions spécialisées des Nations Unies à examiner d'urgence toutes demandes présentées par des États désireux de développer leur industrie de la pêche, ou d'adapter ses méthodes aux circonstances nouvelles.

Les causes de l'échec de la Conférence

L'échec de la Conférence peut être attribué à diverses causes. Certains États, en particulier, se refusaient à sacrifier leurs prétentions à l'élargissement de la mer territoriale, fût-ce au risque de faire échouer la Conférence.

Quelques États cherchèrent à obtenir des concessions spéciales qui déplaisaient fort à d'autres, notamment les suivantes:

1. Une certaine autorité sur la pêche au-dessus du plateau continental. Le Canada et les États-Unis appuyèrent un amendement apporté à leur proposition pour conférer aux États qui doivent compter plus que les autres sur la pêche un droit de préférence leur permettant de pêcher dans toutes parties de la haute mer contiguës à leurs côtes. Cet amendement fut adopté en séance plénière, mais certains États s'en montrèrent mécontents.

2. La reconnaissance de prétentions sur certaines eaux, fondées sur des données historiques, géographiques, économiques ou autres. Il était clair que la proposition commune du Canada et des États-Unis ne portait aucun préjudice aux droits des États sur leurs eaux territoriales, mais certains pays qui tenaient à faire reconnaître des prétentions particulières auront sans doute estimé qu'on n'en faisait pas cas suffisamment et auront voté contre la proposition commune.

3. Le droit de soumettre à l'autorisation préalable le passage des navires de guerre, non seulement dans la mer territoriale de six milles, mais aussi dans les six milles de la zone de pêche. Tout projet d'amendement sur ce point aurait rouvert un débat qui, à la première Conférence, était resté sans conclusion bien tranchée; un certain nombre de pays y eussent certainement fait opposition.

Si l'échec de la Conférence peut être attribué en partie à ces diverses causes, on ne doit pas non plus sous-estimer la difficulté inhérente à toute entreprise de conciliation d'intérêts aussi nombreux et opposés.

Conclusion

Il y a sans doute lieu de se féliciter de ce que le Canada ait joué un rôle positif dans la recherche d'une solution juste et acceptable à la double question de la largeur de la mer territoriale et de la zone de pêche exclusive. La Conférence n'a pas adopté la proposition commune du Canada et des États-Unis, mais celle-ci a été acceptée par un si grand nombre d'États qu'elle ouvrira peut-être la voie, on peut le souhaiter, à un accord ultérieur.

La condition de la femme*

LA quatorzième session de la Commission de la condition de la femme a eu lieu à Buenos-Aires, en Argentine, du 28 mars au 14 avril 1960. Comme au cours des deux années précédentes, le Canada faisait partie de la Commission. Il y avait délégué M^{me} Harry S. Quart, de la ville de Québec; sa suppléante était M^{lle} Marion Royce, directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail.

Cette commission technique du Conseil économique et social, comprenant dix-huit membres, est chargée d'étudier la condition de la femme dans les domaines politique, économique, social et éducatif. Les États membres se voient confier un mandat de trois ans. C'est la dernière année que le Canada participe directement aux séances de la Commission.

Les autres pays qui ont pris part à la quatorzième session étaient les suivants: Argentine, Chine, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Israël, Japon, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, URSS. Des observateurs officiels avaient été délégués par la Hongrie, le Pérou, la Roumanie et l'Uruguay. L'OIT, l'UNESCO et l'OMS, qui collaborent étroitement avec la Commission, avaient également envoyé des représentants. Certaines organisations non gouvernementales qui entretiennent des rapports consultatifs avec le Conseil ont tiré avantage de leur représentation en soumettant à la Commission leurs points de vue sur diverses questions portées à l'ordre du jour.

M^{me} Blanca Stabile, déléguée de l'Argentine, a été élue présidente de la Commission; M^{me} Zofia Dembinska, de Pologne, et M^{me} Quart, du Canada, ont été désignées comme vice-présidentes, et M^{me} Alexandra Mantzoulinos, de Grèce, comme rapporteur. M^{me} S. Grinberg-Vinaver, directrice de la Section de la condition de la femme, représentait le secrétaire général de l'ONU, tandis que M^{lle} Aline Fenwick remplissait les fonctions de secrétaire de la Commission.

Les déléguées se sont réunies dans le bureau du doyen de la Faculté de droit de l'Université, à Buenos-Aires; leurs séances ont provoqué un vif intérêt. Les observateurs remplissaient les diverses galeries et les journalistes rédigeaient des comptes rendus quotidiens des débats. Le comité de réception avait organisé un programme de réunions et d'excursions qui permit aux déléguées de se faire beaucoup d'amis et de connaître le pays. Le président de la République argentine, M. Arturo Frondizi, a prononcé un discours à la réception d'ouverture; le même jour les dix-huit déléguées ont déposé une couronne devant le monument à la mémoire du héros national Juan San-Martin.

De nombreux contacts personnels ont permis de constater la chaleur des sentiments des Argentins envers le Canada. A plusieurs reprises la déléguée du

*Traduction d'un texte de M^{lle} Marion V. Royce, directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail et déléguée suppléante du Canada à la quatorzième session de la Commission de la condition de la femme.



Inauguration, à Buenos-Aires le 28 mars, de la quatorzième session de la Commission de la condition de la femme (Nations Unies). A droite, assise, derrière l'écrêteau "CANADA", Mme Harry S. Quart, de Québec.

Canada a été l'objet d'attentions spéciales; au cours d'un déjeuner offert par les sénateurs, M^{me} Quart fut saluée à titre de représentante du pays le plus au nord dans l'hémisphère occidental, par les porte-parole du "pays de l'hémisphère occidental situé à l'extrême sud". L'Argentine fit montre de la même cordialité envers tous les membres de la Commission.

Les discussions ont eu lieu selon l'ordre du jour habituel. Les grandes questions débattues au cours des trois semaines de séance furent les droits politiques de la femme, l'utilité d'un programme de services consultatifs, le statut de la femme en droit privé, le problème du "salaire égal à travail égal", les occasions qui s'offrent aux femmes dans le domaine économique et l'accès des femmes à l'éducation.

Les droits politiques de la femme

Avec une vive satisfaction, la Commission a signalé que depuis la signature de la Charte de l'ONU, en 1945, 39 pays ont pris des mesures destinées à accorder aux femmes certains droits politiques ou la totalité de ces droits, tandis que 33 autres nations ont signé ou ratifié la Convention de l'ONU sur les droits politiques de la femme, texte rédigé par la Commission et ouvert à la signature dès 1952. La Convention contient trois dispositions essentielles pour les femmes: le droit de vote identique à celui des hommes; le droit de faire partie de tous les organismes

élus au suffrage public; le droit d'accéder aux fonctions publiques et de les exercer sans entraves.

L'accès des femmes à ce dernier secteur de service et d'influence a été l'objet d'un excellent rapport soumis aux déléguées lors de la quatorzième session. Ce document était fondé sur les réponses de 45 États membres à un questionnaire que leur avait adressé le secrétaire général. Le rapport englobait tous les aspects du travail des femmes dans le secteur public. Les gouvernements sont les principaux "patrons" des femmes; c'est pourquoi le rapport est un document important non seulement en ce qui concerne les droits politiques de la femme, mais encore sa situation économique. La répartition des femmes dans les diverses catégories de services publics est semblable à leur classement dans l'ensemble de la main-d'œuvre; en effet, la plupart d'entre elles se consacrent aux travaux ordinaires de bureau et une petite minorité occupe des positions supérieures dans l'administration ou la diplomatie. Sauf si elles sont mariées, elles ne sont pas soumises à des restrictions juridiques en ce qui concerne leurs emplois.

Parlant du rôle "patronal" des gouvernements, la déléguée de l'OIT a signalé que des programmes bien conçus aident puissamment l'industrie et le secteur privé des affaires, mais que des projets mal agencés aboutissent à désorganiser les conditions de travail.

Programme de services consultatifs

Les déléguées ont examiné le compte rendu du colloque des Nations Unies sur la participation des femmes à la vie publique, colloque qui a eu lieu à Bogota, en Colombie, en mai 1959. La déléguée du Canada a cité à ce sujet M^{me} Abbie Lane, de Halifax, qui représentait notre pays à Bogota. M^{me} Lane s'était félicitée d'avoir pu participer à une expérience extrêmement intéressante, qui lui a beaucoup servi depuis son retour au Canada.

Le colloque de 1960 doit avoir lieu en décembre à Addis-Abéba; la représentante du Canada a exprimé l'espoir que, comme à Bogota, les déléguées étudieraient les méthodes et les programmes d'éducation des divers pays. Une exposition devrait permettre aux représentantes de se familiariser avec les manuels et les méthodes servant à diffuser la culture et la formation civique. La déléguée du Canada a déclaré que si une exposition de ce genre était aménagée, le Canada qui possède dans ce domaine une expérience assez vaste, fournirait volontiers des documents intéressants. En outre, M^{me} Quart a insisté sur la distinction entre les besoins des femmes dans les régions urbaines et dans les régions rurales, surtout en Afrique, où une évolution sociale rapide modifie profondément l'existence des femmes. Elle a aussi insisté sur l'utilité d'autres colloques, aux niveaux régional et national.

Statut de la femme en droit privé

Le problème le plus controversé et peut-être le plus piquant de ceux qu'a examinés la Commission est celui des lois sur le mariage: âge minimum pour le

mariage, libre consentement des deux époux, inscription obligatoire sur les registres de l'état civil. La question avait été soumise à la Commission à la suite d'une enquête sur l'utilité d'une étude sur le mariage, soulignant l'importance du libre consentement des deux époux et d'un âge minimum pour leur union. Cette enquête avait été demandée par les délégués à la Conférence des ministres plénipotentiaires convoquée par l'ONU en 1956, en vue de préparer une convention sur l'abolition de l'esclavage.

Entre-temps le secrétaire général avait compilé un rapport sur les lois nationales de 44 pays dans ce domaine, en s'inspirant de la réponse de divers gouvernements à un questionnaire de l'ONU. Ce document a servi de guide aux représentantes pour l'étude de projets de convention et de recommandation sur les trois aspects du problème.

Les déléguées étaient pénétrées de l'importance qu'il y a de résoudre ce problème sans trop de retard; cependant, les multiples aspects des sujets à l'étude ont fait ressortir la divergence parfois très marquée des divers points de vue. On a constaté une quasi-unanimité sur le libre consentement et sur l'inscription obligatoire; mais ce fut tout autre chose quand on en vint à l'âge minimum. Fallait-il que ce minimum fût identique pour les deux sexes? D'autre part, à quel titre les représentantes de quelques pays s'arrogeraient-elles le droit de fixer un âge qu'on demanderait ensuite à toutes les nations de l'univers d'accepter? Certaines déléguées affirmèrent que cette acceptation aboutirait d'ailleurs à l'adoption de normes inférieures à celles qui existaient dans leurs pays; d'autres signalèrent qu'il leur faudrait peut-être relever l'âge légal établi chez elles pour se conformer aux nouvelles dispositions. Il fallait également songer aux effets qu'aurait un règlement décrétant invalides les mariages contractés avant l'âge fixé. En outre, les déléguées ne purent se mettre d'accord sur la nature du document qui établirait l'âge minimum requis; serait-ce une convention ou une simple recommandation?

Le Canada possède un régime fédéral en vertu duquel la célébration des mariages relève des provinces; l'âge légal varie beaucoup d'une province à l'autre. Certaines d'entre elles n'ont pas établi d'âge minimum du point de vue juridique; cependant il est permis de croire que le droit coutumier fixerait généralement à 14 ans pour les garçons et à 12 ans pour les filles la limite permise, comme le code civil le fait dans le Québec. D'autres provinces ont un âge légal de 14, 15 ou 16 ans, pour les deux sexes. Cette situation n'a pas permis à la déléguée du Canada d'adopter une position bien définie au nom du gouvernement fédéral. Quant à l'instrument proprement dit, elle s'est prononcée en faveur d'une recommandation, étant donné que la constitution canadienne ne permettrait pas au gouvernement d'Ottawa de signer une convention sur les divers aspects de la célébration du mariage. Par contre il semble probable qu'une recommandation donnant un but aux efforts collectifs serait plus efficace en dernier ressort qu'une convention ratifiée par quelques gouvernements. La représentante du Canada a indiqué qu'il serait bon de transmettre aux gouvernements intéressés, avant toute ratification définitive, les projets rédigés par la Commission et le compte rendu complet des débats. Cependant quelques déléguées ont repoussé

cette procédure, car il leur semblait qu'elle pourrait reculer les mesures souhaitées.

C'est pourquoi la représentante du Canada et sept autres déléguées ont appuyé un autre projet de recommandation qui n'établissait pas de limite d'âge mais exhortait les divers gouvernements à étudier leurs lois et leurs coutumes nationales et à décider si la conjoncture régnante leur permettrait de modifier l'âge légal du mariage, d'assurer le libre consentement des intéressés et l'inscription du mariage sur des registres d'état civil. Toutefois ce projet a été repoussé et, en conséquence, la Commission a décidé par quelques voix de soumettre au Conseil économique et social des projets de convention et de recommandation. Ces textes étudient les trois aspects précités du problème; l'âge proposé pour un mariage valide est de 15 ans, sauf dans les cas où une autorité compétente accorde une dispense spéciale pour des motifs sérieux, dans l'intérêt des futurs conjoints.

Depuis quelques années, les membres de la Commission de la condition de la femme se préoccupent des effets physiques et psychologiques que peuvent avoir sur les femmes certaines opérations rituelles qui existent encore dans certaines régions. Par suite des origines sociales et culturelles de ces coutumes, l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé a refusé d'en aborder l'étude, qui dépasserait sa compétence. Cependant, l'OMS s'est engagée à mettre à la disposition des organisations intéressées les renseignements médicaux pertinents. La Commission a adopté une résolution demandant au secrétaire général de nommer un représentant à la prochaine session de l'Assemblée de l'OMS, afin de faire connaître à l'organisation le point de vue de la Commission. La résolution invite l'OMS à communiquer tous les renseignements médicaux qu'elle possède au secrétaire général, qui les transmettrait à la Commission au cours de sa seizième session.

"A travail égal, salaire égal"

Cette question essentielle n'a jamais cessé d'intéresser la Commission. Cette année, M^{me} Elisabeth Johnstone, déléguée de l'OIT, a soumis un rapport sur l'évolution qui s'est manifestée dans ce domaine depuis deux ans. Entre le 1^{er} janvier 1958 et le 1^{er} février 1960, 8 pays ont ratifié la convention sur la rémunération égale des deux sexes pour un travail d'égale valeur, portant ainsi à 32 le nombre des ratifications obtenues. Toutefois, en dépit du progrès accompli par le principe d'égalité, la déléguée de l'OIT a souligné qu'au cours des dix années écoulées on n'a pas vraiment réussi à réduire la différence entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Elle a insisté sur la nécessité d'efforts soutenus tenant compte des facteurs économiques et sociaux qui maintiennent le salaire de la femme à un niveau inférieur.

Occasions offertes dans le domaine économique

La Commission a pris, dans ce domaine, deux décisions intéressantes. Tout d'abord, reconnaissant l'insuffisance de la formation et de l'orientation pro-

professionnelles des femmes, elle a adopté une résolution conseillant aux gouvernements d'encourager des progrès rapides et sérieux, invitant l'OIT à accorder priorité à tous les problèmes de ce genre et à établir un rapport sur la situation existant dans divers pays, afin de le soumettre à la seizième session de la Commission.

De plus, un autre projet de résolution adopté par la Commission invite l'OIT à étudier l'âge de la retraite et le droit à la pension pour les femmes. Cette question a été examinée en détails lors des deux sessions précédentes, mais les déléguées n'ont pu se mettre d'accord sur le point de savoir si l'âge de la retraite doit être le même pour les deux sexes; certaines pensent que les femmes devraient prendre leur retraite plus tôt. On espère qu'une nouvelle enquête par l'OIT apportera les éclaircissements désirables.

L'éducation des femmes

M^{me} A. K. Gegalova, représentante de l'UNESCO, a soumis un rapport de cet organisme sur les femmes et l'éducation "extra-muros". Fondé sur les réponses de 55 gouvernements à un questionnaire qui leur fut adressé en avril 1959, ce rapport offre une vue d'ensemble du problème. La Commission a plus particulièrement étudié le fond de la question et les méthodes d'éducation "extra-muros". La plupart des déléguées pensent qu'une éducation de ce genre peut aider la femme à remplir son rôle au sein de la famille, dans son travail extérieur et dans sa collectivité, mais qu'une éducation de base demeure indispensable dans les régions où règne encore l'analphabétisme. En ce qui concerne les méthodes, les déléguées ont signalé que les procédés audio-visuels de la radio et de la télévision peuvent rendre de grands services et abolir l'obstacle des distances géographiques.

La déléguée canadienne a évoqué les réussites de son pays dans ce domaine; une coordination des programmes radiodiffusés et télévisés au niveau national a permis au Canada une collaboration fructueuse des organismes bénévoles et des divers gouvernements. M^{me} Quart a déclaré que l'accès des femmes aux bienfaits de l'éducation, à l'intérieur ou à l'extérieur des enceintes scolaires, ne constitue pas le nœud du problème et qu'il faut songer plutôt aux immenses distances séparant parfois les centres urbains, à l'isolement de certaines collectivités, au petit nombre de membres du personnel enseignant, à la carence du matériel éducatif, au manque de personnes qualifiées pour diriger les programmes et aux horaires surchargés des femmes mariées ou mères de famille. Il s'agit au premier chef d'aider les hommes et les femmes de l'univers à comprendre l'importance vitale d'une éducation qui se poursuit, en somme, toute la vie. C'est là le plus grave problème.

Programme d'avenir

La Commission fournit des rapports annuels portant sur les quatre secteurs fondamentaux de son action: politique, économique, social et éducatif. Certains projets reçoivent priorité. Au cours de la quinzième session, parmi ces projets

se rangeront une enquête sur les travaux de la Commission et sur les résultats obtenus sur le plan international depuis 1946, un rapport de l'UNESCO sur les femmes dans l'enseignement, la reprise de l'étude d'un rapport sur les femmes et la fiscalité, un rapport sur la mentalité professionnelle des femmes dans le secteur technique et un rapport de l'OIT sur la mise en œuvre de la Convention n° 111 ayant trait aux préjugés défavorables aux femmes qui travaillent. La Commission recueille déjà des données pour sa seizième session; elle se propose entre autres choses d'étudier les répercussions des lois successorales sur la condition de la femme.

La Commission a recommandé que sa prochaine session se tienne à Genève en 1961.

Le premier ministre à Mexico

LE 21 AVRIL dernier, le premier ministre et M^{me} Diefenbaker ont été accueillis à Mexico, où vingt et un coups de canons ont marqué le début de leur visite officielle de trois jours. Cette visite s'est passée dans une atmosphère cordiale, sensible dès le premier contact entre M. Diefenbaker et M. Adolfo López Mateos, président du Mexique. Six mois plus tôt, soit en octobre 1959, le président López Mateos avait été le premier chef d'État mexicain à visiter le Canada; en avril de cette année M. Diefenbaker devint le premier chef d'État canadien à rendre officiellement visite à un pays d'Amérique latine.

Le premier ministre s'est adressé, en espagnol et en anglais, au président López Mateos et aux membres de son cabinet; il a passé ensuite en revue une garde d'honneur composée des cadets de l'Académie militaire du Mexique. Le premier ministre, le président et leurs épouses ont parcouru en voiture une route de 12 milles, bordée de spectateurs et de membres de la garde présidentielle. Sur le seuil de la résidence de l'ambassadeur du Canada, M. et M^{me} Diefenbaker ont été accueillis par les élèves de l'Institut canadien de Mexico, école primaire fondée par un Canadien. Les enfants ont offert au premier ministre et à sa femme des fleurs en signe de bienvenue.

Les cérémonies marquant la visite officielle de M. Diefenbaker ont commencé le lendemain. Dans la matinée, le premier ministre a marqué le 150^e anniversaire de l'indépendance du Mexique et rendu hommage à son armée, en déposant une couronne au pied du monument de l'indépendance, érigé au cœur de Mexico. Troupes et musiques ont participé à cette manifestation. Le premier ministre est allé ensuite à la nouvelle université nationale pour offrir une collection de livres canadiens à la bibliothèque. Il a déclaré que dorénavant le Gouvernement du Canada enverrait à l'Université à titre de don toutes les publications officielles canadiennes.

Dans l'après-midi, M. Diefenbaker a été fait membre de l'*Ilustre y Nacional Colegio de Abogados*, qui est un collège d'hommes de loi. Cette institution, la plus ancienne du genre en Amérique latine, vient de célébrer son 200^e anniversaire. M. Diefenbaker a évoqué devant ses collègues avocats certaines questions relevant du droit international. Il a fait observer que notre monde contemporain est devant un dilemme inéluctable, car il lui faut choisir entre le droit et l'anarchie. Il a déclaré notamment:

La paix ne peut reposer que sur l'application des règles de droit à l'échelle internationale; les hommes de loi, dans tout l'univers, doivent tâcher de persuader les hommes et les nations que droit et paix sont synonymes . . . Si l'univers respecte la justice entre les nations et si nous parvenons à organiser le contrôle international de l'espace cosmique, je suis convaincu que nous réussirons un jour à créer une police internationale; c'est alors, et alors seulement, que nous connaissons une paix durable reposant sur la loi.

Dans le courant de la journée, M. Diefenbaker a eu des entretiens avec le président López Mateos et le ministre des Affaires étrangères du Mexique, M.



Le premier ministre Diefenbaker, photographié avec un groupe de diplomates et d'éducateurs mexicains, devant la façade nord de la fameuse bibliothèque centrale de l'Université nationale de Mexico. Première rangée, de gauche à droite: M. Rafael de la Colina; M. Nabor Carillo, président de l'Université nationale; M. Diefenbaker; M. Efraïn del Pozo, secrétaire général de l'Université; M. W. A. Irwin, ambassadeur du Canada au Mexique.

Manuel Tello. Ces entretiens ont porté sur des questions d'économie et de commerce, sur les échanges culturels et sur certains problèmes internationaux d'intérêt mutuel. Dans la soirée, le président et son épouse ont reçu M. et M^{me} Diefenbaker, avant un concert symphonique donné en leur honneur.

Le 23 avril, au matin, le premier ministre et son épouse ont été les invités d'honneur à une grande "charreada", sorte de rodeo mexicain. Dans la même journée, M. Diefenbaker a tenu une conférence de presse et répondu aux questions des journalistes du pays sur le Canada et ses rapports avec les autres nations. On lui demanda, si le Canada songeait à faire partie de l'Organisation des États américains, qui réunit tous les pays indépendants des deux Amériques, à l'exception du Canada. M. Diefenbaker a déclaré à ce sujet:

Nous entretenons déjà des liens diplomatiques étroits avec les pays de l'Amérique latine. Sur nos 58 missions à l'étranger, 11 sont en Amérique du Sud.

La réunion de l'Organisation des États américains aura lieu à Quito en mai 1961, c'est-à-dire dans un an. Il est intéressant que le Conseil se propose d'inviter à la conférence, à titre d'observateurs, des représentants de pays qui n'appartiennent pas à l'Organisation. En effet ce projet laisse prévoir que le comité d'organisation est prêt à accueillir à Quito un observateur canadien.

... Nous faisons partie d'un certain nombre d'organismes; nous appartenons au Commonwealth et à l'OTAN. Toute décision nouvelle serait annoncée officiellement au Parlement; mais je me garderai bien, même avant d'avoir pesé soigneusement le pour et le contre, de nier que le Canada puisse, à tout événement, songer à envoyer un observateur à la conférence.

Dans la soirée, l'ambassadeur du Canada a invité M. et M^{me} Diefenbaker à un buffet, ce qui leur offrit l'occasion de rencontrer les membres du Gouvernement mexicain, le corps diplomatique et la colonie canadienne de Mexico.

Le 24 avril au matin, le premier ministre et son épouse ont quitté Mexico, où leur séjour a resserré les liens amicaux du Mexique et du Canada.

POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA EN EUROPE

LE GOUVERNEMENT canadien a relevé récemment les rangs de certaines de ses missions diplomatiques en Europe.

Le 28 avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la nomination de M. J. A. McCordick comme ministre du Canada en Tchécoslovaquie. M. McCordick remplacera M. A. J. Andrew, qui a été chargé d'affaires *ad interim* de la légation canadienne à Prague depuis juillet 1957. Ouverte à Prague en 1947, la légation du Canada a été confiée jusqu'à présent à divers chargés d'affaires a.i.; M. McCordick est le premier diplomate canadien qui ait en Tchécoslovaquie le rang de ministre. Il prendra possession de son poste à la mi-juin.

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République démocratique de Pologne ont décidé d'élever leurs légations à Varsovie et à Ottawa au rang d'ambassades. M. G. H. Southam, chargé d'affaires a.i. de la légation canadienne à Varsovie depuis mars 1959, a présenté le 21 mai ses lettres de créance à titre d'ambassadeur du Canada au président du Conseil d'État de la République démocratique de Pologne.

Le Gouvernement du Canada et les Gouvernements d'Islande et du Luxembourg ont décidé d'élever au rang d'ambassades leurs légations à Ottawa, à Reykjavik et à Luxembourg.

La légation de Finlande à Ottawa et celle du Canada à Helsinki ont été élevées au rang d'ambassades. M. Arthur Lehtinen, qui était chargé d'affaires en pied depuis 1959, a présenté le 13 avril ses lettres de créance à titre d'ambassadeur de Finlande au Canada.

Ces changements indiquent un resserrement des liens entre le Canada et divers pays d'Europe et témoignent d'une aspiration mutuelle à des rapports plus étendus.

République du Togo

JOUR DE L'INDÉPENDANCE

LA République du Togo est devenue, il y a quelque temps, le douzième État indépendant de l'Afrique. Ancienne colonie allemande partagée en deux territoires: à l'ouest, une zone (actuellement partie de l'État indépendant du Ghana) administrée par le Royaume-Uni, tout d'abord en vertu d'un mandat de la Société des Nations, puis dans le cadre du régime de tutelle de l'ONU; à l'est, une zone administrée par la France, le Togo a accédé à l'indépendance avec l'accord et le concours entiers du Gouvernement français le 27 avril 1960, sous le nom de République du Togo.

Le Gouvernement togolais a marqué l'événement par de grandes fêtes auxquelles il avait invité tous les membres de l'ONU. M. Thomas LeM. Carter, commissaire du Canada en Nigeria, représentait notre pays à ces manifestations.

La République du Togo, dont la population est d'environ un million, est une longue bande de terre située entre le Ghana et le Dahomey, s'étendant jusqu'à 400 milles au nord du golfe de Bénin. Dans une région où le pays n'a qu'une trentaine de milles de largeur, la côte est une magnifique plage. La capitale, Lomé (70,000 h.) est une ville propre et d'aspect agréable; on n'y voit ni misère ni taudis, plaies de tant de grandes villes. Vêtue de cotonnades africaines aux couleurs vives, la population respire la joie, bien que le pays compte parmi les plus pauvres de l'Afrique occidentale. Le Togo se propose d'organiser le tourisme. Par ses plages et son soleil, il offre quelque ressemblance avec la Floride et la Riviera. Il est vrai qu'en Afrique le soleil n'est pas rare. Le Togo devra donc trouver autre chose pour attirer les touristes.

Cinquante-six pays ou territoires étaient représentés aux cérémonies de l'indépendance. Les délégations des pays francophones d'Afrique étaient particulièrement considérables et comprenaient nombre de premiers ministres. D'autres pays africains ont aussi participé à la fête, mais il y a eu quelques abstentions: Éthiopie, Tunisie, Maroc et Afrique du Sud. Les délégations des pays communistes étaient au nombre de cinq, soit trois de moins qu'aux célébrations qui avaient marqué l'indépendance du Cameroun un peu plus tôt au cours de l'année. Les délégations des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne étaient particulièrement nombreuses; ces deux pays ont annoncé leur intention d'ouvrir une ambassade au Togo.

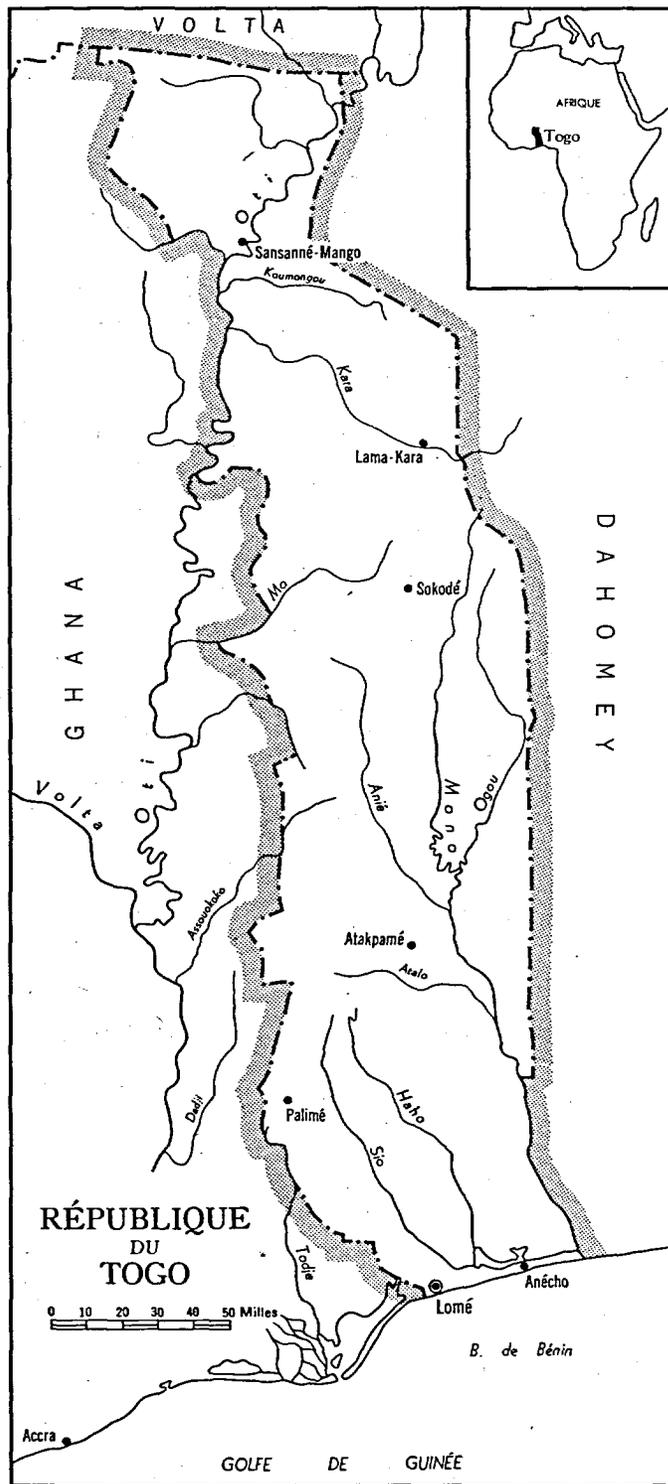
Le 25 avril, la présentation de lettres de créance et la remise de cadeaux à M. Olympio, ont marqué, en quelque sorte, l'ouverture des manifestations. Jusqu'à la porte du premier ministre, une garde d'honneur faisait la haie; vêtus de pantalons bouffants et d'une cape rouge, et armés de cimenterres, ses membres évoquaient les Mille et une nuits. M. Olympio a reçu chaque délégation séparé-

État
deux
nt du
andat
TU; à
avec
sous

aux-
com-
s.
n, est
squ'à
u'une
Lomé
audis,
vives,
res de
olages
Il est
chose

'indé-
lière-
pays
iopie,
taient
arqué
ations
lière-
mbas-

aux à
tions.
vétus
mbres
paré-



ment. Il a dit à M. Carter combien il était heureux que le Canada ait envoyé un représentant. Il lui a rappelé avec chaleur la participation du Canada à la Commission des Nations Unies qui avait rendu visite au Togo plusieurs années auparavant. Il a fait l'éloge des Frères des Écoles chrétiennes qui dirigent à Togoville, à une trentaine de milles de Lomé, une école secondaire, où nombre de Canadiens font partie du personnel enseignant.

Proclamation de l'indépendance

Le 26 avril, à minuit, on a marqué l'indépendance en tirant une salve de 101 coups de canons et en hissant le drapeau blanc et vert de la République. Le premier ministre a prononcé un bref discours; ensuite les délégations et la population ont participé ensemble, jusqu'à une heure tardive de la nuit, à de vives et pittoresques réjouissances.

Le lendemain matin un défilé a animé la place nouvelle de l'Indépendance. Il se composait de divers groupes: travailleurs, écoliers, femmes de la halle, etc. Une grande multitude d'enfants ont exécuté des numéros de gymnastique. Dans les deux manifestations les enfants ont témoigné d'un sens remarquable du rythme; leur spectacle se comparait avantageusement à tout ce qu'on eût pu voir au Canada. Dans le défilé cinq ou six chefs portaient leurs couronnes d'or; certaines semblaient modelées sur celle de saint Édouard ou inspirées de la tiare papale.

Les principaux discours officiels ont été prononcés à la Chambre des députés le lendemain de la proclamation de l'indépendance. M. Spinelli, qui représentait le secrétaire général des Nations Unies, a parlé le premier. Ensuite M. Jacquinet a formulé les vœux du Gouvernement français. Il a traité du problème économique du Togo et de l'Afrique occidentale en général et a invité les autres pays de l'Ouest à se joindre à la France pour venir en aide aux pays africains peu développés. M. Olympio a déclaré qu'il importait de s'attacher à l'unité économique plutôt qu'à l'unité politique, et qu'il était grand temps d'élaborer une proposition concrète touchant la coopération économique en Afrique. Il a évoqué la possibilité d'une société analogue à l'Organisation européenne de coopération économique. Sorte de tribune pour les entretiens importants, elle permettrait de coordonner les efforts portant sur des objets précis, ainsi que d'éviter l'ingérence des membres dans les affaires intérieures des autres pays. M. Olympio a remercié les Français et les Allemands de leur contribution au développement du Togo et a tendu une main fraternelle aux autres pays d'Afrique occidentale. Le Togo, a-t-il déclaré, n'entretient aucun sentiment d'amertume envers qui que ce soit et offre son amitié à toutes les nations et à tous les pays. Simple pupille de l'ONU, un jour plus tôt, le Togo se fera un point d'honneur d'observer scrupuleusement les principes qui ont fait la force de cette organisation et sur lesquels il a toujours fondé les actes qui l'ont mené à l'indépendance. M. Olympio a précisé, en outre, que le Togo n'entend pas prendre parti dans les conflits entre l'Est et l'Ouest.

Le Togo présentera sa demande d'admission à l'ONU à la quinzième session de l'Assemblée générale. Il est sûr que le Canada aura souvent l'occasion à l'avenir de continuer à aider ce nouveau pays dans la voie du progrès, de la prospérité et de la stabilité.

Les affaires extérieures au Parlement

L'incident de l'U-2

Le 11 mai un député a demandé à M. Howard C. Green s'il était exact que des appareils américains U-2 avaient effectué une série d'envolées météorologiques au-dessus du Canada et, dans l'affirmative, si c'était à la suite d'un arrangement particulier avec le Gouvernement du Canada, qui interdit l'utilisation de bases canadiennes comme points d'envol vers l'Union soviétique. Le ministre des Affaires extérieures a fait la réponse ci-après:

... Aucun appareil de ce genre n'a jamais décollé d'une base aérienne canadienne, et c'est ce qu'a dit clairement le ministre de la Défense nationale (M. Parkes) dans une déclaration qu'il a publiée hier après-midi. M. Lincoln White, porte-parole du Département d'État, l'a aussi confirmée aujourd'hui à Washington. D'ailleurs, aucun appareil du genre de celui dont on dit là qu'il a servi à de l'espionnage n'a atterri au Canada. Apparemment, l'appareil U-2 est surtout destiné aux vols à très fortes altitudes et sert aux échantillonnages météorologiques et radiologiques. Ces appareils portent la marque de l'aviation des États-Unis et sont conduits par des pilotes de l'aviation américaine; l'avion qui est tombé en Union soviétique n'avait ni l'une ni l'autre de ces caractéristiques.

L'un des appareils qui sert aux échantillonnages météorologiques et radiologiques a fait un atterrissage forcé au nord de Prince-Albert le 15 mars 1960. C'était une envolée courante, avant pour objet un échantillonnage météorologique et radiologique des couches supérieures de l'atmosphère. Il revenait d'un certain point au-dessus de la baie Liverpool, près de l'embouchure du Mackenzie, et ne s'était pas aventuré hors de l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Le vol en question faisait partie d'une série de vols scientifiques ayant pour but d'obtenir des renseignements précis sur les remous d'air, les formations de nuages en altitude, les courants aériens et la radiation en altitude. Les appareils n'étaient pas armés et toutes ces envolées ont été autorisées de la façon normale. Il ne s'agit pas seulement d'autoriser les envolées et de déposer les plans de vol, mais aussi de préparer des rapports durant le vol et au retour de l'appareil aux États-Unis.

Comme je l'ai dit, un de ces appareils s'est écrasé au nord de Prince-Albert le 15 mars 1960. Il ne fait pas de doute que c'était effectivement un avion de ce genre, et non un avion chargé de survoler le territoire de quelque autre pays. J'apprends de plus que ces avions U-2 n'ont pas un rayon d'action suffisant pour pouvoir, à partir des États-Unis, survoler le Canada puis traverser en territoire soviétique...

Le 13 mai, en réponse à un député qui lui demandait si le survol du territoire canadien était interdit aux avions de type U-2, M. Green a déclaré:

. . . L'autre jour j'ai expliqué à la Chambre que les avions du type U-2 qui volent au-dessus du Canada s'occupent de recherches dans le domaine météorologique et dans celui des radiations; ils sont dûment autorisés chaque fois et déposent un plan de vol; ils signalent leur présence à mesure que se déroule leur mission, ainsi qu'à leur retour et quand ils quittent le territoire canadien. Je le répète, c'est là, le seul type d'avion U-2 qui survole le Canada.

. . . L'honorable député veut savoir si ces avions ne décollent pas des bases américaines en territoire canadien; je réponds non pour ce qui est des avions d'espionnage. Bien entendu, les avions qui sont chargés d'études météorologiques et de recherches sur la radiation décollent des États-Unis. Comme je l'ai signalé, ce n'est pas ce genre d'avion qui a survolé la Russie. J'ai expliqué que ces avions portent le signe distinctif de l'aviation américaine et relèvent du personnel de l'aviation américaine. Tel n'était pas le cas en ce qui concerne l'avion qui a survolé la Russie.

Conférence au sommet

Le 18 mai, le premier ministre Diefenbaker a fait à la Chambre des communes une déclaration sur la fin inopinée de la conférence au sommet, réunie à Paris:

. . . Il convient, je pense, que je dise un mot de la fin abrupte de la conférence au sommet, à Paris. Il y avait, à cette conférence une occasion de progrès et d'amélioration, ce qui avait avivé les espoirs de millions de personnes dans le monde entier. Pour des raisons personnelles, que tous les députés, je crois, jugent tout à fait injustifiables, le président Khrouchtchev a refusé de s'entretenir avec les autres participants. Ainsi, avant même que les séances aient vraiment débuté, il a mis fin à tous les espoirs de succès qu'on attendait de la conférence.

En garantissant, le 16 mai, que les envolées avaient cessé et qu'elles ne recommenceraient plus, le président Eisenhower avait fait disparaître toutes les raisons que le chef soviétique pouvait avoir de se plaindre. Le président a donné cette assurance même si rien ne laissait croire que l'Union soviétique fût disposée à garantir également que cesseraient les agissements condamnables dont elle est elle-même responsable.

Il y a eu certaines périodes où les relations entre l'Est et l'Ouest étaient caractérisées par une constante acrimonie mais, ces derniers temps, tous les peuples avaient cru que nous nous acheminions vers une ère meilleure où les problèmes seraient résolus par des négociations sensées. Je pense me faire l'interprète de tous les députés en disant que, malgré la tragédie internationale qui s'est déroulée hier et les événements de ces derniers jours, l'humanité n'a pas été rejetée dans les effroyables ténèbres de la guerre froide.

Le Conseil de l'OTAN va se réunir demain. Les puissances de l'OTAN vont continuer de s'appliquer à établir de bonnes relations entre l'Est et l'Ouest, comme point de départ de négociations et du règlement des problèmes. Il est essentiel, en dépit des échecs reconnus de ces derniers jours, de ne pas abandonner les

efforts en vue de progresser dans la voie de la paix et de la sécurité, car le retour à la guerre froide serait préjudiciable autant à l'Ouest qu'à l'Est, tout comme une détente profiterait à l'un et à l'autre.

Nos différends peuvent se régler de deux façons seulement. Nous, l'Ouest, sommes pour la négociation. Vu l'effondrement de la réunion au sommet, il est plus impératif que jamais, je crois, de poursuivre les négociations de Genève sur le désarmement et sur la suspension des essais nucléaires.

Les événements de ces dernières quarante-huit heures confirment la nécessité qu'il y a pour les nations occidentales de rester sur leurs gardes. Nous entrons dans une période où nous devons refaire le bilan de la situation et reviser nos jugements. Depuis quelques heures, les espoirs optimistes entretenus ces derniers mois se sont bien assombris. C'est cependant un moment où il convient de se recueillir et de réfléchir et non de provoquer et d'inciter. Nous saurons bientôt sans doute quelle sera l'attitude des Russes au sujet du désarmement, des pourparlers concernant les essais nucléaires, de Berlin et de l'expansion des échanges commerciaux et culturels. Une fois que nous serons fixés là-dessus, nous saurons si les relations futures seront rompues avec la brusquerie qu'a manifestée à Paris le président Khrouchtchev.

Les chefs occidentaux méritent notre appui et nos félicitations pour le calme, la dignité et le bon sens avec lesquels ils ont tâché de surmonter les difficultés suscitées par M. Khrouchtchev. Je tiens à associer le Gouvernement canadien aux vues exprimées par les trois chefs occidentaux dans le communiqué qu'ils viennent de publier. En voici le texte:

Ils regrettent que ces entretiens si importants pour la paix mondiale n'aient pu avoir lieu. Pour leur part, ils demeurent convaincus que toutes les questions internationales courantes doivent se régler non par la menace de recours à la force, mais par des moyens pacifiques par voie de négociations. Pour leur part, ils restent disposés à participer à de telles négociations à n'importe quel moment qui conviendrait à l'avenir.

Au nom du Gouvernement canadien, je tiens à dire que nous sommes prêts à faire tout ce qu'il pourrait convenir de faire dans l'intérêt de la ligne de conduite énoncée par les chefs occidentaux.

Enfin, quelque déplorable qu'ait été l'attitude adoptée à Paris par M. Khrouchtchev, il se trompe s'il croit, par ces tactiques, diviser les occidentaux. Au contraire, elles ont déjà affermi la résolution des pays occidentaux de rester unis.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. L. Houzer, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Santiago. Il a quitté Ottawa le 2 mai 1960.
- M. A. B. Roger, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rio-de-Janeiro le 3 mai 1960.
- M. J. A. Beesley, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tel-Aviv le 3 mai 1960.
- M. M. H. Coleman, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Karachi le 10 mai 1960.
- M. R.-W. Nadeau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro. Il a quitté Ottawa le 10 mai 1960.
- M^{lle} E. M. Stock, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Mexico le 13 mai 1960.
- M. A. D. Small, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bonn le 16 mai 1960.
- M. R. M. Robinson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bogota. Il a quitté Ottawa le 16 mai 1960.
- M. W. F. S. Beattie, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn. Il a quitté Ottawa le 20 mai 1960.
- M. G. K. Grande, de la Mission militaire du Canada à Berlin, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Berlin le 23 mai 1960.
- M. J.-E. Brossard, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince. Il a quitté Bogota le 27 mai 1960.
- M. L. J. Wilder, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Athènes. Il a quitté Ottawa le 29 mai 1960.
- M. K. B. Williamson, de l'ambassade du Canada à Santiago, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Santiago le 31 mai 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 7

Table des matières

Juillet 1960

Entre voisins	682
Le Comité du désarmement des dix puissances	685
L'Année mondiale du réfugié	692
Visite de M. Green en Amérique du Sud	700
Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis	703
Le roi du Népal à Ottawa	708
La fête du Canada à l'étranger	710
La Commission des stupéfiants	713
Les affaires extérieures au Parlement	715
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	719

Entre voisins

LE PREMIER ministre et M^{me} Diefenbaker ont été accueillis chaleureusement à Washington, où ils sont arrivés le 3 juin à midi pour y être brièvement les hôtes personnels du président et de M^{me} Eisenhower. Le secrétaire d'État et M^{me} Herter les attendaient à l'aéroport. On tira en leur honneur une salve de dix-neuf coups de canon. Le premier ministre passa en revue la garde d'honneur, puis remercia M. Herter de cet accueil "magnifique et touchant" et exposa dans les termes suivants l'objet de son voyage:

Disons tout simplement qu'il s'agit d'une visite ordinaire chez un ami, dans un pays ami. Dans un monde où règne la discorde, nos deux pays ne sont séparés ni par de vieilles haines ni par la suspicion. Nous nous entendons fort bien, au contraire.

Il y a avantage à ce que les dirigeants du monde libre se consultent, car dans le monde d'aujourd'hui rien ne remplace les visites personnelles entre titulaires des hautes fonctions de l'État. Je suis venu causer un peu.

Le premier ministre fit observer que le Canada avait rempli intégralement ses obligations de membre de l'OTAN.

Comme vous, ajouta-t-il, nous pensons qu'aucune décision ne sera prise par des directeurs ou des triumvirats modernes sans qu'il y ait eu consultation préalable de tous les États membres. Nous devons maintenir notre unité et la renforcer et, tandis que nous travaillerons pour la paix, nous devons rester en état de défense contre la propagande des idées menteuses et contre le danger des fusées.

Après les cérémonies de l'arrivée, le premier ministre et M^{me} Diefenbaker furent escortés jusqu'au pavillon des visiteurs du président.

L'après-midi du 3 juin fut réservé à un échange de vues cordial et franc avec M. Eisenhower sur divers sujets: échec de la conférence au sommet, politique future de l'OTAN, désarmement, relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis.

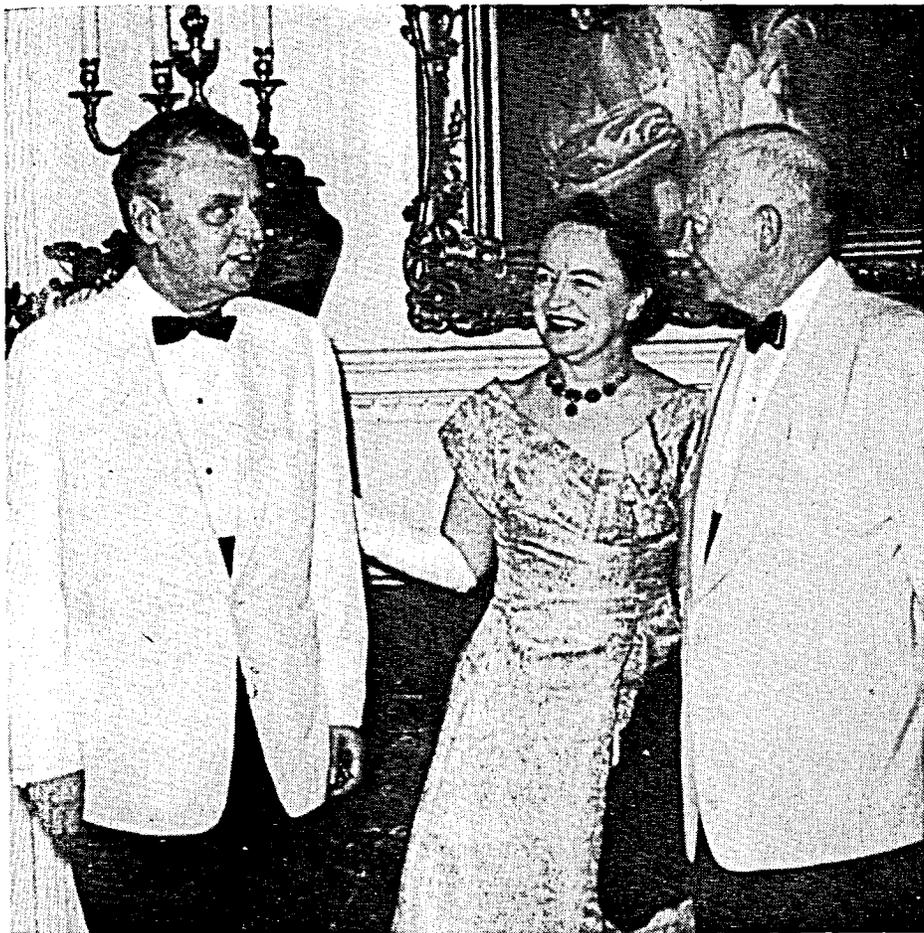
Le soir, le premier ministre et M^{me} Diefenbaker reçurent les chefs de mission des pays du Commonwealth et leurs épouses. Ils se rendirent ensuite à un dîner d'État donné en leur honneur à la Maison blanche par le président.

Le premier ministre et M^{me} Diefenbaker partirent de Washington le matin du 4 juin, en avion, pour Winnipeg, après la publication du communiqué commun dont le texte suit:

Le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, et le président des États-Unis se sont consultés sur un grand nombre de problèmes internationaux et bilatéraux. L'ambassadeur du Canada à Washington et le secrétaire du Cabinet canadien ont assisté aux entretiens, de même que le secrétaire d'État des États-Unis et l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa.

Le premier ministre et le président se sont mis d'accord sur les mesures à prendre pour maintenir la sécurité du monde libre. Ils ont réaffirmé leur détermination de continuer à œuvrer pour la paix dans la justice. Ils se sont arrêtés particulièrement à la nécessité de mettre un terme, grâce à un contrôle international efficace, aux expériences nucléaires, et d'avancer la cause du désarmement général.

Le premier ministre et le président, après une revue des relations entre leurs pays depuis quelques années, ont constaté avec plaisir à quel point les problèmes qui ont surgi au cours de cette période ont pu être réglés dans l'amitié et par de fréquentes consultations. Ils



Le premier ministre Diefenbaker (à gauche), M^{me} Diefenbaker et le président Eisenhower posant pour le photographe avant le dîner d'apparat donné à la Maison blanche, à Washington.

estiment que les échanges de vues, le recours aux voies diplomatiques ordinaires et la création de divers comités mixtes ont fourni des moyens satisfaisants d'entretenir ces consultations. Ils ont exprimé l'avis que les rapports entre les deux pays constituent un véritable modèle.

Le 6 juin, le premier ministre fit un rapport à la Chambre des communes sur son voyage à Washington. Après avoir exprimé la gratitude que lui avait inspirée la chaleur de l'accueil du président Eisenhower, il passa brièvement en revue certains des points qu'il avait abordés avec lui:

Relations avec l'Union soviétique

A ce sujet, le premier ministre a déclaré:

Nous avons été d'accord quant aux circonstances qui ont amené l'échec de la conférence au sommet et quant à l'attitude que les pays occidentaux doivent adopter dorénavant, tant sur le plan individuel qu'au sein de l'OTAN, dans leurs rapports avec l'Union soviétique. Il faut établir et conserver l'équilibre entre deux attitudes: d'une part, être prêts à se

défendre et, d'autre part, être disposés à maintenir les contacts actuels avec le monde soviétique et à les étendre par consentement mutuel chaque fois qu'il est possible.

Politique future de l'OTAN

Le premier ministre déclara à la Chambre des communes qu'il avait insisté auprès du président sur l'urgence croissante, eu égard à la tournure récente des événements internationaux, d'une étude des plans à longue échéance proposés par le secrétaire d'État des États-Unis pour les années soixante, à la session ministérielle de l'OTAN de décembre 1959. Puis il avait demandé que les Gouvernements de l'OTAN "envisagent sans délai et sérieusement une réunion à l'échelon des chefs de gouvernement, afin que les titulaires des hautes fonctions du pouvoir entreprennent collectivement de tracer de nouvelles voies pour l'activité de l'OTAN dans les années à venir".

Le premier ministre avait ajouté que, si l'on décidait de tenir une telle réunion, il serait heureux d'inviter les chefs de l'OTAN à la tenir au Canada.

Proposition du "ciel ouvert"

Le premier ministre a aussi donné à entendre qu'il avait été question, au cours de l'entretien, de la proposition du président dite du "ciel ouvert", qui prévoit une inspection aérienne pour prévenir les attaques par surprise; le Canada sera au nombre des parrains de toute résolution qui pourra être présentée à ce sujet aux Nations Unies.

Relations bilatérales

Le premier ministre a déclaré qu'il avait abordé avec le président Eisenhower des questions d'intérêt commun pour les deux pays, notamment celle de la défense du continent et divers problèmes commerciaux et économiques. "Nous avons parlé franchement, a ajouté le premier ministre, de l'inquiétude des Canadiens devant les mesures prises récemment par les États-Unis pour se défaire de leurs surplus de blé, qui risquent d'enlever des marchés au Canada, particulièrement en Amérique latine et en Afrique."

Pour finir, le premier ministre a attiré l'attention de la Chambre sur le dernier paragraphe du communiqué, qui exprime, a-t-il dit, l'atmosphère générale de l'entretien. Il a tenu ensuite à redire sa gratitude pour la manière dont se sont manifestés les bons sentiments des États-Unis à l'endroit du Canada.

Le Comité du désarmement des dix puissances

LES NÉGOCIATIONS entreprises le 15 mars 1960 au sein du Comité du désarmement des dix puissances faisaient suite aux nombreuses négociations du même ordre qui ont eu lieu depuis la seconde guerre mondiale. Jusqu'en 1957, les plus importantes se faisaient au Sous-Comité du désarmement de la Commission du désarmement des Nations Unies. Les États membres de ce Sous-Comité étaient le Canada, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS; c'est dire que seuls en faisaient partie les grandes puissances militaires et les pays qui avaient participé directement à la mise au point de l'arme atomique. Le Sous-Comité réussit à délimiter les points sur lesquels s'affrontaient l'Est et l'Ouest; aussi les négociations de l'heure actuelle seraient-elles parfois incompréhensibles en dehors du contexte des négociations de cette époque. Les travaux du Sous-Comité furent interrompus vers la fin de 1957, parce que, entre autres raisons, l'URSS était mécontente de se trouver dans cet organisme en état de minorité dans la proportion de quatre à un.

En 1958, on aborda la question d'une manière différente, sous deux aspects particuliers: celui des attaques par surprise et celui des essais nucléaires; on y consacra deux conférences distinctes en dehors du cadre de la Commission du désarmement des Nations Unies. Les négociations relatives aux attaques par surprise en vinrent rapidement à une impasse, les points de vue étant radicalement opposés; quant à celles qui avaient trait aux essais nucléaires, elles se sont poursuivies et les trois pays participants se trouvent aujourd'hui, au bout de deux ans, assez près d'un accord sur certains points.

Interdiction des essais

Il existe un lien étroit entre les négociations relatives aux essais nucléaires et celles qui ont trait au désarmement en général (celles du Comité des dix puissances). Si l'on conclut un traité interdisant les essais d'armes nucléaires, on aura fait un pas important dans la voie du désarmement, et au surplus ce traité instituerait pour la première fois entre l'Est et l'Ouest un système international de contrôle. Il fournirait en outre un moyen d'arrêter la multiplication des pays disposant d'armes nucléaires (au nombre de quatre à l'heure actuelle). De tels résultats ne pourraient qu'influer heureusement sur les travaux du Comité du désarmement des dix puissances.

Lorsque les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, du Royaume-Uni et de l'URSS se réunirent à Genève, en juillet 1959, ils décidèrent de reprendre les négociations sur le désarmement en général au sein d'un organisme nouveau dont les membres représenteraient à égalité l'Est et l'Ouest. Le Canada et l'Italie furent donc invités à se joindre aux États-Unis, à la France et au Royaume-Uni, tandis que quatre alliés de l'URSS, membres du Pacte de Varsovie, complétaient le "Comité des dix puissances".

Apparence d'amélioration

Le Gouvernement canadien, résolu à ne rien négliger pour favoriser le désarmement, accepta de faire partie du Comité. En cet automne de 1959, le climat international paraissait fort détendu et l'on espérait beaucoup du nouvel organisme, au sein duquel l'Est et l'Ouest se rencontraient à égalité. D'autre part, les entretiens sur les essais nucléaires, quoique laborieux, se tenaient sous d'heureux augures. La création constante d'armes nouvelles portait l'opinion mondiale à réclamer la reprise de négociations sérieuses sur le désarmement; la conclusion rapide d'un accord paraissait pouvoir accroître la sécurité internationale, réduire la tension et par contre-coup alléger le fardeau des dépenses militaires de tous les pays.

Le Gouvernement canadien n'était pas entièrement satisfait des dispositions prises pour rattacher aux travaux des Nations Unies ceux du Comité des dix puissances. Celui-ci a été créé en dehors du cadre des Nations Unies; or les Nations Unies, par leur Charte même, ont au premier titre la responsabilité du désarmement. On a cru, toutefois, que le Comité pourrait ouvrir la voie à une étude sérieuse des problèmes du désarmement et que l'on trouverait bien le moyen de sauvegarder tout de même le principe de la responsabilité des Nations Unies. On a agi en tout comme si deux États membres des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte (article 33), avaient décidé de régler entre eux leurs différends, dans l'espoir de favoriser par là la réalisation des buts et le respect des principes de la Charte. Le Comité doit présenter des rapports aux Nations Unies sur ses travaux; il sera facile d'insérer dans le cadre des Nations Unies tout accord résultant de ces négociations.

Caractère urgent des entretiens

Le Canada, une fois annoncée sa décision de faire partie du Comité des dix, a demandé avec insistance que les travaux commencent sans délai, à la faveur de la détente internationale des derniers mois de 1959. Ses représentants ont souligné en même temps la nécessité d'accorder une attention immédiate au désarmement nucléaire. Le Gouvernement canadien, tout en reconnaissant qu'il importait de lier le désarmement ordinaire au désarmement nucléaire, et de réduire par étapes les armements, de façon à ne mettre en péril la sécurité d'aucun des pays participants, s'est attaché à démontrer que ces importantes considérations ne devaient pas empêcher le Comité des dix puissances de s'attaquer aux formidables problèmes du désarmement nucléaire, surtout si l'on désirait prévenir une course aux armements dans l'escape cosmique. Par l'angoisse profonde et la tension qu'ils ont répandues dans le monde, les engins de destruction massive, et les moyens que l'on possède pour les porter en cible rapidement, ont inspiré cette politique.

Compétence des Nations Unies

Lorsque les représentants des cinq membres occidentaux du Comité se réunirent à Washington, en fin janvier 1960, pour mettre au point leurs propositions communes de désarmement, le Canada s'attacha à demander que l'on entame le

plus tôt possible des négociations sérieuses, portant aussi sur le désarmement nucléaire, et que l'on respecte le principe de la compétence prioritaire des Nations Unies en matière de désarmement. Les entretiens préliminaires de Washington se prolongèrent jusqu'au début de mars. Il y fut élaboré un plan qui, dans sa forme et en grande partie dans sa substance, reprenait les propositions présentées par M. Selwyn Lloyd à l'Assemblée générale des Nations Unies la veille du jour où M. Khrouchtchev présenta son propre plan de "désarmement général et complet". Le Gouvernement canadien, tout en estimant que les propositions, dans leur forme définitive, ne tenaient pas suffisamment compte des Nations Unies, non plus que des problèmes du désarmement nucléaire, les accepta comme point de départ pour les négociations.

Impasse

Le 15 mars, le Comité du désarmement des dix puissances inaugura ses travaux à Genève. Il les interrompit le 28 avril lors de la conférence "au sommet". Le camp soviétique insista sans relâche pour l'adoption en principe du plan Khrouchtchev. Les puissances occidentales avaient, elles aussi, un plan à présenter, mais elles tâchèrent surtout d'orienter les entretiens vers l'adoption de mesures concrètes. Pendant six semaines, les positions restèrent immuables de part et d'autre. La discussion ne fut bientôt plus que répétitions et cessa à peu près complètement d'avancer.

Du côté occidental, on rejetait le plan Khrouchtchev parce qu'on en trouvait les propositions impraticables et d'application impossible à contrôler; on soulignait néanmoins que les Occidentaux, tout comme les États communistes, recherchaient un désarmement général et complet, mais le voulaient soumis à un contrôle international efficace. Les délégations communistes, de leur côté, critiquaient les propositions occidentales, n'y voyant pas une manière de désarmer réellement, mais une manœuvre pour imposer un "contrôle des armements". Cette opposition radicale subsistait encore lorsque le Comité ajourna ses délibérations. D'autres points d'opposition s'y ajoutaient d'ailleurs: ampleur à conserver aux moyens de défense classiques, contrôle du désarmement nucléaire, méthode à suivre pour prévenir une course aux armements dans l'espace cosmique, caractères de l'organisation internationale du désarmement que prévoyaient les propositions des deux camps, possibilité d'un calendrier du désarmement général et complet, utilité d'une force internationale chargée de maintenir la paix après le désarmement mondial.

Cette simple énumération permet de juger de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations au moment de l'ajournement pour les entretiens au sommet. En somme, chacun des deux camps avait fini d'exposer sa thèse et de rejeter celle de l'autre. Les arguments principaux avaient été répétés à satiété. Les derniers jours, on chercha à se mettre d'accord sur une déclaration des principes du désarmement, ce qui aurait sans doute marqué la clôture de la première étape des négociations et permis d'aborder la seconde, c'est-à-dire l'étude de mesures concrètes. Le Canada espérait que la conférence au sommet

aboutirait à un ordre ou à une recommandation au Comité des dix d'en finir avec le débat sur les principes et de passer aux négociations concrètes.

Accélérer les négociations

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il revint de la session ministérielle de l'OTAN à Istanbul, exposa à la Chambre des communes, le 9 mai, un certain nombre de moyens par lesquels il serait possible d'accélérer les négociations. L'état des travaux du Comité du désarmement ne lui semblait rien moins que satisfaisant, et le Gouvernement canadien, déclara-t-il, souhaitait vivement que le Comité, lorsqu'il reprendrait ses séances au début de juin, arrivât à des résultats beaucoup plus considérables.

"A cette première réunion, a-t-il ajouté, j'ai prié les quatre autres ministres des Affaires étrangères de l'Ouest de ne rien négliger pour que ces négociations avancent, parce qu'il importe beaucoup de montrer aux cinq nations de l'Est qui font partie de ce Comité de dix membres et aussi aux autres nations du monde que les pays de l'Ouest sont très sérieux lorsqu'ils essaient d'en venir à un accord sur le désarmement.

Mesures précises

"Nous avons formulé plusieurs propositions qui intéresseront peut-être la Chambre. Nous avons émis l'idée que la réunion au sommet devrait donner des directives au Comité des dix, et qu'on devrait commencer, au sujet du désarmement, à étudier des mesures précises au lieu de poursuivre les entretiens sur les questions d'ordre général. Cela veut dire que ces directives viendraient du président Eisenhower, du premier ministre Macmillan, du président de Gaulle et du premier ministre Khrouchtchev. Nous avons pensé qu'une déclaration ou recommandation conjointe, — peu importe comment on l'appelle, — devrait être présentée aux négociateurs du désarmement.

"Nous avons aussi exprimé l'avis qu'on pourrait chercher à s'entendre sur une proposition globale, c'est-à-dire prendre une mesure de désarmement qui intéresse l'Ouest et une autre d'égale importance qui intéresse l'Est et essayer de trouver une solution d'ensemble pour ces deux aspects du désarmement. Par exemple, l'Ouest pourrait offrir de négocier une limitation contrôlée des effectifs militaires et d'autres éléments connexes des armements conventionnels si le camp soviétique voulait consentir à une négociation sur les mesures de désarmement nucléaire prévues aux phases un et deux du plan occidental.

"Nous estimons que c'est une façon pratique d'amorcer une action et si plusieurs ententes globales de cette nature pouvaient être conclues, nous arriverions bientôt à un accord valable sur le désarmement.

Rencontres officielles

"Nous avons aussi recommandé qu'à la prochaine réunion du Comité du désarmement, on arrange des rencontres officielles des participants. Jusqu'ici, il y a eu des rencontres officielles. Des comptes rendus sont établis et le recueil en est publié après quelques semaines, ce qui veut dire, comme le comprendront,

j'en suis sûr, tous les parlementaires, qu'une bonne partie des discours est prononcée à cette fin justement. Il serait vraiment très utile que les négociateurs puissent parfois se réunir en une conférence confidentielle, pour essayer vraiment de trouver quelque moyen de solution. Nous ne prétendons pas exclure les réunions officielles, mais nous croyons qu'un heureux mélange de l'officiel et de l'officieux aurait de très bons résultats. Nous espérons que la réunion au sommet fera des recommandations en ce sens au Comité des dix.

"Les autres ministres des Affaires étrangères des pays de l'Ouest ont très bien accueilli nos propositions, de même que le Conseil de l'OTAN."

La conférence au sommet n'ayant pas eu lieu, le Comité des dix puissances n'a pas reçu l'ordre qu'espérait le Gouvernement canadien. Les négociateurs des deux côtés, qui ont repris leurs travaux le 7 juin, tâchent désormais, en dépit de la tournure décourageante qu'ont pris récemment les événements internationaux, de déterminer si l'on peut encore avancer dans la voie du désarmement. Le 2 juin, le Gouvernement soviétique a publié une nouvelle série de propositions, celles, de toute évidence, qu'il avait eu l'intention de présenter à la conférence au sommet. Les pays occidentaux ont promis d'étudier avec soin ces propositions au Comité des dix puissances et cet examen est en cours. A la Chambre des communes, le 15 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a expliqué le point de vue canadien sur l'état actuel des négociations relatives au désarmement. Il l'a fait dans les termes suivants:

Intérêt mondial

"De l'avis du Canada, il importe que les dix nations représentées au Comité ne perdent aucune occasion d'explorer, au cours de ces négociations, tous les moyens possibles de réaliser des progrès en ce qui concerne le désarmement. La délégation du Canada ne perd jamais de vue, et elle tente de bien le faire comprendre à tout le Comité, que les membres du Comité seront considérés comme responsables par les autres pays du monde, s'ils négligent quelque occasion de réaliser des progrès dans la voie du désarmement.

Examen réfléchi

"C'est dans cet esprit que le premier ministre a répondu à la lettre de M. Khrouchtchev qui lui transmettait les dernières propositions soviétiques. Le Gouvernement du Canada souhaite voir ces propositions examinées avec patience et minutie au Comité des dix puissances, et considérées comme le début d'une phase de négociations détaillées, pratiques et ininterrompues. Nous avons jugé qu'il ne devrait pas y avoir de réaction hâtive ni irréfléchie aux nouvelles propositions soviétiques, mais qu'il fallait les soumettre, au Comité, à l'examen le plus méticuleux et constructif que permettraient les circonstances. Le général Burns a reçu des instructions en conséquence, et je suis heureux de dire que les autres représentants des cinq pays de l'Ouest au Comité partagent entièrement ce point de vue. C'est avec une satisfaction toute particulière que je fais rapport de cette opinion unanime des représentants occidentaux. En effet, la Chambre n'est pas sans savoir que les membres du groupe occidental ont eu jusqu'ici, de temps à

autre, des divergences d'opinion. La délégation du Canada a reçu, pour sa part, à plusieurs reprises, instruction d'examiner des opinions opposées à celles qu'ont exprimées les autres membres des cinq nations de l'Ouest, chaque fois que la chose semblait nécessaire. Nous n'hésiterions pas à autoriser la délégation du Canada à suivre, une fois de plus, pareille ligne de conduite indépendante, si les circonstances l'imposaient. Mais pour le moment, le besoin n'existe pas. M. Moch a souligné avec raison la solidarité qui se manifeste dans la déclaration des cinq puissances de l'Ouest . . . Les cinq pays de l'Ouest ont présenté leurs propositions il y a quelque temps déjà et se sont déclarés disposés à engager des négociations poussées. Les pays de l'Est appuient maintenant les propositions présentés le 2 juin par l'Union soviétique et ont fait savoir qu'elles peuvent servir de base aux négociations. Les pays de l'Est fournissent maintenant plus d'explications au sujet de ces dernières propositions, en partie parce que les membres occidentaux du Comité ont demandé des éclaircissements. Lors de cette mise au point, le 9 juin, le général Burns, pour montrer que les nouvelles propositions soviétiques représentent un progrès sur les propositions soviétiques antérieures, a donné comme exemples: l'interdiction d'utiliser dans l'espace extra-atmosphérique des armes de destruction massive, le contrôle du lancement d'engins à des fins pacifiques, la mise en œuvre d'une étude conjointe sur l'arrêt de la production d'armes nucléaires et la destruction des stocks d'armes, et l'adoption de mesures en vue d'établir un régime de préservation de la paix en conformité de la Charte des Nations Unies. En faisant cette déclaration, le général Burns a souligné que la délégation canadienne veut envisager les nouvelles propositions soviétiques de la façon la plus constructive. J'ai choisi les exemples que j'ai donnés parce qu'ils sont au nombre des mesures auxquelles le Gouvernement du Canada attache une importance particulière.

Concessions équilibrées

"A mon avis, il est temps de commencer à négocier sur les concessions équilibrées, peut-être par l'examen des aspects équivalents des nouvelles propositions soviétiques et occidentales. C'est de ce genre d'étude d'ensemble que j'ai parlé plus tôt à la Chambre lorsque j'ai fait rapport de la réunion des ministres de l'OTAN à Istanbul. Cependant, je tiens à signaler que quand je dis "d'ensemble", je n'entends pas qu'une ou l'autre des parties doive s'en tenir irrévocablement à toutes ses propositions actuelles et dise qu'elles sont à prendre ou à laisser. Les groupes de sujets à étudier auxquels je songe, comme j'ai tenté de l'expliquer, seraient plus restreints et renfermeraient des dispositions d'importance équivalente pour les deux parties. L'objectif demeurerait le même, c'est-à-dire le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, mais cela ce serait par étapes au cours desquelles les concessions seraient équilibrées de telle façon qu'aucune des parties ne jouirait temporairement d'une supériorité militaire.

"C'était la première fois, au cours de ces négociations, que la délégation soviétique admettait le besoin d'organiser un genre quelconque de rouages internationaux pour maintenir la paix dans le monde désarmé. Les propositions

sont aussi considérablement plus détaillées et par conséquent moins obscures que celles que M. Khrouchtchev a faites à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1959. Elles prévoient aussi la mise en œuvre d'une méthode d'étude avant l'adoption même des mesures de désarmement. Cela est important car aucun gouvernement responsable n'acceptera quelque proposition de désarmement, et encore moins un ensemble de mesures de désarmement avant de s'être bien entendu avec les autres gouvernements intéressés sur la portée exacte de l'accord. Par conséquent, je crois qu'il faudrait songer maintenant à la possibilité de négocier au sujet de parties des deux plans, sinon sur les plans en entier. Au cours des quelques prochains jours, à Genève, le général Burns formulera des propositions sur la façon dont on pourrait adopter cette méthode nécessaire au moyen d'études conjointes."

L'Année mondiale du réfugié

C'EST UN groupe de citoyens du Royaume-Uni qui persuada le Gouvernement britannique de soumettre l'idée d'une Année mondiale du réfugié aux Nations Unies. Projet devenu réalité, l'Année mondiale s'est ouverte le 28 juin 1959 et s'est terminée le 30 juin 1960. Le 5 décembre 1958 la plupart des représentants à l'Assemblée générale des Nations Unies (dont les délégués du Canada) approuvèrent l'idée initiale. L'Année mondiale du réfugié a été établie dans deux buts essentiels:

1. Intéresser le monde au problème des réfugiés et favoriser un supplément d'aide financière de la part des gouvernements, des organismes bénévoles et du grand public.

2. Multiplier les occasions de résoudre le problème des réfugiés de façon permanente, par des rapatriements volontaires, des adaptations ou des intégrations; ces solutions s'inspireraient de principes humanitaires et reposeraient sur le libre consentement des réfugiés eux-mêmes.

A quelques semaines de la clôture de l'Année mondiale, il semblait évident que le programme ainsi tracé donnerait des résultats très satisfaisants, grâce à la collaboration de 76 pays et de 12 territoires.

Étapes du programme international

Le haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés avait un budget ordinaire de 4.7 millions pour 1959 et de 12 millions pour 1960. On a proposé 6 millions pour 1961. Les fonds supplémentaires mis à la disposition du haut-commissaire provenaient du relèvement des quotes-parts durant l'Année mondiale du réfugié. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine espère recevoir durant l'Année du réfugié des versements spéciaux dont le montant pourrait être d'environ 4 millions de dollars.

D'autre part, en avril 1960, les gouvernements intéressés annoncèrent que leurs contributions spéciales pour l'Année mondiale du réfugié représenteraient un montant de 11.5 millions. Les divers comités nationaux formés à l'occasion de l'Année mondiale s'étaient assignés comme but un montant total de 45 millions; 16 millions avaient déjà été recueillis. De fait, plus de 27 millions avaient été souscrits en avril. Cependant tous les fonds spéciaux ne seront pas mis à la disposition des institutions spécialisées de l'ONU s'occupant des réfugiés, étant donné que des sommes considérables sont destinées à aider des groupements de réfugiés qui ne relèvent pas directement du haut-commissaire pour les réfugiés ni de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. L'importance des ressources financières affectées aux programmes d'aide aux réfugiés aura des répercussions d'ensemble sur le problème en cause.

Deux mois avant la clôture de l'Année mondiale, le haut-commissaire a signalé que grâce au succès des programmes, on entrevoyait déjà le règlement

définitif de bon nombre de problèmes en suspens. A la fin de 1959, plus de 70,000 réfugiés avaient profité des programmes réguliers exécutés par le haut-commissariat depuis 1955. En outre il y avait les programmes d'urgence, comme ceux qui étaient mis en œuvre pour les réfugiés d'Algérie en Tunisie et au Maroc. Le haut-commissaire a déclaré qu'un nombre important de réfugiés étaient sortis des camps; au début de 1959 les camps européens contenaient près de 30,000 réfugiés, tandis qu'au début de 1960 il n'y en avait plus que 21,600. On s'attend que les départs se poursuivent à la même cadence. On prévoit d'ores et déjà la fermeture des camps d'Italie et de Grèce. A la fin de 1960 on espère que l'Autriche aura fermé les siens. Dans le courant de 1961, le haut-commissaire tâchera de faire évacuer tous les camps relevant de son autorité en Allemagne; toutefois certains de ces camps ne seront peut-être fermés que plus tard. A l'heure actuelle, la surveillance du haut-commissaire s'exerce sur plus de 100 camps situés en Grèce, en Italie, en Autriche et en Allemagne.

Réfugiés en dehors des camps

Il y a près de 90,000 réfugiés en Europe, qui ne vivent pas dans les camps et relèvent quand même du haut-commissaire. A l'intérieur comme en dehors des camps, bon nombre de réfugiés souffrent de handicaps divers. Parmi les réfugiés en dehors des camps, il y en a, croit-on, environ 30,000 affligés d'infirmités physiques ou de désavantages sociaux et qui auront besoin d'une aide spéciale pour se réadapter. Beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions déplorables, à peine meilleures que celles des camps. Une fois la plupart des camps européens fermés, à la fin de 1960, le haut-commissaire espère pouvoir s'occuper surtout des réfugiés victimes de handicaps et vivant en Europe mêlés à la population. Il semble probable qu'une fois le problème en voie de règlement en Europe, le haut-commissaire sera en mesure d'en poursuivre la solution ailleurs dans le monde.

Le haut-commissaire a signalé les progrès encourageants du programme d'urgence entrepris avec la collaboration de la Ligue de la Croix-Rouge et des Sociétés du Croissant Rouge; ce programme vise à aider les réfugiés d'Algérie en Tunisie et au Maroc, qui sont plus de 200,000, pour la plupart femmes, enfants et vieillards. Étant donné que beaucoup d'entre eux espèrent retrouver un jour leurs foyers, le programme d'assistance leur offre abri et subsistance, sans toutefois les aider à s'établir en permanence dans leur nouveau milieu. Grâce à un relèvement des quotes-parts pour le programme d'assistance, le haut-commissaire a constaté que la situation, sérieuse pendant l'été et l'automne de 1959, s'est beaucoup améliorée. En attendant de résoudre immédiatement les problèmes en suspens, le haut-commissaire, la Ligue de la Croix-Rouge et les Sociétés du Croissant Rouge travaillent de concert à l'amélioration des conditions d'existence des réfugiés.

L'Assemblée générale de l'ONU a confié en Asie, au haut-commissaire, une certaine autorité en ce qui concerne deux groupes de réfugiés. Il y a près de 8,000 réfugiés d'origine européenne en Chine; en collaboration avec le Comité inter-



Peu avant le départ pour le Canada, une famille de réfugiés d'Europe orientale rencontre, à notre ambassade à Bonn, M. Escott Reid, ambassadeur du Canada dans la République fédérale d'Allemagne. Cette famille de réfugiés est l'une des cent, comptant chacune un tuberculeux, qui ont été amenées au Canada durant l'Année mondiale du réfugié.

gouvernemental pour les migrations européennes le haut-commissaire tâche de les établir ailleurs. En outre, plus d'un million de réfugiés enfuis de Chine ont envahi la minuscule colonie britannique de Hong-Kong.

Réfugiés chinois

Les organisateurs de l'Année mondiale avaient placé en tête de liste le problème des réfugiés d'origine européenne en Chine; on espérait qu'il serait résolu rapidement, peut-être même au début de 1961. Malheureusement les progrès ont été moins rapides qu'on ne l'avait prévu. Cela est dû en partie, croit-on, au fait que nombre de ces réfugiés ont dû subir un traitement médical à Hong-Kong, avant de s'embarquer à destination de leurs nouvelles demeures. Toutefois, grâce aux sommes supplémentaires recueillies au cours de l'Année mondiale, il sera possible peut-être de hâter l'établissement des personnes encore à Hong-Kong. Le haut-commissaire pourrait ensuite se consacrer au problème des réfugiés chinois dans la colonie britannique.

Ce problème est extrêmement ardu. Le Gouvernement de Hong-Kong consacre 250 millions de dollars à l'aménagement d'abris provisoires qui ont déjà servi à plus de 300,000 personnes. Mais il reste bien des choses à faire; les contributions spéciales pour l'Année mondiale destinées aux réfugiés chinois permettront au gouvernement de la colonie de mener à bien certains projets, de concert

avec le haut-commissariat. Ainsi l'Année mondiale a permis à l'univers de se rendre compte du sort lamentable des réfugiés chinois à Hong-Kong; le haut-commissaire a désormais l'autorité voulue pour organiser un fonds de prêts automatiquement renouvelable; néanmoins on ne peut espérer une solution rapide et définitive de ce grave problème.

La question des réfugiés de Palestine n'est pas moins épineuse. Il est peu probable qu'on puisse la résoudre avant d'en arriver à une entente politique d'ensemble. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine doit entre-temps fournir nourriture, abri et vêtements à environ 1 million d'Arabes déplacés. L'argent recueilli par l'Office au cours de l'Année mondiale servira à des programmes de formation professionnelle et autres, y compris des projets d'établissement dans divers pays, qui permettront au plus grand nombre possible de personnes déplacées de trouver une résidence permanente. D'un autre côté, le programme de solution sera alimenté par le fonds budgétaire de l'Office, non par les contributions à l'Année mondiale.

Ce n'est qu'après la clôture de l'Année mondiale qu'on pourra se procurer les rapports définitifs sur les programmes d'aide de chaque pays participant; mais les rapports préliminaires indiquent que plusieurs pays ont recueilli des fonds considérables de sources privées. Ainsi en Suède 3 millions de dollars ont été fournis par des donateurs privés et la Norvège a recueilli de même \$1,800,000. Le Royaume-Uni a obtenu près de 8 millions de dollars en s'adressant à des organismes et à des particuliers, et l'on espère que ce montant dépassera 11 millions avant la fin de l'Année mondiale du réfugié.

L'un des succès les plus marquants de l'Année mondiale a été l'établissement de réfugiés handicapés dans de nouveaux pays. Le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada, les pays scandinaves entre autres ont adopté des mesures permettant l'entrée sur leur sol de réfugiés souffrant de maladies ou d'infirmités diverses.

A titre de contribution, la Yougoslavie et la Grèce ont ratifié la Convention de l'ONU sur le statut des réfugiés; dix-sept autres pays étudient actuellement la possibilité de la signer à leur tour. La Convention énumère les droits civils dont devraient jouir les réfugiés dans leurs nouveaux pays d'adoption.

Programme canadien

Dès le début, le Canada a appuyé concrètement le programme de l'Année mondiale du réfugié. Le 24 septembre 1959, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait au cours du débat de l'Assemblée générale qu'à titre de contribution spéciale, le Canada accueillerait un certain nombre de réfugiés tuberculeux et leurs familles; le Gouvernement canadien assumerait les frais de transport, de traitement hospitalier et de subsistance. A une conférence de presse faisant suite au débat, M. Green affirma qu'il s'agissait d'au moins 100 familles, choisies dans les camps européens de réfugiés, de concert avec le haut-commissaire. Le gouvernement mit ultérieurement au point les modalités d'admission et de traitement; certains gouvernements provinciaux ont consenti à payer

la totalité ou une partie des frais d'hospitalisation. Le gouvernement fédéral se charge de toutes les autres dépenses, et, le cas échéant, du soutien des personnes à charge, jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de subvenir à leurs propres besoins.

Les 100 familles choisies en Europe arrivèrent au Canada quelques mois après la déclaration du ministre; à cette occasion un adjoint du haut-commissaire affirma que jamais encore il n'avait vu tant de célérité dans la mise en œuvre d'un projet de ce genre. Le haut-commissaire a loué l'initiative canadienne, "unique dans les annales d'après-guerre en ce qui concerne les réfugiés". En effet le Canada a été le premier pays occidental non européen à accepter des réfugiés tuberculeux qui se trouvaient dans les camps d'Europe et à assumer les frais de leur réadaptation.

Le gouvernement fédéral a affecté \$600,000 de crédits pour 1960 aux réfugiés tuberculeux. Ce montant s'ajoute à la contribution annuelle de notre pays aux institutions des Nations Unies s'occupant des réfugiés. En 1959 le Canada a consacré à ce chapitre \$290,000, s'inscrivant ainsi deuxième sur la liste des pays contribuant au programme du haut-commissaire; en outre le Canada



La petite réfugiée yougoslave Grozdana Govic sur la passerelle de l'avion qui l'a amenée avec sa famille à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Auprès d'elle, sa mère. Les Govic ont pu quitter le camp de Latina, en Italie, où Grozdana naquit il y a quatre ans, grâce au programme du Canada pour l'Année mondiale du réfugié. Le Canada accueille cent familles "déplacées" dont l'un des membres est atteint de tuberculose. Dans la famille de Grozdana, c'est le père, Pavel Govic, ancien pêcheur, qui est tuberculeux.

a versé 2 millions en argent comptant et en farine de blé à l'Office de secours et de travaux, venant en troisième place des pays contribuant au programme ordinaire de cet organisme. Le Canada s'est engagé à verser au haut-commissaire et à l'Office des contributions égales à celles de 1959.

Déclaration de M. Green

Constatant le succès du programme d'admission des tuberculeux, M. Green a déclaré aux Communes, le 2 mars 1960:

"Je suis heureux de signaler que les 100 familles déjà admises se sont révélées remarquablement aptes à s'intégrer rapidement dans la société canadienne. Quelques-uns des tuberculeux ont déjà quitté l'hôpital et, grâce aux procédés modernes de traitement qui existent au Canada, il semble que la plupart des autres malades pourront, eux aussi, quitter l'hôpital d'ici deux mois. Bien peu des réfugiés atteints de cette maladie auront besoin de longs traitements. Il semble également que, d'ici deux ou trois mois, toutes les familles de réfugiés, sauf quelques-unes, pourront subvenir à peu près complètement à leurs besoins.

"Je tiens à souligner que le choix des 100 familles qui ont été admises a été laissé entièrement à la discrétion du haut-commissaire des réfugiés. Le gouvernement était prêt à accepter les personnes les plus gravement malades si le haut-commissaire avait jugé souhaitable de les faire venir d'Europe.

"L'admission de réfugiés tuberculeux a posé bien des problèmes nouveaux aux autorités canadiennes. On a donc restreint, dès le début, le nombre de familles qui seraient admises au Canada, afin de pouvoir juger ces problèmes. Comme on a mis au point une formule pratique en vue de réadapter ces familles, et que la période de traitements et d'intégration s'est révélée moins longue qu'on ne l'avait estimé tout d'abord, le gouvernement a décidé d'autoriser l'admission d'un plus grand nombre de familles.

"Les tuberculeux qui sont actuellement dans les camps de réfugiés, en Europe, songent à émigrer en divers pays, et le nombre de ceux qui désirent venir s'établir au Canada n'est pas illimité. Notre représentant à Genève se tient en rapports avec le haut-commissaire pour les réfugiés à l'heure actuelle, en vue d'obtenir un plus grand nombre d'immigrés, ce qui donnerait au programme initial une plus grande portée.

"Les déclarations qu'ont formulées les représentants de plusieurs provinces nous donnent à entendre que ces provinces sont disposées à aider le gouvernement fédéral à accueillir d'autres réfugiés tuberculeux, en plus des 100 familles qui ont déjà été admises."

Le 7 avril, M. Green a présenté à la Chambre des communes un rapport provisoire sur l'extension du programme:

"Les honorables députés se souviendront qu'au début de mars, j'ai annoncé que le gouvernement était disposé à prolonger le programme d'admission de réfugiés tuberculeux et de leurs familles au Canada, si l'on pouvait en arriver à une entente satisfaisante avec les gouvernements provinciaux qui dirigent les sanatoriums. Il serait peut-être opportun que je dise dès maintenant que les

réponses reçues de certains gouvernements provinciaux ont été encourageantes, de sorte que nous avons commencé le tri et les formalités préliminaires en vue d'admettre d'autres tuberculeux qui se trouvent dans les camps de réfugiés. Avant que ces formalités soient terminées, il est impossible, comme je l'ai dit hier, d'annoncer le nombre exact des réfugiés tuberculeux et des personnes à leur charge qui seront admis définitivement au Canada en vue de leur réadaptation."

La générosité des provinces ne s'est pas démentie quand il s'est agi de participer au programme élargi d'assistance aux réfugiés. Elles se sont chargées du soin de nouveaux tuberculeux dans les sanatoriums provinciaux; ainsi le Canada a-t-il pu accueillir un contingent supplémentaire de réfugiés tuberculeux avec leurs familles. Les normes d'admission ayant été assouplies, on prévoit que le Canada pourra accueillir bon nombre de tuberculeux célibataires et certaines familles dont plus d'un membre est atteint de tuberculose.

Le Canada a contribué de diverses autres façons au succès de l'Année mondiale du réfugié. Vers la fin de 1959, le gouvernement a accru les catégories de personnes et les types de groupes pouvant se porter caution pour les réfugiés émigrant au Canada. Le 17 mars 1960, le premier ministre a annoncé à la Chambre des communes que cet accord spécial serait prorogé au delà de l'Année mondiale du réfugié, afin que les particuliers ou les organisations bénévoles puissent accorder leur parrainage au plus grand nombre possible de réfugiés handicapés qui veulent recommencer leur vie au Canada. En outre le Canada tâche d'offrir de nouvelles chances aux réfugiés qui sont admissibles conformément aux règlements ordinaires d'immigration; chaque année, le Canada accueille plusieurs milliers de personnes à ce titre.

Timbres-poste spéciaux

Le Canada se range parmi les pays qui ont émis des timbres-poste spéciaux pour l'Année mondiale du réfugié ou qui oblitérent les timbres avec des tampons spéciaux à l'occasion de cette Année mondiale. Ce cachet d'oblitération spécial sera employé au Canada à l'occasion de la semaine nationale de l'austérité, qui a marqué le début d'une grande campagne visant à recueillir des fonds. Le 7 avril dernier aux Communes, M. Green a déclaré à ce sujet:

"Au Canada, un programme remarquable a été tracé par les associations privées particulièrement intéressées. Pour autant que je sache, aucun autre pays ne songe à faire quelque chose de semblable. Les maires et présidents de conseil des municipalités de tout le Canada décréteront que la dernière semaine d'avril sera la semaine nationale de l'austérité. Cette semaine-là, les Canadiens seront invités à se priver de certains luxes ou plaisirs pour lesquels ils dépenseraient normalement de l'argent et à faire parvenir les sommes ainsi épargnées au comité local de l'Année mondiale du réfugié. Durant cette semaine-là on aura recours à la vente d'insignes et à d'autres moyens afin de recueillir des fonds pour l'Année mondiale du réfugié.

"Le gouvernement a voulu s'associer à l'intérêt que suscite la semaine nationale de l'austérité en autorisant les bureaux de poste de tout le Canada à se

servir en mai et en juin d'un timbre d'oblitération spécial pour l'Année mondiale du réfugié. On espère que ce cachet d'oblitération spécial, portant les mots *Année mondiale du réfugié*,—*Souvenez-vous et donnez*, encouragera les Canadiens, au cours des derniers mois de l'Année mondiale du réfugié, à verser leur cotisation au comité local de l'Année mondiale du réfugié."

Campagne au Canada

La campagne privée visant à recueillir des fonds a été menée en liaison avec le Comité canadien pour l'Année mondiale du réfugié, et placée sous le patronage de plus de 40 associations bénévoles ou religieuses du Canada. Grâce à la collaboration du représentant spécial du haut-commissaire pour les réfugiés et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, le Comité a pu susciter chez les Canadiens un désir sincère de contribuer au bien-être des réfugiés. On a vu se constituer quelque 35 comités régionaux, qui fonctionnent en étroite liaison avec le Comité national et recueillent les contributions dans leurs secteurs respectifs. Ces comités régionaux espèrent recueillir plus de \$1,500,000.

Toutes ces sommes seront remises au Comité national et serviront à financer les programmes du haut-commissariat pour les réfugiés et de l'Office de secours et de travaux. Treize camps européens de réfugiés ont été adoptés au Canada par divers comités régionaux, qui utiliseront une partie des fonds "garantis" pour vider ces camps de leurs pensionnaires. Le Comité national canadien espère pouvoir puiser dans sa caisse pour aménager et entretenir un centre de formation professionnelle destiné aux jeunes Arabes qui sont réfugiés en Syrie. En outre, une partie des fonds recueillis aideront les réfugiés chinois à Hong-Kong.

Vers la mi-mai, la plupart des comités régionaux étaient engagés à fond dans leur campagne. Le personnel du Comité national espérait que nombre de Canadiens auraient à cœur de faire un geste généreux avant le 30 juin, date de clôture de l'Année mondiale. Ce n'est qu'après cette date qu'on connaîtra les chiffres exacts des contributions privées, mais il est déjà évident que le sort des réfugiés du monde entier a su émouvoir le public et encourager le gouvernement dans leurs programmes d'aide et de secours.

Visite de M. Green en Amérique du Sud

LE 20 MAI, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, accompagné de M^{me} Green et de quelques hauts fonctionnaires, a pris à Ottawa l'avion pour Buenos-Aires, où il devait diriger la Mission spéciale du Canada aux fêtes du 150^e anniversaire de la Révolution argentine. A cette occasion il a transmis personnellement au Gouvernement et au peuple argentins les vœux du gouvernement et du peuple canadiens. Il a profité de son séjour en Amérique du Sud pour faire, avant de rentrer au Canada, de courtes visites dans les capitales du Chili et du Pérou.

Malheureusement il n'a pu se rendre au Brésil, malgré l'invitation chaleureuse du ministre brésilien des Affaires étrangères, M. Horatio Lafer. Toutefois, au cours du voyage vers l'Argentine, l'avion a fait à Brasilia une escale imprévue, qui a permis une visite rapide de la nouvelle et extraordinaire capitale. L'avion a fait le plein dans l'ex-capitale, Rio-de-Janeiro, où M. et M^{me} Green ont été accueillis par le secrétaire général aux Affaires étrangères, M. Alencar, par l'ambassadeur du Brésil à Ottawa, M. Edmundo Machado (en congé) et par l'ambassadeur du Canada au Brésil, M. Jean Chapdelaine.

Le ministre et ses compagnons de voyage ont séjourné à Buenos-Aires du 22 au 26 mai. M. Green a participé au nom du Canada aux diverses cérémonies organisées par le Gouvernement argentin: inauguration des fêtes au vieux Cabildo, centre de la domination espagnole en Argentine, Te Deum à la Cathédrale et immense défilé militaire avec des contingents de plusieurs autres pays d'Amérique latine, etc. L'ambassadeur du Canada, M. R. P. Bower, assistait à ces manifestations.

Entretien avec le président

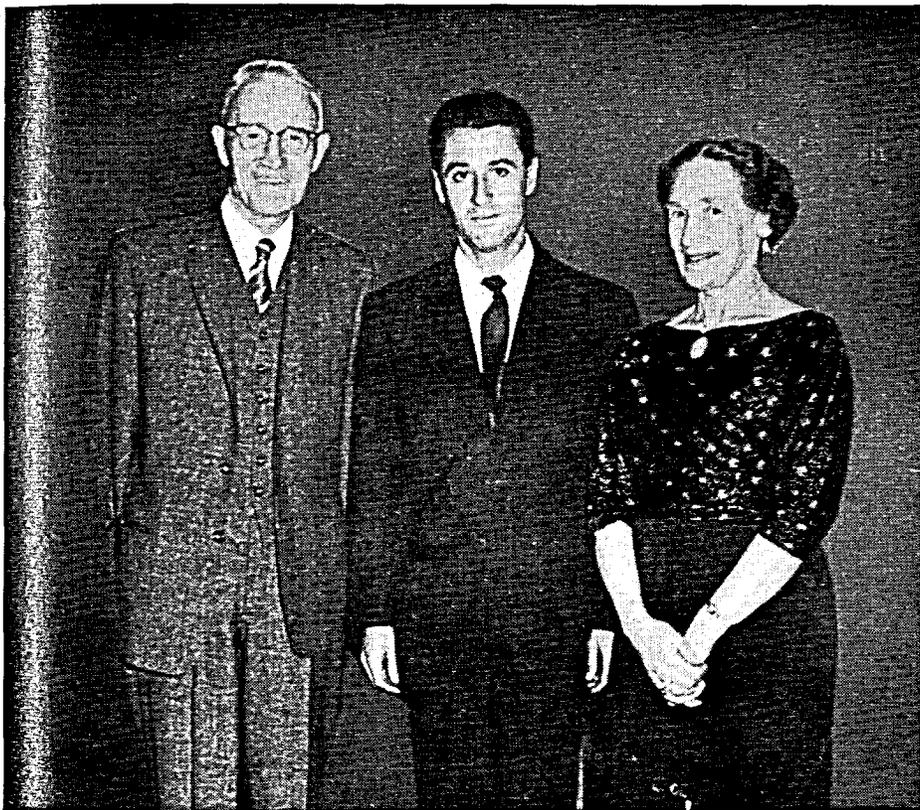
Le lundi 23 mai, le Ministre a rendu visite au président Frondizi, sur son invitation. Après qu'ils eurent passé en revue les questions d'intérêt commun, M. Green a déclaré au président qu'il rendrait un grand honneur au Canada en lui faisant une visite officielle prochainement; le président a répondu qu'il aimerait bien venir au Canada. Cette invitation a reçu depuis une confirmation officielle.

M. Green a eu l'occasion de longs échanges de vues avec nombre de ministres des Affaires étrangères alors présents, notamment avec M. Taboada (Argentine) et avec M. Horatio Lafer (Brésil).

Le Ministre a aussi visité une école secondaire "du Canada", où grâce au concours de notre ambassade les enfants se font un point d'honneur d'approfondir leurs connaissances sur notre pays.

Désastre au Chili

Le groupe canadien est arrivé à Santiago à l'époque des séismes désastreux qui ont entraîné la mort de plus de 1,500 personnes dans le sud du pays et privé de



M. Howard Green, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, et M^{me} Green, à la réception offerte par l'ambassade du Canada à Lima, au Pérou. Ils sont photographiés en compagnie de M. Roberto Mulanovich, boursier en architecture du Conseil des Arts du Canada, qui a suivi des cours de spécialisation à l'Université McGill de Montréal.

leur foyer pour l'hiver des milliers et des milliers de Chiliens. On a annulé, bien entendu, toutes les cérémonies officielles qui devaient marquer le passage de M. Green. Dès son arrivée, le Ministre s'est rendu auprès des ministres chiliens de l'Intérieur et des Affaires étrangères, en compagnie de M. Paul Tremblay, ambassadeur du Canada, afin d'obtenir une description des dommages aussi complète que possible. C'est sur la foi de ces renseignements officiels que M. Green a pu formuler au Gouvernement canadien ses recommandations d'assistance.

A Lima, siège des vice-rois, le Ministre s'est entretenu de questions d'intérêt commun avec le président du Pérou, M. Manuel Prado, et avec le ministre des Affaires étrangères par intérim, M. Luis Alvarado Garrido. M. Green a également eu deux entretiens avec le premier ministre, M. Pedro Beltran. Dans la soirée du 28 mai, il a reçu la colonie canadienne chez l'ambassadeur du Canada et M^{me} A. J. Pick.

Les visites à Buenos-Aires, à Santiago et à Lima avaient pour objet, entre autres, des entretiens avec les représentants diplomatiques et les délégués commer-

ciaux du Canada dans ces villes et les capitales voisines, sur les intérêts du Canada en Amérique latine et sur la politique de notre pays à l'endroit d'une région du monde de plus en plus importante.

Au retour, le Ministre a passé quelques instants à Mexico. Il a été accueilli à l'aéroport par le ministre des Affaires étrangères, M. Manuel Tello, qui avait accompagné le président López Mateos au Canada en octobre dernier. Les deux ministres ont parlé de questions d'intérêt commun.

Compte rendu à la Chambre

Aussitôt rentré au Canada, soit le 30 mai, M. Green a rendu compte de son voyage à la Chambre des communes:

"Dans tous ces pays, nos ambassadeurs canadiens et leurs subalternes font vraiment un magnifique travail pour le Canada. Dans nos relations avec les autres pays, ils sont en première ligne, et j'ai constaté qu'ils font tous un excellent travail.

"Tous ces pays s'intéressent beaucoup au Canada. Ils se montrent très amicaux. Ils ont, sur les affaires mondiales, à peu près les mêmes vues que nous. Ils attachent beaucoup de prix à leur indépendance. Ils sont tout adeptes convaincus des Nations Unies; le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Pérou et le Mexique. Un d'entre eux, je pense, a même eu deux présidents des Nations Unies. Le Canada a toujours bénéficié de la collaboration de ces pays aux Nations Unies, mais c'est pour eux une profonde énigme que les Canadiens ne semblent pas se rendre compte que le Canada est un membre très important de la famille de l'hémisphère occidental. Partout où je suis allé, j'ai constaté cette attitude: on a un peu l'impression que les Canadiens ne veulent pas avoir trop à faire avec ces nations d'Amérique latine.

"Je dois dire à la Chambre que chacun de ces pays ferait, pour le Canada, un ami très fidèle. Tous jouent un rôle très important dans les affaires mondiales, et leur stature ne cesse de grandir. Je pense qu'avant bien des années, la population qui vit au sud du Rio Grande sera plus nombreuse que celle qui vit au nord. L'Amérique latine commence à bouger. Comme je l'ai dit, ces nations ressemblent beaucoup à la nôtre, et je pense qu'elles sont d'une extrême importance pour le Canada.

Pour l'instant, je ne saurais en dire plus long sur la politique du Canada. Je puis dire, cependant, que le gouvernement a visé jusqu'ici et vise encore à améliorer les bonnes relations qui existent entre le Canada et les nations d'Amérique latine. Par exemple, je projette de créer, au ministère des Affaires extérieures, une division de l'Amérique latine. A l'heure actuelle, nous n'avons qu'une subdivision pour s'occuper des affaires d'Amérique latine, et je trouve que ces affaires sont beaucoup trop importantes pour être traitées de cette façon. Nous ne perdons pas de vue la nécessité d'une collaboration plus étroite avec nos voisins de l'hémisphère occidental, et nous prendrons des mesures en ce sens."

Le Groupe interparlementaire Canada - États-Unis

LA troisième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis¹ s'est tenue à Washington le 20 avril 1960; 24 parlementaires canadiens y ont rencontré le même nombre de représentants du Congrès américain, pour étudier de concert les questions d'intérêt commun.

Conformément à la procédure établie lors de la première réunion, en janvier 1959, les représentants se sont réunis en session exécutive, sous la présidence conjointe de M. George D. Aiken et de M^{me} Edna F. Kelly, du Congrès américain, et de MM. Mark Drouin et R. Michener, du Parlement canadien. Les coprésidents ont répondu aux questions des journalistes après la publication du communiqué dont on trouvera le texte ci-après.

Au cours de la séance plénière d'ouverture, le secrétaire d'État des États-Unis, M. Christian Herter, a rendu hommage au Groupe interparlementaire qui contribue à fortifier les liens entre les États-Unis et le Canada.

Suivant la coutume, la séance plénière a été suivie d'une discussion des problèmes auxquels font face les organes législatifs des deux pays. Ces problèmes, répartis entre trois comités, touchaient à la défense et au désarmement, au commerce et à l'économie et aux questions de frontières. Tous les débats ont eu lieu dans une atmosphère de franchise et de camaraderie. On espère que ces contacts personnels et ces échanges de vue à huis clos seront extrêmement fructueux. Le Canada et les États-Unis ont des intérêts communs sur des points fort nombreux et délibèrent ensemble à des niveaux divers; en outre leurs institutions gouvernementales sont fondamentalement différentes en ce qui a trait à la répartition des pouvoirs; aussi des rencontres régulières entre les législateurs des deux pays ne peuvent-elles qu'être utiles, car elles favorisent la coordination des décisions législatives.

Les parlementaires canadiens ont invité leurs homologues du Congrès américain à visiter le Canada en août 1960. Le Groupe interparlementaire aura donc l'occasion de se réunir de nouveau à cette date, et il se propose de se rendre dans divers centres industriels et miniers de l'est du Canada.

Communiqué conjoint

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, qui comprend 24 membres du Parlement canadien et 24 membres du Congrès américain, a étudié les 21 et 22 avril des questions qui intéressent les deux pays.

Les représentants sont demeurés fidèles au principe de débats amicaux, se déroulant dans un climat de camaraderie. Ils n'ont pas formulé de recomman-

¹ On trouvera le compte rendu des réunions antérieures dans *Affaires Extérieures* d'août 1959, pp. 206 à 210.

dations pendant les séances, mais ont laissé à chaque délégation le soin de présenter rapports et propositions aux autorités nationales qu'elle représentait.

Le 21 avril au matin et le 22 dans l'après-midi le Groupe a tenu des séances plénières. L'après-midi du 21 et le matin du 22 les comités se sont réunis afin d'étudier: 1) la défense commune et le désarmement; 2) les problèmes de frontière; 3) les questions économiques d'intérêt commun.

Le Comité de la défense a analysé certains éléments du programme de défense, ainsi que l'utilisation des services de production nord-américains aux fins de défense intéressant les États-Unis et le Canada. Le Comité a discuté en outre les possibilités de désarmement et l'utilité d'une planification qui permettrait une transition naturelle de la production militaire à un programme de production civile englobant de grands travaux publics.

Les représentants pensent tous qu'un désir sincère et actif d'entente avec le bloc communiste, fondée sur la confiance mutuelle, ne doit pas amener l'Occident à renoncer à son système de défense, tant que le camp soviétique n'aura pas accepté le principe d'une inspection et d'un contrôle suffisants pour justifier les premières mesures d'un véritable désarmement.

Le Comité a constaté que la menace qui pèse sur l'Amérique du Nord revêt des modalités nouvelles, dont se ressentent les plans du NORAD. Au cours des prochaines années, les problèmes d'ordre militaire se doubleront de questions de réadaptations économiques régionales nécessitées par les armes modernes et par un remaniement de la stratégie défensive. Ces réadaptations pourront être profondes dans certaines régions.

Partage de la production de défense

Le Comité a signalé qu'au cours de l'année écoulée il y a eu collaboration beaucoup plus étroite entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le partage de la production de défense; en effet, en 1959, l'industrie canadienne a obtenu des États-Unis des contrats de défense représentant 96.3 millions de dollars; toutefois, pendant la même période, le Canada a acheté aux États-Unis du matériel de défense pour 116.6 millions. Les représentants canadiens au sein du Comité ont déclaré que les progrès accomplis sont dus en grande partie à l'intérêt que le Groupe interparlementaire a porté aux problèmes en cause lors de sa réunion de juin 1959. Tout comme leurs collègues américains, ils ont signalé que seul un effort soutenu maintiendrait entre les deux pays l'équilibre voulu quant aux achats mutuels.

Le Comité des problèmes de frontière a établi l'ordre du jour de ses débats et a formulé certaines recommandations devant être examinées en séance plénière:

1) *Entreprise d'énergie marémotrice de Passamaquoddy* — Il faut établir la rentabilité du projet de Passamaquoddy et réserver tout jugement définitif jusqu'à plus ample étude par la Commission mixte internationale. Le Comité a décidé de maintenir cette question à son ordre du jour.

2) *Voie fluviale Hudson-Champlain-Richelieu* — Étant donnée la mise en œuvre de la voie maritime du Saint-Laurent, les États-Unis et le Canada devraient

soumettre à la Commission mixte internationale le problème de la rentabilité d'une expansion de ladite voie, compte tenu de l'accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays qui pourrait en résulter.

3) *Aménagement du bassin du Columbia* — C'est avec satisfaction que les délégués canadiens ont entendu leurs collègues américains affirmer que nul projet intéressant les États-Unis ne devrait faire obstacle à un traité entre les deux pays visant au meilleur aménagement possible du bassin du Columbia, avec partage des bénéfices. Une fois adopté par les gouvernements intéressés, ce principe permettra aux divers projets envisagés d'être répartis suivant l'ordre voulu.

4) *Dérivation d'eau à Chicago* — Une fois de plus le Comité a examiné ce problème en détail. Il y a eu vive discussion mais les représentants des États-Unis et du Canada n'ont pas modifié leurs positions respectives. Les délégués canadiens ont assuré leurs collègues américains qu'ils distinguaient clairement les difficultés posées par l'élimination des déchets à Chicago.

5) *Pollution des eaux des Grands lacs* — Les représentants ont déploré unanimement la pollution accrue causée par les villes lacustres et les navires, et ont approuvé le principe d'une étude conjointe des deux gouvernements afin de trouver les moyens de remédier à cet état de choses.

6) *Problèmes du Yukon et de l'Alaska* — Les délégués canadiens ont exprimé l'inquiétude que leur cause le projet de barrage de haute chute de Rampart, dans l'Alaska; ce barrage pourrait selon eux entraver, au détriment des deux pays voisins, l'aménagement futur de la puissance hydro-électrique du Yukon. Les représentants du Canada ont signalé que leur pays aimerait avoir certaines installations sur la côte de Sitka et dans les fjords qui l'échancrent. Les délégués américains ont demandé des renseignements détaillés qui leur permettraient d'étudier le problème plus à fond lors de la prochaine réunion du Groupe.

Le Comité des problèmes économiques a approuvé, aux fins de soumission en séance plénière, l'ordre du jour suivant:

1. *Problèmes communs d'échanges commerciaux, surtout avec l'Europe occidentale* — Le Comité a reconnu que les progrès économiques outre-mer et l'évolution des rapports commerciaux entre les pays d'Europe créent pour le Canada et les États-Unis des occasions nouvelles et leur posent de graves problèmes. Les représentants constatent que cette conjoncture pouvait entraîner sur certains points une divergence d'intérêts entre le Canada et les États-Unis pour des motifs politiques, et aussi parce que dans l'économie canadienne les échanges internationaux jouent un rôle plus essentiel qu'aux États-Unis; en outre le Canada a moins de produits d'exportation que son voisin.

Le Comité a passé brièvement en revue les avantages et les inconvénients de solutions fondées sur les méthodes différentes de calculer les droits douaniers et les dégrèvements d'impôt. Il n'y a pas eu accord définitif quant aux perspectives qu'offrent les "Six" et les "Sept", mais les délégués ont convenu que les États-Unis et le Canada devraient rechercher ensemble des nouvelles ententes "nord-atlantiques" avec leurs alliés d'Europe.

2. Problèmes bilatéraux

a) *Le pétrole du Canada*—L'insuffisance de marchés pour des quantités toujours croissantes de pétrole crée des difficultés à l'industrie pétrolière du Canada, surtout dans l'Alberta. Les délégués canadiens ont proposé plusieurs solutions, dont un relèvement de la consommation intérieure; ils reconnaissent toutefois que certaines de ces solutions entraîneraient des répercussions sur la scène internationale. Le Comité a également signalé les nouveaux règlements canadiens sur les sondages pour le pétrole et le gaz naturel dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

b) *Métaux et minéraux* — Le Comité a souligné les rapports étroits et essentiels entre les réseaux de production et de commercialisation des deux pays en ce qui concerne le plomb, le zinc, l'aluminium, le cuivre, le nickel et l'uranium.

Un représentant des États-Unis a décrit la conjoncture défavorable aux États-Unis en ce qui concerne la production et l'importation du plomb et du zinc, conjoncture qui ne lui semble pas devoir changer dans un avenir rapproché.

Les délégués ont étudié en détail la situation de l'uranium et de l'aluminium. Tenant compte des étapes récemment franchies, ils se sont bornés pour l'uranium à étudier les perspectives qui d'ici quelques années pourraient désavantager les producteurs. Par contre, les délégués ont été plus optimistes en ce qui concerne l'aluminium.

Un représentant des États-Unis a signalé que les marchés d'Amérique latine acquièrent une importance croissante pour les produits du Canada et des États-Unis; il a indiqué qu'un jour ces deux pays pourraient subir la concurrence de certaines denrées d'Amérique du Sud: pétrole, gaz, minerai de fer.

c) *Blé* — Les délégués ont examiné sous tous ses aspects le problème des excédents de blé auquel doivent faire face les États-Unis et le Canada. Ils n'ont pas cependant proposé de solutions nouvelles; d'un commun accord ils ont déclaré qu'en dépit de défauts évidents, les ententes actuelles sont les meilleures possibles dans les circonstances; des deux côtés, on a exprimé le vif désir de poursuivre les consultations bilatérales qui préviendront toute atteinte aux marchés étrangers bien établis. Les représentants du Canada ont manifesté leur satisfaction quant à la bonne marche des discussions.

Au cours de la première séance plénière, M. Herter, secrétaire d'État américain, a souhaité la bienvenue aux délégués du Canada et exprimé l'espoir que les réunions seraient couronnées de succès. Pendant les séances plénières subséquentes, les représentants des deux pays ont insisté sur la nécessité d'une connaissance approfondie entre voisins et sur l'utilité qu'il y aurait pour les régimes d'enseignement du Canada et des États-Unis de prendre ce besoin en considération.

Les délégués canadiens ont invité leurs collègues américains à visiter le Canada en août 1960 et à se rendre dans les centres industriels et miniers de notre pays.

Samedi et dimanche, les délégués se sont rendus par avion au quartier général de l'United States Strategic Air Command, à Omaha, dans le Nebraska, et au

Commandement mixte de défense aérienne Canada-États-Unis à Colorado-Springs, dans le Colorado; pour y recevoir les instructions nécessaires et passer en revue les installations militaires. Les membres du Groupe rentreront à Ottawa et à Washington dimanche soir.

Les réunions du Groupe interparlementaire tendent à créer l'unité de but, de pensée et d'esprit, et à perpétuer ainsi la civilisation et le mode de gouvernement de l'Occident.

Washington, le 22 avril 1960.



Photographie prise au déjeuner en l'honneur de la délégation canadienne à la réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui s'est tenue à Washington (D.C.) en avril 1960. (De gauche à droite): le sénateur George D. Aiken, président de la délégation du Sénat des États-Unis; le sénateur Mark Drouin, président du Sénat canadien; M. Roland Michener, orateur de la Chambre des communes du Canada; la représentante Edna F. Kelly, présidente de la délégation de la Chambre des représentants des États-Unis.

Le roi du Népal à Ottawa

LE ROI DU Népal, Sa Majesté Mahendra Bir Bikram Shah Deva, a fait une visite officielle à Ottawa les 27 et 28 mai, à la suite d'un voyage aux États-Unis et au Mexique. A Ottawa, il était accompagné de M. Subarna A. J. B. Rana, premier ministre suppléant et ministre des Finances, de la Planification et du Développement économique, ainsi que M^{me} Rana, de M. Rishikesh Shaha, son ambassadeur aux États-Unis et auprès des Nations Unies, du général Malla, son secrétaire militaire, et de M. Mir Iswari Man, son secrétaire. Sa Majesté la reine du Népal avait été empêchée par la maladie de faire elle aussi le voyage.

Le roi du Népal et sa suite sont arrivés à l'aéroport d'Uplands le vendredi midi 27 mai, dans un avion de l'ARC, après avoir passé la journée de la veille à Montréal en voyage privé. Ils étaient attendus par le Gouverneur général, par M. Léon Balcer, solliciteur général, représentant du premier ministre, par de



Sa Majesté Mahendra Bir Bikram Shah Deva, roi du Népal, est accueilli à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa, par le Gouverneur général du Canada, M. Georges-P. Vanier.

it une
États-
J. B.
ion et
Shaha,
Malla,
esté la
ge.
ndredi
eille à
l, par
par de

hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et par des membres du corps diplomatique. Après avoir passé en revue la garde d'honneur, le roi du Népal a visité la ville, puis s'est rendu à une réception chez les présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Le Gouverneur général et M^{me} Vanier ont donné un dîner officiel en son honneur, suivi d'une réception. C'est à la résidence du Gouverneur général qu'ont logé les visiteurs népalais. Le premier ministre suppléant et l'ambassadeur du Népal ont rendu visite à M. Fleming et, en l'absence de M. Green, au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le roi du Népal a échangé avec le Gouverneur général et le solliciteur général des messages publics d'amitié signalant les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays, en dépit de leur éloignement géographique, grâce à leur commune participation aux travaux des Nations Unies et à ceux du Plan de Colombo et grâce à la fraternité d'armes de nombreux combattants canadiens et Gurkhas des deux guerres mondiales.

éroport

La fête du Canada à l'étranger

LE 1^{er} JUILLET de chaque année donne aux représentants du Canada à l'étranger l'occasion d'initiatives spéciales ayant pour objet de faire connaître davantage notre pays. C'est aussi pour eux l'occasion de recevoir la colonie canadienne, le corps diplomatique et les citoyens étrangers avec lesquels ils sont en relations.

Comme chaque année, le Ministère a fourni à ses postes de l'extérieur de quoi alimenter leur effort de publicité canadienne du 1^{er} juillet. Grâce au concours du ministère du Nord et des Ressources nationales, des ministères de l'Agriculture et du Commerce, de la Commission de la capitale nationale et enfin de la Division des services d'information du Bureau fédéral de la statistique, il a été distribué aux missions diplomatiques et commerciales du Canada des articles spéciaux exposant divers aspects du développement de notre pays. Ces textes ont été traduits en plusieurs langues, en partie à Ottawa, et sont accompagnés de photographies qui en rehaussent l'intérêt.

L'Office national du film a réalisé un reportage spécial sur la Commission de la capitale nationale, et le Service international de Radio-Canada a pour sa part enregistré deux programmes spéciaux: *Fête du Canada 1960* et *Nous qui sommes le Canada*.

Manifestations d'amitié

L'effort de publicité canadienne déployé par nos postes de l'extérieur le 1^{er} juillet trouvera le plus de succès là où il rencontrera comme d'habitude le concours précieux de l'amitié et de la bienveillance. Aux États-Unis, par exemple, l'Arizona fête le 1^{er} juillet tous les ans, depuis 1951. Le gouverneur de cet État, M. Paul J. Fannin, a fait en 1959, pour marquer la fête du Canada, la proclamation suivante:

Le 1^{er} juillet, le Canada et ses amis du monde entier fêteront le quatre-vingt-douzième anniversaire de la fondation de ce pays comme État autonome. Entre le Canada et les États-Unis, il existe des liens étroits d'ordre économique, social et traditionnel, qui présentent au monde un bel exemple d'harmonie et de coopération internationales.

Le Canada et l'Arizona sont alliés d'une façon particulière du fait de leurs forts échanges commerciaux et de l'attrait qu'exercent nos paysages sur les visiteurs et les touristes.

Les citoyens du Canada et les citoyens de notre État éprouvent les uns pour les autres une amitié que caractérisent l'estime et la compréhension réciproques.

C'est pourquoi, en reconnaissance des liens étroits d'amitié et de commerce qui existent entre le Canada et l'État d'Arizona, je soussigné, Paul J. Fannin, proclame le mercredi 1^{er} juillet 1959 FÊTE NATIONALE DU CANADA dans l'Arizona et invite la population de l'État, en cette journée mémorable, à manifester au Canada et aux Canadiens sa sincère et cordiale amitié.

Chaque année, avec la collaboration du consulat général du Canada à New-York, la Broadcast Music Incorporated grave un disque à microsillon intitulé *Happy Birthday Canada* (Bonne fête, Canada!). Depuis quelques années, la radio et la télévision, un peut partout aux États-Unis, rappellent en soixante

secondes le sens canadien du 1^{er} juillet. Les bureaux du Canada aux États-Unis réussissent d'ordinaire à faire insérer leurs textes spéciaux du 1^{er} juillet dans diverses publications. La radio et la télévision, ce jour-là ou les jours proches, consacrent une part appréciable de leurs horaires à des productions ou à des sujets canadiens.

En Amérique latine aussi, les missions du Canada ont fait de la bonne besogne. L'an dernier, en Argentine, treize journaux ont publié les articles spéciaux du 1^{er} juillet, plusieurs stations de radio ont diffusé des programmes sur le Canada, et l'ambassadeur du Canada a parlé lui-même sur les ondes du réseau national. Un film canadien spécial est passé à la télévision. Au Brésil, les résultats obtenus ont de même été excellents. La mission de Rio-de-Janeiro a pris l'initiative d'organiser quatre expositions d'objets canadiens et de recevoir à cinq représentations de films. Cinquante-cinq articles de journaux ont été consacrés à la fête du Canada; la radio et la télévision se sont aussi mises de la partie. Le magazine *Times* du Brésil a publié un numéro spécial dans lequel figuraient tous les articles et photographies spéciaux.

En Angleterre, la Reine Mère a reçu 2,200 personnes à Lancaster House. La BBC a diffusé sur son réseau un programme de musique canadienne et montré à la télévision des films sur le Canada.

En France, la *Revue des Deux Mondes* a publié un article de treize pages sur l'année 1959 au Canada, et la Radiodiffusion française a fait entendre à ses auditeurs un concert transmis directement de Montréal.

Inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent

L'an dernier, le programme de publicité du 1^{er} juillet a eu d'autant plus d'importance qu'il suivait de quelques jours à peine l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent (26 juin) et que les grandes agences d'information du monde avaient abondamment documenté sur notre pays les journaux et les réseaux de diffusion et ainsi créé un climat favorable à la publicité des bureaux canadiens, aussi bien pour le 1^{er} juillet que pour la voie maritime.

Le programme d'information sur la voie maritime, entrepris conjointement par les Affaires extérieures, l'Office national du film, le Service international de Radio-Canada et l'Administration de la voie maritime, comportait ce qui suit:

- 1) Distribution à tous les bureaux canadiens à l'étranger d'"ensembles-presse" comprenant neuf articles, deux cartes et dix photographies;
- 2) Distribution de photographies supplémentaires de la voie maritime, y compris des transparents en couleurs, ainsi que d'un texte et de photographies concernant les cérémonies d'inauguration;
- 3) Étroite collaboration, notamment en Norvège, entre l'ambassade du Canada et le Service d'information des États-Unis;
- 4) Publication d'une brochure illustrée, en anglais et en français.

Le film de l'ONF sur la voie maritime a complété fort efficacement cette publicité. Il a été projeté un peu partout aux États-Unis et dans de nombreux pays la semaine de l'inauguration, ainsi que sur des réseaux de télévision très étendus. Le Service international de Radio-Canada a diffusé un reportage sur

l'inauguration de la voie maritime dans tous ses programmes en langues étrangères. De nombreuses stations locales de radio ont reçu du Service international des enregistrements spéciaux qu'elles ont diffusés.

Les bureaux du Canada à l'étranger assurent que la totalité ou la plus grande partie de ce qui a été fourni par Ottawa a été soit publiée soit diffusée; à cela s'ajoutaient les reportages des grandes agences de presse.

On ne se propose pas ici d'exposer en détail les résultats obtenus par chacune des missions du Canada, mais les quelques faits suivants méritent mention:

A Oslo, l'ambassade du Canada et le Service d'information des États-Unis ont joint leurs efforts avec grand succès pour faire connaître la voie maritime et la collaboration internationale qui a permis de la réaliser. Un illustré de douze pages, en norvégien, a été distribué à 500 notables du pays; 567 épreuves des mêmes illustrations ont été remises aux journaux. (Le Service d'information des États-Unis a d'autre part distribué au Danemark 10,000 exemplaires de cet imprimé, sous la forme d'un "digest"). A l'un des coins de rue les plus achalandés de la capitale norvégienne, une vitrine consacrée avec art à la voie maritime a été fort remarquée des passants.

La télévision norvégienne a consacré 50 minutes à la voie maritime, le soir du 26 juin, diffusant notamment le film de l'ONF, prêté par l'ambassade. Le commandant du *Iuksefjell*, premier vaisseau norvégien qui soit passé dans la voie maritime, a fait le récit de la belle réception qu'on lui avait ménagée à Toronto. L'ambassadeur du Canada a remis au port d'Oslo, au nom du port de Toronto, un médaillon-souvenir; le maire d'Oslo, port d'attache du *Iuksefjell*, a fait le discours de circonstance.

A La Haye, le film de l'ONF a été projeté au cours d'une réception de journalistes à l'ambassade, le 26 juin; le même soir, le film de l'inauguration de la voie maritime passait en version hollandaise à la télévision des Pays-Bas. Un hebdomadaire à grand tirage reproduisait des transparents en couleurs fournis par le ministère des Affaires extérieures. Un représentant de la station de radio NCRV diffusait des reportages spéciaux depuis le Canada les 24, 25 et 29 juin. La publicité fournie par les services canadiens a été abondamment utilisée.

A Bruxelles, où le Canada et les États-Unis ont joint leurs efforts comme en Norvège, de la documentation en français et en flamand a été distribuée par les services des deux pays au cours d'une réception conjointe; le film de l'ONF sur la voie maritime a d'autre part été projeté. Les journaux ont fait une excellente publicité à l'événement.

En Espagne, un programme de télévision intitulé *Seaway Saga*, avec légendes en espagnol, a été diffusé le 24 juin et le 1^{er} juillet; on estime que vingt millions de personnes ont vu ce programme.

A Rio-de-Janeiro, on signale une ample utilisation de la publicité fournie par la mission du Canada. En première page, l'après-midi du 27 juin, le journal *O Globo* reproduisait la première radiophoto en couleurs jamais publiée en Amérique latine; il s'agissait de la voie maritime du Saint-Laurent.

Voilà quelques exemples de la publicité qui se fait chaque année à l'étranger à l'occasion du 1^{er} juillet.

La Commission des stupéfiants

LA COMMISSION des stupéfiants, organisme des Nations Unies, a tenu à Genève, du 25 avril au 13 mai 1960, sa quinzième session.

Le Comité du trafic illicite, présidé par le représentant du Royaume-Uni, M. T. C. Green, a commencé ses travaux avant la Commission et siégé du 19 au 22 avril, soit quatre jours; il avait terminé sa tâche après huit réunions.

Bureau de la Commission

Les personnes suivantes ont été élues au bureau de la Commission à sa quinzième session: président: M. K. C. Hossick, du Canada; premier vice-président: M. M. Ozkol, de Turquie; second vice-président: M. A. Ismaïl, de la République Arabe Unie; rapporteur: M. J. Mabileau, de France.

L'ordre du jour, très chargé, portait sur tous les domaines relevant du contrôle des stupéfiants. Il accordait une attention particulière aux mesures prises pour combattre le trafic illicite et la narcomanie. Le contrôle prévu par les conventions internationales sur les stupéfiants s'est exercé de façon satisfaisante pendant l'année. Les rapports adressés au Comité central permanent de l'opium, à l'Organe de contrôle des stupéfiants et à la Division des stupéfiants, installés au Palais des Nations à Genève, permettent de constater qu'il s'exerce un contrôle efficace sur le commerce licite des stupéfiants. Quant au trafic illicite, il continue d'être important, mais il ne porte que sur des stupéfiants fournis par des sources illégales. Les stupéfiants dont il s'agit surtout sont l'opium et les opiacés, la cocaïne et le chanvre indien. Le trafic des opiacés (morphine et héroïne) est évidemment bien organisé, à l'échelle mondiale. Ses points de convergence principaux continuent d'être l'Amérique du Nord et Hong-Kong. Le trafic de la cocaïne se fait particulièrement en Amérique latine mais aussi aux États-Unis où il devient considérable.

Action énergique et collaboration

Le trafic de chanvre indien est considérable et fort répandu. La Commission a débattu longuement diverses mesures pratiques de répression du trafic illicite; elle a insisté sur la nécessité d'une action énergique au palier national et d'une étroite collaboration entre les États. Plusieurs mesures adoptées au cours de l'année indiquent chez les États une conscience de plus en plus grande de la gravité du problème: mesures relatives à la culture de l'opium en Turquie et application sévère de diverses mesures dans la République Arabe Unie, en Iran, en Inde, à Hong-Kong, etc. La Commission, d'autre part, a pris connaissance d'une documentation relative à l'utilité de la collaboration internationale, mise en relief par la première réunion interaméricaine contre le trafic illicite de la cocaïne et de la feuille de coca, qui a eu lieu à Rio-de-Janeiro en mars 1960; par la première réunion d'officiers des services de contrôle des stupéfiants de treize pays du Sud-Est asiatique, qui a eu lieu à Lahore (Pakistan) en janvier

1960; et par la mission d'enquête sur les stupéfiants au Moyen-Orient qui a passé six semaines dans cette partie du monde, de septembre à octobre 1959, et a présenté un excellent rapport auquel a fait suite une conférence d'officiers des services arabes de contrôle des stupéfiants, au Caire, en mars 1960. La Commission a fait grand cas du récent pacte de contrôle du trafic aux frontières.

La Commission des stupéfiants a donné plus d'attention à la narcomanie; elle a pressé le Conseil économique et social d'inviter les gouvernements à un plus grand effort de recherche dans ce domaine. Elle a aussi étudié davantage le contrôle, l'inscription et le dépistage des narcomanes, s'attachant particulièrement à l'aspect statistique de ce travail. Elle a fait observer aux gouvernements qu'ils devront étudier et combattre la narcomanie plus énergiquement et plus efficacement.

La Commission suit de près tout ce qui touche à la création de nouveaux stupéfiants; elle a envisagé des mesures concrètes pour le contrôle des stupéfiants synthétiques. Elle a aussi examiné l'activité du laboratoire des Nations Unies, logé au Palais des Nations, et noté la collaboration croissante des gouvernements dans l'exécution des programmes de recherche. Elle a adopté des recommandations relatives aux conditions de sécurité du transport aérien des stupéfiants et dressé les plans préliminaires de la conférence de plénipotentiaires qui doit adopter une convention unique, à New-York, au début de 1961.

La Commission s'est réjouie de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies d'affecter annuellement une petite somme à l'assistance technique pour l'amélioration du contrôle des stupéfiants. Si faible soit cette aide, elle marque un début, et l'on espère que diverses mesures prises ainsi en commun dans plusieurs parties du monde permettront de venir à bout de certaines difficultés.

La quinzième session de la Commission a accompli d'excellente besogne, dans un esprit d'amicale collaboration. Si tous les gouvernements s'y montrent également résolus, il sera sans doute possible d'exercer bientôt un contrôle beaucoup plus efficace sur le trafic illicite des stupéfiants et sur la narcomanie.

Les
M
gères,
docur
comp
Khrou
il, le
Voice
La CF
ce mo
plus sc
Je
empré
que le
du dés
leurs a
Ce Co
II
d'analy
accord
adopté
L'autre
et d'éco
qui, je
ne sera
Il sem
très re
II
la con
craign
J'espèr
débute
L
publiq
déléga
pris le
on l'a
C
rience
de la
séance
n'aura
seraien
L
sont
trava
les dé

Les affaires extérieures au Parlement

Propositions de désarmement

M. Green a annoncé le 3 juin que le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko, avait remis à l'ambassadeur du Canada à Moscou un document sur le désarmement; il n'avait pas encore à sa disposition le texte complet de ce document auquel avait été joint une lettre personnelle du président Khrouchtchev au premier ministre Diefenbaker. Ce document renferme, semble-t-il, le détail d'une nouvelle série de propositions soviétiques sur le désarmement. Voici ce que M. Green a dit à ce sujet:

La Chambre comprendra qu'il ne m'est pas possible de commenter les propositions en ce moment, mais cette communication du Gouvernement soviétique devra être étudiée le plus soigneusement possible par le Gouvernement avant qu'on puisse y répondre.

Je puis dire . . . qu'il est évident, d'après la nature de la déclaration, qu'elle est fortement empreinte d'un souci de propagande. Bien entendu, je ne voudrais pas donner l'impression que les propositions ne seront pas étudiées avec le plus grand soin. Cependant, le Comité du désarmement des dix puissances reprendra ses séances mardi prochain et les Soviets et leurs associés auront là une très bonne occasion de soumettre cette proposition à l'étude. Ce Comité a aussi été saisi de propositions formulées par les cinq nations occidentales.

Il me semble que deux grandes lignes de conduite s'offrent à ce Comité. L'une est d'analyser toutes ces différentes propositions dans une tentative sincère de conclure quelque accord. Évidemment, c'est la ligne de conduite que la délégation canadienne tentera de faire adopter au Comité par tous les intéressés, les représentants de l'Est comme ceux de l'Ouest. L'autre ligne de conduite serait de faire servir les séances du Comité à des fins de propagande et d'édifier une thèse à défendre à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, je pense, débutera le 20 septembre. J'ai bon espoir que cette seconde ligne de conduite ne sera pas adoptée, même si certains pensent qu'une tentative en ce sens n'est pas impossible. Il semble certes au Gouvernement du Canada qu'une ligne de conduite de cette nature serait très regrettable et ne favoriserait guère la cause du désarmement ou de la paix mondiale.

Il y a une chose que je voudrais signaler à la Chambre aujourd'hui. Malgré l'échec de la conférence au sommet, la guerre froide n'a pas repris toute sa fureur comme beaucoup le craignaient. Les intéressés semblent vouloir que la situation reste le moins tendue possible. J'espère que des résultats utiles découleront de la réunion du Comité du désarmement qui débutera très bientôt.

Le Canada a proposé à ses collègues de l'Ouest que les séances ne soient pas toutes publiques, qu'il y ait, de temps à autre, des séances privées groupant seulement les chefs des délégations et ne faisant pas l'objet de rapports complets aux journalistes. Jusqu'ici, on a pris le compte rendu complet des séances et, bien qu'on ne l'ait pas publié immédiatement, on l'a fait quelques semaines plus tard.

Comme les honorables députés s'en rendront compte, à la lumière de leur propre expérience à la Chambre des communes, cela constitue une forte tentation de s'exprimer en vue de la publication. La délégation canadienne croit qu'il devrait y avoir au moins quelques séances privées où il serait possible de tenir de véritables pourparlers et où les orateurs n'auraient pas à s'inquiéter de l'impression que leurs propos pourraient donner lorsqu'ils seraient publiés quelques semaines plus tard.

Les propos que M. Green a consacrés le 15 juin à la question du désarmement sont largement cités dans l'article (page 685) du présent numéro portant sur les travaux du Comité des dix. Le 22 juin, M. Green a apporté à ses observations les développements ci-après:

La Chambre ne sera pas étonnée d'apprendre que, depuis plusieurs jours, le Gouvernement du Canada a fait savoir à ses cinq collègues occidentaux du Comité des dix pour le désarmement que, d'après lui, la réponse de l'Ouest aux propositions de désarmement soviétiques du 2 juin devrait être souple et ne devrait pas se faire attendre. Cette attitude concorde absolument avec celle que le Canada a adoptée dès les débuts d'élaboration de la prise de position occidentale.

Je crois pouvoir révéler sans danger que dans les premiers temps des négociations, nous avons exprimé l'avis que des progrès pourraient peut-être s'accomplir à partir d'une comparaison des propositions soviétiques et occidentales destinée à trouver un terrain commun. Les honorables députés le savent, j'ai souvent insisté sur ce thème ces dernières semaines en parlant de la possibilité d'amener le Comité des dix nations à s'attaquer à des questions précises par entretiens à partir de concessions pondérées.

Nous nous réjouissons de tous les indices permettant d'espérer que les autres membres des cinq pays occidentaux auxquels nous avons exposé nos vues avec insistance tant à Genève qu'au sein de l'OTAN et au cours d'échanges de vues bilatéraux semblent maintenant vouloir aborder les négociations dans ce même esprit.

Le 27 juin, après que l'on eut reçu la nouvelle que la délégation soviétique avait refusé de prendre part plus longtemps aux entretiens de Genève, M. Green a formulé les observations suivantes:

J'ai bien peur que le Comité du désarmement des dix n'ait été torpillé par la décision des représentants de l'Est. J'ai parlé au général Burns tout à l'heure et il semble qu'au moins deux orateurs occidentaux devaient prendre part au débat ce matin. M. Eaton, président de la délégation américaine, avait dit à M. Zorin, président de la délégation soviétique, qu'une proposition de l'Ouest serait présentée plus tard cette semaine. Le Comité ne s'était pas encore réuni à ce moment-là.

Lorsque le Comité s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Naszkowski de la Pologne, M. Zorin a accusé les membres occidentaux de refuser de négocier. Il a aussi lancé d'autres allégations, disant que les pays orientaux allaient porter leurs propositions aux Nations Unies. Le président polonais a refusé de laisser parler les délégués occidentaux qui essayaient d'obtenir la parole. Au lieu de cela, il a donné la parole à chacun des quatre autres membres de l'Est, puis, avec eux, il est sorti de la salle de réunion. Donc, aucun représentant du monde occidental n'a pu dire le moindre mot. Sur ce, M. Ormsby Gore, chef de la délégation britannique, est passé à la présidence et M. Eaton a déposé le plan des États-Unis. C'est évidemment tout ce qu'on a pu faire à cette réunion.

J'aimerais dire à la Chambre que le plan soviétique, on ne l'a pas oublié, a été publié à cor et à cri juste un jour ou deux avant que le Comité des dix reprenne ses séances, soit le 2 juin, je crois. Tous les ambassadeurs étrangers à Moscou ont été convoqués et on leur a remis des exemplaires de ce plan. En faisant rapport à la Chambre, j'ai alors déclaré que la présentation de cette proposition soviétique était fortement empreinte d'un souci de propagande.

Lorsque les séances du Comité eurent démarré, les délégués occidentaux ont tâché de faire élucider divers points de la proposition de l'Est, et ils ont émis diverses propositions. Ainsi, le chef de la délégation canadienne, le général Burns, a prononcé un discours très opportun vendredi dernier. Je n'ai pas encore reçu le texte même de ses observations, mais, lorsque je les recevrai, je demanderai sans doute la permission de le déposer. Bien entendu, les quatre pays occidentaux ont eu, en outre, des discussions pour déterminer la réponse qu'il convenait d'apporter aux propositions soviétiques. La réaction canadienne en face des propositions de l'URSS a été exposée en bonne et due forme au général Burns il y a quelques jours. Pour le travail de ce Comité, il importait que les pays occidentaux se concertent autant que possible. Le problème ne se posait naturellement pas aux pays de l'Est, car les représentants des quatre pays autres que la Russie semblent se conformer en toutes lettres aux directives soviétiques.

Les États-Unis ont terminé la mise au point de leurs réponses aux propositions soviétiques tard la semaine dernière, et nous avons reçu une copie de leurs déclarations jeudi soir. En fin de semaine il y a eu des entretiens à Genève au sujet des propositions présentées

par les États-Unis et aussi par les quatre autres nations occidentales, y compris le Canada, en vue de l'annonce d'un programme occidental d'ici un jour ou deux. En outre, le programme occidental devait être soumis au Conseil permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord aujourd'hui ou demain, du moins au cours de cette semaine, et présenté ensuite au Comité des dix.

Je ne puis pas encore déposer les propositions formulées par le Canada en réponse aux propositions de la Russie ou des États-Unis;—soit dit en passant, elles ne différeraient guère,—mais je suis d'avis que les nouvelles propositions occidentales et les propositions soviétiques du 2 juin, que le bloc soviétique refuse maintenant de discuter plus à fond, auraient pu servir de base à des négociations détaillées, concrètes et interrompues. Il devient maintenant évident que le bloc soviétique ne tenait pas vraiment à négocier d'après le dernier programme soumis. Je crois que le geste est peu sérieux et n'a d'autre objet que la propagande. Il y aura maintenant de grands discours à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet du magnifique programme proposé par les Soviets et on accusera les nations occidentales d'avoir même refusé de le discuter. De plus, j'estime que l'Ouest a de nouveau misé trop sur ses avantages, exactement comme il l'avait fait lors de la rupture des entretiens de la conférence au sommet il y quelques semaines. Dès le début, le Canada a pris à cœur sa tâche à ce Comité de désarmement. Je crois que le Gouvernement canadien, en suivant cette ligne de conduite, a rallié l'appui de tous les députés de la Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent ainsi que l'appui général des Canadiens. Nous continuerons à prendre la chose à cœur et ferons tout notre possible pour tâcher de régler le problème. Malheureusement, le problème existe encore et le Canada sera prêt à entreprendre des pourparlers et, je le répète, à faire tout son possible pour aider à trouver un moyen d'atténuer la tension.

Ces faits récents sont, bien entendu, un peu inquiétants mais il y va, je crois, de la survivance de l'humanité. Le problème qui se pose est sérieux à ce point. Je ne saurais dire combien je regrette que les Russes et les quatre autres membres du camp oriental aient délibérément rompu les négociations, sachant qu'une proposition devait être mise à l'étude dans une couple de jours. Apparemment, ils ont craint de se trouver embarrassés devant l'opinion publique par ce qu'auraient pu contenir ces propositions. Cela ressemble beaucoup à une tentative en vue d'empêcher que les propositions du groupe occidental ne soient portées à la connaissance des pays du monde qui ne font pas partie de ce Comité.

J'en conclus évidemment que le Comité n'aura pas l'occasion de poursuivre ses travaux. Je crois savoir que le premier ministre Khrouchtchev a fait parvenir un message aux chefs de gouvernement des cinq pays occidentaux, mais nous n'avons rien reçu encore. C'est, à n'en pas douter, une tentative délibérée en vue d'embarrasser l'Ouest et de marquer des points sur le plan de la propagande.

Je m'excuse d'avoir à faire un tel rapport à la Chambre, mais telle est, je le crains, la situation. Les Canadiens ne devraient pas se laisser décourager. Nous sommes engagés dans une route ardue, mais, comme je l'ai dit tantôt, en suivant cette route nous arriverons peut-être à empêcher la destruction de la civilisation. Tous les Canadiens, je le sais, voudront ne pas ménager leurs efforts dans la recherche d'une solution.

Secours aux victimes de séismes au Chili

Le 30 mai, dans un discours où il a rendu compte à la Chambre des communes de son voyage dans plusieurs pays de l'Amérique de Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a défini dans les termes ci-après l'aide du Canada aux victimes des graves tremblements de terre qui ont ravagé diverses régions du Chili avant son arrivée à Santiago:

Samedi soir, je crois, la Croix-Rouge du Canada a expédié de Vancouver dix caisses de vêtements, par les bons soins des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Notre Croix-Rouge a également envoyé au Chili 48 caisses de vêtements neufs, non des vêtements usagés, ainsi que des médicaments.

Ce dont on a surtout besoin, c'est de petits hôpitaux mobiles. Les grands hôpitaux mobiles américains rendent de grands services mais il est difficile de diriger les blessés vers ces deux grands centres. Le ministre de l'Intérieur a demandé si nous pouvions envoyer un petit hôpital de campagne mobile. Grâce à la collaboration des ministères de la Défense nationale et de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons pu expédier samedi après-midi l'équipement médical complet pour un hôpital de campagne de 30 lits, avec 40 brancards, 160 couvertures ainsi que des instruments et des pansements supplémentaires, envoi qui arrivera demain à Santiago. En outre, 50,000 tablettes pour stériliser l'eau, 10,000 comprimés de pénicilline et 10,000 de tétracycline, 40 livres d'anatoxine réfrigérée antitétanique ainsi que du vaccin antitétanique y ont été expédiés.

Je crois qu'il faudra encore d'autres secours, et l'on a prévu l'envoi d'aide sous forme de vivres. Le ministre a demandé de la farine et de la viande en conserve. Le ministère de l'Agriculture a remis un million de livres de porc en conserve à la Croix d'Or pour être expédié gratuitement au Chili. Le porc ainsi envoyé a une valeur de \$600,000. Nous ferons de notre mieux pour fournir de l'aide dans cette situation si tragique, et il se peut que nous ayons à demander à la Chambre de nous autoriser à fournir de l'aide supplémentaire. Les Chiliens ont été très reconnaissants de notre secours, je le répète, il en vient de toutes les parties du monde. Il s'agit d'un des plus grands sinistres de notre temps.

Le lendemain M. Green a informé la Chambre de nouvelles mesures de secours:

Hier, j'indiquais à la Chambre quelle aide le Canada avait envoyée au Chili. Mais depuis le Gouvernement chilien nous a demandé, par l'entremise de l'ambassade du Canada à Santiago, que les deux avions North-Star de l'Aviation royale du Canada qui devaient arriver sur les lieux ce matin, soient employés à transporter des fournitures de Santiago à la région frappée par le désastre dans le sud du Chili, car les avions plus gros ne peuvent pas atterrir dans cette région. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale, a pris les dispositions nécessaires pour donner suite à cette demande. De plus, l'ARC transportera immédiatement au Chili un deuxième hôpital mobile de campagne ainsi que des remèdes et autres produits pharmaceutiques. On se servira, je crois, de trois autres avions North-Star de l'ARC à cette fin.

C'est avec plaisir que j'annonce également que le Gouvernement a décidé de donner au Gouvernement chilien de la farine d'une valeur de un million de dollars pour servir à l'alimentation des sinistrés. Les Ministères en cause font le nécessaire pour que la farine soit expédiée au Chili aussitôt que possible.

M. W.
du
M. P.-
d'a
M. J.
d'a
M. C.
d'a
M. H.
d'a
M. A.
a
M. J. A.
a
M. A.
a
Mlle M.
Va
M. R.-
du
M. D.
a
M. D.-
Yo
M. J.-M.
a
M. V.
K
M. J.
d'
M. D.
K
M. C.
ce
M. P.
M. W.
pe
le
M. D.
ce

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. W. M. Jarvis est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. P.-A. Lapointe est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. J. D. L. Rose est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. C. O. Spencer est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. H. L. Weidman est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. A. P. McLaine, de l'administration centrale, affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, a quitté Ottawa le 2 juin 1960.
- M. J. A. McCordick, de l'administration centrale, affecté à la légation du Canada à Prague, a quitté Ottawa le 2 juin 1960.
- M. A. J. Andrew, de la légation du Canada à Prague, affecté à l'administration centrale, a quitté Prague le 3 juin 1960.
- M^{lle} M. W. Greenwood, de l'administration centrale, affectée à la légation du Canada à Varsovie, a quitté Ottawa le 6 juin 1960.
- M. R.-R. Robert est entré au ministère des Affaires extérieures le 6 juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. D. W. Munro, de l'administration centrale, affecté à l'ambassade du Canada à Beyrouth, a quitté Ottawa le 8 juin 1960.
- M. D.-C. Arnould, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, affecté à l'administration centrale, a quitté New-York le 9 juin 1960.
- M. J.-M.-G. Déry, de l'administration centrale, affecté à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, a quitté Ottawa le 12 juin 1960.
- M. V. C. Moore, de l'administration centrale, affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi, a quitté Ottawa le 13 juin 1960.
- M. J. S. Stanford est entré au ministère des Affaires extérieures le 13 juin 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. D. L. Westrop, de l'administration centrale, affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi, a quitté Ottawa le 15 juin 1960.
- M. C. C. Eberts, consul général du Canada à San-Francisco, affecté à l'administration centrale, a quitté San-Francisco le 16 juin 1960.
- M. P. E. Uren a quitté le ministère des Affaires extérieures le 16 juin 1960.
- M. W. H. Holmes, du consulat général du Canada à Los-Angeles, affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, a quitté Los-Angeles le 18 juin 1960.
- M. D. W. Fulford, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, affecté à l'administration centrale, a quitté Buenos-Aires le 19 juin 1960.

- M. J.-G. Bisson, nommé consul général du Canada à la Nouvelle-Orléans, a quitté Ottawa le 20 juin 1960.
- M^{lle} E. P. MacCallum s'est retirée du service public le 20 juin 1960.
- M. D. H. W. Kirkwood, de l'ambassade du Canada à Athènes, affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, a quitté Athènes le 22 juin 1960.
- M. J.-G.-B. Gignac, de l'administration centrale, affecté au consulat général du Canada à Boston, a quitté Ottawa le 23 juin 1960.
- M. G. A. Rau, du consulat général du Canada à Boston, affecté à l'administration centrale, a quitté Boston le 27 juin 1960.
- M. R. V. Gorham, de l'ambassade du Canada à Tokyo, affecté à l'administration centrale, a quitté Tokyo le 29 juin 1960.
- M. A. F. Hart, de l'administration centrale, affecté à la Mission militaire du Canada à Berlin, a quitté Ottawa le 30 juin 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 8

Table des matières

Août 1960

Seizième session du GATT	722
La République de Somalie	726
Organisation internationale du Travail	733
Des représentants de Moscou visitent Ottawa	737
Comité ministériel canado-américain de défense commune	739
Les affaires extérieures au Parlement	
Comité des subsides	741
La situation au Congo	758
Évolution constitutionnelle du Congo	760
Utilisations pacifiques de l'énergie atomique	761
Organisation des États américains	762
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	763
Les Traités	764

Seizième session du GATT

LA SEIZIÈME session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a eu lieu à Genève du 16 mai au 4 juin. Le Canada, comme d'habitude, s'y est fait représenter. Les travaux de la session ont porté sur les affaires ordinaires et sur divers points techniques de l'application de l'Accord, et aussi sur un certain nombre de questions présentant une importance majeure pour l'essor du commerce mondial et le renforcement du GATT.

Ententes économiques régionales

L'établissement d'unions douanières et de zones de libre-échange est contraire à la règle fondamentale du GATT, qui prévoit l'application universelle du traitement dit "de la nation la plus favorisée". Néanmoins, on admet que de telles ententes régionales favorisent dans certaines circonstances le développement économique des parties et l'expansion des échanges mondiaux; aussi l'article XXIV du GATT les permet-il, en posant toutefois certaines conditions afin que les nouvelles ententes ne mettent pas d'entraves au commerce des pays extérieurs. Les projets d'unions douanières ou de zones de libre-échange intéressant des États parties au GATT doivent pour cette raison être présentés à l'approbation des Parties contractantes, selon les dispositions de l'article XXIV.

Association européenne de libre-échange

La Convention de Stockholm créant l'Association européenne de libre-échange a été signée en novembre 1959 par le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Autriche, la Suisse et le Portugal. Elle a été portée peu après à la connaissance du GATT, dont les Parties contractantes ont été invitées à demander par écrit des renseignements et des éclaircissements aux membres de l'Association. Au cours de la seizième session, un groupe de travail a examiné la Convention sous tous ses aspects à partir des réponses données par les pays signataires; il a examiné en particulier les dispositions concernant les restrictions quantitatives et les règles d'origine et celles qui se rapportent au traitement accordé aux produits de l'agriculture et de la pêche. Le groupe de travail a consacré une attention particulière aux accords bilatéraux d'échanges agricoles, conclus entre certains des membres de l'Association et dont diverses dispositions pouvaient inquiéter les Parties contractantes du GATT. Le rapport du groupe de travail sera étudié à la dix-septième session, en novembre; on espère pouvoir se prononcer à ce moment sur la compatibilité de la Convention de Stockholm et de l'article XXIV.

Communauté économique européenne

Le Traité de Rome créant la Communauté économique européenne, ou Marché commun, qui groupe la France, l'Allemagne occidentale, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Il a déjà été étudié plusieurs fois par le GATT, mais celui-ci n'a pu encore se prononcer

à son sujet, certains caractères importants de la Communauté n'étant pas définitivement fixés: par exemple le tarif extérieur commun et la politique agricole commune.

A la seizième session, les représentants de la Commission européenne ont présenté un rapport sur l'évolution récente de la CEE, et notamment sur la mise au point finale du futur tarif extérieur commun, sur l'accélération de la mise en œuvre du Traité de Rome, sur l'élaboration d'une politique agricole commune et sur l'extension à des pays tiers du bénéfice de certaines réductions de tarifs et de certains élargissements de contingents d'importation.

De nombreux pays se sont réjouis du contenu de ce rapport; certains (notamment le Canada) ont souligné l'importance que revêtiront les décisions des Six sur leur politique agricole commune, et la nécessité d'un examen prochain par le GATT des propositions énoncées à ce sujet par la Commission.

Zone de libre-échange d'Amérique latine

En février 1960, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ont signé à Montevideo un traité instituant une zone de libre-échange. Quatre des signataires étant parties au GATT, le traité a été soumis à la seizième session, pour y être étudié de façon préliminaire par un groupe de travail.

Il s'agit d'une convention de caractère général qui prévoit l'élimination, au cours de douze ans, des tarifs douaniers dans le cas de divers produits industriels. Le traité crée des rouages grâce auxquels les pays membres pourront négocier de façon continue des concessions réciproques. De nombreux détails restent à régler.

Le groupe de travail se réunira de nouveau en octobre 1960; il poursuivra son travail et se prononcera sur la compatibilité de ce traité et des dispositions du GATT.

Suppression des restrictions à l'importation

A la seizième session, les Parties contractantes ont fait une revue assez détaillée de ce qui s'était accompli depuis la dernière session pour faire disparaître les restrictions à l'importation encore appliquées par certains pays du GATT, compte tenu de l'amélioration de leur situation financière et économique. Il s'agit là de l'un des objectifs majeurs du GATT, surtout depuis que la plupart des devises européennes sont devenues convertibles pour les comptes extérieurs, à la fin de 1958. Le progrès à noter dans ce sens est appréciable. Plusieurs des Parties contractantes ont annoncé durant la session de nouvelles mesures de libération des échanges; d'autres ont fait part de leur intention d'agir prochainement dans le même sens.

Autre événement de la session, plusieurs pays ont déclaré qu'ils ne se considéraient plus désormais comme éprouvant des difficultés en ce qui concerne leur balance des comptes. L'Accord général ne permet de recourir aux restrictions quantitatives que pour protéger la balance des comptes. On a commencé au cours de la session l'étude de ce qu'il conviendrait de faire au sujet des restrictions à l'importation encore appliquées par les pays qui n'éprouvent plus de difficultés de

balance des comptes. Il a été décidé que ces pays devraient consentir à faire connaître les restrictions qu'ils appliquent encore ainsi qu'à indiquer au GATT les mesures qu'ils entendent adopter en vue de les éliminer. Entre-temps, à la demande des Parties contractantes frappées particulièrement par ces restrictions, il pourrait être entamé des négociations avec les pays en cause.

Éviter la dislocation des marchés

Les Parties contractantes avaient étudié à leur quinzième session, à Tokyo, le problème que pose l'ouverture des marchés des pays développés aux produits des pays à faibles prix de revient, compte tenu du risque de dislocation de ces marchés. Certains pays du GATT restreignent sévèrement les importations en provenance des pays à faibles prix de revient. Dans certains autres, les importations de quelques produits ont augmenté brusquement et mis en difficultés l'économie du pays importateur. On s'est trouvé d'accord pour souhaiter des solutions assurant un développement ordonné des exportations des pays à faibles prix de revient, ce qui éviterait la dislocation des marchés d'importation. Le Secrétariat avait été chargé à la quinzième session de présenter un rapport sur la situation de fait existant à cet égard dans les pays importateurs et les pays exportateurs. A la seizième session, les Parties contractantes ont examiné ce rapport et confié la question à un groupe de travail qui devra proposer, à l'échelle multilatérale, des solutions compatibles avec les buts et principes du GATT, du moins dans le cas des problèmes les plus urgents; le groupe de travail présentera un rapport à la dix-septième session.

Le groupe de travail a reçu en outre l'autorisation d'entreprendre une étude des données économiques, sociales et commerciales de ces problèmes, et notamment l'étude des effets qu'entraînent les différences de prix aux niveaux de la production et de la mise en marché, ce qui englobe la rémunération de la main-d'œuvre. Un représentant du Canada a été élu président de ce groupe de travail.

Programme d'expansion du commerce mondial

A leur quatorzième session, en novembre 1958, les Parties contractantes avaient approuvé un triple programme d'expansion du commerce mondial. Comme suite à une initiative des États-Unis, un comité avait été chargé d'organiser une nouvelle série de négociations tarifaires multilatérales, la sixième depuis 1948, année de création du GATT. Un second comité avait reçu la tâche de rechercher les moyens de réduire les entraves qui nuisent aux échanges de produits agricoles. Un troisième, enfin, devait étudier les problèmes commerciaux particuliers des pays peu développés économiquement. Les trois comités ont tenu des réunions en 1959 et en 1960 et ont présenté des rapports aux sessions ordinaires du GATT sur l'état de leurs travaux.

Conférence tarifaire de 1960-1961

A la seizième session, les Parties contractantes ont examiné les dispositions prises en vue de la Conférence tarifaire qui commencera le 1^{er} septembre 1960 à

Genève. La première partie de la Conférence, jusqu'à la fin de l'année, sera consacrée à des négociations avec les pays de la Communauté économique européenne au sujet de leur futur tarif extérieur commun; il y aura en même temps des négociations avec les pays accédant au GATT. Dans la seconde partie de la Conférence, à partir du 1^{er} janvier 1961, les Parties négocieront de nouvelles concessions tarifaires réciproques. De nombreux pays du GATT ont exprimé leur intention de prendre part à cette Conférence, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays de l'Association européenne de libre-échange, les pays de la Communauté économique européenne et le Canada.

Protectionnisme agricole

Le Comité II du GATT, depuis sa création en 1958, étudie par le détail la situation des échanges agricoles et particulièrement les entraves opposées aux importations agricoles par la plupart des pays du GATT. Les rapports de ce comité ont révélé que l'ampleur et les effets du protectionnisme agricole dépassaient tout ce que l'on avait imaginé. A la seizième session, les Parties contractantes ont décidé qu'il y avait lieu de poursuivre avec vigueur cet important travail; le Comité devra, après avoir étudié la situation pays par pays, l'étudier en détail denrée par denrée, en vue de l'abaissement des barrières autres que tarifaires qui nuisent au commerce des produits agricoles. Le Canada, grand exportateur de denrées agricoles, prend une part active à ces travaux.

Problèmes commerciaux des pays peu développés

Le Comité III du GATT est chargé des problèmes commerciaux des pays peu développés économiquement. Sa création répond au fait que la rapide expansion prise ces dernières années par le commerce mondial n'a pas favorisé les pays peu développés dans la même mesure que les pays industrialisés. A la seizième session, les Parties contractantes ont examiné le travail accompli par ce Comité et elles ont approuvé son programme. Beaucoup d'entre elles se sont réjouies des mesures prises par un certain nombre de pays en vue de réduire les obstacles s'opposant au commerce des pays peu développés. La plupart des orateurs ont insisté sur la nécessité pressante de nouvelles mesures concrètes.

Création du Conseil du GATT

L'un des faits les plus marquants de la seizième session a été la décision prise par les Parties contractantes de créer un "Conseil des représentants des Parties contractantes". Cet organisme se composera de hauts fonctionnaires de celles des Parties contractantes qui voudront et pourront se faire représenter à ce niveau. Il sera chargé principalement d'expédier les affaires urgentes entre les sessions, de diriger les travaux des comités et autres corps subsidiaires et de préparer les sessions du GATT. Un grand nombre de pays, parmi lesquels figure le Canada, ont manifesté l'intention de se faire représenter au sein du Conseil. La création de ce nouvel organisme renforcera sensiblement l'application de l'Accord général et permettra aux Parties contractantes de s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités croissantes.

La République de Somalie

JUSQU'AU milieu du XIX^e siècle, le boutoir oriental de l'Afrique était dominé par un royaume chrétien, tenace malgré quelques périodes de faiblesse, retranché sur le plateau éthiopien et flanqué, sur le littoral, de tribus musulmanes. Peu à peu ces tribus devinrent des États périphériques, menaçant l'hégémonie de l'Éthiopie. La plus récente étape de cette évolution historique a été la proclamation, le 1^{er} juillet 1960, de la République de Somalie, réunissant la Somalie et le Somaliland. L'ancien protectorat du Somaliland a accédé à l'indépendance le 26 juin, après 80 années d'administration britannique presque ininterrompue. Quant à la Somalie, territoire sous tutelle des Nations Unies sous administration italienne depuis 1950, c'est le jour même de son union avec le Somaliland qu'elle est devenue État indépendant. Le premier ministre du Canada a adressé au premier ministre de la nouvelle République, M. Abdullahi Issa, le message suivant:

Au nom du Gouvernement et du peuple du Canada, je tiens à vous offrir les félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de l'indépendance de la Somalie, ainsi que mes vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de l'État et du peuple de Somalie.

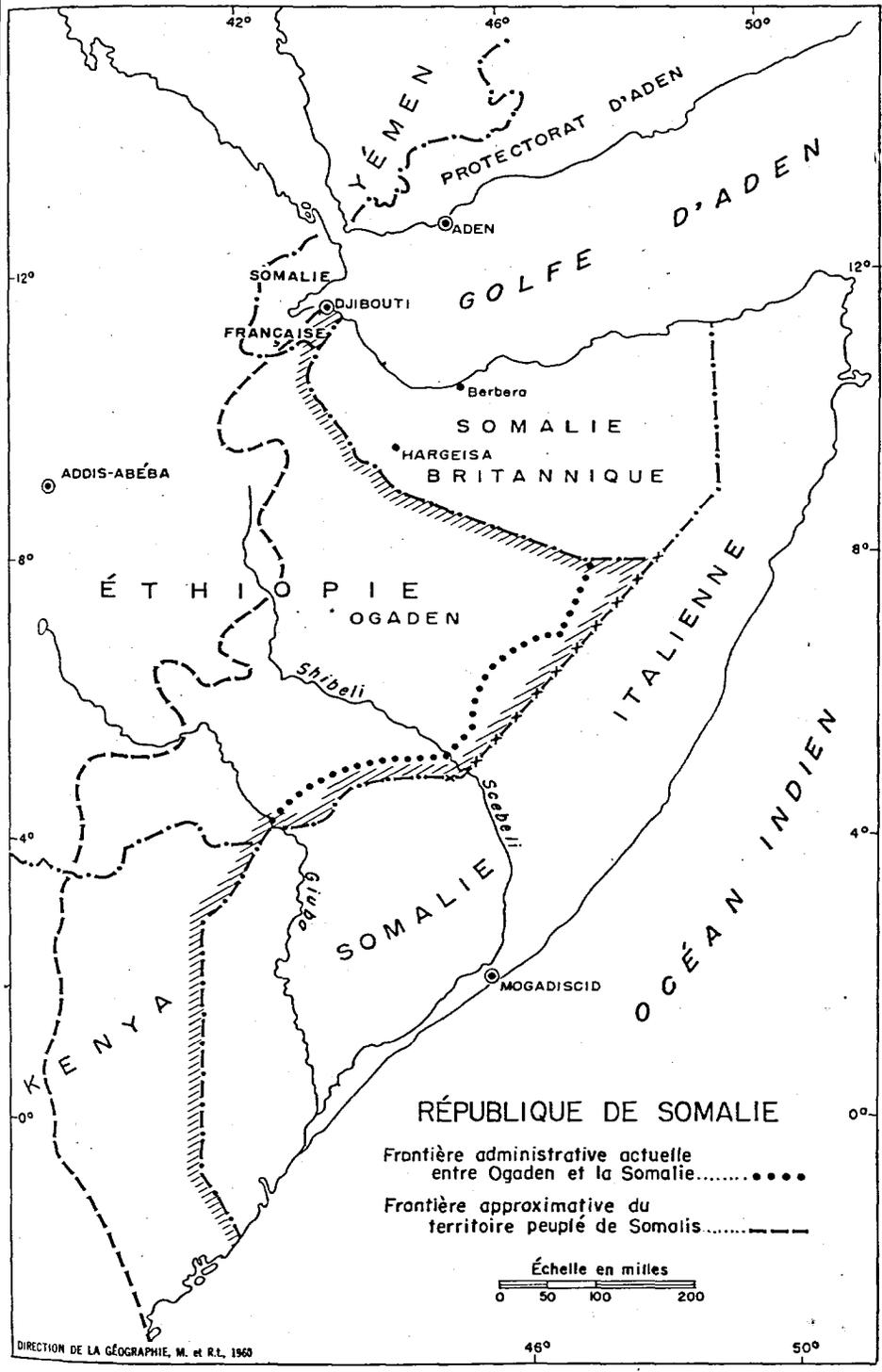
Un message semblable avait été envoyé le 26 juin au Conseil des ministres du Somaliland.

La nouvelle République, qui s'étend du golfe d'Aden sur le flanc oriental de l'Éthiopie, à la frontière du Kenya, englobe environ 268,000 milles carrés. Au nord, une chaîne montagneuse, s'élevant par endroits à 7,000 pieds, s'allonge presque parallèlement au golfe d'Aden, puis le terrain descend doucement vers l'océan; c'est une terre plate et sèche où poussent surtout des acacias et des broussailles. Les centres agricoles se trouvent pour la plupart entre deux rivières de Somalie qui ne sont pas à sec en été; quelques autres s'égaillent sur le territoire du Somaliland. Ailleurs la sécheresse accule les habitants au nomadisme et ils sont presque tous bergers. Le long d'un littoral de 1,500 milles il n'existe aucun port convenable. La capitale, Mogadiscio, qui est la plus grande ville de la République, compte 80,000 habitants.

Répartition démographique

Les Somalis constituent l'un des groupes homogènes les plus vastes de l'Afrique. La République a près de 2 millions d'âmes, dont 1.3 million en Somalie et 450,000 au Somaliland. Des groupements assez importants de Somalis résident en outre aux abords de la frontière du nouvel État. La Somalie française compte 67,000 habitants, dont près de 30,000 Somalis. Environ 500,000 Somalis habitent dans les provinces du Harrar et d'Ogaden, en Éthiopie, 80,000 autres dans les provinces septentrionales du Kenya. Ces Somalis "de l'extérieur" suivent avec un vif intérêt l'évolution politique de leurs frères qui ont conquis l'indépendance.

ominé
 lesse,
 anes.
 onie
 rocla-
 malie
 lance
 mpue.
 ration
 u'elle
 sé au
 ssage
 ations
 ux les
 es du
 tal de
 s. Au
 llonge
 t vers
 t des
 vières
 terri-
 me et
 existe
 lle de
 rrique.
 lie et
 sident
 mpte
 malis
 autres
 nivent
 'indé-



Au contraire de nombre d'autres États africains, la République de Somalie n'est pas divisée quant aux traditions, à la religion ou à la langue; tous ses habitants parlent une langue chamitique, non écrite, qui contient certains éléments arabes. Toutefois l'organisation des Somalis est tribale et constitue une structure politique solide. Parmi les tribus principales il faut citer celle des Darods (450,000 âmes) et des Haouiyas (300,000), presque tous nomades et formant la majorité en Somalie. Les Digil-Rahanweins (350,000) sont des cultivateurs sédentaires; ils vivent au sud, entre les deux rivières, et ont toujours subi la pression des tribus nomades. Des structures semblables se retrouvent au Somaliland où toutefois les indigènes sédentaires sont moins nombreux.

Problèmes économiques

L'économie de la nouvelle République repose essentiellement sur l'agriculture ou la vie nomade; elle est donc aisément bouleversée par la sécheresse et la maladie. Les terres sont pauvres; les relevés auxquels on procède à l'heure actuelle (y compris les prospections de pétrole) n'ont pas encore révélé de ressources naturelles exploitables. Ce sont les subventions de l'Italie, chargée de l'administration du pays, qui ont permis d'organiser les échanges commerciaux; l'Italie a investi sur place près de 100 millions depuis 1950. La nouvelle République devra donc pendant quelque temps avoir recours aux capitaux étrangers pour redresser sa balance de paiements et combler ses déficits budgétaires. Le Gouvernement italien a annoncé qu'il continuerait son œuvre d'assistance en offrant de l'aide technique, en participant au redressement du budget et en subventionnant la vente de bananes à l'Italie. Cette vente représente les trois quarts des exportations de la République de Somalie. Le Royaume-Uni fournira à l'ancien Somaliland une aide comparable à celle qu'il recevait avant son accession à l'indépendance. La République sera également aidée par les États-Unis et bénéficiera de divers programmes des Nations Unies. On s'attend à ce que les capitaux étrangers demeurent indispensables pendant encore 10 ou 20 années. Les besoins de la République de Somalie ne peuvent diminuer rapidement, étant donné qu'il lui faudra maintenir et même accélérer la cadence de mise en valeur de ses ressources et adopter les mesures exigées par sa nouvelle indépendance.

L'organisation actuelle de cette région d'Afrique est le fruit d'un double courant d'expansion qui se manifeste depuis des siècles: les Amharas chrétiens descendant vers le sud à partir de l'Érythrée et du nord de l'Éthiopie, et les Somalis poussant vers l'ouest et le sud-ouest en partant du littoral. Au XVI^e siècle les Somalis avaient réussi à prendre pied sur la plus grande partie du territoire éthiopien. Au XIX^e siècle au moment où l'Éthiopie resserrait son pouvoir sur ses régions périphériques, les Somalis avaient déjà signé des traités de protectorat avec certaines puissances européennes; les ententes frontalières entre l'Éthiopie et les pays d'Europe créèrent en fait les divisions dont il est question ci-dessus. Il faut ajouter cependant qu'à cette époque les frontières officielles n'étaient guère respectées par les tribus nomades qui se déplaçaient à la recherche de pâturages pour leurs troupeaux.

Après 1885

En dépit d'ententes antérieures, ce n'est qu'après 1885 que s'établirent des liens solides entre la Grande-Bretagne et le Somaliland. Au moment de la révolte de Mahdi au Soudan, on rappela les troupes égyptiennes, envoyées dix ans plus tôt pour appuyer les prétentions du khédivé sur les territoires du littoral. La Grande-Bretagne signa des traités de protectorat avec diverses tribus de Somalis, et ultérieurement on définît les limites de l'influence française et britannique dans la région, et on établit la frontière de l'Éthiopie et de la Somalie italienne. De 1905 à 1940 le protectorat releva du Colonial Office de Londres, après avoir été placé pendant quelque temps sous la dépendance du gouvernement de l'Inde. De 1940 à 1941, l'Italie contrôla la région pendant 7 mois, après quoi l'administration militaire britannique exerça ses pouvoirs jusqu'en 1948, passant la main au Colonial Office.

Les territoires sous contrôle italien furent organisés en colonie italienne en 1889, date du traité signé avec l'un des sultans du littoral. Par suite de la pression exercée par l'Éthiopie vers le sud en empruntant la région qui forme aujourd'hui la province d'Ogaden, la frontière somalo-éthiopienne fut établie par la convention de 1908. En 1936, après avoir envahi l'Éthiopie, l'Italie intégra la province d'Ogaden à la Somalie. Des arrangements semblables furent conclus par l'administration militaire britannique, après qu'en 1941 l'Éthiopie eut retrouvé son indépendance; à l'époque le Somaliland britannique était également administré par les autorités installées à Mogadiscio; ainsi pour la première fois il fut possible de conclure des ententes intra-territoriales quant au droit de pacage des tribus de Somalis. En 1946, alors que l'avenir de l'ancienne colonie italienne était en cours d'étude, M. Ernest Bevin, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, proposa de placer sous tutelle de l'ONU et sous administration britannique une "grande Somalie", comprenant le Somaliland britannique, la Somalie italienne, et la région voisine de l'Éthiopie, avec l'accord du Gouvernement éthiopien. Cependant l'Éthiopie songeait avec inquiétude à la possibilité de perdre une portion importante de son territoire; le conseil des ministres n'ayant pas réussi à s'entendre sur l'avenir de la Somalie italienne, l'Assemblée générale de l'ONU décida en 1949 de placer ce territoire sous tutelle, et d'en confier l'administration à l'Italie. L'accord de tutelle de 1950 fixait au 2 décembre 1960 la date de l'indépendance de la Somalie italienne. Au cours de la quatorzième session, à la suite d'une demande du délégué de l'Italie (faisant suite à une motion adoptée par l'Assemblée législative de Somalie), l'Assemblée adopta une résolution dont le Canada était co-parrain. Ce texte avançait la date de l'indépendance au 1^{er} juillet 1960. En outre, l'accord constituait un conseil consultatif des Nations Unies auprès de l'autorité administrante. Ce conseil devait comprendre des représentants de la Colombie, des Philippines et de la République Arabe Unie, et résider en permanence sur le territoire sous tutelle.

Préparation à l'indépendance

L'essor politique et administratif de la République de Somalie a été accéléré par le choix d'une date précise; en effet, en dix années seulement, il a fallu abattre une

besogne considérable, sans se permettre de solutions extrémistes ou suffisantes. Peu de réclamations se sont fait entendre pour la proclamation de l'indépendance avant la date fixée. De 1950 à 1955, un conseil territorial désigné a joué le rôle de premier organisme consultatif et exercé l'autorité législative sous le contrôle de l'administrateur. En mai 1956, le Conseil a été transformé en Assemblée législative élue, comprenant 70 membres, et possédant tous pouvoirs sur le plan intérieur; l'administrateur gardait le droit de veto et l'autorité administrante se réservait les affaires étrangères. Au moment même où les ministres devenaient responsables, le territoire accédait à une quasi-autonomie. La rédaction de la nouvelle constitution fut d'abord confiée à une Commission technique composée d'Italiens et de Somalis, qui rédigèrent un projet soumis à un comité politique dont les membres, sur la recommandation du Conseil de tutelle, représenteraient toutes les nuances d'opinions politiques et les intérêts les plus divers. L'Assemblée législative de Somalie étudia ce projet au cours des quelques mois qui précéderent l'indépendance et l'adopta en sa qualité d'Assemblée constituante. Depuis l'accession de la Somalie à l'indépendance, ce document a force de constitution intérimaire; dans les douze mois qui suivront cette accession, il fera l'objet d'un référendum. Ainsi, une société reposant sur la tradition tribale a été brusquement dotée de structures démocratiques d'inspiration occidentale; l'harmonisation sera sans doute malaisée, car les influences et les fidélités traditionnelles ne pourront disparaître que lorsque la population sera devenue sédentaire et que l'administration de la Somalie aura acquis les cadres nécessaires. Il semble que, comme dans d'autres cas semblables, on ne puisse protéger l'unité et la cohérence de la nouvelle nation qu'en imprimant quelques entorses à la lettre de la constitution.

Problèmes particuliers au Somaliland

A l'heure actuelle le Somaliland a moins d'expérience politique que la Somalie. Bien qu'un conseil consultatif territorial ait été créé en 1947 et des conseils législatif et exécutif en 1957 (jusqu'en 1957 les pouvoirs exécutifs et législatifs étaient tous confiés au gouverneur), ce n'est qu'au début de 1959 qu'a été mise en œuvre une constitution prévoyant un conseil législatif dont une partie des membres sont élus. En février 1960, et pour la première fois, on vit une majorité parlementaire composée de députés somalis; au sein du cabinet ministériel les ministres somalis élus étaient eux aussi en majorité. C'est ce gouvernement qui fit adopter le 6 avril 1960 une résolution demandant l'indépendance dans un avenir rapproché et l'union avec la Somalie.

Les représentants des deux territoires de la nouvelle Somalie ont eu des entretiens officieux à Mogadiscio au milieu d'avril et sont tombés d'accord pour décider que l'union territoriale aurait lieu le 1^{er} juillet et que le même jour les deux organismes législatifs formeraient en se confondant une Assemblée nationale, tandis que les partis politiques au pouvoir formeraient un gouvernement de coalition. Cela établi, les ministres élus du Somaliland britannique demandèrent au gouverneur l'ouverture prochaine d'entretiens avec le secrétaire d'État britan-

nique aux colonies. Au début de mai, au cours d'une conférence réunie à Londres, les délégués convinrent que le protectorat deviendrait indépendant le 26 juin 1960. On tomba également d'accord sur les modalités d'aide financière au cours de la première année suivant l'indépendance, et sur l'envoi au Somaliland, à la demande du gouvernement du pays, d'administrateurs et de militaires britanniques pour une période intérimaire de six mois. Étant donné que la nouvelle République de Somalie ne fait pas partie du Commonwealth, l'association de l'ancien protectorat du Somaliland avec le Royaume-Uni a été rompue depuis son union avec la Somalie.

Problèmes de frontières

Non seulement le gouvernement de la nouvelle République doit-il s'adapter aux exigences de l'union et organiser l'administration des deux territoires, mais encore il doit essayer de résoudre deux problèmes de frontières assez graves. A l'accession à l'indépendance du Somaliland, l'accord anglo-éthiopien de 1954 réglant le droit de pacage des nomades somalis est automatiquement devenu caduc. Un tiers environ de la population du Somaliland, accompagnée par des fonctionnaires du protectorat, traversait chaque année la frontière et allait chercher en Éthiopie pâturages et sources d'eau pour les troupeaux; ces déplacements massifs entraînaient parfois des conflits entre tribus. Récemment, l'Éthiopie a condamné les programmes et les aspirations risquant de porter atteinte à son intégrité territoriale; elle a repoussé les propositions des ministres du Somaliland qui s'étaient rendus à Addis-Abéba pour discuter des accords de pacage. L'empereur d'Éthiopie vient d'annoncer cependant que son gouvernement permettrait aux tribus de Somalis de faire usage des pâturages éthiopiens en attendant la signature d'accords définitifs, à condition toutefois qu'il ne soit pas question d'intégrer le territoire de l'Éthiopie dans une grande République pansomalienne.

En outre, la question des frontières entre la Somalie et l'Éthiopie n'est pas encore réglée, en dépit de longues discussions entre les parties intéressées ou au sein même des Nations Unies. On avait nommé un tribunal d'arbitrage, mais les intéressés n'ont pu s'entendre sur la portée de son mandat. Les Éthiopiens affirment en effet qu'il ne peut s'agir que d'élucider les stipulations de la convention de 1908 entre l'Éthiopie et l'Italie, tandis que les Somalis soutiennent qu'il existe d'autres ententes internationales dont il faut tenir compte, ainsi que des principes de justice et de bien-être social. Pour le moment la frontière temporaire entre les deux pays est celle qu'a tracée en 1951 l'administration militaire britannique. Les solutions de tous ces problèmes dépendront en grande partie des effets que l'union des deux États aura sur le gouvernement de coalition de la République de Somalie.

Les partis politiques

On trouve dans l'ancien territoire sous tutelle trois grands partis politiques. Le parti constitutionnel de l'indépendance de la Somalie (HDMS) se compose presque exclusivement de cultivateur sédentaires de Digil-Rahanwein; il songeait

naguère à une formule fédérative dont les modalités d'autonomie régionale auraient permis de résister aux pressions des tribus nomades. La Ligue de la jeunesse de Somalie (au sein de laquelle ont été recrutés les membres du gouvernement de Somalie depuis la création du système ministériel, en 1956) est placée sous l'autorité des éléments haouiyas. L'opposition au gouvernement s'est centralisée dans la Ligue pour la grande Somalie, fondée par Haji Muhammed Hussein après sa déposition du poste de président de la Ligue de la jeunesse de Somalie; il s'appuie principalement sur les tribus darods, qui se sont grossies des tribus darods du Somaliland; l'Ogaden éthiopien comprend aussi 250,000 membres de ces tribus. Le gouvernement de coalition de Mogadiscio qui tâche de fusionner les deux territoires sans provoquer de conflits avec les Éthiopiens peut donc se heurter à de nouvelles complications. Toutefois quand la vague affective qui accompagne fatalement l'accession d'un pays à l'indépendance aura reflué, qu'on se rendra plus clairement compte que les rapports de bon voisinage sont essentiels à l'essor économique et que les problèmes intérieurs sont extrêmement complexes, le nouvel État pourra sans doute s'atteler à la besogne sans s'encombrer de rancœurs stériles. Il pourra alors jouer un rôle important au sein de l'ONU dont il fera probablement partie dès l'automne de 1960.

On
L'
les a
grou
prés
d'am
délé
par
mini
ment
délé
prof
trava
du C
Insti
Affili
instit
un a
écon
avec
ment
I
mem
de l'
des
quar
Une
sion
Mal
en 1
conv
soci
man
de
nou
dien
Pro
La

Organisation internationale du Travail

L'ORGANISATION internationale du Travail (OIT) a tenu sa quarante-quatrième conférence à Genève, du 1^{er} au 23 juin 1960. Ces réunions ont lieu ainsi tous les ans depuis la fondation de l'OIT en 1919, par la conférence de Paris. Elles regroupent les délégations tripartites de chaque État membre, composées de représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs, et ont pour objet d'améliorer les conditions de travail et d'existence dans le monde entier. La délégation canadienne, composée cette année de vingt-cinq membres, était dirigée par le chef des représentants du gouvernement, M. George V. Haythorne, sous-ministre adjoint au ministère fédéral du Travail. Le deuxième délégué gouvernemental était M. Paul Goulet, chef de la division de l'OIT au même ministère. Le délégué patronal était M. T. H. Robinson, directeur de la section des relations professionnelles, à la Canadian International Paper Company, à Montréal. Les travailleurs étaient représentés par M. Stanley H. Knowles, vice-président exécutif du Congrès canadien du Travail.

Institution spécialisée

Affiliée à l'origine à la Société des Nations, l'OIT devint en 1946 l'une des institutions spécialisées de l'ONU (actuellement au nombre de douze), créées par un accord intergouvernemental pour favoriser la collaboration dans des domaines économique, social, culturel, de la santé et de l'éducation, et mises en relation avec l'Organisation des Nations Unies au moment de sa fondation, ou ultérieurement, afin d'œuvrer dans le sens de la Charte.

La conférence annuelle est l'organe supérieur de direction auquel tous les membres peuvent envoyer des délégations. Y assistent également des observateurs de l'ONU, des autres institutions spécialisées, des territoires non métropolitains et des organisations non gouvernementales. Quelque 900 personnes ont assisté à la quarante-quatrième conférence à titre de délégué, de conseiller ou d'observateur. Une décision de la conférence a porté le nombre des membres à 83 par l'admission de trois nouveaux membres, tous d'Afrique: Cameroun, Fédération du Mali et République du Togo. Le Canada fait partie de l'OIT depuis sa création en 1919.

Pour atteindre ses buts l'OIT procède, entre autres moyens, par l'adoption de conventions et de recommandations où sont définies les normes internationales, sociales et du travail. Avec une nouvelle convention et deux nouvelles recommandations, la quarante-quatrième conférence a porté à 115 et à 114 le nombre de ces deux instruments adoptés en quarante et un ans d'existence. Ces trois nouveaux instruments internationaux ont reçu l'approbation des délégués canadiens du gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

Protection contre les radiations

La nouvelle convention a pour objet de protéger les travailleurs contre les radia-

tions ionisantes (génératrices de particules chargées d'électricité). Elle prévoit entre autres la fixation des doses et des quantités maximums de substances radioactives que l'organisme peut absorber. Par la ratification, les États s'engageront à mettre cette convention en œuvre au moyen de lois, de règlements, de codes, etc., et à faire rapport tous les ans des résultats obtenus.

L'une des deux recommandations a pour objet de compléter la convention; elle apporte plus de précisions, notamment en ce qui a trait aux quantités maximums de radiations permises, aux questions techniques portant sur les moyens de protection, au contrôle, aux examens médicaux et à l'inspection. En outre, on a adopté une résolution relative à la protection des travailleuses contre les radiations ionisantes, et prié le Conseil d'administration d'étudier les problèmes médicaux que pose pour les femmes en âge de procréer, le travail exposé aux radiations, et de prendre les mesures indiquées par les progrès de la science.

La deuxième recommandation a pour objet de faciliter les consultations et la collaboration, sur les plans industriels et nationaux, entre les autorités publiques et les associations d'employeurs et d'employés, ainsi qu'entre ces associations, au sujet des questions d'intérêt commun. Contrairement aux conventions, les recommandations de l'OIT ne sont pas sujettes à la ratification des gouvernements; elles sont de simples énoncés de principes destinés à les guider dans l'élaboration des règlements.

Heures de travail

La quarante-quatrième conférence a pris une décision en vue de l'adoption ultérieure de deux autres instruments internationaux. Elle a approuvé les conclusions de son Comité de réduction des heures de travail et décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session un débat qui devrait normalement aboutir à l'adoption d'une recommandation. Dans son rapport, le Comité a exprimé l'avis qu'il y avait lieu de créer un nouvel instrument international; il s'agirait d'une recommandation en faveur d'une semaine de travail de quarante heures, avec une limite maximum au delà de cette norme. Les conclusions du Comité du logement ont donné lieu à des mesures analogues; ce Comité envisageait l'adoption par la prochaine conférence d'une recommandation sur le logement des personnes adonnées au travail manuel ou non manuel, des personnes âgées, retraitées ou physiquement diminuées. Le Comité proposait dans son rapport, comme objectif d'une politique nationale de l'habitation, la construction de logements qui ne coûteraient aux travailleurs qu'une proportion raisonnable de leurs revenus, soit sous forme de loyer ou soit en remboursements périodiques du prix d'achat.

Les jeunes travailleurs

La Conférence a aussi consacré une discussion générale à certains problèmes fondamentaux du travail. Il a été largement question cette année des jeunes travailleurs, sujet que le directeur général avait d'ailleurs traité dans son rapport à la Conférence. Cette question est liée à "la lutte des peuples d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine pour créer des cadres sociaux leur permet-

tant de vivre dans la liberté, la dignité et la paix", et c'est là, selon le directeur général, le fait essentiel, le grand problème de notre époque. Les besoins de la jeunesse, a-t-on fait observer, diffèrent d'un pays à l'autre selon le développement social de chacun. Dans les pays les plus avancés, on a besoin d'une vaste formation et d'une instruction technique pour suivre l'évolution technologique. Dans les pays peu développés, il s'agit d'abord de créer des emplois. L'intérêt que l'on porte à la jeunesse se répercute sur l'assistance technique de l'OIT, dont une bonne part a pour objet la préparation des jeunes au travail au moyen de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de la formation de techniciens et de surveillants et de cours d'administration. L'OIT a aussi créé un groupe de conseillers qui s'intéresse tout spécialement au travail des jeunes et aux problèmes qui en résultent. Dans une résolution adoptée à la quarante-quatrième conférence, elle priait le Conseil de direction d'accorder sans délai une attention toute spéciale aux problèmes des jeunes travailleurs, notamment à ceux qui se posent dans les régions rurales, et à envisager d'inscrire à l'ordre du jour d'une conférence prochaine la révision des instruments existants et l'adoption d'une ou de plusieurs instruments internationaux qui porteraient sur les conditions de travail des jeunes.

L'OIT s'intéresse de plus en plus aux besoins des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ou qui commencent à se développer. A la quarante-quatrième conférence, elle a délibéré sur ce qu'elle pourrait faire pour contribuer à améliorer les conditions de vie et relever les revenus dans les collectivités rurales, notamment dans les pays en évolution. Dans la résolution adoptée à ce sujet, elle faisait état du besoin urgent d'améliorer les conditions de vie, de travail et de production dans les pays en cours de développement économique et esquissait les principes qui devraient régir les programmes de progrès rural; enfin, elle invitait le Conseil d'administration à étudier les plans d'un programme de recherche et d'encouragement à longue échéance qui aurait pour objet de relever les revenus et d'améliorer les conditions de vie des collectivités rurales dans les pays en cours de développement économique.

D'autres résolutions avaient trait au rôle de l'OIT en matière d'assistance économique, à la discrimination, aux publications de l'OIT.

Rôle éducatif

Au cours de ses propos sur l'Institut international des études sur le Travail, créé par le Conseil d'administration plus tôt au cours de l'année, le directeur général a insisté sur le rôle éducatif de l'OIT, à l'égard notamment des pays en essor. A son avis, les dirigeants de ces pays auraient recours à l'OIT selon la façon dont ils comprendraient les besoins de leurs pays; il en serait de même de la politique qu'ils élaboreraient et mettraient en œuvre. L'Institut international des études sur le Travail est une sorte de retraite pour ceux qui, possédant une certaine expérience et exerçant quelque responsabilité dans le domaine du travail, désirent interrompre un peu leurs fonctions afin de faire des études, de discuter et de confronter leur expérience avec d'autres; c'est là un excellent moyen de mettre au point les méthodes d'enquête et d'analyse et de développer le jugement que supposent la conception et l'exécution de programmes utiles.

A la quarante-quatrième conférence l'OIT a procédé à l'élection des membres de son Conseil d'administration, qui tient trois réunions par année. Étant au nombre des dix principales puissances industrielles qui peuvent désigner un des représentants gouvernementaux du Conseil, le Canada ne prend pas part à ces élections. Ont été élus pour trois ans 10 représentants des gouvernements, 10 représentants des employeurs et 10 représentants des employés, et un nombre égal de suppléants. Les gouvernements qui seront représentés au Conseil d'administration pour les trois prochaines années sont: l'Argentine, Ceylan, le Danemark, le Ghana, les Pays-Bas, le Panama, la Roumanie, la Tunisie, l'Uruguay et le Venezuela, outre les dix principales puissances industrielles, soit: le Canada, la Chine, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS. Le délégué canadien des employeurs à la conférence, M. T. H. Robinson, a été élu délégué suppléant des employeurs au Conseil d'administration, et M. K. Kaplansky, directeur des Affaires internationales au Congrès canadien du travail, délégué suppléant des travailleurs.

Des représentants de Moscou visitent Ottawa

LE 19 JUIN 1960, Ottawa a accueilli une délégation de la municipalité de Moscou, se composant de MM. Nikolai I. Bobrovnikov, président du Comité exécutif du Soviet moscovite, Evgeni K. Ragozin, membre du même soviet, Anatoli P. Alekseev, ingénieur en chef de la fabrique de meubles de Moscou, Ilia S. Gavrilin, président du Comité exécutif du secteur Proletarsky de Moscou, G. P. Besedin, membre du Groupe parlementaire de l'URSS et adjoint au Comité exécutif de Moscou, Boris A. Samoïlov, président du Conseil des services municipaux du Comité exécutif de Moscou; et de M^{mes} Irina S. Samoïlova, architecte de l'Institut du programme pour Moscou, et Lyubov I. Shaverneva, institutrice à l'École n° 1 de Moscou.

Les délégués ont été reçus au Château-Laurier par le maire d'Ottawa, M. George H. Nelms, et les membres du Bureau de direction de la ville. Ils ont consacré la première journée à la visite de l'hôtel de ville et à des entretiens avec les autorités municipales. Le même soir ils ont assisté à une réunion du Conseil municipal.

Les représentants soviétiques ont été reçus par le premier ministre du Canada, le 22 juin, et par l'Orateur des Communes, le 27. Après avoir visité plusieurs endroits relevant de la Commission de la capitale nationale, ils ont pu voir divers bâtiments municipaux, lotissements, centres commerciaux, services d'emballage et de répartition des aliments, grands magasins, établissements d'enseignement, etc.

Avant de quitter le Canada, le 2 juillet, les délégués ont visité les ouvrages de la voie maritime du Saint-Laurent à Cornwall, dans l'Ontario, ainsi que les Mille Îles, les chutes du Niagara, la région des lacs Rideau et les Laurentides. Ils ont été reçus par les autorités municipales de Cornwall, Toronto, Niagara, Hamilton et Montréal.

Il est probable que la ville d'Ottawa enverra ses représentants à Moscou, dans le courant de l'année; ils auront à leur tête le maire Nelms.

Ces visites font partie d'un échange entre le Canada et l'URSS; le Gouvernement canadien encourage ces prises de contact réciproques. Le 6 juin 1960, à la Chambre des communes, le premier ministre a évoqué la nécessité de maintenir des contacts avec le monde soviétique et de les élargir chaque fois que l'occasion s'en présente.



M. Nikolai Bobrovnikov, président du Comité exécutif du Soviet de la ville de Moscou (à gauche), serre chaleureusement la main du maire George Nelms, d'Ottawa, son hôte pendant la visite récente d'une délégation municipale moscovite dans la capitale du Canada.

Comité ministériel canado-américain de défense commune

LE COMITÉ ministériel canado-américain de défense commune, qui a tenu sa troisième réunion à Montebello, au Québec, les 12 et 13 juillet, a été créé à la suite des discussions qui ont eu lieu à Ottawa en juillet 1958 entre le premier ministre Diefenbaker et le président Eisenhower. Il a pour but de permettre aux deux gouvernements de se consulter de temps en temps, au niveau ministériel, sur des questions intéressant la défense commune du Canada et des États-Unis, et d'étudier non seulement les aspects militaires mais aussi les aspects politiques et économiques des problèmes de défense commune.

La première réunion du Comité a eu lieu à Paris en décembre 1958 et la deuxième au Camp-David, au Maryland, en novembre 1959.

A la réunion la plus récente, les États-Unis étaient représentés par M. Robert Anderson, secrétaire du Trésor, M. Thomas Gates, fils, secrétaire de la Défense, et M. Livingston Merchant, sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques. Le secrétaire d'État Christian Herter a exprimé son regret de ne pouvoir assister à la réunion, certaines questions exigeant son attention personnelle. Le Canada y était représenté par M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Donald Fleming, ministre des Finances, M. Georges Parkes, ministre de la Défense nationale, et M. Raymond O'Hurley, ministre de la Production de défense. L'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Richard Wigglesworth, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Arnold Heeney, et d'autres hauts fonctionnaires des deux gouvernements y ont assisté aussi.

Le communiqué publié le 13 juillet se lisait en partie ainsi:

Les membres du Comité ont été heureux de l'occasion que leur fournissait cette réunion de discuter opportunément un nombre important d'événements internationaux récents qui intéressent ou préoccupent les deux gouvernements. Ils se sont trouvés d'accord pour estimer qu'il convient de toujours aborder les situations nouvelles d'une manière conforme aux buts des Nations Unies et propre à favoriser la paix et la stabilité internationales.

Les délibérations du Comité portent forcément, dans une grande mesure, sur des questions qui touchent aux intérêts vitaux de la sécurité des deux pays.

Le Comité a fait une revue de l'état actuel des négociations pour un désarmement complet et général avec un système efficace de contrôle. Il a exprimé son regret de ce que l'Union soviétique se soit récemment retirée du Comité des dix puissances, ce qui empêche la poursuite des travaux de cet organisme. Le Comité estime d'un commun accord qu'il faut continuer de rechercher la reprise de négociations sérieuses. Il estime d'autre part qu'il ne saurait être question du moindre relâchement des mesures de défense tant que ne sera pas réalisé un désarmement général et bien contrôlé.

Le Comité a consacré une attention particulière à la revue des progrès accomplis dans le domaine des mesures coopératives destinées à améliorer les moyens de défense de l'Amérique du Nord; il a exprimé de nouveau la conviction que ces mesures contribuent d'importante façon à renforcer la sécurité collective dans le cadre général de l'OTAN.

Le Comité a de nouveau exprimé le désir et la volonté des deux gouvernements de renforcer l'Alliance nord-atlantique et d'améliorer les consultations entre membres au sein du Conseil de l'Atlantique Nord; il a examiné divers moyens par lesquels les objectifs de l'Alliance pourraient être atteints dans les années à venir.

Le Comité a donné en outre son attention à la répartition des productions de défense entre les deux pays. Les membres ont reconnu que cette répartition doit s'accomplir sur une longue période de temps. Ils ont estimé de nouveau qu'elle répond aux meilleurs intérêts des deux pays et ils ont examiné divers moyens de développer la coopération sur ce plan.

Le Comité a constaté avec satisfaction que les rouages existant entre les deux pays pour la consultation en matière de défense fonctionnent efficacement. On a fait observer à ce propos que la Commission permanente canado-américaine de défense créée par la déclaration d'Ogdensburg de 1940 arrive cette année à son vingtième anniversaire; le Comité s'est dit assuré que la Commission continuerait de jouer un rôle important dans le champ d'action qui lui est dévolu.

La date de la prochaine réunion du Comité sera fixée ultérieurement.

Comité des subsides

Dès l'ouverture des débats en comité des subsides, le 14 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait une déclaration, dont voici quelques extraits:

... Il vaudrait la peine, en commençant mon exposé cet après-midi, que je dégage certains aspects de la situation actuelle dans le monde avant de passer à certaines réflexions que m'inspire le rôle du Canada dans les affaires du monde contemporain. Depuis la désastreuse rupture de la conférence au sommet, nous vivons tous dans l'ombre sinistre de cet événement. Les députés n'ont pas oublié que pendant des mois le monde occidental en bloc, en fait tout le monde civilisé, avait attendu monts et merveilles de cette conférence au sommet. Le Canada avait espéré, non seulement le succès de cette conférence, mais de toute une série de conférences de même ordre, escomptant qu'elles finiraient pas aplanir au moins certaines des difficultés qui hérissent aujourd'hui les affaires internationales.

Je ne m'aventurerai pas aujourd'hui dans le dédale des raisons qui peuvent expliquer l'échec de cette conférence, ni le départ subséquent des Cinq de l'Est du Comité de désarmement des dix. Mais la froide réalité, c'est que nous vivons aujourd'hui dans l'ombre projetée par ces deux ruptures. On n'a pas ménagé les invectives, et la propagande a été poussée à fond, ce qui n'est certes pas propice à engendrer la bonne volonté dans le monde.

Je trouve qu'il est plutôt difficile de déterminer exactement où commence et où finit la propagande communiste en politique. A mon avis, les pays communistes ont peut-être utilisé la propagande d'une manière différente de la nôtre. Leur propagande et la politique qu'ils appliquent en fait peuvent prendre des directions opposées, et ils n'y voient rien d'inconséquent. C'est sur la politique qu'ils font vraiment porter leurs efforts, tandis que la propagande est destinée à influencer sur l'opinion mondiale. Nous, du côté occidental, avons toujours pensé que propagande et politique correspondent à une même notion, et nous pouvons très difficilement comprendre qu'elles puissent avoir une acceptation quelque peu différente l'une de l'autre. J'entends dire que, même si les propagandistes communistes profèrent d'amers griefs, les dirigeants déclarent tranquillement: "Nous allons poursuivre nos négociations. Ne vous en faites pas de ce que l'on dit en public; nous voulons encore négocier."

Quoi qu'il en soit, la tension qui existe dans le monde a augmenté, et le Canada a autant à perdre que tout autre pays par suite de la tension qui règne. Nous sommes placés entre les deux principaux rivaux, et plus la tension augmente plus il y a danger qu'on porte atteinte à notre souveraineté et à notre droit de diriger notre propre pays.

Le beau côté du tableau

Et voilà pour le-mauvais côté de la situation. Je passe à l'autre côté. On m'accusera sans doute d'être trop optimiste, mais je ne vois pas de quelle utilité pourrait être un ministre des Affaires extérieures qui ne serait pas d'un optimisme à toute épreuve. S'il montre partout un visage abattu, comme si la fin du monde était imminente, il ferait bien mieux, à mon avis, de chercher un autre emploi. Si l'on observe le beau côté du tableau, on voit que la conférence sur les essais nucléaires, à laquelle participent le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, se poursuit encore. Je lisais ce matin une dépêche de Genève portant, je crois, sur la 267^e réunion de cette conférence. Pendant toute cette période, il ne faut pas l'oublier, il n'y a eu aucun essai nucléaire à part celui de la France au Sahara. Il y a déjà près de deux ans qu'aucune de ces trois puissances nucléaires n'a tenté un essai du genre.

Une autre vérité qui redonne espoir, à mon avis, c'est que la guerre nucléaire n'a absolument aucun sens, pour aucun pays et dans aucune langue. Si une guerre nucléaire éclatait, la civilisation serait tout probablement détruite. De temps à autre, il y en a qui disent: "Nous pourrions avoir une guerre nucléaire et nous pourrions faire disparaître tel ou tel pays." Mais ils sont bien rares dans le monde les gens sérieux qui n'admettent pas aujourd'hui qu'une guerre nucléaire entraînerait probablement la fin de la civilisation.

Une autre chose qui fait naître l'espérance, c'est que dans tous les pays du monde on veut sincèrement et profondément la paix. Ce qui revêt peut-être la plus grande importance, c'est que les puissances nucléaires sont très sensibles à l'opinion internationale. Si elles ne l'étaient pas, si elles restaient indifférentes aux critiques, je crois que le monde serait en très mauvaise posture. Mais vous noterez que chacune de ces puissances nucléaires prend bien garde de ne pas alarmer outre mesure l'opinion internationale. Elles veulent être en mesure de justifier leurs actes. Aux Nations Unies, à New-York, elles accourent à la tribune pour défendre leurs actes, tout aussi rapidement que certaines petites puissances s'y ruent pour critiquer.

Ce sera peut-être grâce à la sensibilité de l'opinion internationale que la civilisation sera sauvée. Cela, bien entendu, ne s'accomplira que par l'intermédiaire des Nations Unies, mais j'ai bon espoir que l'opinion internationale, exprimée aux Nations Unies par le Canada et tous les autres pays qui partagent ces vues, finira par provoquer des mesures, réduire et supprimer les armements et nous permettre de vivre d'une façon raisonnable dans notre monde où personne n'est à plus de vingt-quatre heures de quelqu'un d'autre dans n'importe quelle partie du globe. . . .

Comité du désarmement

Premièrement, le désarmement. Le Canada continue d'assumer une très lourde responsabilité dans ce domaine, vu qu'il fait partie du Comité des dix. L'automne dernier, je pensais que c'était magnifique que le Canada fasse partie du Comité des dix sur le désarmement, mais maintenant je n'en suis plus si sûr. A coup sûr, cela nous a créé et nous crée encore beaucoup de difficultés et bon nombre d'en-

nuis, de sorte que parfois je me prends à penser que c'eût été une bonne affaire que d'être la onzième nation, ne faisant pas partie du Comité, pour ainsi dire, mais étant en mesure de critiquer les dix autres nations. Je suppose que ce sentiment me vient d'avoir été si longtemps dans l'opposition. Ce n'est pas une si mauvaise chose que de se trouver dans l'opposition, à condition qu'on n'y reste pas trop longtemps.

Or, je dis bien, le Canada a eu une lourde responsabilité dans le domaine du désarmement. Cette responsabilité porte non seulement sur les travaux du Comité proprement dit; en effet les cinq pays occidentaux du Comité ont eu pour mission supplémentaire de conseiller les trois chefs des gouvernements sur la question du désarmement, en vue de la réunion au sommet. Cela a représenté pas mal de travail, qui malheureusement a été réduit à néant par l'échec de la conférence. Mais cela comportait de lourdes responsabilités, et j'ai bien confiance que personne, ni au Canada ni ailleurs dans le monde, ne contestera que notre pays s'est consciencieusement appliqué à faire aboutir les négociations sur le désarmement. Nous poursuivrons notre travail en ce sens au sein de ce Comité, s'il reprend ses réunions, ou à la Commission du désarmement des Nations Unies si elle examine la question. Par tous les moyens possibles, le Canada s'évertuera à servir la cause du désarmement.

Je dirai quelques mots maintenant du rôle que nous avons joué comme pays membre du Comité des dix. Tout d'abord, nous avons insisté pour que le Comité se réunisse sans délai. Certains pays occidentaux auraient voulu que les pourparlers sur le désarmement ne commencent qu'après la conférence au sommet. Nous pouvons comprendre aujourd'hui combien c'eût été désastreux, si nous avions suivi cet avis: il n'y en aurait probablement même pas eu du tout, de réunion du Comité du désarmement. Nous avons pensé qu'il était essentiel que le Comité commence ses travaux au plus tôt, afin de faire du chemin avant la prochaine réunion de l'Assemblée générale et aussi parce que le problème était urgent. Nos désirs, sur ce point, se sont réalisés et, comme chacun sait, le Comité a tenu ses premières réunions en mars.

Le Comité et les Nations Unies

Nous avons tout du long été les premiers à insister auprès des autres membres du Comité pour que les Nations Unies soient rattachées aussi étroitement que possible aux travaux du Comité. C'est à la demande insistante du Canada qu'il a été fait mention des Nations Unies dans les premières propositions du monde occidental; et nous sommes loin d'avoir été étrangers à la présence d'un représentant des Nations Unies à Genève durant les pourparlers. Nous avons appuyé sur la nécessité d'aborder le problème du désarmement nucléaire. Certains pays pensaient qu'il valait mieux attendre à la troisième étape, que rien d'efficace ne pouvait être fait touchant les armes nucléaires tant qu'une entente n'aurait pas été réalisée sur une foule d'autres choses. Nous croyions, d'accord en cela avec la France, que le problème des armes nucléaires était de première importance et qu'il fallait au moins tenter certains efforts en vue d'en venir, dès la première

phase des délibérations, à s'entendre sur la diminution ou l'élimination des armes nucléaires. . .

Après la désorganisation du Comité des dix à Genève, nous avons pensé qu'il faudrait porter à nouveau toute la question devant la Commission de désarmement des Nations Unies. Car c'est, en fin de compte, les Nations Unies qui ont compétence en matière de désarmement; c'est où aboutira finalement, et le cas échéant, tout accord relatif au désarmement. A notre avis, on aurait dû convoquer immédiatement la Commission de désarmement et discuter là-bas toute la situation. C'est l'attitude que nous avons toujours prônée et que nous continuons à adopter.

Le secrétaire général, M. Hammarskjöld, a dit d'abord que la Commission de désarmement ne devrait pas se réunir avant que le calme soit rétabli, ce qui voulait dire probablement vers la mi-août. Nous croyons qu'il serait à propos que la Commission se réunisse au cours du mois prochain, au lieu d'attendre une semaine ou deux avant la réunion de l'Assemblée générale en septembre. C'est ce qu'ont préconisé certains autres pays. Je ne saurais dire si l'on va suivre cette ligne de conduite, mais nous croyons que ce serait la plus sage.

Le Comité des dix nations n'est pas dissous, mais seulement ajourné. Il peut éventuellement se remettre au travail. Cela peut arriver, car il arrive aujourd'hui des choses étranges dans le monde. Dans la lettre que le premier ministre a adressée au premier ministre Khrouchtchev, en réponse à la lettre pleine de critiques de celui-ci au Canada, nous avons dit qu'il fallait oublier le passé, et que les dix nations devraient reprendre leur travail au Comité du désarmement. Je ne sais pas si cela va arriver, mais, je le rappelle, le Comité n'a pas été dissous et le Canada a à cœur de poursuivre sa tâche, soit à ce Comité, à la Commission de désarmement des Nations Unies, soit dans tout autre organisme qui pourra être formé à cette fin.

Le Commonwealth

Permettez que je dise quelques mots maintenant de l'activité du Canada au sein du Commonwealth. Comme vous le savez, notre premier ministre a une fois de plus joué un rôle de premier plan à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui a eu lieu à Londres il y a quelques semaines, comme il l'avait fait en 1957. Le Canada occupe une place lourde de responsabilités au sein du Commonwealth; il importe que nous le comprenions parfaitement. Nous sommes en fait, après le Royaume-Uni, le plus ancien membre du Commonwealth. Nous avons acquis une bonne expérience dans le domaine international et on attend de nous l'exemple. Je ne veux pas dire que nous devrions essayer de supplanter le Royaume-Uni sur ce point, mais le Canada a, aujourd'hui, une mission très importante à remplir au sein du Commonwealth. A mon avis, le premier ministre s'est acquitté de cette tâche de façon admirable à cette dernière conférence.

Aide aux pays de l'Afrique

Une des propositions très sensées qui ont été faites à cette Conférence a été l'idée d'organiser un régime d'aide aux pays sous-développés de l'Afrique, membres

du Commonwealth. On a décidé d'étudier les possibilités de coordonner les efforts en vue d'aider à l'expansion économique des pays africains du Commonwealth, comme première phase qui nous acheminerait vers la mise en œuvre d'un programme semblable peut-être à celui du Plan de Colombo. Tous les pays du Commonwealth s'appliquent à l'heure actuelle à mettre en marche un programme de ce genre.

On a aussi décidé d'étudier les possibilités d'augmenter entre les pays du Commonwealth les échanges de spécialistes, notamment des hauts fonctionnaires de l'administration. Le projet d'assistance à l'Afrique comportait ces deux caractéristiques différentes et des progrès ont été accomplis à ce sujet. A mon avis, il se pourrait qu'en fin de compte ce programme soit le plus avantageux que le Commonwealth ait jamais entrepris.

Cela m'amène à dire que le Canada a un rôle très important à remplir pour venir en aide non seulement aux pays qui sont devenus indépendants et sont maintenant membres de plein droit du Commonwealth, mais aussi aux nations qui sont sur le point d'obtenir leur indépendance. A l'heure actuelle, la plupart de ces pays se trouvent en Afrique.

Par suite des incidents survenus au Congo ces dernières semaines, les honorables députés se rendront compte de l'importance vitale du continent africain dans le monde aujourd'hui. D'autre part, nous nous réjouissons tous, je pense, que le Commonwealth ait créé de nouvelles nations en Afrique d'une façon qui leur ait permis de se tirer d'affaire seules et d'accomplir de véritables progrès. C'est, je pense, une des plus belles réalisations des hommes d'État britanniques.

Le 1^{er} octobre, la Nigeria va accéder à l'indépendance. C'est le plus grand pays de l'Afrique, avec une population de trente à trente-cinq millions d'âmes, et qui est appelé, je crois, à jouer un grand rôle dans le Commonwealth, en Afrique et aux Nations Unies. Nous espérons beaucoup en l'avenir de la Nigeria. Il y a quelques jours, le ministre de l'Information de la Nigeria était en visite ici et, dans deux semaines, nous comptons accueillir le premier ministre de la Nigeria du nord avec plusieurs de ses collègues. J'espère également pouvoir rendre visite à la Nigeria à l'occasion de la proclamation de son indépendance, le 1^{er} octobre.

Les relations sont très étroites entre nos deux pays. Nous avons présentement à Lagos un commissaire qui deviendra haut-commissaire le jour de l'indépendance... et je ne crois pas que les relations puissent être meilleures entre le Canada et ce pays, qui deviendra si prochainement un des plus importants du Commonwealth.

Bourses d'études du Commonwealth

Le programme de bourses d'études du Commonwealth que le Canada a inauguré en 1958, est présentement en voie d'application. Éventuellement, 250 étudiants d'autres pays du Commonwealth viendront étudier dans nos universités canadiennes. Cette année, nous n'en avons que 104. Évidemment, il s'agit de bourses de deux ans. Un autre cours commencera l'année prochaine, de sorte qu'il y aura à peu près 250 boursiers au Canada. Le Ministère a publié, l'autre jour,

un communiqué comportant la liste des pays d'où viendraient ces jeunes gens. Quatorze viennent de l'Inde, 11 du Royaume-Uni, 10 de la Fédération des Antilles, 9 de l'Australie et 9 du Pakistan, 5 de Ceylan et 5 du Ghana, 4 de la Nouvelle-Zélande, 4 de l'Afrique du Sud et 4 du Kenya, 3 de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, de Malte, de l'Uganda et de Singapour, 2 de la Malaisie, de la Nigeria, de la Guyane britannique, de l'île Maurice et du Tanganyika, et un du Basutoland, des Bermudes, de l'Honduras britannique, des îles Fidji, de la Somalie, du Souaziland et de la Sierra-Leone. . .

Je ne suis pas encore en mesure de dire combien d'étudiants canadiens se rendront dans les universités des autres pays du Commonwealth, parce que les dispositions définitives n'ont pas encore été prises. Néanmoins, nous avons, jusqu'ici, des offres émanant du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Hong-Kong, de la Malaisie, et une offre commune du Kenya, du Tanganyika et de l'Uganda. Ce programme de bourses du Commonwealth est, à mon avis, une chose magnifique et il devrait avoir des conséquences de longue portée tant pour le Commonwealth lui-même que pour les affaires internationales en général.

Statut des nouveaux pays

Il y a un problème assez ardu auquel doit faire face le Commonwealth, et je serais reconnaissant de recevoir des propositions à cet égard des députés ou des sénateurs. Voici la question: est-ce que les petites colonies, comme Malte et l'île Maurice, auront le même statut que des pays comme la Nigeria, l'Inde, le Pakistan, le Canada, le Royaume-Uni et autres pays du genre? Il y a environ 16 des grands pays qui deviendraient manifestement membres qualifiés du Commonwealth, et environ 30 ou 35 pays plus petits. Que faut-il faire au sujet des petits?

Va-t-on prendre, à leur égard, des dispositions différentes, ou feront-ils intégralement partie du Commonwealth? C'est là une question très complexe. A mon sens, ce serait injudicieux d'avoir dans le Commonwealth des citoyens de premier et de second ordre. Cela ne semble pas bien logique à un Canadien. Quelle voie suivra-t-on? La réponse n'est certes pas claire encore. On étudie la question avec infiniment de soin, et je n'ai pas le moindre doute que le génie du Commonwealth pour trouver des solutions pratiques se manifesterà dans ce domaine, aussi, le cas échéant. . . .

Le Canada au sein de l'OTAN

Passons maintenant à l'activité du Canada au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Une des principales questions dont est saisie l'OTAN à l'heure actuelle, c'est le projet d'établir un plan de dix ans. Ce sont les États-Unis qui ont fait cette proposition en décembre dernier, et tous les membres ont convenu que c'était une excellente idée. Personne ne savait au juste, je pense, comment s'y prendre, mais maintenant nous étudions tous ce problème. Le secrétaire général, M. Spaak, et ses hauts fonctionnaires essaient de tracer un plan de dix ans. Le Canada cherche à en établir un lui aussi. Nous ne sommes rendus

jusqu'ici qu'à la quatrième année. Cela, non plus, n'est pas facile. Les États-Unis s'occupent également de tracer un plan, et j'espère que, lors de la réunion ministérielle de décembre, un plan de dix ans sera présenté qui puisse être étudié et soumis à l'examen final des chefs de gouvernement des États membres de l'OTAN.

Il se pose encore des difficultés dans le domaine des consultations au sein de l'OTAN. . . . Nous avons nous-mêmes protesté contre le fait que les trois grands pays prennent des décisions en petit cercle fermé. Il nous a semblé que c'était bien inconvenant, et nous le croyons encore. Nous avons fait partie de la commission des cinq pays pour le désarmement, et maintenant les dix autres pays membres de l'OTAN pensent que nous méritons à peu près les mêmes reproches que les trois grands. En ce qui concerne le désarmement, le groupe des Cinq est tenté de débattre ces questions puis de faire rapport au Conseil de l'OTAN de tous les points sur lesquels ils sont d'accord, mais non des sujets sur lesquels ils ne s'entendent pas. Le Conseil de l'OTAN réussit, de toute façon, à savoir officieusement quels arguments ont été avancés. Mais en ce qui a trait aux consultations en matière de désarmement, on s'est contenté de nous fournir des renseignements.

Il est manifeste que, sans consultations suffisantes, une alliance ne peut demeurer puissante, et nous devons nous rappeler cela tout autant que le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne de l'Ouest. Rappelons-nous qu'il faut qu'il y ait en tout temps des consultations suffisantes.

. . . Cependant, l'esprit de l'Organisation est excellent. Par exemple, tous les membres de la Chambre qui appartiennent à l'Association des parlementaires de l'OTAN conviendront avec moi qu'un très bon esprit de camaraderie a pris naissance au sein de l'OTAN. En plus de la perspective de quelques voyages très agréables à Paris et dans d'autres villes, je suis sûr que les membres aiment à faire partie de cette Association à cause du travail qui peut s'accomplir en vue de renforcer l'Organisation. Il y a quelques semaines à peine, nous avons eu la visite, à Ottawa, de jeunes gens de divers pays de l'alliance. Ces rencontres de jeunes, dont certains sont des parlementaires, permettent, elles aussi, la discussion de problèmes et par là même contribuent au renforcement de l'alliance.

Le Canada aux Nations Unies

En ce qui concerne notre activité aux Nations Unies, tout ce que je puis dire, c'est que le Canada continue d'y jouer un rôle actif. Le secrétaire parlementaire traitera du problème des réfugiés, de la radiation, des problèmes de l'espace extra-terrestre et de diverses autres questions qui font l'objet d'une étude très attentive. Nous continuons de nous intéresser vivement au mécanisme des Nations Unies chargé de maintenir la paix. Déjà, le Canada joue un rôle aussi considérable que toute autre nation, pour ce qui est des mesures visant à maintenir la paix qu'appliquent les Nations Unies, et le gouvernement s'en tient toujours à cette ligne de conduite. Il est possible qu'il faille prendre d'autres dispositions pour appuyer davantage les Nations Unies dans ce domaine. Il est certain que nous avons l'esprit ouvert, et que nous sommes tout disposés à faire tout ce que nous

pouvons de pratique pour aider à renforcer le mécanisme des Nations Unies chargé du maintien de la paix.

Le premier ministre a dit ce matin que nous sommes disposés à envoyer au Congo nos observateurs que nous avons en Palestine, si tel est le désir de M. Hammarskjöld. Nous sommes également disposés à fournir un service de pont aérien aux Nations Unies afin d'aider à rétablir la situation dans ce pays. On a posé une question à propos de notre bataillon qui était destiné à servir sous l'égide des Nations Unies, sous réserve de l'assentiment du Gouvernement canadien. Ce n'est pas une mesure pratique à prendre en ce moment. Ainsi, nous avons reçu aujourd'hui des dépêches à propos de la réaction du Ghana relativement à l'envoi de troupes en Nigeria. Le Ghana estime que les difficultés actuelles au Congo devraient se résoudre avant tout par l'entremise des efforts des États africains indépendants, dans le cadre du mécanisme des Nations Unies. Toute intervention de la part de puissances autres que les nations africaines serait de nature, selon le Gouvernement du Ghana, à accroître plutôt qu'à diminuer les tensions là-bas. Cependant, nous avons comme ligne de conduite générale d'accorder tout appui pratique et efficace afin d'aider à renforcer le mécanisme des Nations Unies chargé du maintien de la paix.

A la session d'automne des Nations Unies, je présume que l'un des principaux sujets de discussion sera le désarmement, comme ce fut le cas l'automne dernier, et nous tenterons de contribuer à fixer l'attention de l'opinion internationale sur la nécessité vitale et urgente d'une détente dans ce domaine. Je ne saurais donner de plus amples détails au comité sur les plans du Canada pour cette prochaine session. Nos plans sont en voie d'élaboration en ce moment, et il est encore trop tôt pour dire quelles sont les attitudes que nous prendrons à l'égard d'autres questions.

Le Canada et les États-Unis

Quelques mots maintenant de l'activité du Canada à l'égard des États-Unis. Nous sommes revenus récemment d'une conférence très réussie du Comité ministériel de défense. Les ministres et leurs fonctionnaires, à ces conférences, peuvent discuter de problèmes sans trop de cérémonie. Il n'y a pas de grande table où les groupes se font face, avec des mémoires, etc. Il n'y a pas de ces formalités. Les participants ont l'occasion d'examiner les situations qui se présentent dans le monde et qui intéressent les deux pays, et ils ont l'occasion aussi, évidemment, d'étudier des questions comme la défense, l'OTAN, le désarmement, le partage de la production de défense, et tout ce qui intéresse les deux pays. Ces questions sont discutées d'une façon tout à fait libre, et cela donne des résultats très utiles. Je ne crois pas qu'il soit possible, par une autre méthode, d'en arriver à des échanges de vues aussi francs. Ces réunions sont extrêmement utiles.

On pourrait en dire autant du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis. Je ne suis pas sûr que ce soit bien le nom exact de ce groupement, mais je veux parler du groupe de 24 sénateurs et députés canadiens qui se réunissent avec 24

senateurs et représentants américains. Ce Comité officieux joue un excellent rôle, d'après moi, pour l'amélioration des relations entre nos deux pays. Les Canadiens ont ainsi l'occasion de s'entretenir avec des hommes publics américains sur une base que les Américains comprennent, et vice-versa. Par exemple, si les États-Unis ont retardé l'an dernier le détournement des eaux à Chicago, c'était dans une large mesure, je pense, à cause des entretiens qui avaient eu lieu dans ce Groupe interparlementaire. . .

Le Canada et l'Amérique latine

Enfin, un mot au sujet de notre activité en Amérique latine. Il y a eu plusieurs échanges de visites entre les représentants du Canada et ceux des pays de l'Amérique latine. Le ministre des Affaires étrangères du Venezuela nous a rendu visite ici l'automne dernier. Le président du Mexique a rendu visite au Canada et en retour, le premier ministre a visité le Mexique, il y a quelques semaines. Le ministre des Affaires étrangères du Brésil est également venu à Ottawa. Les députés n'ignorent pas que je me suis rendu à Buenos-Aires en mai, pour le 150^e anniversaire de l'Argentine. J'ai visité également le Chili et le Pérou et ai fait un bref arrêt au Brésil et au Mexique. Dans quelques semaines, une délégation canadienne présidée par un ministre assistera aux cérémonies du 150^e anniversaire de l'indépendance du Mexique.

Nous avons invité le président Frondizi de l'Argentine à visiter le Canada au début de l'année. Ces visites contribuent beaucoup à créer un courant de sympathie.

Ma visite au Chili a été particulièrement utile parce que j'étais là au moment de la tragédie du tremblement de terre, suivi des inondations et de toutes sortes d'ennuis. La Chambre a eu l'obligeance d'appuyer les décisions du gouvernement à propos de ce désastre, et je pense qu'il n'est peut-être pas sans intérêt pour les députés que je donne lecture de deux messages que nous avons reçus et qui nous montrent quelles ont été les impressions du Gouvernement et du peuple chiliens au sujet de cette aide du Canada. J'ai ici le message que le président du Chili adressait au premier ministre le 17 juin:

C'est avec la plus profonde gratitude que j'ai lu votre aimable message que l'ambassadeur du Canada à Santiago m'a remis personnellement et dans lequel vous réitérez l'expression de la sympathie que le peuple et le Gouvernement du Canada éprouvent pour nous au moment où ces désastres causés par une suite de tremblements de terre ont ravagé de nombreuses provinces.

Votre lettre me confirme de plus des renseignements qui m'ont déjà été fournis sur l'intention qu'aurait le Gouvernement d'envoyer une forte quantité de farine et de conserves de viande pour nous aider dans notre œuvre de secours. Les dommages causés dans les régions dévastées ont atteint une telle ampleur qu'ils exigent une utilisation maximum de toutes les ressources et de tous les efforts.

J'ai le devoir, monsieur le premier ministre, de vous exprimer la profonde gratitude du Gouvernement chilien et de tous les habitants de ce pays pour la très noble attitude que le Canada a eue à notre égard en ces jours tragiques. Nous considérerons toujours l'aide que vous nous envoyez comme l'expression de la plus étroite solidarité avec nous et comme la preuve des profonds sentiments d'humanité qui animent le grand peuple du Canada.

Je profite de cette occasion pour vous offrir mes plus cordiales salutations comme toujours,

George Alessandri R.

Un rapport très intéressant sur les réactions des Chiliens nous est venu du représentant canadien de la Croix-Rouge à Santiago. Il a dit:

... On apprécie vivement ici tous les efforts que déploient les Canadiens. Hier soir, nous avons causé avec des gens qui venaient tout juste de voir un film dans lequel figuraient les avions de l'ARC, les approvisionnements de secours de la Croix-Rouge canadienne et le personnel canadien. Ils nous ont appris que, ce voyant, tous les spectateurs se sont levés et ont applaudi pendant plus de cinq minutes, enterrant les autres nouvelles cinématographiques.

Ce témoignage de reconnaissance, manifesté par les gens du Chili qui ont fait preuve de beaucoup de courage devant le désastre qui les a frappés, fera battre, j'en suis sûr, le cœur de tous les Canadiens.

Comme je l'ai annoncé à la Chambre à mon retour, nous allons créer une Division latino-américaine au Ministère. Nous comptons déléguer un observateur à la Conférence de l'Organisation des États américains qui aura lieu à Quito, en Équateur, l'hiver prochain, et j'ai bon espoir que nous pourrons sous peu ouvrir une ambassade canadienne dans l'un des pays de l'Amérique centrale. A l'heure actuelle, nous n'avons d'ambassade dans aucun de ces six pays. Nous avons un délégué commercial au Guatemala, mais, à mon avis, le service diplomatique du Canada comporte une lacune et j'espère bien que nous pourrons établir au moins une ambassade en Amérique centrale.

Nous avons des ambassades dans tous les pays de l'Amérique du Sud, sauf l'Équateur, la Bolivie et le Paraguay mais nous n'en avons aucune en Amérique centrale.

Ces pays d'Amérique latine prennent un essor très rapide. Ce seront bientôt de grandes nations puissantes. D'ici l'an 2,000, la population au sud du Rio Grande dépassera de bien des millions celle des contrées qui s'étendent au nord de ce fleuve. Toutes les nations là-bas sont très désireuses de travailler en collaboration plus étroite avec le Canada, et je considère qu'il serait sage pour notre pays d'avoir une optique beaucoup plus "hémisphère occidental". Nous semblons ne pas pouvoir regarder au delà des États-Unis. Pour beaucoup de Canadiens, l'hémisphère occidental se compose du Canada et des États-Unis. Nous ne semblons pas nous rendre compte qu'il y a des millions et des millions de gens de l'autre côté du Rio-Grande qui jouent un rôle très important dans les affaires internationales, et qui voudraient beaucoup avoir des relations plus étroites avec le Canada.

Bon nombre de problèmes de l'hémisphère occidental nous concernent. Nous sommes de l'hémisphère occidental et nous ne pouvons échapper aux conséquences de bien des événements qui se déroulent de ce côté-ci de l'Atlantique. Il me semble qu'il est temps que les Canadiens se rendent compte de cela...

Le même jour, M. Wallace Nesbitt, secrétaire parlementaire de M. Green, prononçait un discours dans lequel il a traité des sujets suivants:

Radiation atomique

Le premier sujet que je voudrais traiter est celui de la radiation atomique et, évidemment, des effets particuliers qu'elle entraîne dans notre pays. La mise en

du
nous
t les
et le
és et
ogra-
ont
fera
une
teur
ito,
peu
e. A
Nous
plo-
rons
sauf
ique
entôt
Rio
nord
r en
pour
Nous
o de
Unis.
as de
s les
oites
Nous
nsé-
que.
een,
e et,
e en

valeur de l'atome, capable de donner à l'humanité une immense source nouvelle d'énergie, a été l'une des découvertes scientifiques les plus spectaculaires de notre époque. Cependant, l'homme connaît encore trop peu les dangers que présente la fission nucléaire utilisée à des fins pacifiques et militaires. Pour cette raison, le Gouvernement canadien s'est maintes fois déclaré convaincu qu'il ne devrait plus y avoir d'essais d'armes nucléaires. En dépit du moratoire, en vigueur depuis presque deux ans, sur ces essais, les effets génétiques et biologiques des essais antérieurs continueront pendant longtemps encore à inquiéter les hygiénistes ici au Canada et à l'étranger.

Par contraste avec le Canada, où existe depuis quelques années un programme d'analyse des retombées, il y a bien des régions dans le monde où de tels renseignements manquent parce que les pays en cause n'ont pas nos ressources scientifiques et techniques. En conséquence, il est bien difficile d'évaluer de façon précise la nature et l'étendue des dangers de la radio-activité dans le monde. Pour satisfaire les besoins dans ce domaine important, les Nations Unies ont établi la Commission scientifique des Nations Unies pour l'étude des radiations ionisantes, au sein de laquelle d'éminents chercheurs scientifiques, y compris des Canadiens, tentent en collaboration de combler les lacunes actuelles de nos connaissances sur les effets, sur l'homme et sur son entourage, des radiations ionisantes. A la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a donné une impulsion nouvelle au travail scientifique. Le 17 novembre, il a annoncé qu'il était disposé à analyser les échantillons radio-actifs de pays qui n'ont pas l'outillage suffisant à cette fin.

Peut-être que la plupart des députés et même d'autres personnes ont suivi ces travaux des Nations Unies avec intérêt et en ont ensuite lu les rapports. Je ne vais pas m'étendre maintenant sur le travail de la dernière Assemblée générale. Je tiens à relever cependant qu'en présentant la résolution canadienne visant à intensifier les travaux de la Commission scientifique, nous espérons que notre effort recevrait l'approbation générale. Nous avons constaté que les pays du bloc soviétique n'étaient pas très enthousiastes. Il y a donc eu une longue série de négociations ardues et difficiles entre nous-mêmes et deux membres du bloc soviétique, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique.

Si les négociations ont été longues et si les membres de la délégation soviétique ne cédaient pas volontiers du terrain, les pourparlers ont néanmoins eu lieu sans acrimonie et avec objectivité de part et d'autre, de sorte qu'à la fin de l'Assemblée, notre délégation, agissant au nom des autres co-parrains de la résolution, a pu obtenir un accord satisfaisant, tant du point de la forme que du fond de la résolution, avec le groupe soviétique. La résolution a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Je dois dire qu'à cet égard, notre délégation comptait bien recevoir des propositions constructives de toutes les autres délégations, ainsi que des membres du secrétariat des Nations Unies et des agences spécialisées et elle en a reçues. Je crois que je vais vous raconter les phases intéressantes de ce travail. Par suite

des suggestions constructives reçues de bien des pays, tels l'Inde, la République Arabe Unie et la Norvège, il a fallu reviser 36 ou 37 fois le texte de la résolution.

... La résolution a été parrainée par neuf autres pays. Nous avons reçu beaucoup d'aide de nos co-parrains, dont le Japon, le Ghana, la Norvège, le Mexique, l'Argentine, l'Italie, l'Irlande et l'Autriche, si je me souviens bien. Je mentionne ces négociations en passant pour montrer que, même si ce n'est là qu'un aspect secondaire du problème qui divise l'Ouest et l'Est à l'heure actuelle, il nous indique que, quand les pays créent l'atmosphère nécessaire et se donnent la peine de négocier sérieusement sur une question, et quand les deux parties consentent aux accommodements voulus, on peut arriver à un résultat satisfaisant.

Je sais qu'au cours de nos négociations, nous avons constaté une fois ou deux que certaines difficultés initiales provenaient d'un évident malentendu. Il y avait d'autres problèmes, bien sûr. Je ne rappelle maintenant ce cas que pour encourager un peu ceux qui sont tentés de désespérer de la situation mondiale et leur montrer qu'en ces sortes de choses il subsiste toujours de l'espoir. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce que les négociations internationales donnent des résultats instantanés. . . C'est un long et patient processus. Je suis sûr que ces principes généraux trouvent aussi à s'appliquer dans d'autres domaines.

Depuis que cette résolution a été adoptée, nous avons cherché de l'appui pour sa mise en œuvre dans bien des pays intéressés. La Commission scientifique des Nations Unies, pour sa part, a étudié la question de près afin de savoir quels sont les meilleurs moyens d'arriver à des normes uniformes pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons de matières radio-actives, air, sol, eau, aliments, ainsi que les meilleures méthodes pour coordonner un programme qui rassemble une grande variété de pays membres de l'ONU.

Deux institutions spécialisées et une huitaine de pays, les États-Unis d'Amérique, l'Argentine, l'Italie, l'Union soviétique, le Japon, la Norvège, la France et le Royaume-Uni, tout comme le Canada, ont offert des moyens d'analyse aux pays désirant participer au programme. La lettre que la Commission scientifique des Nations Unies a fait parvenir aux Gouvernements des États membres, le 7 avril dernier, énumérait les offres et invitait officiellement ceux-ci à collaborer en fournissant d'autres renseignements sur toutes les régions du globe.

Depuis lors, le Canada a reçu quatre demandes d'assistance au sujet d'analyses d'échantillons radio-actifs. Je répète que ces échantillons comprennent des aliments, de l'air, de la terre et de l'eau. On met au point des programmes requis pour donner suite à ces demandes et l'on agrandit les laboratoires radio-chimiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin de satisfaire aux exigences d'un programme qui, estime-t-on, comprendra l'analyse annuelle de 25 échantillons du sol, de 300 échantillons d'aliments et de 300 échantillons d'os humains.

Pour obtenir plus rapidement les renseignements requis et pour aider la Commission scientifique des Nations Unies pour l'étude des radiations ionisantes à établir et à maintenir des rapports avec les savants et les organismes scientifiques du Canada, le gouvernement signale aux associations de savants, ainsi qu'à

d'autres personnes et organismes intéressés que, le 7 avril 1960, le secrétaire de la Commission scientifique des Nations Unies a invité les intéressés à participer davantage au programme. Trois hommes de science canadiens participeront à un colloque sur la statistique afférente à la génétique, la radiation et la santé, qui aura lieu à Genève en septembre prochain. De cette façon, et autrement, le gouvernement continuera à faire tout ce qu'il peut ici même, aux Nations Unies et dans les institutions spécialisées, afin d'assurer le succès d'une tentative de coopération internationale qui vise essentiellement aux questions de première importance pour la santé humaine.

L'espace extra-terrestre

Le sujet suivant que je voudrais traiter brièvement est celui de l'espace extra-terrestre. Je ne puis m'empêcher de me rappeler qu'il y a quelques années, quand je fréquentais l'école secondaire, mes parents m'ont sévèrement puni pour avoir lu dans les journaux illustrés des histoires de guerre, de bombes atomiques et de fusées à destination de la lune. Tous les députés, je crois, se rendent compte de la rapidité avec laquelle tout a changé dans une période de temps relativement brève. Je sais que le terme "espace extra-terrestre" suscite un certain amusement et des remarques facétieuses. Toutefois, les députés se rendront compte, je crois, de la multiplicité des problèmes auxquels doivent faire face les populations du monde depuis la pénétration de l'espace, que ce soit les très graves questions qui se posent à l'ensemble du monde, comme l'interdiction des armes de destruction massive qui seraient lancées de l'espace extra-terrestre vers une partie déterminée du globe, ou bien l'intérêt plus terre-à-terre des particuliers dans le cas où, un satellite artificiel tombant sur une maison, on se demanderait évidemment qui paierait les dégâts. Ce n'est évidemment qu'une indication de tous les genres de problèmes qui se posent à nous à l'heure actuelle, et auxquels nous devons continuer à faire face à l'avenir.

On a réalisé de grands progrès ces derniers mois en ce qui concerne les programmes canadiens de recherche relative à l'espace extra-terrestre. La recherche, au Canada, surtout porte sur l'étude des couches supérieures de l'atmosphère. Le Canada est particulièrement bien placé pour effectuer ce genre de recherche parce que sa situation géographique permet d'étudier l'aurore boréale. Dans ce domaine, certains travaux dus à des hommes de science employés par le Gouvernement canadien sont les plus avancés du monde. Avec la collaboration des autorités américaines et en liaison avec les savants du Royaume-Uni, les chercheurs scientifiques du Canada fournissent pour l'étude des couches extérieures de l'atmosphère, des instruments avancés qu'on place en orbite à l'aide de fusées américaines.

Tandis que le Canada a fait d'excellents progrès en collaboration avec ses plus proches amis, l'avance qu'on relève à cet égard dans le cadre des Nations Unies a été,—je regrette d'avoir à le dire,—décevante. Le Comité de l'espace extra-terrestre, dont le Gouvernement canadien a appris avec grand plaisir et appuyé l'institution à titre permanent à la dernière session de l'Assemblée générale, n'a pas encore pu se réunir. La Conférence scientifique mondiale sur l'espace extra-

terrestre, que le Comité avait pour tâche d'organiser, n'aura lieu qu'à une date indéterminée de l'année prochaine. Même si cette circonstance laisse plus de temps pour mettre la dernière main aux préparatifs, qui sont indispensables si nous voulons que les échanges scientifiques soient fructueux, c'est tout de même déplorable qu'on n'ait pas encore pris les dispositions administratives préliminaires à la Conférence, ni abordé aucun des autres aspects du travail du Comité des Nations Unies à l'égard de l'espace extra-atmosphérique.

Toutes ces questions sont demeurées en suspens pendant que les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique ont négocié tranquillement en vue de résoudre certains problèmes concernant les préparatifs de la Conférence scientifique. Ces négociations, comme bien d'autres auxquelles participaient des représentants de l'Est et de l'Ouest, ont subi le contre-coup de l'effondrement de la conférence au sommet.

Il peut arriver que le Comité de l'espace extra-atmosphérique ne puisse annoncer aucun progrès sensible dans ce travail à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se réunira à l'automne. C'est très regrettable, et le Gouvernement canadien va travailler dans ce domaine et dans les autres qui ont souffert de l'aggravation récente de la tension entre l'Est et l'Ouest en vue de rétablir l'atmosphère internationale plus encourageante de l'an dernier.

Année mondiale du réfugié

Le dernier point que je voudrais traiter,—et j'espère que si je dépasse mon temps de parole, la Chambre me permettra de continuer,—porte sur l'Année mondiale du réfugié. Le sort malheureux de dizaines de milliers de gens, d'un bout à l'autre du monde, qui ont été expulsés de leur pays par suite de malheurs politiques, et, à vrai dire, dans certains cas, pas des malheurs économiques, suscite, j'en suis sûr, beaucoup de sympathie de la part de tous les membres du comité et, en fait, de toute la population du pays. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ce problème des réfugiés pèse sur la conscience de l'humanité et, en définitive, les êtres humains étant ce qu'ils sont,—parfois nous nous émouvons un peu,—on a institué, l'an dernier, une Année mondiale du réfugié.

Je ne voudrais pas m'attarder sur les antécédents de cet effort très louable de la part de l'humanité en général. Un certain nombre de gens prétendent être à l'origine de ce mouvement, mais j'aimerais dire en ce moment qu'à mon avis nous manifestons tous beaucoup d'intérêt et de sympathie à ce mouvement. A l'occasion, j'ai entendu des gens dire: "Eh bien, c'est vrai qu'il y a des gens dans une situation pénible dans le monde mais, somme toute, il y a certains groupes de personnes ici chez nous qui ont aussi besoin qu'on s'occupe d'eux, et peut-être devrions-nous commencer par ceux-ci." La réponse que j'ai à donner à cela, c'est que nous avons entendu d'autres personnes exprimer les mêmes vues, et bien qu'il soit vrai que charité bien ordonnée doit commencer par soi, il ne faut pas s'arrêter là. Il y en a peu, je crois, au Canada, qui ne sont pas tout à fait favorables au projet du Gouvernement canadien ni, en fait, à l'Année mondiale du réfugié.

Le Gouvernement canadien a été un des premiers à appuyer cette idée d'une

Année mondiale du réfugié. Le 5 décembre 1958, la délégation du Canada a appuyé une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur l'institution d'une Année mondiale du réfugié et, peu après, le secrétaire général a appris que le Canada participerait à ce programme.

Avant de traiter des mesures spéciales que le gouvernement a prises en vue d'appuyer cette Année mondiale du réfugié, je voudrais dire un mot des contributions annuelles régulières que le gouvernement a apportées aux divers programmes d'assistance aux réfugiés, mis en œuvre par les Nations Unies. En 1959, le Canada a apporté les contributions suivantes au budget régulier des programmes permanents relatifs aux réfugiés:

a) Programme de suppression des camps du haut-commissaire pour les réfugiés, \$290,000;

b) Budget de 1959 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, \$500,000 en argent et \$1,500,000 en blé et en farine;

c) De plus, le Canada a contribué en 1959 la somme de \$60,000 au programme d'Extrême-Orient exécuté conjointement par le haut-commissaire pour les réfugiés et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. En vertu de ce programme, on s'occupe de rétablir ailleurs les réfugiés d'origine européenne en Chine, dont un grand nombre sont des réfugiés depuis près de 40 ans. Cette contribution a été versée en 1959 mais a été appliquée au budget de 1958 du programme d'Extrême-Orient.

En 1959, le Canada a donc contribué la somme de \$2,350,000 aux budgets réguliers des programmes mis en œuvre par les organismes de secours aux réfugiés des Nations Unies. L'hiver dernier, le Canada s'est engagé à contribuer encore \$290,000 au budget régulier de 1960 du haut-commissaire pour les réfugiés et \$500,000 en argent au budget de 1960 de l'UNRWA. En mai dernier, le gouvernement a annoncé une nouvelle contribution de \$1,500,000 en farine de blé à l'UNRWA pour 1960.

Le 30 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé à la Chambre que le gouvernement avait décidé, sous réserve de l'approbation du Parlement, de verser une contribution additionnelle d'un million de dollars en farine de blé à l'UNRWA. Il ne s'agit pas d'une contribution régulière, mais d'un don spécial pour marquer la fin de l'Année mondiale du réfugié.

Au moment où la possibilité de cette contribution a été discutée récemment avec le directeur de l'UNRWA, il a signalé qu'un tel don aurait un double effet. En premier lieu, il aiderait à nourrir près d'un million de réfugiés arabes. Il permettrait aussi à l'UNRWA, grâce à l'argent qu'elle épargnerait sur les achats de nourriture, de construire, d'équiper, de pourvoir en personnel et d'entretenir pendant trois ans deux instituts de formation professionnelle pour les jeunes réfugiés arabes. Ces deux écoles, qui donneraient une formation technique à environ 500 étudiants par année, permettraient aux diplômés de faire vivre en permanence un grand nombre de familles de réfugiés arabes. L'addition d'un

aussi grand nombre d'employés spécialisés à l'économie des pays du Moyen-Orient serait une aide considérable à la prospérité et à la stabilité de cette région troublée. . .

Il faut se rappeler que, la dernière année pour laquelle la statistique est complète, le Canada n'a été dépassé que par les États-Unis dans sa participation au programme du haut-commissaire pour les réfugiés et qu'il ne l'a été que par les États-Unis et le Royaume-Uni dans sa participation à l'UNRWA. Et je crois comprendre qu'après ce dernier don à l'UNRWA, notre participation équivaut presque à celle du Royaume-Uni. Le Canada est la seule puissance de moyenne importance qui participe, dans cette proportion, à ces institutions des Nations Unies.

Dans son programme régulier d'assistance aux réfugiés, le Canada ne se contente pas simplement de fournir de l'argent. J'ai été surpris d'entendre des gens dire qu'avant l'Année mondiale du réfugié, le Canada n'avait rien fait en vue de fournir aux réfugiés des chances de rétablissement. Pendant des années, le Canada a admis des réfugiés de camps européens et bien d'autres qui n'étaient pas en fait dans les camps. Depuis la seconde guerre mondiale, on estime que plus d'un quart de millions de réfugiés ont été admis au Canada. Il est difficile de donner un chiffre précis car le Canada a eu pour politique d'admettre tous les nouveaux arrivés comme immigrants sans établir une catégorie spéciale ou classe de "réfugiés".

Le nombre des réfugiés varie d'une année à l'autre, mais on peut dire avec précision que chaque année depuis 1945 des milliers ont été admis ici. Au cours des six derniers mois de 1959,—c'est-à-dire durant les six premiers mois de l'Année mondiale du réfugié,— de 1,300 à 1,400 réfugiés sont arrivés au Canada aux termes de notre programme normal d'immigration.

Le Canada a aussi permis pendant un certain nombre d'années le parrainage de réfugiés physiquement diminués, qui ne répondaient pas aux prescriptions normales d'admission au Canada. Aux termes de ce programme, les parents ou l'un de cinq organismes religieux reconnus pouvaient se faire les parrains de certaines familles de réfugiés d'Europe en assumant certaines responsabilités qui, au fond, servaient d'assurance que la famille ainsi désavantagée ne tomberait pas à la charge du public après son admission. Bien que les autorités fédérales ne puissent fixer un délai au sujet de ces responsabilités, les diverses provinces pouvaient naturellement exercer leur juridiction relativement à l'assistance sociale pour ce qui était d'accepter la responsabilité de toute aide future que pouvaient requérir les réfugiés et mettre fin par là aux engagements financiers assumés par les parrains. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé l'automne dernier que les catégories de parrains admissibles seraient élargies pour l'Année mondiale du réfugié afin que des particuliers, des organismes bénévoles et des autorités municipales et provinciales puissent se faire les parrains de réfugiés physiquement diminués. Le 17 mars, le premier ministre a annoncé à la Chambre des communes que cet arrangement serait prolongé au delà de la fin de l'Année mondiale du réfugié.

A l'heure actuelle, la Division de l'immigration s'occupe de 100 cas de réfugiés physiquement diminués qui représentent un total de 249 personnes. Ces 100 cas ont pour parrains des sociétés locales et des organismes religieux ou bénévoles et ne comprennent pas les cas des réfugiés ayant pour parrains des parents établis au Canada. Les groupes qui se sont faits les parrains de réfugiés méritent les plus vives félicitations.

Le programme d'admission au Canada des réfugiés tuberculeux et de leur famille aux fins de traitement et de rétablissement constitue, bien entendu, la participation spéciale la plus importante du gouvernement à l'Année mondiale du réfugié. Le 24 septembre 1959, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pu annoncer à l'Assemblée générale qu'à titre de participation spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Canada écarterait les règlements relatifs à l'immigration et admettrait un nombre important de réfugiés tuberculeux avec leur famille en vue de traitement. A une conférence de presse subséquente, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que l'on admettrait au moins 100 réfugiés tuberculeux et peut-être davantage.

Les familles de ces réfugiés sont arrivées au Canada au début de 1960. Les 100 premières familles se sont établies au Canada avec infiniment de succès. Grâce aux méthodes modernes de traitement dont nous disposons au Canada, le membre de la famille qui était atteint de tuberculose pulmonaire a réagi rapidement au traitement et, au début du printemps, presque un tiers des malades étaient déjà guéris. Au début de juin, 75 des cas avaient quitté les sanatoriums. Le 1^{er} juin, 54 des hommes et 31 des femmes avaient un emploi. Cela étant, le gouvernement a décidé d'intensifier le programme. Les provinces ont exprimé le désir de participer à ce prolongement du programme et une entente semblable est intervenue en vertu de laquelle elles se chargent du coût des traitements dans les sanatoriums provinciaux, tandis que toutes les autres dépenses,—y compris le transport, le soutien des familles, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'elles soient raisonnablement en mesure de se subvenir à elles-mêmes,—ont été prises à charge par le gouvernement fédéral. En vertu du prolongement du programme, des dispositions ont été prises jusqu'ici pour amener de l'Europe, dans les diverses provinces canadiennes qui collaborent, 112 tuberculeux et les personnes à leur charge. Ces malades et leur famille arriveront au Canada dans des avions affrétés qui quitteront l'Europe les 18 et 25 juillet et au début d'août.

J'ai parlé tantôt du don spécial d'un million de dollars en farine de blé accordé par le gouvernement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), geste par lequel le gouvernement a marqué la fin de l'Année mondiale du réfugié. Il conviendrait peut-être que je donne les chiffres qui ont été publiés le 29 juin par le Comité canadien pour l'Année mondiale du réfugié, représentant les résultats connus à cette date de la campagne privée organisée au Canada pour recueillir des fonds. Les comités locaux pour l'Année mondiale du réfugié ont déclaré avoir recueilli au Canada \$866,798 pour le programme d'assistance aux réfugiés des Nations Unies. Une autre somme de \$50,000 a été versée directement au comité central à Toronto. On a signalé que

les rapports étaient incomplets et que certains comités semblaient sur le point d'atteindre le maximum des contributions au moment où ils ont soumis leur rapport. On prévoit donc que le montant annoncé sera sensiblement accru d'ici à ce que les résultats définitifs soient connus.

En outre, les associations qui ont pris en charge le Comité canadien pour l'Année mondiale du réfugié ont signalé que, durant cette année, leurs propres programmes d'assistance aux réfugiés leur ont permis de recueillir \$747,263 en excédent de leurs budgets annuels réguliers. Il s'agit de programmes permanents mis en œuvre par des associations religieuses et charitables et qui sont tout à fait distincts de la campagne lancée par les comités de l'Année mondiale du réfugié en vue de recueillir des fonds. Les associations nationales organisatrices ont aussi annoncé que des contributions s'élevant en tout à \$128,495 avaient été versées directement aux programmes des Nations Unies d'assistance aux réfugiés. Au 29 juin, les Canadiens avaient versé en tout \$1,792,556 à la souscription pour l'Année mondiale du réfugié.

La situation au Congo

Le 15 juillet, le deuxième jour du débat sur les affaires extérieures en comité des subsides, M. Green a fait sur la situation critique au Congo les commentaires suivants:

Cette semaine, le Gouvernement du Congo, dans une requête signée par plusieurs de ses ministres, a demandé officiellement aux États-Unis d'envoyer immédiatement au Congo un contingent de 2,500 hommes, je crois. Ayant examiné cette requête et consulté les Nations Unies, le Gouvernement américain a décidé de ne pas accéder à cette demande. Alors, le président et le premier ministre du Congo, qui se trouvaient à ce moment-là dans une autre région du pays, sont rentrés dans la capitale et ont apparemment signé une demande à l'adresse du premier ministre Khrouchtchev, tout en répudiant celle qu'ils avaient faite aux États-Unis. Aujourd'hui, nous avons appris comment a réagi le premier ministre Khrouchtchev.

Entre-temps, les Nations Unies ont agi promptement,—et efficacement, j'estime,—et, de façon très sage en décidant que les forces qui y seraient détachées seraient constituées par les pays africains. Les premières troupes qui sont arrivées à Léopoldville ce matin venaient du Ghana et étaient placées sous le commandement d'un général britannique, soit dit en passant. D'ici demain, d'autres observateurs des Nations Unies partiront de Palestine, y compris deux Canadiens. Trois autres Canadiens,—on vient de m'en informer ici même,—ont offert volontairement leurs services et se joindront probablement aux deux autres.

Mais, maintenant que les Nations Unies ont agi, qu'elles se sont attaquées au problème et qu'elles ont pris les premières mesures concrètes, les Soviets interviennent, sans doute pour qu'un certain mérite leur soit reconnu dans le monde, et le premier ministre Khrouchtchev déclare que l'Union soviétique est prête à mettre fin à l'agression au Congo si les États qui se livrent à une agression directe contre le Congo ne cessent pas leurs mesures criminelles. . .

Voici un communiqué que, soit dit en passant, le chef de l'opposition m'avait remis ce matin; mais depuis, j'ai reçu mes propres dépêches. Le premier ministre soviétique aurait déclaré:

Si les États qui se livrent à une agression directe contre le Congo ne cessent pas leurs actes criminels, l'Union soviétique n'hésitera pas à prendre des mesures décisives pour mettre fin à cette agression.

Cette menace ressemble beaucoup à celle qu'il avait faite au moment de l'affaire de Suez. Il faut en comprendre la portée. La décision effective en vue de corriger la situation a été prise par les Nations Unies. Le Canada a fait toute sa part, et continuera à la faire pour trouver la solution à ce problème très difficile.

Revenant sur le sujet le 18 juillet, M. Green a répondu comme suit à une demande de renseignements sur la situation dans la colonie belge qui a acquis récemment son indépendance:

Les rapports qui nous parviennent restent confus, mais les Nations Unies ont mis au point un programme progressif que le secrétaire général est en voie d'appliquer pour faire face à la situation.

Il a pourvu à de l'assistance technique qui, au départ, comportera une aide administrative aux autorités congolaises en vue de l'organisation de leurs forces de sécurité interne, sérieusement désorganisées par suite de mutinerie. Ce programme comporte l'envoi immédiat, bien qu'à titre temporaire, d'officiers de l'armée qui servent présentement auprès de l'Organisme pour la surveillance de la trêve en Palestine. Cinq officiers canadiens de cette catégorie,—le lieutenant-colonel Berthiaume et les majors King, George, Clarke et McLean,—se sont portés volontaires pour participer à cette mission. Le gouvernement a approuvé leur envoi là-bas. Au Congo, ils serviront de conseillers auprès des autorités chargées de la sécurité et, au début, aideront le général Van Horn, commandant de la force des Nations Unies au Congo, à établir son quartier général et son mécanisme de liaison avec le Gouvernement congolais. Trois de ces officiers canadiens sont déjà rendus au Congo. Avec eux se trouvent des officiers de l'Organisme pour la surveillance de la trêve en Palestine, qui viennent en grande partie des pays scandinaves.

La deuxième partie du programme du secrétaire général comporte l'établissement d'une force des Nations Unies au Congo. Les éléments destinés à l'établissement de cette force sont arrivés ces jours derniers, et l'on compte qu'au cours de la présente semaine cette force aura acquis l'efficacité nécessaire. Certaines des unités déjà rendues sur les lieux ont rempli jusqu'ici les tâches pour lesquelles la force a été établie.

La troisième partie du programme du secrétaire général est destiné à obvier à une grave disette d'aliments. Selon des rapports parvenus aux Nations Unies, il y aura probablement une sérieuse interruption du ravitaillement en vivres, à Léopoldville et dans les environs, d'ici quelques jours. Ce serait aggraver une situation déjà tendue. Le Gouvernement du Congo a demandé de l'aide au secrétaire général. A son tour, le secrétaire général a fait appel à un certain

nombre de pays,—parmi lesquels les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Inde, le Danemark, la France et le Canada, et leur a demandé de mettre à la disposition des Nations Unies des denrées alimentaires facilement transportables, ce qui permettrait de gagner du temps jusqu'à ce que le ravitaillement normal soit rétabli. Le secrétaire général espérait que ces aliments et leur transport pourraient prendre la forme de dons.

En réponse à cet appel, les États-Unis ont offert 300 tonnes de farine de blé, et le Royaume-Uni pour 10,000 livres sterling de denrées alimentaires. Le gouvernement a décidé samedi de faire une contribution comparable en faisant transporter par la voie aérienne 20,000 livres de porc en conserves et 20,000 livres de poudre de lait entier. Conformément au programme des Nations Unies, quatre avions North-Star commenceront d'ici une heure à prendre leur envol de Trenton à destination de Léopoldville. Je crois que le premier va partir dans 20 minutes. D'ici trois jours, la contribution du Canada en réponse à l'appel du secrétaire général sera à Léopoldville, où les aliments seront distribués sous les auspices des Nations Unies. On a confié au directeur général de l'UNICEF, M. Maurice Pate, la direction de cette partie du programme des Nations Unies.

La Chambre aimera peut-être savoir que nous avons reçu, ce matin, des requêtes de certains journaux canadiens en vue d'embarquer des correspondants dans ces avions. Malheureusement, nous n'avons pu les prendre comme passagers, en tout cas pas dans le premier avion, parce que, je le répète, il quitte le Canada dans 20 ou 25 minutes. S'il y a quelque chance de les faire partir avec le prochain avion, nous essaierons de le faire.

Évolution constitutionnelle du Commonwealth

En réponse à une question concernant une "réunion de fonctionnaires supérieurs qui, dit-on, a lieu, en ce moment, à Londres afin d'étudier les questions relatives à l'évolution constitutionnelle du Commonwealth", le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré le 23 juillet:

Le gouvernement est représenté par M. Bryce, secrétaire du Conseil privé, à cette réunion, qui s'est ouverte le 7 juillet à Chequers.

L'objet de la conférence est de préparer un rapport préliminaire qui sera remis pour étude aux divers gouvernements du Commonwealth. Sans approfondir les questions qu'on y discute, je prie le député de se reporter au débat qui a eu lieu ici le 16 mai dernier. J'ai alors signalé que dans un avenir prochain ou immédiat,—et je veux dire par cela une période de cinq ou six ans,—le nombre des pays du Commonwealth augmentera peut-être. Il y en aura 18 au lieu de 16. Pareille évolution soulèverait des questions d'extrême importance,— celle de savoir s'il doit y avoir égalité de représentation pour toutes les parties du Commonwealth; si, lors d'une conférence des premiers ministres du Commonwealth, les pays dont la population n'est que de 300,000 ou 400,000 habitants, auront des droits égaux à ceux d'autres nations qui, comme l'Inde, représentent 450 millions d'âmes.

Quel sera le principe fondamental qui régira l'admission des membres du Commonwealth? Exigera-t-on qu'un pays ait au moins une population d'un ou de deux millions? Il y a aussi la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer la méthode de roulement, comme c'est aujourd'hui le cas au Conseil de sécurité, ou celle des groupements régionaux dans le cadre du Commonwealth, qui seraient représentés en tant que groupement.

L'objet en vue duquel a été institué ce comité de spécialistes des problèmes du Commonwealth, c'est d'étudier toutes les possibilités et tout le potentiel présents et futurs, afin que le Commonwealth ne soit pas étouffé par des principes ou des règlements, ou autre chose de même nature,—et qu'on lui préserve le caractère officieux qui est si nécessaire si l'on doit maintenir le Commonwealth tel qu'il est aujourd'hui. Malgré l'absence de pacte, d'accord ou de règle, nous parvenons quand même, en général, à assurer le respect de la liberté partout dans le monde. C'est le but de l'institution du comité qui tient en ce moment une réunion près de Londres.

Je doute qu'un seul des pays qui s'est fait représenter à cette réunion ait fait des propositions ou des recommandations positives. On procède à un examen général du domaine à l'étude, et de l'échange de vues des représentants des diverses parties du Commonwealth sortiront, nous l'espérons, des conclusions précises qui pourront peut-être constituer le fond même de l'orientation future du Commonwealth.

Utilisations pacifiques de l'énergie atomique

Le 6 juillet, en réponse à une question portant sur l'état actuel des discussions internationales en vue d'établir des garanties internationales de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, M. Green a déclaré ce qui suit:

Ces discussions se sont poursuivies au sein du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, organisme international fonctionnant sous les auspices des Nations Unies.

Aux réunions du Conseil des gouverneurs tenues en mars et avril derniers, la plupart des vingt-trois membres ont approuvé provisoirement un document proposant un système de garanties contre l'affectation à des fins militaires de matières nucléaires achetées en vue de fins pacifiques. Ce document sera discuté, en septembre prochain, à la Conférence générale de l'Agence à laquelle adhèrent soixante-dix nations. La force et l'efficacité de tout système plurilatéral de garanties et la mesure dans laquelle ce système peut remplacer la réglementation bilatérale actuellement maintenue par le Canada et les autres fournisseurs importants dépendront, évidemment, de l'accueil général qui sera fait à la proposition.

Jusqu'ici des membres de l'organisme, en particulier l'Union soviétique, n'ont pas accordé leur entier appui au système proposé. Il est donc de la plus haute importance que les délibérations de la prochaine Conférence des soixante-dix nations aient pour résultat de rallier l'approbation générale et l'adhésion de

chaque nation aux propositions, ainsi que la prompte exécution de celles-ci par le Conseil des gouverneurs.

Le Canada, qui est membre du Conseil des gouverneurs, a appuyé avec énergie les efforts tentés pour mettre au point un système convenable de garanties. De concert avec les autres adhérents, y compris les principaux fournisseurs mondiaux de substances nucléaires, nous croyons que des garanties internationales efficaces, s'il est possible de les établir, contribueront nécessairement au désarmement surveillé, qui demeure notre objectif.

Organisation des États américains

Le deuxième jour du débat en comité des subsides, le 15 juillet, M. Green a fait la déclaration ci-après au sujet des relations du Canada avec l'Organisation des États américains:

... Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement devant les journalistes, mais pour sûr ce que je voulais dire, c'est que le temps est peut-être venu pour le Canada de devenir membre de l'organisation de l'hémisphère occidental. Nous faisons de notre mieux pour enrichir nos relations avec les pays d'Amérique latine. Par exemple, nous avons déjà envoyé à Cuba, ces derniers jours, le directeur de la nouvelle section de l'Amérique latine pour aider notre ambassadeur dans ce pays et y renforcer notre ambassade.

Je crois qu'il est bon de laisser la population canadienne réfléchir et se demander si elle veut que le pays se joigne à l'Organisation des États américains; car c'est ainsi que nous verrons la réaction de l'opinion publique. Je le répète, c'est un grand pas en avant ou un grand pas en arrière, suivant le point de vue de l'auteur du discours. Je crois que ce serait un pas en avant, mais son importance exige que nous laissions au peuple canadien le temps d'y penser. J'ai été extrêmement heureux de l'intérêt porté à la question. Au cours du débat, nous avons entendu d'excellents discours sur ce sujet. Avec le temps, le Canada pourra décider quelle ligne de conduite il adoptera...

**NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS
DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA**

- M^{lle} E. R. Laidman, de la légation du Canada à Varsovie, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Varsovie le 3 juillet 1960.
- M. R. Elliott, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Beyrouth le 4 juillet 1960.
- M. I. L. Head est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 juillet 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. P. A. R. MacMillan est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 juillet 1960 à titre d'agent extérieur, classe 1.
- M^{lle} F. Gagnon, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affectée à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Elle a quitté New-York le 6 juillet 1960.
- M. F. G. Ballachey a quitté le ministère des Affaires extérieures le 11 juillet 1960.
- M. M.-P.-F. Dupuy, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 13 juillet 1960.
- M. K. C. Brown, de l'ambassade du Canada à Berne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Berne le 13 juillet 1960.
- M. G. A. Cowley, qui étudiait le japonais à Tokyo, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo à compter du 13 juillet 1960.
- M. O. W. Dier, de la légation du Canada à Helsinki, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Helsinki le 16 juillet 1960.
- M. R. D. Jackson est entré au ministère des Affaires extérieures le 18 juillet 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. B. Vaillancourt est entré au ministère des Affaires extérieures le 18 juillet 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. C. Hardy, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 20 juillet 1960.
- M. M. Shenstone, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire. Il a quitté Ottawa le 22 juillet 1960.
- M. W. K. Wardroper, du Collège de la Défense nationale à Kingston, est affecté à l'ambassade du Canada à Helsinki. Il a quitté Kingston le 22 juillet 1960.
- M. P.-E. Laberge, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 22 juillet 1960.
- M^{lle} G. Reid, de l'administration centrale, est affectée au consulat général du Canada à New-York. Elle a quitté Ottawa le 23 juillet 1960.
- M. J. George a été nommé haut-commissaire du Canada à Colombo, Ceylan. Le 27 juillet 1960 il a quitté Paris, où il était affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.
- M. J. R. Maybee, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 30 juillet 1960.
- M. J.-G. Maranda, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté le Caire le 30 juillet 1960.
- M. B. A. Keith, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 30 juillet 1960.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Déclaration concernant l'accèsion provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Faite à Tokyo le 12 novembre 1959.

Signée par le Canada le 24 mai 1960.

En vigueur pour le Canada le 23 juin 1960.

Déclaration concernant les relations entre les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Gouvernement de la République populaire de Pologne.

Faite à Tokyo le 9 novembre 1959.

Signée par le Canada le 24 mai 1960.

Bilatéraux

Australie

Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie.

Signé à Canberra le 12 février 1960.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 30 juin 1960.

En vigueur le 30 juin 1960.

États-Unis d'Amérique

Accord modifiant l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune signé à Washington le 15 juin 1955, modifié par un Accord le 26 juin 1956 et modifié par un Accord le 22 mai 1959.

Signé à Washington, le 11 juin 1960.

Norvège

Échange de Notes concernant l'organisation de l'Échange de renseignements entre les services de la Défense du Canada et de la Norvège.

Oslo, le 24 mai 1960.

Entré en vigueur le 24 mai 1960.

Turquie

Accord entre le Canada et la République de la Turquie relatif aux services aériens.

Signé à Ankara le 21 mai 1960.

Publication

Recueil des Traités 1952 n° 33. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique faisant provision pour le déplacement de deux des stations météorologiques dans le Pacifique. Signées à Ottawa les 22 janvier et 22 février 1952. En vigueur le 22 février 1952.

Recueil des Traités 1959 n° 14. Traité d'État portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique. Signé à Vienne le 15 mai 1955. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 23 juin 1959. En vigueur pour le Canada le 23 juin 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 17. Accord international sur le blé 1959. Fait à Washington le 6 avril 1959. Signé par le Canada le 22 avril 1959. Instrument d'acceptation par le Canada déposé le 16 juillet 1959. En vigueur pour le Canada le 1^{er} août 1959.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 9

Table des matières

Septembre 1960

Assemblée générale des Nations Unies	766
Un visiteur de marque	771
Une nouvelle république: le Ghana	773
M. Balke à Ottawa	777
La justice internationale	778
Le recrutement des agents du service extérieur	782
L'extradition	788
Bourses d'études de l'OTAN	793
Les dossiers aux Affaires extérieures	795
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	801
Les Traités	803

Assemblée générale des Nations Unies

PRÉPARATIFS D'UNE SESSION

LES DÉLÉGATIONS des 82 pays de l'ONU se sont réunies à New-York le 20 septembre pour les dernières étapes d'une action commune commencée plusieurs mois auparavant. Il faut beaucoup de gens, au pays et à l'étranger, pour préparer une délégation, et beaucoup de temps aussi, car l'Assemblée s'occupe des grands problèmes que suivent au jour le jour dans le monde entier les diverses populations et les gouvernements qui les représentent. Au Canada cette tâche se divise en trois parties que nous allons étudier plus bas. Il en est aussi une quatrième qui relève, celle-là, du Secrétariat international de l'ONU. Dès qu'une session de l'Assemblée générale commence à tirer à sa fin et que les comptes rendus font leur apparition, les préparatifs de la suivante sont mis en train: étude des pièces et des éléments d'information, enquête sur les opinions, consultation et finalement approbation par le cabinet des instructions à l'ensemble des délégués.

La tâche du Secrétariat débute dès que l'une des commissions de l'Assemblée a demandé l'étude ultérieure d'une question, et de ce fait le point est automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la session suivante. Voici quelles sont les trois parties du rôle national:

- 1) La première et la plus importante, qui incombe au Gouvernement du Canada, consiste à déterminer la ligne de conduite à suivre, et à approuver les instructions à la délégation. Les membres de la délégation qui représentera le Canada à New-York sont choisis par le cabinet.
- 2) Collecte des renseignements et consultation avec les autres délégations à New-York et entre les ambassades du Canada à l'étranger et les gouvernements auprès desquels elles sont accréditées.
- 3) Consultations entre les ministères et élaboration des lignes de conduite et des instructions à la délégation à soumettre à l'approbation du cabinet.

Pour préparer la participation à l'Assemblée générale, il faut le concours de Canadiens en diverses parties du monde pendant plusieurs mois. Il faut l'aide des ambassades du Canada à l'étranger, des missions permanentes de New-York et de Genève auprès de l'ONU et des fonctionnaires de la plupart des ministères fédéraux.

Les préparatifs du Secrétariat de l'ONU

Une bonne part du travail du Secrétariat des Nations Unies consiste à rédiger les rapports que l'Assemblée générale et les divers organismes qui en relèvent lui demandent directement ou par l'entremise de l'un des trois grands conseils créés aux termes de la Charte: Conseil de sécurité, Conseil économique et social et Conseil de tutelle.

Ces rapports du Secrétariat sont de deux ordres. Dans les premiers le

Secrétariat énonce ses propres vues sur telle ou telle question comme base d'une discussion à l'Assemblée. Parmi eux nous citerons le Rapport du secrétaire général sur l'assistance aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. C'est sur ce sujet précisément qu'un rapport a été soumis cet été au Conseil économique et social qui tenait sa trentième session. Le secrétaire général y ajoutera un autre rapport, destiné celui-là à l'Assemblée générale, et y formulera ses propres opinions, non sans les avoir adaptées toutefois à celles des membres du Conseil économique et social et des autres intéressés.

Les rapports de l'autre catégorie dressés par le Secrétariat reproduisent les réponses des divers gouvernements à une question donnée. Il en sera soumis un à la Deuxième Commission (questions économiques) de l'Assemblée au sujet des moyens disponibles pour établir sans retard un fond de développement économique, question que l'Assemblée générale et divers autres organismes ont étudiée depuis plusieurs années. Pour établir ces rapports le Secrétariat doit envoyer des séries de lettres aux gouvernements et, à l'approche de la session de l'Assemblée, solliciter les réponses qui se font attendre.

Centre d'information

Le Secrétariat ne se borne pas à la compilation de rapports. Il est bien placé pour connaître les divers points de vues sur l'ordre du jour et les transmettre aux délégations intéressées. Il est un peu comme un point de convergence des opinions, des idées, des attitudes des membres de l'ONU.

Ces dernières années le secrétaire général, M. Hammarskjöld, a élargi le rôle du Secrétariat dans les consultations préliminaires à la session. Il a lui-même conféré activement avec les missions permanentes à New-York, ainsi qu'avec les gouvernements au cours de voyages à l'étranger. Ainsi il a pu proposer officieusement telle ou telle ligne de conduite et noter, de son côté, la réaction des gouvernements.

Rôle du Gouvernement canadien

Il incombe au gouvernement de tracer la ligne de conduite de la délégation du Canada. Il s'y prend de deux façons. En premier lieu le cabinet, ou plus exactement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut arrêter, en principe, la ligne de conduite de la délégation pour la prochaine session de l'Assemblée générale, et les initiatives qu'elle pourra prendre. Les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et ceux des ministères que chaque question intéresse sont invités à formuler une proposition et à la discuter avec les membres de l'ONU soit à New-York, soit dans les capitales où le Canada a des représentants diplomatiques. Les propositions doivent être approuvées par le cabinet dans leur forme définitive.

Il y a aussi des propositions formulées dans les ministères. Elles sont rédigées en consultation d'après des renseignements reçus de l'extérieur, et soumises à l'approbation du ministre, et du cabinet, s'il s'agit de questions très importantes.

Un livret, mis au point quelques semaines avant la session, contient l'historique de tous les points inscrits à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée, et les instructions à leur sujet. La plupart de celles-ci ont été approuvées une à une par le ministre au cours des consultations et de leur élaboration. Toutefois certaines affaires courantes sont laissées aux soins des fonctionnaires, mais les recommandations d'ordre politique sont normalement soumises à l'approbation du cabinet.

Désignation des délégués

La nomination des délégués qui représenteront le Canada à l'Assemblée générale incombe aussi au gouvernement. D'ordinaire c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui préside la délégation. Ses fonctions ne lui permettant pas de passer à New-York les trois mois de la session, il est assisté d'un vice-président. Depuis quelques années ce poste est confié à son secrétaire parlementaire, M. Wallace Nesbitt. Le vice-président ne quitte pas la délégation du commencement à la fin de la session. Le groupe des délégués et délégués suppléants, au nombre de dix, comprend habituellement des députés, des sénateurs, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, des particuliers éminents versés dans les questions à l'étude et des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Au nombre des délégués il se trouve toujours au moins une femme, et celle-ci fait partie de la Troisième Commission, qui s'occupe des questions sociales, culturelles et humanitaires.

Outre les dix délégués ou délégués suppléants, le groupe renferme des observateurs parlementaires. Cette pratique a pour objet d'initier personnellement aux affaires de l'Assemblée générale un aussi grand nombre de députés que possible; ceux-ci sont choisis parmi les membres du parti au pouvoir et des autres partis.

Conseillers de la délégation

La délégation est accompagnée de conseillers qui l'assistent en séance plénière et aux séances des sept commissions de l'Assemblée générale. Ils proviennent pour un certain nombre de la mission permanente de New-York, dont tous les membres ont été intégrés à la délégation. D'autres, au fait de certaines questions ou habitués de certaines commissions, sont empruntés à diverses sections du ministère des Affaires extérieures ou des autres ministères intéressés — celui des Finances, par exemple. Ces conseillers réunissent des éléments de documentation, en font l'appréciation, aident à la préparation des déclarations canadiennes sur les divers points, en se fondant sur les instructions approuvées par le cabinet, et soumettent des rapports sur les travaux de l'Assemblée et sur les mesures adoptées par elle.

La délégation du Canada aux sessions de l'Assemblée générale se compose de trente à quarante personnes au total.

Mission permanente du Canada à l'ONU

La mission permanente du Canada à New-York, qui s'occupe des affaires de

l'ONU, est la principale source de renseignements et de conseils en ce domaine. Elle veille à représenter le Canada au sein de nombreux organes du dispositif complexe des Nations Unies. Outre le bureau de New-York, le Canada a aussi une mission au siège européen de l'ONU. Celle-ci remplit à peu près les mêmes fonctions que son homologue de New-York, et s'intéresse largement en outre aux institutions spécialisées, qui ont leur siège en Europe pour la plupart. Comme ces institutions ont leurs propres assemblées, le bureau de Genève n'a guère à suivre les travaux de l'Assemblée générale à New-York.

La mission de New-York et celle qui est affectée au siège européen fournissent une bonne part des conseillers mis au service des divers représentants et délégués qui doivent parler au nom du Canada dans les nombreuses réunions de l'ONU qui se tiennent toute l'année en dehors de l'Assemblée générale. Assistant à ces conférences et à ces réunions, les membres des deux missions permanentes sont en mesure de prévoir constamment les grandes questions qui se poseront à l'Assemblée et les points de vue que les divers membres adopteront à leur sujet.

A mesure qu'approche la session de l'Assemblée, les membres de la mission permanente de New-York intensifient leurs consultations avec les représentants des autres pays de l'ONU, ceux notamment avec lesquels le Canada entretient une collaboration traditionnelle. Ils s'intéressent toutefois également aux tenants de toute la gamme des opinions, de sorte que la position du Canada puisse tenir compte des avis mêmes qui sont diamétralement opposés aux siens.

Mais la mission permanente ne fait pas qu'engager des consultations de sa propre initiative; à l'invitation du ministère des Affaires extérieures, ou d'autres ministères, elle doit étudier les divers avis sur telle ou telle question et formuler le sien propre. Souvent elle doit aussi se prononcer sur les points d'une question intéressant l'ONU mais pas nécessairement de son ressort, de façon générale. La mission permanente est un peu comme un poste d'écoute constamment branché sur l'ONU.

Les ministères du Gouvernement canadien

Le ministère des Affaires extérieures est un centre d'information en ce qui concerne les affaires de l'ONU. Il doit en outre consulter les autres ministères au sujet des questions de leur ressort: le ministère des Finances sur les inévitables répercussions budgétaires des mesures proposées par l'Assemblée; le ministère de la Santé, au sujet d'un projet de convention sur l'usage et le contrôle des stupéfiants; le ministère de la Justice, sur les répercussions constitutionnelles des passages des conventions sur les droits de l'homme qui se rapportent aux questions du ressort des provinces; le ministère du Travail, au sujet de l'âge de la retraite pour les femmes, et ainsi de suite.

Il appartient aussi au Ministère de conseiller le secrétaire d'État sur les diverses lignes de conduite à adopter à l'Assemblée et sur les propositions tendant à faciliter à l'ONU l'accomplissement de ses tâches.

Le ministère des Affaires extérieures non seulement veille à coordonner les avis des autres ministères, à engager des consultations par l'intermédiaire de ses

missions diplomatiques à l'étranger et de sa mission à New-York et à rédiger les instructions destinées à la délégation, mais il s'occupe aussi des dispositions administratives que nécessite chaque automne l'envoi d'une délégation considérable à New-York, notamment en ce qui concerne les locaux de la délégation, le personnel administratif, et les frais de séjour. Il faut créer à New-York des services auxiliaires de toutes sortes et recruter des employés de bureau. La délégation doit disposer de la vaste documentation sur laquelle reposeront les discussions de l'Assemblée. Elle doit rédiger chaque jour ses comptes rendus et ses observations et les expédier à Ottawa sans le moindre délai. Tous ces services doivent être conçus de façon à assurer l'efficacité de la délégation.

Sans doute le travail préliminaire à la session de l'Assemblée générale est considérable, mais le Canada l'exécute néanmoins dans la conviction qu'il contribue de façons diverses au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

LE CANADA FÉLICITE LES NOUVEAUX ÉTATS AFRICAINS

Le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, a adressé les félicitations officielles de son gouvernement aux nouveaux États africains, à l'occasion de leur accession à l'indépendance. Voici la liste de ces États, avec la date de cette accession:

Cameroun, 1^{er} janvier; Togo, 27 avril; ex-Congo belge, 30 juin; Somalie, 1^{er} juillet; Mali, 20 juin; République malgache (autrefois Madagascar), 25 juin; Dahomey, 1^{er} août; Niger, 3 août; Haute-Volta, 5 août; Côte-d'Ivoire, 7 août; Tchad, 11 août; République centrafricaine, 13 août; ex-Congo français, 15 août; Gabon, 17 août.

Un visiteur de marque

LE PREMIER MINISTRE DE LA NIGERIA DU NORD

LE 24 JUILLET dernier, Alhaji sir Ahmadu Bello, sardauna de Sokoto, premier ministre de la Nigeria du Nord, est arrivé à Ottawa pour y passer quelques jours. Sa suite se composait des personnes suivantes: Alhaji Sir Muhammadu Sanusi, émir de Kano; le ministre de l'Éducation, Alhaji Isa Kaita; le ministre des Territoires et des Relevés topographiques, Malam Ibrahim Musa Gashash; le ministre des Travaux publics, M. G. U. Ohikere, tous trois faisant partie du gouvernement de la Nigeria du Nord. La suite du premier ministre comprenait aussi plusieurs hauts fonctionnaires, quelques secrétaires privés et divers adjoints.



Le premier ministre Diefenbaker reçoit un groupe de chefs de la Nigeria du Nord. De gauche à droite: M. G. U. Ohikere, ministre des Travaux publics; Alhaji Isa Kaita, ministre de l'Instruction publique; Alhaji sir Ahmadu Bello, sardauna de Sokoto et premier ministre de la Nigeria du Nord; M. Diefenbaker; Alhaji sir Muhammadu Sanusi, émir de Kano; M. Malam Ibrahim Musa Gashash, ministre des Terres et Levés.

Le premier ministre nigérien était aux États-Unis depuis le début de juillet. Il s'embarqua à bord d'un avion du ministère canadien des Transports à Boston, où il avait été accueilli par le chef par intérim du Protocole. A leur arrivée à Ottawa, le premier ministre et sa suite furent accueillis par le haut-commissaire par intérim du Royaume-Uni et le directeur de la Division du Commonwealth.

Un programme chargé

Le programme officiel de la visite était assez chargé. Le lendemain de leur arrivée, nos hôtes nigériens ont rendu visite au premier ministre du Canada et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans les édifices du Parlement. Les vêtements chatoyants du sardauna et de sa suite attirèrent l'attention de la foule et éveillèrent un grand intérêt, les hôtes se trouvant à Ottawa au moment de la Conférence fédérale-provinciale. Le premier ministre de la Nigeria du Nord a offert à M. Diefenbaker un vêtement de cérémonie, de couleur verte, somptueusement brodé de fils d'argent. Dans la soirée du même jour, il a présenté un vêtement semblable, de couleur bleue, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui était son invité. Accompagné de l'émir, il a assisté le même jour à l'inauguration de la Conférence fédérale-provinciale, tandis que les ministres de la Nigeria du Nord s'entretenaient avec leurs collègues canadiens. Le sardauna et l'émir ont aussi assisté à une séance des Communes où les ont accueillis M. Diefenbaker et les chefs des partis d'opposition. Ensuite le sardauna a donné une conférence de presse et déjeuné avec l'Orateur des Communes, M. Roland Michener, et le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. W. B. Nesbitt. Dans l'après-midi le premier ministre nigérien et sa suite ont rencontré les dirigeants canadiens pour étudier avec eux les problèmes d'assistance technique, d'éducation et diverses autres questions intéressant la Nigeria et plus particulièrement sa région septentrionale.

Visite de la capitale

Le 26 juillet, le sardauna et sa suite ont visité rapidement Ottawa, signé le livre d'honneur à la Résidence du gouverneur général et rencontré le maire à l'hôtel de ville. Après déjeuner ils sont partis pour New-York en compagnie du haut-commissaire par intérim du Royaume-Uni. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et plusieurs membres du gouvernement fédéral les ont reconduits à l'aéroport d'Uplands.

Le sardauna a fait connaître au Canada les besoins de son pays et demandé que, par les programmes d'assistance technique, notre pays l'aide à organiser le régime scolaire et les voies de communications de la Nigeria du Nord.

Une nouvelle république: le Ghana

LE 1^{er} JUILLET 1960, un État d'Afrique occidentale, reprenant le nom d'un ancien empire médiéval du Soudan occidental, est devenu la République du Ghana et s'est joint aux autres républiques, l'Inde et le Pakistan, qui reconnaissent la reine Élisabeth non pas comme chef d'État, mais comme chef du Commonwealth.

En 1844, le Gouvernement britannique se chargea de l'administration des régions côtières de la Côte-de-l'Or qui relevait depuis 1828 du Comité des marchands de Londres. L'instrument de l'autorité britannique était le fameux pacte conclu avec les tribus du littoral. L'annexion de l'Achanti, vaste royaume qui se situe au centre de l'actuelle République du Ghana, n'eut lieu qu'en 1901, vingt-sept ans après la séparation de la Côte-de-l'Or et du Sierra-Leone. La même année, les Territoires du Nord devenaient un protectorat. La présente région de la Volta, autrefois partie du Togo, territoire sous tutelle britannique, fait partie du Ghana depuis 1957, soit depuis l'indépendance de celui-ci.

Bien que la Grande-Bretagne ait gouverné la Côte-de-l'Or de 1844 à 1957, les Africains y ont de bonne heure participé aux affaires publiques. La nomination du premier conseiller législatif africain de la Côte-de-l'Or date de 1888. Sous la constitution de 1925, le Conseil législatif se composait de 15 membres officiels et de 14 autres membres, dont 9 Africains élus. En principe, il édictait les lois pour la colonie de la Côte-de-l'Or seulement, mais elles s'appliquaient en fait à l'Achanti et aux Territoires du Nord. En 1946 le Conseil législatif fut élargi de façon à comprendre en majorité des conseillers africains élus; ceux-ci venaient de la Côte-de-l'Or et de l'Achanti, ce qui constituait un grand progrès; toutefois les membres de l'élite africaine estimaient encore n'avoir pas de représentation suffisante au sein du gouvernement.

En 1947, sous la direction de J. B. Danquah, homme de loi et conseiller législatif, fut fondée la Convention Unie de la Côte-de-l'Or, parti qui visait à l'autonomie complète de la colonie dans les plus brefs délais. L'année suivante, Accra, la capitale, connut des émeutes et des troubles divers. M. Danquah, M. Kwame Nkrumah et plusieurs autres dirigeants de la Convention furent détenus quelque temps dans les Territoires du Nord, à quelque 500 milles d'Accra.

Au début de 1949, une Commission panafricaine, présidée par le juge Coussey (qui devint plus tard sir Henley Coussey), fut constituée pour rédiger des recommandations de réformes constitutionnelles. La même année, Kwame Nkrumah démissionna de la Convention Unie pour organiser le Parti populaire de la Convention, dont le programme était l'autonomie immédiate. Le 8 janvier 1950, M. Nkrumah lança une campagne d'"Action positive" et peu après il fut emprisonné, en compagnie d'autres membres du nouveau parti.



Le tambour "atumpan" bat l'appel à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée nationale de la République du Ghana.

Bien que les recommandations de la Commission Coussey aient soulevé une opposition marquée, le gouverneur sir Charles Arden-Clark promulgua la nouvelle constitution fondée sur ce rapport et prévoyant notamment une extension du droit de vote, la nomination d'un premier ministre africain et la formation d'un cabinet composé de ministres africains, qui comprendrait toutefois trois ministres nommés par la puissance coloniale.

Les élections donnèrent au Parti populaire de la Convention une victoire retentissante. Kwame Nkrumah, son fondateur, fut libéré et nommé chef des Affaires d'État; en 1952, il devint le premier titulaire des fonctions de premier ministre de la Côte-de-l'Or.

Conformément à la constitution de 1954, l'Assemblée nationale ne comprit plus à partir de cette date que des membres africains. M. Nkrumah et son cabinet avaient pleins pouvoirs dans tous les domaines, sauf la défense, les affaires extérieures, la justice et l'administration. Le 6 mars 1957 la Côte-de-l'Or devint un pays indépendant à l'intérieur du Commonwealth.

Le 6 mars 1960, troisième anniversaire de l'indépendance du Ghana, le premier ministre, M. Nkrumah, fit connaître les propositions de son gouvernement quant à la création d'une république souveraine et unitaire, et annonça que son président serait élu par voie de plébiscite. En avril 1960, les citoyens du Ghana portèrent M. Nkrumah aux fonctions présidentielles et approuvèrent le projet de constitution.

Celle-ci contient certains articles que seul un référendum permettrait d'abroger ou d'amender; il en va ainsi pour les dispositions ayant trait aux pouvoirs présidentiels et à l'interdiction de lever impôts ou forces armées autrement que par loi du Parlement.

Une disposition intéressante de la Constitution permet au Parlement de décider l'abolition ou la limitation de la souveraineté du Ghana, en vue de former une union des États et territoires africains.

En mars dernier, M. Nkrumah a déclaré que si les citoyens du Ghana approuvaient la constitution, il annoncerait à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth réunie à Londres que le Ghana deviendrait une république mais désirait demeurer membre du Commonwealth. En mai, d'un commun accord, les premiers ministres ont accepté la République de Ghana au sein du Commonwealth.

Le "Jour de la République" fut célébré au Ghana le 1^{er} juillet 1960. M. Nkrumah devint officiellement président au cours d'une cérémonie pittoresque, qui combinait d'anciens rituels africains et les procédures constitutionnelles contemporaines. Le président prononça le serment suivant:

Je m'engage solennellement à exercer de mon mieux les hautes fonctions de président du Ghana. Je servirai le Ghana en toute loyauté. Je jure de protéger et de défendre la constitution et de veiller au bien-être de tous, suivant les lois, sans éprouver de crainte et sans accorder de privilèges, sans préférences ni aversions. Que Dieu me soit en aide!

Une fois installé dans ses fonctions, M. Nkrumah a déclaré:

En acceptant cette nomination par les citoyens au poste de président du Ghana, je déclare solennellement ma fidélité aux principes fondamentaux suivants:

Honorer et protéger la liberté et la justice.

Viser à l'unification de l'Afrique par tous les moyens légaux et, une fois cette unification accomplie, la préserver fidèlement. L'indépendance du Ghana ne saurait être abolie ou réduite, sauf pour encourager l'unité panafricaine.

Éviter toutes mesures discriminatoires fondées sur des distinctions de sexe, de race, de tribu, de religion ou d'opinion politique.

Préserver les pouvoirs des chefs de clans.

Les citoyens du Ghana doivent tous profiter équitablement du progrès et de la prospérité du pays.

Tous doivent pouvoir pratiquer la religion de leur choix, exprimer librement leurs opinions, se déplacer et se réunir sans obstacles, s'adresser aux tribunaux; les seules restrictions possibles seraient celles qui viseraient à protéger l'ordre public et la moralité ou la santé des citoyens.

Le droit de propriété doit demeurer inviolable, sauf en cas d'intérêt public et conformément aux dispositions de la loi.

Le président prêta serment assis dans un fauteuil d'apparat sculpté et doré. Il fit ses déclarations en tenant à la main un glaive d'or, symbole de son autorité.

Au crépuscule, on alluma la "flamme perpétuelle", emblème de la libération africaine. La fanfare de l'armée et de la police sonna la retraite et un feu d'artifice éblouissant suscita l'enthousiasme de la foule. La nuit fut couronnée par un grand bal officiel et la fameuse musique de danse ghanéenne exerça son irrésistible envoûtement.

Le 2 juillet, le public assista à un défilé des forces armées; les avions militaires de la République passèrent en trombe au-dessus des têtes et la "Brigade des constructeurs" se livra à d'impressionnants exercices de gymnastique. Le dimanche 3 juillet, au stade d'Accra, environ 20,000 personnes assistaient à une cérémonie religieuse de caractère synchrétique. Dans le courant de la journée, l'équipe de football de la République Arabe Unie et les "étoiles noires" du Ghana firent partie nulle. Au cours de la dernière journée des cérémonies officielles, on procéda à l'ouverture du Parlement et on fit prêter serment aux magistrats de la Cour suprême, dans l'enceinte de la faculté de droit.

L'ouverture du Parlement attira des visiteurs fort nombreux. Les députés étaient revêtus de leurs costumes nationaux taillés dans le "kente", tissu de texture et de coloris inusités. L'édifice de l'Assemblée nationale était pavoisé. Dans son discours au Parlement, M. Nkrumah énonça les postulats de la politique extérieure et intérieure du Ghana.

La vie commerciale et administrative étant au grand ralenti à Accra pendant ces congés publics, les Ghanéens en profitèrent pour participer dans la joie aux historiques cérémonies de l'indépendance.

M. Balke à Ottawa

LE ministre de l'Énergie atomique et des Ressources hydrauliques de l'Allemagne occidentale, M. Siegfried Balke, a fait il y a quelque temps un séjour de deux semaines au Canada. Il a visité la mine d'uranium de Beaverlodge dans le nord de la Saskatchewan, des gisements et des raffineries de pétrole à Calgary et à Edmonton, des laboratoires de recherches nucléaires et des usines atomiques à Ottawa, Port-Hope et Toronto, les installations hydro-électriques à Niagara-Falls, ainsi que des laboratoires d'études de la pollution des eaux et des usines d'épuration des eaux-vannes à Montréal et à Toronto.

M. Balke s'est rendu une deuxième fois au centre de recherches nucléaires et d'énergie atomique à Chalk-River et a visité l'usine de la General Electric, de Peterborough, ainsi que les usines de l'Eldorado Mining and Refining Limited et d'AMF Atomics (Canada) Limited, à Port-Hope. Lors de son séjour dans la région de Toronto, il a été l'invité d'honneur du gouvernement de l'Ontario et de la Canadian Metal Mining Association. C'est la Canadian Petroleum Association qui avait organisé sa visite aux champs pétrolifères et aux raffineries de l'Ouest.

M. Balke, docteur en génie chimique, était accompagné de M^{me} Balke et de plusieurs spécialistes. Il occupe son poste actuel dans le cabinet fédéral allemand depuis 1956. Il était venu au Canada une première fois en 1957. Plus tôt au cours de l'année, M. J. L. Gray, président de la société Énergie atomique du Canada, limitée, avait fait un séjour semblable dans la République fédérale.

L'Allemagne est le premier pays avec lequel le Canada a signé un accord bilatéral de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cet accord a été conclu le 11 décembre 1957, et depuis lors les industriels allemands ont acheté une certaine quantité d'uranium canadien. Comme celui du Canada, le programme nucléaire de l'Allemagne, à l'heure actuelle, porte sur la recherche et la mise en valeur. Les relations étroites auxquelles donnent lieu ces échanges amicaux de visites sont, par voie de conséquence, d'un intérêt considérable pour les deux pays.



Le ministre de l'Énergie atomique et des Ressources hydrauliques de l'Allemagne occidentale, M. Siegfried Balke.

La justice internationale

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE ET COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

LE 3 MAI 1960 le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a annoncé à la Chambre des communes que le Canada avait décidé d'appuyer activement la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, et que l'ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, M. C.-P. Hébert, représenterait notre pays au Conseil administratif du tribunal.

La Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage remonte à la Convention de La Haye, conclue en 1899 en vue du règlement pacifique des différends internationaux. A l'heure actuelle, 44 autres pays en sont membres. Par divers côtés, elle sert de complément à la Cour internationale de Justice; elle se prête à des instances moins réglementées et moins rigides. Elle présente la possibilité de recourir à un autre tribunal lorsque l'on veut éviter la publicité qui entoure la Cour internationale de Justice, ou si les parties sont convenues de se soumettre à un règlement *ex aequo et bono*, c'est-à-dire fondé sur la simple équité plutôt que sur le droit formel. Bien qu'en vertu de son statut la Cour internationale de Justice puisse rendre des décisions dans ces cas, la Cour permanente d'arbitrage se prête mieux à ce rôle.

Relation entre les deux tribunaux

Malgré ces avantages, la création après la première guerre mondiale de la Cour permanente de Justice (devenue plus tard la Cour internationale de Justice) a suscité des doutes sur l'utilité de la Cour permanente d'arbitrage. Bien que celle-ci ait été saisie de bien peu de causes ces dernières années, il a été démontré il y a quelque temps qu'elle pouvait être utile: l'URSS et de nombreux pays d'Asie répugnaient à recourir à la Cour internationale, mais ont accueilli favorablement une proposition d'aide à la Cour permanente d'arbitrage.

A vrai dire la Cour permanente d'arbitrage n'a aucune sphère permanente de juridiction. Tout tribunal constitué dans ses cadres ne possède que la compétence que lui confère la décision de recourir à un arbitrage que les parties en litige prennent d'un commun accord. Elles choisissent librement leurs arbitres parmi ceux qui figurent sur une liste où sont représentés tous les groupes nationaux des membres de la Cour.

Ces groupes nationaux sont formés en conformité de l'article XXIII de la Convention de La Haye (1899) en vue du règlement pacifique des différends internationaux¹⁾. Par cet article les gouvernements étaient priés de désigner

¹⁾ La Convention de La Haye adoptée en 1907 maintient la substance de l'article XXIII

annoncé
active-
Canada
ministratif

jusqu'à quatre personnes d'une compétence reconnue en droit international, d'une réputation de la plus haute moralité et disposées à accepter les fonctions d'arbitres.

Les groupes nationaux doivent en outre présenter quatre candidats à la Cour internationale de Justice en vertu de l'article 4 du statut de la Cour.

Le premier groupe canadien a été désigné par le gouvernement il y a quelque temps. Il comprend: M. le juge R. A. Ritchie (Cour suprême du Canada, Ottawa); M. Arthur Hugo Ray, avocat de Vancouver; M. Jacques-Yvan Morin, professeur de droit international à l'Université de Montréal; M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant et conseiller juridique aux Affaires extérieures.

Aux termes de l'article 6 du statut de la Cour, le groupe national, qui est désigné pour six ans, doit consulter les tribunaux, les facultés et les académies vouées à l'étude du droit, avant de choisir les candidats, ce qui est facilité par la composition du groupe.

conclue
l'heure
plément
églemen-
tribunal
Justice,
et bono,
en qu'en
décisions

Dans le cas des membres de l'ONU qui ne sont pas représentés à la Cour permanente d'arbitrage, les groupes nationaux sont formés dans le dessein précis de présenter des candidats à la Cour internationale de Justice en vertu de l'article 4 du statut de celle-ci. Le Canada a formé ainsi des groupes nationaux en 1945, 1948 et 1954.

Les prochaines élections à la Cour internationale

la Cour
justice) a
de celle-ci
tré il y a
s d'Asie
ablement

Le soin de désigner les candidats à la Cour internationale de Justice incombe actuellement au groupe national du Canada, puisque des élections destinées à pourvoir six sièges auront lieu aux Nations Unies au cours de l'automne. La Cour, dont le statut est partie intégrante de la charte des Nations Unies, se compose de quinze "juges indépendants élus sans égard à leur nationalité, parmi les personnes jouissant de la plus haute considération, et qui réunissent les conditions requises pour l'exercice, dans leurs pays respectifs, des plus hautes fonctions judiciaires, ou qui sont des jurisconsultes possédant une compétence notoire en matière de droit international"¹⁾.

mente de
mpétence
en litige
es parmi
aux des

Voici quels sont les juges actuels de la Cour: M. Helge Klaestad (Norvège), sir Zafrulla Khan (Pakistan), MM. J. Basdevant (France), G. H. Hackworth (États-Unis), B. Winiarski (Pologne), A. H. Badawi (République Arabe Unie), E. C. Armond-Ugon (Uruguay), F. I. Kojevnikov (URSS), L. M. Morena Quintana (Argentine), R. Cordova (Mexique), V. K. Wellington Koo (Chine), J. Spiropoulos (Grèce), sir Percy Spender (Australie) et M. Ricardo J. Alfaro (Panama).

II de la
différends
désigner

Les sièges occupés par M. Helge Klaestad, sir Zafrulla Khan, MM. G. H. Hackworth, E. C. Armond-Ugon et F. I. Kojevnikov devenant vacants le 5 février 1961, il y aura élections à la prochaine session de l'Assemblée générale de

1) Article 2 du statut de la Cour internationale de Justice.

l'ONU. Une vacance s'est aussi produite le 8 mai 1960, du fait de la mort de M. Hersch Lauterpacht, du Royaume-Uni.

Les nouveaux juges seront élus pour neuf ans, sauf dans le cas du successeur de M. Lauterpacht, qui achèvera le mandat de son prédécesseur, et qui siègera dès son élection. Les juges sont rééligibles.

Mode d'élection

Les modalités de l'élection exposées dans le statut, y compris celles qui ont rapport au rôle des groupes nationaux, tendent à préserver l'indépendance et l'objectivité de la Cour. Alors que les gouvernements déterminent seuls la représentation au sein des organes politiques de l'ONU, le statut de la Cour accorde autant d'importance que possible dans le choix des juges aux considérations d'ordre purement juridique; ce sont les groupes nationaux, mais non les gouvernements, qui proposent les candidats à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. La qualité des candidats dépend donc du choix des groupes nationaux.

Les noms des candidats sont communiqués au secrétaire général de l'ONU qui en dresse ensuite une liste alphabétique afin d'en remettre séparément un exemplaire à l'Assemblée générale et un autre au Conseil de sécurité. Ces deux organismes procèdent indépendamment à l'élection des juges.

Au scrutin de l'Assemblée générale peuvent aussi voter les États parties au Statut mais non membres de l'ONU¹⁾. Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Au Conseil de sécurité le veto ne s'applique pas au scrutin. Si après la première séance il reste des sièges à pourvoir on pourra tenir une ou deux autres séances. D'après le statut, s'il reste encore des sièges à pourvoir après la troisième séance d'élection, on pourra former une commission de six membres, dont trois de l'Assemblée générale et trois du Conseil de sécurité en vue de choisir par un vote à la majorité absolue un candidat pour chaque siège non pourvu. Leurs noms seront ensuite soumis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Si de cette façon tous les sièges ne sont pas pourvus, les membres élus de la Cour pourvoient aux sièges vacants en choisissant parmi les personnes qui auront obtenu des suffrages à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Si parmi les juges il y a partage égal de voix, la voix du juge le plus âgé l'emporte²⁾.

L'orientation de la Charte en faveur des considérations juridiques ne perd pas sa valeur après la désignation des candidats par les groupes nationaux. Selon l'article 9 du statut, les électeurs tiendront compte que les personnes appelées à faire partie de la Cour doivent réunir non seulement les conditions requises mais assurer dans l'ensemble la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde. La dernière partie de cet article tient

1) Suisse, Lichtenstein et Saint-Marin.

2) Article 12 du Statut de la Cour.

compte des faits politiques, mais comme le juge Levi Carneiro l'a déclaré dans l'avis dissident qu'il a rendu au sujet de l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Co.: "il est inévitable que chaque membre de ce tribunal conserve quelque chose de la formation juridique qu'il a reçue et de l'exercice du droit dans son pays d'origine. C'est juste et bien fondé . . ." d'après les exigences mêmes de l'article 9.

Rôle de la Cour internationale

L'importance de l'élection des juges ressort du rôle considérable que la Cour a joué depuis sa fondation en 1946 en ce qui concerne le maintien de l'ordre international.

Toutefois ce rôle est resté bien en deçà de ce qu'il aurait pu être, comme on peut le constater par une comparaison avec les réalisations de la Cour permanente de Justice internationale. A une époque où les pays étaient moins nombreux, 47 États ont reconnu comme obligatoire la clause facultative de la Cour permanente tandis que 39 seulement l'ont fait dans le cas de la Cour actuelle. C'est cette clause qui assure l'efficacité de la Cour en lui conférant une juridiction obligatoire. Une autre comparaison peut être utile, sinon encourageante: en 17 ans d'activité, la Cour permanente fut saisie de 79 affaires, y compris 28 demandes d'avis consultatifs. Les instances à la Cour internationale, en 14 ans d'existence, n'ont atteint que le nombre de 46, dont 11 sollicitations d'avis consultatifs.

L'utilité de la Cour est fonction de la mesure où les États favoriseront les recours à sa compétence. Tout compte fait, c'est l'attitude des États mêmes qui déterminera le succès ou l'échec de la Cour. Les divisions politiques ont contribué à restreindre le recours à ce tribunal ces dernières années. Bien entendu, la haute valeur des juges qui y sont élus est un autre facteur d'efficacité pour une cour.

Le recrutement des agents du service extérieur

IL Y A PLUS de cinquante ans que le ministère des Affaires extérieures a été créé, et trente-trois qu'il a ouvert son premier bureau dans un autre pays. En 1909, début modeste, son personnel comprenait en tout sept fonctionnaires: le sous-secrétaire d'État (sir Joseph Pope), deux commis chefs et quatre autres commis. En 1912, nomination d'un sous-secrétaire adjoint; en 1913, d'un conseiller juridique. Le premier bureau extérieur fut une légation, ouverte à Washington en 1927. L'année suivante, ouverture d'une légation à Paris; en 1929, légation à Tokyo. Dix ans plus tard, en janvier 1939, un ministre est nommé en Belgique et aux Pays-Bas.

Le Ministère, aujourd'hui, a soixante-trois bureaux extérieurs: trente-neuf ambassades, deux légations, neuf hauts-commissariats (pays du Commonwealth), deux commissariats, trois délégations permanentes auprès d'organisations internationales, sept consultats généraux, et la mission du Canada à Berlin. Des fonctionnaires du Ministère, en outre, sont attachés à trois bureaux consulaires administrés par le ministère du Commerce; d'autres font partie des Commissions pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Le nombre des agents du service extérieur, tant à Ottawa que dans les autres pays, dépasse à l'heure actuelle le chiffre de trois cent trente.

Causes de l'expansion du Ministère

Les causes de l'expansion prise par le Ministère et son personnel sont multiples: multiplication des charges internationales du Canada; nécessité croissante pour le Gouvernement canadien, dans un monde de plus en plus complexe et interdépendant, de posséder ses propres sources d'information politique et économique à l'étranger, ainsi que des communications directes avec les autres gouvernements; apparition de nouveaux États; nécessité plus fréquente d'assister ou de protéger les ressortissants ou les intérêts canadiens en raison du développement du commerce, des investissements et du tourisme canadiens à l'extérieur.

Il en résulte pour le Ministère un constant recrutement de nouveaux fonctionnaires. Depuis 1952, de 16 à 25 nouveaux agents du service extérieur de la classe 1 sont entrés au Ministère après chaque concours annuel de la Commission du service civil. Il importe, cependant, d'analyser ce besoin de personnel.

Diversité des travaux

Les travaux du Ministère sont extrêmement variés. Diversité des fonctions: toute la gamme entre l'interprétation de l'actualité politique et économique et les tâches consulaires ou celles du chef de bureau. Diversité des genres de vie et des conditions de travail à l'étranger: tous les climats, pays riches et pays miséreux, grandes ambassades et petits postes oubliés. A cette diversité s'ajoute la mobilité. La carrière de l'agent du service extérieur l'oblige à déménager constamment

d'un pays à un autre. Sans cesse il doit partir, sans cesse il doit s'adapter à de nouveaux milieux. Le fil conducteur, dans tout ce désordre, c'est le devoir qu'il a de protéger et de promouvoir les intérêts du Canada.

Conditions d'acceptation

Cette diversité et cette mobilité caractéristiques du travail des agents extérieurs déterminent la nature des besoins de personnel du Ministère et les conditions à remplir par les candidats au recrutement. Il a été établi quelques règles fondamentales. Le candidat ne doit pas avoir atteint 31 ans. Au moment de sa nomination au Ministère il doit être déjà diplômé d'université, ou du moins être parvenu à sa dernière année d'études avant le diplôme. Il doit être sujet britannique et avoir vécu dix ans au Canada. S'il n'est plus domicilié au Canada, il doit être resté canadien de cœur et d'esprit, avoir gardé le contact avec le Canada et la vie canadienne. Voilà pour les conditions fondamentales. Quant aux qualités que doit posséder l'agent du service extérieur pour donner satisfaction et pour réussir dans la Carrière, les deux grandes caractéristiques des travaux du Ministère et les fins essentielles de celui-ci permettent de les indiquer aisément. Il lui faut d'abord une forte culture intellectuelle; non pas tant une spécialisation poussée qu'une certaine maturité, de la curiosité d'esprit, de l'initiative, du jugement, de la facilité pour apprendre. Il lui faut en plus de l'esprit d'analyse. Il doit savoir s'exprimer, oralement ou par écrit, avec clarté et concision. Il doit aussi avoir un caractère souple, être prompt à s'adapter à autrui, afin de se trouver à l'aise même dans les milieux où la culture et le genre de vie sont fort différents de ce qu'il connaissait chez lui. Il lui faut, enfin, de la sympathie humaine, sans laquelle il ne saurait bien représenter le Canada.

Pour recruter de jeunes agents répondant à ces conditions, la Commission du service civil a mis au point une méthode de sélection, avec l'aide du ministère des Affaires extérieures. Le concours, seule porte d'entrée aux postes d'agents du service extérieur de la classe 1, a lieu chaque année, d'ordinaire en novembre. L'avis de concours, établi par la Commission, est affiché dans les bureaux de poste, dans les locaux de l'administration fédérale et du Service national de placement (par tout le Canada) et dans les bureaux du Gouvernement canadien à l'étranger. Afin d'atteindre plus sûrement tous les candidats possibles, la Commission adresse en outre l'avis de concours aux universités du Canada, et même à celles de l'étranger où étudient beaucoup de jeunes Canadiens. Enfin, le Ministère envoie lui-même des représentants auprès des étudiants et de leurs professeurs, dans de nombreuses institutions, afin de les renseigner sur les carrières qu'il offre.

Le concours

Le concours comprend une épreuve écrite et une épreuve orale. L'écrit se divise lui-même en deux: une épreuve dite "objective" et une dissertation; la première est imposée par la Commission du service civil à tous les diplômés d'université

désireux d'obtenir un poste public quelconque; la dissertation est propre au concours ouvrant les carrières d'agent du service extérieur tant pour le ministère des Affaires extérieures que pour le ministère du Commerce. La langue du concours est, au choix, l'anglais ou le français. Chaque candidat reçoit un numéro qui préserve jusqu'à la fin son anonymat.*

La dissertation, en plus de faire ressortir les connaissances du candidat sur les questions canadiennes et internationales, donne la mesure de ses qualités mentales. Aussi le Ministère attache-t-il une grande importance à cette partie du concours. Le candidat choisit et développe deux des sujets proposés, qui sont nombreux et divers. (Voir ci-après le questionnaire de 1958.) La dissertation permet aux candidats de faire preuve de clarté d'esprit, de logique, de cohérence, de concision et surtout de démontrer leur facilité à s'exprimer par écrit.

On n'exige pas qu'ils aient reçu une préparation spécialisée. Il n'en reste pas moins que l'examen écrit a notamment pour but de permettre de juger des connaissances générales des candidats sur les affaires canadiennes et internationales et de l'intérêt qu'ils y portent, et que ceux dont les travaux universitaires touchaient à ces domaines se trouvent quelque peu avantagés par rapport aux autres. Cependant la nature du concours est telle que les étudiants brillants de toutes disciplines universitaires peuvent y faire bonne figure.

On n'exige pas non plus le doctorat, ni même la licence. Toutefois la plupart des candidats heureux jusqu'ici avaient fait au moins une année d'études universitaires au delà du baccalauréat. Ceux qui ont fait de telles études, ceux qui ont une certaine expérience, ceux qui connaissent bien les deux langues du Canada, ceux qui connaissent en outre une ou plusieurs langues étrangères arrivent au concours avec un certain avantage sur les autres candidats.

L'examen oral

Les candidats reçus à l'écrit, puis recommandés après entrevue avec des représentants de la Commission du service civil, se présentent devant un jury d'examen oral. Ces deux jurys siègent dans les principales villes du pays, non pas forcément toujours dans les mêmes; ils siègent aussi, lorsque le nombre des candidats le justifie, dans certaines grandes villes des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Europe occidentale. Lorsqu'un candidat habite vraiment trop loin des centres où siègent les jurys, la Commission du service civil lui facilite le voyage en assumant ses frais aller et retour par chemin de fer ou avion. Le jury d'examen oral se compose en principe d'un représentant de la Commission, du chef de la Division du personnel du Ministère, d'un ou plusieurs autres représentants du Ministère, d'hommes d'affaires et d'universitaires. Cette composition varie d'ailleurs selon les circonstances. Ce qui ne change pas, c'est la présence du représentant de la Commission et celle du chef de la Division du personnel. En Europe, les bureaux

* On peut obtenir de l'Imprimeur de la Reine (Ottawa), pour 25 cents, une brochure intitulée "Exâmens du Service civil", qui contient des questions types de l'examen "objectif".

diplomatiques du Canada invitent, dans chaque pays, des membres en vue de la colonie canadienne à faire partie du jury avec ces deux représentants principaux.

L'examen oral permet au Ministère et à la Commission de juger si le candidat possède toutes les qualités nécessaires: développement intellectuel, valeur morale, initiative, personnalité, etc. La décision du jury à cet égard s'exprime par une note correspondant à la seconde partie du concours.

Tableau d'admissibilité

Une fois les notes de l'oral composées avec celles de l'écrit, la Commission établit une liste d'admissibles, tenant compte de la préférence que la loi institue dans certains cas au bénéfice des anciens combattants, et la publie dans la *Gazette du Canada*. Les postes vacants du Ministère sont alors offerts aux candidats en tête de liste. Évidemment, le nombre des vacances approuvées limite celui des emplois offerts. Cela veut dire qu'en général après chaque concours une vingtaine de candidats entrent au Ministère en qualité d'agents du service extérieur, classe 1.

Stage

Le nouvel agent occupe son poste durant l'été qui suit le concours. Il doit consentir à travailler partout où le Ministère jugera bon de l'envoyer. S'il donne satisfaction au cours d'un stage de douze mois, il est d'ordinaire titularisé et monte peu après à la classe 2. Dans le cas contraire, le Ministère peut lui signifier son congé. C'est à Ottawa que le nouvel agent fait son stage, qui dure de douze à dix-huit mois; il sera ensuite prêt à partir en mission. Le Ministère veille à ce qu'il passe quelque temps, soit de trois à quatre mois au minimum dans une division "géographique" (Extrême-Orient, Amérique latine etc.) et dans une division "fonctionnelle" (Divisions économiques, Information, etc.). En plus de se familiariser de la sorte avec les divers genres de travail, il assiste à une série de conférences où on lui explique l'organisation interne du Ministère, le rôle des autres ministères et organismes et ce que l'on attend de l'agent du service extérieur en poste à l'étranger. On lui fait en outre visiter certains établissements de l'État: l'usine de Chalk-River de la société Énergie atomique du Canada, les studios de l'Office du film à Montréal, le Service international de Radio-Canada, aussi à Montréal. Ainsi lui fait-on connaître de mieux en mieux son ministère, ceux avec lesquels il devra collaborer le plus étroitement, et d'autre part l'activité internationale du Canada.

Le stagiaire désireux d'apprendre certaines langues étrangères peut bénéficier d'une aide financière, mais à condition de pouvoir déjà parler les deux langues du Canada. Aussi, pendant son stage, prend-on divers moyens pour améliorer son bilinguisme; le succès obtenu à cet égard paraît remarquable.

Les concours ont donc essentiellement pour but d'assurer la sélection, en vue d'une carrière qui durera à peu près trente-cinq ans, d'agents doués d'une

personnalité et possédant un développement intellectuel et une expérience tels qu'ils soient capables de bien remplir les fonctions multiples de la vie diplomatique et consulaire; et capables en même temps de travailler harmonieusement en équipe et de se plier à des changements radicaux de conditions de vie. Le ministère des Affaires extérieures, premier responsable des relations internationales du Canada, s'acquittera d'autant mieux de ses fonctions, en effet, qu'il aura choisi avec plus de soin son personnel d'agents.

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
58

tels
que
pipe
des
ada,
plus

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR 1; ministère des Affaires extérieures

1958. Durée: 2 heures et demie

Répondez à DEUX questions, au choix.

1. Exposez les considérations dont on devrait tenir compte en déterminant l'étendue et la nature de l'aide canadienne aux pays sous-développés.
2. Karl Marx considérerait-il que ses doctrines ont été fructueusement adoptées?
3. L'invention de l'imprimerie a-t-elle eu autant d'influence sur le monde que l'invention de la roue?
4. Il a été dit que l'industrie lourde est la base du développement social et économique moderne. Examinez la proposition que ce sont plutôt les industries énergétiques qui remplissent ce rôle.
5. L'encouragement de l'intégration de l'Europe occidentale est-il dans l'intérêt du Canada?
6. Le Canada souffre-t-il d'un complexe d'infériorité lorsqu'il traite des problèmes canado-américains?
7. Que pensez-vous de l'argument que le Canada devrait accorder la reconnaissance diplomatique à la Chine communiste afin d'augmenter son commerce avec ce pays?
8. Quelles sont, à votre avis, les principales forces qui ont imprimé une direction aux récents événements au Moyen-Orient?
9. Commentez l'importance pour le Canada de la conférence commerciale et économique du Commonwealth tenue à Montréal en septembre 1958.
10. Pour l'extension continue de son économie nationale, le Canada doit adopter une politique d'augmentation des tarifs douaniers. Commentez le pour et le contre d'une telle politique.
11. Le bloc soviétique s'est lancé dans une grande offensive économique et commerciale au sein du monde non communiste. Étudiez la portée de cette offensive en général et pour le Canada en particulier, et indiquez les lignes de conduite que les pays occidentaux devraient suivre à cet égard.
12. Analysez l'influence des facteurs géographiques d'ordre continental sur le développement politique et économique du pays.

58-D-68 F.

L'extradition

DANS SON acception courante, le terme "extradition" signifie la remise par un État d'un accusé ou d'un inculpé se trouvant sur son territoire, à un autre État où la personne en question est accusée ou a été convaincue d'un crime. Bien que certains pays pratiquent l'extradition sans traité (le Canada n'est pas de ceux-là), dans la quasi-totalité des cas les accusés ne sont livrés aux pays qui les réclament que conformément aux dispositions de traités conclus entre maints pays. A l'heure actuelle, le Canada est partie à trente-sept traités d'extradition avec d'autres pays: États-Unis, France, Suisse, Finlande, Grèce, etc., sans compter les accords qui le lient à ce sujet avec divers pays du Commonwealth.

Historique de l'extradition

L'extradition se pratiquait déjà il y a plusieurs siècles, mais le terme n'apparaît dans les traités que dans la première moitié du XIX^e siècle. Antérieurement, les pays signataires de traités d'extradition employaient des expressions variées pour désigner l'obligation de livrer les inculpés. Dès 1376, la France et la Savoie avaient signé une entente de ce genre; en 1612 un accord semblable avait été passé entre la France, l'Autriche et l'Espagne. Mais ce n'est que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que de nombreux pays ont conclu des traités d'extradition, par suite de l'essor des moyens de transport et de communication qui permettaient aux criminels de trouver asile à l'étranger ou de commettre impunément des crimes au delà de la frontière. Alors qu'il n'y avait pas de méthodes universellement adoptées pour combattre le crime et protéger l'ordre public, nombre de pays sentaient le besoin d'ententes, soit bilatérales, soit multilatérales, visant à punir ceux qui, une fois leur crime commis, cherchaient refuge à l'étranger. Il est curieux de constater que dans certains pays l'opinion publique a entravé l'adoption rapide de traités d'extradition, de crainte qu'ils ne restreignent la liberté individuelle et ne préviennent l'octroi du droit d'asile aux réfugiés politiques de l'étranger. Mais après 1870, la Grande-Bretagne, entre autres, signa un grand nombre de traités d'extradition, dont la mise en vigueur se fondait sur l'*Extradition Act*.

Traités d'extradition du Canada

Plusieurs de ces traités ont été étendus au Canada. A l'heure actuelle ils sont valables avec leurs amendements subséquents; la mise en vigueur en est assurée par la Loi canadienne sur l'extradition. Le plus fameux de ces traités est peut-être le traité Webster-Ashburton, signé en 1842 entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Il traçait définitivement la frontière entre les possessions de sa Majesté britannique en Amérique du Nord et les États-Unis, abolissait la traite

des noirs et prévoyait "la remise dans certains cas de criminels qui tentent d'échapper à la justice". Aux termes de l'article X, les signataires s'engageaient à livrer à la justice toute personne accusée de meurtre ou de voies de fait avec intention de meurtre, de piraterie, d'incendie volontaire, de vol, de faux, d'émission de fausse monnaie ou de faux documents et qui, condamnée par les tribunaux de l'un des pays signataires, chercherait asile dans l'autre pays, ou se trouverait sur son territoire. Ces dispositions ne devaient jouer que dans les cas où les preuves du crime justifieraient que l'accusé soit arrêté et traduit en justice dans le pays où il serait appréhendé.

Les dispositions de ce traité relatives à l'extradition ont été amendées par les conventions additionnelles du 12 juillet 1889, du 13 décembre 1900, du 12 avril 1905, du 15 mai 1922, du 8 janvier 1925 et du 26 octobre 1951. Les conventions de 1925 et de 1951 sont applicables au Canada seul et non aux autres pays du Commonwealth; celle de 1925 a été signée par M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice du Canada; celle de 1951 par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Stuart S. Garson, ministre de la Justice.

L'extradition aux États-Unis

Aux États-Unis aussi, le traité de 1842 a posé un jalon sur la voie de l'extradition. En effet, ce n'était que le second instrument officiel de ce pays renfermant des clauses d'extradition; les clauses du traité antérieur, ou Traité Jay, signé en 1794 entre les États-Unis et le Royaume-Uni, étaient devenues caduques en 1807; elles réglementaient l'extradition des personnes accusées de meurtre ou de faux. Toutefois, même en 1842, l'opinion publique américaine s'opposait apparemment aux traités d'extradition. J. B. Moore dans son ouvrage publié en 1891 aux États-Unis déclarait: "Le traité d'extradition Webster-Ashburton, signé le 9 août 1842 par les États-Unis et la Grande-Bretagne, a provoqué chez nous une vague d'opposition; le 30 janvier 1844 M. Benton soumit au Sénat américain une résolution exigeant sa dénonciation immédiate". Cependant le traité ne fut pas dénoncé, et l'opinion publique a évolué quelque peu depuis, car en 1880 les États-Unis avaient signé vingt-cinq traités d'extradition.

Les procédures d'extradition

Quelles sont les procédures courantes d'extradition? Les méthodes en cours entre le Canada et les pays cosignataires de traités d'extradition en fournissent des exemples concrets. Si un État étranger désire l'extradition d'un accusé, qui, ayant commis un crime, s'est ensuite réfugié au Canada, cet État donnera instructions à ses représentants diplomatiques à Ottawa de formuler une demande officielle d'extradition auprès du ministère des Affaires extérieures. Le Ministère transmettra la demande et les preuves à l'appui au ministère de la Justice, qui se mettra en rapport avec le procureur général de la province où réside l'accusé.

La police arrêtera l'accusé et le fera comparaître devant le juge chargé des extraditions. Dans les provinces de *common law*, c'est généralement un juge de comté, mais en cas de besoin on peut avoir recours à un magistrat de la Cour suprême. Dans le Québec ce sont les juges de la Cour supérieure qui sont saisis des cas d'extradition. Le pays qui demande l'extradition désigne un avocat chargé de fournir les preuves sur lesquelles se fonde cette demande. Après l'audition, le magistrat délivre un ordre d'extradition ou ordonne la mise en liberté de l'accusé. Si le juge délivre l'ordre susdit, l'accusé ne peut être extradé que quinze jours plus tard, ce qui permet la rédaction d'une ordonnance d'*habeas corpus*. Une fois les quinze jours écoulés, le ministre de la Justice peut signer un ordre d'extradition adressé en double exemplaire au secrétaire d'État, aux fins d'enregistrement et de communication à l'avocat du pays étranger. Un exemplaire de l'ordre d'extradition est confié au geôlier et un autre à la personne qui accompagne le détenu pour le livrer au pays qui a obtenu son extradition.

Les procédures d'extradition des criminels du Canada réfugiés en pays étrangers sont en général presque identiques, bien qu'il y ait des différences entre les procédures intérieures de ces pays. C'est le procureur général de la province intéressée qui adresse la demande au ministère de la Justice, qui la transmet à son tour au ministère des Affaires extérieures; celui-ci demande à ses représentants diplomatiques dans le pays étranger de rédiger la demande formelle d'extradition. Si l'extradition est accordée, le ministère de la Justice demande au secrétaire d'État de signer un mandat de *recipias* en vertu duquel la personne qui accompagne le détenu est autorisée à le ramener au Canada.

Réfugiés politiques

Il convient de signaler quelques traits particuliers aux procédures d'extradition. Ainsi, d'un commun accord, les États refusent les demandes d'extradition pour délits politiques. Toutefois ce point de vue est assez récent en droit international, car autrefois nombre d'extraditions étaient précisément accordées contre des personnes coupables de ce genre de délits. En effet, au moyen âge, les États visaient surtout à protéger leurs structures politiques et se souciaient moins des criminels de droit commun qui avaient passé la frontière. Mais au XIX^e siècle, alors que les traités d'extradition se multipliaient, cette conception se modifia du tout au tout, et les pays refusèrent les demandes d'extradition s'appliquant aux criminels politiques. Néanmoins on n'a pas encore rédigé de définition satisfaisante du crime ou délit politique; ce qui rend la chose malaisée, c'est qu'ils s'associent généralement à des crimes de droit commun, comme le meurtre ou l'incendie volontaire. En 1891, en Grande-Bretagne, jugeant l'affaire Castioni, un magistrat de la Cour du Banc de la Reine refusa l'extradition, car il s'agissait, selon lui, d'un délit d'ordre politique; Castioni, membre d'un mouvement révolutionnaire d'un des cantons suisses, était accusé d'avoir fait feu sur un membre du Gouvernement. Trois années plus tard, la même Cour, saisie de l'affaire Meunier, accordait cependant l'extradition d'un anarchiste français qui avait tué deux personnes

en provoquant une explosion, crime qui aux yeux du magistrat n'était pas de nature politique. La contradiction apparente des deux jugements pourrait s'expliquer, à la rigueur, par les attendus du juge Cave:

(. . .) Pour qu'il y ait délit politique dans un État, cet État doit posséder au moins deux partis politiques, cherchant chacun à imposer le gouvernement de son choix, et le délit doit être commis dans ce dessein. Sinon il ne revêt pas un caractère politique. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de deux partis politiques . . . car le parti auquel l'accusé appartient . . ., c'est-à-dire le parti anarchiste, est adversaire de toute forme de gouvernement. Les anarchistes combattent essentiellement les structures sociales existantes. Ils peuvent, à titre accessoire et fortuit, perpétrer des délits contre tel ou tel gouvernement; mais ils visent en premier lieu les citoyens à titre privé.

Toutefois, ces distinctions semblent spécieuses. En effet, Meunier appartenait à un groupe politique fortement organisé. D'ailleurs, plusieurs jugements des tribunaux helvétiques ont maintenu que les crimes anarchistes constituaient des crimes politiques et refusé l'extradition contre les accusés.

Le principe de la double criminalité

L'extradition n'est généralement accordée que si le délit est condamnable à la fois par la loi du pays qui demande l'extradition et par celle du pays où s'est réfugié l'inculpé. C'est le principe de la double criminalité. En 1860, le cas de John Anderson avait été porté devant le tribunal civil du Haut-Canada, qui refusa l'extradition bien que l'accusé fût coupable d'après la loi du Missouri, où cet esclave avait tué en s'échappant; le meurtre avait été commis en état de légitime défense, ce qui constituait pour la loi canadienne une circonstance atténuante.

Le principe de spécialité

Un autre principe général est celui d'après lequel un extradé ne peut être poursuivi et puni par l'État demandeur que pour le délit ou le crime sur lequel se fonde la demande d'extradition, ou du moins pour les seuls délits énumérés dans le traité d'extradition entre les pays intéressés. C'est le principe de spécialité. Si l'inculpé est poursuivi pour d'autres délits, l'État qui a consenti à l'extradition peut protester auprès de l'État qui l'a obtenue.

Bon nombre d'États refusent l'extradition de leurs nationaux, qu'ils poursuivent eux-mêmes en justice. D'autres pays, comme la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis, autorisent généralement l'extradition de leurs nationaux pour des crimes commis à l'étranger. Les lois d'extradition de ces pays ne contiennent pas de clauses s'opposant à l'extradition de leurs nationaux, mais il faut étudier les traités existants, qui renferment des dispositions visant à tenir compte des règlements des pays cosignataires. En outre, il ne faut jamais perdre de vue la jurisprudence qui interprète dans la pratique les textes légaux. Ainsi en 1879, dans la fameuse cause Tourville, le traité stipulait que les pays signataires n'étaient pas forcés de consentir à l'extradition de leurs nationaux; la Grande-Bretagne accorda néanmoins l'extradition d'un de ses nationaux, qui avait assas-

siné sa femme; l'accusé fut traduit devant les tribunaux autrichiens, qui le condamnèrent à être pendu.

Nécessité de la coopération

Il convient d'insister sur le besoin pressant d'une coopération internationale dans le domaine de l'extradition. A notre époque, les avions à réaction atteignent en quelques heures les recoins les plus reculés de l'univers; il est indispensable par conséquent que des ententes officielles prévoient l'extradition de criminels qui risqueraient autrement de demeurer impunis. Ces ententes mêmes feront réfléchir les criminels en puissance, s'ils savent qu'ils risquent d'être extradés; on ne saurait évaluer précisément la force de ce frein psychologique, mais il est probable qu'elle est grande. Cependant il ne suffirait pas aux criminels de se réfugier dans un pays qui n'a pas signé de traité d'extradition avec leur pays d'origine pour échapper à la justice; en effet, comme on l'a vu, même s'il n'existe pas de traité, l'extradition peut être accordée conformément à des règlements nationaux. En outre, le pays où s'est réfugié l'inculpé peut de son propre chef instituer une procédure d'expulsion visant à le renvoyer dans son pays d'origine. Toutefois il est vrai que les traités d'extradition représentent une garantie solide que justice sera faite.

Bourses d'études de l'OTAN

JUSQU'ICI sept Canadiens ont reçu des bourses de l'OTAN en vertu du programme inauguré en 1956 comme un des moyens de mettre en œuvre l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord. Cet article porte sur la nécessité de la collaboration et de la compréhension entre les membres de l'Alliance.

Objet du programme

L'objet du programme est de favoriser les études sur l'idéal, les traditions et les buts communs aux pays de l'OTAN. Le Conseil nord-atlantique espère qu'au terme de leurs recherches les titulaires écriront des essais sur l'histoire, les problèmes actuels et l'évolution de la Communauté atlantique.

On accorde une grande latitude dans le choix des sujets, mais la fin du programme demeure précise. Les boursiers doivent étudier la situation actuelle de l'alliance, ses problèmes et l'évolution future de la Communauté atlantique. La durée des bourses est de 2 à 4 mois; quant aux frais de voyage, ils donnent lieu à des arrangements avec chaque titulaire en particulier.

Mode d'attribution

Chaque pays membre se charge de faire de la publicité au programme et de transmettre les demandes au siège de l'OTAN où le choix final est confié à un comité de sélection. Au Canada le programme relève du Comité des bourses d'études de la Société royale du Canada, qui distribue les notices publicitaires et les formules de candidature aux universités et à divers autres établissements; il classe ensuite les formules de demande et les transmet à l'OTAN par l'entremise du ministère des Affaires extérieures.

Tous les printemps, un comité international de sélection se réunit à Paris, au siège de l'OTAN, pour désigner définitivement les titulaires. Cet organisme, qu'on appelle Comité des études de l'Atlantique nord, est présidé par le représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'OTAN. Il comprend divers représentants des milieux éducatifs des États membres: M. Grayson Kirk, président de l'Université Columbia (New-York), M. Frede Castburg, recteur de l'Université d'Oslo, M. Raymond Aron, de l'Université de Paris et M. Max Beloff, d'Oxford. Le Canada est représenté par M. Edgar McInnis, ancien directeur de l'Institut canadien des affaires internationales, maintenant professeur à l'Université York.

Le Comité international de sélection peut proposer d'autres thèmes aux candidats prometteurs qui s'étaient proposé de traiter un sujet quelque peu éloigné des fins du programme.

Historique du programme

Comme il existe déjà un nombre considérable de bourses et de prix, il était normal que le programme de l'OTAN mette quelque temps à se faire connaître. Toute-

fois, après quatre ans d'application, il a déjà suscité des études très utiles en divers domaines intéressant l'alliance. En outre, il constitue une occasion de fructueux échanges d'intellectuels au sein de la communauté.

Le premier Canadien à bénéficier du programme a été M. Stephen A. Czako, d'Ottawa, qui a reçu une bourse pour étudier la collaboration non militaire entre les membres. En 1957 M. Gérard Bergeron, professeur de politique internationale à Laval, a entrepris une étude sur les grandes tendances de la politique internationale de l'après-guerre, y compris celle qui a abouti à la création de l'OTAN. En 1958 M. Raymond Klibansky, professeur de philosophie à l'Université McGill, a reçu une bourse pour étudier les principes fondamentaux de la philosophie politique et sociale de l'Occident.

La sélection de 1959 comprenait M. John H. MacKay, d'Ottawa, et M. J.-Y. Morin, de Montréal. M. MacKay, employé des services d'inspection au ministère de la Défense nationale, a écrit sur la normalisation dans le domaine des principales pièces de produits industriels entre les pays de l'OTAN. M. Morin, qui donnait alors à l'Université de Montréal des cours sur le droit international et sur les organisations internationales, a choisi comme sujet les problèmes juridiques découlant de l'instauration méthodique des liens économiques, sociaux et culturels plus étroits entre les pays de l'OTAN.

Des dernières bourses, décernées en avril 1960, le Canada en a de nouveau reçu deux sur dix-huit. L'un des titulaires, le doyen intérimaire de la faculté de droit à McGill, s'est intéressé au rôle des secrétariats internationaux dans l'évolution des communautés de l'Europe et de l'OTAN. Quant à M. Clifford Owen, qui est professeur de science économique au Collège de "William and Mary", de Williamsburg, en Virginie, il utilisera la bourse de l'OTAN pour étudier les problèmes de l'investissement privé des pays de l'OTAN dans les régions retardataires du monde.

Le Canada est fier à juste titre du nombre de bourses qu'il a reçues de l'OTAN, et la variété des sujets traités par ses boursiers illustre la latitude de choix qu'autorise le programme. Nous ne disposons pas de l'espace voulu pour indiquer les questions traitées par les boursiers des autres pays; nous pouvons affirmer toutefois qu'ils portent sur tous les aspects de la Communauté atlantique, notamment sur son évolution culturelle, politique, économique et sociale et sur ses problèmes de défense.

Vaste programme culturel

Ce régime de bourses s'inscrit dans un programme culturel plus vaste qui comprend des visites de professeurs, des colloques d'enseignants et d'étudiants et quelques manifestations moins importantes, sur lesquelles nous reviendrons dans le *Bulletin mensuel*.

Les dossiers aux Affaires extérieures

LE SERVICE DES ARCHIVES

Tous les gouvernements contemporains sont aux prises avec des monceaux de dossiers. Pour résoudre les problèmes qu'entraîne fatalement une telle situation, on a créé aux États-Unis une commission d'enquête chargée de formuler des recommandations; le Royaume-Uni et le Canada ont de leur côté formé des commissions royales. Tous ces organismes ont abouti à une même conclusion: il faut mettre au point une méthode permettant d'éliminer les dossiers surannés, sous peine d'être écrasé sous des pyramides de papiers inutiles.

Les débuts

Tout comme les autres services gouvernementaux, le ministère des Affaires extérieures a été aux prises avec ce problème épineux. Le Ministère n'a été créé qu'en 1909, et c'est pourquoi la situation n'est devenue critique qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Évidemment la correspondance au sujet des affaires extérieures existait dès avant 1909, mais elle était confiée au gouverneur général, qui était en rapports directs avec les divers services gouvernementaux suivant le sujet à l'étude. C'est pourquoi les dossiers qui contiennent les archives de cette période sont dans les bureaux du gouverneur général ou dispersés un peu partout.

Au début, le ministère des Affaires extérieures était une sorte de centre de triage, chargé de répartir le courrier de l'étranger entre les bureaux du gouverneur général et les divers ministères. Il se chargeait en outre de la délivrance des passeports. A cette époque, le personnel était fort peu nombreux et les dossiers ne se multipliaient guère. Il y en avait si peu, en fait, que le premier sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sir Joseph Pope (qui garda son poste jusqu'en 1925) ne jugea pas utile d'éliminer une partie des dossiers, bien qu'il eût participé en 1914 aux travaux d'une commission royale chargée d'une enquête sur les dossiers.

Les conséquences de la guerre

Le Ministère s'élargit peu à peu; son personnel augmenta quand le Canada établit des missions diplomatiques à Washington en 1927, puis à Paris et à Tokyo. Le volume de la correspondance augmenta donc de façon progressive mais non excessive, jusqu'aux débuts de la dernière guerre mondiale. Mais bientôt ce conflit entraîna pour le Ministère un accroissement d'activité et une expansion du personnel, à Ottawa même et dans nos missions à l'étranger. C'est alors que commença l'accumulation des dossiers, pour lesquels on ne trouvait presque plus de place dès le lendemain de la guerre et qui compliquaient la tâche du Service des dossiers.

Tout ministère des affaires étrangères est aux prises non seulement avec le problème des documents administratifs qui se pose à chaque service gouvernemental, mais encore avec celui des documents diplomatiques et politiques. Les dossiers du ministère canadien des Affaires extérieures se répartissent en trois catégories principales: 1) Les dossiers de correspondance courante ou d'intérêt passager et les doubles. 2) Les dossiers d'intérêt permanent à conserver pour eux-mêmes ou comme pièce à consulter, mais qui ne sont pas d'une utilité courante. 3) Les dossiers de correspondance courante ayant trait à la conduite des affaires extérieures, rôle essentiel du Ministère. Cette dernière catégorie englobe les documents se rapportant à des sujets d'intérêt permanent ou de longue durée, ainsi qu'à des sujets qui peuvent redevenir d'actualité.

Nos missions à l'étranger

Les missions canadiennes à l'étranger accumulent des dossiers des mêmes catégories que le Ministère, mais une plus grande proportion de ces documents sont d'intérêt passager, étant donné qu'ils existent en double à Ottawa. Mais si la destruction des dossiers périmés a pour eux moins d'acuité, ce n'est qu'une différence de degré. Dans la plus ancienne de toutes nos missions, le haut-commissariat à Londres, les plus vieux dossiers remontent au XIX^e siècle et contiennent toute la correspondance de ce poste avec les ministères d'Ottawa à une époque où il n'existait pas encore de ministère des Affaires extérieures.

Le Comité des documents publics

En 1945, le Gouvernement a créé un Comité interministériel des documents publics, chargé d'étudier le problème avec lequel tous les services gouvernementaux étaient aux prises. En collaboration avec les Archives, le Comité a encouragé les divers ministères à examiner leur collection de dossiers périmés et à établir un programme pour la destruction méthodique des dossiers inactifs. On a éliminé beaucoup de matériel inutile et reclassé les dossiers inactifs contenant du matériel pouvant redevenir d'actualité pour des motifs historiques ou autres. On s'est rendu compte ce faisant de la nécessité d'un dépôt provisoire qui contiendrait les documents qui sans être d'actualité pourraient encore être utiles, et qu'il était prématuré d'envoyer aux Archives. C'est ainsi qu'en 1956 s'ouvrit le Dépôt des archives, grand édifice situé à Tunney's Pasture et spécialement conçu pour répondre aux besoins existants.

Ayant participé à divers travaux du Comité des documents publics, et devant à tout prix résoudre le problème de ses dossiers, le ministère des Affaires extérieures décida de procéder, l'été de 1949, à une étude indépendante de ses propres documents. Il formula des recommandations visant à redresser la situation et à prévenir une nouvelle accumulation de dossiers. En 1949 on créa un petit Service des archives, chargé d'étudier méthodiquement les dossiers du Ministère accumulés depuis 1909. Ce service fut rattaché plus tard à la nouvelle Division des rapports historiques.

Le rôle du Service des archives

Dès le début, le Service assumait deux tâches principales — celles de la réorganisation des documents d'intérêt permanent et de la destruction des documents périmés. Priorité fut réservée aux dossiers d'intérêt historique ou administratif, mais on s'aperçut bientôt que sur le plan pratique le Service des archives devrait d'abord étudier et classer les dossiers du Ministère afin de faire de l'espace pour les dossiers courants. Il s'agissait de conserver les documents pouvant présenter quelque intérêt historique pour les services mêmes, et plus tard, une fois passés aux Archives publiques, pour les historiens. On détruirait les documents périmés ou d'intérêt passager, avec l'approbation du Comité des documents publics et du Conseil du Trésor.

Le Service des archives a déjà transféré aux Archives publiques les dossiers du gouverneur général ayant trait aux affaires extérieures, dont le Ministère avait la garde depuis assez longtemps. Les dossiers les plus anciens sont à la disposition des historiens et autres chercheurs.

Un examen préliminaire par le Service des archives du Ministère révéla que les dossiers à détruire étaient en grande partie ceux qu'on avait constitués pendant la seconde guerre mondiale, ainsi que quelques dossiers d'après-guerre accumulés à une cadence beaucoup plus rapide qu'avant 1939. Afin de libérer l'espace dont on avait un besoin urgent, on procéda sans plus tarder à un premier tri.

Les documents détruits

Travaillant de concert avec le Service des dossiers et les autres divisions et ministères intéressés, le Service des archives établit quelles étaient les catégories de documents qui perdraient fatalement de leur valeur après un certain laps de temps. Certains dossiers n'avaient qu'une utilité passagère, parce qu'ils traitaient de cas où le ministère des Affaires extérieures n'avait agi que par procuration pour d'autres ministères qui avaient leurs propres documents. Dans cette catégorie entraient les dossiers ayant trait à des cas particuliers dans le domaine de l'immigration, de la nationalité, de la révocation de la naturalisation, des pensions, des voyages hors du Canada en temps de guerre, des rapatriements et des renseignements sur les questions de douane et de commerce. Dans certains autres cas, le Ministère avait joué le rôle d'intermédiaire et transmis enquêtes ou messages entre le Canada et l'étranger; il s'agissait surtout d'enquêtes sur le lieu de résidence de particuliers, d'actes de naissance, de statut conjugal, de successions et ainsi de suite. D'importance transitoire étaient également les dossiers contenant des invitations de conférenciers, des demandes d'emploi adressées par des particuliers et des demandes de renseignements sur les emplois qui seraient disponibles après la guerre. Les éléments utiles de cette dernière catégorie de documents avaient été portés dans d'autres dossiers permanents du Ministère et de la Commission du service civil, chargée du recrutement du personnel.

Une fois que le Ministère eut décidé quels dossiers il fallait détruire, le Comité des documents publics et le Conseil du Trésor lui permirent d'éliminer tous les

dossiers demeurés inactifs pendant cinq années, même si en théorie cette période était un peu longue, établissant ainsi un critère homogène pour l'ensemble du programme d'élimination. Le Ministère acquit l'autorité voulue pour détruire tous les dossiers courants, mais non pas les dossiers spéciaux, pouvant constituer des précédents, ni les dossiers ayant trait aux affaires politiques. Chaque dossier est étudié séparément, afin d'éviter la destruction des documents qui n'entreraient pas dans la catégorie des papiers courants.

D'autre part, chaque ministère peut de son propre chef détruire les doubles et les documents d'intérêt provisoire, ce qui permet d'éliminer chaque année des monceaux de papiers.

Programme couronné de succès

Commencé en 1949, le programme d'élimination des dossiers a progressé de façon constante; en 1951, on avait détruit ou reclassé près de 15,500 dossiers périmés; ce mouvement a continué depuis sans interruption.

Le Ministère a d'abord détruit ses dossiers de correspondance courante. Mais plus nombreux encore étaient les dossiers du Bureau des passeports; le Service des archives a étudié le meilleur moyen de les reclasser. Comme ils faisaient partie des dossiers de valeur permanente, on a adopté le procédé du microfilmage, qui permet de détruire les dossiers originaux. C'est au Service des archives qu'il est revenu d'établir le programme voulu et de calculer les crédits nécessaires; elle a confié la tâche concrète au personnel spécialisé du Bureau des passeports. On avait prévu que le microfilmage des dossiers accumulés prendrait plus d'une année et permettrait d'éliminer près de 1,500,000 dossiers, libérant ainsi beaucoup d'espace et nombre de classeurs. Commencé en 1951, ce programme permit de photographier et de détruire ensuite plus de 624,000 dossiers dès la fin de 1952, et de libérer un espace équivalent à 255 classeurs à 4 tiroirs. Une fois détruits tous les dossiers marqués, le programme se poursuit sur une base annuelle, ce qui évite de nouvelles accumulations de documents. Il en coûte moins de microfilmer tous les dossiers du service des passeports que de conserver les dossiers originaux d'une seule année. Jusqu'à présent les dossiers des passeports sont les seuls qui aient été microfilmés.

Application du programme à l'étranger

Une fois qu'on eut constaté la réussite du programme au ministère des Affaires extérieures, on comprit la nécessité de s'attaquer dans nos missions à l'étranger à un problème de nature toute semblable, surtout dans les missions anciennes comme le haut-commissariat à Londres et notre ambassade de Washington, où plusieurs tonnes de dossiers surannés moisissaient depuis longtemps. Certains documents remontent à l'époque où les missions actuelles n'existaient pas encore et constituent au dire des experts des pièces d'une grande valeur historique. C'est pourquoi une partie de ces vieux dossiers fut envoyée à Ottawa et confiée au Service des archives et aux Archives de l'État.

Les difficultés avec lesquelles Londres et Washington étaient aux prises donnèrent l'impulsion voulue à un programme d'élimination s'étendant à toutes nos missions à l'étranger. Même dans les plus récentes d'entre elles il fallait mettre en œuvre un plan méthodique de classement et de destruction. Vers la fin de 1950 des instructions officielles renseignèrent nos chefs de mission sur les catégories de dossiers à détruire et leur demandèrent d'entamer un programme de classification et d'élimination de leurs vieux documents. De temps en temps de nouvelles instructions sont adressées à toutes les missions qui doivent faire rapport au Ministère de la mise en œuvre du programme. Ainsi on facilite la besogne du classement de la correspondance courante de nos postes à l'étranger et on libère de l'espace, ce qui évite les fortes dépenses qu'entraîne l'achat de nouveaux classeurs.

A ses débuts, le Service des archives se trouva contraint de laisser en dépôt au Service des dossiers, tous les documents qu'il n'avait pas l'autorisation de détruire. Mais à l'ouverture du Dépôt des archives, en 1956, le problème de l'espace disponible au Ministère se rapprocha de sa solution. Placé sous la direction du personnel qualifié des Archives de l'État, ce service était destiné à collaborer avec tous les ministères, et depuis quelques années il reçoit tous les ans de très nombreux dossiers inactifs ou périmés, qui pour la plupart renferment des documents d'une valeur permanente ou peuvent servir de référence. Le Dépôt a une sorte de service de référence qui met à la disposition du Ministère, dans de très brefs délais, les dossiers voulus. Le Service des archives détruit les dossiers qui ont perdu toute valeur permanente, après les avoir scrupuleusement étudiés. Les dossiers restants, qui ont une valeur historique, sont transférés aux Archives de l'État, où ils pourront sans doute un jour servir aux chercheurs de l'avenir.

Travaux de recherche

Le Service des archives a entrepris par ailleurs et dès ses débuts d'étudier les dossiers du Ministère du point de vue de leur utilité pour les travaux de recherches, et dans le dessein de constituer des sources intéressantes de documentation. A l'heure actuelle, c'est là l'activité positive la plus importante de ce Service, si l'on considère comme négative la destruction des dossiers périmés. Le Ministère a conservé non seulement d'innombrables dossiers de correspondance, mais encore des documents de toute sorte qui aujourd'hui sont rassemblés pour la première fois. Il s'agit d'une collection de documents politiques et de papiers variés que l'on a répertoriés méthodiquement. Ainsi ils peuvent être consultés par la Division des rapports historiques ou tout autre service intéressé. S'étant familiarisé avec les anciens documents du Ministère, le Service des archives peut désormais être très utile aux autres divisions du Ministère. Il collabore étroitement avec la Division des rapports historiques, chargée de l'étude des papiers d'autrefois.

Résumé du rôle du Service des archives

Fondé pour réduire la masse prodigieuse de dossiers qui submergeait le Ministère dans l'après-guerre, le Service des archives s'est progressivement familiarisé avec

tous les documents du Ministère, à l'exception des imprimés confiés à la bibliothèque. Il a travaillé en collaboration constante avec les Archives de l'État, collaboration tout particulièrement précieuse depuis l'ouverture du Dépôt des archives. On emploie aujourd'hui des méthodes scientifiques pour l'élimination et le classement des dossiers confiés au Dépôt ainsi que des documents de consultation appartenant au Ministère. Le Service des archives a tendu toujours davantage, comme nous l'avons vu, à se consacrer à la conservation et au classement du matériel dont dispose le Ministère et qui présente une valeur historique ou documentaire.

**NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS
DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA**

- M. R. G. Hatheway, de la délégation du Canada auprès des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine, affecté au commissariat du Canada à Lagos, a quitté Saïgon le 30 juillet 1960.
- M^{lle} K. R. Berton est entrée au ministère des Affaires extérieures le 2 août 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. R. J. O. McKinnon est entré au ministère des Affaires extérieures le 2 août 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. D. M. Cornett, du haut-commissariat du Canada à Karachi, affecté à l'administration centrale, a quitté Karachi le 2 août 1960.
- M. K. A. McVey a quitté le ministère des Affaires extérieures le 2 août 1960.
- M. G. L. Seens a quitté le ministère des Affaires extérieures le 2 août 1960.
- M. J.-E. Thibault, de l'ambassade du Canada à Belgrade, affecté au Collège de la Défense nationale, à Kingston, a quitté Belgrade le 4 août 1960.
- M. M. DeGoumois, de l'administration centrale, affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi, a quitté Ottawa le 8 août 1960.
- M. C. S. Gadd, de l'administration centrale, affecté au Collège de la Défense nationale, à Kingston, a quitté Ottawa le 9 août 1960.
- M^{lle} O. E. Hobbs, de l'ambassade du Canada à Moscou, affectée à l'administration centrale, a quitté Moscou le 12 août 1960.
- M^{lle} G. J. Sellers, de l'administration centrale, affectée à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, a quitté Ottawa le 14 août 1960.
- M. C. Moodie, du haut-commissariat du Canada à Londres, affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, a quitté Londres le 15 août 1960.
- M. J.-E.-G. Blais a quitté le ministère des Affaires extérieures le 15 août 1960.
- M. A. Kroeger, de l'administration centrale, affecté à la Conférence du GATT sur les tarifs douaniers, a quitté Ottawa le 16 août 1960.
- M. R. M. Tait, de la délégation du Canada auprès du Comité du désarmement à Genève, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève à compter du 19 août 1960.
- M. R. Y. Grey a quitté le ministère des Affaires extérieures le 20 août 1960.
- M. J. Roy est entré au ministère des Affaires extérieures le 22 août 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. E. T. Wiens est entré au ministère des Affaires extérieures le 22 août 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. W. N. Lawton, de l'administration centrale, affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, a quitté Ottawa le 23 août 1960.
- M. S. C. H. Nutting, du haut-commissariat du Canada à Colombo, affecté à l'administration centrale, a quitté Ceylan le 24 août 1960.

- M. G. E. Cox, du haut-commissariat du Canada à Londres, affecté à l'administration centrale, a quitté Londres le 30 août 1960.
- M. R. D. Gualtieri est entré au ministère des Affaires extérieures le 31 août 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. D. K. Doherty, de l'administration centrale, affecté au commissariat du Canada à Port-d'Espagne, a quitté Ottawa le 31 août 1960.
- M. P. E. A. Romeril, de l'administration centrale, affecté à l'ambassade du Canada au Caire, a quitté Ottawa le 31 août 1960.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Articles de l'Accord relatif à l'Association internationale pour le développement
Washington, le 29 janvier 1960
Signé par le Canada le 9 août 1960.

Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les
hydrocarbures, 1954 — Déclaration à tous les Gouvernements contractants en con-
formité du paragraphe 3 de l'Annexe A à la Convention
Signée par le Canada le 25 août 1960.

Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960
Londres, le 17 mai 1960
Signée par le Canada le 17 mai 1960

Règlement télégraphique (revision de Genève 1958) annexé à la Convention internationale
des télécommunications (Buenos-Aires, 1952) avec protocole final
Genève, le 29 novembre 1958
Signé par le Canada le 29 novembre 1958
Instrument d'approbation du Canada déposé le 13 juillet 1960
En vigueur pour le Canada le 1^{er} janvier 1960.

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Modification de l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique
entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique
signé à Washington le 15 juin 1955 et modifié par les accords du 26 juin 1956 et du
22 mai 1959
Washington, le 11 juin 1960
En vigueur le 14 juillet 1960.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement
d'une station de dépistage des satellites près de Saint-Jean (Terre-Neuve) avec annexe
Ottawa, le 24 août 1960
En vigueur le 24 août 1960.

Japon

Accord de coopération et Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le
Gouvernement du Japon concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique
Ottawa, les 2 juillet 1959 et 27 juillet 1960
En vigueur le 27 juillet 1960

Norvège

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Norvège
pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt
sur le revenu
Ottawa, le 29 juillet 1960.

Pakistan

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

Ottawa, le 14 mai 1959

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 18 juillet 1960

En vigueur le 18 juillet 1960.

Pays-Bas

Accord supplémentaire modifiant l'Accord entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 2 avril 1957

Ottawa, le 28 octobre 1959

Instruments de ratification échangés à La Haye, le 7 juillet 1960

En vigueur le 7 juillet 1960.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni concernant l'approvisionnement en farine de blé canadien pour la création de réserves au Royaume-Uni

Ottawa, le 5 août 1960

En vigueur le 5 août 1960.

Publication

Recueil des Traités 1959, n° 3. Accord international sur le sucre 1958. Londres, le 1^{er} décembre 1958. Signé par le Canada le 28 décembre 1958. Instrument de ratification du Canada déposé le 6 avril 1959. En vigueur pour le Canada le 1^{er} janvier 1959.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 10

Table des matières

Octobre 1960

Aide sans condition au Congo	806
L'UNESCO et l'éducation des adultes	811
Conférence tarifaire du GATT, 1960-1961	818
Le Canada et l'Islande	822
Le Service d'inspection des Affaires extérieures	827
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	830
Les Traités	832

Aide sans condition au Congo

L'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session d'urgence du 17 au 20 septembre pour étudier la situation au Congo. Le représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, M. C. S. A. Ritchie, a prononcé le 19 septembre l'allocution ci-après:

DEPUIS les quelques mois que dure la crise au Congo, le Gouvernement canadien s'est toujours inspiré du désir profond de voir ce pays se transformer en un État stable, prospère et indépendant, et prêt à prendre place parmi les autres États africains et dans la communauté de l'ONU. Les Canadiens ressentent une très grande sympathie à l'endroit des Congolais, qui traversent des heures difficiles. Nous avons suivi avec intérêt et satisfaction, en Asie d'abord, puis en Afrique tout dernièrement, l'évolution des pays vers l'indépendance. Nous avons été heureux d'offrir toute l'assistance possible pour faciliter cette évolution importante et prometteuse.

Le Gouvernement canadien se rend bien compte des difficultés et des dangers auxquels le Congo doit faire face. Tous comptes faits, nous estimons que seuls les Congolais peuvent apporter une solution durable à l'état de choses actuel. Ils doivent affronter d'une façon qui leur soit propre le problème que pose soudainement l'accession à la vie politique. Il leur faut résoudre la question du séparatisme, qui tient peut-être à un long passé, mais aussi à des facteurs politiques plus récents. Il est nécessaire toutefois de triompher de ce séparatisme, si le Congo doit survivre comme nation et si les dangers de la situation actuelle doivent être évités.

La solution ne peut être imposée

Un pays indépendant ne se soumet ni aux ordres ni aux ingérences extérieures, quand il s'agit de définir sa propre constitution. L'élaboration d'une constitution nationale, ainsi que la forme de gouvernement et l'appareil de l'État qu'elle embrasse, est un apanage de l'indépendance. Toute solution qui tenterait de s'imposer de l'extérieur serait non seulement déplacée, mais destinée probablement à un échec, parce qu'elle ne répondrait pas aux aspirations nationales. Au Congo cependant on a reconnu le nécessité d'une aide extérieure pour engager le nouvel État dans la voie de la stabilité. Peu après l'indépendance, des désordres graves ont troublé la vie politique et économique du pays. Celui-ci avait un besoin urgent d'aide pour rétablir l'ordre et pour organiser, avec le temps, les services administratifs indispensables à la réalité de l'indépendance sur les plans politique et économique.

Le Gouvernement a eu la sagesse de s'adresser aux Nations Unies; le Conseil de sécurité a donné suite à la demande d'aide par ses résolutions des 14 et 22

juillet, puis du 9 août. C'est ainsi que les ressources de l'ONU et des institutions spécialisées ont été mises à contribution, à un rythme croissant.

Hommage au secrétaire général

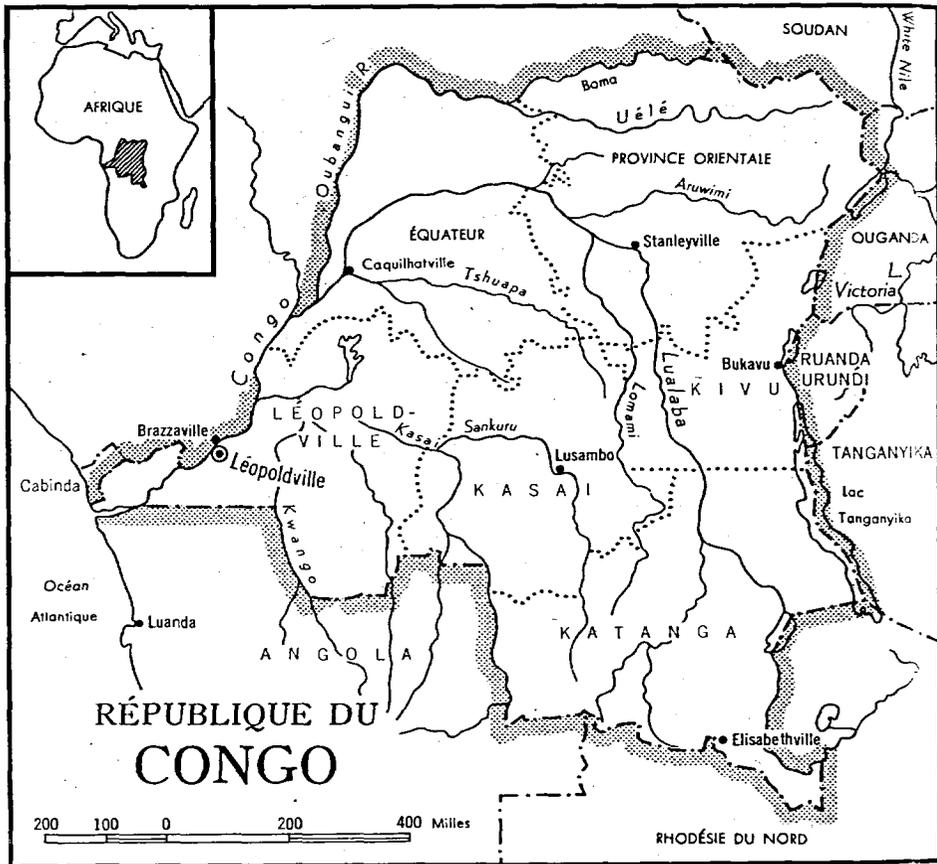
C'est le secrétaire général qui a été au centre de cette œuvre complexe et qui l'a animée. Aussi ai-je l'honneur de louer la générosité et la décision avec lesquelles il nous a servis tous, ainsi que la cause de la paix, en accomplissant la mission la plus difficile qui lui ait été confiée. Utilisant sa patience illimitée et ses talents de diplomate, le secrétaire général a dirigé efficacement au Congo l'équipe des Nations Unies, dont nous reconnaissons aussi la fidélité et le dévouement. Sans la direction de l'un et le sens du devoir de l'autre, il y a longtemps que l'action de l'ONU aurait abouti à un échec, et que les membres de cette assemblée et le monde tout entier auraient devant eux le spectacle d'un grand désastre dans cette partie importante de l'Afrique.

Je tiens aussi à rendre hommage aux États indépendants d'Afrique dont l'appui et la participation ont joué un rôle décisif dans l'effort suprême de l'ONU. Sans leurs contingents très efficaces, sans les sages conseils prodigués par leurs représentants au Conseil de sécurité et dans les consultations avec le secrétaire général, l'action de l'ONU au Congo eût été impossible. Les dirigeants des États indépendants d'Afrique méritent nos éloges pour le sens des responsabilités et la maturité politique qu'ils ont témoignés au cours de cette période d'agitation.

Effort concerté

Les membres non africains de l'ONU se sont aussi mis à la tâche, répondant promptement et généreusement aux appels du secrétaire général. Par son envergure et son étendue, l'action de l'ONU au Congo se classe incontestablement comme l'œuvre la plus importante que l'organisation ait entreprise jusqu'ici. L'effort concerté d'un si grand nombre de membres illustre de façon encourageante la collaboration qui existe au sein de l'ONU. Il faut qu'il atteigne ses fins. Le besoin le plus pressant que nous devons satisfaire au cours de la présente session d'urgence, c'est de soutenir l'action de l'ONU au Congo.

Nous avons entendu des critiques vives et injustes à l'endroit du secrétaire général pendant le débat qui se poursuit actuellement, de même que lors des séances antérieures du Conseil de sécurité. Ces propos allaient à l'encontre de l'action de l'ONU au Congo, et à l'encontre également des intérêts du peuple congolais, dont le principal espoir d'indépendance se fonde sur une collaboration étroite avec l'ONU. Puisse cette session d'urgence prévenir de la part des membres toute ingérence politique et toute assistance militaire qui ne se rattache pas au mandat de l'ONU au Congo. J'ai déjà évoqué la façon encourageante dont les membres avaient répondu à l'appel d'urgence en faveur du Congo. Il ne fait aucun doute que nos efforts devront être soutenus dans les mois à venir, pour que l'assistance de l'ONU soit efficace. Le financement des opérations de l'ONU au Congo posera un problème considérable. Il convient toutefois de bien se rendre compte que les dangers de l'affaire congolaise et leurs incidences politiques dans toute



l'Afrique sont assez considérables pour que nous fassions en sorte que les décisions politiques de l'ONU reposent sur des moyens matériels suffisants. Il est essentiel, en outre, d'appuyer le plus largement possible les efforts de l'ONU au Congo afin d'y instaurer la paix et la stabilité.

Projet de résolution

De l'avis de la délégation du Canada, le projet de résolution dont nous sommes saisis (document A/L 292), présenté par Ceylan et quinze autres membres, vise aux fins que je viens de mentionner. Entre autres choses, on invite le secrétaire général à continuer l'exécution vigoureuse du mandat que lui a conféré le Conseil de sécurité, et les Congolais à rechercher, par des moyens pacifiques, une prompt solution à leurs dissensions intérieures; tous les États sont priés de s'abstenir d'actes pouvant faire obstacle à la restauration de la loi et de l'ordre, notamment de fournir des armes, du personnel militaire et toute aide militaire qui ne relève pas du mandat de l'ONU. Pour les raisons indiquées plus haut, la délégation du Canada votera pour ce projet de résolution.

Étant donnée l'attitude du Canada au sujet du projet de résolution des seize pays, il n'est guère besoin de commenter celui qui a été présenté par l'Union

soviétique. Je tiens cependant à faire consigner que le Gouvernement canadien, qui a d'ailleurs appuyé l'ONU avec constance par le passé, a répondu à l'appel du secrétaire général; il a fourni un contingent de spécialistes militaires choisis pour leur compétence technique et leurs connaissances des langues. Il est tout à fait absurde d'insinuer que cette réponse à un appel d'urgence témoigne d'intentions agressives, de même que d'affirmer que les membres de l'OTAN ne peuvent accorder leur appui et leur assistance à l'ONU. Le Gouvernement du Canada repousse énergiquement ces deux allégations.

A la fin du débat, l'Assemblée a adopté la résolution ci-dessous par 70 voix (dont celle du Canada) contre aucune, et 11 abstentions (Bloc soviétique, France et Sud-Africain):

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la situation dans la République du Congo,

Prenant note des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 14 et 22 juillet et le 9 août 1960,

Prenant en considération les conditions économiques et politiques peu satisfaisantes qui continuent d'exister dans la République du Congo,

Considérant que, afin de préserver l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo, de protéger et de favoriser le bien-être de son peuple, et de sauvegarder la paix internationale, il est essentiel que les Nations Unies continuent de prêter assistance au Gouvernement central du Congo,

1. *Appuie pleinement* les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 14 et 22 juillet et le 9 août;
2. *Prie* le secrétaire général de continuer de mener une action vigoureuse conformément aux termes des résolutions susmentionnées et d'aider le Gouvernement central du Congo à rétablir et maintenir l'ordre public dans tout le territoire de la République du Congo et de sauvegarder son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales;
3. *Fait appel* à tous les Congolais à l'intérieur de la République du Congo pour qu'ils recherchent une solution rapide, par des moyens pacifiques, à tous leurs conflits internes en vue de l'unité et de l'intégrité du Congo, avec l'aide, en tant que de besoin, de représentants d'Asie et d'Afrique nommés par le Comité consultatif pour le Congo, en consultation avec le secrétaire général, aux fins de conciliation;
4. *Fait appel* aux gouvernements de tous les États Membres pour qu'ils versent d'urgence des contributions volontaires à un Fonds des Nations Unies pour le Congo, qui sera utilisé sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies et en consultation avec le Gouvernement central, afin de fournir toute l'assistance possible pour atteindre l'objectif mentionné dans le préambule;
5. *Prie*
 - a) Tous les États de s'abstenir de toute action qui pourrait tendre à

empêcher le rétablissement de l'ordre public et l'exercice de son autorité par le Gouvernement de la République du Congo, et aussi de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo;

- b) Tous les États Membres, conformément aux Articles 25 et 49 de la Charte, d'accepter et d'exécuter les décisions du Conseil de sécurité et de s'offrir mutuellement assistance dans l'exécution des mesures décidées par le Conseil de sécurité;
6. *Invite*, sans préjudice des droits souverains de la République du Congo, tout les États à s'abstenir de fournir, directement ou indirectement, des armes ou autres matériels de guerre, du personnel militaire ni aucune autre assistance à des fins militaires au Congo pendant la durée de l'assistance militaire accordée à titre temporaire par l'intermédiaire des Nations Unies, sauf si les Nations Unies le demandent, par l'entremise du secrétaire général, pour atteindre les objectifs de la présente résolution et des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 14 et 22 juillet et le 9 août 1960.



L'UNESCO et l'éducation des adultes *

DEUXIÈME CONGRÈS MONDIAL

LE DEUXIÈME Congrès mondial de l'éducation des adultes s'est tenu à l'Université McGill de Montréal, du 22 au 31 août, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ce congrès a porté sur "l'éducation des adultes dans un univers en évolution". Il s'est réuni au Canada à l'invitation de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO et avec l'assentiment et l'appui du gouvernement fédéral, conformément à une résolution adoptée en novembre 1958, à Paris, au cours de la X^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Le Congrès a groupé quelque 200 délégués et observateurs venus de 49 pays et représentant 46 organisations internationales.

La délégation canadienne était dirigée par le sénateur Donald Cameron, président de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes; elle comprenait M. J. Roby Kidd, directeur de cette association, le professeur Napoléon Le Blanc, directeur du Centre de culture populaire de l'Université Laval, et M. Marc Thibault, directeur des émissions d'éducation pour adultes et d'affaires publiques à Radio-Canada.

Historique du Congrès

En juin 1949, l'UNESCO réunit son premier congrès international de l'éducation des adultes, à Elseneur, au Danemark. Vingt-sept États membres et 21 organismes internationaux non gouvernementaux y avaient envoyé des délégués. Le congrès recommanda la création d'une Commission consultative sur l'éducation des adultes, chargée d'aider l'UNESCO quant à l'organisation et à la mise en œuvre de son programme dans ce domaine. Le congrès formula en outre des propositions d'ordre général visant à pousser l'éducation des adultes dans les États membres et à définir le rôle de l'UNESCO dans ces programmes.

En 1957, ayant étudié l'évolution rapide de la conjoncture économique et sociale — évolution qui se répercute nécessairement sur les principes et l'orientation de l'éducation des adultes, — la Commission consultative recommanda que le deuxième Congrès mondial se réunisse en 1960. Elle tint compte également du fait que les États membres de l'UNESCO étaient plus nombreux. Le Congrès de Montréal visait donc à passer en revue la tâche accomplie par l'UNESCO depuis la réunion d'Elseneur; à étudier l'emploi rationnel des moyens existants; à voir si une association mondiale de l'éducation des adultes pourrait mener à bien le "projet majeur" de l'UNESCO ayant pour objectif une appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Est et de l'Ouest, ou bien si l'UNESCO serait mieux en mesure de

*Article de M. Lewis Perinbam, secrétaire adjoint de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO.

faire ce travail. Le Congrès s'est intéressé aux moyens de faciliter l'éducation extra-scolaire pour adultes, aux techniques nouvelles d'enseignement et aux rapports entre l'enseignement pour les enfants et les adolescents et l'enseignement pour les adultes.

Organisation du Congrès

Le Congrès fut organisé par la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, en collaboration étroite avec le secrétariat de Paris de ce dernier organisme et suivant les conseils du Comité canadien d'organisation comprenant des représentants de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, de l'Institut canadien d'éducation des adultes et du ministère des Affaires extérieures. Sous la présidence de M. G. A. Grimson, vérificateur de l'Université McGill, un comité s'est chargé d'organiser la réception des délégués et de leur trouver des logements. L'Office national du film et Radio-Canada ont participé aux divers arrangements.

Le 22 août, le maire de Montréal a offert une réception et un dîner d'honneur aux représentants; le lendemain le recteur et les administrateurs de McGill ont offert une autre réception, et le 25 c'est le gouvernement du Québec qui a donné un banquet au cours duquel M. Lesage a prononcé un discours. Le 30 août, le gouvernement fédéral a invité les représentants à un dîner d'apparat, présidé par M. Hamilton, ministre des Postes. Les délégués furent également invités à de nombreuses réunions organisées par les cercles et organisations les plus variés.

En outre, pour que les représentants étrangers puissent rencontrer un grand nombre de Canadiens et connaître le travail de diverses associations bénévoles du Canada, on avait organisé un certain nombre de manifestations: conférences sur l'éducation des adultes au foyer (11 au 20 août, à Port-Elgin, dans l'Ontario); sur l'emploi des films, de la radio et de la télévision (Montréal, du 1 au 4 septembre); sur l'éducation extra-universitaire (Université de Syracuse, du 3 au 8 septembre); sur le Bureau international du Travail expliqué aux ouvriers (Sainte-Agathe, du 21 août au 2 septembre); réunion du Comité de l'éducation des adultes, rattaché à la Confédération mondiale des organisations pédagogiques (Collège Macdonald, à Montréal, du 18 au 21 août). Ces conférences et cours étaient ouverts aux délégués de l'étranger, qui purent ainsi faire connaissance avec des spécialistes de l'éducation des adultes en Amérique du Nord.

Compte rendu du Congrès

C'est le 22 août que le Congrès fut officiellement inauguré à Moyses Hall (Université McGill), par le président et vice-chancelier, M. F. Cyril James, qui assumait les fonctions de président et accueillit les délégués. D'autres discours de bienvenue furent prononcés par M. N. A. M. MacKenzie, président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, par M. Léon Lortie, conseiller et représentant de la ville de Montréal, et par M. Léon Balcer, solliciteur général, qui représentait le gouvernement fédéral.

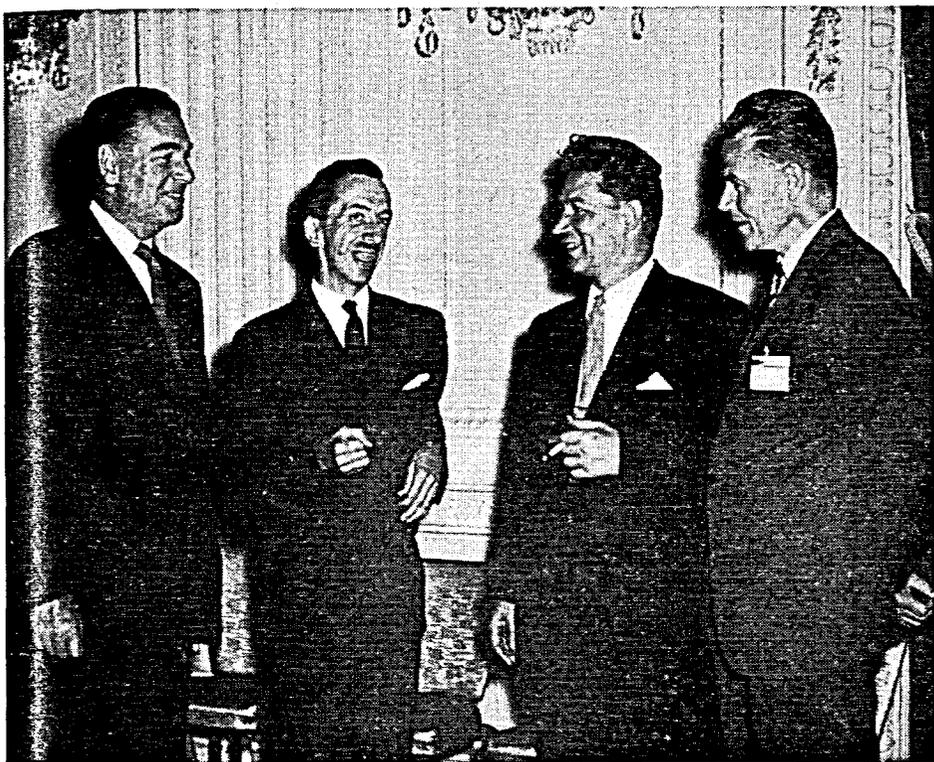


Photo: Federal Newsphotos of Canada

Le ministre des Postes du Canada, M. William Hamilton, en compagnie de membres du bureau du Deuxième Congrès mondial de l'UNESCO sur l'éducation des adultes. De gauche à droite: M. Jean Thomas, sous-directeur général de l'UNESCO; M. Hamilton; M. Mikhail Kashin, vice-président de la Conférence et sous-ministre de l'éducation en URSS; le docteur J. Roby Kidd, président de la Conférence et directeur de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes.

Parlant au nom de M. Vittorino Veronese, directeur général de l'UNESCO, M. Jean Thomas, son adjoint, a souligné le sens profond du Congrès et noté que les représentants étaient bien plus nombreux qu'en 1949, ce qui conférait à cette réunion un caractère d'universalité. Il signala que l'éducation des adultes avait revêtu une importance toute nouvelle, grâce aux progrès technologiques et scientifiques et à l'accession de nombreux pays à l'indépendance. Les enseignants, surtout ceux qui se consacrent à l'éducation des adultes, sont donc aux prises avec des responsabilités nouvelles et toujours plus lourdes.

M. J. Roby Kidd, fut élu président du Congrès. Les vice-présidents furent M^{me} B. W. Dukuly (Libéria), M. F. Adams (Venezuela), M. M. Kashin (URSS), et M. Men Chhum (Cambodge). Le rapporteur était M. André Basdevant (France) et le secrétaire général, M. Richard Attygalle, du secrétariat de l'UNESCO. M. Lewis Périnbam, de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, jouait le rôle de secrétaire général adjoint.

Assumant ses fonctions de président, M. Kidd rappela que le Congrès n'avait que dix jours pour étudier les divers problèmes et les changements survenus depuis la réunion d'Elseneur, c'est-à-dire depuis dix ans. Il affirma que sagesse, compréhension, imagination créatrice pouvaient seules permettre de réaliser des progrès. "Nous devons veiller à ce que, de nos jours, personne ne manque de nourriture ni terrestre ni spirituelle", dit-il.

Au cours de trois séances plénières, les délégués entendirent plusieurs exposés sur les problèmes à l'étude. M. J. C. Mathur, directeur de la radio de l'Inde, parla des moyens de grande information et de l'éducation des adultes dans un monde en évolution; M. Charles H. Barbier aborda la question des responsabilités de ceux qui enseignent aux adultes, et M^{re} F. J. Smyth, directeur de l'Institut Coady de l'Université Saint-François-Xavier, d'Antigonish (Nouvelle-Écosse), traita du rapport des sciences sociales et de l'éducation des adultes.

Le Congrès répartit le gros de la tâche entre trois Commissions qui s'occupèrent respectivement des sujets suivants: 1) définition et domaines de l'éducation des adultes, 2) méthodes d'éducation des adultes, 3) structure et organisation de l'éducation des adultes.

Recommandations du Congrès

Les 30 et 31 août, lors des séances finales, le Congrès examina les recommandations des commissions. Les délégués demandèrent aux gouvernements d'inclure l'éducation des adultes dans leurs programmes nationaux d'éducation et de développement économique, surtout dans les pays en voie d'expansion; les représentants soulignèrent à l'unanimité l'urgence de ces projets, rendue plus brûlante encore par l'essor technologique et l'affaiblissement des cultures traditionnelles. Sans programmes méthodiques les peuples pourraient être désorientés, mécontents ou même hostiles devant des changements dont ils ne concevraient ni la nature ni la portée. Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité:

1. Le Congrès exhorte les gouvernements à faire de l'éducation des adultes, non des programmes complémentaires, mais une partie intégrante de leurs systèmes nationaux d'éducation.
2. Les programmes de développement économique, bilatéraux, multilatéraux ou exécutés par les Nations Unies ou les institutions spécialisées, devraient inclure l'éducation des adultes; ainsi l'opinion publique serait-elle préparée à bénéficier de ces programmes tout en participant activement à l'amélioration des conditions de vie.
3. Bien que les modalités d'intervention gouvernementale dans l'éducation des adultes puissent évidemment varier selon le niveau de développement et les systèmes éducatifs des divers pays, les délégués estiment que tous les gouvernements doivent établir les conditions financières et administratives permettant la mise en œuvre efficace de programmes d'éducation des adultes.
4. Les délégués demandent aux gouvernements de favoriser la formation

d'organismes bénévoles dont l'esprit de liberté, les facultés de création et les méthodes expérimentales peuvent puissamment contribuer à l'éducation des adultes.

5. Les délégués demandent à tous les États membres de prendre certaines dispositions (comme le paiement de salaires et des frais de déplacement et de séjour) qui permettraient aux adultes de tous métiers ou professions de participer aux programmes d'éducation professionnelle, civique, sociale et culturelle.

Les représentants du Canada présentèrent et appuyèrent un important projet de résolution, rédigé par leur président, le sénateur Donald Cameron. En voici le texte:

Tenant compte du rôle de l'éducation des adultes dans un univers qui se transforme à une cadence accélérée, les délégués demandent à tous les États membres de l'UNESCO de consacrer une plus forte partie de leurs ressources à l'expansion de cette éducation; ils considèrent cette expansion un élément essentiel dont l'adoption immédiate contribuerait à l'établissement de la paix et de la compréhension entre les peuples.

Étant donné qu'un désarmement mondial libérerait d'importantes ressources pour les causes pacifiques, les délégués demandent à toutes les nations de faire porter leurs efforts vers ce but.

En présentant ce texte, qui fut adopté à l'unanimité, M. Cameron déclara:

Les Canadiens sont persuadés que tous les peuples de la terre doivent s'évertuer à éviter un nouveau conflit mondial, qui serait chose insensée. Les guerres internationales abolissent tout ce vers quoi tendent les enseignants qui se consacrent à l'éducation des adultes. . . .

Le Congrès a aussi approuvé un manifeste officiel sur l'éducation des adultes, dont voici le texte intégral:

"Notre génération possède les moyens techniques de détruire notre globe ou de conquérir l'espace interstellaire. Mais ces formes d'évolution technologique, tout étonnantes qu'elles soient, ne sont pas les seules à nous occuper. De nouvelles méthodes industrielles, de nouveaux moyens de communication se manifestent dans toutes les parties du monde; les industries et les agglomérations urbaines envahissent les régions qui, il y a vingt ans, étaient rurales et agricoles. Notre siècle connaîtra des changements qui ne seront pas seulement technologiques. Dans de vastes régions du monde, la population s'accroît rapidement; on voit naître de nouveaux États, et depuis quelques années les pays se sont rangés dans deux camps adverses. Chaque génération doit résoudre ses propres problèmes, mais jamais encore n'a-t-on vu génération aux prises avec des problèmes aussi vastes et aussi changeants.

"Avant tout, il nous faut survivre. Il ne s'agit plus de la sélection naturelle ni de la survivance des plus forts; nous survivrons tous ensemble ou tous, nous périrons. Pour survivre, les différents pays de l'univers doivent apprendre à vivre ensemble dans la paix. Le mot-clef ici est "apprendre". Car le respect mutuel, la compréhension, la sympathie sont détruits par l'ignorance et stimulés par le savoir. En vue d'une meilleure compréhension internationale, l'éducation des adultes dans notre monde divisé devient donc plus important que jamais. Si nous ne détruisons pas nous-mêmes l'humanité, nous pourrions accéder à un bien-être personnel et social dont nos ancêtres ne pouvaient se faire une idée.

“Des problèmes d'ordre social sollicitent les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui connaissent un essor rapide. Pour eux, l'éducation des adultes, y compris l'aptitude à lire et à écrire, est un besoin immédiat, un besoin si grand que nous devons dès maintenant aider ces hommes et ces femmes à acquérir le savoir et l'habileté technique que requièrent les nouveaux modes de la vie collective vers laquelle ils s'acheminent. Ces nouvelles nations ont d'immenses besoins et peu de ressources auxquelles elles puissent recourir immédiatement.

“Les pays mieux pourvus ont l'occasion d'aider ceux qui le sont moins. Ils ont l'occasion de faire montre d'une sagesse, d'une équité et d'une générosité qui pourraient enflammer l'imagination de tout l'univers. S'ils le voulaient, l'analphabétisme serait sans doute vaincu en quelques années, si, de préférence par l'intermédiaire de l'ONU et des institutions spécialisées, une campagne méthodique était entreprise. Nous sommes convaincus qu'il y a là une occasion à ne pas laisser échapper.

“Mais l'éducation des adultes ne s'impose pas seulement dans les pays peu développés. Les pays plus avancés sentent le besoin d'un programme de formation professionnelle et technique. Néanmoins, cela même ne suffirait pas. Les collectivités saines se composent non pas de robots, mais d'êtres vivants; il faut savoir discerner, surtout chez les nations avancées, le danger d'une formation professionnelle ou technique trop poussée. L'homme est une créature à multiples facettes et à besoins innombrables que les programmes d'éducation pour adultes doivent satisfaire non pas par bribes mais pleinement.

“Grâce à l'intelligence et à la force spirituelle, l'humanité s'est formé un patrimoine éternel de valeurs et de normes, et la raison doit continuer à trouver dans les modes changeants de notre vie de tous les jours la liberté d'action nécessaire à l'épanouissement de la nature dans une culture enrichie.

“L'éducation des adultes est si essentielle au bonheur de l'humanité et à sa survivance, qu'il nous faut adopter à son endroit une attitude toute nouvelle. Il est indispensable que tous reconnaissent que cette éducation est chose normale, naturelle, et que les gouvernements du monde entier l'intègrent dans leurs programmes courants d'éducation.”

Conclusion

Il ressort de tout cela que le deuxième Congrès mondial de l'éducation des adultes a réussi à faire l'accord sur bien des points importants et sur certains moyens de développer efficacement la collaboration internationale dans ce domaine. L'entente s'est faite en dépit de la diversité extrême des nationalités représentées au Congrès et du fait que les participants parlaient 109 langues différentes. Il convient donc de rendre hommage à l'esprit de conciliation et de bonne volonté qui a régné au Congrès et qui a pleinement satisfait les espoirs et la confiance qu'avait l'UNESCO en convoquant ce Congrès. Les délégués sentirent tous que la tâche du Congrès ne se terminait pas avec la dernière séance plénière mais qu'elle constituait une étape importante de développement et de progrès pour

l'éducation des adultes et offrait de nouveaux espoirs pour l'avenir. Que les aspirations et les espoirs exprimés pendant le Congrès se réalisent et se traduisent par des programmes féconds dépendra des efforts des divers représentants dans leurs pays d'origine. La tâche du Canada sous ce rapport ne sera pas moindre que celle des organisations et des pays représentés au Congrès de Montréal.



Conférence tarifaire du GATT, 1960-1961

LES NÉGOCIATIONS sur les tarifs douaniers engagées à Genève le 1^{er} septembre sous les auspices du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) comptent parmi les conférences commerciales les plus importantes auxquelles le Canada ait participé ces dernières années. Quatre grandes listes de concessions multilatérales ont déjà été négociées dans le cadre du GATT: à Genève en 1947, à Annecy (France) en 1949, à Torquay (Angleterre) en 1951 et à Genève en 1956. L'importance toute spéciale de la conférence actuelle tient non pas à l'étendue des concessions que l'on peut en attendre, ni à l'aiguillon qu'elle peut constituer pour le commerce international — ce qui était le cas des conférences antérieures — mais à ce qu'elle présente en outre la possibilité de résoudre, ou du moins d'atténuer, grâce à des concessions réciproques englobant tous les pays du GATT et conçues selon la formule de la "nation la plus favorisée", quelques-uns des problèmes de discrimination commerciale que posent la création de la Communauté économique européenne (CEE) et celle de l'Association européenne de libre-échange.

Lorsque les États-Unis ont proposé en octobre 1958 la tenue de cette conférence (propositions Dillon), il s'agissait surtout de négocier des concessions réciproques avec les pays de la CEE (les "Six") en prenant pour point de départ leur tarif extérieur commun. A cet effet, le Gouvernement des États-Unis avait obtenu, par la Loi sur la prorogation des accords de commerce (1958), l'autorisation de prendre part à des négociations douanières multilatérales et d'accorder des concessions ne dépassant 20 p. 100 pour aucun poste et soumises à certaines exceptions.

Il s'est passé depuis bien des événements, de nature à influencer sur la conférence. En 1959, à la suite de l'échec des pourparlers sur la création d'une zone de libre-échange à l'échelle de l'Europe, a été négociée et mise en vigueur une convention créant l'Association européenne de libre-échange, qui se compose des "Sept": Royaume-Uni, Suède, Norvège, Danemark, Suisse, Autriche et Portugal. Vers la fin de 1958, les principales monnaies européennes sont devenues entièrement convertibles pour les comptes extérieurs et, depuis, la situation de la plupart des pays européens n'a cessé de s'améliorer du point de vue du commerce extérieur et des réserves. On a craint en Europe une division commerciale entre les Six et les Sept, et certains pays ont souhaité un accord à long terme entre les deux groupes. La conférence sur les tarifs douaniers est une occasion d'apporter à certains des problèmes qui se posent des solutions propres à développer les échanges internationaux au bénéfice de tous les pays du GATT.

Première étape de la conférence

La conférence se tiendra en deux étapes. La première, allant du 1^{er} septembre

à la fin de l'année, sera consacrée dans l'ensemble à des pourparlers avec les pays de la CEE sur leur futur tarif extérieur commun.

L'Accord général renferme des règles formelles au sujet de la formation d'unions douanières telles que la CEE. Il y est noté que pour se conformer à un tarif douanier commun les divers pays intéressés devront procéder à des hausses et à des baisses de taux. Dans certains cas, les relèvements qu'entraînera la création d'un tarif commun par la CEE toucheront des postes "plafonnés" lors de négociations ultérieures à l'adoption de l'Accord général. Aux termes de celui-ci, il est nécessaire de reprendre les négociations sur ces droits consolidés pour rétablir l'équilibre avec les concessions des autres pays du GATT, ce qui comporte de nouvelles concessions dans le cadre du tarif commun ou, si cette mesure était impossible, le retrait de certaines concessions par les autres parties contractantes.

En vertu d'un autre grand principe du GATT, le niveau du tarif commun d'une union douanière ne doit pas dépasser de façon générale les droits appliqués antérieurement par chacun des membres. Autrement dit, une union douanière ne doit pas se réaliser par une augmentation générale des tarifs et autres restrictions extérieures. Au cours de la première étape de la conférence, on s'intéressera donc surtout aux nouvelles négociations avec les pays de la CEE, puis l'on jugera si le tarif extérieur commun, au sortir de ces négociations, reste conforme aux exigences du GATT.

La conférence permettra en outre aux autres pays du GATT de négocier à nouveau les divers droits "plafonnés" qu'ils désirent modifier eu égard aux changements de la conjoncture.

Deuxième étape

La négociation de nouvelles concessions douanières occupera une bonne partie de la deuxième étape. Elle comportera des pourparlers avec la Communauté économique européenne en vue de concessions dans le nouveau tarif extérieur commun. Il s'agira donc d'un nouveau "cycle" général de négociations tarifaires, analogues à ceux de 1947, 1949, 1950-1951 et 1956.

Comme lors des "cycles" antérieurs, les pays qui voudront adhérer à l'Accord général négocieront des réductions et des plafonnements de droits de douane. En adhérant au GATT les pays peuvent demander le traitement de "la nation la plus favorisée" et bénéficier *ipso facto* des milliers de concessions négociées par les autres membres depuis 1947. De leur côté ils doivent consentir comme "prix d'entrée" des concessions équitables dans leur propre tarif douanier.

Participation à la conférence

La plupart des pays du GATT, notamment les grands pays commerçants: États-Unis, Royaume-Uni, membres de la CEE, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada, prennent part à la conférence actuelle. Le Gouvernement canadien attache beaucoup d'importance à cette conférence; c'est pourquoi il a désigné pour diriger la délégation du Canada M. Hector B. MacKinnon, fonctionnaire éminent,

ancien président de la Commission du Tarif et vétéran des conférences douanières du GATT. Font aussi partie de la délégation: les sous-ministres adjoints des Finances et du Commerce, MM. A. F. W. Plumptre et J. H. Warren, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires des divers ministères intéressés.

Séance d'ouverture

La séance plénière d'inauguration a été consacrée aux exposés d'ordre général des principaux porte-parole, notamment d'un certain nombre de ministres qui s'étaient rendus à Genève à cette occasion. L'intérêt du Canada pour la conférence, tout particulièrement pour les négociations avec les pays du Marché commun qui auront lieu durant la première étape, a été défini par le président de la délégation canadienne, M. MacKinnon:

"... La série de conférences qui s'ouvre aujourd'hui (y compris la toute prochaine 17^e session des parties contractantes) différera profondément de celles qui l'ont précédée. Les autres réunions, plus particulièrement les négociations de 1947 à Genève et celles de 1950 à Torquay, représentaient des réussites importantes de coopération commerciale entre les nations. Ayant dépassé la formule du bilatéralisme, l'univers adoptait celle des échanges multilatéraux.

"Mais aujourd'hui, il s'agit de tout autre chose. Nous avons vu surgir sur le plan de la politique économique et commerciale des problèmes tout différents. Certains sont inédits, très complexes, fort ardues. La plupart des questions les plus difficiles découlent d'une intention de collaboration régionale ou de collaboration au sein d'un groupe de pays.

"Depuis dix ans, la situation financière de nombre de grands pays commerçants s'est beaucoup améliorée; on abolit peu à peu les tarifs différentiels et les restrictions quantitatives; les tarifs retrouvent leur rôle de régulateurs des échanges. Les orateurs qui m'ont précédé ont eu raison de souligner toute l'importance des négociations tarifaires qui s'ouvriront en janvier, 1961. Toutefois, avant le nouvel an, nous nous occuperons de la renégociation des ententes tarifaires entre les membres de la Communauté économique européenne, qui revêtira une grande importance.

Accès au marché des Six

"Le Canada a souvent exprimé sa sympathie et sa compréhension en ce qui concerne les desseins économiques et politiques de la Communauté économique européenne. Animée d'un esprit libéral, cette Communauté pourrait offrir aux pays extérieurs des débouchés toujours plus vastes. Le Gouvernement canadien a applaudi lorsque les Six ont déclaré qu'ils désirent adopter à l'endroit des pays non-membres une politique libérale qui calmerait toutes les inquiétudes. Nous devons étudier cet élément essentiel, le tarif commun, qui remplacera un jour les tarifs nationaux au sein de la Communauté. Nous devons nous demander si les termes actuels d'accès au marché des Six, représentant des concessions de la part des intéressés, seront maintenus, une fois le tarif unique adopté. Si ces

termes étaient modifiés, nous devrions trouver la formule qui rétablirait l'équilibre des bénéfices réciproques. Bien des pays retirent de leurs exportations un revenu qui dépend d'une gamme fort limitée de produits; le sort de ces produits leur importe donc au premier chef, et ils ne sauraient se contenter de doctrines abstraites sur l'incidence globale du tarif commun.

Exportations agricoles

"Le Canada s'intéresse tout particulièrement aux produits agricoles, qui représentent plus de 40 p. 100 de ses exportations aux pays membres de la Communauté économique européenne. Dans nombre de cas importants, les tarifs sur ces produits ne jouent qu'un rôle secondaire, par suite d'autres mesures appliquées ou projetées par les Six afin de régler les importations de ce genre. Nous serons forcés d'analyser ce problème avec le plus grand soin; le Gouvernement canadien estime qu'il faut chercher une solution fournissant des termes clairs et raisonnables pour l'exportation de nos produits agricoles vers la Communauté. Des concessions mutuelles ne seront possibles que si la Communauté économique européenne est disposée à assumer des responsabilités suffisantes dans ce secteur important du commerce international.

"La délégation du Canada espère contribuer au succès de la présente conférence, mais elle sait qu'il y aura bien des obstacles à surmonter. Nous avons de grands intérêts économiques en Europe et dans d'autres continents, et ces intérêts, nous sommes ici pour les protéger et pour les pousser.

"Au cours des mois qui vont suivre, il nous faudra beaucoup d'efforts et de bonne volonté pour que la renégociation des ententes soit couronnée de succès, et pour que les pays de l'extérieur puissent avoir un accès toujours plus libre au marché des Six. Entreprenons avec diligence et méthode l'étude des problèmes qui nous sollicitent; ils ne seront résolus que si chacun se montre raisonnable et compréhensif."

LISTE DES PARTIES CONTRACTANTES DU GATT

Australie	États-Unis	Indonésie	République fédérale
Autriche	Fédération de Malaisie	Italie	d'Allemagne
Belgique	Fédération de Rhodésie	Japon	Royaume des Pays-Bas
Birmanie	et du Nyassaland	Luxembourg	Royaume-Uni
Brésil	Finlande	Nicaragua	Suède
Canada	France	Norvège	Tchécoslovaquie
Ceylan	Ghana	Nouvelle-Zélande	Turquie
Chili	Grèce	Pakistan	Union Sud-Africaine
Cuba	Haïti	Pérou	Uruguay
Danemark	Inde	République Dominicaine	

Note: Les pays ci-après ont accédé provisoirement au GATT: Israël*, Suisse et Tunisie*.
Les pays ci-après participent aux travaux du GATT en vertu d'ententes diverses: Cambodge*, Espagne*, Portugal* et Yougoslavie.

*Participeront à la conférence en vue d'accéder pleinement au GATT.

Le Canada et l'Islande

LE CANADA et l'Islande ont décidé plus tôt cette année de transformer leurs représentations diplomatiques en ambassades. Le 20 juin, M. Thor Thors a présenté au gouverneur général, à Ottawa, ses lettres de créance à titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Islande au Canada; le 4 juillet, à Reykjavik, M. R. A. MacKay présentait aussi ses lettres de créance comme ambassadeur du Canada en Islande. Ce nouveau témoignage des bonnes relations qui existent entre les deux pays nous fournit une excellente occasion de faire brièvement l'historique de leurs rapports des quatre-vingt-dix dernières années.

Des Nordiques ont découvert le Canada

Certes, il faudrait remonter beaucoup plus loin pour être exact. Il est presque certain que le Canada a été découvert par l'Islandais Leif Eriksson en l'an mille, peu après que les Islandais eurent colonisé le Groenland. D'autres l'auraient suivi. L'hostilité des aborigènes aurait empêché l'établissement de colonies au "Markland" (peut-être Terre-Neuve ou la Nouvelle-Écosse) et au "Vinland" (Nouvelle-Écosse ou Cape-Cod), mais les navigateurs apportèrent du bois du nouveau monde aux colonies du Groenland jusqu'à ce que celles-ci dépérissent soudainement au XIV^e siècle. Mais quelle était l'origine exacte de ces vigoureux marins?

L'Islande est une île de quelque 40,000 milles carrés, recouverte de montagnes volcaniques, de glaciers et de geysers; elle est située à la bordure du cercle arctique, à la même latitude que Nome (Alaska) et que le sud de la terre de Baffin. Tempérée toutefois par le Gulf Stream, elle jouit d'un climat humide et relativement doux. De nouveau au cours du siècle son climat se serait adouci, comme vers l'an 870 de notre ère, année où elle a reçu ses premiers colons: des Nordiques de Norvège et quelques Celtes du nord de la Grande-Bretagne. Île aux arbres clairsemés à cette époque, elle est presque dénudée aujourd'hui.

L'histoire de l'Islande

Des colonies d'Islande ont essaimé au Groenland. Le parlement islandais, l'Alting, la plus ancienne assemblée démocratique du genre au monde, a tenu sa première réunion en 930. En 1262 le pays a conclu un traité d'union avec le roi de Norvège. En 1387 l'Islande a accepté l'autorité du roi du Danemark, sous lequel s'unissaient tous les pays scandinaves. Cette "Union personnelle" avec le Danemark s'est prolongée jusqu'en 1944.

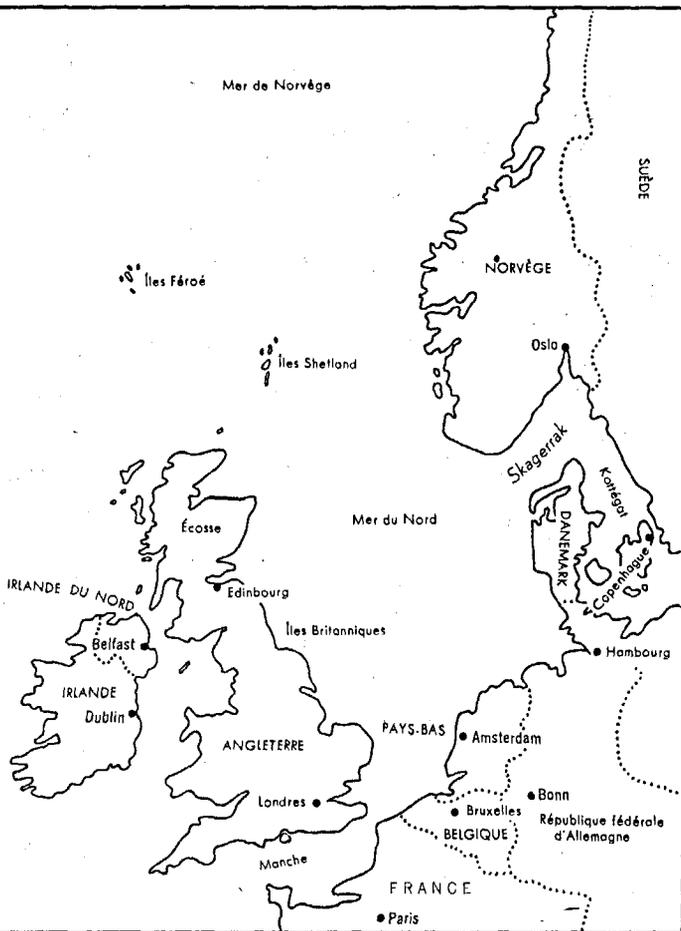
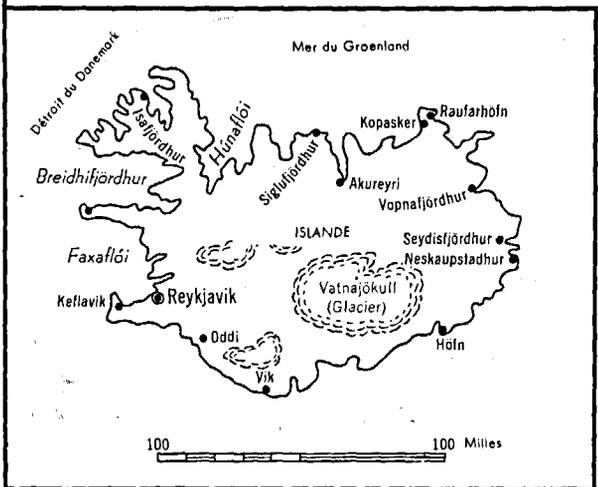
Elle a connu entre-temps des périodes difficiles. La population, qui aurait atteint 70 à 80,000 vers la fin du XI^e siècle, a été considérablement réduite par la peste noire, qui a emporté les deux tiers des habitants de 1402 à 1404. Au début du XVIII^e siècle, la population s'élevait à 50,000 habitants, mais la misère et la famine, attribuables pour une part au cycle climatique défavorable que traversait le

NORD-OUEST DE L'EUROPE ET ISLANDE

100 0 200 400 Miles



Océan Atlantique



nord de l'Europe, exercèrent de nouveaux ravages. Mais à la suite d'un autre regain démographique, quelques jeunes gens, en quête de meilleures conditions de vie, conçurent, en 1870, le dessein de partir pour l'étranger.

Les premiers colons islandais du Canada

Cette année-là les quatre premiers émigrants d'Islande arrivèrent au Québec, avec l'intention de poursuivre leur voyage jusqu'au Wisconsin, où ils s'établirent effectivement. En 1872 le capitaine Sigtryggur Jonasson, qui devait faire partie plus tard de l'Assemblée législative du Manitoba, les suivit, mais au lieu de se rendre jusqu'au Wisconsin, il passa l'hiver dans la région de Muskoka, en Ontario. Satisfait, il persuada un groupe de 365 Islandais de venir le rejoindre au Canada en 1874. C'est ce que fit également un autre contingent, qui s'était établi à Tangier, près de Halifax. L'année suivante, soit en 1875, ces deux groupes décidèrent, pour divers motifs, d'aller tenter fortune plus à l'ouest; ils fondèrent une colonie sur la rive du lac Winnipeg, région qui faisait alors partie des Territoires du Nord-Ouest. Ils donnèrent à leur peuplement le nom de Gimli (paradis scandinave). Le gouverneur général du temps, lord Dufferin, dont le livre sur l'Islande: *Letters from a High Latitude*, avait paru en 1857, a visité la colonie en 1877 au cours de son célèbre voyage dans l'Ouest, et a dit aux Islandais que le Canada était heureux de les avoir accueillis. De 1878 à 1887 la colonie, appelée Nouvelle-Islande, est demeurée une république autonome régie par une constitution qui lui avait été accordée en raison de l'absence presque totale d'administration dans le territoire du Keewatin, créé en 1876. Ses habitants se sont répandus jusqu'à Winnipeg, Selkirk et jusqu'à la côte du Pacifique, au sud de Vancouver. En 1886, le gouvernement canadien a désigné M. B. L. Baldwin pour recruter des immigrants en Islande. Il avait pour mission d'en amener 7,000 au Manitoba. Dans l'intervalle, la situation a continué de s'améliorer en Islande, de sorte que le nombre des immigrants de cette provenance est négligeable depuis 1920. (De janvier 1951 au 30 juin 1959, 360 seulement sont venus s'établir au Canada). Mais la première colonie a prospéré et on estime aujourd'hui à au moins 26,000 le nombre des Canadiens d'origine islandaise; plus de la moitié se trouvent au Manitoba et presque tous les autres ailleurs à l'ouest du Québec. Il s'agit là de la seule colonie islandaise de quelque importance à l'étranger; en Islande même, la population s'élève maintenant à quelque 175,000 âmes.

Contributions artistiques

Dans le domaine des arts et des professions libérales, la contribution des Islandais les place au premier rang des colonies scandinaves au Canada. Héritiers d'une grande littérature médiévale — celle des Eddas et des sagas — les Islando-Canadiens ont exercé leurs dons artistiques dans le domaine littéraire principalement. Par suite de leur isolement relatif, les Islandais et les Canadiens d'origine islandaise parlent et écrivent aujourd'hui une langue qui ressemble étroitement à celle qu'utilisaient en Islande, au IX^e siècle, les premiers peuplements. Le peuple islandais ayant compté parmi les plus littéraires du monde, il existe en ce domaine

un patrimoine auquel tous peuvent puiser activement aujourd'hui. Stephan G. Stephansson, qui exerça la profession d'agriculteur en Alberta de 1889 à sa mort, en 1927, fut accueilli au cours d'une visite dans son pays en 1917, comme l'un des grands poètes de notre époque. Un nombre étonnant de cultivateurs des Prairies, et même d'ouvriers agricoles, ont écrit des poèmes lyriques d'une haute qualité, dont un petit nombre ont été traduits en anglais par le professeur Watson Kirkconnell, de l'Université d'Acadie. Laura Goodman Salverson, qui a dépeint dans ses romans les premiers peuplements islandais du Canada, a remporté maints prix du gouverneur général.

Parmi les autres Islando-Canadiens qui ont acquis de la renommée, Vilhjalmur Stefansson, né en Nouvelle-Islande mais ayant émigré aux États-Unis dès son enfance, illustre l'esprit d'exploration qui jadis poussa les Nordiques à s'établir à la périphérie du nouveau monde. D'autre part, le sénateur Thorwaldson et M. J. T. Thorson, ancien membre du cabinet et président actuel de la Cour canadienne de l'Échiquier, sont des exemples du succès des Islando-Canadiens en d'autres domaines.

Relations diplomatiques islando-canadiennes

Bien que les liens entre l'Islande et le Danemark se soient maintenus jusqu'à la proclamation de la république le 17 juin 1944, le service islandais des affaires étrangères a été mis sur pied du jour au lendemain le 10 avril 1940, lors de l'invasion du Danemark par les Allemands. L'Islande ouvrit des légations à Londres, à Washington et à Stockholm, mais attendit jusqu'à janvier 1948 pour accréditer un ministre (M. Thor Thors) au Canada. Au début de 1949, M. Edward Garland, ministre du Canada en Norvège, a été chargé de remplir aussi la même fonction en Islande. Le 30 mars 1949, l'Islande a mis fin à une longue tradition de neutralité en adhérant à l'OTAN. Jusqu'à cette année, elle était le seul membre de l'OTAN, outre le Luxembourg, avec lequel le Canada n'échangeât pas d'ambassadeurs. M. MacKay, le nouvel ambassadeur du Canada en Islande, représente aussi le Canada en Norvège au même titre. En qualité de ministre du Canada en Islande, il avait pu se rendre périodiquement à Reykjavik; c'est lors de sa dernière visite, en juillet, qu'il a présenté ses lettres de créance. En son absence, les intérêts du Canada à Reykjavik sont confiés à un consul général honoraire, Hallgrimur F. Hallgrimsson.

L'ambassadeur d'Islande

L'ambassadeur d'Islande au Canada, M. Thor Thors, réside à Washington. C'est qu'il représente aussi son pays aux États-Unis, au Brésil, en Argentine, à Cuba, c'est-à-dire d'un pôle à l'autre, ou peu s'en faut. Arrivé à Washington en 1948, il a été nommé ambassadeur auprès des États-Unis en 1955, tout en demeurant ministre auprès du Canada jusqu'à cette année, comme nous l'avons vu. Né à Reykjavik en 1903, il y a obtenu un diplôme en droit en février 1926; il a ensuite étudié le droit international et la science économique à Cambridge et à la Sor-

bonne. Député de 1933 à 1941, il a été consul général à New-York de 1940 jusqu'à sa nomination comme ministre de l'Islande à Washington en 1948. Outre tous ces postes diplomatiques, M. Thors remplit aussi la fonction de délégué permanent de l'Islande auprès des Nations Unies; il a aussi représenté son pays à nombre de conférences internationales.



L
A

P
pri
d'
n'
ad
l'é
pl
les
Mi
mi
n'
et
me
Le
s'e

L'a
L'e
mi
l'a
eff
pa
ce
po
na

ex
da
da
tie
l'e
d'
pe

Le Service d'inspection des Affaires extérieures

PARMI LES nombreuses difficultés que posent au ministère des Affaires extérieures la décentralisation et l'éparpillement de son activité, l'une des principales est bien celle de maintenir une liaison effective entre l'administration d'Ottawa et les missions à l'étranger. Les moyens de communication modernes n'empêchent pas les distances de nuire à la bonne marche du travail politique et administratif du Ministère. D'un côté ce sont les fonctionnaires en poste à l'étranger qui, après un certain temps, se sentent en dehors du courant, ne peuvent plus suivre l'évolution de la politique extérieure du Canada, ne connaissent plus les décisions, les circonstances immédiates qui orientent l'administration du Ministère. De l'autre, à Ottawa, c'est la difficulté de juger du travail d'une mission sans connaître *de visu* la situation concrète dans laquelle elle se trouve; il n'est pas toujours possible d'établir les règlements administratifs les plus judicieux et les plus équitables quand on ne connaît qu'à peu près les conditions extrêmement diverses qui règnent dans les soixante-trois bureaux extérieurs du Ministère. Le bon moral des fonctionnaires, condition importante d'un travail efficace, ne s'entretient pas aisément d'un continent à un autre.

L'après-guerre

L'expansion accélérée des services du Ministère après la seconde guerre mondiale mit en relief la nécessité d'une liaison plus étroite entre les postes extérieurs et l'administration centrale, l'improvisation ne pouvant plus suffire. Il en résultait en effet un afflux croissant de rapports économiques, politiques et consulaires envoyés par les missions, et la nécessité correspondante, pour Ottawa, de veiller à ce que ces rapports fussent conformes aux besoins du Ministère. La multiplication des postes et leur diversité entraînent une augmentation du nombre des fonctionnaires ainsi que des tâches administratives.

Dès 1947, le Ministère fit faire l'inspection de certains de ses bureaux extérieurs par des fonctionnaires de rang élevé auxquels il demandait d'étudier dans chaque cas la situation locale et de le conseiller ensuite. Plus tard, on envoya dans les différentes parties du monde des équipes de liaison composées de fonctionnaires du Ministère et d'autres services de l'État. Ce n'est qu'en 1956 que l'on disposa du personnel voulu pour établir sur un pied permanent un Service d'inspection chargé de ces visites de liaison. Le programme de ce Service est à peu près le suivant:

- a) Organiser des visites périodiques d'équipes de liaison auprès des missions pour assurer, selon les besoins du Ministère, une revue du travail de chacune sous ses divers aspects: relations politiques, représentation, administration.

- b) Former les équipes de liaison, en remplir les cadres, leur donner les instructions voulues.
- c) Donner suite aux inspections en indiquant les mesures à prendre dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie du service; veiller à l'exécution de ces mesures lorsqu'elles ont été approuvées.

Fréquence des inspections

Au début de 1956, on commença à étendre les visites, systématiquement, à tous les bureaux de l'extérieur; à la fin de 1959, ils avaient tous été inspectés au moins une fois. A la cadence actuelle, chacun des postes est inspecté tous les trois ans. L'équipe en visite d'ordinaire sept ou huit par tournée, dans une même partie du monde.

Les équipes de liaison

Le Service d'inspection est de dimension modeste. Le chef, fonctionnaire de rang élevé, prend part lui-même aux voyages d'inspection. Les équipes ne se composent pas toujours exclusivement de fonctionnaires des Affaires extérieures. La collaboration avec le ministère du Commerce est constante; aussi plusieurs des équipes envoyées ont-elles compté parmi leurs membres un représentant de ce ministère, chargé non seulement d'inspecter les travaux de son ressort propre, mais d'étudier avec ses coéquipiers tout ce qui était d'un commun intérêt pour les deux ministères. D'autres organismes d'Ottawa ont aussi un droit de regard dans le fonctionnement du service extérieur, en particulier du point de vue administratif. Des représentants de la Commission du service civil et du Conseil du Trésor, par exemple, ont fait partie à diverses reprises des équipes de liaison afin d'étudier concrètement les questions dont ces organismes peuvent être saisis un jour ou l'autre.

L'inspection

Les préparatifs d'un voyage de liaison comportent toujours au début une démarche auprès des autres organismes intéressés de l'État, en vue d'obtenir pour l'équipe au moins un membre ne relevant pas des Affaires extérieures. D'autre part, on invite les missions à signaler au Ministère les questions qu'elles aimeraient discuter avec l'équipe de liaison; et les divisions du Ministère fournissent une documentation sur tous les sujets pertinents. La durée de chaque inspection dépend de l'importance du poste visité et aussi des problèmes à étudier: deux ou trois jours là où ne se trouvent qu'un ou deux agents, mais une semaine, sinon une dizaine de jours, dans les grands bureaux comme ceux de Londres ou de Washington.

Il est bien évident que l'équipe de liaison ne peut se rendre compte facilement, en un temps aussi bref, de la situation dans le poste visité. Elle n'obéit pas à des règles fixes, mais l'expérience a démontré qu'il est utile et important qu'elle prenne contact avec tous les membres canadiens du personnel, par le moyen

ins-
dans
on de
tous
moins
ans.
partie
rang
ompo-
s. La
rs des
de ce
propre,
our les
l dans
minis-
eil du
on afin
isis un
marche
équipe
rt, on
eraient
nt une
ection
ux ou
sinon
ou de
ement,
à des
qu'elle
noyen

d'entrevues qui commencent peu de temps après son arrivée. Souvent, ces entrevues sont accordées aussi au personnel engagé sur place, ce qui permet à l'équipe, non seulement de connaître la situation de tous les employés, mais de se renseigner plus concrètement sur l'activité du poste. Elle s'intéresse ensuite à chaque aspect de cette activité, soit collectivement, soit en partageant la tâche entre ses membres: rapports au Ministère, fonctions consulaires, information et administration. Enfin, elle s'entretient avec le chef de la mission. Elle peut dès lors présenter des recommandations: modification de méthodes, augmentation ou diminution du personnel, nouvelle répartition des fonctions, etc.

Rentrés à Ottawa, les membres de l'équipe qui font partie des Affaires extérieures présentent un rapport au sous-secrétaire. Copie en est envoyée au chef de la mission en question, et le contenu en est communiqué aux divisions intéressées du Ministère.

Le rôle du Service d'inspection est essentiellement consultatif. Les agents de ce Service ne sont pas chargés de mettre à exécution les mesures recommandées par les équipes de liaison. Il leur revient, cependant, de veiller à ce qu'une fois adoptées elles soient effectivement appliquées. D'autre part, leurs contacts suivis avec les autres divisions du Ministère leur permettent, non seulement de s'assurer auprès de ces divisions que les améliorations proposées sont réalisables, mais aussi, au besoin, de faire profiter l'ensemble du Ministère des connaissances concrètes qu'ils ont acquises au cours de leurs inspections.

Il arrive que les recommandations des équipes de liaison donnent lieu à la solution immédiate de tel problème de personnel ou autre. Le moral des employés en est amélioré. Mais ce sont les avantages à longue échéance du programme d'inspection qui comptent le plus, pour le Ministère dans son ensemble, pour ses bureaux de l'étranger et pour le personnel de son service extérieur. Les visites périodiques aux bureaux du Canada à l'étranger, dont l'activité se déroule dans des conditions extrêmement diverses, permettent de comparer les problèmes des uns et des autres, de même que les solutions qui y ont été trouvées; elles permettent de discuter les méthodes du Ministère avec les agents qui doivent les appliquer chacun à son échelon; elles permettent d'étudier les améliorations qu'il peut y avoir lieu d'apporter aux règlements et aux pratiques du Ministère. C'est donc dans l'immédiat et à longue échéance, tout à la fois, que le Service d'inspection joue un rôle important au sein du ministère des Affaires extérieures et dans la mise en œuvre de la politique étrangère du Canada.

**NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS
DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA**

- M. T. F. M. Newton, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Djakarta le 1^{er} septembre 1960.
- M. Ph.-J. Thibault s'est retiré du service public le 1^{er} septembre 1960.
- M. C. S. Gadd, de l'administration centrale, est affecté au Collège de la Défense nationale à Kingston. Il a quitté Ottawa le 1^{er} septembre 1960.
- M. C. E. Glover, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Berne. Il a quitté Ottawa le 1^{er} septembre 1960.
- M. J.-M. Touchette, de l'administration centrale, est envoyé à Shemlan, au Centre d'études arabes au Moyen-Orient. Il a quitté Ottawa le 1^{er} septembre 1960.
- M. A. D. Thackray, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté Ottawa le 2 septembre 1960.
- M. R. E. Collins, de l'administration centrale, est envoyé au Centre des affaires internationales de l'Université Harvard à Boston. Il a quitté Ottawa le 4 septembre 1960.
- M. M. F. Yalden, de la délégation du Canada auprès du Comité du désarmement à Genève, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Genève le 6 septembre 1960.
- M. J.-R. Roy est entré au ministère des Affaires extérieures le 6 septembre 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 2.
- M. J. F. Hilliker qui était en congé pour fins d'études, a été affecté au Ministère le 6 septembre 1960.
- M. E. J. Bergbusch est entré au ministère des Affaires extérieures le 7 septembre 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G. F. Bruce, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Colombo. Il a quitté Ottawa le 8 septembre 1960.
- M. T. H. W. Read, du commissariat du Canada à Port-d'Espagne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Port-d'Espagne le 8 septembre 1960.
- M. G. L. Morris, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 14 septembre 1960.
- M. S. Grey, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il est arrivé à Saïgon le 15 septembre 1960.
- M. R. J. Andrews est entré au ministère des Affaires extérieures le 16 septembre 1960 à titre d'agent d'administration classe 3.
- M. D. R. Taylor, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 16 septembre 1960.
- M. J. D. Wilson a quitté le ministère des Affaires extérieures le 19 septembre 1960.
- M. R. Duder, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 21 septembre 1960.
- M. J. Asselin, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Mexico le 27 septembre 1960.

M. S. W. Hubble est entré au ministère des Affaires extérieures le 28 septembre 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 1.

M. J. D. Turner est entré au ministère des Affaires extérieures le 30 septembre 1960 à titre d'agent du service extérieur classe 1.

stration

onale à

Berne.

d'études

nada à

tionales

Genève,

à titre

re le 6

1960 à

Canada

istration

anada à

missions

Saïgon

) à titre

Canada

entrale.

nada à

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le prêt au Canada, pour une période de cinq ans, du sous-marin Burrfish.

Washington, le 20 juillet, les 23 et 31 août 1960.

En vigueur le 31 août 1960.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni modifiant l'Accord sur les services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà, signé à Ottawa le 19 août 1949.

Ottawa, le 6 septembre 1960.

En vigueur le 6 septembre 1960.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques signé à Ottawa le 29 février 1956.

Signé à Moscou le 18 avril 1960.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le

16 septembre 1960.

En vigueur le 16 septembre 1960.

Les accords suivants ne sont plus en vigueur:

Recueil des Traités, 1941 N° 4. Échange de Notes (28 octobre et 10 décembre 1938) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant trois Accords relatifs aux fréquences de radiodiffusion.

Recueil des Traités, 1948 N° 7. Échange de Notes (24 décembre 1947 et 1^{er} et 13 avril 1948) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportant une entente relative aux normes techniques applicables à l'attribution, dans la bande de fréquences de 540 à 1600 kilocycles, de stations de radiodiffusion ordinaires.

Multilatéraux

Organisation internationale du Travail (Convention 105). Convention concernant l'abolition du travail forcé, adoptée par la Conférence à sa quarantième session, Genève, 25 juin 1957.

En vigueur pour le Canada le 14 juillet 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie,

de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année

(étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du

Receveur général du Canada et adressées à

l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 11

Table des matières

Novembre 1960

Les Nations Unies et le désarmement	834
Solution du problème de l'Indus	850
Le premier ministre de Malaisie au Canada	856
Libre-échange en Amérique latine	859
Accession du Nigéria à l'indépendance	862
Échanges scientifiques entre le Canada et l'URSS	865
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	870
Les Traités	871

Les Nations Unies et le désarmement

DÉBAT À LA QUINZIÈME SESSION

Comme les années précédentes, le désarmement a occupé cette année une place prépondérante dans les débats de l'Assemblée générale de l'ONU. L'ordre du jour portait quatre points s'y rattachant. L'Assemblée a dû en outre étudier le point de procédure soulevé par la demande de M. Khrouchtchev que le débat sur les propositions de l'URSS au sujet du désarmement ait lieu en séance plénière de l'Assemblée et non pas au sein de la Commission politique, comme le veut l'usage.

La proposition de M. Khrouchtchev a été débattue le 11 octobre 1960 et repoussée par 62 voix (dont celle du Canada) contre 12, et 24 abstentions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, s'est élevé contre la demande soviétique. Après la mise aux voix, le point que l'URSS avait fait inscrire à l'ordre du jour a été déferé, ainsi que trois autres sur le désarmement, à la Commission politique. Voici le texte du discours de M. Green:

IL SERAIT inutile de rappeler à cette Assemblée que, de tous les problèmes qui nous sollicitent, celui du désarmement est aujourd'hui le plus important. Sur ce point je pense comme M. Khrouchtchev. Me faut-il souligner une fois de plus que le Canada désire une solution aussi rapide que possible de cet urgent problème?

Mon pays a pour voisins, au sud, les États-Unis et, au nord, la Russie soviétique. C'est dire que nous sommes placés entre les deux nations qui prendraient la tête des camps ennemis en cas de conflit nucléaire, et que l'évolution de la conjoncture mondiale nous intéresse au premier chef.

Les représentants qui siègent dans cette enceinte comprendront donc aisément pourquoi le Canada souhaite une discussion approfondie de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement.

M. Khrouchtchev a affirmé que les délégués des puissances occidentales n'accordent pas le temps voulu à un débat sur le désarmement. Je pense que cela n'est pas tout à fait exact, car je suis persuadé qu'il n'y a personne ici qui ne soit prêt à étudier immédiatement le problème du désarmement.

A quel palier débattre cette question?

Toutefois l'Assemblée n'a pas pour dessein de s'engager aujourd'hui dans une discussion approfondie sur le désarmement, mais plutôt d'analyser une question de procédure, soulevée par le projet de résolution A/L/311 soumis par la

délégation soviétique. Il ne s'agit donc pas de nous prononcer sur le fond, mais seulement de décider si, conformément à la proposition de l'URSS, l'Assemblée déférera à une séance plénière la proposition soviétique placée sous la rubrique suivante: "Le désarmement et la situation relative à l'application de la résolution 1378 (XIV) adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959".

La nouvelle proposition soviétique tend à modifier la décision du Bureau, qui, après un débat approfondi, avait demandé, à la grande majorité des voix, que le problème soit déféré à la Commission politique, ce qui, à notre avis, était la meilleure solution.

Au cours des discussions du Bureau, et plus tôt au cours de celles de la Commission du désarmement, vers la mi-août, la délégation canadienne a attiré l'attention sur la vérité de base — et je souligne que c'est la vérité de base — que, pour résoudre le problème du désarmement, il faut reprendre les négociations. Oui, tout dépend des négociations, et à mon sens la quinzième Assemblée de l'ONU a pour mission primordiale d'encourager non pas les discours mais bien les pourparlers.

Inconvénients d'une discussion en séance plénière

Pour amener une reprise des pourparlers, on ne saurait mieux faire que d'étudier les diverses questions se rattachant au désarmement au sein de la Commission politique. Les discussions y sont moins officielles qu'en séance plénière. Il y est plus facile d'échanger librement des idées, de poser des questions et de fournir des réponses spontanées qui frayent la voie à une entente véritable.

Un débat sur le désarmement en séance plénière ne serait qu'une répétition du débat général qui dure depuis bientôt trois semaines. Presque tous les orateurs qui se sont succédé à la tribune ont abordé la question du désarmement; à quoi bon relancer une autre discussion du même genre?

Rappelons ici qu'au sein du Bureau, l'une des raisons invoquées en faveur du transfert de la question à une séance plénière de l'Assemblée était le fait que les chefs d'État participeraient à la discussion et qu'il ne conviendrait pas qu'ils le fassent au sein de la Commission politique. Pour ma part, je ne comprends pas très bien ce qui les en empêcherait, mais tel était l'argument. Je ne le crois pas très valable, et il devient tout à fait vide de sens, maintenant que les chefs d'État rentrent chez eux. A la fin de la semaine, il n'en restera sans doute presque plus à New-York. Toutefois, s'ils le désiraient, rien ne les empêcherait de revenir avant la fin de la session pour étudier les résultats des débats de la Commission politique.

Tous les points sont importants

Nous ne devons pas oublier que les Soviétiques ne sont pas seuls à avoir inscrit à l'ordre du jour un point relatif au désarmement. M. Khrouchtchev n'a fait allusion à aucun autre point inscrit à l'ordre du jour à ce sujet, mais il y en a d'autres. Pourquoi monter en épingle le point inscrit par l'Union soviétique et vouloir que seul il soit discuté en séance plénière, réservant les autres à la Commission politique. Tous les points à l'ordre du jour concernant le désarmement sont

également importants. Par exemple, le rapport de la Commission du désarmement de l'ONU renferme la résolution adoptée à l'unanimité par cette Commission, il y a moins de deux mois, après des débats approfondis qui ont duré trois jours.

Un paragraphe de la résolution adoptée en août par la Commission du désarmement s'attaque au nœud même du problème. Le voici:

La Commission du désarmement . . . tenant compte de l'urgence du problème, recommande tous les efforts possibles en vue d'une reprise immédiate des négociations internationales visant à une solution concrète du problème d'un désarmement général et complet, sous une surveillance internationale efficace.

Propositions de l'Inde et de l'Irlande

Voilà l'un des aspects fondamentaux de la question qui nous préoccupe. De son côté, l'Inde a soumis sur l'arrêt des essais nucléaires et thermo-nucléaires une résolution que les pays qui, comme le Canada, ne sont pas des puissances nucléaires croient essentielle. Mon gouvernement souhaite vivement la suspension de ces essais.

Le quatrième projet de résolution sur le désarmement a été soumis par l'Irlande et vise à éviter la multiplication des armes nucléaires. Ce problème est fort urgent car, si aucun accord n'est conclu prochainement au sujet du désarmement, il sera peut-être trop tard pour empêcher la multiplication de ces armes.

Nous estimons donc que ces quatre projets, y compris le projet soviétique, devraient être étudiés par la Commission politique sans plus tarder, peut-être même dans le courant de la semaine. C'est sans doute la formule la plus fructueuse que nous puissions adopter au sujet du désarmement au cours de la présente session. Ma confiance repose en partie sur le fait que le président de la Commission politique est mon collègue et ami sir Claude Correa.

Quatre propositions inséparables

Que les quatre projets soient réunis sous une seule rubrique ou étudiés séparément, je suppose qu'on accordera aux délégués une grande latitude durant la discussion et qu'il leur sera permis d'analyser, par exemple, le rapport de la Commission du désarmement et d'exprimer en même temps les inquiétudes de leurs gouvernements quant aux essais nucléaires. Quoi qu'il en soit, ces quatre textes forment un tout. On verserait dans l'arbitraire en voulant les dissocier, bien que chacun puisse donner lieu à une résolution distincte, comme par les années passées. Mais à quoi servirait d'étudier le point inscrit par l'Union soviétique en séance plénière, et tous les autres en commission?

Le Canada s'intéresse tout particulièrement à la résolution de la Commission du désarmement qui demande une reprise immédiate des négociations internationales. Nous faisons partie du Comité des dix puissances, et nous savons que cet organisme a accompli de grands progrès.

Progrès à Genève

C'est un fait qu'on ne reconnaît pas généralement. Cependant ces progrès sont

évidents si l'on compare les plans de désarmement soumis en mars par les deux camps et ceux qui ont été exposés en juin de la même année. Les textes révisés reflètent une volonté bien arrêtée de compromis et permettent d'espérer l'accord sur bien des points. Il ne faut pas que soient perdus les succès obtenus par le Comité des dix puissances. L'heure n'est pas aux récriminations, et je ne veux pas rallumer les brandons de discorde, mais je me demande encore pourquoi les cinq pays orientaux, membres du Comité, se sont retirés au moment où les puissances occidentales s'apprétaient à soumettre des contre-propositions. J'ai toujours pensé que c'était un geste malavisé.

Pendant le débat général, un certain nombre de recommandations ont tendu à améliorer le travail du Comité du désarmement. Ainsi, le Canada a proposé de nommer un président neutre et de confier à divers pays des études techniques. Toutes ces propositions devraient être examinées par la Commission politique.

Rôle des puissances non nucléaires

Un désarmement global serait à l'avantage de tous les pays représentés au sein de cette Assemblée, surtout des puissances non nucléaires. Ces puissances ne peuvent se défendre contre des attaques nucléaires et pour eux le désarmement est une question de vie ou de mort. Leur situation actuelle est intolérable. Ils peuvent apporter une contribution particulière à la discussion de ce problème. Je suggère que cette contribution soit apportée durant les discussions à la Commission politique lorsque celle-ci s'attaquera à la tâche de trouver une voie pour la reprise des négociations sur le désarmement.

Il y a tellement de tâches concrètes qui nous attendent, de progrès que toutes les nations du globe aspirent à réaliser, de problèmes courants qu'il nous faut résoudre. Employons notre force et notre énergie à une œuvre vitale et ne dissipons pas nos ressources à préparer un conflit nucléaire!

Le désarmement est la clef de voûte du temple de la paix; et pour désarmer, il faut d'abord négocier. Il n'est sans doute plus d'autre voie de salut pour l'univers.

Le 19 octobre, premier jour du débat à la Commission politique, M. Green a exposé dans ses grandes lignes la position du Canada au sujet du désarmement. Il a insisté de façon particulière sur la nécessité de trouver un moyen pour que reprennent le plus tôt possible les négociations sur le désarmement interrompues à la fin de juin au Comité des dix puissances. Suit le texte du discours de M. Green:

Je n'entends pas, dans cette déclaration, revenir sur les querelles du passé. J'estime que, pour le moment, nous devons laisser de côté toute discussion — si intéressante et importante soit-elle — sur la question de savoir quelle partie a le meilleur ensemble de principes et qui offre le meilleur plan de désarmement. La situation devant laquelle nous nous trouvons est si grave que nous devons con-

centrer notre attention sur une reprise des négociations. Telle est aujourd'hui la responsabilité qui incombe au premier chef à cette Commission.

De plus, en nous attaquant au problème du désarmement à la présente session, nous devrions, je crois, nous inspirer avant tout de la résolution des 28 puissances adoptée à l'unanimité le 17 octobre. Cette résolution, entre autres, demandait instamment que "des mesures pratiques soient immédiatement prises au sujet des problèmes urgents qui intéressent la paix du monde et le progrès des peuples". Cette citation a d'ailleurs été faite ce matin déjà par le représentant de l'Union soviétique, mais j'ai pensé qu'il valait la peine de la répéter ici.

Urgence d'une action concertée

La nécessité de discussions sérieuses et de l'adoption de mesures concrètes est plus grande que jamais. Presque sans exception, les déclarations faites au cours de cette quinzisième session de l'Assemblée ont souligné l'urgence et l'importance d'une action concertée en vue de reprendre les négociations de désarmement et d'en faciliter le progrès. On nous a rappelé que de la solution du problème du désarmement peut dépendre la question de savoir si nous aurons ou non une nouvelle guerre. Je crois que personne ici ne peut méconnaître ce danger en puissance.

Mais parmi ceux qui désirent le désarmement parce qu'ils savent quelles horribles conséquences résulteraient du fait de n'en pas avoir, certains n'ont pas encore compris qu'il est pourtant important, pour que les négociations soient fructueuses, que s'opèrent des compromis véritables et des concessions équilibrées de part et d'autre, même si cela semble entraîner certains sacrifices dans l'immédiat.

C'est ce fait qu'il faut comprendre et c'est sur cette base que nous devons prendre une décision avant de pouvoir revenir, comme nous devons le faire, aux négociations sérieuses. Sans une telle décision, prise en toute conscience par nous tous, aucune déclaration, aucune résolution, aucune modification des organismes de négociations, aucun changement de plans ne nous permettra de faire le moindre progrès.

Dans la déclaration qu'il a faite ce matin, le représentant de l'Union soviétique a indiqué que nous devons arriver à un accord avant que les négociations puissent être reprises. C'est là, me semble-t-il, ce qu'il a voulu dire lorsqu'il a déclaré qu'il ne servirait de rien de reprendre les négociations si l'Assemblée générale n'avait pas tout d'abord déterminé les principes fondamentaux du désarmement général et complet. A notre avis, le but des négociations est tout d'abord de trouver une base d'accord et, ensuite, de développer cet accord. C'est pourquoi il est très important que nous portions notre attention sur le problème essentiel, à savoir la reprise des négociations, sans qu'il y ait nécessairement accord, ici, sur les principes de base.

J'ai souvent dit que j'étais convaincu que, seules, des négociations sérieuses peuvent conduire au désarmement. J'entends par là une discussion serrée portant sur des mesures concrètes, poursuivie en toute bonne foi, avec patience et avec la

résolution farouche d'aboutir à un accord. L'effort le plus récent en vue de négocier un accord de désarmement est celui qu'a fait le Comité des dix puissances. Lors de la reprise des négociations de désarmement, il serait certainement plus sage de consolider les progrès déjà faits par ce Comité plutôt que de repartir à zéro une fois de plus. Pour sa part, le Canada est prêt, d'ores et déjà, à reprendre les travaux que le Comité des dix avait commencés à Genève. Comme vous le savez, mon pays est membre de ce Comité.

A la défense du Comité des dix

On ne peut guère prétendre sérieusement que le Comité des dix ne se prêterait pas à une discussion serrée. Il a une composition absolument paritaire; il met en présence les pays qui possèdent les armes les plus puissantes et qui ont l'expérience la plus étendue en matière de négociations de désarmement. Quels qu'aient pu être les défauts de ces négociations — et j'admets qu'il y en a eu — on ne peut pas en blâmer l'organisme lui-même.

Malheureusement, au Comité des dix, les deux parties ont eu tendance à parler de choses différentes. Dans un souci d'éviter cela, le représentant du Canada au Comité des dix a fait plusieurs suggestions tendant à ce que la discussion soit concentrée sur des mesures de fond. L'une de ces suggestions était que les propositions d'une importance comparable soient discutées ensemble, c'est-à-dire qu'une proposition de l'Union soviétique, par exemple, soit discutée en même temps qu'une proposition des puissances occidentales, et que le Comité tâche d'aboutir à un accord sur ces propositions émanant de chacune des parties. Il ne s'agissait pas là d'une suggestion visant seulement à un désarmement partiel, comme certains l'ont prétendu, mais bien d'une façon pratique de poursuivre les négociations et de chercher à leur faire porter des fruits.

C'est aussi avec le désir d'assurer une discussion pratique et rationnelle au Comité que j'ai suggéré, à la Commission du désarmement qui s'est réunie ici même il y a deux mois, la désignation d'un président neutre pour le Comité de négociations. Je songeais à un président connu pour son impartialité et pour son expérience des questions délicates. Il serait choisi sur la base de ses qualités personnelles plutôt que sur celle de sa nationalité. Il pourrait être ressortissant d'une puissance moyenne ou petite qui n'aurait pas participé aux négociations courantes, par exemple le Président de la Commission du désarmement, ou il pourrait être ressortissant d'un pays qui n'appartient pas à l'Organisation des Nations Unies, tel que la Suisse.

Un président neutre

Un président neutre dirigerait impartialement les travaux du Comité et veillerait à ce que, à chacune de ses séances, il ait un ordre du jour. Avec un tel président et une telle procédure, le Comité éviterait les interventions de ses membres sur des questions différentes. En bref, ce président pourrait diriger les débats sur l'ensemble complexe des problèmes qui constituent la question du désarmement.

En effet, s'il est une chose que nous ayons apprise au cours de ces longues

discussions internationales sur le désarmement, c'est que le sujet est compliqué, et il le devient de plus en plus au fur et à mesure que passent les semaines, les mois et les années et que les armes se développent. Il me suffit de rappeler les déclarations qui ont été faites ici aujourd'hui pour le faire comprendre. Pour pouvoir traiter d'un problème toujours plus vaste, nous devons commencer par prendre des mesures réelles, sans rien enlever d'ailleurs aux plans plus généraux liés à l'objectif définitif.

La complexité même des problèmes indique qu'il n'y a qu'une seule façon de réaliser des progrès et c'est la méthode des études techniques. Tout le monde sait que de nombreuses mesures de désarmement et les mesures de vérification exigeront des études techniques communes avant qu'un accord puisse intervenir pour ce qui est de leur mise en œuvre. A ce propos, j'ai été surpris d'entendre le représentant de l'Union soviétique se prononcer aujourd'hui, avec une telle énergie, contre les études techniques. Dans quelques minutes, j'espère pouvoir lui démontrer que son propre pays a manifesté beaucoup d'intérêt pour les études techniques et y a participé à Genève, au Comité des trois puissances.

Il semble à mon gouvernement que l'on peut trouver une liste utile de possibilités — cette liste ne doit pas nécessairement être considérée comme complète — dans le projet de résolution sur les études techniques présenté par le Royaume-Uni dans le document A/CI./L.251. Si je l'ai bien compris, ce projet a pour but de reprendre l'importante suggestion faite par le premier ministre Macmillan au cours du débat général et suivant laquelle de nombreux aspects du problème du désarmement pourraient être utilement abordés du point de vue scientifique. Le Gouvernement du Canada est de cet avis et croit qu'on peut même étendre cette méthode au delà du domaine auquel pensait tout d'abord le représentant du Royaume-Uni.

Nous voyons là une procédure qui permettrait d'accélérer les négociations, et non de les retarder comme certains l'ont prétendu. Les puissances intéressées devraient être disposées à entreprendre des études techniques communes concernant ces mesures, le plus rapidement possible, qu'il y ait ou non interruption des négociations politiques relatives au désarmement. Si l'on convient que des études sont nécessaires pour faciliter les négociations, pourquoi ne pas les entreprendre sans plus tarder?

Ces études seraient faites par des experts, principalement des nationaux des puissances directement intéressées aux négociations, en raison de leur compétence technique et parce que ces puissances sont directement intéressées au problème. Des experts qualifiés d'autres pays, dont la contribution serait fondée sur leur compétence technique plutôt que sur des considérations d'ordre politique, pourraient également participer à ces études et, à mon avis, leur présence pourrait être extrêmement précieuse.

Je pense, comme le ministre des Affaires étrangères de Suède, qu'il faudra plus d'un groupe d'études techniques. Quelles que soient les conclusions auxquelles peuvent aboutir ces experts, elles ne doivent pas nécessairement influencer les négociations politiques entre les deux parties; mais les nations qui négocieraient

auraient avantage à voir les problèmes techniques présentés et évalués par des experts qualifiés.

Les négociations portant sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires peuvent, à cet égard, servir de modèles. De l'avis du Canada, ces négociations ont ouvert, en ce qui concerne le sérieux des intentions, des perspectives meilleures que celles d'aucune autre négociation sur le désarmement.

A la suite d'un accord des trois puissances: le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, — et je souligne que ce qui s'est passé n'est pas ce que préconisait ce matin le représentant de l'Union soviétique, — ces négociations ont commencé par une étude scientifique préliminaire concernant les possibilités pratiques de contrôler les violations d'un accord international portant arrêt des essais. Cette étude technique commune, qui a été faite pendant l'été de 1958, avant même que les négociations politiques commencent, a bénéficié de la collaboration d'un groupe d'experts de huit pays qui, en fin de compte, sont parvenus d'un commun accord à un ensemble de conclusions qui ont grandement facilité les travaux de la conférence ultérieure des trois puissances.

D'autre part, de temps à autre, les trois puissances nucléaires ont eu la possibilité de renvoyer d'un commun accord d'autres problèmes à leurs experts techniques pour que ceux-ci se livrent à une étude scientifique. Je suggère que l'on pourrait appliquer le même genre de processus aux problèmes techniques que posent les diverses mesures de désarmement.

En ce qui concerne les essais nucléaires, je voudrais faire enregistrer au compte rendu que la délégation canadienne est vivement satisfaite de penser que la conférence des trois puissances s'est poursuivie et que l'élaboration du projet de traité est très avancée. Le Gouvernement canadien s'est nettement prononcé contre de nouveaux essais nucléaires.

Contre la reprise des essais

Pour cette raison, nous sommes heureux de voir que les trois puissances nucléaires ont cessé unilatéralement leurs essais pendant les négociations. Comme nous le savons tous, il n'y a pas d'essais pour le moment et il n'y en a pas eu depuis deux ans. Nous espérons que cet arrêt des essais nucléaires sera consacré par le traité que l'on négocie actuellement et que de nombreuses autres puissances y adhéreront lorsqu'il aura été conclu.

Cet exemple, dont on a tant besoin, de coopération internationale dans un domaine qui présente un intérêt vital pour tous les pays, constituerait un précédent précieux pour l'établissement de procédures de vérifications dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous pensons que le souci de l'Assemblée générale au sujet des essais nucléaires — question dont nous parlerons lorsque nous discuterons la question inscrite à l'ordre du jour sur la demande de l'Inde — sera exprimé de façon à indiquer l'urgence qu'il y a à aboutir à un accord sur les autres problèmes dans les négociations entre les trois puissances.

Il ressortira clairement de ce que j'ai dit jusqu'à maintenant que la délégation

du Canada est résolue à faire porter ses efforts, au cours de cette présente session, sur des idées et des suggestions ayant pour but de remettre en marche le plus rapidement possible le dispositif de négociations et de faciliter le progrès de ces négociations. Nous pensons que les puissances non nucléaires ont une responsabilité directe: elles doivent insister pour que l'on continue de rechercher énergiquement un accord. Nous sommes convaincus que les puissances qui ne possèdent pas l'arme nucléaire et qui siègent ici, doivent exercer une pression sur les puissances nucléaires et veiller à ce que la recherche d'un accord ne soit pas abandonnée, bien au contraire, et soit poursuivie avec une énergie croissante. Le destin de l'humanité est en jeu. Nous ne parlons pas de questions théoriques, nous parlons de l'avenir de la civilisation. C'est à nous de décider s'il y aura ou non une civilisation future. Je le répète, les puissances non nucléaires doivent insister pour que la recherche d'un accord soit poursuivie avec la plus grande énergie et pour que les questions de procédure, les aspects bureaucratiques, etc., disparaissent et que les négociations soient poursuivies.

Rôle de l'Assemblée

Je suis certain que l'Assemblée peut et doit avoir un effet important en ce qui concerne l'impasse où se trouve actuellement le problème du désarmement. Il faut absolument que l'Assemblée réponde énergiquement à l'appel adressé, en août dernier, par la Commission du désarmement, pour la poursuite des négociations. Mon gouvernement a été très heureux de voir la Commission du désarmement adopter alors à l'unanimité une résolution dont j'aimerais lire ici l'un des plus importants paragraphes:

La Commission du désarmement,

Estime qu'il est nécessaire, et recommande, en raison de l'urgence du problème, de poursuivre les efforts pour continuer le plus tôt possible les négociations internationales en vue de parvenir à une solution constructive de la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. (DC/182).

Il ne s'agit pas là d'une résolution adoptée simplement à la majorité: elle a été adoptée à l'unanimité par la Commission du désarmement qui, comme nous le savons tous, compte des représentants de tous les États membres des Nations Unies.

Ce n'est qu'en mobilisant l'opinion publique mondiale en faveur d'une action tendant au désarmement — et nous savons tous ici que le monde désire ce désarmement, que les peuples du monde demandent que cette action soit entreprise — que nous pouvons espérer exercer le genre de pression nécessaire pour inciter les puissances nucléaires à agir afin d'éviter l'accroissement dangereux des forces armées et, en bref, à négocier sérieusement au sujet du désarmement.

Nous pouvons faire plus que demander simplement la reprise des négociations. Nous pouvons adopter des propositions ayant pour but d'améliorer le dispositif des négociations. J'ai déjà suggéré qu'un président neutre soit désigné pour assister les deux parties. Il y a, d'autre part, une proposition fort intéressante du Royaume-Uni, concernant un groupe d'études techniques.

Un comité consultatif

Ma troisième suggestion est la suivante: la Commission du désarmement devrait être invitée à constituer un comité consultatif qui comprendrait dix ou douze membres, par exemple, représentant les principales régions géographiques. Ce serait là, à mon sens, une sorte de comité de surveillance qui donnerait des conseils et encouragerait les négociateurs. Le comité consultatif pourrait rendre compte directement aux négociateurs, mais la Commission du désarmement des Nations Unies serait tenue au courant et consultée. Ce comité consultatif pourrait, dans son propre intérêt, recevoir des rapports et des suggestions de l'organe de négociations, du groupe d'études techniques et des autres membres de la Commission du désarmement.

On nous rappelle souvent que les intérêts de tous les pays du monde sont en jeu lorsqu'il s'agit du désarmement. Mais il est évident qu'en progressant vers le désarmement, les différents pays ont à jouer des rôles différents. La contribution que les grandes puissances peuvent apporter est naturellement différente de celle que peuvent fournir les petites et les moyennes puissances mondiales. Il est bon de reconnaître ce fait dans le dispositif que nous mettrons sur pied pour examiner la question du désarmement.

Il serait pratiquement impossible de faire des études techniques sur les mesures de désarmement sans la participation des experts des grandes puissances. Cependant, les petites et les moyennes puissances ont un rôle spécial à jouer dans un autre secteur important du désarmement; je veux parler du large domaine des principes, des propositions et des idées nouvelles. A notre sens, un groupe représentatif des États membres de l'Organisation des Nations Unies, conçu comme je l'ai proposé, pourrait faire des suggestions extrêmement utiles au groupe principal de négociations.

Je voudrais illustrer cette proposition en donnant quelques exemples de ce que ce comité consultatif ou comité de surveillance, pourrait faire:

Premièrement, il pourrait tout d'abord examiner les différents ensembles de principes qui ont été préconisés, afin de trouver une définition commune. Il est bien évident, comme il a été démontré aujourd'hui, que la Commission politique pourrait aisément discuter les principes généraux pendant des semaines pour n'aboutir en fin de compte qu'à un désaccord. Voici une tâche pour le comité consultatif: étudier les divers ensembles de principes qui ont été mis de l'avant.

Deuxièmement, — je sou mets simplement des suggestions à l'attention des représentants, tant d'autres peuvent être faites, — le comité pourrait examiner des propositions précises, comme l'importante suggestion de l'Irlande en vue d'empêcher la diffusion des armes nucléaires. Les puissances non nucléaires et, en vérité, les peuples du monde entier sont intéressés au premier chef à cette proposition.

Troisièmement, le comité pourrait examiner les mesures à prendre en ce qui concerne les armes de destruction massive — armes nucléaires, bactériologiques et chimiques — et leurs véhicules.

Quatrièmement, le comité pourrait examiner les problèmes du dispositif du maintien de la paix en relation avec le programme du désarmement.

Cinquièmement, le comité pourrait étudier les rapports existant entre ce dispositif et l'organisme de contrôle du désarmement, ainsi que les relations de ces deux organes avec les Nations Unies.

Sixièmement, les membres du comité pourraient discuter des nouvelles idées, qui seraient fondées sur leur propre point de vue en ce qui concerne l'importance et l'urgence des diverses mesures de désarmement.

Ce comité consultatif non technique sur le désarmement serait à la disposition des négociateurs et pourrait leur rendre compte des travaux en cours. Les rapports et les études du comité consultatif ne seraient pas en conflit avec ceux du groupe technique dont la création a été proposée et qui s'occuperait des détails administratifs, scientifiques et militaires.

Désavantages des négociations bipartites

Je suggère très simplement que les grandes puissances militaires aient un rôle à jouer dans le désarmement et que les puissances moyennes et de moindre importance en aient un autre, qui ne serait pas moins vital et important. Le Comité des dix est une tribune importante pour les négociations entre les groupes rivaux des grandes puissances. Tout nouvel organisme de négociations devrait avoir ce caractère bipartite. Cependant, cette façon bipartite d'aborder le problème du désarmement a été aux dépens de la représentation des moyennes et des petites puissances et aux dépens également d'une liaison étroite avec les Nations Unies. En tant que puissance moyenne, le Canada croit très fermement en l'importance du maintien des responsabilités de la Charte des Nations Unies dans tous les domaines de la paix et de la sécurité.

Le Gouvernement canadien estime qu'en faisant des préparatifs pour la reprise des négociations sur le désarmement et pour faciliter les consultations, nous devrions tâcher de renforcer l'influence des moyennes et des petites puissances — et en fin de compte des Nations Unies — en ce qui concerne ces négociations. Tel est le but des diverses suggestions que j'ai formulées dans ma déclaration cet après-midi. Je les soumets à l'examen des membres de la Commission. Nous serions fort heureux d'entendre d'autres suggestions de la part des petites et des moyennes puissances. Le défi qui a été jeté au monde aujourd'hui est très clair. Tous nos efforts doivent tendre vers la reprise des négociations, vers ce résultat que nous désirons tous.

Le 1^{er} novembre M. Green est intervenu de nouveau dans le débat, pour expliquer plus longuement cette fois ses propositions touchant la reprise des négociations. Il a étudié le projet d'un comité spécial de puissances non nucléaires qui serait créé à cette fin. Voici la traduction de son discours:

Si j'interviens dans le débat en ce moment, c'est pour signaler à la Commission politique un projet de résolution que je me propose de présenter au nom du Canada, de la Norvège, de la Suède et d'autres pays. Bien que la Commission doive discuter ultérieurement diverses résolutions, je crois faciliter notre tâche en indiquant maintenant les fins que poursuivent les parrains du projet de résolution.

Lors de sa très utile intervention d'hier, le ministre des Affaires étrangères de Suède a défini clairement la situation avec laquelle la Commission est actuellement aux prises. Il a souligné la nécessité de faire porter nos efforts sur la question essentielle du mécanisme des négociations.

Document objectif

Tout d'abord je tiens à préciser qu'aucun esprit de controverse n'inspire notre projet de résolution. Ce projet ne cherche ni à sanctionner la position de l'un des camps ni à formuler des critiques à l'endroit de qui que ce soit. Il porte essentiellement sur la reprise des négociations et tente de faciliter la tâche de réaliser un désarmement complet et général, soumis à un contrôle international efficace. Il ne s'agit pas de simples vœux, car il cherche à renforcer l'influence de l'ONU sur la poursuite des négociations et surtout à faire valoir les vues des petites et des moyennes puissances. Le texte prévoit des mesures préparatoires immédiates.

Les résultats de nos délibérations intéressent tous les États, et tous les peuples nous observent dans l'attente et dans l'espoir. Jusqu'ici la quinzième session de l'Assemblée générale n'a guère été prometteuse. Mais, si nous ne faisons rien d'autre à cette session, du moins prononçons-nous unanimement en faveur d'une reprise, aussi prochaine que possible, de négociations sérieuses sur le désarmement. Nous devons enrayer la tendance, sensible ces dernières semaines, à préférer aux entretiens sérieux les stériles débats de propagande.

C'est là l'objet essentiel de notre projet de résolution. Le quatrième paragraphe du préambule résume à peu près nos motifs fondamentaux. Ainsi que tous les membres de la Commission et que tous les pays de l'univers, nous nous inquiétons de ce que les négociations ne se poursuivent pas malgré l'accord de tous les pays sur un désarmement général et complet. Ce paragraphe traduit l'anxiété profonde que suscite l'interruption des négociations sur le désarmement.

Rétablir le mécanisme des négociations

Profondément préoccupés par tous ces événements, nous avons la conviction que l'Assemblée générale doit s'employer à empêcher les rapports entre les deux camps de s'envenimer davantage et à engager les pays dans la voie de la négociation. Tel est l'objet de notre projet de résolution qui tend à donner une nouvelle vie au mécanisme des négociations, comme en fait foi le cinquième paragraphe du préambule, où nous estimons essentiel que commencent immédiatement les préparatifs en vue d'une reprise aussi prochaine que possible des négociations sur le désarmement.

Les parrains du projet ont cru exprimer un désir et un besoin universels. Aussi

avons-nous évoqué cette unanimité dans notre préambule en nous référant aux résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée générale et la Commission du désarmement. Ces décisions et ces recommandations unanimes constituent des points d'appui pour nos délibérations présentes. Au cours du débat en Commission politique et du débat général qui a eu lieu au début de la quinzième session, les orateurs, presque sans exception, ont réclamé des mesures rapides en vue du désarmement.

Tenant compte de nouveau de cette préoccupation générale, nous avons reconnu sans réserve dans le préambule que, si les négociations incombent surtout aux puissances nucléaires, il est aussi du devoir et de l'intérêt d'autres pays de faciliter les négociations. J'ai souvent exprimé ma conviction que les petites et les moyennes puissances — de fait, toutes les puissances non nucléaires — doivent s'unir pour mobiliser l'opinion en faveur de mesures de désarmement prochaines.

Je vous ai parlé des considérations sur lesquelles se sont surtout fondés les parrains du projet. Permettez-moi maintenant de vous entretenir brièvement de ce que nous proposons, c'est-à-dire du dispositif de la résolution.

S'inspirant des principes fondamentaux du projet de résolution, visant à renforcer l'influence de l'ONU sur les négociations de désarmement, le premier paragraphe réaffirme la responsabilité première des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Le deuxième paragraphe du dispositif porte sur le point essentiel de la question: une reprise sérieuse des négociations. Nous y réclavons tous les efforts possibles pour réaliser une solution des problèmes du désarmement par une reprise des négociations aussi prochaine que possible.

Le cadre des négociations

Ce paragraphe n'exprime aucune préférence quant au cadre des négociations. A plusieurs occasions, je me suis prononcé pour un retour au Comité des dix puissances, étant donné les avantages manifestes qu'il comporte. La seule règle que nous ayons posée est que les négociations se poursuivent au sein d'un organisme qui convienne aux négociateurs, ou, en définitive, aux puissances nucléaires.

Nous les engageons toutefois à envisager la nomination d'un ou de plusieurs agents neutres pour aider aux négociations. Dans mon intervention du 19 octobre, j'ai expliqué la proposition du Canada touchant la désignation d'un président impartial; d'autres orateurs ont exprimé des opinions analogues au cours du présent débat. Ayant fait partie du Comité des dix puissances, nous croyons que ces propositions méritent d'être étudiées avec soin.

Ce deuxième paragraphe exprime un espoir nécessaire; car toute négociation sérieuse suppose un désir d'action chez les négociateurs. Mais les autres paragraphes laissent entrevoir la mise en œuvre concrète du projet; ils permettraient aussi d'employer à bon escient la période intérimaire qui aboutirait à la reprise

des entretiens. En effet, ils prévoient la création immédiate d'un organisme de l'ONU chargé de veiller à cette reprise.

Un comité spécial

Nous avons proposé que la Commission du désarmement crée un comité spécial. J'avais parlé précédemment d'un comité consultatif ou de surveillance; après avoir consulté les autres délégations, j'estime qu'un comité spécial serait tout aussi indiqué. Il comprendrait les représentants de quelques-uns des pays qui n'ont pas d'armes nucléaires; ces représentants seraient choisis conformément au principe établi de la représentation géographique et, du point de vue pratique, il serait préférable qu'ils ne soient pas trop nombreux.

Il va sans dire que la Commission du désarmement n'effectuerait pas ce choix sans avoir consulté les délégués de tous les pays. Pour éviter tous délais, la Commission devrait se réunir dès la présente session afin de mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée générale.

C'est à dessein que le mandat du comité spécial n'a pas été défini avec précision, car on risquerait de paralyser ses efforts en énumérant de façon trop rigoureuse les problèmes qui pourraient lui être soumis. En outre, c'est à la Commission du désarmement qu'il revient de fournir les détails nécessaires. Toutefois, nous avons souligné que le comité devrait s'attaquer sans tarder aux moyens qui permettraient une reprise des négociations.

Le comité spécial tâcherait donc d'étudier à fond toutes les modalités possibles de cette reprise. La solution ultime dépend des pays intéressés et surtout des puissances nucléaires.

Les débats au sein de la Commission politique ont fait ressortir des divergences d'opinions très nettes entre les puissances nucléaires, mais le comité spécial permettrait de trouver un compromis. Une fois les négociations rouvertes, cet organisme pourrait contribuer à leur réussite, dans une mesure que la Commission du désarmement évaluerait en consultant les rapports du comité.

En dernière analyse, le comité spécial ne sera utile que si ses membres font montre d'énergie et de sincérité et s'ils sont appuyés par les négociateurs eux-mêmes. Pour ma part, je considère l'avenir avec espoir, sans attendre toutefois d'impossibles miracles, mais en croyant que le comité saura susciter l'intérêt des Nations Unies quant aux négociations futures.

Afin de souligner l'urgence de la tâche initiale de ce comité, qui est d'aider à la reprise des négociations, nous proposons qu'il soit constitué immédiatement et qu'il fasse rapport à la Commission du désarmement au plus tard le 1^{er} avril 1961. Cette procédure donnera le temps de rechercher toute possibilité de reprise des négociations et peut-être aussi de formuler des suggestions en vue de cette reprise. Il est permis d'espérer que les puissances nucléaires réfléchiront, même maintenant, à la possibilité de reprendre les négociations sur le désarmement.

Quoi qu'il en soit, nous cherchons à assurer que ces questions continuent à faire l'objet d'une étude très attentive par l'organisme approprié des Nations

Unies. Nous voulons croire que la plupart des membres de la Commission politique nous accorderont leur appui sur ce point. Au cours de la présente session, les puissances non nucléaires ont exprimé leur inquiétude; elles ne veulent plus demeurer spectatrices passives, comme en 1957, 1958 et 1959 alors que les puissances nucléaires s'étaient engagées dans une impasse d'où elles n'essayaient même pas de sortir.

J'ai évoqué les points principaux du projet de résolution conjoint dont notre Commission est saisie et qui, selon moi, ne porte préjudice à aucune des autres propositions.

De toute évidence, ce projet de résolution vient compléter les efforts sincères faits en vue de résoudre l'importante question de principe; il se borne à demander que le comité spécial, se basant sur la documentation passée en ce qui concerne les principes, essaie de favoriser une reprise des négociations. Cependant, si un accord quelconque sur les principes pouvait être réalisé au sein de la Commission politique, la tâche du comité spécial en serait facilitée; mais il aura d'autres questions à examiner.

Le projet de résolution aborde de la même manière les nombreuses et utiles suggestions faites par les délégations au cours de nos débats. Il propose qu'on les étudie, comme faisant partie des voies et des moyens propres à faciliter la reprise de négociations sérieuses et la réalisation du désarmement.

Si, à une étape quelconque de ses travaux, le comité spécial croit utile de demander l'avis ou l'opinion de spécialistes, il pourra faire appel à des spécialistes possédant avant tout une compétence technique en matière de désarmement. Le projet prévoit du reste que le comité pourra recevoir "l'aide de spécialistes si cela est approprié".

En rédigeant notre projet de résolution, nous avons mis à profit les conseils qui nous ont été donnés au sein de la Commission politique ou au cours de réunions privées. Nous voulons croire que nous avons réussi à exprimer le désir qu'ont presque toutes les délégations de voir les négociations reprendre.

La délégation canadienne pense que les propositions contenues dans le projet de résolution constituent le meilleur moyen d'arriver à ce but. Si la Commission les approuve, les chances de succès des négociations sur le désarmement s'en trouveront considérablement augmentées.

Projet de résolution sur le désarmement (Points 67 et 86 de l'ordre du jour)

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1378 (XIV), adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1959, dans laquelle elle déclare que la question du désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui,

Rappelant aussi la résolution 1495 (XV), adoptée à l'unanimité le 18 octobre 1960, dans laquelle elle demande instamment que des mesures constructives soient immédiatement prises au sujet des problèmes urgents qui intéressent la paix du

monde et le progrès des peuples,

Notant la résolution que la Commission du désarmement a adoptée à l'unanimité le 18 août 1960 et dans laquelle elle demande que soient continuées le plus tôt possible les négociations sur le désarmement,

Préoccupée du fait que, malgré l'accord sur l'objectif commun du désarmement général et complet, les négociations sur le désarmement ne se poursuivent pas,

Estimant qu'il est essentiel d'entamer immédiatement des préparatifs pour faciliter la continuation, le plus tôt possible, de négociations sur le désarmement,

Reconnaissant que, si la responsabilité principale de négocier un accord incombe aux puissances nucléaires militaires, d'autres États ont aussi une responsabilité et ont le plus grand intérêt à prêter leur concours afin que des négociations sur le désarmement puissent se poursuivre vigoureusement et sérieusement,

1. *Réaffirme* la responsabilité permanente et ultime des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
2. *Exprime l'espoir* qu'étant donné l'urgence et l'importance primordiale du désarmement, tous les efforts seront faits pour réaliser le désarmement général et complet sous contrôle international efficace en continuant le plus tôt possible des négociations internationales au sein de l'organisme qui pourra être convenu, et en envisageant à cet égard la nomination d'une ou plusieurs personnalités impartiales pour faciliter ces négociations;
3. *Recommande* la création immédiate par la Commission du désarmement d'un comité spécial du désarmement composé d'un nombre limité d'États non détenteurs d'armes nucléaires, choisis sur la base d'une répartition géographique équitable;
4. *Prie* le comité spécial, avec le concours d'experts, selon qu'il conviendra, d'examiner d'urgence les moyens propres à favoriser la reprise de négociations sérieuses et à faciliter la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous contrôle international efficace, sur la base de la documentation disponible et notamment des documents de la présente session de l'Assemblée générale, en s'attachant spécialement a) l'importante question des principes qui devraient régir les négociations sur le désarmement; b) aux suggestions précises faites par des États membres à la présente session de l'Assemblée générale au sujet du désarmement;
5. *Prie* en outre le comité spécial de consulter comme il conviendra les quatre gouvernements qui ont créé le Comité des dix puissances sur le désarmement et de faire rapport à la Commission du désarmement le 1^{er} avril 1961 au plus tard.

Solution du problème de l'Indus

LE PREMIER ministre de l'Inde et le président du Pakistan, MM. Nehru et Ayub Khan, ont signé le 19 septembre, à Karachi, un traité mettant fin au problème que posait depuis longtemps le partage des eaux de l'Indus et de ses tributaires*.

On retrouve énoncée explicitement dans le traité une partie de la proposition que la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur avait présentée en 1954: que l'Inde utilise les eaux des trois tributaires de l'est, le Sutlej, le Ravi et le Beas, et le Pakistan, celles des tributaires de l'ouest, le Chenab et le Djelam, ainsi que celles de l'Indus. Le Fonds d'aménagement du bassin de l'Indus, auquel le Canada a promis, sous réserve de l'approbation du Parlement, de contribuer pour une somme de \$22,100,000, en dix ans, servira à financer la construction des barrages, des canaux et des ouvrages d'irrigation. La Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et les pays ci-après ont aussi contribué à ce fonds: Australie, République fédérale d'Allemagne, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique. L'accord de Karachi portant création du Fonds fait état de l'importance d'une solution au problème de l'Indus pour le développement économique de la région, ainsi que pour sa paix et sa stabilité.

Le bassin de l'Indus

Les rivières du bassin de l'Indus prennent toutes leur source dans l'Himalaya ou dans son voisinage, et arrosent un des plus grands bassins du monde. Elles traversent le Pendjab (centre et nord-est des plaines du Pakistan occidental et du nord-ouest de l'Inde) et se jettent par l'Indus dans la mer d'Oman, à une distance de 1,200 à 1,800 milles de leurs sources. Les six affluents coulent vers le Pakistan: ceux de l'est, à partir de l'Inde, et ceux de l'ouest, à partir des territoires de Jammu et Cachemire.

La contrée pratique l'irrigation depuis ses origines historiques. La nécessité de conserver les eaux des crues pour les périodes de sécheresse a entraîné la création progressive d'un système de travaux d'art et de canaux qui couvre aujourd'hui une superficie de 30 millions d'acres dans le bassin de l'Indus et fait vivre quelque 40 millions de Pakistanais et 10 millions d'Indiens. La frontière établie lors du partage de la péninsule, en 1947, traverse cette région irriguée; ainsi nombre de travaux d'art sont restés à l'Inde, tandis que les canaux et les autres aménagements d'irrigation passaient au Pakistan.

Jusqu'ici tout le réseau d'irrigation a été subordonné dans une large mesure aux variations saisonnières de débit. Devant envisager un accroissement rapide de leurs populations et des pénuries alimentaires, continues, l'Inde et le Pakistan désiraient étendre les superficies en culture. L'Inde avait besoin des

*Le numéro d'Affaires extérieures de novembre 1959 (vol. XI, n° 11) renferme une étude d'ensemble sur les causes du litige et les négociations dont il a fait l'objet (p. 362).

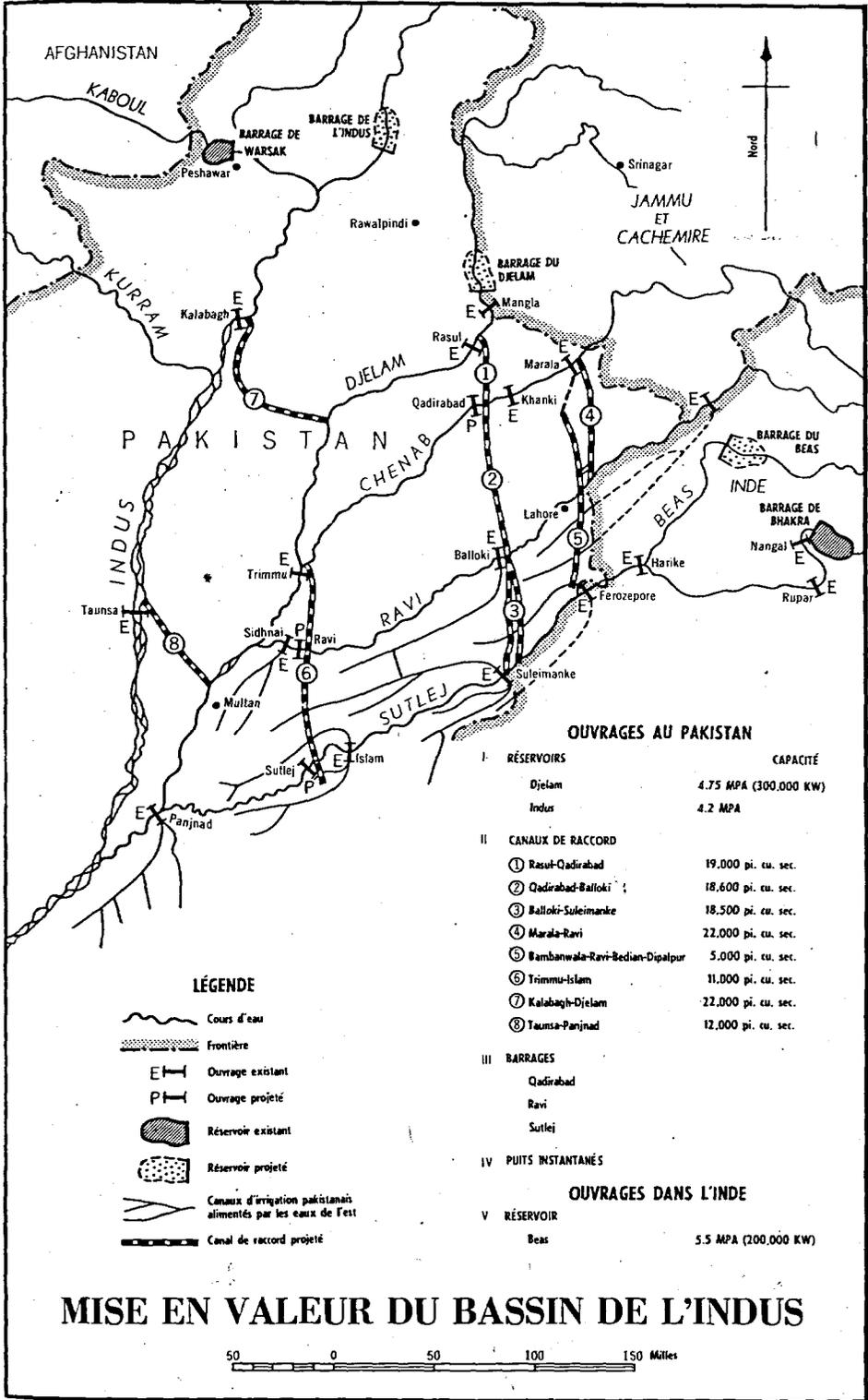
Ayub
 problème
 aires*.
 position
 it pré-
 Sutlej,
 b et le
 Indus,
 ent, de
 ncer la
 Banque
 rés ont
 nouvelle-
 Karachi
 ème de
 sa paix

laya ou
 c. Elles
 al et du
 distance
 vers le
 des ter-

écésité
 aîné la
 couvre
 et fait
 ontière
 rigrigée;
 et les

mesure
 rapide
 et le
 bin des

emble sur



eaux des trois affluents de l'est pour ses programmes d'expansion; et le Pakistan occidental, de son côté, comptait sur ces eaux pour l'irrigation des ses terres arables. Substituer les eaux des affluents de l'ouest à celles de l'est, indispensables à l'Inde, demandait un ensemble considérable de barrages et de canaux de jonction, et le Pakistan aurait dû recourir à une aide extérieure.

C'est pourquoi la Banque internationale a conçu un plan pour lequel elle a sollicité la participation d'un certain nombre de pays amis qui souhaitaient la solution du problème. Depuis 1952 elle prêtait ses bons offices pour les négociations. Ses propositions de 1954, de même que son étude de 1959 sur les ouvrages nécessaires et sur un mode de financement, ont été finalement acceptées en principe par l'Inde et le Pakistan. Ayant recherché ensuite l'assurance des concours financiers nécessaires, elle a annoncé en mars dernier qu'elle y était parvenue.

Traité sur les eaux de l'Indus

Le traité sur les eaux de l'Indus tend à une utilisation satisfaisante des eaux du bassin et définit les droits et obligations de l'Inde et du Pakistan à ce sujet. Il prévoit que toutes les difficultés inhérentes à son interprétation ou à sa mise en œuvre seront réglées par négociations. Après une période transitoire de dix ans, à compter de la date de son entrée en vigueur (1^{er} avril 1960), l'Inde aura droit à une utilisation presque exclusive des eaux des affluents orientaux, et que le Pakistan jouira du même privilège en ce qui concerne les affluents de l'ouest, sauf un certain usage restreint réservé à l'Inde dans les régions en amont de la frontière pakistanaise. Pendant cette période, l'Inde continuera de laisser au Pakistan les eaux des affluents de l'est, ainsi que le prévoit le traité, mais, à mesure que se complétera le système de barrages de retenue et de canaux de jonction et qu'il remplacera les eaux de l'est par celles de l'ouest, l'Inde pourra utiliser en quantités croissantes les eaux des affluents de l'est. L'Inde s'est engagée, pour indemniser le Pakistan de la perte des eaux des affluents de l'est, et comme contribution au coût des ouvrages de remplacement, à lui verser une somme de quelque 170 millions de dollars en dix versements annuels. Le traité prévoit, au cas où le Pakistan ne pourrait terminer la construction des ouvrages de remplacement pendant la période de transition de dix ans, un prolongement de cette période pouvant aller jusqu'à trois ans, sous réserve que le Pakistan devra rembourser à l'Inde 5.25 p. 100 de sa contribution totale pour chaque année de prolongation.

La Commission permanente de l'Indus, créée en vertu du traité et composée d'un représentant de chacun des deux pays, assurera la mise en œuvre de celui-ci et les liaisons nécessaires. Dans le cas d'un conflit où les deux commissaires ne pourraient s'entendre, un spécialiste neutre, s'il s'agit de divergences d'ordre technique, ou un tribunal d'arbitrage, s'il s'agit de l'interprétation du traité, seront appelés à intervenir.

Fonds d'aménagement du bassin de l'Indus

Aux termes d'un accord spécial, le Fonds d'aménagement du bassin de l'Indus sera créé le jour où les Gouvernements indien et pakistanais ratifieront le traité sur l'Indus. Il aura pour objet d'aider le Pakistan à mettre le traité en œuvre et sera administré par la Banque internationale. C'est de celle-ci que relèveront les parties techniques et financières des travaux entrepris au Pakistan. L'accord attribue au Fonds des contributions en monnaies étrangères s'élevant à près de 632 millions de dollars des États-Unis:

			(en \$ des É.-U.)
Australie	(£A)	6,965,000	15,600,000
Canada	\$(Can.)	22,100,000	22,984,000 ¹
Allemagne	DM	126,000,000	30,000,000
Inde	£	62,060,000	173,768,000 ²
Nouvelle-Zélande	£ (N.-Z.)	1,000,000	2,800,000
Pakistan	£	440,000	1,232,000
Royaume-Uni	£	20,860,000	58,408,000
États-Unis	\$(É.-U.)	177,000,000	177,000,000
États-Unis	\$(É.-U.)	70,000,000	70,000,000
(prêts remboursables en roupies)			
			551,792,000

¹ A raison de \$1 (Can.) = \$1.04 (É.-U.)

² Aux termes du traité sur les eaux de l'Indus.

Le prêt de 70 millions consenti par les États-Unis au Pakistan comporte un intérêt de 3.5 p. 100 et une période de remboursement de trente ans, à compter du premier déboursé. En outre, la Banque internationale a accordé au Pakistan, en diverses monnaies, un prêt représentant une somme de 90 millions de dollars des États-Unis et en a différé de dix ans le remboursement. Ainsi le Pakistan pourra acquitter sa dette une fois qu'il aura commencé à jouir des avantages économiques de l'entreprise, plutôt qu'au cours de sa réalisation. Sur cette somme, le Fonds recevra 80 millions, les 10 autres millions étant mis de côté pour acquitter l'intérêt et les autres frais de l'emprunt.

En monnaie nationale: Seront aussi confiées au Fonds les sommes ci-après, en roupies, destinées à couvrir partiellement les dépenses en monnaie pakistanaise entraînées par les travaux:

		(en \$ des É.-U.)
1,120,000 roupies versées par les États-Unis en subventions ou prêts, d'après accord avec le Pakistan		235,000,000
Contribution du Pakistan: 130,000,000 de roupies		27,600,000

Les roupies supplémentaires requises seront achetées par le Fonds avec des devises étrangères. Il s'agirait de 738 millions de roupies, correspondant à 155 millions de dollars des États-Unis.

Ces contributions en devises étrangères et en roupies pakistanaises (894 millions de dollars des É.-U.) s'échelonneront sur la période de construction de dix ans prévue par le traité, selon une évaluation des besoins que la Banque fera chaque année. Les contributions en devises étrangères pourront être utilisées ou converties librement pour des achats dans les États membres de la Banque, ainsi qu'en Nouvelle-Zélande et en Suisse.

Aux termes de l'Accord, tout gouvernement, toute institution pourront y adhérer, avec l'approbation préalable des États participants. Le Fonds sera dissous dès l'achèvement des travaux ou l'utilisation totale des sommes qui lui auront été attribuées.

Programme de construction

Le système de barrages (de retenue et autres) et de canaux de jonction destinés à faire dériver les eaux des trois affluents de l'ouest a pour objet de subvenir à ceux des besoins d'irrigation du Pakistan occidental auxquels pourvoient actuellement les affluents de l'est, comme le montre la carte de la page 851. Il permettra en outre de développer considérablement l'irrigation et le potentiel hydro-électrique dans l'Inde et au Pakistan. Au Pakistan, il y aura mise en valeur ou drainage amélioré des terres, et dans les deux pays une meilleure protection contre les inondations. Le coût de l'entreprise est évalué à 1,070 millions de dollars des États-Unis, dont 870 millions doivent se dépenser au Pakistan et quelque 200 millions dans l'Inde.

Les résultats du règlement

La solution d'un tel problème donne un bel exemple de collaboration internationale. Il marque un progrès considérable dans la lutte contre les difficultés économiques avec lesquelles l'Inde et le Pakistan sont aux prises, et assainit en outre le climat politique de la région. Cent millions d'acres qui se prêteront à l'agriculture dans le bassin de l'Indus contribueront largement à remédier à l'insuffisance de la production alimentaire. L'utilisation des affluents de l'ouest pour irriguer l'est et le sud du Pakistan occidental assurera à l'Inde la possibilité de mettre entièrement à profit les affluents de l'est pour les mêmes fins. Le Pakistan en tirera lui aussi de grands avantages. On prévoit que la valeur de la production agricole y augmentera de quelque 110 millions de dollars par année par suite du développement des moyens d'irrigation que l'entreprise rendra possible.

La participation du Canada à ce vaste projet s'insérera dans le cadre du Plan de Colombo. A ce sujet, le premier ministre Diefenbaker a déclaré récemment:

Les Canadiens se réjouissent de la façon dont leurs amis du Commonwealth au Pakistan et dans l'Inde ont collaboré avec la Banque internationale à la solution de ce problème difficile. Cette collaboration laisse prévoir une ère de progrès économique et de bonnes

relations pour la grande péninsule asiatique. Pour ma part, je vois dans la solution de ce problème un des événements les plus importants des dix dernières années, et j'espère que les autres pays, devant les grands problèmes actuels du monde, chercheront à suivre cet exemple de collaboration internationale éclairée.



M. Frantisek Kord, ministre adjoint de l'Agriculture de Tchécoslovaquie (à droite), est accueilli par M. S. C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture du Canada. M. Kord dirigeait la mission de six experts qui vient de passer trois semaines au Canada et a conclu d'importants achats de produits agricoles.

Le premier ministre de Malaisie au Canada

DU 19 AU 25 octobre dernier, M. Abdul Rahman Putra Al-Hadj, premier ministre et ministre des Affaires extérieures de la Fédération de Malaisie, a séjourné au Canada, où il venait pour la première fois. Sa suite se composait de M. Dato Nik Ahmed Kamil, ambassadeur de Malaisie aux États-Unis et auprès de l'ONU, de M. Zaiton, secrétaire permanent adjoint du ministère des Affaires extérieures, et de plusieurs autres hauts fonctionnaires. Arrivé à Ottawa le 19 octobre dans la soirée, le premier ministre fut accueilli par le premier ministre du Canada et par un représentant du gouverneur général. Après avoir passé en revue la garde d'honneur, M. Abdul Rahman rencontra les membres du corps diplomatique, les membres du cabinet et les étudiants malais qui poursuivent leurs études dans notre pays. Le premier ministre de Malaisie et son entourage se rendirent ensuite à la résidence du gouverneur général, qui leur offrit l'hospitalité pendant tout leur séjour dans la capitale. Au début de la journée, le premier ministre de Malaisie, venant en avion de Paris, avait fait brièvement escale à l'aéroport de Montréal, où il rencontra les journalistes et quelques-uns des vingt et un étudiants de son pays qui poursuivent leurs études au Canada, conformément au Plan de Colombo et au Programme d'éducation du Commonwealth.

Au cours de son séjour à Ottawa, M. Abdul Rahman déjeuna et dîna avec le premier ministre et M^{me} Diefenbaker, et déjeuna avec le haut-commissaire du Royaume-Uni. Il donna une conférence de presse et une interview à la télévision et accompagna le gouverneur général et son épouse au dîner et au bal donnés à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Marine royale canadienne. Le premier ministre de Malaisie s'entretint avec le commissaire de la Gendarmerie royale et assista à un dîner offert par le gouverneur général et M^{me} Vanier.

Accord entre le Canada et la Malaisie

Dans la matinée du 20 octobre, M. Abdul Rahman conféra avec M. Diefenbaker et les membres du cabinet. A l'issue de cette réunion, M. Diefenbaker annonça officiellement la conclusion d'un accord entre les gouvernements canadien et malais. Au terme de cet accord, des crédits approuvés par le Parlement canadien pour le Plan de Colombo serviront à financer sept programmes de la Fédération. Ainsi le Canada enverra en Malaisie pour \$1,165,000 de matériel qui servira à la construction de routes, à l'aviation civile malaise, à des écoles techniques, à l'Université de Malaisie et aux centres de recherches sur la forêt et la pêche. Ainsi se complètera un accord signé antérieurement cette année et portant sur diverses contributions du Canada dans le domaine des recherches universitaires, du génie, de la petite industrie, de la préparation du poisson et de la recherche sur les sols arables; cet accord avait nécessité une somme de \$423,500. Le premier ministre canadien annonça que le montant total qui serait consacré par le Canada à l'aide à la Fédération malaise, aux termes du Plan de Colombo,



Le premier ministre Abdul Rahman Putra Al-Hadj, de la Fédération de Malaisie, cause avec le premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker (à droite), et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green (à gauche).

serait de 2 millions de dollars pour 1960-1961, la répartition de cette somme globale doit être réglée ultérieurement entre les deux gouvernements. Dans son communiqué, M. Diefenbaker rappela que lors de son voyage dans les pays du Commonwealth, en 1958, il avait beaucoup admiré les efforts de la Fédération malaise pour faire progresser son économie et déclara qu'il était heureux de pouvoir le redire lors du séjour au Canada du premier ministre malais.

Dans la même journée, au cours d'une conférence de presse, M. Abdul Rahman exprima les remerciements de son gouvernement et affirma que l'aide du Canada serait extrêmement utile. "De notre côté, dit-il, nous avons l'intention bien arrêtée de remercier le Canada de façon concrète, en facilitant les rapports entre les étudiants de nos deux pays . . . Nous sommes disposés à accueillir des étudiants canadiens dans nos universités et à offrir des voyages d'études en Malaisie à de jeunes Canadiens . . . Ainsi nous contribuerons à resserrer les liens d'amitié qui nous unissent." Au cours de sa conférence de presse, le premier ministre aborda maints autres problèmes, parmi lesquels il faut citer le désarmement, la politique anticommuniste de son pays dans le domaine des relations extérieures, la Nouvelle-Guinée occidentale, la Chine, Formose et l'Union Sud-Africaine.

M. Abdul Rahman et sa suite quittèrent Ottawa le matin du 22 octobre, à destination d'Arvida, dans le Québec, où ils visitèrent l'usine de l'Aluminum Company of Canada. Le lendemain ils survolèrent en avion la voie maritime du Saint-Laurent; atterrissant à Hamilton, ils se rendirent en auto aux chutes du Niagara. Le 24 octobre, à Toronto, le premier ministre de Malaisie visita l'usine d'aviation De Havilland, assista à un déjeuner de l'Institut canadien des Affaires internationales, rendit visite au lieutenant-gouverneur et au premier ministre de l'Ontario, et fit une allocution au cours d'un dîner offert par la Royal Commonwealth Society. Il quitta Toronto pour Washington dans la matinée du 25 octobre.



Libre-échange en Amérique latine

LE TRAITÉ DE MONTEVIDEO

LES DÉLÉGUÉS de sept pays: Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay, ont signé le 18 février 1960, à Montevideo, un traité créant l'Association latino-américaine de libre-échange, qui a pour objets: la suppression graduelle des obstacles aux échanges à l'intérieur de la zone, l'accélération du développement économique — sur le plan industriel, en particulier — et le relèvement des niveaux de vie de leurs populations qui s'accroissent rapidement. La mise en œuvre de l'accord commencera trente jours après que trois des pays signataires auront déposé leurs instruments de ratification auprès du Gouvernement de l'Uruguay. Tous les pays latino-américains peuvent adhérer à l'Association; la Colombie a déjà manifesté quelque intention en ce sens.

L'Association comportera une Conférence des membres et un Comité exécutif permanent. La première, revêtue de l'autorité suprême, tiendra une réunion annuelle. Le second, qui aura son siège à Montevideo, s'occupera de l'administration et pourra, lorsqu'il aura besoin de conseils techniques, faire appel notamment à la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et au Secrétariat exécutif du Conseil économique et social interaméricain de l'Organisation des États américains.

Harmonisation industrielle

Le traité de Montevideo n'est ni aussi complet ni aussi précis que les autres documents analogues, que les accords à l'origine des zones européennes de commerce, par exemple. Il abonde en réserves et en clauses de protection; il ne traite pas des problèmes de paiements. Néanmoins, il vise manifestement à développer et à harmoniser les échanges et les économies de toute la zone. Les pays signataires sont tenus de faire leur possible pour coordonner leurs régimes d'importation et d'exportation, de même que leurs dispositions relatives aux biens d'équipement et aux services provenant de l'extérieur. Ils doivent faire de même en ce qui concerne leurs programmes d'industrialisation; à cet effet, ils pourront favoriser des ententes entre les représentants des divers secteurs économiques et négocier des accords sur l'harmonisation des secteurs industriels.

Le traité ne vise pas tous les échanges

Il vise le commerce entre les membres signataires, y compris leurs échanges agricoles. Ce commerce porte essentiellement sur les matières premières et ne représente que 10 à 12 p. 100 de l'ensemble de leur commerce extérieur. La zone de libre-échange doit être réalisée intégralement dans les douze années qui suivront l'entrée en vigueur du traité. Pendant ce temps les membres doivent supprimer graduellement, pour le gros de leurs échanges, les droits douaniers et

les restrictions de toutes sortes sur les produits provenant des territoires des autres membres, y compris les surtaxes de change.

Suppression des droits et des restrictions

La suppression des droits et autres restrictions entre les membres se fera essentiellement en quatre étapes et de façon irrévocable. Tous les trois ans, les pays s'engageront à libérer le quart de leurs échanges entre eux; ainsi en neuf ans les trois quarts des entraves au commerce auront été levées. Au cours de la quatrième étape, soit entre la neuvième et la douzième année, ils tâcheront de supprimer le dernier quart afin qu'au terme de la période de transition presque tout le commerce entre les pays de la zone soit exempt de droits et de restrictions. Autrement dit, pour 75 à 100 p. 100 des échanges entre pays de la zone, les entraves auront été supprimées en douze ans. En dehors de ces règles générales interviendront des réductions particulières de droits, à la suite de négociations annuelles. Chaque membre devra tous les ans accorder aux autres membres une réduction douanière d'au moins 8 p. 100 de la moyenne des sommes levées sur leurs produits. Révocables, ces concessions pourront être retirées si elles portent gravement atteinte aux intérêts du pays en cause, pourvu qu'une compensation suffisante soit accordée aux autres membres.

Clauses de protection

Le traité prévoit des exceptions aux règles ci-dessus pour les cas où surviendraient des difficultés particulières, notamment dans le secteur agricole, pendant la mise en œuvre du régime de libre-échange. Si un membre doit adopter certaines mesures pour corriger un déséquilibre global de ses paiements, ou si les importations libérées portent gravement atteinte à ses productions essentielles, il pourra remettre provisoirement en vigueur des restrictions non discriminatoires. Il pourra aussi appliquer de nouveau des restrictions semblables afin de limiter les importations agricoles au volume requis pour suppléer à l'insuffisance de la production nationale et afin d'aligner les prix des produits importés sur ceux des produits nationaux. Selon les fins générales énoncées plus haut, le traité accorde une attention toute spéciale au développement des échanges agricoles à l'intérieur de la zone. Il propose en outre aux membres de conclure des ententes pour combler les insuffisances de la production nationale. Enfin, des avantages particuliers pourront être octroyés aux pays de la zone relativement peu développés. On a reconnu que la Bolivie et le Paraguay pourraient bénéficier de ce traitement spécial.

Nécessité de l'association

Le traité est l'aboutissement d'une conférence que l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay ont tenue au cours de l'automne 1958 sous les auspices de la CEAL (ONU) pour tenter de résoudre par un accord quelques-uns des problèmes pressants découlant des nouveaux régimes de douane et de change que venaient d'adopter certains de ces pays. Étant venus en quelque sorte à reproduire les

mêmes efforts que d'autres pays d'Amérique du Sud pour créer un marché commun, les Quatre ont décidé de s'orienter dans cette voie en rédigeant, comme mesure préliminaire, un projet de traité. Le traité de Montevideo renferme dans son préambule une déclaration selon laquelle les membres ne cesseront de tendre vers l'unification économique complète de l'Amérique latine.

Les Sept groupent une population de quelque 144 millions d'habitants, soit environ 70 p. 100 de la population des vingt républiques de l'Amérique latine. Cet ensemble représente une consommation potentielle presque aussi considérable que celle du Marché commun d'Europe ou celle des États-Unis.

A l'heure actuelle, le taux d'augmentation de la production par habitant est très faible. Pour rattraper celui des pays à niveau de vie plus élevé, la production agricole devrait s'accroître de 120 p. 100 d'ici 1975, et la production industrielle devrait quadrupler. La principale solution envisagée pour accélérer cet accroissement de production semble être l'augmentation marquée des échanges entre les pays de la zone.

Les échanges du Canada avec PALALE

Les exportations du Canada vers les pays de l'Association latino-américaine de libre-échange se sont élevées à près de 70 millions en 1959, soit à environ la moitié du total pour toute l'Amérique latine et 1.4 p. 100 de la valeur globale des exportations canadiennes. Elles se composaient d'une proportion relativement élevée de matières premières industrielles, de produits manufacturés, de produits chimiques, mais d'à peine 10 p. 100 de produits de l'agriculture et de la pêche.

L'ALALE et le GATT

Quatre des membres fondateurs adhèrent à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: Brésil, Chili, Pérou et Uruguay. Le traité par lequel ils s'engagent à faire partie d'une zone de libre-échange est donc sujet à l'examen des parties contractantes du GATT. Celles-ci veilleront surtout à ce que la participation de ces membres du GATT à l'Association latino-américaine reste compatible avec les obligations contractées en vertu de l'Accord général, et à ce que les objectifs du traité soient atteints mais de façon à ne pas porter atteinte aux relations commerciales de ces pays avec le reste du monde.

Accession du Nigéria à l'indépendance

AU COUP DE minuit, le 30 septembre, un nouvel État est né et a pris place dans le Commonwealth à titre de membre de plein droit: la Fédération du Nigéria, pays le plus peuplé d'Afrique.

Dans la ville de Lagos, capitale du pays, l'événement a été marqué par des manifestations qui ont eu lieu au champ de course. Tout d'abord une très grande foule, qui comprenait de nombreuses délégations du Commonwealth et des pays étrangers, a assisté à la cérémonie militaire de la retraite. Un simulacre de combat très réaliste, un défilé des cavaliers de la police autochtone du Nord avec accompagnement musical, des acrobaties à motocyclette du corps de police de Lagos et un spectacle naval donné par la Marine royale du Nigéria étaient également au programme. Quelques instants avant minuit des unités des forces armées nigériennes et de forces étrangères, y compris un détachement du *Columbia* de la marine canadienne, se sont groupés en formation au centre de l'hippodrome, devant un mât où flottait, illuminé, depuis le début de la soirée, un grand "Union Jack".

Changement de drapeau

Peu avant minuit, trois chefs religieux appartenant aux confessions protestante, catholique et musulmane récitèrent des prières. Suivirent quelques instants d'obscurité complète, puis de nouveau la lumière des réflecteurs, baignant cette fois le drapeau nigérien qui s'était substitué à l'Union Jack. Tandis que tous les yeux se portaient sur l'immense pavillon vert et blanc que le vent déployait au sommet du mât, les musiques entonnèrent l'hymne national. La foule poussa de longues acclamations, puis la soirée se termina par des feux d'artifice. Toute la nuit, cependant, circula dans les rues de Lagos une foule en liesse mais ordonnée; on voyait, dans leurs costumes de fête, notamment des Nigériens venus de régions lointaines.

Proclamation du nouvel État

Le lendemain matin eut lieu une autre cérémonie à l'hippodrome. La princesse Alexandra de Kent, représentant la reine d'Angleterre, remit au premier ministre les instruments constitutionnels créant le nouvel État. Le gouverneur général déclara que dorénavant il devrait agir uniquement sur l'avis de ses conseillers nigériens. Le premier ministre, sir Abubakar Tafawa Balewa, a insisté sur la détermination de son pays à jouer tout son rôle et à assumer toutes ses responsabilités dans les affaires de l'Afrique et du monde; il a rendu hommage à tous ceux qui avaient facilité l'accession à l'indépendance. "En une circonstance comme celle-ci, a-t-il déclaré, on éprouve des émotions opposées; nous sommes fiers d'avoir acquis l'indépendance et fiers des efforts qui ont abouti à ce résultat. Mais qu'on ne prenne pas notre fierté pour de l'arrogance. Elle est tempérée par une

gratitude sincère envers tous ceux qui ont contribué au développement politique, social et économique du Nigéria. Nous avons de la reconnaissance pour les officiers britanniques que nous avons eus comme maîtres d'abord, puis comme dirigeants, enfin comme associés, et toujours comme amis. Il y a eu aussi les innombrables missionnaires, qui se sont dévoués inlassablement pour la cause de l'éducation et auxquels nous devons bon nombre de nos services médicaux. Nous savons gré en outre à ceux qui ont introduit chez nous les méthodes modernes de la banque et du commerce, ainsi que de nouvelles industries. Je tiens à leur rendre hommage à tous et à proclamer l'admiration que m'inspirera toujours leur fidélité au devoir."

Malgré un programme très rempli, le premier ministre a trouvé au cours de l'après-midi le temps de recevoir la délégation du Canada, qui était dirigée par le ministre des Finances, M. Donald M. Fleming, et par M. E. W. T. Gill, du ministère des Affaires extérieures. La délégation était accompagnée de M. T. LeM. Carter, représentant diplomatique résidant du Canada à Lagos, passé de commissaire à haut-commissaire à l'occasion de l'indépendance du Nigéria. C'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, qui devait diriger la délégation, mais des travaux urgents à l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York l'ont retenu à la dernière minute.

Discours de M. Fleming

M. Fleming a présenté les félicitations officielles du Canada à la Fédération, qui accédait à l'indépendance et entrait dans le Commonwealth comme membre de plein exercice. Il a déclaré que les Nigériens étaient bien préparés à leur nouveau rôle dans le monde. Nombre de dirigeants et d'administrateurs nigériens étaient déjà venus à Ottawa, et les Canadiens avaient eu l'occasion de juger de leur valeur. M. Fleming a aussi fait état des bons sentiments existant entre le Nigéria et le Royaume-Uni au moment du transfert de la souveraineté. Le Canada, a-t-il ajouté, escomptait une collaboration et des liens de plus en plus étroits avec le Nigéria. N'avait-il pas déjà témoigné son intérêt pour le progrès des autres pays ou territoires africains du Commonwealth, et accepté avec plaisir, quelques jours auparavant, de prendre part à la mise en route du Plan spécial d'assistance du Commonwealth à l'Afrique? Le Gouvernement du Canada s'est engagé à fournir une somme de \$10,500,000 au cours des trois années à venir pour l'aide aux pays africains du Commonwealth déjà indépendants ou accédant à l'indépendance.

M. Fleming présenta ensuite à sir Abubakar une lettre par laquelle le premier ministre Diefenbaker lui annonçait qu'à l'occasion de l'indépendance le Canada offrait au Nigéria une somme de \$10,000 qui serait consacrée à l'achat de livres pour la bibliothèque que le Gouvernement nigérien voudrait bien désigner. Il remit en même temps au premier ministre une collection de livres canadiens.

Réponse du premier ministre

Sir Abubakar répondit qu'il s'attendait que le don canadien serve à la bibliothèque nationale que l'on projette de créer à Lagos. Il prévoyait que les relations canado-

nigériennes se resserreraient sans cesse davantage. Il a en outre déclaré que le Nigéria était vivement conscient de ses lourdes responsabilités dans le concert des pays d'Afrique et de l'univers entier.

Le dimanche 2 octobre, divers offices religieux ont été célébrés à Lagos. Le 3 octobre eut lieu l'ouverture officielle du Parlement. L'indépendance a été fêtée ultérieurement dans les capitales des trois régions du Nigéria, mais la délégation du Canada n'a pu prendre part à ces manifestations.

Pendant le séjour de la délégation à Lagos, M. Fleming a été l'hôte personnel du ministre des Finances, M. Festus Okotie-Eboh, qu'il avait connu lors de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal, en 1958. Le 2 octobre, M. Okotie-Eboh a donné en son honneur une grande réception. Le lendemain, M. Fleming a été reçu à déjeuner par le ministre de l'Information, M. T. O. S. Benson, qui était venu au Canada quelques semaines auparavant.

M. Fleming et ses compagnons de voyage ont non seulement assisté aux fêtes nigériennes, mais ils ont fait brièvement escale aux Açores et dans le Sierra-Leone; qui doit accéder à l'indépendance en avril prochain, et ont passé trois jours à Accra, où le ministre canadien a visité quelques grands chantiers et conféré avec des membres du Gouvernement ghanéen.

Éc
et

EN
repr
et le
mati

V

ponc

les c

de n

de l

invit

E. V

son,

H. C

mer

UR

des

entr

de l

uni

sidé

visi

-l'ac

son

dén

rem

env

se

off

sov

do

Co

Pr

du

—

•P

Échanges scientifiques entre le Canada et l'URSS*

EN 1958, le Conseil national de recherche du Canada et l'Académie des sciences de l'URSS ont mis au point un projet d'échanges permettant à des représentants de chacun de ces établissements de se familiariser avec les études et les recherches de l'autre pays dans les domaines de la physique, des mathématiques, de la chimie, de la biologie et de la technologie.

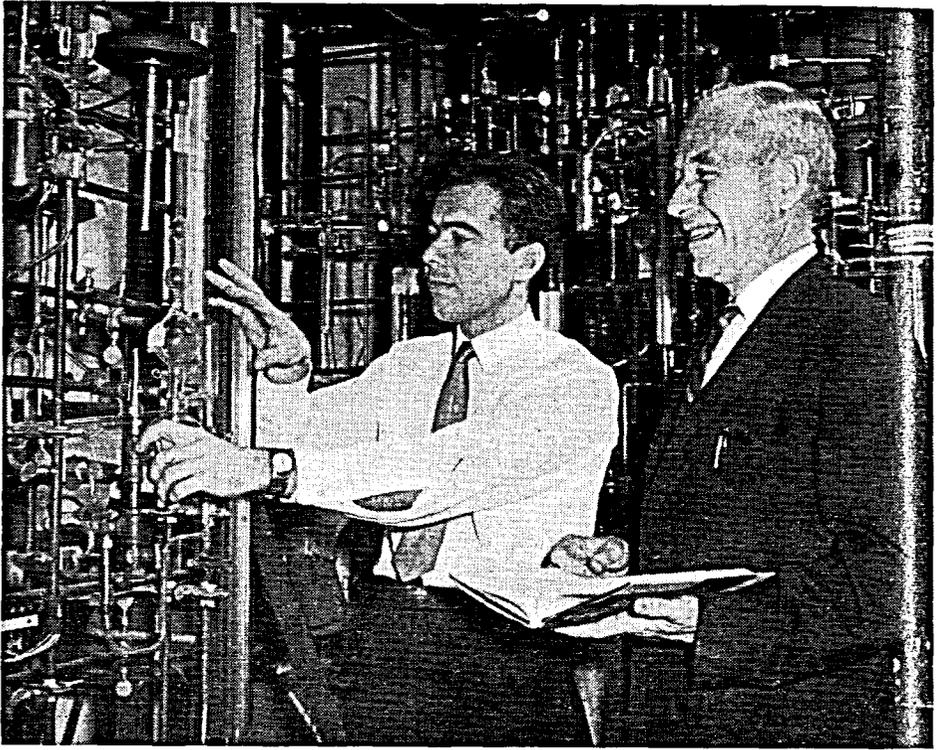
Un groupe de savants soviétiques dirigé par M. I. Agoshkov, membre correspondant de l'Académie des sciences, a visité en mai 1959, pendant trois semaines, les divers établissements de recherche du Gouvernement canadien, les universités de notre pays et les laboratoires industriels de Montréal et de Toronto. En octobre de la même année, cinq savants canadiens, délégués par le Conseil, ont été invités par l'Académie à se rendre en Union soviétique. Il s'agissait de M. E. W. R. Steacie, président du Conseil, de MM. B. G. Ballard et P. F. Farquharson, vice-présidents, ainsi que de deux universitaires attachés au Conseil, MM. H. G. Thode et I. McT. Cowan. Les scientifiques canadiens ont visité les établissements de recherches à Moscou, Léninegrad, Kiev et Tiflis. Pendant son séjour en URSS, M. Steacie a correspondu avec M. Nesmeianov, président de l'Académie des sciences de l'URSS, afin de jeter les fondements d'un programme d'échanges entre l'Académie et le Conseil. On trouvera en appendice le texte de la lettre de M. Steacie, datée du 28 octobre 1959.

L'accord stipulait que ces échanges commenceraient au début de l'année universitaire 1960-1961; toutefois, conformément au désir exprimé par le président Nesmeianov, M. Steacie promit qu'il essaierait d'organiser quelques visites d'échanges avant cette date. Il accepta qu'avant la mise en vigueur de l'accord, M. Diatchkovsky, chimiste soviétique, vienne travailler neuf mois dans son laboratoire; en outre il s'engagea à étudier certaines propositions de l'Académie et à soumettre à l'URSS les noms de savants du Conseil qui pourraient se rendre en Union soviétique. En janvier 1960, le Conseil national de recherche envoya à l'Académie des sciences une liste de savants canadiens qui pourraient se rendre en URSS durant le printemps et l'été de 1960, avant la mise en vigueur officielle de l'accord, et accepta le principe d'une visite au Canada de savants soviétiques. L'Académie consentit au voyage des scientifiques canadiens; nous donnons ci-dessous leurs noms et les dates de leur séjour:

Conférenciers

Professeur H. R. Rice, département du génie minier, Université de Toronto, du 21 mai au 11 juin 1960. M. W. B. Pearson, Division de physique pure,

*Par J. D. Babbitt, secrétaire aux relations internationales du Conseil national de recherche.



M. F. Diatchkovsky, premier savant soviétique à bénéficier du programme d'échanges entre l'URSS et le Canada. Dans un laboratoire du Conseil national de recherche, il se consacre à des travaux de chimie physique. A droite, M. E. W. R. Steacié, président du Conseil national et scientifique renommé dans le même domaine que M. Diatchkovsky.

Conseil national de recherche, du 31 mai au 21 juin 1960. M. C. A. Winkler, directeur du département de chimie, Université McGill, du 5 au 24 septembre 1960.

Chercheurs

Professeur James M. Ham, génie électrique, Université de Toronto, du 16 mai au 2 juillet 1960. M. J. W. Boyes, professeur de génétique, Université McGill, du 14 avril au 30 mai 1960. M. L. H. J. Shebeski, professeur de phytologie, Université du Manitoba, du 4 juin au 31 juillet 1960.

L'Académie des sciences de l'URSS a envoyé au Canada, en plus de M. Diatchkovsky, les savants dont les noms sont énumérés ci-dessous:

Conférenciers

M. M. P. Kostenko, membre du Conseil suprême de l'Académie des sciences et directeur de l'Institut d'électromécanique, du 10 septembre au 9 octobre 1960. M. E. A. Asratyan, membre correspondant de l'Académie des sciences et directeur du Laboratoire de physiologie, du 25 octobre au 14 novembre 1960.

Chercheur

M. D. Maksimov, de l'Institut des mines de l'URSS, du 10 septembre au 10 décembre 1960.

Le Conseil national de recherche a soumis en juin dernier ses propositions à l'Académie, pour 1960-1961; d'ores et déjà M. James Foulks, professeur de pharmacologie à l'Université de Colombie-Britannique, se trouve en URSS, accompagné de sa famille. Il passera neuf mois à l'Institut de pharmacologie et de chimiothérapie de Moscou.

Le Conseil national de recherche n'a qu'à se louer de ce programme d'échanges. Les savants canadiens qui se sont rendus en Russie y ont été accueillis de façon fort hospitalière, très bien traités, et ils ont pu visiter les laboratoires qui les intéressaient. Ils ont rencontré en outre de nombreux savants. Conférenciers et chercheurs du Canada se sont déplacés librement en URSS, recueillant ainsi des connaissances précieuses en ce qui concerne les progrès scientifiques accomplis en URSS.

De leur côté, les savants soviétiques qui ont séjourné au Canada ont témoigné d'une grande compétence et d'un bel esprit de coopération. Les jeunes chercheurs se sont rapidement adaptés aux méthodes de nos établissements et ont étroitement collaboré avec nos propres équipes de recherche. Indiscutablement, les scientifiques soviétiques ont tiré profit de l'occasion de voir de près les méthodes scientifiques canadiennes de même que les hommes de science canadiens ont eu avantage à voir les soviétiques à l'œuvre dans leurs laboratoires et à avoir avec eux des contacts quotidiens.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE CANADA

Moscou

le 28 octobre 1959

Monsieur le Président,

Comme suite à nos récents entretiens, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous les grandes lignes d'un programme possible d'échanges entre l'Académie des sciences de l'URSS et le Conseil national de recherche du Canada. Ce programme pourrait débiter avec l'année universitaire 1960-1961 et être revu après deux ans de mise en œuvre. Un programme préalable d'échanges pourrait s'établir dès l'année universitaire 1959-1960.

I. *Échange de conférenciers*

a) L'Académie des sciences de l'URSS et le Conseil national de recherche du Canada échangeront chaque année trois savants de renom, qui pendant une période d'au plus trois semaines donneront des conférences, présideront des cycles d'études et se familiariseront avec les établissements et les travaux scientifiques du pays qui les invite.

b) Les établissements d'accueil soumettront un programme général de conférences; la candidature des savants sera posée par les établissements auxquels ils sont attachés dans leur pays d'origine.

II. *Échange de chercheurs*

a) L'Académie des sciences de l'URSS et le Conseil national de recherche du Canada échangeront chaque année jusqu'à sept chercheurs, qui travailleront dans les laboratoires des établissements scientifiques du pays d'accueil pendant une période de trois à neuf mois.

b) Les établissements auxquels ces chercheurs sont attachés dans leur pays d'origine poseront leur candidature et indiqueront dans quels domaines pourraient s'effectuer leurs recherches. Les établissements d'accueil mettront à leur disposition le matériel et les installations voulues, dans les meilleurs centres de recherche du pays.

III. *Modalités des échanges annuels*

Les divisions des relations avec l'étranger de l'Académie des sciences de l'URSS et du Conseil national de recherche du Canada régleront au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année les modalités du programme d'échanges pour l'année universitaire à venir. Cette entente portera sur:

- a) le programme des conférences, soumis par les établissements d'accueil;
- b) les programmes de travail des chercheurs, arrêtés par les établissements auxquels ils sont attachés dans leur pays d'origine;
- c) dans la mesure du possible, les noms des savants et les dates de leur séjour.

Note: Dans les plus brefs délais possibles, l'Académie et le Conseil régleront les modalités préliminaires de chacune des visites prévues, par un échange de lettres antérieur à la confirmation officielle.

IV. *Financement*

a) L'établissement qui envoie ses savants à l'étranger assumera les frais de voyage aller-retour, entre Ottawa et Moscou et vice versa. L'établissement d'accueil paiera les frais de déplacement à l'intérieur du pays, pour tout déplacement relié au but de la visite.

b) L'établissement d'accueil fournira gratuitement aux intéressés le logement nécessaire, correspondant aux normes du pays d'accueil, ainsi que les services médicaux nécessaires. Au besoin, l'établissement d'accueil offrira gratuitement aux intéressés les installations et le matériel indispensables à leurs travaux et à leurs conférences, dans les établissements scientifiques, les bibliothèques et les archives.

c) L'établissement d'accueil offrira des honoraires aux conférenciers envoyés conformément aux dispositions de l'article I. Ces honoraires seront établis d'après les barèmes courants du pays d'accueil.

d) L'établissement qui envoie ses savants à l'étranger conformément aux dispositions de l'article II leur versera des appointements mensuels suffisant à couvrir les dépenses courantes qui ne sont pas prévues aux paragraphes a)

et b) ci-dessus.

V. *Généralités*

a) L'établissement qui envoie ses savants à l'étranger communiquera à l'établissement d'accueil les renseignements ultimes (biographies des savants, détails sur les thèmes et recherches scientifiques, etc.) deux mois au plus tard avant l'arrivée des intéressés. Si l'établissement d'accueil confirme qu'il est prêt à recevoir les savants en cause, l'établissement qui les envoie veillera à ce que les visas soient demandés et à ce que les dates de départ et les itinéraires soient connus 14 jours au plus tard avant le départ des savants pour l'étranger.

b) Les demandes de visas se feront par les voies normales. Toute correspondance ayant trait aux échanges prévus devra se faire par l'intermédiaire des divisions des relations avec l'étranger de l'Académie des sciences de l'URSS et du Conseil national de recherche du Canada.

Si les propositions ci-dessus paraissent acceptables à l'Académie des sciences de l'URSS, la présente lettre et la réponse de l'Académie pourront constituer entre les deux établissements une entente qui entrera en vigueur à la date même de la réponse de l'Académie.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

E. W. R. Steacie
Président du Conseil national de
recherche

Monsieur A. N. Nesmeianov
Président de l'Académie des sciences de l'URSS
Moscou

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. L. Rogers, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris. Il a quitté Londres le 27 septembre 1960.
- M. Pierre Dumas, de la Mission permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade. Il a quitté Genève le 28 septembre 1960.
- M. H. B. Singleton, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Helsinki le 1^{er} octobre 1960.
- M. J. W. O'Brien, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 1^{er} octobre 1960.
- M. C. E. Campbell, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 3 octobre 1960.
- M. P. F. Brady est entré au ministère des Affaires extérieures le 17 octobre 1960 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. W. R. Campbell, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 20 octobre 1960.
- M. A.-C. Lapointe, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 25 octobre 1960.
- M. R. W. MacLaren, de la légation du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Prague le 27 octobre 1960.
- M. T. C. Hammond, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane. Il a quitté Ottawa le 29 octobre 1960.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950.

Caracas, le 10 octobre 1960.

En vigueur le 11 octobre 1960.

Publication

Recueil des Traités 1958 n° 31. Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954. Fait à Londres le 12 mai 1954. Signée par le Canada le 12 mai 1954. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 19 décembre 1956. En vigueur pour le Canada le 26 juillet 1958.

Recueil des Traités 1959 n° 9. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les travaux de construction et le matériel requis pour l'agrandissement des installations de communication du cap Dyer, dans l'île de Baffin (ligne DEW EST). Considéré comme étant en vigueur depuis le 15 janvier 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 15. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour un an à partir du 11 octobre 1959 le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. En vigueur le 11 octobre 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 16. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune. Signé à Washington, le 22 mai 1959. En vigueur le 27 juillet 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 23. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur les revenus. Signée à Ottawa, le 28 mars 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 29 décembre 1959. En vigueur le 29 décembre 1959.

Recueil des Traités 1952 n° 35. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Fait à Caracas, le 8 octobre 1952. En vigueur le 11 octobre 1952.

Recueil des Traités 1951 n° 38. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine portant acceptation de la suspension temporaire du taux de douane préférentiel applicable à la laine tout au plus dessuintée, pour une période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1952. Le Cap, le 27 avril 1951. En vigueur le 1^{er} avril 1951.

Recueil des Traités 1958 n° 26. Échange de Notes entre le Canada et les Antilles mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique des Antilles sur une base coopérative. Ottawa, le 18 octobre 1958. En vigueur le 18 octobre 1958.

Recueil des Traités 1958 n° 32. Déclaration multilatérale pour dénoncer la Partie II de la Convention interaméricaine sur les radiocommunications. Washington, le 20 décembre 1957. Signée par le Canada le 20 décembre 1957. En vigueur pour le Canada le 20 décembre 1958.

Recueil des Traités 1959 n° 6. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'exécution de travaux de dragage et d'évacuation de déblais dans la rivière Sainte-Claire et le lac Sainte-Claire. Ottawa, le 27 février 1959. En vigueur le 27 février 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 7. Accord entre le Gouvernement canadien et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la fourniture d'uranium à l'Agence par le Canada. Vienne, le 24 mars 1959. En vigueur le 24 mars 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 10. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon sur neuf emplacements (TACAN). Ottawa, le 1^{er} mai 1959. En vigueur le 1^{er} mai 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 13. Arrangement international pour la création, à Paris, d'un Office international des épizooties. Paris, le 25 janvier 1924. Instrument d'accession du Canada déposé le 14 avril 1959. En vigueur pour le Canada le 14 avril 1959.

A

Vol

Acc

L'O

Ag

Le

Bo

On

Le

No

Le

In

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XII N° 12

Table des matières

Décembre 1960

Accord international sur le Columbia	874
L'Organisation des États américains	881
Agence internationale de l'énergie atomique	885
Le Canada à Philadelphie	892
Bourses du Commonwealth	896
Onzième Conférence des poids et mesures	898
Les affaires extérieures au Parlement	902
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	904
Les Traités	905
Index du volume XII	907

Accord international sur le Columbia

DEPUIS LONGTEMPS, l'économie du Canada et celle des États-Unis trouvent un puissant stimulant dans la possession d'une abondante énergie hydro-électrique à bon marché. La consommation de celle-ci n'ayant cessé de croître, on a accéléré la mise en valeur des fleuves. C'est ainsi que le premier ministre Diefenbaker et le président Eisenhower viennent d'annoncer, événement d'une énorme importance économique pour les deux pays, un accord de principe sur la mise en valeur conjointe du bassin du fleuve Columbia, ce qui comportera l'aménagement hydro-électrique et la régularisation de ses eaux. Cette entreprise apporte une nouvelle preuve de l'esprit de coopération qui anime le Canada et les États-Unis dans la mise en valeur commune de leurs richesses respectives.

Conditions particulièrement favorables

Le système fluvial du Columbia se prête particulièrement bien à une mise en valeur conjointe: la plupart des meilleurs emplacements qui restent pour l'emmagasinement des eaux sont situés au Canada, et une forte partie des centrales d'énergie actuelles et des emplacements où l'on peut en installer d'autres sont situés aux États-Unis. Les deux pays ont donc intérêt à s'entendre.

Sur le plan international, ce sera la première fois que l'on réalisera sur une telle échelle un plan de mise en valeur fluviale comportant retenue des eaux dans le pays d'amont et partage des avantages qu'en retirera le pays d'aval.

Le Columbia a sa source dans le lac Columbia, dans les montagnes Rocheuses (Colombie-Britannique). Il coule vers le nord-ouest sur environ 170 milles, puis court vers le sud, traverse les lacs Arrow et entre aux États-Unis près de Trail (C.-B.). Il décrit un S dans l'État de Washington, qu'il sépare de l'État d'Orégon, puis se jette dans le Pacifique. (voir carte, page 876). Le Columbia est l'un des plus grands fleuves de l'Amérique du Nord. Il a 1,200 milles de longueur. Entre sa source et son estuaire, la dénivellation est de 2,650 pieds. Le Kootenay¹, son principal affluent au Canada, naît à l'est du lac Columbia, descend vers le sud, pénètre dans les États du Montana et de l'Idaho, puis fait une boucle vers le Canada où il rejoint le Columbia près de la sortie des lacs Arrow. A la frontière, le débit du Columbia varie considérablement d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Les plus fortes crues surviennent au printemps et à l'été.

Les variations du débit du fleuve rendent incertain le rendement des centrales hydro-électriques auxquelles il faut un débit constant. L'énergie ne s'emmagasine pas, elle doit être utilisée dès qu'elle est produite. L'eau, cependant, s'emmagasine. L'eau endiguée à l'époque de surabondance peut être libérée lorsque le débit naturel diminue, fournissant ainsi toute l'année le volume d'eau nécessaire à la

¹Ce fleuve est connu sous le nom de Kootenay au Canada et de Kootenai aux États-Unis. L'orthographe différente vient probablement des premiers essais d'épellation phonétique d'un nom indien.

production d'énergie. De plus, on obtiendrait une meilleure utilisation des groupes électrogènes et on accroîtrait la production constante d'électricité pour la consommation ménagère et industrielle.

Inondations

Les régions du bas Columbia sont constamment menacées d'inondation lorsque les crues dépassent la normale. Il y aurait donc avantage à contenir les eaux en amont. Les réservoirs fourniraient l'eau nécessaire aux centrales l'hiver et se rempliraient de nouveau au dégel du printemps tout en protégeant les vallées contre l'inondation. Les États-Unis ont déjà construit sur le Columbia d'importants ouvrages à fins multiples, pour l'énergie et la régularisation des eaux. Il est maintenant nécessaire d'en construire aussi en amont pour exploiter pleinement la force hydraulique du Columbia et assurer aux États-Unis une protection contre les inondations. En 1944, les deux gouvernements avaient chargé la Commission mixte internationale (Canada-États-Unis)¹ d'une étude technique ayant pour objet de déterminer s'il serait possible et avantageux pour les deux pays, de réaliser de nouveaux aménagements dans le bassin du Columbia. A cette époque, des aménagements hydro-électriques considérables étaient déjà en place au sud de la frontière, mais les eaux du fleuve étaient encore fort peu utilisées au Canada. La Commission mit sur pied le Bureau international d'ingénieurs du Columbia, qui releva au Canada un certain nombre d'emplacements pouvant se prêter à la construction de grands réservoirs de régularisation, au bénéfice de l'un et l'autre pays. Le Bureau conclut qu'il était possible d'assurer, à l'avantage commun des deux pays, une meilleure utilisation des eaux du bassin pour la production énergétique et l'atténuation des crues.

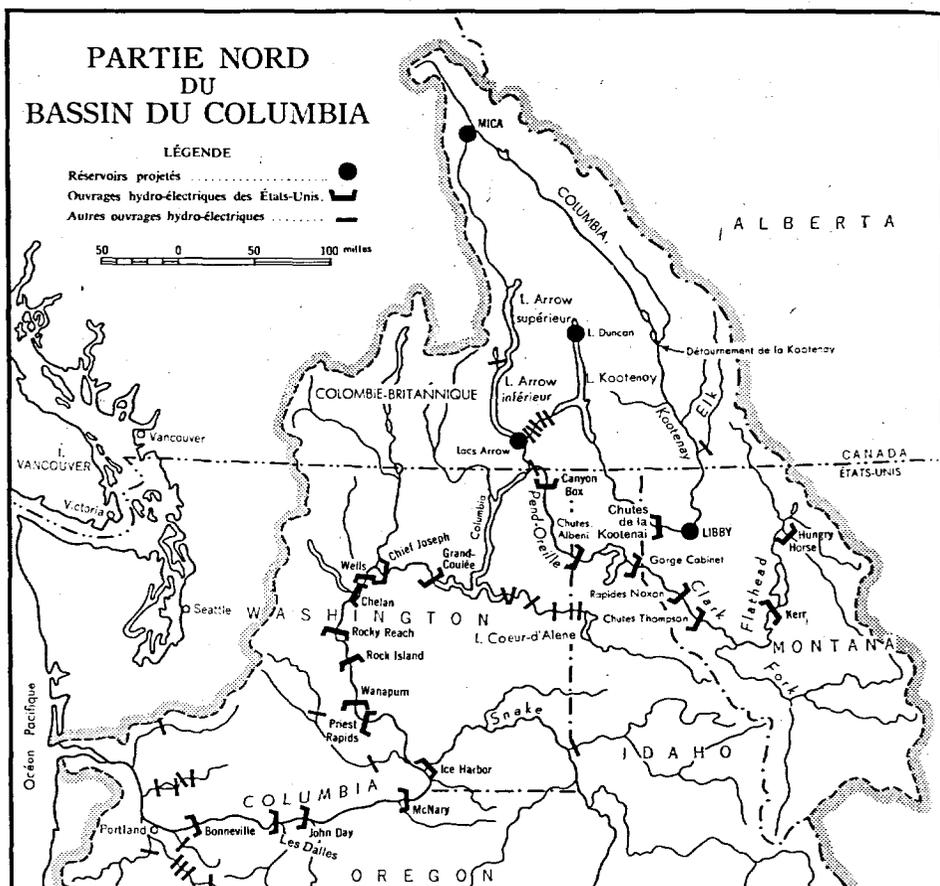
Une question se posait dès lors. Comment mesurer les avantages que retireraient les États-Unis des réservoirs construits au Canada et les répartir entre les deux pays? En janvier 1959, les deux gouvernements prièrent la Commission mixte internationale d'énoncer les principes devant s'appliquer au calcul et à l'attribution des avantages qui découleraient de l'entreprise conjointe, particulièrement au point de vue de la production énergétique et de la protection contre les inondations.

Le 29 décembre 1959, la Commission présenta aux deux gouvernements un rapport intitulé "Principes à suivre pour déterminer et répartir les avantages dérivant de l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et de la mise en communication des réseaux électriques du bassin du Columbia".

Négociations directes

L'étape suivante commença le 11 février 1960 lorsque les représentants du Canada et des États-Unis entamèrent des négociations directes en vue d'un accord sur le choix, la réalisation et l'utilisation commune d'un certain nombre d'ou-

¹La Commission mixte internationale des États-Unis et du Canada fut créée en conformité du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes; elle a pour mission de faciliter le règlement de toute question se posant entre le Canada et les États-Unis.



vrages. Les délégations étaient présidées par le ministre de la Justice, M. E. D. Fulton, pour le Canada, et par le sous-secrétaire à l'Intérieur, M. E. F. Bennett, pour les États-Unis. Les négociations furent facilitées par le travail antérieur de la Commission mixte internationale et du Bureau d'ingénieurs.

Le 28 septembre 1960, les négociateurs présentèrent un rapport intérimaire conjoint qui exposait leurs recommandations quant aux "principes qui serviront de base à une entente visant à la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du Columbia au profit des deux pays". De plus, les négociateurs souhaitaient que cette entente prit la forme d'un traité.

Le 19 octobre 1960, par un échange de notes, les gouvernements acceptaient les recommandations du rapport intérimaire comme point de départ pour la rédaction d'un traité. Aux termes de l'échange de notes, un projet de traité devait être soumis aux gouvernements, si possible, avant la fin de l'année 1960.

La durée prévue pour le traité est de soixante ans au minimum. Le Canada, à ses propres frais, construirait des réservoirs d'une capacité de quinze millions

et demi de pieds-acre d'eau¹ dont l'utilisation serait soumise à un plan convenu visant à régulariser le débit du Columbia de façon à améliorer la production d'énergie hydro-électrique et la protection contre les inondations aux États-Unis. Le volume d'eau retenue ferait plus que doubler celui qui sert actuellement à régulariser le cours principal du fleuve.

Donnant donnant

En échange de ces aménagements, le Canada recevra la moitié de l'augmentation de production hydro-électrique obtenue en aval aux États-Unis et attribuable au fonctionnement des réservoirs canadiens pendant la durée du traité. Les États-Unis verseront en outre au Canada une somme d'argent constituant la contre-partie de la moitié de l'économie réalisée en aval, aux États-Unis, du fait de la diminution des inondations attribuable aux barrages canadiens pendant les soixante ans convenus.

Les négociateurs ont recommandé, pour la constitution de réservoirs au Canada, la construction de barrages à la hauteur de Mica-Creek, sur le Columbia, ainsi qu'à la décharge des lacs Arrow et du lac Duncan (voir carte). Dans les cinq ans qui suivront l'entrée en vigueur du traité, la capacité de retenue utilisée serait de 8.5 millions de pieds-acre d'eau; quatre ans plus tard, elle serait de 15.5 millions.

Le cours du Columbia, aux États-Unis, produit déjà d'énormes quantités d'énergie hydro-électrique. Néanmoins, des réservoirs sur le cours supérieur du fleuve, au Canada, relèveraient sensiblement le minimum assuré de cette production. Les centrales existantes produiraient beaucoup plus qu'à l'heure actuelle. De nouveaux groupes électrogènes seraient installés. Il se construirait probablement au moins une nouvelle centrale sur le cours principal du fleuve, la demande d'énergie continuant de croître. On estime que, dès l'entrée en fonctionnement des réservoirs canadiens, les centrales d'aval, aux États-Unis, verraient s'élever de 2,600,000 kW leur capacité assurée, et de plus de 13 milliards de kilowatt-heures par année leur production annuelle moyenne d'énergie utilisable. ("Capacité assurée": cadence garantie à laquelle l'énergie électrique peut être fournie sur demande à un moment donné; "production annuelle moyenne d'énergie": quantité d'énergie effectivement produite, en moyenne, chaque année.)

Énormes ristournes énergétiques

Les premiers avantages énergétiques d'aval que l'on pourra attribuer au fonctionnement des réservoirs canadiens excéderont le rendement de la plus forte centrale hydro-électrique d'Amérique du Nord. La part qui en reviendra au Canada excédera sensiblement la production énergétique, par exemple, du dernier barrage ontarien construit sur le Saint-Laurent ou celle de la centrale de Kitimat (C.-B.).

¹Le pied-acre, mesure de capacité d'un réservoir, représente un volume d'eau d'un pied de profondeur recouvrant une acre.

Si le calendrier de réalisation du projet est respecté, les deux pays recevront de grosses tranches d'énergie à bas prix à une époque où l'on prévoit précisément un accroissement de la demande.

Pour prévenir efficacement les inondations le long du Columbia, il faut répartir les ouvrages de retenue de façon à régulariser le débit hydraulique dans toute la région où se forment les crues. Les réservoirs canadiens prévus joueront à cet égard un rôle important et vaudront aux États-Unis une économie annuelle estimée à plus de 6 millions de dollars pendant la durée du traité. Cette économie sera répartie également entre le Canada et les États-Unis. Ceux-ci verseront au



Le ministre de la Justice du Canada, M. E. D. Fulton, qui a dirigé la délégation de notre pays au cours des négociations récentes relatives au partage entre le Canada et les États-Unis des avantages hydro-électriques du bassin du Columbia.

Canada des sommes forfaitaires correspondant à la moitié de la valeur des économies réalisées au titre des inondations dans le cas de chaque réservoir. Les paiements commenceront dès l'entrée en fonctionnement du réservoir et se calculeront sur une période de 60 ans, moins les années ayant précédé l'achèvement des travaux. On estime que le Canada recevra peut-être jusqu'à 65 millions de dollars au total, au chapitre de la prévention des inondations.

Coût de l'entreprise

L'aménagement des réservoirs coûtera au Canada environ 345 millions de dollars. Les installations de transport d'énergie qu'il faudra construire en territoire canadien pour acheminer l'électricité sur les marchés coûteront au Canada environ 114 millions. Le coût de l'entreprise ne sera pas partagé par les deux pays. Cet aspect de l'accord est particulièrement important puisque chaque pays conserve de la sorte la haute main sur ses richesses propres et sur l'établissement des prix de construction. Toutefois, d'après une analyse publiée par le Gouvernement des États-Unis, il se dépensera probablement outre-frontière, en plus des fortes immobilisations déjà faites pour l'installation de centrales d'énergie sur le Columbia, environ 345 millions de dollars au cours des vingt-cinq premières années de la durée du traité: nouveaux groupes électrogènes et installations de transport d'énergie pour produire davantage grâce aux réservoirs canadiens et pour porter à la frontière l'énergie revenant au Canada dans le cadre de l'application du traité. Les États-Unis paieront aussi les 65 millions déjà mentionnés, au titre de la prévention des inondations.

Aux termes du traité envisagé, les États-Unis auront un délai de cinq ans pour créer sur le Kootenay un réservoir chevauchant sur la frontière et emmagasinant cinq millions de pieds-acre d'eau; ils devront construire à cette fin un barrage de retenue près de Libby, dans le Montana. Chacun des deux pays conservera tous les avantages, tant énergétiques que relatifs à la prévention des inondations, que produira sur son territoire la réalisation du projet. En échange des avantages produits au Canada, celui-ci fournira et mettra en état à ses frais les étendues de terrain requises sur son territoire pour la construction du réservoir. Le projet de Libby devrait entraîner pour les États-Unis des dépenses en immobilisations de 320 millions de dollars. Il en coûterait au Canada environ 8 millions pour fournir et mettre en état les étendues de terrain nécessaires, d'après le Bureau international d'ingénieurs du Columbia.

Détournement vers le Canada

Le rapport recommande en outre que, vers 1980, le Canada détourne un million et demi de pieds-acre d'eau du Kootenay vers le Columbia supérieur, où cette augmentation de débit permettra de répondre à la demande canadienne d'énergie électrique. Il ne pourra être question de détourner, sauf pour fins locales d'irrigation, les eaux du Columbia en quelque point que ce soit au nord de la frontière, non plus que les eaux des affluents du Columbia qui traversent la frontière.

Voilà en résumé les principales dispositions du plan de mise en valeur. Le rapport intérimaire traite aussi d'autres questions, comme par exemple du rôle des organismes chargés par chaque gouvernement du fonctionnement des ouvrages une fois réalisés. L'étape suivante, déjà commencée, consiste en la rédaction d'un traité pour les gouvernements.

L'objet des négociations est de réaliser un accord en vue de la mise en valeur coopérative des eaux du bassin du Columbia à l'avantage réciproque du Canada et des États-Unis. Chacun des deux pays retirerait de l'entreprise de plus grands avantages, à meilleur marché, qu'en faisant cavalier seul. La construction et le fonctionnement des réservoirs canadiens accroîtraient la production énergétique assurée du littoral nord-ouest des États-Unis et la protection contre les inondations, plus économiquement que tout autre moyen. Pour sa part, le Canada obtiendrait la moitié des avantages énergétiques d'aval attribuables à ses réservoirs, soit plus d'énergie et à meilleur marché qu'il ne pourrait en produire seul dans cette région. Au surplus, les ouvrages de retenue qui seront construits au Canada permettront de produire sur place des quantités supplémentaires d'énergie lorsque la demande le justifiera, par l'installation de groupes électrogènes aux barrages, et ce, sans nuire à l'exécution des autres engagements souscrits par le Canada dans le cadre du traité.

Résultats bienfaisants

La régularisation du Columbia aura en outre, accessoirement, des résultats bienfaisants aux points de vue de la navigation, de l'irrigation, du tourisme, de l'assainissement des eaux et de l'approvisionnement en eau des habitations et des industries, des deux côtés de la frontière.

Le premier ministre Diefenbaker et le président Eisenhower ont souligné l'importance de ces propositions en tant qu'elles donnent au monde un exemple de coopération entre pays voisins pour la mise en valeur de leurs richesses naturelles. La citation suivante, tirée du rapport intérimaire conjoint, exprime bien l'esprit dans lequel se sont poursuivies les négociations:

Pour que les modalités d'un accord d'une aussi vaste portée soient acceptables aux intéressés, les délégations estiment que chaque pays doit tenir compte des intérêts et des intentions de l'autre. C'est pourquoi un certain nombre de recommandations du présent rapport représentent des formules de compromis, qui modifient sur certains points les objectifs originaux, mais qui, une fois mises en œuvre, serviront les intérêts des parties en présence.

L'Organisation des États américains

LA CHARTE de l'Organisation des États américains a été signée le 30 avril 1948 par les représentants des 21 républiques américaines, réunis à Bogota à l'occasion de la neuvième conférence internationale des États d'Amérique, et est entrée en vigueur le 13 décembre 1951, date du dépôt de la quatorzième ratification, par la Colombie. Elle créait un nouveau cadre juridique pour la coopération que les pays d'Amérique avaient mise au point au cours de XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e.

Il faut remonter à 1826 pour trouver l'idée de cette collaboration: plusieurs représentants des nouvelles républiques américaines s'étaient alors réunis à Panama, sur l'invitation de Simon Bolivar, pour créer une ligue d'États. En 1956 les présidents ou présidents élus de 19 des 21 pays qui font partie de l'Organisation des États américains ont célébré le 130^e anniversaire de ce premier appel à l'unité. Le rêve d'unité de Bolivar heurtait un sentiment très fort chez les nouvelles républiques: l'orgueil de l'indépendance. Aussi a-t-il été impossible de créer la ligue de son vivant. Néanmoins on avait pris conscience de liens et d'intérêts communs; au cours du XIX^e siècle, les représentants de quelques républiques d'Amérique latine se réunirent de nouveau quelques fois.

Les origines

Ce que l'on considère comme la première conférence internationale des États d'Amérique s'est tenue en 1889 et a eu pour résultat la création de l'Union internationale des républiques américaines. Cette association, qui ne possédait ni charte ni constitution écrite, se proposait au premier chef de favoriser, par les échanges commerciaux, les bonnes relations entre les membres; il s'agissait aussi de recueillir et de publier des informations sur le commerce et l'industrie. Elle remplissait cette fonction par l'intermédiaire du Bureau commercial des républiques américaines, appelé, depuis 1902, Bureau international des républiques américaines. En 1910, à la quatrième conférence des États américains, les noms officiels de l'Association et du Bureau ont été changés en Union des républiques américaines et Union panaméricaine.

La doctrine de Monroe atteste que les États-Unis ont commencé tôt à s'intéresser à tout l'hémisphère; elle a été formulée au Congrès en 1823 par le président de ce nom lorsqu'il déclara que toute intervention d'un pays européen en vue d'opprimer un gouvernement indépendant d'Amérique ou de diriger sa destinée d'une autre façon serait considérée comme hostile aux États-Unis. Il y a peu de temps que les États-Unis occupent une place prépondérante dans la diplomatie mondiale, mais ils jouent depuis longtemps un rôle de premier plan dans l'hémisphère.

La politique de "bon voisinage", inaugurée par le président Franklin D. Roosevelt en 1933, a donné une nouvelle impulsion à la coopération entre pays

d'Amérique. Les États-Unis exposèrent clairement leur intention de collaborer avec les républiques latino-américaines dans un esprit d'amitié et d'égalité. Cela permit une coopération étroite devant la menace que représentaient les puissances de l'Axe.

Après la seconde guerre mondiale

La victoire des Alliés et la création de l'ONU ont posé le problème du rôle de la coopération entre pays d'Amérique dans l'après-guerre et des cadres à l'intérieur desquels elle devrait s'exercer. Les hommes d'État de l'Amérique latine étaient persuadés de la valeur des accords régionaux, et c'est sur leur demande pressante que les articles 52, 53 et 54 ont été inclus dans la Charte des Nations Unies; ils prévoient, entre autres, que les États membres d'organismes régionaux doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique les différends d'ordre local, par le moyen de ces organismes régionaux, avant de les soumettre au Conseil de sécurité. De son côté l'Organisation des États américains se définit formellement dans sa charte "un organisme régional au sein des Nations Unies" (article 1). Les relations entre les deux organismes s'appuient déjà sur des précédents. Le 19 juillet, par exemple, le Conseil de sécurité a reporté à une date ultérieure l'examen de la plainte portée par Cuba, puisque le Conseil de l'Organisation des États américains en était déjà saisi. En septembre l'Union soviétique a proposé au Conseil de sécurité d'approuver une résolution de l'Organisation des États américains relative à des sanctions contre la République Dominicaine, mais le Conseil de sécurité a simplement pris note, par une résolution, du rapport du secrétaire général de l'Organisation des États américains sur cette question.

La structure de l'Organisation des États américains est définie dans la Charte. La Conférence, qui se réunit tous les cinq ans, est l'organe suprême. La fonction exécutive est confiée au Conseil de l'Organisation, où un représentant de chaque État membre siège avec le titre d'ambassadeur. Le Conseil se réunit à Washington. Le nom d'Union panaméricaine sert maintenant à désigner le secrétariat. Le secrétaire général est désigné par le Conseil pour un mandat de dix ans, non renouvelable, et d'office il fait partie du Conseil, mais n'a pas droit de vote.

Les dispositions de la Charte

La Charte prévoit des réunions de consultation où les ministres des affaires étrangères étudient les problèmes pressants d'intérêt commun. Les plus récentes, la sixième et la septième, se sont tenues à San-José de Costa-Rica; elles étaient consacrées, l'une à une plainte du Venezuela contre la République Dominicaine, et l'autre, à une demande du Pérou d'examiner les menaces qui planaient sur la sécurité de l'hémisphère.

Par le Traité d'assistance mutuelle (Traité de Rio-de-Janeiro) signé en 1947, les États américains se sont engagés à recourir à des moyens pacifiques pour régler les différends qui pouvaient survenir entre eux et à agir de concert dans

le ca
dans

Orga

La c

niq

de l'

bon

ques

relev

affai

ment

les c

pana

certa

homo

joue

la sa

C'est

Comm

miqu

L

depu

ciales

des c

géné

reche

en ca

mieu

Coop

La c

dans

prési

publi

faute

politi

suite

les É

peme

ci-ap

ensei

Rapp

le cas d'une attaque contre un État américain. Les principes du traité sont repris dans la Charte de l'Organisation.

Organisations intergouvernementales

La collaboration entre États américains s'est étendue à plusieurs domaines techniques; aussi nombre d'organisations spécialisées intergouvernementales ont pris de l'importance. L'Organisation des États américains a permis d'en grouper un bon nombre. Elle s'occupe en outre d'organiser des conférences sur diverses questions techniques. La Charte portait création de trois organismes techniques relevant du Conseil: a) Le Conseil économique et social; b) le Conseil des affaires juridiques; c) le Conseil culturel. Il existe aussi en dehors des gouvernements un nombre considérable d'organismes panaméricains, notamment dans les domaines de l'architecture, de la médecine, du droit et du sport; l'Union panaméricaine (le secrétariat) entretient avec eux des rapports non officiels. Dans certains cas, ces organisations spécialisées ont collaboré étroitement avec leurs homologues de l'ONU. L'Organisation panaméricaine de la santé, par exemple, joue en quelque sorte le rôle d'un bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé. On s'est employé dans d'autres domaines à éviter les doubles emplois. C'est le cas du Conseil économique et social des États américains et de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui relève du Conseil économique et social de l'ONU.

La collaboration entre pays d'Amérique s'est développée considérablement depuis 1889; à cette époque elle n'allait guère au delà des questions commerciales. L'Organisation des États américains s'est révélée propice à la discussion des différends politiques entre ses membres. Aux termes mêmes du secrétaire général, "les moyens utilisés, persuasion amicale, bons offices, conciliation et recherche objective des faits — ont essentiellement pour objet d'aider les parties en cause à trouver elles-mêmes les formules de solution qui leur conviennent le mieux¹".

Coopération économique

La coopération entre les pays d'Amérique prend de plus en plus d'importance dans le domaine économique. Par l'opération panaméricaine lancée en 1958, le président du Brésil, M. Kubitschek, a signalé dramatiquement à l'attention publique les problèmes aigus du développement économique; ils pourraient bien, faute de solution, mettre en péril les institutions démocratiques et la stabilité politique de l'hémisphère. La réunion de septembre dernier tenue à Bogota par suite de cette initiative a porté sur un programme de progrès social, proposé par les États-Unis. L'Acte adopté à cette occasion proposait des mesures de développement économique et d'amélioration sociale, et traitait en particulier des points ci-après: réformes fiscales, législation sur le régime foncier, crédit agricole, enseignement, santé publique et logement.

¹Rapport de l'Union panaméricaine à la onzième conférence, p. 7, Washington, 1959.

Le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il projetait d'affecter 500 millions de dollars comme première contribution à ce programme. Ces fonds seraient administrés, pour une bonne part, par la Banque interaméricaine de développement, où sont représentés les États-Unis et les pays de l'Amérique latine. Cette banque, qui marque une étape importante dans le progrès de la collaboration entre pays d'Amérique, a été fondée en décembre 1959 avec un capital social de 850 millions de dollars. Elle aidera aux travaux de mise en valeur en utilisant ses propres ressources et en encourageant les investissements privés.

Le Canada et l'OEA

Le Canada n'est pas membre de l'Organisation des États américains, mais fait partie de certaines de ses institutions spécialisées et de ses organisations techniques. Il appartient à l'Institut de la statistique, à l'Office de la radio et, depuis octobre dernier, à l'Institut de géographie et d'histoire. Il fait aussi partie de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, qui ne relève pas de l'Organisation des États américains, étant donné qu'elle est accessible à des pays qui n'en font pas partie. Des observateurs canadiens ont assisté aux réunions d'un certain nombre d'organisations spécialisées, notamment à celles de l'Organisation de la santé, de la Commission de l'énergie nucléaire et de la Conférence sur l'agriculture. Des observateurs canadiens ont assisté aussi à la réunion extraordinaire du Conseil économique et social des pays d'Amérique, qui a eu lieu à Rio-de-Janeiro en 1954, ainsi qu'à la conférence économique de l'Organisation des États américains, qui s'est tenue à Buenos-Aires en 1957. Au mois de mai le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé au Parlement que le gouvernement se proposait d'envoyer un observateur à la prochaine conférence inter-américaine, qui doit avoir lieu à Quito (Équateur) en mars 1961.

Agence internationale de l'énergie atomique

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

L'AGENCE internationale de l'énergie atomique a tenu sa quatrième Conférence générale ordinaire à Vienne du 20 septembre au 1^{er} octobre dernier, soit quatre ans après que son statut fut arrêté à New-York, et près de sept ans après que le président Eisenhower eut lancé son appel en faveur du "programme de l'atome au service de la paix". Les 73 États membres ont eu l'occasion de faire une revue du développement et des progrès considérables de l'Agence. Celle-ci, il est vrai, n'est pas encore devenue le centre de répartition de matières fissiles, de piles et d'équipement que l'on avait envisagé. Toutefois, elle a bien commencé sa tâche, qui consiste à accélérer et à accroître les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et par là à permettre à tous les pays de profiter de ce que l'âge nucléaire peut apporter pour la paix, la santé et la prospérité; elle a procédé par diverses méthodes: programme d'information, cours, colloques, bourses, missions préliminaires pour conseiller les gouvernements sur leurs programmes nucléaires, réalisation de certains travaux entrepris sous son parrainage et recherche de normes de sécurité et d'hygiène.

Le charme de Vienne

La Conférence générale s'est tenue à Vienne, siège permanent de l'AIEA et capitale d'un petit pays maintenant voué à la neutralité. Vienne, capitale de l'empire des Habsbourg, avant la première guerre mondiale embrassait plusieurs petits pays qui sont maintenant intégrés au bloc soviétique. Ses palais spacieux, ses magnifiques édifices publics, ses hôtels et ses restaurants témoignent encore de la splendeur passée et se prêtent magnifiquement au rôle actuel de siège de conférences et d'organismes internationaux. Une partie de l'ancien palais impérial, ou Hofburg, a été transformée en centre officiel de conférences; c'est là qu'a eu lieu celle de l'AIEA. Les palais des grandes familles aristocratiques de l'Empire (Auersberg, Pallavicini et Schwarzenberg) sont désormais tous affectés aux réceptions. Le Gouvernement autrichien, après l'inauguration du centre nucléaire de Seibersdorf, a donné une réception au palais de Schoenbrunn, ancienne maison d'été des empereurs.

Le centre de Seibersdorf, à quelque 20 milles de Vienne, a été construit par le Gouvernement autrichien, avec l'aide des États-Unis. Il comporte un double intérêt pour l'AIEA: il aidera un État membre à adapter les techniques nucléaires aux besoins de son économie et renfermera un grand laboratoire dirigé par le secrétariat de l'Agence. Ainsi le travail de l'Agence prendra une signification nouvelle et ses hommes de science disposeront d'un milieu indépendant pour le

travail qu'ils entreprennent à l'intention des États membres. Voici quelques-uns des buts que l'Agence a décidé de poursuivre à Seibersdorf:

- 1) Étalonnage et adaptation des instruments de mesure;
- 2) Contrôle de la qualité des matières utilisées en technique nucléaire;
- 3) Mesures et analyses relatives au programme de l'AIEA concernant les garanties, la santé et la sécurité;
- 4) Les services offerts aux membres.

Un secrétariat exceptionnel

Le secrétariat de l'Agence n'est pas ordinaire; cet organisme de plus de 600 personnes (scientifiques, avocats, administrateurs, commis et secrétaires appartenant à 39 nationalités différentes) non seulement dirige un laboratoire de recherches nucléaires tout en s'acquittant de ses nombreuses tâches administratives, mais passe des commandes, adjuge des contrats, conseille les États membres sur leur politique nucléaire, entreprend des "missions préliminaires" auprès des pays sous-développés pour les aider à élaborer leurs programmes



DÉLÉGUÉS CANADIENS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AIEA

Au premier rang (de gauche à droite): M. H. Wershof, président de la délégation canadienne et ambassadeur du Canada à Genève; M. J. L. Gray, président de la société Énergie atomique du Canada Limitée; M. Klaus Goldschlag, de l'ambassade du Canada à Vienne. Au second rang (de gauche à droite): R. W. Murray, de l'ambassade du Canada à La Haye; M^{lle} Dorothy Burwash, du ministère des Affaires extérieures du Canada; M. J. W. Greenwood, de l'EACL, Ottawa.

atomiques, éprouve des normes en laboratoire, exécute de concert avec des organismes associés ou les gouvernements intéressés des études préparatoires sur les codes de sécurité et de santé et sur les règlements de transport, et étudie les diverses propositions présentées par les États membres; ainsi les organes de direction de l'Agence ont à leur disposition tous les éléments nécessaires à leurs décisions.

Organes de direction

La Conférence générale, qui se réunit une fois par année, et le Conseil des gouverneurs, qui siège quatre ou cinq fois par année, sont les deux organes de direction de l'AIEA. Le Canada et quatre autres pays parmi les plus avancés en technique nucléaire sont représentés au Conseil des gouverneurs; le sont également huit pays désignés comme étant les plus avancés en recherche nucléaire dans la zone dont ils font partie, ou comme sources importantes de matières nucléaires brutes ou d'assistance technique. En outre la Conférence générale élit 10 membres, portant ainsi le nombre total des membres à 23. Suffisamment restreint et représentatif, et se réunissant avec assez de fréquence, le Conseil peut diriger dans le détail les travaux du secrétariat. Ses attributions lui permettent de proposer des règlements, notamment en matière de santé, de sécurité et de transport des matières nucléaires, ainsi que de prescrire les garanties à appliquer dans le cas des matières nucléaires fournies par l'Agence, et de sanctionner les projets présentés par les États membres et mis au point par le secrétariat. Il a donc une double fonction. Par certains côtés, il joue le rôle d'organe exécutif de la Conférence générale qui, elle-même, dirige l'activité de l'Agence; par d'autres, ses attributions lui permettent d'agir indépendamment. Quant à la Conférence générale, elle reçoit tous les ans un rapport du Conseil sur l'activité de l'Agence, avec des recommandations précises sur les questions qui relèvent directement de sa compétence.

Les opinions des délégués

Diverses fonctions très importantes incombent à la Conférence générale, qui groupe tous les membres de l'Agence. Elle doit notamment contrôler le budget et, par-dessus tout, noter ce que chacun des membres trouve utile dans l'œuvre accomplie par l'Agence et quels programmes il conviendrait de développer à l'avenir. Aussi était-il encourageant d'entendre les orateurs exprimer l'un après l'autre leur appréciation du travail des missions préliminaires, des bourses, des programmes de formation et de l'assistance particulière accordée par l'Agence. Même l'Union soviétique, qui à l'occasion avait montré beaucoup de sévérité à l'endroit de l'Agence, a mentionné avec satisfaction l'organisation des colloques et des conférences scientifiques, les publications scientifiques et techniques qu'elle jugeait utiles, ainsi que les excellents résultats de l'aide technique aux pays sous-développés et la valeur du programme de formation. De nombreux délégués des pays les plus évolués ont parlé élogieusement de la façon dont l'Agence avait établi des normes de santé et de sécurité, et conçu certains procédés

pour le transport des matières nucléaires et l'élimination des déchets atomiques. La plupart des interventions accordaient une large place aux besoins des pays sous-développés. Sûrement, l'Agence essaiera de trouver d'autres moyens de rendre les techniques nucléaires accessibles à ces pays. Il y a eu également des mises en garde: le délégué du Royaume-Uni a exprimé la crainte que trop de savants et d'ingénieurs, séduits par la possibilité d'une formation en physique nucléaire, se laissent distraire des disciplines d'une utilité plus immédiate. D'autres pays ont rappelé que l'on en était encore au stade expérimental dans le domaine des piles nucléaires et qu'il faudrait encore beaucoup de recherche et de perfectionnement avant qu'elles soient à la portée de tous les pays du monde. Plusieurs pays maritimes se sont vivement intéressés au programme de l'Agence en ce qui concerne l'évacuation des déchets radio-actifs dans les mers. Le délégué des États-Unis a fait observer qu'il régnait une grande inquiétude à ce sujet et il a déclaré qu'il convenait néanmoins d'envisager une solution pratique. Il ne faut pas contaminer le monde, certes, mais d'autre part, les normes relatives à l'évacuation des déchets ne doivent pas être rigoureuses ou dispendieuses au point d'interdire les avantages extraordinaires que l'atome peut valoir à l'homme.

Il est sûr que l'avenir démontrera la valeur de beaucoup de propositions. Toutefois, il arrive que le rôle de la Conférence générale ne nous apparaisse pas clairement: c'est que parfois on introduit dans ses débats des questions qu'il conviendrait d'étudier ailleurs, notamment à l'ONU. Ainsi, à la Conférence, les délégués de l'Union soviétique ont imposé un débat sur la nécessité d'un désarmement général; l'étude de cette question, si importante qu'elle soit, n'a guère de rapport avec les travaux de l'Agence et n'avait aucune chance d'y progresser.

Programme et budget

La discussion sur le programme et sur le budget a mis en lumière les besoins des États membres. Comme l'Agence comprend 73 pays qui en sont à tous les stades d'évolution, il est nécessaire, dans l'élaboration du programme, de tenir compte d'une multitude d'intérêts divers; il faut transiger et il en résulte un équilibre d'autant plus précaire que les ressources budgétaires sont limitées. La Conférence a approuvé un budget ordinaire de 6 millions de dollars, alimenté par des cotisations. Cette somme doit suffire aux dépenses administratives de l'Agence, ainsi qu'à celles qui seront engagées pour des mesures conformes aux intérêts de l'ensemble des membres. Il y a en outre le programme de travaux spéciaux, qui comprend l'assistance technique, les bourses et l'établissement de laboratoires. Il exigera en 1961 une somme évaluée à \$1,800,000, pour laquelle on fera appel à des contributions libres. Dans le passé, l'Agence a eu du mal à atteindre les objectifs des contributions volontaires; aussi la délégation du Canada et quelques autres ont proposé que les pays versent celles-ci selon le barème établi pour le budget administratif. Au Comité des souscriptions la délégation du Canada a annoncé pour 1961 une contribution de \$52,020, fixée

d'après ce principe. Fait encourageant, les engagements pour 1961 étaient beaucoup plus élevés que ceux de l'année précédente, quoiqu'ils soient demeurés bien en deçà de l'objectif de \$1,800,000. De nouveau l'Union soviétique a refusé de souscrire; elle soutenait qu'on n'avait pas encore utilisé les fonds qu'elle avait mis à la disposition de l'Agence deux ans auparavant pour des achats de matériel soviétique. Dans des cas semblables, c'est-à-dire lorsque des États membres promettent des contributions sous une forme ou à des conditions qui les rendent inutilisables en définitive, il faut réduire d'autant le programme de l'Agence.

Le système de garanties

La Conférence générale a eu pour résultat premier de démontrer qu'une forte majorité des membres sont favorables à la mise en œuvre d'un système de garanties du type de celui que le Conseil des gouverneurs avait approuvé et qui permettrait de s'assurer que les matières fournies pour aider aux programmes nucléaires civils ne seraient pas détournées à des usages militaires. Pour plus d'une raison le Canada a eu à se féliciter de l'issue du débat sur cette question. Tout d'abord, un savant canadien, M. Roger M. Smith, a joué un rôle de premier plan, à titre de directeur de la division des garanties, lorsqu'il s'est agi de formuler les principes et les procédures sur lesquels reposerait le système. De plus le Canada a toujours eu pour principe d'inclure des dispositions de garanties dans ses accords bilatéraux avec les pays auxquels il fournissait des matières nucléaires; il lui serait difficile de maintenir cette politique si les autres fournisseurs n'en faisaient autant. La Conférence ayant sanctionné les règles relatives aux garanties, le Canada espère les voir bientôt en application; alors elles joueront un rôle essentiel dans les opérations de l'Agence et serviront de modèle pour les accords entre fournisseurs et acheteurs de matières nucléaires. A ce propos, les délégations du Canada et du Japon ont annoncé qu'elles s'étaient entendues pour engager des entretiens en vue de confier à l'Agence le soin de faire respecter les dispositions de l'accord nucléaire entre les deux pays relatives aux garanties.

Les membres africains

Aux Nations Unies, 1960 a été l'année de l'Afrique: un grand nombre de colonies de ce continent ont accédé à l'indépendance et sont devenues membres de l'Organisation internationale. La Conférence générale a été témoin de l'accueil très cordial que les membres de l'Agence ont ménagé aux nouveaux pays africains. Le Ghana, le Sénégal et le Mali, les trois premiers à poser leur candidature, ont été admis à l'unanimité des voix. Le Ghana, 72^e membre de l'Agence, a même pu occuper son siège, son instrument de ratification ayant été déposé à Washington conformément aux exigences du statut de l'Agence. Un certain nombre de pays d'Afrique et du Moyen-Orient ont causé une surprise, mais rallié l'assentiment général, en présentant un projet de résolution où ils recommandaient au Conseil des gouverneurs d'envisager un amendement au statut tendant à accroître la représentation de l'Afrique. A l'heure actuelle, l'Union Sud-Africaine, pays con-

sidéré comme le plus avancé de l'Afrique et du Moyen-Orient en technique nucléaire, occupe un siège au Conseil, et un autre membre de cette vaste zone aurait droit à un siège électif. Bien que le statut de l'Agence ne doive pas être révisé avant 1962, on a jugé qu'il faudrait aussitôt que possible prendre des mesures pour donner suite à la demande des nouveaux États africains et leur accorder une représentation adéquate au Conseil des gouverneurs.

La valeur des contacts non officiels

Les affaires officielles traitées à la Conférence générale ne permettent pas de juger la session à sa juste valeur; il faut aussi tenir compte des contacts établis en dehors des séances, et parmi eux, au premier chef, des contacts entre les autorités des divers États en matière nucléaire. On ne saurait préciser combien de directeurs d'organismes nucléaires ont participé à la Conférence avec les délégations nationales, car les noms de ces organismes varient considérablement d'un pays à l'autre. Mais leur nombre s'élevait au moins à 17 et il faut en ajouter un nombre égal qui font partie d'organismes nucléaires nationaux à divers titres (commissaires, etc.) ne correspondant pas nécessairement à la direction supérieure. Certains secrétaires et chercheurs scientifiques importants des organismes nationaux faisaient simplement partie des délégations. La Conférence, carrefour sans pareil pour les nucléiciens des divers pays, a été d'une valeur inestimable. M. Lorne Gray, président de la société Énergie atomique du Canada Limitée, a assisté au début de la Conférence, ainsi que sir Roger Makins, président de l'Atomic Energy Authority de Grande-Bretagne, M. John A. McCone, président de la Commission de l'Énergie atomique des États-Unis, M. H. J. Bhabha, président de la Commission indienne de l'Énergie atomique, M. Pierre Couture, commissaire à l'Énergie atomique de France, et le professeur V. Emelyanov, président du Comité d'État du Conseil des ministres pour l'utilisation de l'énergie atomique en URSS. Le professeur Nadjakov, chef de la Commission bulgare de l'énergie atomique, a été élu président de la Conférence générale. C'est la première fois qu'un scientifique occupe ce poste.

M. Molotov, qui d'Ulan Bator avait été affecté à Vienne, comme représentant résidant de l'Union soviétique auprès de l'Agence, a suscité, il va sans dire, beaucoup d'intérêt de la part des journalistes et du public, bien qu'il ne fût pas chef de la délégation de son pays.

Autres résultats importants

C'est la ferme approbation du système des garanties qui caractérisera sans doute la Conférence générale, mais elle a d'autres accomplissements à son crédit, comme nous avons essayé de le montrer dans cet article. Elle a poussé l'Agence à entreprendre avec confiance une nouvelle année d'activité, et porté à l'attention de tous les membres des réalisations propres à leur inspirer une entière satisfaction. En quatre années, l'Agence a envoyé des missions dans 44 pays, fourni de l'équipement et des matériaux à 13, adjugé 57 contrats de recherche dans 24 pays à divers établissements et compagnies, et décerné 973 bourses à des

étudiants appartenant à 38 pays. Elle a largement contribué à diffuser les techniques nucléaires par ses cycles d'études, ses colloques, ses publications et ses cours spécialisés. Ses travaux sur les normes d'hygiène et de sécurité pourraient aboutir à des résultats fort intéressants à une époque où les législations nationales sont encore assez souples pour s'adapter à une coordination internationale. C'est seulement comme centre de répartition des matières nucléaires, sa principale fonction à l'origine, que l'Agence n'a pas encore répondu à ce qu'on attendait d'elle. Si elle n'a pu progresser en ce domaine, c'est à cause de l'abondance quelque peu imprévue des combustibles classiques sur les marchés; en outre on n'a pas encore mis au point des piles génératrices pouvant produire de l'électricité à des coûts rivalisant avec les stations alimentées en mazout ou en charbon. Mais le retard de l'ère nucléaire n'est pas sans quelque avantage, ainsi que l'a fait observer le directeur général de l'Agence, M. Sterling Cole:

Fortuitement nous bénéficions, pourrait-on dire, d'un répit nécessaire; quelques années de plus nous permettront de nous mieux préparer à utiliser pleinement l'énergie nucléaire, tout en tenant dûment compte des exigences de la sécurité et des intérêts du public, et de rendre ses avantages accessibles non pas à un petit nombre mais à tous.

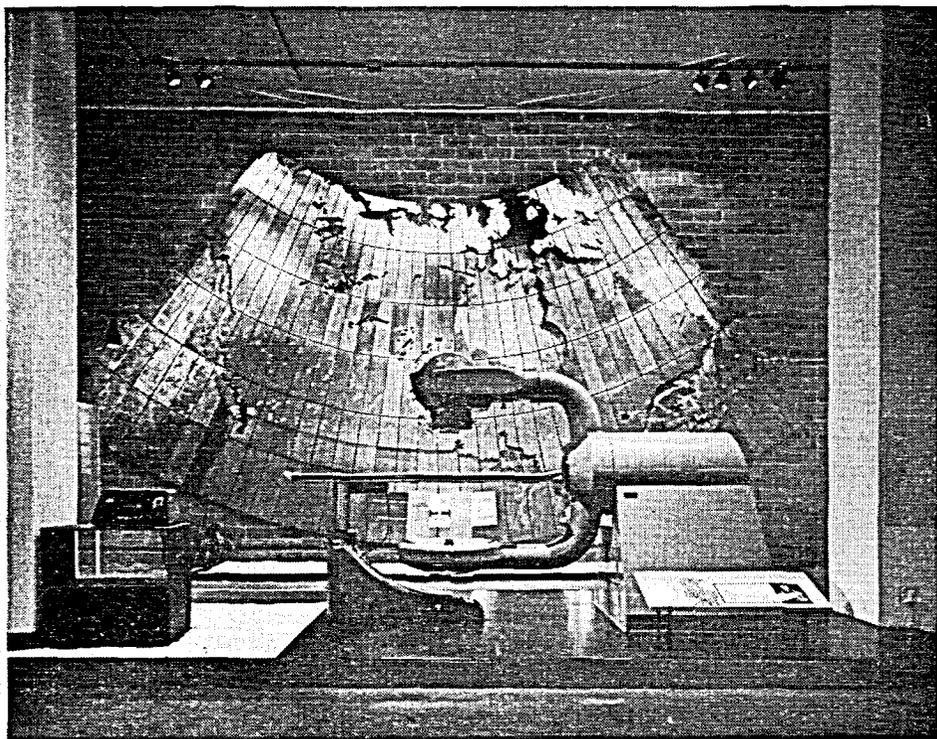
Le Canada à Philadelphie

LE 28 septembre 1960, le maire de Philadelphie, M. Richardson Dilworth, et le consul général du Canada à New-York, M. Harry S. Scott, ont inauguré l'exposition du Canada à Philadelphie, placée sous le patronage conjoint du Musée commercial de la ville et du Gouvernement canadien. Aux cérémonies d'ouverture et de réception se pressaient près de 500 invités, dont nombre de fonctionnaires municipaux, de consuls et de représentants de groupements mondiaux, culturels et commerciaux de Philadelphie. L'exposition avait été visitée antérieurement par les journalistes et les délégués de la radio et de la télévision. L'entrée du Musée était encadrée par les blasons des dix provinces du Canada et flanquée de plusieurs membres de la gendarmerie royale, en grand uniforme. Visitée par près de 40,000 personnes du 28 septembre au 20 novembre, l'exposition a montré que les intérêts du Canada à l'étranger peuvent être magnifiquement servis par une information bien présentée, à condition que les divers organismes gouvernementaux consentent à un effort coordonné. Cette réussite sera sans doute mieux comprise si l'on en connaît l'historique, ainsi que les techniques de présentation employées par les organisateurs canadiens.

Genèse de l'exposition

Quand l'Exposition internationale de Bruxelles ferma ses portes en 1958, les directeurs du Musée commercial de Philadelphie (qui fait partie du Centre de commerce et de congrès) demandèrent à transférer dans le Musée presque tous les objets exposés à Bruxelles au pavillon du Canada. Ce projet, remis à une date ultérieure, fut accepté en principe; sa réalisation exigea la collaboration de divers ministères et organismes gouvernementaux de notre pays, surtout celle du ministère des Affaires extérieures et de la Commission gouvernementale des Expositions, qui participèrent activement à cette tâche, avec l'aide du consulat général du Canada à New-York. Les artistes employés par la Commission se chargèrent de dessiner l'agencement des stands, dressés ensuite par les techniciens.

Toute l'exposition était axée autour du thème "Le Canada à Philadelphie", exprimé dans des panneaux muraux et antérieurement désignés sous la rubrique "Panorama du Canada d'aujourd'hui". Ces photomontages de graphiques et de textes élucident les données de l'histoire et de la géographie canadiennes, et montrent les aspects quotidiens des occupations et des loisirs des habitants du Canada. Les panneaux expliquent au public notre régime de gouvernement, les éléments de notre industrie et de nos échanges commerciaux, notre système de transports, et illustrent notre participation aux affaires internationales, à celles du Commonwealth, aux entreprises de l'OTAN, aux projets du Plan de Colombo et au Programme d'assistance technique de l'ONU. Des sections spéciales traitent de la voie maritime du Saint-Laurent, de l'essor récent des arts et de maints autres thèmes d'actualité.



Le thératron, appareil de traitement du cancer par radiation, a tenu la vedette à l'exposition ayant pour thème "Le Canada visite Philadelphie". Cet appareil était mis en montre par la société Énergie atomique du Canada, Limitée.

C'est à la demande du ministère des Affaires extérieures que la Commission des Expositions avait conçu ce panorama en 1958, exposé cette année-là et l'année suivante à Los-Angeles, San-Francisco, Springfield, (Massachussetts) et à la Nouvelle-Orléans au Musée Cabildo; en juillet 1959 le panorama fut exposé à Chicago, alors que la reine et le duc d'Édimbourg visitaient les États-Unis. Après la fermeture de l'Exposition de Philadelphie, les panneaux seront montés à la bibliothèque du parc Cleveland à Washington; en 1961 ils seront abrités par le Musée historique de Détroit, à l'occasion du Festival international de l'amitié, célébré par Détroit (Michigan) et Windsor, dans l'Ontario. Ce Festival sera célébré le 1^{er} juillet au Canada, et aux États-Unis le 4 juillet, journée de l'indépendance. En outre, on négocie en ce moment le transfert des panneaux à la nouvelle bibliothèque municipale d'Arlington (Virginie) actuellement en construction.

Renseignements détaillés

La Commission de la capitale nationale a prêté pour l'Exposition de Philadelphie la maquette de la rénovation du centre d'Ottawa, exposée sur le mail de la capitale dans le courant de l'été 1960, et qui, croyait-on, intéresserait vivement

les habitants d'une ville à l'avant-garde du mouvement d'urbanisme aux États-Unis. Au cours de la réunion annuelle de l'American Planning Institute de Philadelphie, en octobre 1960, cette maquette a été fort commentée par les 700 délégués venant de toutes les régions de l'Amérique du Nord.

Envoi d'Énergie atomique du Canada Ltée

L'EACL avait envoyé un théatron, appareil dont on se sert en cancérothérapie, ainsi que des modèles du NRX (réacteur nucléaire expérimental) et de la NPD (station de démonstration nucléaire).

Le Centre des formes utiles de la Galerie nationale a exposé des œuvres primées dans le domaine de l'art industriel: meubles, appareils stéréophoniques, machines à écrire, jouets, etc. . .

La Galerie nationale a en outre organisé un panorama de la peinture canadienne du XX^e siècle, de son histoire et de son évolution.

Le Musée d'Ottawa

Le Musée national d'Ottawa (qui relève du ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales) avait envoyé à l'Exposition des objets se rattachant aux civilisations indiennes et esquimaudes. Un musée privé de Toronto avait demandé aux artistes dont il abrite les œuvres, de prêter à l'Exposition de Philadelphie des articles de poterie, des œuvres de céramique, des étoffes et des bijoux.

Le Bureau de tourisme du gouvernement canadien exposait une carte fluviale montrant les voies d'eau que peuvent emprunter les canots; les stands de voyage employaient, à temps partiel, des membres de compagnies de transport, qui renseignaient les visiteurs sur les attractions touristiques du Canada.

Des représentants du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration jouaient le rôle de conseillers commerciaux auprès de ceux qui s'intéressent à la création de petites entreprises au Canada et répondaient aux questions ayant trait à l'immigration. Le personnel permanent de l'Exposition se composait des divers attachés du consulat général du Canada à New-York.

Dans la rotonde du Musée se dressaient cinq "Tours de Fentiman", structures triodétiques de métal, fabriquées à Ottawa et symbolisant les progrès remarquables accomplis chez nous depuis la dernière guerre, quant à la recherche et à l'industrie. Le progrès industriel de la première moitié du siècle était évoqué en outre par une énorme carte murale en relief, de cuivre et de bronze, exposée en 1958 au Pavillon canadien à Bruxelles. En promenant la main entre deux commandes photoélectriques, les visiteurs établissaient un courant qui illuminait sur la carte trois groupes de lampes colorées, délimitant les secteurs industriels du Canada en 1908, en 1928 et en 1958.

Visites d'étudiants

Le Musée commercial de Philadelphie est en liaison étroite avec la Commission scolaire, qui a organisé plusieurs visites d'écoliers. Ceux-ci purent assister ainsi à un programme de films de l'Office national du film et entendre des conférences

ts-
de
00
ie,
PD
és
nes
na-
les
ux
dé
les
ale
ge
qui
ent
on
à
ers
res
es
n-
en
en
al-
ur
tu
on
si
es

sur le Canada, données par des professeurs attachés au Musée. Le Canada avait fourni du matériel divers, y compris une collection de timbres canadiens et une collection de devises canadiennes prêtées par la Banque du Canada. Les conférenciers ont également discoursu sur des sculptures esquimaudes et diverses créations artisanales. Selon les dirigeants du Musée commercial, l'Exposition a été visitée par près de 17,000 adultes et 21,000 enfants. Étant donné que le clou de l'Exposition était de caractère didactique, le nombre d'écoliers qui l'ont vu constitue une belle réussite.

L'organisation et la présentation de l'exposition marque une étape très intéressante du programme visant à faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Par leur participation, plus d'une douzaine d'organismes de l'État et quelques maisons d'affaires ont assuré le succès de l'initiative.



Bourses du Commonwealth

LA CONFÉRENCE du Commonwealth sur l'éducation, tenue à Oxford en juillet 1959, a fixé les détails d'un Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Ce Programme prévoit que mille boursiers étudieront en même temps sous ses auspices dans diverses parties du Commonwealth. Le Canada s'est engagé à placer 250 étudiants d'autres parties du Commonwealth dans les universités canadiennes, au coût annuel d'un million de dollars.

Les bourses du Commonwealth ne font pas double emploi avec les programmes d'assistance technique par lesquels le Canada tâche de fournir à des stagiaires d'autres pays les connaissances et les techniques spéciales indispensables au progrès économique. Aux termes du Programme du Commonwealth, le Canada donnera une formation supplémentaire à des sujets ayant une compétence et des aptitudes plus générales et dont l'influence s'exercera dans des domaines divers. Des bourses seront offertes pour les humanités et les sciences sociales aussi bien que pour les sciences naturelles. Ainsi ces échanges dans le domaine de l'éducation feront mieux connaître les cultures et les institutions de tous les pays du Commonwealth dans les autres pays membres, et resserreront en conséquence les liens qui unissent le Commonwealth en renforçant la compréhension et l'estime réciproques.

Aux termes du Programme, les bourses seront accordées normalement à des diplômés pour une période de deux ans, mais les bourses pour les études menant au premier diplôme ne sont pas exclues. Elles seront accordées à des sujets exceptionnellement doués qui, après leurs études à l'étranger, pourront apporter une contribution importante à la vie de leurs propres pays. Dans chaque pays du Commonwealth et dans la plupart des colonies du Royaume-Uni, un organisme a été chargé de désigner des candidats aux bourses décernées par les autres pays et de choisir des boursiers parmi les candidats des autres pays.

Le Programme est entré en vigueur dans plusieurs pays au commencement de l'année universitaire 1960-1961. Au Canada, un Comité des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth a été formé en décembre 1959. Il est présidé par M. G. F. Curtis, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique; d'autres membres représentent diverses universités canadiennes. Des comités consultatifs spéciaux pour les différents domaines universitaires aident le Comité principal à juger des titres des candidats. Le Comité principal fait le choix définitif des bénéficiaires des bourses canadiennes du Commonwealth et désigne les candidats aux bourses offertes par les autres pays du Commonwealth.

Les bourses canadiennes couvrent les frais de voyage, d'inscription et de séjour des boursiers au Canada. Les boursiers mariés accompagnés de leur épouse touchent une allocation supplémentaire.

Pour la première année du Programme, le Canada a mis une centaine de bourses au concours dans tout le Commonwealth; dès juillet 1960, le Comité canadien avait fait son choix et attribué des bourses à 104 candidats de 26 pays et territoires du Commonwealth énumérés ci-après:

Inde	14	Singapour	3
Royaume-Uni	11	Malaisie	2
Fédération des Antilles	10	Nigéria	2
Australie	9	Guyane britannique	2
Pakistan	9	Île Maurice	2
Ceylan	5	Tanganyika	2
Ghana	5	Basutoland	1
Nouvelle-Zélande	4	Bermudes	1
Union Sud-Africaine	4	Honduras britannique	1
Kenya	4	Îles Fidji	1
Fédération de Rhodésie et du Nyassaland	3	Sierra-Leone	1
Malte	3	Somalie britannique	1
Ouganda	3	Souaziland	1

Au cours de l'année, le Comité canadien a aussi proposé des titulaires pour les bourses offertes par le Royaume-Uni et l'Australie, et reçu des offres de bourses du Pakistan, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de la Malaisie et de Hong-Kong, et des offres conjointes du Kenya, du Tanganyika et de l'Ouganda. Le Comité a adressé l'avis relatif aux bourses canadiennes pour l'année universitaire 1961-1962 aux organismes compétents des pays et territoires du Commonwealth; on s'attend que 125 bourses de plus seront décernées l'année prochaine, de sorte qu'en 1961-1962 plus de 200 boursiers du Commonwealth poursuivront des études au Canada.

Pour toute demande de renseignements sur les bourses offertes au Canada par les autres pays du Commonwealth, on peut s'adresser à M. T. M. Matthews, secrétaire du Comité canadien des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, 77, rue Metcalfe, Ottawa.

Onzième Conférence des poids et mesures

DU 11 AU 20 octobre 1960, un petit groupe de savants venant de toutes les régions du monde se sont réunis à Paris, où se tenait la Onzième Conférence générale du Bureau international des poids et mesures, dont le Canada est membre depuis 1907. Les représentants canadiens étaient M. L. E. Howlett, directeur de la Division de physique appliquée du Conseil national de recherche, et M. G. Bertrand, deuxième secrétaire de l'ambassade du Canada à Paris. En sa qualité de membre du Comité du Bureau, M. Howlett a participé à l'une de ses réunions, peu avant l'ouverture de la Conférence.

L'ordre du jour comprenait la revision de la Convention qui, en 1875, avait créé le Bureau international des poids et mesures, la fondation d'un laboratoire spécial chargé d'établir les normes des radiations ionisantes, et l'adoption d'un nouvel étalon de longueur. Cette décision est d'une importance historique car elle vise à remplacer le mètre de platine iridié qui, depuis 71 ans, servait de prototype à presque tout l'univers.

Le Bureau international

En 1875, sur l'invitation du Gouvernement français, 20 pays avaient envoyé leurs représentants à Paris, pour y assister à une conférence sur les étalons de longueur. En 1872, une Convention internationale en avait étudié la normalisation; elle avait aussi jeté les fondements d'un organisme qui se chargerait de leur garde et de leur comparaison. Les crédits nécessaires avaient été accordés, et lorsqu'en 1875 la Convention annonça officiellement la formation d'un Bureau international des poids et mesures, elle ne faisait en réalité que confirmer ce qui était déjà presque un fait accompli. Depuis lors, un pavillon près de Sèvres, en France, a abrité tous les prototypes et son laboratoire s'est vu confier la certification de leurs reproductions.

Les débuts du BIPM

La première tâche dont le Bureau s'est chargé, à l'époque, a été l'établissement de nouveaux prototypes pour le mètre et le kilogramme; les originaux ont été déposés à Sèvres, et des reproductions ont été réparties entre les pays membres. Les travaux du Bureau se sont depuis beaucoup étendus et ont englobé les domaines de l'électricité, de la photométrie, de la thermométrie et de la science barométrique.

En principe, la Conférence internationale des poids et mesures se réunit tous les six ans. Dans l'intervalle un Comité international se charge de l'administration du Bureau. La Convention se prononce sur la composition du Comité et de la Conférence, et veille à ce que les pays membres s'acquittent de leurs obligations envers le Bureau. Les délégués canadiens ont fait partie du Comité à trois

reprises; M. MacLennan a représenté notre pays de 1929 à 1936 et M. Field, de 1951 à 1955. M. Howlett a été nommé délégué du Canada en 1955 et, cette année, il a été désigné au poste de vice-président. Ce sont le président, le vice-président et le secrétaire qui se chargent d'administrer le Bureau dans l'intervalle des réunions du Comité.

La revision de la Convention

La plupart des 36 pays signataires de la Convention originale étaient représentés à la Conférence de 1960. Au début de l'année, le Bureau avait mis au point une série de projets de revision soumis aux pays membres. C'est à 1921 que remontent les derniers remaniements de la Convention, et il a semblé indispensable d'opérer certaines modifications visant à mettre son mandat à jour, tout en l'élargissant, à augmenter les versements des membres et à répartir les crédits de façon différente. Les propositions et leurs amendements ont soulevé un grand nombre d'objections. A la suite d'une longue discussion au sein de la Conférence générale, on a dû renoncer à une revision d'ensemble; on a créé par contre un sous-comité du Comité international, chargé de poursuivre l'étude de ces questions. Toutefois les intéressés ont accompli certains progrès; ainsi, sans modifier le mandat de la Convention, on a pu s'accorder sur le besoin d'un budget plus important, et on a relevé son plafond qui est désormais de 900,000 francs-or (contre 300,000 francs-or précédemment), soit environ \$300,000. Les contributions, qui étaient calculées en fonction de la population des pays membres, se fonderont désormais sur un barème financier établi par l'ONU, elles représenteront au minimum 0.5 p. 100 et au maximum 10 p. 100 du budget national. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur en 1962.

Étude des radiations ionisantes

D'autre part, la Conférence a adopté une résolution aux termes de laquelle une section du Bureau international étudiera les radiations ionisantes. L'aménagement d'un laboratoire dont le personnel cherchera une formule simplifiée pour le calcul des radiations ionisantes est tout particulièrement indiqué, à un moment où les recherches nucléaires et la science atomique prennent un grand essor. On prévoit une collaboration étroite avec d'autres organismes internationaux et avec les laboratoires nationaux s'intéressant aux mêmes questions. Le budget spécial disponible en 1962 servira à acquérir plus de matériel et d'instruments scientifiques aux fins de recherches. Jusqu'à présent, au budget général venaient parfois s'ajouter des contributions bénévoles. Suivant cette tradition, la Fondation Ford a versé au Bureau international \$32,500, destinés à un programme portant sur la comparaison des étalons de mesure des radiations ionisantes. M. C. Garrett, spécialiste renommé, sera mis à la disposition du Bureau par le Conseil national de recherche, pour amorcer ce programme sans plus tarder. Le Comité international a été revêtu de l'autorité voulue pour la mise en œuvre de ce programme. Les étalons de mesure seront soumis à l'approbation de la Douzième Conférence générale.

Les nouvelles responsabilités du Bureau lui permettront désormais de veiller à la préservation de l'étalon international de radium. Cet étalon, encore officieux, appartient légalement à l'Institut du radium de l'Université de Paris qui a consenti à le transférer au Bureau international. Le nouveau mandat du Bureau porte à croire que cet étalon de radium sera sans doute adopté par tous les pays du globe.

Le nouveau prototype du mètre

Un des événements marquants de la Conférence, surtout du point de vue canadien, a été le projet de résolution demandant l'adoption d'un nouvel étalon international de longueur. Ce projet a été présenté par M. Howlett, président du Comité consultatif pour la définition du mètre. Le texte se fondait sur les résultats des recherches les plus récentes menées par les États-Unis, la Russie, le Japon, l'Allemagne occidentale, la France, l'Angleterre et le Canada. M. K. M. Baird, du Conseil national de recherche, et plusieurs autres savants canadiens ont contribué notablement à constituer le dossier en faveur du nouvel étalon. Le seul modèle existant qui emploie le nouvel étalon pour mesurer les échelles linéaires a été conçu et bâti par M. Baird. Cet appareil a mesuré quatre reproductions de l'ancien prototype, et les résultats ont convaincu les délégués à la Conférence de l'utilité du nouvel étalon.

Cet étalon est égal à 1,650,763.73 fois la longueur d'onde dans le vide de la radiation orangée du krypton 86 et sa précision est 100 fois plus grande que celle de l'ancien mètre. Depuis assez longtemps on avait songé à employer des ondes lumineuses comme mesure de longueur, et la première proposition dans ce sens, émise par J. Babinet, remonte à 1827. Cent ans plus tard, en 1927 on a établi un rapport entre le mètre et une raie rouge de cadmium mais ce n'est qu'avec la découverte des isotopes qu'on a pu adopter des rayons lumineux comme étalon de longueur.

Le nouveau prototype international a l'avantage de pouvoir être reproduit avec rapidité et précision dans tout bon laboratoire de physique. Au contraire de la barre métallique, il ne peut être détruit, ni perdu, ni modifié par des changements de température ou de pression. Il est accessible à tous les pays et, en outre, on n'aura plus dorénavant à procéder à de minutieuses comparaisons de barres métalliques. Le nouvel étalon facilitera également le calcul exact des mesures linéaires dans nombre d'industries. Le statut légal du Canada ne sera pas modifié. Depuis 1951 la verge est officiellement définie chez nous comme correspondant à 0.9144 du mètre international; le pouce équivaut à 25.4 millimètres.

Autres résolutions

La Conférence générale a adopté plusieurs autres résolutions importantes; ainsi on a ratifié la définition officielle de la seconde, établie en 1956 comme étant le $1/31,556,925.9747^{\circ}$ de l'année "tropicale" 1900, au premier janvier, de 0 à 12 heures. Il a été également décrété que le Comité international collaborerait avec d'autres organismes internationaux à l'établissement d'un étalon de temps, fondé sur la transition entre deux niveaux d'énergie de l'atome ou de la molécule, et

qu'une résolution appropriée serait adoptée au cours de la prochaine Conférence générale.

La Conférence a décidé de conserver pour le moment le système de gravimétrie de Potsdam, mais a permis au Comité international de modifier ce système quand la valeur de l'accélération aura été déterminée avec précision. Elle a adopté l'expression "Système international d'unités" (ou SI) pour désigner le système fondamental de mesures proposé par la Dixième Conférence générale.

Enfin, au cours de sa dernière session, la Conférence a autorisé le Comité international à étudier les problèmes découlant de l'écart de vingt-huit millièmes entre le litre et le décimètre cube et à négocier un accord avec la France, semblable aux autres accords passés par la France et les organismes internationaux, et visant à l'établissement d'un siège permanent du Bureau international des poids et mesures en territoire français. Reflétant l'évolution de la conjoncture mondiale, la Conférence a invité les nouveaux pays indépendants à adhérer à la Convention.

Les délégués du Canada ont été heureux du climat de collaboration amicale qui a régné à la Onzième Conférence. Les savants ont eu l'impression d'avoir accompli de remarquables progrès. Ils ont acclamé l'adoption du nouvel étalon de longueur comme un fait historique important dans le domaine de la science.



Les affaires extérieures au Parlement

Discours du trône

Dans le discours du trône, lu le 17 novembre, les passages suivants se rapportent aux affaires internationales:

Nous nous retrouvons dans un monde où la tension internationale continue à se faire sentir. C'est pourquoi mon Gouvernement a redoublé ses efforts afin que partout on accepte des moyens pacifiques pour régler les différends. Il a réaffirmé sa volonté de collaborer, aux Nations Unies et ailleurs, à l'établissement de conditions qui permettraient d'atteindre ce but. Mon premier ministre et d'autres représentants du gouvernement ont exprimé avec force les vues du Canada sur ces questions, et ils ont eu l'appui général de la population du Canada.

Le Commonwealth

Le Commonwealth a continué à faire la preuve de sa vitalité. Le Nigéria a été accueilli, au début du mois dernier, comme membre de plein droit du Commonwealth, et d'autres nouveaux membres seront admis au cours de l'année qui vient. L'évolution constitutionnelle du Commonwealth, qui se poursuit toujours, sera vraisemblablement à l'ordre du jour d'une conférence des premiers ministres en 1961.

Le désarmement

Le désarmement sous un régime de contrôle international est la condition essentielle d'une paix mondiale durable. Mon Gouvernement a donc poursuivi sans relâche ses efforts pour réaliser des progrès dans ce domaine. Toutefois, d'ici le jour où pourra se réaliser le désarmement, sous un régime de contrôle efficace, il est nécessaire de vous demander de maintenir des forces de défense canadiennes bien formées et bien armées, suffisantes pour répondre aux obligations du Canada en matière de défense. Mes Ministres vont réaffirmer l'appui du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en tant qu'alliance défensive vouée au maintien de la paix.

Banque alimentaire internationale

Nous nous réjouissons de l'approbation unanime accordée par les Nations Unies à une résolution conjointe où figure l'essentiel de la proposition canadienne tendant à la création d'une banque alimentaire des Nations Unies.

Tarifs douaniers

D'importantes négociations internationales sur les tarifs douaniers ont commencé en septembre à Genève, et elles se poursuivront pendant une bonne partie de l'année qui vient; mes Ministres ont clairement fait entendre que ces négociations

devraient servir à trouver aux problèmes commerciaux actuels de l'Europe des solutions qui ne nuiront pas aux intérêts des autres nations commerçantes.

Traité au sujet du Columbia

Entre autres mesures qui figurent dans le programme à long terme, vous serez priés d'approuver un certain nombre de grands projets de mise en valeur nationale. Le plus vaste de ces projets est celui de l'utilisation de l'énergie hydraulique du fleuve Columbia. L'accord s'est fait avec le Gouvernement des États-Unis sur une formule de mise en valeur et d'utilisation coopératives de ces eaux, et un traité sera soumis à votre approbation en temps et lieu. Vous serez invités aussi à adopter les dispositions nécessaires pour que le Canada exécute sa part du traité.

Attitude canadienne à l'ONU au sujet du Congo

En réponse à une question au sujet de l'abstention du Canada lors du vote relatif au siège de la délégation congolaise aux Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a dit le 23 novembre, à la Chambre des communes, ce qui suit:

Si les représentants du Canada aux Nations Unies se sont abstenus de voter hier, c'est que nous sommes fidèles à notre politique: nous décidons nous-mêmes la meilleure ligne de conduite à suivre pour le Canada. Nous votons et nous agissons en conséquence, indépendamment des influences que peuvent exercer sur nous d'autres pays.

Voici la situation dans ce cas particulier: le Canada fait partie du groupe des trois pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord qui ont des troupes au Congo, les deux autres pays étant la Suède et l'Irlande. Je pense qu'il y a en tout 18 contingents, les 15 autres venant d'Asie et d'Afrique. Chacun de ces 18 pays a un représentant au comité consultatif du Congo, ainsi qu'on l'appelle, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier les problèmes concernant les forces des Nations Unies au Congo.

Jusqu'à hier le Congo n'avait aucun représentant officiel aux Nations Unies et vu que nous avons des troupes dans ce pays et que nous faisons partie du comité, nous avons décidé de ne pas participer aux débats pour déterminer qui devrait représenter le Congo aux Nations Unies. Voilà pourquoi nous n'avons pas voté hier, tout comme nous nous étions abstenus de le faire à l'égard de motions présentées antérieurement. Nous nous sommes abstenus de voter sur une motion présentée par les pays qui désiraient faire reconnaître les représentants officiels du premier ministre Lumumba.

Voilà tout ce qu'on doit conclure du vote d'hier. La Suède et l'Irlande se sont également abstenues et je pense que presque tous les pays d'Afrique et d'Asie qui font partie du comité et qui ont des troupes au Congo se sont abstenus de voter.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

M. A. M. Nicholson a quitté le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} août 1960.

M. G. Ignatieff, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 4 novembre 1960.

M. H. H. Carter, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 11 novembre 1960.

M. G. R. Paterson est désigné au ministère des Affaires extérieures à titre de consul général du Canada à Los-Angeles, le 1^{er} novembre 1960. Il a quitté Ottawa le 11 novembre 1960.

M. J. W. Graham, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Ciudad Trujillo. Il a quitté Ottawa le 18 novembre 1960.

M. C. C. Eberts, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 23 novembre 1960.

M. B. Rogers, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il est arrivé à Londres le 24 novembre 1960.

Le ministère des Affaires extérieures a le regret d'annoncer le décès de M. Edmond Turcotte, ambassadeur du Canada en Suisse, survenu le 21 novembre 1960.

M. Turcotte naquit à Lowell, dans le Massachusetts, le 24 janvier 1898. Ayant fait ses études dans cette ville, il commença en 1919 une carrière de journaliste et en 1934 devint rédacteur en chef du journal *Le Canada*. Il fut directeur adjoint du Conseil de la reconstruction économique du Québec et directeur des services de langue française à la Division de l'information du Conseil des prix et du commerce en temps de guerre. M. Turcotte fit partie de la délégation du Canada à la conférence de l'UNESCO à Londres en 1945, et à Paris en 1946. Il fut nommé consul général du Canada à Chicago en 1947, à Caracas en 1950, et en 1953 il devint ambassadeur en Colombie. En décembre 1955, M. Turcotte devint membre de la Commission royale de la radiodiffusion. En 1957 il fut nommé ambassadeur en Suisse, Le Gouvernement français le fit, en 1947, chevalier de la Légion d'honneur.

Multilat
Corrige
Conventi
Fait
Bilatéra
États-Uni
Échange
l'Acc
Échange
31 d
Recueil
d'Ar
l'océ
Recueil
d'Ar
stati
Was
Recueil d
port
Fait
Recueil d
cons
sur
Recueil
vela
Car
Recueil
d'Ar
mét
195
Recueil
renc
Car

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Corrigendum: La date du 17 mai 1960, qui figure à la page 803 d'"Affaires Extérieures", livraison du mois de septembre 1960 pour la convention qui suit, nous a été communiqué par erreur. Il faut lire:

Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960.

Faite à Londres le 17 juin 1960.

Signée par le Canada le 17 juin 1960.

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant prorogation de l'accord de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles.

Ottawa les 29 mars et 5 avril 1960.

En vigueur le 5 avril 1960.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique prorogeant jusqu'au 31 décembre 1960 l'entente du 31 octobre 1958 relative aux déplacements saisonniers des travailleurs forestiers, déjà reconduite par les notes du

22 mai et du 1^{er} juin 1959.

Ottawa les 29 mars et 5 avril 1960.

En vigueur le 5 avril 1960.

Publication

Recueil des Traités 1951 n° 36. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement d'un réseau de sept stations météorologiques dans l'océan Pacifique. Fait à Washington les 8 et 22 juin 1950. En vigueur le 22 juin 1950.

Recueil des Traités 1951 n° 37. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant provisoirement un programme prévoyant la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique établi le 22 juin 1950. Fait à Washington, les 25 septembre 1950 et 16 février 1951. En vigueur le 16 février 1951.

Recueil des Traités 1952 n° 32. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine portant suspension provisoire des marges de préférence applicable sur le bois en grume. Fait à Ottawa les 2 et 11 janvier 1952. En vigueur le 11 janvier 1952.

Recueil des Traités 1952 n° 34. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord au sujet de la suspension temporaire de la marge de préférence sur la laine. Fait au Cap, les 19 février et 14 juin 1952. En vigueur le 1^{er} avril 1952.

Recueil des Traités 1952 n° 35. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Fait à Caracas le 8 octobre 1952. En vigueur le 11 octobre 1952.

Recueil des Traités 1952 n° 36. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le ravitaillement par le CARC et la USAF des stations météorologiques mixtes de l'Arctique. Fait à Ottawa les 9 octobre et 12 décembre 1951 et 7 février 1952. En vigueur le 7 février 1952.

Recueil des Traités 1953 n° 28. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Fait à Caracas, les 30 septembre et 9 octobre 1953. En vigueur le 11 octobre 1953.

- Recueil des Traités 1953 n° 29.* Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine concernant la suspension provisoire de la marge de préférence sur le bois en grume. Signé à Ottawa les 27 décembre 1952 et 5 février 1953. En vigueur le 5 février 1953.
- Recueil des Traités 1953 n° 30.* Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord au sujet de la suspension de la marge de préférence sur la laine. Fait à Pretoria, les 26 mars et 6 mai 1953. En vigueur le 6 mai 1953.
- Recueil des Traités 1956 n° 21.* Échange de Notes entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne concernant le contrat relatif à l'achat d'avions F-86 et la formation d'aviateurs allemands au Canada. Fait à Bonn les 17 septembre et 10 décembre 1956. En vigueur le 10 décembre 1956.
- Recueil des Traités 1957 n° 14.* Échange de Notes entre le Canada et le Portugal amendant les paragraphes 3 et 4 de l'annexe à l'accord au sujet des services aériens entre les deux pays fait à Lisbonne le 25 avril 1947. Fait à Lisbonne, les 24 et 30 avril 1957. En vigueur le 30 avril 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 34.* Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés. Fait à New-York le 4 juin 1954. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 1^{er} juin 1955. En vigueur pour le Canada le 15 décembre 1957.
- Recueil des Traités 1958 n° 23.* Accord sur le règlement des réclamations relatives aux services publics entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant au nom du commandement unifié, en son propre nom et aux noms de certains autres gouvernements et le Gouvernement de la République de Corée. Signé à Séoul le 18 décembre 1958. Considéré comme étant en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1957.
- Recueil des Traités 1958 n° 29.* Échange de Notes entre le Canada et le Portugal modifiant le paragraphe 7 de l'annexe à l'accord relatif aux services aériens entre les deux pays signé à Lisbonne le 25 avril 1947. Fait à Lisbonne les 5 et 31 mars 1958. En vigueur le 31 mars 1958.
- Recueil des Traités 1958 n° 30.* Échange de Notes entre le Canada et la Suisse abrogeant la déclaration du 27 août 1872 entre la Grande-Bretagne et la Suisse au sujet des droits de succession. Fait à Ottawa les 28 mars et 23 juin 1958. En vigueur le 8 septembre 1958.
- Recueil des Traités 1958 n° 31.* Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954. Fait à Londres le 12 mai 1954. Signée par le Canada le 12 mai 1954. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 19 décembre 1956. En vigueur pour le Canada le 26 juillet 1958.
- Recueil des Traités 1958 n° 33.* Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour un an à partir du 11 octobre 1958 le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Signé à Caracas le 10 octobre 1958. En vigueur le 11 octobre 1958.
- Recueil des Traités 1959 n° 8.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'accord du 4 juin 1949 relatif au transport aérien entre les deux pays. Ottawa le 9 avril 1959. En vigueur le 9 avril 1959.
- Recueil des Traités 1959 n° 9.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les travaux de construction et le matériel requis pour l'agrandissement des installations de communication du Cap Dyer, dans l'Île de Baffin (Ligne Dew est). Ottawa, le 13 avril 1959. Considéré comme étant en vigueur depuis le 15 janvier 1959.
- Recueil des Traités 1959 n° 11.* Protocole modifiant la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine signée à Washington le 2 décembre 1946. Fait à Washington le 19 novembre 1956. Signé par le Canada le 30 novembre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juin 1957. En vigueur le 4 mai 1959.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME XII

(JANVIER-DÉCEMBRE 1960)

- Affaires extérieures (Ministère des)
Bureau des passeports (Le), 524
Don de livres sur le Canada, 627
Dossiers aux — (Les), 795
Postes diplomatiques en Europe, 673
Recrutement des agents du service
extérieur (Le), 782
Service d'inspection des — (Le), 827
- Affaires internationales
Canada sur la scène internationale (Le)
(M. Green), 482
Incident de l'U-2, 677
Opinion canadienne sur les problèmes
mondiaux (M. Green), 534
Réunions au sommet entre l'Est et
l'Ouest, 485, 492, 597, 678
Rôle de l'ONU (Notre), 485
- Amérique latine
Canada et l' — (Le), 489, 544, 749
Coopération économique en —, 578
Mexico (Le premier ministre à), 671
- Amérique du Sud (Visite de M. Green en),
700
- Antarctique (Traité sur l' —), 511
Assistance technique (Programmes d' —),
603
- Canada
Fête du — à l'étranger, 710
Le — à Philadelphie, 892
- Cameroun (La fête de l'indépendance du),
586
- Chili
Désastre au —, 700
Secours aux victimes de séismes au —,
717
- Chine communiste (Reconnaissance de la),
546
- Commerce
Le — avec l'Europe occidentale, 649
L'OTAN et le —, 540
- Commonwealth (Le), 744
Assistance économique aux pays
d'Afrique, 638, 647, 744
Bourses du Commonwealth, 606, 745, 896
Câble du — autour du monde, 629
- Commonwealth (Le) (suite)
Canada, membre du — (Le), 487
Conférence des parlementaires du —, 522
Conférence des premiers ministres du —,
542, 610, 642
Évolution constitutionnelle du —, 760
Population du — (La), 517
Statut des nouveaux pays, 746
- Conférence des poids et mesures (Onzième),
898
- Conventions multilatérales (Réserves aux),
507
- Défense collective (Le Canada et la), 553
- Désarmement (*Voir aussi Nations Unies*)
Comité des dix sur le —, 484, 537, 685,
742
Politique canadienne au sujet du —, 562
Propositions de —, 715
- Discours du trône, 552, 902
- Droit de la mer, 431, 591, 660
- Énergie atomique
Agence internationale de l' —, 885
Utilisations pacifiques de l' —, 761
- Entraînement aérien
Accords avec la Norvège et le Danemark
sur l' —, 637
- Espace
L' — interplanétaire, 600
L' — extra-terrestre, 753
- États américains (Organisation des), 762,
881
- États-Unis
Canada et les — (Le), 748
Columbia (Le), 596
Accord international sur le —, 874
Comité ministériel canado-américain de
défense commune, 739
Dérivation des eaux, 595
Entre voisins, 682
Groupe interparlementaire Canada-États-
Unis (Le), 703
Incident de l'U-2 (L'), 677
Rapports économiques entre le Canada
et les —, 566
Relations avec les —, 488, 543

- Europe et l'économie mondiale (L'), 555
 Extradition (L'), 788
 Extrême-Orient (Le Canada et l'—), 545
 Ghana (Une nouvelle république: le —), 773
 Indus (Partage des eaux de l'—), 590
 Iran (Assistance aux victimes d'un séisme en), 639
 Islande (Le Canada et l'—), 822
 Justice internationale (La), 778
 Laos, 504
 Le problème laotien, 598
 Maroc (L'aide du Canada au), 634
 Moyen-Orient (Le), 547
 Nations Unies
 Algérienne (La question), 456
 Assemblée générale, 766
 Utilité de l'—, 547
 Bibliothèque (Nouvelle), 631
 Canada aux — (Le), 747
 Commission des stupéfiants (La), 713
 Condition de la femme (La), 664
 Congo
 Aide sans condition au —, 806
 Attitude canadienne au sujet du —, 903
 Situation au — (La), 758
 Conseil de sécurité (Élection au), 549
 Désarmement
 Liaison entre le Comité et la Commission, 536
 Négociations sur le —, 608
 Droits de l'homme, 471
 Force d'urgence des — (La), 467
 GATT
 Conférence tarifaire du —, 818
 Seizième session du —, 722
 Hongrie (La question de), 460
 Laos (Les Nations Unies et la situation au), 504
 OAA (Organisation pour l'agriculture et l'alimentation) Dixième session, 496
 OIT (Organisation internationale du Travail), 733
 Questions sociales, 471
 Nations Unies (suite)
 Réfugié (L'année mondiale du —), 692, 754
 Rôle à l'ONU (Notre), 485
 Territoires non autonomes (Renseignements relatifs aux), 476
 UNESCO et l'éducation des adultes (L'), 811
 Nigéria (La Fédération de), 580
 OTAN
 Bourses d'études de l'—, 793
 Canada à l'— (Le), 539, 746
 Comité scientifique de l'— (Le), 569
 Communiqué des "cinq" sur le désarmement, 493
 Conférence des parlementaires de l'—, 513
 L'— et le commerce, 540
 Réunion ministérielle de l'—, 490
 Rôle dans l'— (Notre), 482
 Session ministérielle à Istanbul, 654
 Plan de Colombo
 Aide à l'Inde aux termes du —, 562
 Aide au Pakistan, 638
 Conférence à Djokjakarta, 452
 Dix ans du — (Les), 450
 Problème démographique et alimentaire mondial (Le), 443
 Radiation atomique, 750
 Somalie (La République de), 726
 Togo (République du), 674
 Tribunaux internationaux, 601
 Union Sud-Africaine (L'), 550
 URSS (Accord commercial entre le Canada et l'—), 621
 Visiteurs au Canada
 M. Balke, 777
 Ministre des Affaires étrangères du Brésil, 575
 Premier ministre de la Nigéria du Nord, 771
 Président de Gaulle, 615
 Représentants de Moscou, 737
 Roi du Népal, 708

